

I.C.

LE PASTEUR APOSTOLIQUE

ENSEIGNANT AUX FIDÉLES;
par des Instructions familières dressées en forme de Catéchisme, les plus hautes Maximes & les plus solides vérités du Christianisme sur tous les devoirs du Chrétien, selon les Régles de l'Écriture & des Conciles, la Doctrine des Peres, les sentimens de saint Thomas, & les exemples de JESUS-CHRIST & des Saints.

POUR L'USAGE DES PRÉDICATEURS
Apostoliques, des Missionnaires, & particulièrement des Pasteurs & de leurs brebis.

Pascite qui in vobis est gregem Dei. 1. Pet. c. 5. v. 2.

Par le R. P. J. C. Ducos, Religieux de l'Ordre des FF. Prêcheurs.

DERNIERE EDITION.

Ducos



Garrigou prêtre

A TOULOUSE,

Chez GUILLAUME-LOUIS COLOMYE
Imprimeur du Roy, & de la Cour, Juré de l'Université de Toulouse.

M. DC. XCVII.

Avec Approbation & Privilège du Roy.

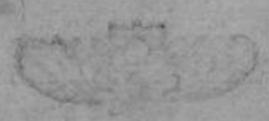


THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
1850-1851

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
1850-1851

THE UNIVERSITY OF CHICAGO



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
1850-1851

M. D. CXXV

THE UNIVERSITY OF CHICAGO





A MONSEIGNEUR

L'ILLUSTRISSE & REVERENDISSE

MESSIRE ANNE TRISTAN

DE LABAUME DE SUZE,

CONSEILLER DU ROY EN TOUS
ses Conseils, & nommé à l'Ar-
chevêché d'Auch.



ONSEIGNEUR,

*C'EST icy un Pasteur Apostolique,
animé du zèle ardent que le Ciel lui
a inspiré. & qui se met en état d'aler*

chercher les brebis du Seigneur dans toute l'étendue de son Empire, soit pour les rapporter au Bercaïl si elles sont égarées, soit pour leur appliquer des remèdes si elles sont infirmes ; ou pour leur donner de la nourriture, si elles se portent bien. Mais comme il ne s'estime pas assez pour prétendre de se conduire lui-même, & qu'il reconnoit au contraire qu'il a besoin d'un Guide sage & éclairé, qui le mette à couvert des insultes & des attaques de ceux qui pourroient le combattre & s'oposer à ses justes desseins ; il a crié qu'il ne pouvoit pas trouver une protection plus forte & plus assurée que celle que les mérites & les qualitez distinguées de Vôtre Grandeur lui font espérer.

En effet, MONSEIGNEUR, quand la Providence de Dieu ne m'auroit pas fait naître dans un Diocèse que la sagesse du plus grand Roi de la terre a commis à vos soins, pourrois-je trouver un Conducateur plus illustre,

Et en même tems un plus puissant Défenseur pour mon Pasteur Apostolique, qu'un véritable Successeur des Apôtres, qui semblable à ces premiers Prédicateurs de l'Evangile, se rend si bien-faisant & même si nécessaire par tout, qu'il faut qu'en dix ans il remplisse deux Evêchez & un Archevêché de l'éclat de sa science, de l'odeur de ses vertus, & des effets de sa bonté?

Mais c'est trop peu, MONSEIGNEUR, Pour vôtre Grandeur que de charmer Tarbe, Saint Omer & Auch: Tout ce qu'il y a de brillant dans la France a admiré la beauté de vôtre esprit, la force de vôtre génie, la sublimité de vos pensées, la solidité de vos raisonnemens, la profondeur de vôtre science & les charmes de vôtre éloquence devant la Personne de LOUIS LE GRAND, qui étant le Prince du monde le plus éclairé & le plus parfait, ne donne point d'aprobation qui ne devienne un grand éloge pour celui qui la reçoit.

Je ne dis rien, MONSEIGNEUR, que ce que tout le monde sçait : mais si je ne parlois pas immédiatement à vôtre Grandeur, & que par conséquent je ne fusse pas dans le danger de blesser une parfaite modestie, qui donnant un éclat tout particulier à vos actions, ne laisse pas que de se troubler dans les loüanges quelque justes qu'elles soient ; je pourrois m'étendre bien au long sur un grand nombre d'autres qualitez qui Vous atirent le respect, la vénération, l'amour, je ne dis pas de tous ceux qui ont le bonheur de recevoier vos bienfaits, je ne dis pas même de Vous parler, mais seulement de Vous voir. Cét air noble, agréable, obligeant, que l'on remarque en vôtre Personne, en fait d'abord concevoir des idées qui charment & qui engagent en même tems.

Ici, MONSEIGNEUR, je ne doute point que ceux qui connoissent à fond vôtre Noblesse & vôtre qualité

ne s'imaginent d'abord que j'ai oublié
mille belles choses qu'il y a à dire sur
l'illustre Maison dont vous êtes sorti.
Peut-estre que les plus charitables croi-
ront qu'un Religieux acoutumé à l'om-
bre des Cloîtres, n'est pas obligé de por-
ter sa vue si loin. J'ose dire pour-
tant que les uns & les autres se trom-
peront; puisque tout ce qui touche vô-
tre Grandeur est si éclatant, que les
plus épaisses solitudes en sont pénétrées.

Je n'ignore, MONSEIGNEUR,
ni l'antiquité ni la gloire de la Nobles-
se des Comtes de Labaume de Suze.
Je sçai que cette illustre Maison a vu
sortir de son sein des Héros, qui étant
également & bons Chrétiens & bons
François, ont rendu des services consi-
dérables à Dieu & à leur Prince, en
repoussant avec force & avec succès les
ennemis de l'un & de l'autre. La Pro-
vince du Dauphiné, si féconde en Per-
sonnes de qualité, d'esprit, de sçavoir,
de générosité, ne se contente pas de se

Vanter d'une si noble Famille, elle se souvient encore & bénit le Seigneur des services considérables qu'elle en a reçus.

Mais en vérité, MONSEIGNEUR, il en est de vôtre Grandeur comme de tous les objets d'un éclat & d'une beauté extraordinaires : On s'atache si fortement à les admirer en eux-mêmes, que par un effet des charmes secrets qu'ils font ressentir, on ne s'avise pas de considérer d'où ils viennent. Cette sorte d'admiration, quelque irregulière qu'elle paroisse d'abord, ne laisse pas de causer dans mon cœur des mouvemens pressans qui m'obligent de protester publiquement que je suis avec tout le respect & tout l'attachement possible,

MONSEIGNEUR,

DE VÔTRE GRANDEUR,

Le tres-humble & tres-obéissant Serviteur,

F. JEAN CHARLES DUCOS
de l'Ordre des FF. Prêcheurs.



PRÉFACE.



ON n'a jamais douté que l'instruction du peuple ne soit l'effusion la plus naturelle d'un zèle sincère & véritable. C'est pour prêcher l'Évangile aux pauvres, que JÉSUS-CHRIST, qui a eu la plénitude de ce zèle, fut envoyé de Dieu son Père. C'est pour enseigner aux hommes les vérités nécessaires au salut que les Apôtres qui en ont reçu de leur divin Chef les prémices ont essuyé des travaux infinis. C'est pour la même instruction que les hommes Apostoliques qui ont brûlé de ces sacrées flammes se sont signalez. Le glorieux Patriarche Saint Dominique, un des plus fameux, ne se contenta pas même de vaquer pendant sa vie à un si divin ministère avec une ardeur qui ne lui donnoit nul relâche, & avec un succès qui fit de ce grand Zélateur des ames un second Précurseur, la lumière du monde, & le prodige de son siècle; mais poussé d'un zèle qui ne pût être borné par le tems qui termina ses jours, il voulut aussi établir un Ordre qui s'appliquât aux fonctions Évangéliques jusqu'à la consommation des siècles, lequel pour ce sujet fut apellé par le Pape qui le confirma l'Ordre des FF. Prêcheurs, & qui

PRÉFACE.

a produit une infinité de Personnages très-illustres, dont la plume & la voix ont répandu la science du salut dans toutes les parties de l'Univers.

Le dernier des Sujets de cét Ordre, désirant de répondre le moins mal qu'il pourroit au glorieux dessein de son bien-heureux Patriarche, de ne dégénérer pas tout à fait du zèle enflammé de ces hommes tout divins qui l'ont précédé, a cru qu'il ne pouvoit mieux y réussir, qu'en donnant au public un Ouvrage dressé en forme de Catéchisme, qui pût servir & aux Pasteurs pour enseigner leurs devoirs aux Fidèles, & aux Fidèles pour s'en instruire eux-mêmes.

Les devoirs du Chrétien se réduisent à croire en Dieu, à s'atirer la grace de servir Dieu par une digne réception des Sacremens & par de dévotes prières, & à mettre la main à l'œuvre par une exacte observance des Commandemens de Dieu, & par la fuite du vice & la pratique des vertus. Afin donc que rien de ce qui lui est nécessaire pour son instruction ne manque à cét Ouvrage, on l'a divisé en cinq parties; dans la première desquelles on explique le Simbole; dans la deuxième on traite des Sacremens; la troisième est de la prière; le Décalogue fait le sujet de la quatrième; & dans la cinquième on parle des vices & des vertus.

Ce Catéchisme a cela de particulier, que l'on ne s'est pas contenté de répondre simplement aux demandes; mais on s'est de plus étudié à expliquer les réponses, & à en établir la vérité, tant par des autoritez de l'Écriture & des pas-

PRÉFACE.

sages choisis des Saints Peres , que par la Doctrine de l'Ange de l'École le grand Saint Thomas , laquelle les Souverains Pontifes ont déclaré lui avoir esté inspirée du Ciel , servir de règle très-certaine à la Doctrine Chrétienne , être exemte de toute erreur , contenir des dogmes très-sûrs & inébranlables , & , ce qui est tout dire , que la Sagesse même incarnée , qui ne peut ni flater ni mentir , a bien voulu aprouver de sa sacrée bouche : *Bene scripsisti de me Thoma.* C'est donc d'une Doctrine si célèbre & si autorisée que l'on s'est servi pour expliquer & pour apuyer les vérités que renferme cét Ouvrage ; tout ce qu'il y a d'éru-dition ayant esté pris des œuvres du Docteur Angélique , sans néanmoins que l'on en cite par tout les endroits , parce qu'on l'a jugé inutile.

L'on n'eût pû traduire & appliquer au sujet tous les passages Latins que ce Livre contient , sans le grossir fort notablement , à cause de leur très-grand nombre ; ce qui a fait que l'on s'est contenté d'en indiquer plusieurs par des lettrines , suposant que ceux à l'usage de qui on l'a principalement destiné , auront assez de capacité , pour en faire eux-mêmes la traduction & l'application.

Comme la confusion est un des plus grands défauts qu'on puisse commettre , en traitant quelque matière que ce soit , parce qu'elle en rend l'intelligence plus difficile , pour l'éviter , on a taché de proposer les demandes avec ordre & méthode. Quant aux réponses , l'on s'est étudié à les faire courtes , pour les rendre plus

PRÉFACE.

aisées à apprendre : ou, s'il y en a quelqu'une un peu longue, il sera facile au Catéchiste de la partager en deux, ou il pourra même en retrancher ce qui lui paroîtra moins utile.

On ajoûte à la fin de chaque Doctrine, des fruits & des exemples pour une plus grande utilité, tant de ceux qui se serviront en leur particulier de cet Ouvrage, que du peuple à l'instruction duquel il sera employé, qui d'une part pourra goûter la douceur de ces fruits, si, à la fin du Catéchisme, le Catéchiste a le zèle de se mettre à genoux & d'y faire mettre ses auditeurs, pour tirer de la matière qu'il aura traitée, ceux qui en naissent, & qui de l'autre est ordinairement plus touché des exemples que des raisonnemens, & les retient mieux. Les fruits y sont proposez d'une manière affective & par forme d'oraisons jaculatoires, afin qu'en même tems qu'on en fera la lecture, on commence à les recueillir par une élévation du cœur à Dieu, à quoi il sera bon de ne jamais manquer. Les exemples ont été presque tous pris des actions des Saints tant de l'ancien Testament qu'on ne fait qu'indiquer, parce qu'on suppose qu'il n'est point de Prêtre qui n'ait l'Écriture Sainte, que du nouveau, lesquels sont rapportez plus au long dans le Recueil de leur vie ; & c'est pour cela qu'on ne s'est pas mis en peine d'en citer les Auteurs comme on a cité ceux de qui l'on a pris la plupart des autres. Mais on s'est particulièrement attaché à produire les exemples que JÉSUS-CHRIST, ce premier Modèle de toute sainteté, a bien voulu nous donner sur toutes les vertus, parce qu'ils sont

P R É F A C E.

les plus touchans : & que tout Chrétien est obligé de s'y conformer sous peine de damnation éternelle.

Cet Ouvrage pourra servir non seulement pour catéchiser & instruire le peuple par des Doctrines familières , mais aussi pour prêcher & l'animer à la fuite du mal & à la pratique du bien par des exhortations patétiques. Les demandes de chaque Doctrine où l'on traite quelque matière particulière y sont disposées avec un tel ordre , que l'on pourra facilement former là-dessus le dessein & le partage d'un discours réglé ; & l'explication des réponses avec les passages & les exemples, fourniront assez de matière pour le remplir , ou, si cela ne suffit pas , il sera aisé d'en prendre d'ailleurs.

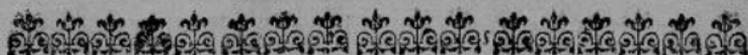
Pour garder quelque méthode dans les instructions , il sera à propos de les commencer par enseigner les points essentiels de la Religion , contenus dans l'abrégé de la Doctrine , que nous avons mis à la fin de ce Catéchisme : & si l'on veut s'y étendre , l'on trouvera de quoi le faire au commencement , où nos mystères sont expliqués au long. Puis il faudra apprendre la manière de faire une bonne confession & une bonne communion , laquelle est insérée dans la seconde Partie. De là il sera bon de passer à l'exercice du Chrétien pendant la journée & les jours de Fête , qui se trouve dans la troisième. Après quoi l'on pourra prendre les autres matières, selon qu'on le jugera à propos.

Au reste l'on ne doit pas attendre d'un Provincial qui a vieilli dans les Provinces, un stile aussi juste , coulant & poli , que le seroit celui

PRÉFACE.

d'un Académicien ; il s'est néanmoins étudié, autant qu'il a pû, à en retrancher toutes sortes de termes & d'expressions barbares , pour ne donner point de rebut de la matière , qui , s'il plait à la bonté divine , ne sera peut-être pas tout à fait inutile.





APPROBATIONS DES DOCTEURS.

A P R E S avoir lû avec beaucoup de soin & de joie le Livre qui porte pour titre le Pasteur apostolique ; composé par un Religieux de l'Ordre de S. Dominique du Couvent de Toulouse, j'ay trouvé que c'est un Ouvrage très propre à faire connoître la hauteur & l'excellence de la Foi, par la manière sublime & populaire dont les Mystères les plus augustes de la Religion y sont developpez. Il y a lieu d'espérer que toutes sortes de Fidèles feront des œuvres dignes de cette vertu fondamentale du Christianisme. Les Pasteurs pourront profiter aussi bien que leurs troupeaux, de cette délicate & solide nourriture. L'Auteur très-digne Fils de S. Dominique & du Docteur Angélique S. Thomas, est un de ces habiles Ouvriers que la Sagesse envoie pour appeler les gens & les faire monter à la citadelle & aux murailles de la sainte Cité. Heureux & sages tout ensemble ceux qui écouteront avec docilité, & qui aimeront une science si salutaire. Les grands effets que va produire cet ouvrage, m'obligent d'avouer qu'il est très-digne d'être mis en lumière au plutôt pour la gloire de Dieu & pour le salut de son peuple. A Toulouse ce 2. Août 1690.

C A S E M A I O V, Professeur Roïal en Théologie, de l'Université de Toulouse & Doÿen de la Faculté.

J'Ai lû & parcouru avec application un Livre intitulé le Pasteur Apostolique, composé par un Religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs du Couvent de Toulouse, & j'ai trouvé avec satisfaction, que cet Ouvrage est conforme à l'esprit de l'Evangile, de l'Eglise & de l'Apostolat. Ses instructions solides & familières sont de l'intelligence de tout le monde, & peuvent servir également de lait spirituel aux petits & de pain céleste aux plus forts, puis quelles expliquent d'une manière facile & sçavante les fondemens de la Religion, les obligations, tant communes que particulières du Christianisme, & les plus hautes maximes de la foi. Sa doctrine est une manne descendue du ciel, paitrie & préparée par les mains des Anges, puisqu'elle est tirée & exprimée de la Théologie Angelique de S. Augustin & de S. Thomas, recueillie des sentimens des autres SS. Pères & Docteurs de l'Eglise, apuïée sur les règles de l'Écriture Sainte & de la tradition, & soutenuë par les sacrez Canons des Conciles & par les décisions des souverains Pontifes. Ainsi je juge cet Ouvrage digne de la lumière publique, pour éclairer & nourrir non seulement les agneaux

& les brebis , mais encore les Pasteurs , les Prédicateurs Apôtoliques & les Missionnaires , par la clarté , la bréveté & la pureté de ses instructions. Il exprime d'une manière nouvelle , solide & pleine d'onction , la vérité des dogmes , la pureté des mœurs & la sévérité de la discipline , sans néanmoins passer à aucune extrémité , mais tenant un juste milieu entre le relâchement & la trop grande rigidité. De sorte que l'Auteur semble avoir acordé sa solidité avec la subtilité , la clarté avec la profondeur , la Majesté avec l'agrément ; semblable à ce sçavant Écrivain de l'Évangile qui tire des trésors de la science & de la sagesse , des perles nouvelles & anciennes pour jetter & établir les fondemens du Royaume du Ciel : Et sa plume imitant l'Amante des Cantiques , présente au Divin Époux les fruits nouveaux & anciens qu'elle lui avoit réservés , retranchant d'une manière singulière les vérités morales de l'ancien & du nouveau Testament : Elle conduit les ames comme l'épée éclairante du Chérubin commis à la garde du Paradis terrestre par une voie aisée & assurée , & les introduit ainsi par les fruits de la science du bien & du mal , à ceux de l'arbre de vie , de la grace & de l'immortalité.

F. B. LAPEYRE, Docteur Regent des Augustins en
l'Université de Toulouse.



Permission.

*Permissio du Révérendissime Père
Général.*

NOS F. Antoninus Cloche, Sacrae Theologiae Professor, totius Ordinis Fratrum Praedicatorum humilis Magister Generalis & Servus, salutem Tenore praesentium, & officii nostri auctoritate, licentiam facimus Reverendo P. F. I. C. Ducos, Provinciae nostrae Tolosanae, Typis edendi Catechismum notis & exemplis ornatum, dummodo tamen sic prius revisus, & approbatus à duobus Theologiae Professoribus per Reverendum Patrem Provinciale Provinciae Tolosanae deputandis, servatisque aliis de jure servandis. In quorum fidem, &c. Datum Romae die 27. Julii 1687.

FR. ANTONINUS CLOCHE,
Magister Ordinis.

FR. IOSEPH. M. BROVET, Secret. & Prolocutus

Regist. fol. 6.

Commission du Révérend Père Provincial.

NOS F. Thomas Melchior l'Hermite, Sacrae Theologiae Professor, nec non Provinciae Tolosanae Ordinis Fratrum Praedicatorum humilis prior Provincialis & Servus harum serie nostrique auctoritate Officii, committimus Reverendis PP. FF. Joanni Vincentio Carrière & Dominico Clavel, Sacrae Theologiae Professoribus, examen & censuram Catechismi Gallici, quem Reverendus Pater Joannes Carolus Ducos, in lucem emittere paratus est. In quorum fidem huius Officii nostri sigillo munitis, manu propria subscripsimus. Datum in Conventu nostro Tolosano die 4. Junii 1690.

F. THOMAS MELCHIOR L'HERMITE,
Provincialis, qui supra.

Regist. fol. 8.

F. HIACINTUS IMBERT, Socius.

APPROBATION DES PROFESSEURS
de l'Ordre.

Nous soussignez Professeurs en Théologie avons lu avec un singulier plaisir le Livre qui porte pour titre le Pasteur Apostolique ; &c.

Bien loin d'avoir rien qui soit contraire à la foy ou aux bonnes mœurs, il est rempli d'une céleste Doctrine tirée de l'Écriture & des Pères de l'Église. Les plus sçavans y trouveront dequoy admirer la profondeur des Mystères qu'il traite; & les plus ignorans les comprendront facilement par la clarté & la méthode qu'il garde dans l'explication qu'il en fait. Les Pasteurs y trouveront tout ce qu'ils doivent enseigner aux Fidèles pour en faire de parfaits Chrétiens; & les pères & les mères tout ce qu'ils sont obligez d'apprendre à leurs Enfans. Il ne se contente pas d'instruire tous les hommes de quelque condition qu'ils soient, de leurs obligations à l'égard de Dieu, d'eux mêmes & du prochain; mais il montre aussi comment ils s'en doivent acquiter: En sorte qu'on peut dire qu'il n'y a point de Livre plus utile ni plus profitable à toutes sortes de personnes que celui-là. Il éclaire l'entendement par la lumière de toutes les vérités fondamentales de nôtre foy & de nôtre Religion, appuyées par les plus forts raisonnemens & par les plus belles pensées des Saints Pères; & il enflâme la volonté par les exemples qu'il lui propose, par les tendres affections qu'il excite en elle & par les actes héroïques qu'il lui fait produire. On peut dire en un mot, qu'il ne laisse rien à dire de tout ce qui peut contribuer à la perfection & à la sainteté d'un Chrétien. C'est le jugement que nous en faisons. **DONNE** à Toulouse ce 16. May 1690.

F. JEAN-DOMINIQUE CARRIÈRE, Professeur en Théologie de l'Ordre des Frères Prêcheurs.

F. JEAN-DOMINIQUE CLAVEL, Professeur en Théologie du même Ordre.

Vus l'Approbation des Docteurs, Nous permettons l'impression du susdit Livre. **DONNE** à Toulouse le dix-septième Octobre 1690.

RABY, Vicaire General.

PRIVILÈGE DU ROY.

L O V I S par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre: A nos Amez & Feaux Conseillers, les Gens tenants nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Prévôts, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & tous autres nos Officiers qu'il apartiendra: S A L U T, Notre cher & bien aimé le Syndic du Couvent des Freres Prêcheurs de la Ville de Toulouse, nous a fait remontré qu'il desireroit faire imprimer un Livre intitulé *le Pasteur Apostolique*, composé par un Religieux du même Couvent, lequel il desireroit donner au public si Nous avions la bonté de lui en acorder nos Lettres sur ce nécessaires. A CES CAUSES Nous lui avons permis & octroyé, permettons & octroyons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Livre par tel Libraire qu'il voudra choisir, & autant de fois que bon lui semblera, pendant le tems de huit années consecutives, à commencer du jour qu'il sera achevé d'imprimer; icelui vendre & distribuer par tout notre Royaume. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, vendre ni debiter ledit Livre sous quelque prétexte que ce soit, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, mille livres d'amende & de tous dépens, dommages & intérêts, à condition qu'il en sera mis deux Exemplaires en notre Bibliothèque publique, un en celle de notre Cabinet des Livres de notre Château du Louvre, & un en celle de notre tres-cher & feal Chevalier, Chancelier de France le Sr. B O U C H E R A T avant que l'exposer en vente, comme il est plus amplement porté par lesdites Lettres de Privilege. D O N N É à Paris le dix-neuvieme jour du mois d'Août mil six cent quatre-vingt dix; Et de notre Regne le quarante-huitieme.

Par le Roy en son Conseil.

B O U C H E R,

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris le 30. Novembre 1691.

Achévé d'imprimer le 1. Septembre 1697.

Ledit Syndic a cédé son Privilege au Sieur Guillaume - Louis Colomyez,



T A B L E

D E S C H A P I T R E S.

PREMIÈRE PARTIE.

Où les principaux Articles de la Foy contenus dans le Symbole sont expliquez.

PREMIÈRE INSTRUCTION.

Des Mystères qui concernent la Divinité.

<i>P</i> remière Doctrine. De Dieu comme premier principe & dernière fin.	2
Seconde Doctrine. Des perfections de Dieu.	7
Troisième Doctrine. Du Mystère ineffable de la Trinité.	12

SECONDE INSTRUCTION.

Des Mystères qui concernent l'Incarnation.

<i>P</i> remière Doctrine. De l'Incarnation du Fils de Dieu.	17
Seconde Doctrine. De la Naissance, l'Enfance & la vie cachée de Jésus.	23
Troisième Doctrine. De la vie active de Jésus & de sa	

T A B L E.

<i>Sanglante Mort.</i>	29
<i>Quatrième Doctrine. De la Sépulture & de la Résurrection de Jésus.</i>	34
<i>Cinquième Doctrine. De la triomphante Ascension de Jésus.</i>	38
<i>Sixième Doctrine. De la descente de Jésus en ce monde pour le juger.</i>	41
<i>Septième Doctrine. De la Mission du Saint - Esprit.</i>	45
<i>Huitième Doctrine. De l'Église.</i>	49

SECONDE PARTIE.

Des Sacremens.

D <i>es Sacremens en général.</i>	54
--	----

PREMIÈRE INSTRUCTION.

Du Batême & de la Confirmation.

P <i>remière Doctrine. Du Batême.</i>	56
<i>Seconde Doctrine. De la vie Chrétienne, à laquelle le Batême oblige.</i>	62
<i>Suite de cette Doctrine.</i>	66
<i>Troisième Doctrine. De l'ame de la vie Chrétienne, qui est la droite intention.</i>	75
<i>Quatrième Doctrine. De la Confirmation.</i>	80

SECONDE INSTRUCTION.

Du Sacrement adorable de l'Eucharistie.

P <i>remière Doctrine. De ce qu'il faut croire touchant ce Sacrement.</i>	86
<i>Seconde Doctrine. De la Communion indigne.</i>	91
<i>Troisième Doctrine. De la préparation à la Communion.</i>	96
<i>Suite de cette Doctrine.</i>	101

T A B L E.

Quatrième Doctrine. De l'action de grâces.	107
Cinquième Doctrine. De l'auguste sacrifice de la Messe.	114
Sixième Doctrine. Des dispositions requises pour bien entendre la sainte Messe.	123
Septième Doctrine. Des Processions, de l'eau benite, du pain benit & de l'Agnus Dei.	124.

T R O I S I È M E I N S T R U C T I O N.

Du Sacrement de Pénitence.

P remière Doctrine. De la Pénitence comme vertu.	127
Seconde Doctrine. Du Sacrement de Pénitence en général.	135
Troisième Doctrine. De l'Examen de conscience.	139
Quatrième Doctrine. De la contrition.	144
Cinquième Doctrine. Du Bon-propos.	154
Sixième Doctrine. De la Confession.	159
Septième Doctrine. De la Confession générale.	169
Formulaire de la Confession générale, ou dénombrement des péchez les plus communs.	172
Huitième Doctrine. De la satisfaction.	185
Suite de cette Doctrine.	191
Neuvième Doctrine. De la rechute.	199
Dixième Doctrine. De la nouvelle vie.	207
Avis au Confesseur, pour remplir dignement son ministère.	216
De l'obligation du Confesseur à suspendre l'absolution en de certains cas.	221

Q U A T R I È M E I N S T R U C T I O N.

De l'Extrême-Onction, de l'Ordre & du Mariage.

P remière Doctrine. De l'Extrême-Onction & de ses dispositions.	235
Seconde Doctrine. De quelle manière il faut se comporter dans les maladies.	238

T A B L E.

<i>Troisième Doctrine. De quelle manière le malade doit se préparer à la mort.</i>	242
<i>Quatrième Doctrine. De la visite & du service qu'il faut rendre aux malades.</i>	246
<i>Avis aux Pasteurs touchant la visite des Malades.</i>	249
<i>Avis aux Ecclésiastiques touchant l'enterrement des morts.</i>	250
<i>Cinquième Doctrine. Du Sacrement de l'Ordre, & des défauts qu'on peut commettre en y engageant les enfans.</i>	251
<i>Sixième Doctrine. De la vocation à l'État Ecclésiastique.</i>	255
<i>Septième Doctrine. De l'esprit Ecclésiastique.</i>	259
<i>Avis aux Prédicateurs.</i>	267
<i>Huitième Doctrine. De la sainteté nécessaire aux Ecclésiastiques.</i>	271
<i>Neuvième Doctrine. Des principales vertus nécessaires aux Ecclésiastiques.</i>	277
<i>Avis aux Clercs pour bien dire leur Bréviaire.</i>	284
<i>Dixième Doctrine. Du Sacrement de Mariage.</i>	287.

TROISIÈME PARTIE.

De la Prière.

PREMIÈRE INSTRUCTION.

De la Prière en général, de l'Oraison Dominicale, & de la Salutation Angelique.

P <i>Remière Doctrine. De la prière en général.</i>	296
<i>Seconde Doctrine. Des qualitez de la prière.</i>	303
<i>Troisième Doctrine. De l'Oraison Dominicale.</i>	310
<i>Quatrième Doctrine. De la Salutation Angelique.</i>	318

T A B L E.

SECONDE INSTRUCTION.

De l'Exercice du Chrétien pendant la journée.

D E ce qu'il faut faire depuis le réveil jusqu'à la prière du matin.	323
Prière du matin.	328
Manière de se bien comporter pendant la journée.	331
Pratiques pour les rencontres les plus ordinaires de la journée.	337
Pratiques pour le soir.	342
Exercice pour le jour du saint Dimanche.	346
Exercice pour le commencement du mois.	350
Pratiques de dévotion pour les principales Fêtes de l'année.	353

TROISIÈME INSTRUCTION.

De quelques dévotions particulières.

P remière Doctrine. De la dévotion à la sainte Vierge.	360
Seconde Doctrine. Manière très - utile & aisée de dire le Rosaire.	377
Troisième Doctrine. De la dévotion aux Anges.	382
Quatrième Doctrine. De la dévotion aux Saints, sur tout à nos Patrons.	388
Cinquième Doctrine. Des Pèlerinages.	393
Sixième Doctrine. De la Mortification.	395





LE

PASTEUR APOSTOLIQUE.

PREMIÈRE PARTIE.

OÙ LES PRINCIPAUX ARTICLES
*de la Foi, contenus dans le Simbole des
Apôtres sont expliquez.*

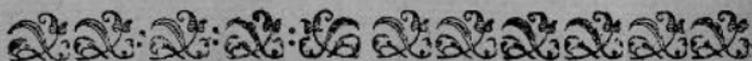


OMME la Foi est un flambeau qui nous découvre les vérités du Christianisme, sans quoi il nous est impossible de les aimer & de les mettre en pratique, elle est aussi le fondement sur lequel nôtre Religion est établie : Et quand saint Paul l'appelle la substance des choses que l'on doit espérer, a il veut nous apprendre qu'elle fait le soutien de nos espérances, comme la substance sert d'appui aux accidens. Afin donc de commencer cet Ouvrage par la matière dont l'intelligence est la plus nécessaire; nous expliquerons dans cette première Partie, les principaux articles de la Foi contenus dans le

2 Est autem Fides sperandarum substantia rerum. Hebr. 11

Simbole des Apôtres. Et parce-que, pour en être pleinement instruit & vivement touché ; il ne suffit pas de les sçavoir par mémoire, mais il faut les sçavoir aussi, par jugement ; nous tacherons dans cette explication, de fournir au Catéchiste de quoi les faire comprendre selon la nature du sujet & la portée du Peuple. Comme encore il est du devoir du Chrétien d'entrer dans l'esprit & l'intérieur de nos mystères, pour y conformer sa vie & les exprimer par ses mœurs ; b nous tracerons ici comme un crayon de cet esprit, attendant à y mettre les derniers traits dans la Doctrine où nous parlerons des dévotions propres à chaque solemnité particulière.

b Quidquid gestum in Cruce Christi, in Sepulturâ, in Resurrectione, in Ascensione, in sedere ad dexteram Patris, ita gestum est, ut his rebus configuraretur vita Christiana. Aug. Enchirid. c. 53.



PREMIÈRE INSTRUCTION.

Des Mystères qui concernent la Divinité.

PREMIÈRE DOCTRINE.

De Dieu, comme premier principe & dernière fin.

DEMANDE. *Q*ui vous a créé & mis au monde ?

REPOSE. *C'est Dieu.*

C'est à Dieu seul que nous sommes redevables de l'ame qui fait la principale partie de l'homme ; c'est encore Dieu qui s'est servi de nos père & mère pour nous donner le corps. Aprenons de là à préférer en tout la volonté de nôtre Père céleste à celle de nos pères charnels. Aprenons à ne pas nous attribuer au-

a Amandus est generator, sed præponendus est Creator. Aug. ser. 7. de verb. dom.

en bien, mais renvoyer tout ce qu'il y a de bon en nous à sa source. *b*

D. Pourquoi est-ce que Dieu vous a mis au monde ?

R. C'est pour le connoître, l'aimer & le servir, & par ces trois moyens aquérir la vie éternelle.

C'est ce que nous devrions avoir incessamment devant les yeux, pour rapporter toutes nos actions à cette fin bien-heureuse. *c* Aussi est il certain que comme le feu qui n'échaufferoit pas ne seroit pas feu, parce qu'il n'agiroit point conformément à la nature du feu; ainsi l'homme qui ne vit pas pour Dieu n'est pas homme, puis qu'il ne vit pas selon la raison qui fait l'homme. Il ne mérite pas même de tenir rang parmi les créatures, dont chacune louë Dieu à sa façon: mais on peut dire de lui qu'il n'est rien, *d* & ajouter même qu'il est pire que le néant, puis qu'il se révolte contre le Tout-puissant à qui le néant obéit.

D. Ne vous y a-t-il pas mis aussi pour y amasser des biens & pour y prendre des plaisirs ?

R. Non, sinon entant qu'ils peuvent m'aider à le servir.

Les biens & les plaisirs de ce monde sont vains, ils sont affligeans & de très courte durée; nous ne devons donc en désirer, ni en rechercher, qu'autant qu'il nous en faut, pour servir Dieu dans l'état où il nous a mis. *e*

D. Qu'est-ce que Dieu ?

R. C'est le Créateur du ciel & de la terre & le Seigneur de toutes choses.

Qui donc ne bénira son saint nom de tout son cœur ? *f*

D. Qu'est-ce à dire le Créateur du ciel & de la terre ?

R. Cela veut dire que Dieu a fait de rien les Anges, les hommes, le ciel, la terre & tout le reste.

Ce grand Ouvrier n'est pas comme les autres qui ont

b Non debemus superbire. Totum quod habemus ab Artifice nostro est. *Aug. in Ps. 70.*

c Finis cognitio vitæ est ordinatio. *Arist.*

d Deum time & mandata ejus observa, hoc est enim omnis homo. *Eccl. 2.* Ergò sine hoc, nihil est omnis homo. *Ber.*

e Servite Domino in omni corde vestro, & nolite declinare post vana quæ non proderunt vobis. *1 Reg. 12.* Male nullum bonum quàm vanum. *Tertul. l. de pudic. c. 1.*

f Magnum Dominum habemus. Benedicamus nomen sanctum ejus. *Aug.*

besoin de matière pour faire leurs ouvrages. Il a tiré le monde du néant, & il est de foi qu'il pourroit en tirer de nouveaux, les uns plus grands & plus beaux que les autres jusqu'à l'infini: Ce qui fait voir combien il est puissant, combien il mérite de respect. *g*

D. Comment est - ce que Dieu fit le Monde ?

R. Il le fit sans l'aide de personne, sans aucun instrument, sans aucune peine, & par la vertu d'une seule parole.

L'on entend par cette parole un commandement absolu & efficace, par lequel Dieu ordonna en lui même que les choses fussent faites. *h*

D. Pour l'usage & service de qui le fit - il ?

R. Ce ne fut pas pour le sien ni pour celui des Anges, qui étant de purs esprits n'en avoient aucun besoin, mais ce fut pour l'usage de l'homme.

C'est pour ce sujet que comme un Roy qui fait bâtir un Palais pour son fils, le fait mettre dans un état convenable avant que de l'y loger; ainsi Dieu avant que de former l'homme appliqua la dernière main à ce grand Ouvrage, & l'assortit de toutes les choses nécessaires, afin qu'il y peut subsister commodément. Non content même de pourvoir à tous les besoins de ce vermillon de terre avec une magnificence toute Royale, il voulut par l'effusion d'une bonté vraiment paternelle; lui fournir de quoi pouvoir prendre des plaisirs innocens, *h* par la multiplication de tant de sortes de Bêtes, d'Oiseaux, de Poissons, de Fruits & de Fleurs, qui servent à recréer les sens. Mais comment reconnoîtra - t - il des bienfaits si signalez? Il faudroit pour cela qu'il rendit lui seul à ce divin Bienfaiteur autant & plus de louange, d'amour & de respect, que lui en rendroient toutes les créatures, si elles étoient douées de raison. C'est à ce propos qu'un ancien a dit que ce monde est un Tem-

g Unus est altissimus, creator omnium, omnipotens, & merendus nimis. *Eccel. 1.*

h Ipse dixit & facta sunt. Ipse mandavit & creata sunt. *Pf. 148.*

i Grande opus & dignum Deo mundus, etsi mundum homini non sibi fecit. *Tertul. l. 1. cont. Marcion. c. 13.*

z Neque enim necessitatibus tantum - modò nostris provisa est, usque in delicias amamur. *Senec. l. 4. de Benef. c. 5.*

ple, dont l'homme est le grand Prêtre, à qui toutes les créatures paient comme une espee de dime par les services qu'elles lui rendent; afin qu'il offre en leur nom & pour lui même des Sacrifices de louange à leur commun Créateur, & qu'il vague avec soin à son service sur le modèle qu'elles lui en donnent: en sorte que comme les créatures ne travaillent que pour l'homme, ne cessent jamais de le servir, & de lui donner des mets & des fruits bien assaisonnez; ainsi l'homme serve Dieu sans division de cœur, sans interruption, & par de bonnes œuvres qui soient accomplies en tout point: Que s'il est tres prompt à recevoir ces bienfaits, il ne doit pas l'être moins à rendre ce service, de peur d'un rude chatiment. *l*

D. *Quelle fut la fin principale que Dieu se proposa dans la création du monde?*

R. *Ce fut la Gloire de son nom.*

Comme Dieu est le premier Principe de toutes choses, il en est aussi la dernière fin. Il n'a donc pu ni dû faire le Monde qu'en vuë de sa propre gloire: *m* gloire qui y brille en éfet merueilleusement, tant par l'éclat avec lequel le Tres-haut y fait paroître ses perfections comme sur un Théâtre magnifique, que par la pompe des louanges que les hommes y rendent à sa divine Majesté comme dans un auguste Temple.

D. *Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu est le Seigneur de toutes choses?*

R. *J'entends que tout lui appartient, & qu'il en peut disposer comme bon lui semble.*

Que ceux donc à qui Dieu donne du bien prennent garde de ne pas se laisser vaincre à la prospérité; mais qu'ils l'en benissent, & en fassent un saint usage; ce qui est un bon-heur encore plus grand que cette même prospérité. Que ceux qu'il laisse dans la pauvreté, prennent garde de ne pas s'abandonner au murmure; mais

l Accipe, redde, cave. Accipe beneficium, redde servitium, cave supplicium. *Hugo à S. viñt.*

m Totam molem istam de nihilo expressit in ornamentum Majestatis suæ. *Tertul. Apolog. c. 17.*

n In manu ejus sunt omnes fines terræ. *Pf. 94.*

o Magna felicitas est, non vinci à felicitate. *Aug. Ser. 13. de verb. Dom.*

qu'ils regardent cét oubli de Dieu, comme une marque de sa bonté; *p* ce qui est trouver sa félicité dans la misère.

F R U I T S.

Que vous soiez à jamais benî, ô grand Dieu, de m'avoir tiré des abîmes du neant, & destiné à vous aimer & servir.

Je vous demande tres-humblement pardon de ce qu'au lieu de le faire, je vous ai si fort ofensé.

Je serai avec vôtre grace plus fidèle dans vôtre service à l'avenir, renonçant pour cét éfet dès-ce moment aux créatures, afin de ne soupîrer qu'après vous.

E X E M P L E S.

F Salomon reconnoissant à la fin de ses jours, que ce n'est pas dans la jouissance des biens de ce monde, que consiste le bon-heur de l'homme; mais dans la possession de Dieu, s'écrioit. *Vanité des vanitez, tout n'est que vanité. Eccl. 12.*

Saint Antoine étant prié par deux Philosophes de leur faire voir les livres d'où il puisoit son admirable doctrine, il leur montra de l'une de ses mains le ciel, de l'autre la terre, & leur dit que c'étoient là ses livres; ajoutant que si les hommes avoient soin de les bien feuilleter, ils deviendroient bien-tôt sçavans, en s'élevant de la connoissance des créatures à la connoissance du Créateur. *q*

Manés ce Chef detestable des Manichéens établit pour fondement de ses reveries deux Principes, un bon, qu'il disoit être l'Auteur des créatures spirituelles; un mauvais, qu'il disoit avoir fait les corporelles: Mais par un coup bien remarquable de la Justice divine; cét Hérésiarque aiant donné par ses remedes la mort au fils du Roy de Perse, au lieu de la santé qu'il avoit promis de lui rendre; il fut écorché tout vif par son ordre, &

p Deus tunc maximè optimus, cum homini non bonus. *Tertul. l. 2. cont. Marc.*

q Invisibilia enim Dei à creaturâ mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur. *Rom. 1.*

DU SIMBOLE.

7

sa peau exposée comme un objet d'infamie & de risée en un lieu public, & sa chair donnée aux bêtes à devorer. *Baron. an. 177.*

SECONDE DOCTRINE.

Des perfections de Dieu.

DEM. **D**ieu a-t-il un corps comme nous ?

REP. **N**on, mais il est un Esprit éternel, immense, immuable, tout puissant, tout bon, en un mot infini en toute sorte de perfections.

Dieu étant un Etre tres-noble & qui vit par lui-même ; au lieu que le corps est moins noble que l'ame & ne vit que par elle, il est évident qu'il n'a point de corps, mais qu'il est un pur Esprit ; a un Esprit dis-je 1. Eternel, parce que subsistant nécessairement & par lui-même, il n'a point eu de commencement ni n'aura point de fin. b 2. Immense, parce qu'operant en tout lieu, il faut qu'il y soit présent. c 3. Immuable, parce qu'étant souverainement grand, il ne peut ni rien perdre, ni rien acquerir de nouveau. d 4. Tout puissant, parce que comme il est un Acte tres-pur, il peut aussi tout faire. e 5. Tout bon, parce qu'étant un Ocean de perfection, il faut qu'il soit un abîme de bonté. f 6. Infini en toute sorte de perfections, parce que son Etre n'ayant point de bornes, ses perfections ne peuvent pas non plus en avoir. g

D. *Qui a fait Dieu ?*

R. *Personne ne l'a fait, mais il est de lui-même, & il subsiste par lui-même.*

a Spiritus est Deus. *Joan. 4.*

b Dominus regnavit in æternum & ultra. *Exod. 15.*

c Nunquid cælum & terram ego implebo ? *Jerem. 23.*

d Ego Dominus, & non mutor. *Malach. 3.*

e Ego Deus omnipotens. *Gen. 17.*

f Deus omne bonum & summum bonum. *Ber. ser. 1. Sup. Salve Reg.*

g Deus infinitis modis infinities infinitus in infinitis perfectionibus. *Caiet.*

Si Dieu avoit été fait par quelque autre, il ne seroit pas le premier Principe de toutes choses. S'il s'étoit fait lui-même, il auroit été avant que d'être.

D. Dieu étoit-il avant le monde?

R. Oui, il a été, il est, & il sera toujours.

Il est de foi que le monde a eu commencement, ainsi Dieu aiant été de toute éternité, il étoit sans doute avant le monde.

C. A quoi est-ce qu'il s'occupoit?

R. Il se contemploit & s'aimoit lui-même.

Ce seroit former une idée tres-indigne de l'excellence infinie de Dieu, que de s'imaginer qu'il ait été dans son éternité comme endormi & sans rien faire. Il s'y est occupé sans doute, & c'a été par la plus sublime de toutes les occupations, contemplant son essence adorable par une lumière infiniment pénétrante, & animant sa bonté d'un amour proportionné à son immense étendue.

D. Dieu étoit-il dès lors aussi content & aussi glorieux qu'il l'est maintenant.

R. Il l'étoit sans doute, car il n'a besoin de personne, ni ne peut rien recevoir de qui que ce soit.

Dieu est lui-même son centre. C'est dans la parfaite connoissance qu'il a de ses Grandeurs infinies qu'il trouve sa beatitude. Il est aussi possible aux créatures de donner quelque accroissement à son repos & à sa gloire, qu'il l'est à la terre d'ajouter quelque éclat à la lumière du soleil. Qui donc n'admira sa grande indépendance? Qui ne benira sa bonté desintéressée dans ses préceptes & dans ses bienfaits? Qui ne detestera cet orgueil qui nous fait croire de lui être fort utiles par notre fidélité à le servir? *b*

D. Où est-ce que Dieu étoit avant le monde?

R. Il étoit en lui-même.

Dieu étant un pur Esprit & un Esprit independant, il n'a besoin ni de lieu, ni d'aucune autre chose; mais il est lui-même son lieu, son monde, son tout. *i*

b Cum feceritis omnia quæ præcepta sunt vobis, dicite
semp̄ inutiles sumus. Luc. 17.

i Ipse sibi & mundus, & locus, & omnia. Tertul. l. advers.
Prax. c. 5.

DU SIMBOLE.

D. *Maintenant où est - ce qu'il est ?*

R. *Il est au Ciel, en ce Monde visible, aux Enfers, dans le Purgatoire, & par tout.*

Cette présence générale de Dieu en toutes choses est une suite de sa vaste immensité : Et elle se doit entendre de telle sorte, qu'en quel lieu que nous soions il nous voit ; & qu'il pénètre même jusqu'au fond de nôtre cœur, k où il découvre nos pensées les plus secretes & nos intentions les plus cachées ; l ce qui doit nous être un puissant motif de ne rien faire au dehors, de ne rien penser au dedans, que nous ne voulussions être connu de tout le monde. m

D. *Qu'est - ce que Dieu fait au Ciel ?*

R. *Il y recompense de sa gloire ceux qui sont morts en état de grace.*

Dieu aiant sur nous un domaine bien plus absolu que ne l'est pas celui des maîtres sur leurs esclaves, il pouvoit sans doute nous obliger à le servir sans nous promettre le moindre salaire : cependant il proteste lui-même (*Matth. 10.*) que celui qui donnera seulement à boire un verre d'eau froide à l'un de ses deux petits, ne sera pas privé de sa récompense. Qui donc ne l'aimera ? Qui ne s'efforcera de le servir avec toute la ferveur possible ?

D. *Que fait Dieu sur la Terre ?*

R. *Il conserve & gouverne toutes choses. Il pourvoit à nos besoins. n Il fait tout avec nous hormis le péché.*

Comme le soleil conserve la lumière par sa présence, le Roy gouverne son Roiaume par sa conduite, le pere de famille pourvoit aux besoins de ses enfans par sa bonté, l'ouvrier meut l'instrument avec sa main. Qui après cela n'entrera en de vifs sentimens de respect pour la présence du Tres - haut, d'admiration pour sa sagesse, de reconnoissance pour sa bonté, & de dependance pour son concours prévenant ?

k *Circundando penetrat, penetrando circundat. Greg. 1. Moral. c. 12.*

l *Discretor est cogitationum & intentionum cordis. Hebr. 4.*

m *Sic loquere cum Deo, quasi homines audiant. Sic vive cum hominibus, quasi Deus videat. Senec.*

n *Deus sic unumquemque curat, tanquam si omnes; & sic omnes, tanquam si unum. Aug.*

D. *Qu'est-ce que Dieu fait dans le Purgatoire ?*

R. *Il y punit pour un tems les Ames des justes qui meurent sans avoir achevé leur pénitence, ou bien avec quelque péché veniel.*

La Justice de Dieu qui ne laisse rien d'impuni, & sa Sainteté qui ne souffre rien de souillé dans le ciel, ont fait le Purgatoire ; où les ames sont affligées tant par le tourment du feu, en comparaison duquel tous les maux de cette vie sont des fleurs ; o que par la privation du souverain bien, laquelle cause une peine infiniment plus cruelle que celle du feu. p. Les travaux d'une rude pénitence, & la fuite du péché veniel nous garantiront de ce lieu si affreux.

D. *Et en Enfer que fait Dieu - y souffre-t-il quelque chose ?*

R. *Non, car il est impassible, mais il y punit & punira éternellement ceux qui meurent en état de péché mortel.*

S'il y a sujet d'appréhender le Purgatoire, l'Enfer est bien plus à craindre, soit à cause des blasphemes que l'on y vomit incessamment contre Dieu, soit pour l'excez des peines que l'on y endure. *Voiez la doctrine qui en traite.*

D. *Combien de péchez mortels faut-il pour y aler ?*

R. *Il n'en faut qu'un seul dont on n'aura pas été repentant. q*

Comme on est puni de mort pour un seul meurtre aussi - bien que pour plusieurs : ce qui devoit nous inspirer une extrême horreur du péché mortel, & un soin extraordinaire de l'éviter.

FRUITS.

Mon Dieu je me rejouis de vos perfections infinies, & les adore de tout mon cœur. Quand sera-ce que je les verrai à découvert pour leur rendre parfaitement mes hommages !

o Durior erit ignis ille Purgatorii, quam quicquid in hoc seculo peccatorum, aut sentiri, aut videri, aut cogitari potest. *Aug. Ser. de igne Purgat.*

p Innumeris majus est peccatis hac sorte privari. *Chrysol.*

q Quicumque autem totam legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus. *Jacob. 2.*

DU SIMBOLE.

Attendant ce bon-heur, je désire vous benir en tous
 tems, vous réverer en tout lieu, vous invoquer dans
 mes besoins. C'est Vous seul que je veux craindre : c'est
 en Vous seul que je veux mettre ma confiance. Afer-
 mitez-mois'il vous plaît dans ces bons sentimens.

E X E M P L E S.

Ce fut la pensée de la présence de Dieu qui rendit la
 chaste Susanne victorieuse des pressantes sollicitations des
 deux infames Vieillards. *r Daniel. 13.*

Ce fut par la même considération que S. Ephrem con-
 vertit une fameuse Courtizane qui le sollicitoit au pé-
 ché ; ce Saint prenant occasion de lui représenter quel
 grand mal c'est d'offenser Dieu en sa présence, de ce
 que lui ayant dit que c'étoit à lui de choisir le lieu, &
 qu'il vouloit que ce fut en plein marché, elle lui repar-
 tit qu'ils seroient vûs du monde.

Dieu nourrit saint Paul premier Hermite l'espace de
 soixante-ans par le ministère d'un Courbeau. S. Gi-
 les par celui d'une Biche. S. Roch par celui d'un Chien.
 Il dit un jour à sainte Cathérine de Sienne ! *Pense à moi
 ma fille, & je penserai à toi.* L'on ne scauroit être mieux,
 que dans le sein de son aimable Providence. *f Elle*
l'emporte infiniment sur la sollicitude des Maîtres, des
Peres & des Meres mêmes. †

Eunomius, qui par un horrible aveuglement & un
 orgueil detestable se glorifioit de connoître aussi par-
 faitement les perfections divines que Dieu même, fut
 puni de son étrange folie par une lepre qui ajoûta l'in-
 fection de son corps à celle de son ame. *Baron. an.*
336.

*r Melius est mihi incidere in manus vestras, quam pec-
 care in conspectu Domini. Daniel. 13.*

f Iacta te in Deum, optimè te habebis in optimo. Aug.

*† Dominorum, patrum & matrum sollicitudinem, longè
 superat sollicitudo Dei. Chrysost. hom. in Seraphim.*

TROISIÈME DOCTRINE.

Du Mystère inéfablé de la Sainte Trinité.

DEM. *C*ombien y a - t - il de Dieux ?

REP. *Il n'y en a qu'un, comme il n'y a qu'un soleil au monde.*

La raison est que Dieu possédant toute sorte de perfections, il est un Ette souverainement grand, *a* & le plus accompli de tous les Etres ; ce qui ne peut convenir qu'à un seul. *b* Cependant il n'y a que trop de Chrétiens qui par une espee d'idolatrie reconnoissent plusieurs Dieux, faisant une divinité ou de leur bien, ou de leur honneur, ou de leur ventre, ou d'une chetive créature. En quoi ils violent le commandement exprez que Dieu nous fait, de ne pas nous forger aucun Dieu nouveau ; *c* ils violent dis - je ce précepte par une impiété d'autant - plus execrable, que ce n'est pas quelques grains d'encens qu'ils offrent à leur Idole ; mais ils lui sacrifient leur esprit, leur cœur, leur corps, leur salut.

D. *Combien y a - t - il de Personnes en Dieu ?*

R. *Il y en a trois.*

Comme dans le soleil il y a le corps du soleil, la lumière & la chaleur ; mais avec cette différence, qu'au lieu que ces trois choses ont des natures différentes, les trois Personnes divines ont une même essence. *d*

D. *Comment les appelle - t - on ?*

R. *On les appelle le Pere, le Fils, & le S. Esprit.*

a Deus, summum magnum. *Tertul. l. 1. cont. Marc. c. 3.*

b Magnum debet esse unum, cum sit id omne quod esse potest. *Nicol. de chusa. lib. de doct. ignor. cap. 2.*

c Non erit in te Deus recens. *Ps. 8. Deus recens, aut lapis, aut phantasma est, sive quem sibi quis in mente fabricat. Aug. Sup. illum locum.*

d Ipse verus Deus in Personis Trinitas est, & in natura unus. *Fulgent. de fide ad Petr. cap. 1.*

DU SIMBOLE.

14

D. *Le Pere est - il Dieu ?*

R. *Ouï.*

D. *Le Fils est - il Dieu ?*

R. *Ouï.*

D. *Le S. Esprit est - il Dieu ?*

R. *Ouï.*

D. *Il y a donc trois Dieux ?*

R. *Non il n'y en*

a qu'un.

D. *Pourquoi est - ce que ces trois Personnes ne sont qu'un seul Dieu ?*

R. *C'est par ce qu'elles n'ont qu'une seule & même Divinite.*

Comme dans l'homme l'ame Vegetative, la Sensitive, & la Raisonnable ne font qu'une seule ame, parce qu'elles ont une même substance.

D. *Ces trois personnes sont elles distinctes ?*

R. *Elles le sont, & si parfaitement que l'on ne peut pas dire de l'une qu'elle soit l'autre.*

C'est en cela qu'elles diferent des trois Ames susdites, qui sont dans l'homme une même chose & sans aucune distinction. La raison se prend de ce que parmi les Personnes divines, il y en a qui produisent, & il y en a de produites; car il s'ensuit de là qu'elles sont distinctes l'une de l'autre, puis qu'il y a toujours d'opposition, & par une suite nécessaire, une véritable distinction entre le principe & son terme, comme par exemple entre le pere & le fils.

D. *Comment se peut - il faire qu'il n'y ait en Dieu qu'une Nature, & qu'il y ait néanmoins trois Personnes ?*

R. *C'est un Mistere qui ne se peut comprendre, & dont nous n'aurons une parfaite connoissance que dans le ciel.*

Il ne faut donc pas l'éplucher curieusement, mais seulement le croire, l'adorer, & imiter les Seraphins dont parle Isaïe (cap. 6.) qui couvrant de leurs ailes le trône de Dieu pour marque de leur impuissance à comprendre ses Grandeurs inéfables, se répandent en ses loüanges par une ferveur qui ne souffre jamais le moindre relache.

D. *Comment apellez - vous ces trois Personnes subsistantes dans une même nature ?*

R. *Je les apelle la Sainte Trinité.*

La Sainte Trinité n'est donc pas une sainte, comme sainte Catherine, sainte Barbe & les autres; mais c'est un Dieu en trois Personnes qui par sa grace fait les Saints & les Saintes.

D. De qui procede le Pere ? *

R. Il ne procede d'aucune Personne , mais il est le Principe des deux autres , comme le soleil est la source de la lumiere & de la chaleur. *c*

L'On ne peut pas néanmoins dire que le Pere soit la cause des deux autres Personnes ; parce que si cela étoit , ni l'une ni l'autre ne seroit point Dieu , mais un être créé ; puis qu'il y a toujours distinction de nature entre la cause & son effet.

D. De qui procede le Fils ?

R. Il procede du Pere ; comme le rayon émane du soleil.

Tout entendement a cela de propre , que de former par sa connoissance au dedans de lui même un terme & une espece ou image , qui est une parfaite expression de l'objet qu'il considere : Ainsi comme le Pere éternel se contemple sans cesse lui-même dans son Essence divine ; il produit aussi un Terme qui représente toutes ses Grandeurs : de la même maniere à peu près , que quand un homme se regarde dans un miroir , il y forme un visage tout semblable au sien. Au lieu néanmoins que ce visage est une chose morte & passagere : le Terme que le Pere éternel produit en se contemplant , vit & subsiste tout comme lui , & par consequent est vrai Dieu aussi bien que lui. Et c'est le Fils ; vrai Fils en effet de ce Divin Pere , puis qu'il reçoit sa nature en vertu de la procession ; *f* sa parfaite image , puis qu'il représente toutes ses perfections , *g* son Verbe ou sa Parole , puis que c'est par lui qu'il se connoit lui-même , comme on connoit les pensées par les paroles. *h*

D. De qui procede le S. Esprit ?

R. Il procede du Pere & du Fils , comme la chaleur derive du soleil & du rayon.

Quand la volonté dit S. Thomas , se porte par amour vers un objet ; elle produit un terme qui est comme un poids qui l'atire vers lui : *i* Ainsi comme le Pere & le Fils ne cessent jamais de s'aimer l'un l'autre , non

c Credimus & confitemur Patrem ingenitum , increatum , fontem & originem totius Divinitatis. *Cont. Tolet. 6. cap. 1.*

f Filius meus es tu , ego hodie genui te. *Pf. 2.*

g Splendor gloriae , & figura substantiae ejus. *Hebr. 1.*

h Verbum erat apud Deum. *Joan. .*

i Amor meus pondus meum. *Aug.*

plus que de se regarder , ils produisent aussi par ce
amour mutuel un sacré Terme , & comme un tres - ar-
dent Soupir de l'un vers l'autre ; de la même maniere à
peu près que quand le soleil & un miroir ardent se re-
gardent en droite - ligne , il rejait du feu de leur mutuel
regard : Mais c'est un Soupir qui ne sortant pas au de-
hors est vrai Dieu suivant ce dogme de la Théologie :
Tout ce qui est en Dieu est Dieu ; un Soupir que l'Ecritu-
re appelle S. Esprit , parce qu'il procedo par voie d'a-
mour , qui est comme un élan & un souffle du cœur ; un
Soupir qui est encore appelé Amour , parce que c'est par
lui que le Pere & le Fils s'entraiment , comme les arbres
fleurissent par la fleur ; κ Lien , parce qu'il les unit en-
semble dans l'unité de leurs affections ; l Don , parce
qu'étant l'amour personel , il est la source de tous les dons
de Dieu , il est son premier & plus excellent don. m

D. *Le Pere Eternel est-il plus ancien que le Fils , &
le Fils plus ancien que le S. Esprit ?*

R. *Non , comme le soleil n'est pas plus ancien que son
raion , ni le raion plus que la chaleur.*

La raison est que Dieu s'étant connu & aimé de toute
éternité ; les Processions qui se font au dedans de lui par
voie de connoissance & par voie d'amour sont éternelles,
& par consequent les deux Personnes qui sont les termes
de ces Processions le sont aussi. Que si le Pere Eternel
est représenté sous la figure d'un Vieillard , le Fils sous
celle d'un Homme , & le S. Esprit sous celle d'une Co-
lombe : C'est parce qu'ils ont pris ces figures , le Pere
dans une apparition au Prophete Daniël , le Fils dans son
Incarnation , où il s'est vraiment revêtu de nôtre chair,
le S. Esprit au bord du Jourdain lors qu'il descendit visi-
blement sur le Sauveur. C'est encore pour marquer que
le Pere est la premiere Personne de la sainte Trinité
quant à l'origine , que le fils est plein de bonté & d'hu-
manité , que le S. Esprit remplit d'une douceur de co-
lombe le cœur qu'il anime de sa grace. n

k Spiritus - Sanctus amor. est. Greg.

l Patris & Filii pax imperturbabilis, gluten firmum. Ber.
Ser. 8. in Cant.

m Donum Dei altissimi. Eccl.

n Quia cor quod ejus gratiâ tangitur, mansuetudinis, leni-
tate facit tranquillum. Greg.

36 DU SIMBOLE.

D. *L'une de ces personnes est-elle plus parfaite que l'autre, ou au moins les deux le sont-elles plus qu'une seule ?*

R. *Non, elles sont égales en perfection, & une seule n'en a pas plus que les autres deux.* o

La raison est qu'elles ont toutes trois la même Essence divine; car il s'ensuit de là qu'elles ont aussi les mêmes perfections, qui sont comme les apanages de cette Essence adorable.

D. *Quelle de ces trois Personnes a fait le Monde ?*

R. *Elles l'ont fait toutes trois ensemble.*

La création du monde est un ouvrage de la Puissance de Dieu: par conséquent comme la puissance divine est commune aux trois personnes, la création du monde l'est aussi; comme le sont toutes les autres œuvres du dehors. p

D. *Pour quoi est-ce donc que le Pere en particulier est apellé dans le Simbole Créateur du ciel & de la terre ?*

R. *C'est parce qu'étant le Principe de la Divinité comme dit un Concile; la Puissance qui reluit spécialement dans leur création lui est appropriée.* Conc. Tolet. 6. cap. 1.

Comme la Sagesse est appropriée au Fils, parce qu'il procede par voie de connoissance; la Bonté au S. Esprit, parce qu'il procede par voie d'amour.

F R U I T S.

Je croi fermement ô grand Dieu le Mistère incompréhensible de la sainte Trinité, & l'adore avec un tres - profond respect.

Je désire avec vôtre grace exprimer l'unité de vôtre Nature dans les trois Personnes, tant par une entiere conformité de ma volonté avec la vôtre, que par une douce condescendance aux justes désirs du prochain.

Je désire encore exprimer vos éfusions inéfables en me donnant tout à vous, & en repandant tout ce que je pourrai de biens sur ceux qui en auront besoin.

o Nemo alium aut præcedit æternitate, aut excedit magnitudine, aut superat potestate. *Fulgens. de fide ad Patr. c. 1.*

p Opera ad extra sunt toti Trinitati communia. *Axiom. Theol.*

EXEMPLES.

E X E M P L E S.

Sainte Barbe fit ajouter , à l'honneur des trois Personnes divines , une troisième fenêtre aux deux que son père avoit fait mettre dans un bain qu'il lui fit bâtir. Saint Estienne de Muret recitoit tous les jours l'office de la sainte Trinité à genoux , tête-nuë , & souvent prosterné à terre.

Après la mort de sainte Claire de Monfaucon , qui avoit été fort dévote à la sainte Trinité , son corps fut ouvert & l'on trouva dans la vessie du fiel trois petites Boules égales en grosseur , en couleur , & en poids ; & dont une seule pesoit autant que les deux autres.

Arrius , qui pour n'avoir pas été élevé au Patriarcat d'Alexandrie nia la consubstantialité du Verbe divin avec le Père , reçut le chatiment que méritoit son impiété dans Constantinople ; où il rendit l'ame avec les infidèles , un matin que ses Partisans le conduisoient à l'Eglise malgré les oppositions d'Alexandre , Evêque de cette Ville , lequel avoit passé toute la nuit en priere pour obtenir de Dieu qu'il lui plût d'empêcher cet attentat. *Baron. an. 336.*



SECONDE INSTRUCTION.

Des Misteres qui concernent l'Incarnation

¹ ¹ PREMIÈRE DOCTRINE.

De l'Incarnation du Fils de Dieu.

DEMANDE. *Quelle des trois Personnes divines s'est faite Homme ?*

REONSE. *Ce n'est pas le Père ni le S. Esprit , mais seulement le Fils qui est la seconde.*

L'on distingue dans un Etre doué d'intelligence la nature qui le fait ce qu'il est ; comme dans l'homme le corps & l'ame composent sa nature , parce qu'ils les font Homme ; & l'Hipostase ou personnalité qui rend la nature singuliere & incommunicable , & fait avec elle la personne. Pour faire un homme Dieu , il a été nécessaire que la nature humaine fut jointe avec la Personnalité divine qui prit la place de celle qu'elle auroit eüe sans cette union : Or la foi nous enseigne que c'est seulement à la Personnalité & Hipostase du Verbe divin , que la nature humaine a été unie dans l'Incarnation , ainsi c'est le seul Fils qui s'est incarné. Ce qui a été convenable , soit comme dit saint Thomas , afin que Dieu reformât le monde par le même Verbe , par lequel il l'avoit formé , comme l'Artisan repare son ouvrage par l'idée sur laquelle il l'avoit tracé ; soit afin que les enfans adoptifs recouvraissent l'héritage par le ministère du Fils naturel. *a*

D. Pourquoi est-ce que le Fils de Dieu s'est fait Homme?

R. C'est pour nous racheter & nous délivrer des maux auxquels Adam nous avoit engagés par son péché.

Le péché d'Adam fut de manger contre la défense de Dieu du fruit qui donnoit la connoissance du bien & du mal ; & il tomba dans cette étrange perfidie à la persuasion d'Eve trompée par le démon , qui caché sous un serpent lui fit croire qu'elle & son mari deviendroient semblables à Dieu en mangeant de ce fruit. Adam nous priva des dons de grace par sa chute : Jesus-Christ s'est anéanti pour nous en remplir. *b* Ce fatal prévaricateur nous acable d'infirmités en voulant s'élever : le céleste Médecin nous a rendu la santé en s'humiliant jusqu'à venir dans nôtre chair mortelle comme pour s'approcher en personne du lit dans lequel nous languissions. *c* Celui-là nous donna la mort : *d* celui-ci nous a donné la vie de grace & la vie de gloire. *e*

a Misit Deus Filium suum , ut in adoptionem filiorum reciperemur. *Galat. 4.*

b Nos Adæ ruina omnino vacuavit ; sese ille exinanivit , ut nos repleret. *Ambr. in. Ps. 48.*

c Humiliavit se usque ad mortalem carnem , tanquam ad lectum ægrotantis. *Aug.*

d Prius peremptor quam parens. *Ev. hom. 2. sup. missus.*

e Veni ut vitam habeant & abundantius habeant. *Joan. 10.*

D. Pourquoi est-ce que Dieu n'envoia pas un Ange pour nous racheter, mais son propre Fils ?

R. Ce fut pour faire éclater davantage la rigueur de sa Justice & l'excez de sa miséricorde. *f*

Comme ces deux perfections éclateroient merveilleusement dans un Roi, qui aiant des sujets rebelles & dignes de mort, obligeroit son propre fils à descendre jusqu'à la plus vile de toutes les conditions & à mourir ensuite sur une potence, afin qu'il réparât par là l'injure qu'il lui auroient faite, & les délivrât de la peine qu'ils auroient méritée. Saint Anselme ajoûte que le même Dieu qui nous avoit créés a bien voulu nous racheter, afin que nous ne fussions pas obligés de partager nôtre cœur, en en donnant une partie à nôtre Créateur, une autre à nôtre Redempteur. *g* Mais la raison qu'en donne saint Augustin me paroît être d'une merveilleuse instruction; c'est, dit-il, afin que nous eussions un guide que nous pussions suivre sans craindre de nous égarer, *h* & que Dieu reformât ainsi par ses exemples ceux qu'il avoit formés de ses mains. *i* Aussi ce Dieu fait homme a bien voulu vivre comme le commun des hommes, afin, dit saint Basile, que toutes les actions servissent de flambeau, de règle & de modèle aux nôtres. *k*

D. Qu'a fait le Fils de Dieu pour se faire Homme ?

R. Il a pris un corps & une ame semblables aux nôtres, hormis l'ignorance & le péché.

Nôtre divin Redempteur prit une chair & une ame sujettes aux peines & aux humiliations, afin de pouvoit paier nos dettes; il les prit exemptes de péché & d'ignorance, parce que ces défauts eussent deshonoré sa Divinité & empêché nôtre Redemption. *l*

f Iustitia & pax osculatae sunt. *Pf.* 84.

g Qui te creavit, ipse te redemit; ne amorem tuum divideres partem Creatori, partem dans Redemptori. *Ansel. l. i. car. Deus homo.*

h Ut exhiberetur homini quem sequeretur homo, factus est Deus homo. *Aug. in quod. Ser. de Nativ. Dom.*

i Ut quos formavit opere, reformaret exemplo. *Idem.*

k Omnis actio Christi excolenda pietatis virtutisque obeunda regula est. *Basil. Constit. Monastic. cap. 1.*

l Caro Christi non peccatrix, sed peccatorum mundatrix. *Aug. in Pf. 88.*

D. Où est - ce qu'il a pris ce corps & cette ame ?

R. Ça été dans le ventre sacré de la sainte Vierge.

Pour y descendre il partit du sein de son Père, mais il n'en sortit pas; comme le rayon descend sur la terre sans se détacher du soleil. ^m En y descendant, il fit de la divine Marie comme une urne toute d'or pour porter la manne du ciel. *Maria urna ex auro ducta, Christum cœleste illud manna portans.* And. Cret. orat. 2. de Nativ. B. V.

D. Par l'opération de qui s'accomplit ce grand mystère ?

R. Ce fut par l'opération du S. Esprit.

C'est pour cela que la pureté virginale de la divine Marie ne reçut aucune flétrissure par la conception du Verbe incarné; tout au contraire elle en fut consacrée, pour être comme un autel, sur lequel ce divin Prêtre s'offrit lui-même en sacrifice à son Père. C'est encore pour le même sujet, que comme Jésus - Christ n'a point de mère entant que Dieu, il n'a point de père entant qu'Homme, & qu'ainsi saint Joseph n'a été que son Père nourricier.

D. Que fit le saint Esprit pour operer ce grand mystère ?

R. Il forma du plus pur sang de la Vierge le corps d'un enfant, & créa une ame tres-noble dont il anima ce corps; & au moment le Fils de Dieu s'unit personnellement à l'Humanité composée de ce corps & de cette ame.

Il est certain que toutes les trois Personnes divines contribuèrent à former l'Humanité sacrée de Jésus-Christ, puisque c'est une de ces actions qu'on appelle du dehors & qui leur sont communes; le Simbole porte néanmoins que cet Homme Dieu a été conçu du saint Esprit, parce que l'Incarnation est l'ouvrage le plus éclatant de la bonté de Dieu, laquelle lui est appropriée.

D. Comment s'appelle le Fils de Dieu depuis son Incarnation ?

R. Il s'appelle Jésus - Christ.

Il s'appelle Jésus qui veut dire Sauveur, parce qu'en éfet il nous a sauvés. Il s'appelle Christ qui veut dire oint, parce qu'il fut oint de l'huile de la grace substantielle par l'union de sa divinité avec son Humanité, & de l'huile de la grace accidentelle par l'infusion tres-abon-

dante qui en fut faite dans son Ame.

D. *Qui est donc Jesus - Christ ?*

R. *C'est le Fils de Dieu fait homme.*

Il y a cette difference entre Dieu & Jesus - Christ ; que Dieu en lui même n'est pas homme , mais Jesus - Christ est Dieu & Homme tout ensemble : de sorte qu'il y a en lui deux natures , la divine & l'humaine , & il n'y a qu'une Personne dans laquelle ces deux autres sont unies ; d'où vient qu'elles ne font qu'un seul Jesus - Christ , comme le corps & l'ame unis dans une seule personne ne font qu'un seul homme.

D. *Jesus - Christ étoit - il avant le monde ?*

R. *Il étoit entant que Dieu , l n'étoit point entant qu'Homme.*

Comme le raïon du soleil qui passant par une vitre rouge prend sa couleur , est raïon avant que de passer par cette vitre , mais il n'est pas revêtu de cette couleur.

D. *Qui est plus ancien Jesus - Christ ou la sainte Vierge ?*

R. *Jesus - Christ entant que Dieu est plus ancien qu'elle , parce qu'il est Dieu de toute éternité , mais entant qu'Homme il est plus jeune , parce qu'il est son Fils.*

Comme le même raïon entant que raïon est plus ancien que la vitre qui le rend rouge , mais non point comme portant cette couleur.

D. *Où est Jesus - Christ.*

R. *En qualité de Dieu il est par tout , en qualité d'Homme il est au ciel & au saint Sacrement.*

Comme encore le raïon du soleil est répandu par tout entant que raïon & lumiere , & il n'est qu'en quelques endroits entant que rouge.

R. *Quel jour fut conçu Jesus - Christ ?*

R. *Il fut conçu le jour de l'Annonciation qui est le vingt - cinq de Mars.*

Cette heureuse nouvelle fut anoncée à la sainte Vierge par saint Gabriel Archange , qui la trouva dans sa chambre toute seule priant Dieu , & la remplit en l'abordant d'une sainte fraieur : Ce qui apprend aux filles à aimer la

* Ut à Chrismate Christus , sic Iesus vocatus est à salute Chrysol. Ser. 57.

• Homo pro nobis , Deus ante nos. Aug.

retraite , à fuir la conversation des hommes , à trembler à leur aproche , à ne se trouver jamais seules avec aucun. p

D. *Quelles vertus disposerent la Vierge à devenir la mère de Dieu ?*

R. *Ce furent la virginité & l'humilité. q*

Comme Dieu est la pureté même , il se plaît merveilleusement là où elle regne ; or le vœu de virginité que fit la divine Marie sans en avoir eu ni commandement , ni conseil , ni exemple , montre assez que son cœur étoit le vrai trône de cette vertu ; qui néanmoins n'eut jamais attiré le Fils de Dieu dans son sein , si elle n'eue été accompagnée de cette profonde humilité , qui lui fit prendre la qualité de sa servante au même moment qu'il la prit pour mère. f

FRUITS.

Je vous rends grâces infinies , ô Verbe incarné , de ce que vous vous êtes fait si petit pour me faire tres-grand. z Ne donnez pas je vous prie celui qui est maintenant racheté , vous qui êtes venu racheter celui qui étoit perdu.

Sainte Vierge je vous félicite & remercie la divine Bonté de votre élévation à la tres sublime dignité de mère de Dieu, Faites de grace que je porte toujours votre divin Fils dans mon cœur par un fervent amour , puisque si vous ne l'y eussiez porté vous même , il vous eut été inutile d'avoir été sa mère. u

p *Disce Virginem moribus , disce Virginem verecundiâ. Trepidare virginum est , & ad omnes viri ingressus pavere , omnes viri assatus vereri. Amb. l. 2. Luc. 1.*

q *Si placuit ex Virginitate , tamen ex humilitate concepit Ber. hom. 1. Sup. Miss.*

r *Requiescit libens florentissimo in domicilio castitatis. Zeno Veron. Ser. 3. de Nativ. Chris.*

f *Sine humilitate autem , audeo dicere , Virginitas Mariæ non placuisset. Ber. loc. cit.*

t *Deus pusillus inventus est , ut homo maximus fieret. Terul. l. 2. cont. Marc. c. 27*

u *Materna propinquitas nihil Mariæ profuisset , nisi felicius Christum corde quàm carne gestasset. Aug. l. de Virg. c. 3.*

E X E M P L E S.

Le Démon se plaignit un jour à saint Antoine de ce que les hommes le maudissoient dans leurs disgraces , ajoutant que le Fils de Dieu lui aiant ôté ses forces par son Incarnation , e'étoit à leur propre malice qu'ils devoient attribuer leurs malheurs non à la sienne.

Nestorius & Eutiches combattirent comme d'un commun concert la vérité de l'Incarnation ; celui - là en soutenant qu'il y avoit en Jesus - Christ deux Personnes ; celui - ci en niant qu'il y eut en lui deux natures : mais le premier de ces Hérésiarques après avoir été anathématisé & relégué dans l'Isle d'Oase par le concile d'Ephese , eut la langue rongée par les vers. *Baron. an. 435.* L'autre fut déclaré hérétique par celui de Calcedoine , & l'Empereur Marcian condamna ses Sectateurs à de grièves peines. *Baron. an. 451.*

SECONDE DOCTRINE.

De la Naissance , l'Enfance , & la vie cachée de Jesus.

DEM. *Q*uel jour naquit nôtre Seigneur ?

REP. *Il naquit le jour de Noël.*

Journal de peine pour lui , jour de joie pour nous. *a*

D. *Quelles furent les circonstances de sa naissance ?*

D. *Il naquit au Bourg de Bethléem , au tems le plus rude de toute l'année , vers le minuit & dans une étable , qui par là devint un ciel. b*

Le Roi des Rois voulut naître dans un lieu si vil , un tems si incommode , & un état si chetif , pour nous donner ce qu'il s'ôtoit à lui - même. *c* Il choisit pour

a Elegit hunc diem , sibi ad obsequium , nobis ad gaudium. *Aug. Ser. de Nativ.*

b Stabulum versum est in cœlum. *Epiphân.*

c Ut tantùm homini conferat , quantum detrahis Deo ; *Tertul. l. 2. cont. Marc. c. 27.*

son louvre une étable , afin que nous fussions un jour logez dans son Palais céleste ; pour son Trône une crèche , afin de servir de pâture à ceux que le péché avoit rendus semblables aux bêtes : *d* Pour son lit de parade un peu de paille , afin que ceux qui courent après les pailles trouvent le froment : *e* pour sa pourpre quelques méchans langes , afin de nous mériter la robe de l'immortalité ; pour ses courtisans de pauvres bergers , afin de nous rendre dignes de la compagnie des Anges : mais plus il s'abaissa pour l'amour de nous , plus nous devons le glorifier & l'aimer. / Ce divin modèle de toute vertu descendit encore du Trône de sa divinité dans le centre de la misère , de la bassesse & de la souffrance , pour commencer dez - lors à nous apprendre à fouler aux piés les richesses , les honneurs & les plaisirs ; *g* ces trois idoles que le monde adore & qui enfantent tous nos crimes ; pour nous faire , dis-je , cette leçon , non par ses paroles ; car bien qu'il soit le Verbe subsistant , il est dans un état à ne point parler , mais par ses œuvres dont la voix est plus forte que le son des trompettes les plus éclatantes. *h* Il n'est rien qui anime si fort que les exemples d'un Dieu , qui étant la sagesse même ne peut pas se tromper , d'un Dieu qu'il est aussi honteux de ne pas imiter , qu'il est glorieux de le suivre ; *i* d'un Dieu sur les traces duquel il est d'une nécessité indispensable de marcher pour arriver au terme bien - heureux du salut éternel. L'Ange se perdit pour vouloir ressembler à Dieu dans la splendeur de sa gloire ; mais l'homme ne sera jamais sauvé s'il ne travaille à lui ressembler dans son état d'humilité. *k*

d O rem stupendam ! Panis Angelorum , factus est fœnum jumentorum. *Aug. Ser. de Nativ.*

e Ut qui ad paleas currunt , frumentum inveniant. *Chrysost. de laud. B. Virg.*

f Tantò mihi carior , quantò pro me vilior. *Ber. Ser. 1. de Epiph.*

g Nativitas Christi jugulatrix voluptatum. *Cypr.*

h O quanta vox silentio nascitur ! *Chrysol. de D. Joan. nato ex patre muto Ser. 92.*

i Puderet te fortasse imitari humilem hominem , saltè imitare humilem Deum. *Aug. Tract. 23. in Joan.*

k Nisi efficiamini sicut parvulus iste , non intrabitis in Regnum cœlorum. *Math. 18. Quis iste puer nisi ille de quo Isayas dicit. Puer datus est nobis ? Ambr. l. 8. in Luc.*

D. De quelles prérogatives fut honorée la naissance de Jesus ?

R. Il y fut loüé des anges, réveré des Pasteurs, adoré des Mages; & sortant du sein de sa benite mère par pénétration: il ne lui causa aucune douleur, mais la combla de joie, il ne flétrit point sa pureté Virginale, mais la rendit plus éclatante.

Comme le rayon du soleil passant par la vitre sans la divier, il ne la cassa point, mais lui donne un éclat nouveau; aussi faloit-il que celle-là fut la Reine des Vierges & de la virginité même, qui enfanta le Roi de la chasteté. l

D. Quel jour fut-il circoncis & apellé Jesus ?

R. Ce fut le premier jour de l'An, auquel se célèbre la fête de la Circoncision.

La Circoncision fut instituée de Dieu même, qui en ordonna l'usage au Patriarche Abraham, pour être comme un gage de son alliance avec les Juifs, & un remède contre le péché originel; de sorte que ce couteau de pierre qui en étoit l'instrument ne bleffoit pas seulement le corps, mais de plus il imprimoit en lui le caractère infame de ce péché: Cependant quelque cruelle & humiliante que fut la Circoncision, l'Enfant Jesus voulut bien s'y assujétir; & il s'y assujétit, tant pour offrir à son Père comme les erres du sang qu'il devoit verser dans la Passion, que pour nous décharger à ses propres dépens des rigueurs de l'ancienne loi, & pour nous donner cét exemple admirable de mortification & d'humilité. Quel sujet n'avons-nous donc pas de l'aimer? m Quel sujet de crucifier nos sens? Quel sujet de rougir de ce qu'étant si coupables nous voulons passer pour innocens, après que l'Innocent a voulu être regardé comme un criminel? u

D. Quel jour fut-il adoré des trois Rois ?

l Regnum ergo tenuit virginitatis, quæ Regem genuit castitatis. Aug.

u Si amare pigebat, saltem redamare non pigeat. Aug. lib. de Cath. rudib. c. 1.

n Qui peccatum non fecit, non dedignatus est se peccatorem reputari; nos & esse volumus & nolumus æstimari. Ber. Ser. de Circunc.

R. *Ce fut le six de Janvier, auquel jour se célèbre la fête des Rois.*

Cette Fête s'appelle Epiphanie, c'est à dire, manifestation, parce qu'au jour qu'elle se célèbre, Jesus-Christ fut reconnu pour vrai Dieu par trois Rois venus de l'Orient, à qui son Père, qui voulut dès-lors rendre sa naissance éclatante, la fit connoître par l'entremise d'une double étoile; une intérieure, laquelle les éclairant là-dessus, leur inspira en même-tems le désir d'aler rendre leurs hommages à ce Roi qui venoit de naître; une extérieure, qui brillant en plein midi, les conduisit à la ville de Jerusalem & de là à l'étable de Bethléem: où ces devots Princes après s'être prosternés en terre pour adorer l'Enfant Jesus, ouvrirent leurs trésors & lui offrirent de l'encens comme à un Dieu, de l'or comme à un Roi, de la mirre comme à un homme sujet à la mort. Suivons à leur exemple l'étoile de la foi, & présentons à notre divin Redempteur l'encens de la dévotion, l'or de la charité, & la mirre de la mortification.

D. *Quel jour fut-il présenté au Temple?*

R. *Ce fut le second de Fevrier consacré à la fête de la Chandeleur, & auquel notre Dame accomplit aussi la loi de la Purification.*

Il étoit ordonné aux Juifs d'offrir à Dieu leurs aînez, tant pour marque du domaine absolu qu'il avoit sur eux, qu'en reconnoissance de la grace qu'ils avoient reçue de lui quand il fit mourir tous les aînez de l'Egypse pour les délivrer de la captivité. *Exod. 13.* La loi obligeoit aussi les femmes qui avoient conçu & enfanté par la voie ordinaire de s'aler présenter au Temple pour y être purifiées par la priere du Prêtre & par leur ofrande, des immondices qui accompagnent l'enfantement. *Levit 12.* Je ne suis pas surpris que la divine Marie ait offert à Dieu son divin Enfant; elle étoit trop exacte à observer les plus menus points de la loi pour y manquer. Mais qui pourra croire que celle qui aiant conçu par l'operation du saint-Esprit & l'emportant en pureté sur les Anges mêmes, n'étoit nullement obligée à la loi si humiliante de la Purification, ait bien voulu s'y assujétir? Elle s'y assujétit néanmoins, y étant poussée tant par l'exemple de Jesus qui venoit d'accomplir la loi de la Circoncision, que par sa propre ardeur à s'éle-

ver aux actions de vertu les plus héroïques , sans avoir d'égard ni au dire du monde ni au point d'honneur. Portons nous à son imitation à des œuvres surérogatoires , ou au moins soions tres-exacts à celles qui sont d'obligation : humiliions nous & foulons aux piés les respects humains. *n* C'est là la plus belle dévotion que nous puissions porter à la Vierge. °

D. *Que devint le petit Jesus après que ses miseres eurent été acomplis ?*

R. *Il fut porté en Egipte pour être garenti de la persecution d'Herode , & il y demeura jusqu'à sa mort.*

Hérode ce Roi si impie & si cruel aiant appris par les Mages la naissance du Messie , & aprehendant d'être dépouillé de son Roiaume par ce nouveau Roi , fit égorger tous les enfans qui se trouverent au dessous de deux ans dans Bethléem & dans les lieux d'alentour , espérant de l'enveloper dans ce massacre général : mais que peut la politique des hommes contre les desseins de Dieu ? Un Ange fut député de ciel pour ordonner à saint Joseph de prendre l'Enfant avec la Mère & de s'enfuir en Egipte ; à quoy ce fidèle Coadjuteur des conseils divins, obéit d'abord , s'exposant avec joie aux rudes travaux qu'il avoit à essuier dans ce pénible voiage p

D. *Que fit Jesus de remarquable après son retour de l'Egipte ?*

R. *Etant allé au Temple célébrer la Pâque avec la sainte Vierge & saint Joseph , vers la douzième année de son âge , il y resta à leur insceu pour commencer dès-lors à glorifier son Père par sa dispute avec les Docteurs de la loi.*

Belle leçon aux enfans de commencer dès leur bas âge à s'appliquer avec soin à tout ce qui concerne le service de Dieu : *q* De n'avoir nul égard aux larmes de leurs père & mère , quand ils se sentent apelles à l'état Ecclesiastique ou à la profession Religieuse : De se distinguer par leur modestie & par leur respect envers les gens vieux , comme fit l'Enfant Jesus dans sa dispute.

n Mihi pro minimo est , ut à vobis judicer. 1. Cor. 4.

° Summa devotio imitari quod colimus. Aug.

p Obedivit libenter & credidit , omnes tribulationes cum gaudio sustinendo. Chrysof.

q Bonum est viro cum portaverit jugum Domini ab adolescentiâ suâ Thren. 3

D. *A quoi s'occupa-t-il après sa dispute ?*

R. *Il mena une vie cachée environ dix ans, fréquentant le Temple, obéissant humblement à ses père & mère, exerçant le vil office de Charpentier, & croissant en sagesse quant à ses éfets extérieurs, non quant à l'habitude, en ayant été plein dès sa conception.*

Combien d'ames n'eut-il pas pû gagner à Dieu son Père pendant ce tems-là ? il s'occupa néanmoins à ces choses pour nous apprendre par son exemple à fuir le commerce du monde, à vaquer aux exercices de devotion, à obéir à nos supérieurs, à nous humilier, & à faire de continuels progrès dans la vertu. r

FRUITS.

O divin Jesus je vous adore dans tous les états de vôtre enfance & de vôtre vie cachée, je les admire, je désire de m'y conformer.

Divine Marie qui avez eu l'honneur de voir le Fils de Dieu assujeti à vos commandemens, je vous reconnois pour ma Reine. Que j'imite, s'il vous plait, ses vertus & les vôtres. Glorieux saint Joseph je vous félicite de la part que vous avez eue dans les misteres adorables de l'Enfant Jesus ; faites de grace que j'aie aussi part à ses faveurs.

E X E M P L E S.

Le lieu de la naissance du Messie fut une caverne servant d'étable, où un bœuf & un âne se trouverent attachés, & d'où il rejaloit une source d'eau vive comme pour être un monument auguste de l'abondance des graces que cet homme Dieu qui y naissoit feroit découler sur les fidèles, & des larmes que les fidèles verseroient dans ce lieu. *Baron. an. 1.*

Saint Caïetan fondateur des Théatins eut le bonheur de recevoir entre ses bras l'Enfant Jesus des mains de sa benite Mére, une nuit de Noël qu'il fut ravi en extase.

r Nihil est illi carius humilitate, nihil acceptius modestiâ, nihil operosius studio placendi hominibus. *Tertul.*

Le bien-heureux Henri Sufon grava un jour le nom de Jesus avec un canif sur la poitrine vis-a-vis du cœur par un transport d'amour. Gravons le dans le nôtre en esprit & par des caractères invisibles.

1

TROISIÈME DOCTRINE.

De la vie Active de Jesus & de sa sanglante mort.

DEM. *Q*ue fit nôtre Seigneur après sa vie cachée ?
 REP. *Q*u'il commença sa vie active par aler recevoir le Batême de saint Jean Baptiste au bord du Jourdain.

Nôtre divin Maître s'abaiſſa ſi fort, pour nous apprendre à descendre comme lui, ſi nous voulons monter avec lui a Pendant ſon Batême les cieux furent ouverts, pour marquer qu'il eſt la voie par laquelle il y faut monter. Le Père éternel fit entendre ſa voix, pour acréditer ſa doctrine & nous en inſpirer l'amour & la pratique. Le S. Eſprit descendit ſur lui en forme de colombe pour indiquer la reconciliation du genre humain avec Dieu, comme une colombe anonça la paix au monde après le deluge.

D. *Que fit-il après ſon Batême ?*

R. *Il ſe retira au deſert, où il demoura quarante jours & quarante nuits ſans manger, où il fut tenté par le démon, où les Anges le ſervirent après qu'ils eut triomphé de ſes atakes.*

Nôtre Seigneur ajoûta à ſa vie privée ſa retraite au deſert, pour faire connoître aux Miniſtres de l'Evangile le beſoin extrême qu'ils ont de vaquer à eux mêmes avant que de travailler pour les autres, & de ſe remplir des dons céleſtes avant que de les répandre. *b* Il atenua ſon corps pas ce long jeune, afin d'engraiſſer nos ames. *c*

a Christus baptizatur. Simul & nos descendamus, ut cum ipſo ascendamus. *Greg. Nazianſ. orat. in Sanct. lum.*

b Decentiſſimus ordo eſt, ut prius impleatur Paſſul divinis donis, & ſic aliis tradat. *Dionys. de Hier. Eccl. c. 3.*

c Diebus quadragiata jejunat per quem alii ſagincentur. *Cypr.*

Il voulut être tenté par le diable, pour nous rendre victorieux de nos tentations par les siennes. *a* Il commanda à ses Anges de le venir servir, pour nous animer à cette victoire par l'espérance de la récompense.

D. *A quoi s'occupait-il après être sorti du désert ?*

R. Il appella les douze apôtres à l'Apostolat, il les forma aux fonctions apostoliques, il travailla avec eux au salut des âmes environ trois ans & trois mois.

Cela étoit nécessaire, afin qu'il établit son Eglise, & qu'il remplît les devoirs de sa mission.

D. *Quels moyens employait-il pour réussir dans son divin ministère.*

R. Sans parler de ses miracles, il y employa la prière, les veilles, la prédication & le bon exemple.

Ce sont là les exercices d'un homme véritablement apostolique ; mais il faut sur tout qu'il joigne la main à la langue par le bon exemple, *e* & qu'il commence même par là, *f* faisant le premier ce à quoi il exhorte les autres. *g*

D. *Quelles peines y endurait-il ?*

R. Il y endura le chaud, le froid & les autres fatigues d'une vie très laborieuse ; la faim, la soif & les autres incommodités d'une extrême pauvreté : des calomnies & des outrages inouïs.

Après avoir passé la nuit en prière sur la dure & au sein, il employoit le jour à l'instruction. Il n'avoit ni des rentes pour vivre, ni de maison pour s'y retirer. On l'accusa d'être magicien ; on lui jetoit des pierres comme à un fou. Il fut un objet d'abomination. *h*

D. *Quel fut le succès de ses prédications ?*

R. Quelques-uns en profitèrent, d'autres les admiraient sans se convertir, *i* les Pharisiens en tirèrent occasion de machiner sa mort.

d Vt sic nostras tentationes suis tentationibus vinceret. Greg. Hom. 16. in Evang.

e Manu & lingua operari debent milites Christi. Origen. Hom. 9 in lib. Jud.

f Caput Iesus facere & docere. Act. 1.

g Quod alterum facere velis, ipse prior incipias. Ambry. l. 2. in Luc.

h Posuerunt me abominationem sibi. Ps. 87.

i Mirabantur, sed non convertebantur. Aug.

La parole de Dieu, dit Origene. *Hom. 7. in Exod.* ressemble à la manne, qui avoit le goût des viandes les plus exquisés pour les bons, qui se convertissoit en vers pour les méchans.

D. *Qu'est-ce que Jesus-Christ endura au commencement de la Passion ?*

R. Il fut réduit à l'agonie, acablé d'une sueur de sang, trahi par le détestable Judas, pris & lié par des satellites dans le jardin des Oliviers.

Adam avoit perdu l'homme dans un jardin, & ce fut dans ce jardin que Jesus le chercha; dans un jardin, dis-je, où l'amour le planta comme une belle rose, laquelle étant empourprée de son sang & froissée par le baiser de Judas, & par les violences des satellites répandit une odeur, dont la vertu fit crever le serpent qui avoit trompé la première femme.

D. *Que souffrit le Sauveur après sa capture ?*

R. Il fut accusé, jugé digne de mort, outragé par des crachats, des soufflets & de coups de poing, postposé à un insigne voleur, fouetté tres cruëlement, couronné d'épines, & traité en cet état comme un Roi de farce, comme un faquin, avec le dernier mépris.

Ce divin Patient exposa sa Personne adorable à de si horribles outrages, pour nous inspirer l'amour du mépris. *h* Il abandonna son corps virginal à de si cruëls suplices, pour faire de ses plaies comme autant de bouches qui nous prêchassent la mortification. *l*

D. *Qu'endura-t-il davantage ?*

R. Après avoir été condamné & livré à la rage de ses ennemis par Pilate, il fut acablé du pesant fardeau de la croix, abreuvé de fiel & de vinaigre, exposé tout nud à la vue du peuple, cloüé à un infame poteau, sur lequel il demeura trois heures entières, & il mourut entre deux larrons, plongé dans un abîme de douleur & de tristesse.

Nos péchez lui sont un surcroit d'affliction. Ils le blessent par des plaies qui lui sont plus insupportables que ne furent celles qu'il reçût dans son Sacré corps. *m*

K Discite à me, quia mitis sum & humilis corde. *Matth. 11.*

l Ut tot essent ora, quot vulnera. *Ber.*

m Cur addis afflictionem afflictio ? magis me aggravant vulnera peccati tui, quam vulnera Corporis mei. *Idem.*

D. *Quel jour est - ce qu'il mourut ?*

R. *Il mourut le jour du Vendredi saint.*

Ce ne fut pas néanmoins en qualité de Dieu qu'il endura la mort, car Dieu est immortel, mais il l'endura en tant qu'Homme, son Ame se séparant effectivement de son Corps par la violence des tourmens: mais l'Ame & le Corps restèrent toujours unis à la Divinité & subsisterent en la Personne du verbe. *n*

D. *Comment est - ce que Jesus se comporta dans tout le cours de sa Passion?*

R. *Il s'y signala par une patience toute divine, ne se défendant & ne se plaignant jamais, & excusant ses ennemis & priant pour eux.*

Qui après cela osera s'impatienter? Qui osera se venger de son ennemi. *p*

D. *Etoit - il nécessaire qu'il endurât des tourmens & des outrages si horribles ?*

R. *Cela n'étoit pas nécessaire pour operer nôtre salut, mais bien pour contenter son amour.*

Comme la grandeur de l'ofense se mesure par la dignité de la personne ofensée, la valeur de la satisfaction se prend aussi de la dignité de la personne qui satisfait. Ainsi la dignité de nôtre divin Redempteur allant jusqu'à l'infini, puis qu'il étoit vrai Dieu, un seul de ses Soupirs étoit capable de satisfaire pour des injures d'une griéveté infinie; & il est certain que tous les péchez du monde sont moins à son égard, que n'est une goutte d'eau à l'égard de tout l'Océan: mais ce qui étoit plus que suffisant pour nôtre rachat, ne le fut pas assez pour contenter pleinement l'amour de l'Homme Dieu. *q* Il s'assujétit aux derniers oprobres & aux suplices les plus cruels, pour signaler sa charité sans pareille, *r* pour nous inviter à marcher sur ses traces, *s* pour affermir nôtre espérance. Pour nous rendre immortels par sa mort.

n Quod semel assumpsit, numquam dimisit. *Axiom. Theol.*

o Quasi agnus coram tondente se obmutescet. *Isay. 57.*

p Quid non dimittitur, si hoc dimittitur. *Aug.*

q Hæc sufficiebant redemptioni, sed non satis erant amori. *Chrysol.*

r In causâ charitas æstimatur, sed charitas inæstimabilis, charitas sine modo. *Ber. ser. de Pass.*

s Christus passus est... ut ejus vestigia sequamini. *1. Petr. 2.*

FRUITS.

Que le ciel & la terre vous benissent, ô mon divin Redempteur, de ce que vous avez fait & souffert pour mon salut. Je compatis à vos peines. Je deteste mes crimes. Je vous demande miséricorde. J'espère de l'obtenir.

Pere éternel je vous offre les travaux de vôtre Fils en expiation de mes offenses. Pardonnez les - moi je vous prie. Benissez la résolution que je prends d'en faire pénitence.

E X E M P L E S.

Saint Louis jeûnoit tous les Vendredis de l'année en l'honneur de la Passion du Sauveur. Il ajoutoit au jeûne l'abstinence de toute sorte de poisson & de fruit les Vendredis de l'Avent & du Carême. Le jour du Vendredi saint il faisoit l'adoration de la Croix, les mains jointes, les genoux nus, les yeux baignez de ses larmes, en un mot avec de si grands rémoignages de dévotion que toute la Cour en étoit touchée.

Sainte Rose de Lima du Tiers - Ordre de saint Dominique prit un soin particulier d'exprimer en soi la Passion de Jesus. Dans cette vue elle faisoit chaque nuit plusieurs tours du jardin portant une pesante Croix sur ses épaules, elle prenoit une discipline sanglante avec deux chaînes de fer; & le matin elle tenoit quelque temps dans sa bouche du fiel de mouton, dont elle arrosoit aussi ses alimens à l'heure du repas. Le même dévouement poussa cette vraie amante de la croix à user pendant plusieurs années d'un rude cilice parsemé d'eguilles & qui lui descendoit jusqu'aux genoux: à porter durant six ans sur sa tête une lame d'argent en forme de couronne ouverte, armée de quatre - vingts dix sept pointes distinguées en trois rangs, & dont chacune faisoit sa partie particuliere, sur tout le Vendredi la Sainte serroit davantage cette couronne: à coucher pendant seize années sur un lit, ou pour mieux dire sur un cheval composé de sept pièces de bois attachées ensemble, dont le vuide étoit rempli de petits cailloux aigus de petites pièces de tuile, les pointes tournées en haut.

1
QUATRIÈME DOCTRINE.

De la Sepulture & de la Resurrection de Jesus.

DEM. *Q*ue fit - on du Corps du Sauveur après sa mort ?

REP. *O*n le descendit de la croix, & l'aiant embaumé & envelopé d'un suaire, on l'enterra dans un sépulchre neuf.

Jesus - Christ voulut être enseveli après sa mort, pour apprendre aux chrétiens qu'après être morts au péché par le Batême ou par la pénitence, ils doivent se regarder comme des personnes enterrées, usant aussi peu de leurs sens, & aiant aussi peu de commerce avec les hommes dans le mal, que s'ils étoient véritablement dans un tombeau. *a*

D. *Où* ala son Ame ?

R. *E*lle descendit aux enfers ou aux limbes des Peres ?

Comme l'on apelle prison chaque lieu où les criminels sont détenus, bien qu'il y en ait de plus & de moins incommodes; de même l'Eglise apelle enfer non seulement le cachot des dânez, mais aussi le Purgatoire & le Limbe des Peres : Or ce fut dans ce Limbe que descendit l'Amé tres glorieuse de Jesus - Christ, non pour faire hommage au Prince de la mort, mais pour l'enchainer; pour rendre aux saints Captifs qui y étoient arrêtez leur premiere liberté : *b* pour les couronner de gloire, & faire ainsi de l'enfer un Paradis. *Ex inferno cœlum facit; nam ubi Christus, ibi cœlum.* Chrysost. Ser. 2. Sec. 32.

D. *Combien* de tems y demeura - t - il ?

R. *E*lle y demeura jusqu'au troisième jour, auquel nôtre Seigneur ressuscita de grand matin & avec ses plaies.

Le Sépulchre est pour nous le séjour ou même l'azile

a Consepulti enim sumus in illo per Baptismum. Rom. 3.

b Mortis principem colligavit, captivos in pristinam libertatem restituit. Aug. Ser. de Passon.

de la mort : *c* mais à l'égard de Jesus - Christ, il fut une source de vie & comme le sein d'une mere, mais un sein tout nouveau, qui par un prodige sans exemple avoit conçu un mort & enfanta un vivant, *d* sçavoir le Roy des vivans & des morts, qui par la réunion de son ame avec son corps faite dans son tombeau, y recouvra la vie & en sortit dans cét état bien-heureux : Il en sortit, dis - je, & resuscita. 1. Le troisième jour, afin de verifier la prédiction qu'il en avoit faite lui-même. 2. De grand matin, pour changer au plutôt la douleur de la triste Mere & de ses Disciples en une joie inéfectable. 3. Avec les plaies des mains, des piés & du côté, tant pour porter ces illustres trophées de ses victoires pendant l'éternité, & apaiser son Pere dans son juste courroux en les lui montrant, que pour faire de ces sources de grace un objet de joie aux bons & un objet de peine aux méchans.

D. *Quel fut ce troisième jour auquel ce divin Conquerant resuscita ?*

R. *Ce fut le jour de Pâques.*

Jour de grande joie, puis qu'il a donné commencement à la vie immortelle de Jesus & à la gloire accomplie de ses membres. Jour bien plus heureux, que ni celui de la création auquel les hommes ne reçurent qu'une vie mortelle, ni celui du sabbath qui ne donnoit aux Juifs qu'un repos temporel. Jour que saint Gregoire de Nazianze appelle le Roy des jours, la solemnité des solemnitez, une Fête qui surpasse autant les autres en pompe & en magnificence, que le soleil surpasse les étoiles en éclat. *Orat. 42.*

D. *Pourquoi est-ce qu'il resuscita ?*

R. *Ce fut pour recevoir la couronne due à ses mérites. Pour operer la resurrection spirituelle de nos ames. Pour affermir la foi de la resurrection de nos corps.*

Il étoit juste que celui qui avoit si vaillamment combattu fut couronné. *e* Le Roy du ciel n'est pas moins

c Azilus mortis. *Tertul.*

d Vteri nova forma, mortuum concipit parit vivum. *Chrysol. Ser. 74.*

e Dignus est Agnus qui occisus est accipere honorem & gloriam. *Apoc. 5.*

magnifique que les Rois de la terre, qui au jour de leur couronnement se signalent par leurs largesses. *f* Les membres suivent leur chef. *g*

D. *Quelles furent les prérogatives & les merveilles de sa Resurrection?*

R. *Il ressuscita par sa propre vertu : Pour ne plus mourir : Révetu d'une gloire immense.*

La chair de Jesus - Christ avoit été comme semée par sa sepulture ; mais elle repoussa & refleurit par sa Resurrection ; *b* & ce fut la divinité unie à cette chair Virginale, qui comme un sacré germe la fit revivre. *i* La mort n'étoit plus en état de donner aucune atteinte à ce premier né d'entre les morts, puis qu'il l'avoit détruite par la sienne. *k* Son admirable obéissance lui mérita l'honneur de sortir du tombeau environné d'une gloire éclatante, comme le Phenix se leve du bucher avec une beauté extraordinaire, & le soleil sort de la nuée avec une nouvelle clarté. *l* L'Eclat de cette gloire fut merveilleusement rehaussé. 1. Par la splendeur de son corps plus brillant que la lumiere même, & tout divinisé. *m* 2. Par la célèbre victoire qu'il remporta sur le démon, *n* sur la mort & sur le péché. *o* 3. Par la puissance souveraine qui lui fut donnée dans le ciel & dans la terre. *p*

D. *Que devons - nous faire pour avoir part à la gloire de la Resurrection?*

R. *Nous devons en prendre aux souffrances de sa Passion.*

Les branches qui pendant l'hiver perdent leur feuil-

f Resurrexit propter nostram justificationem. *Rom.* 4.

g Nunc autem Christus surrexit primitiæ dormientium. *1. Cor.* 15. Tanquam caput quod membra sequantur.

b Cujus caro seminatur in morte, reffloruit in Resurrectione. *Ber. l. de dilig. Deo. cap. 1.*

i Occubuit quasi homo, resurrexit quasi Deus. *Greg.*

k Mors mortis ejus mors extitit. *Chrysoft.*

l Extremam Christus pertulit obedientiam, propterea accepit & supremum honorem. *Idem.*

m Tunc secundum carnem homo, nunc per omnia Deus. *Ambr. l. de fide Resur.*

n Princeps hujus mundi ejicietur foras. *Joan.* 12.

o Peccatum crucifixit & mortem. *Aug.*

p Data est mihi omnis potestas in cælo & in terra. *Math.* 28.

lage avec l'arbre & paroissent comme mortes, ressuscitent au printems avec lui & recouvrent leur ornement; il en est ici à peu près de même. *q* Aussi n'est-il pas juste que les serviteurs soient plus avantagés que le maître. *r* C'est une loi inviolable, *s* qu'il faut souffrir pour regner.

FRUITS.

O tres glorieux Jesus, j'ai une extrême joie de la gloire suréminente dont vous futes revêtu dans votre Resurrection. Faites de grace que pour y mériter quelque part, j'embrasse une vie toute nouvelle par la mortification de mes sens & de mes passions.

Tres - Sainte Vierge, je vous félicite de la glorieuse Resurrection de votre cher Fils. Je me réjouis de la joie dont votre ame fut comblée à sa vuë. Je vous conjure de lui montrer vos chastes mamelles, & de faire qu'il montre ses sacrées plaies à son Pere en faveur des pauvres pécheurs.

EXEMPLES.

Mahomet, qui de valet qu'il étoit de Tagide, veuve fort riche dans l'Arabie, devint par ses artifices son mari, ajouta à ses autres impiétés que Jesus - Christ n'étoit qu'homme, qu'il n'avoit pas été véritablement attaché à la Croix, mais seulement son ombre; qu'il n'étoit ni mort ni ressuscité, mais qu'il avoit été transporté au ciel. L'impiété néanmoins tant de ces dogmes que des autres, sur lesquels ce précurseur de l'Antechrist établit sa Religion infame, fut découverte, lors qu'étant à la Mecque mort comme une bête engraisnée pour l'enfer, bien loin de ressusciter dans trois jours comme il l'avoit promis, une partie de son cadavre déjà puant, & qui avoit été laissé sans garde, fut dévorée par les chiens. *Baron. an. 630.*

q Si complantati facti sumus similitudini mortis ejus, simul & Resurrectionis erimus. *Rom. 6.*

r Non est servus super Dominum. *Math. 10.*

s Non licet rerum mutare naturas. Nisi duris non itur ad Regnum. *Salvian, l. 4. ad Eccl.*

 CINQUIÈME DOCTRINE.

De la Triomphante Ascension de Jefus.

DEM. O ù ala nôtre Seigneur après sa Resurrection ?

REP. Il demeura encore quarante jours sur la terre.

Nôtre aimable Sauveur voulut en user de la sorte pour confolet ses Difciples par ses aparitions , pour les afermir dans la créance des miftères qu'il leur avoit appris pour leur en revêler de nouveaux. *a*

D. Que fit - il au bout de ces quarante jours ?

R. Il monta au ciel à la vuë de fes Difciples.

Pour cét éfet il les affembla fut la montagne des oliviers , leur donna fa bénédiction comme un bon Pere à s enfans ; & s'élevant par fa propre vertu , il se deroba leurs yeux , fans néanmoins se féparer de leurs cœurs , & monta au ciel , non entant que Dieu , car il y oit Dieu , mais entant qu'Homme.

D. Quel jour est - ce qu'il y monta ?

R. Il y monta le jour de l'Ascension.

Jour tres célèbre par la pompe du triomphe magnifique de ce glorieux Conquerant , qui eut pour son char triomphant une nuëe tres éclatante ; pour sa robe impérialle , la splendeur de son sacré corps qui sert de soleil à l'Empirée ; *c* pour les trophées de ses victoires , & les heureux captifs qu'il avoit enlevez au Prince des ténèbres , & qui paroiffoient à fa suite enchainez avec des chaînes d'amour ; *d* pour admirateurs de ses conquêtes des millions d'esprits célestes qui célébroient ses victoires par leurs cantiques de louange.

a Magna confirmata sunt sacramenta , magna revelata sunt mysteria. *S. Leo. Ser. 1. de Ascens.*

b Tollitur corpus ab oculis vestris , sed non separatur Deus à cordibus vestris. *Aug. Ser. de Ascens.*

c Civitas non egit sole , lucerna ejus est Agnus. *Apoc. 21.*

d Ascendens in altum captivam ducit captivitatem. *Eph.*

D. Pourquoi est - ce qu'il y monta ?

R. Ce fut pour y occuper une place convenable à l'éclat de sa dignité suréminente. Pour nous y attirer. e Pour nous y préparer un siège. f

Il y monta encore pour exercer nôtre foi , pour affermir nôtre espérance , & pour enflamer nôtre charité. g

D. Où est - ce qu'il alla prendre place ?

R. Ce fut au plus haut de l'Empirée dans un Trône d'une magnificence incomparable , où il est assis à la droite de Dieu son Pere. h

Cette situation du Roy du ciel ne doit pas s'entendre à la lettre , car on tient qu'il y est debout , & Dieu étant un pur esprit il n'a ni gauche ni droite : Cela marque donc qu'il jouit d'un parfait repos ; qu'en qualité de Dieu , il est égal en gloire à son Pere , en qualité d'Homme , il occupe après lui la première place du Paradis. i

D. Qu'est - ce que le Sauveur fait au Ciel ?

R. Il y adore , louë & aime son Pere sans aucun relâche. Il y reçoit les hommages des Saints. Il y plaide nôtre cause & intercede pour nous. Il y fait regner la grace & remplit la terre de l'abondance de ses dons. k

Prenons donc pour nôtre Avocat ce divin Mediateur , & recourons à lui dans nos besoins. l

D. Que devons - nous faire pour répondre aux desseins pleins d'amour de Jesus montant au ciel ?

R. Nous devons l'y suivre du cœur , y demeurer en esprit pendant cette vie. m Travailler à nous rendre

e Vbi fuerit corpus , illuc congregabuntur & aquilæ. Math. 24.

f Vado vobis parare locum, Joan. 14.

g Ut fides non deficeret , spes non fluctuaret , charitas non reteret. S. Leo. ser. 2. de Ascens.

h Naturæ nostræ humilitas in Christo super omnem cæli militiam ad Dei Patris est provectora confessum. S. Leo. ser. 2. de Ascens.

i Sedet à dextris Dei in gloriâ cœquali , in majestate non dispari Ber.

k Ascendit super omnes cælos ut impleret omnia. Eph. 4.

l Sequamur fratres sequamur Agnum quocumque ierit ; sequamur patientem , resurgentem , multò libentius ascendentem. Ber. ser. de Ascens.

m Nostra autem conversatio in cælis est. Philip. 3.

dignes d'y loger d'esprit & de corps pendant l'éternité.

Ce sont des vertus chrétiennes qui forment l'échelle par laquelle on y monte. *n* l'Humilité en est le plus bas échelon, la charité le plus haut, *o* & sert même comme de machine à l'ame pour s'élever à ce séjour en-heureux. *p*

F R U I T S.

O Roy de gloire je me réjouis de tout mon cœur du triomphe magnifique de votre glorieuse Ascension. Ah ! quand sera - ce que je vous verrai assis sur votre Trône pour vous y rendre mes devoirs ?

Attirez moi à vous, ô divin Aïman ; & faites que regardant la terre comme un lieu d'exil, je ne soupire qu'après le ciel.

E X E M P L E S.

Un tres dévot Gentilhomme après avoir visité tous les Saints lieux avec des sentimens d'une dévotion extraordinaire, monta sur le haut de la montagne des oliviers : Et là aiant soupité pendant quelques momens après la claire vuë de son divin bien - aimé par des élans enflammez & des paroles extremement tendres, il expira d'un effort d'amour qui lui fendit le cœur, dans lequel on trouva ces mots gravez. *Jesus mon amour.* Sanct. Bernardin. Ser. de Ascens.

Grenade rapporte d'une jeune Demoiselle de Lisbonne, qu'ayant porté en grande paix les incommoditez d'une maladie languissante de neuf ans, & mérité par sa patience & par ses ardens soupirs vers le ciel d'apprendre du Roi de gloire qu'il l'y recevroit au jour de son Ascension, elle s'y prépara avec une ferveur extraordinaire : Et ce jour qui devoit mettre fin à ses maux & donner commencement à un bonheur acompli étant arrivé, elle prit un cierge alumé de l'une de ses mains, un crucifix de l'autre, lançant vers son divin Amant

n Vnam petii à Domino, hanc requiram, ut inhabitem in domo domini omnibus diebus vitæ meæ. *Pf* 26.

o Refræna iram expue malitiam, expugna luxuriam ; & de virtutibus fecisti gradum qui ducit in cælum. *Chrysost.*

p Machina mentis, vis amoris. *Greg.*

des élans pleins d'amour , parmi lesquels son ame se sépara de son corps pour s'envoler au ciel vers une heure après midi, qu'on tient être celle à laquelle nôtre Seigneur y monta.

SIXIÈME DOCTRINE.

De la descente de Jesus en ce monde pour le juger.

DEM. *J'Esus - christ doit - il jamais plus descendre du ciel?*

REP. *Oui, il en descendra à la fin du monde pour juger les vivans & les morts.*

C'est là un des plus importans articles du Simbole: Or l'on entend par les vivans, les justes qui vivront de la vie de grace & de gloire; par les morts, les reprouvez, qui étant privez de Dieu ce premier Principe de toute vie qui est l'ame de nos ames, seront morts en éfet quant à l'ame.

D. *Chacun n'est - il pas jugé à sa mort?*

R. *Il l'est, & d'un jugement irrévocable.*

Jesus étant un Juge souverain, infailible, & inflexible, ses Arrêts sont sans doute definitifs: Et quelque sort qu'ait l'ame, ou heureux ou funeste, en quelque part qu'elle aille, en Paradis ou en enfer, ce sera pour une éternité. *a*

D. *Pour quoi donc y aura - t - il un second jugement?*

R. *Cela est convenable & pour l'honneur de Dieu, & pour la gloire des élus, & pour la confusion des reprouvez.*

Voiez la dessus la Doctrine du jugement universel.

D. *Quels seront les avancoueurs de ce jugement.*

R. *ce seront des guerres, des pestes, & des famines épouvantables; La persécution de l'Antechrit; Des signes évangement horribles. Luc. 21.*

L'antechrit dans le sentiment commun des Docteurs, apuié sur divers passages de la sainte Ecriture, naîtra par

a Si ceciderit lignum ad austrum aut ad aquilonem, in quocumque loco ceciderit ibi manebit. Eccl. 10.

une voie illégitime de la Tribu de Dan dans Babilone. Il sera rempli dès son enfance de l'esprit du diable qui en fera un monstre d'iniquité. Il se fera circoncire dans Jerusalem ; & prenant la qualité de Messie, il attirera d'abord les Juifs à son parti. Son orgueil diabolique le portera à se faire adorer comme un Dieu , à combattre pour cet éfet la religion chrétienne , à employer pour l'abolir une fausse doctrine que ses Apôtres prêcheront par tout, des miracles aparens , des tourmens horribles , & de grandes largesses par le moien des trésors cachez que les démons lui découvriront. Dieu pour s'oposer à sa maudite entreprise suscitera de célèbres Prédicateurs , & enverra Enoch & Elie, qui après avoir prêché couverts d'un sac , mille deux cens soixante jours , seront égorgés par le commandement de cet enfant de perdition dans Jerusalem : Et personne n'osant enterrer leurs corps , ils demeureront étendus sur le carreau trois jours & demi , au bout desquels ces deux grands hommes ressusciteront & prendront le chemin du ciel à la vuë du monde. *Apoc. II.* Puis le fils aîné de Sataa se cachera pendant trois jours ; & feignant ensuite d'être ressuscité, il renouvellera la persécution , mais avec tant de furie, que tous y succomberoient, si le Seigneur n'en abregeoit le tems en faveur de ses élus. C'est néanmoins ce qu'il fera , exterminant ce monstre d'iniquité d'un souffle de sa bouche , c'est à dire , par le commandement qu'il fera à saint Michel de le tuër sur la montagne des oliviers , au moment qu'il commencera de s'élever en haut pour faire croire qu'il va monter au ciel.

Quant aux signes qui precederont le jugement : le soleil sera comme changé en des tenebres. *b* La lune comme en du sang. *c* Les étoiles , c'est à dire , des comètes semblables aux étoiles , tomberont du ciel. *d* L'air lancera des éclairs & des foudres de toutes parts. La mer jettera par tout la terreur par le bruit de ses flots se choquans l'un l'autre, la terre sera ébranlée par un si grand tremblement , qu'il n'y en eut jamais un tel. *e*

b Sol convertetur in tenebras. *Joel. 2.*

c Et luna in sanguinem. *Ibid.*

d Stellæ cadent de cælo. *Math. 24.*

e Terræ motus factus est magnus, qualis non fuit ex quo homines fuerunt super terram. *Apoc. 16.*

D. Y aura-t-il d'autres avancoueurs du jugement ?

R. Il y en aura, sçavoir l'embrasement de tout le monde, & la resurrección de tous les morts, après laquelle ils seront transportez au lieu destiné pour cette action si solennelle qu'on croit être la vallée de Josaphat.

L'embrasement sera causé par tout ce qu'il y a de choses aisées à prendre feu, mêlées ensemble ; & s'étendant jusqu'aux quatre extremités du monde, il reduira tout en cendres. La resurrección se fera par le son d'une trompette que l'Ange du grand conseil fera retentir aux quatre coins de l'Univers, *f* c'est à dire, par la vertu de la voix toute puissante de Dieu, qui aiant au commencement du monde produit l'homme du limon de la terre, pourra sans doute le reproduire à la fin de la poussiere à quoi il aura été réduit. Or ce sera le matin, en peu de tems, dans un état d'une gloire éclatante ou d'une extrême infamie selon qu'on l'aura mérité, & dans la même chair & les mêmes os ; *g* afin que comme le corps concourt avec l'ame à la vertu ou au vice, il partage avec elle la peine ou la recompense.

D. Quelles circonstances accompagneront le jugement & le rendront terrible ?

R. Ce seront l'apareil du Juge ; la rigueur de l'examen ; la terreur de la Sentence.

Il en est parlé dans la Doctrine ci-dessus citée.

D. Qu'arrivera-t-il après la sentence ?

R. Les bons seront élevez au ciel en corps & en ame, les méchans précipitez en enfer.

Ceux là pour regner éternellement avec Dieu ; *b* ceux-ci pour brûler éternellement avec le diable. *i* Voions maintenant de quel nombre nous voulons être, car alors il ne sera plus tems, & il dépend de nous de faire ce choix. *k* La pénitence nous méritera le bonheur d'être des premiers ; la pénitence, dis-je, qui consiste à pleurer

f Canct enim tuba & mortui resurgent. 1. Cor. 15.

g In carne meâ videbo Deum salvatorem meum. Job. 19.

b Accipiens Regnum decoris & diadema speciei de manu Domini. Sap. 6.

i Ibunt hi in supplicium aeternum, justi autem in vitam aeternam. Matb. 25.

k In potestate nostrâ posuit Deus qualiter judicemur in die judicii. Aug. Ser. 47. de Sanctis.

nos péchez & à n'en plus commettre , veillant avec grand soin sur nos pensées , nos paroles & nos actions.

D. *Quelle sera la face de ce bas monde après le jugement ?*

R. *Tous les mixtes ayant été consumez par le feu , il n'y restera que les elemens & des elemens tout nouveaux.* 1

Il y aura des elemens nouveaux , non quant à la substance , mais quant aux qualitez : car selon saint Thomas la terre sera aussi pure que le verre , la mer aussi claire que le cristal , l'air ressemblera aux cicux , le feu brillera comme les astres.

FRUIT 5.

O divin Jesus je vous reconnois pour mon Juge souverain & vous adore comme tel. Hélas que deviendrai-je si vous me jugez dans la rigueur de vôtre justice ! Pardon je vous conjure par les mérites de vôtre sainte Passion.

O Mere de Jesus qui êtes le refuge des pauvres pécheurs , obtenez moi je vous prie miséricorde , je désire avec vôtre assistance me convertir.

E X E M P L E S.

Saint Jérôme étoit si pénétré de la crainte du jugement , qu'il ne pouvoit y penser sans trembler. *m* Et soit qu'il mangeat ou qu'il fit quelque autre chose , le son épouvantable de cette trompette qui y citera les morts retentissoit à ses oreilles.

Hésichus ancien Solitaire exempt des grands crimes , mais un peu tiède dans le service de Dieu ; étant revenu d'un ravissement où Dieu par un coup de sa grace lui fit voir quelque petit trait de la rigueur du jugement ; il fit murer la porte de sa Cellule , où il demeura le reste de sa vie qui dura encore douze ans , ne prenant pour tout aliment qu'un peu de pain & d'au , pensant sans cesse à ce qu'il avoit vû , se tenant presque toujours assis & les yeux arrêtez sur le même endroit , répandant des larmes presque continuelles : Et un peu avant que de

1 Vidi cœlum *Seu* aërem novum & terram novam. *Apoc.* 21.
2 Quoties diem illum cogito , totus contremisco. *Hieron.*

rendre l'ame, ses Confrères qui le voiant à la veille de la mort étoient entrez dans la Célule lui demandans quelque mot d'édification; Je vous assure mes peres, leur dit-il, que les hommes se garderoient bien d'offenser Dieu s'ils sçavoient qu'elle est la rigueur de son jugement. *S. Joan. Climac.*

SEPTIÈME DOCTRINE.

De la Mission du Saint-Esprit aux Apôtres.

DEM. *Quelle fut la première grace que Jéſus-chriſt fit à ſon Eglise après ſon Aſcenſion?*

REP. *Il lui envoya le Saint-Eſprit en la Perſonne de la ſainte Vierge & des Apôtres qui la compoſoient.*

Ce fut néanmoins conjointement avec le Pere, parce que la miſſion d'une perſonne divine étant ſelon ſaint Thomas une ſuite de ſa proceſſion, comme le Saint-Eſprit procede du Pere & du Fils, il fut auſſi envoyé par tous deux. Ne vous imaginez pas pourtant que ce divin Paraclet deſcendit ſur les Apôtres par un mouvement local, puis qu'il eſt par tout; mais ce fut par une nouvelle infusion de ſes dons céleſtes dont il les remplit, comme un grand fleuve en peut remplir d'autres de ſes eaux. *a*

D. *Quel jour deſcendit le S. Eſprit ſur les Apôtres?*

R. *Il deſcendit le jour de la Pentecôte environ trois heures après le ſoleil levé.*

C'eſt d'ordinaire aux grandes ſolemnitez, & le matin que Dieu verſe ſes graces avec profuſion dans les ames pures & vuides, telles qu'étoient celles des Apôtres; qui dans ce grand jour furent remplies des dons céleſtes, & animez d'un courage ſi intrépide, que toute leur crainte s'étant évanouie, ils commencerent à prêcher avec une fermeté d'eſprit & de cœur invincible à tous les éfets de leurs ennemis, & qui les rendit bien plus

a Ipſe ſpiritus magnum flumen, unde impleta ſunt multa lumina. *Aug. in Pf.*

ardens à prêcher en public, qu'ils n'avoient été auparavant soigneux de se cacher : *b* Sur tout saint Pierre leur digne chef se signala par l'ardeur de son zèle : Et celui qui avant que de recevoir le Saint - Esprit avoit renié son Maître à la voix d'une simple servante, le confessa après l'avoir reçu parmi les plus cruels traitemens des Juifs & des Tirans. *c*

D. Dans quel apareil descendit le Saint - Esprit sur les Apôtres ?

R. Ce fut au bruit d'un vent impetueux & sous la figure de langues de feu suspenduës sur leurs têtes.

Le vent marque la force, les langues designent l'éloquence, & le feu représente la lumiere & l'ardeur dont l'esprit consolateur remplit ces Hommes divins *d* qui armez de si puissans secours se répandirent par le monde pour en chasser les tenebres de l'idolatrie, & pour l'éclairer de la lumiere de la foi. *e*

D. Est - ce seulement à cette sainte assemblée que le Saint - Esprit a été envoyé ?

R. Non, il est tous les jours répandu d'une maniere invisible dans les ames bien disposées à le recevoir. f

C'est ce qui paroît par des étets également admirables & avantageux qu'il y opere. Car. 1. Il les purifie de leurs taches les plus légères. *g* 2. Il les éclaire, il les instruit, il les embrase. *b* 3. Il les élève aux vertus les plus sublimes, *i* il les rend victorieuses des tentations

b Constantius modò prædicant, quam delitescerent antea finis Deus. *Ber. Ser. 1. Pentec.*

c Qui ad vocem ancillæ ter negavit, accepto Spiritu Sancto ipsum quem negaverat inter flagella Principum confessus est. *Auz in Ps. 90.*

d Quos implevit, ardentes pariter & loquentes fecit. *Greg. in Hom.*

e In omnem terram exivit sonus eorum. *Ps. 18.*

f Nemo conqueratur quod minimè nobis illa manifestatio fecit, datur enim unicuique. *Ber. loc. cit.*

g Nec minimam paleam intra cordis quod possidet habitandum patitur residere. *Idem. Ser. 2. in die Pentec.*

b Monet memoriam, movet voluntatem, docet rationem. *Idem. Ser.*

i Quem Spiritus Dei afflaverit, ad omnia virtutum incitamenta provehit. *Paschal. l. 2. in Mathe.*

les plus violentes , & les favorise du don de persévérance. *k.*

D. *Que devons - nous faire pour attirer dans nos ames le Saint - Esprit ?*

R. *Nous devons fuir le commerce du monde. Demander la visite de ce divin Paraclet par d'ardentes prieres. Demurer unis avec le prochain par le lien d'une charité inviolable.*

C'est par ces pratiques que les Apôtres se disposent à la reception du divin Consolateur dans le Cenacle. *l* La retraite sert à recueillir l'esprit dont l'égarément forme un niage qui arrête les rayons de ce brillant soleil , & excite un bruit qui nous rend sourds à la voix de ce Maître si habile de nos cœurs. *m* La priere est comme la respiration de l'ame par laquelle elle attire au dedans de soi cet air salutaire & rafraichissant ? *n* sur tout si elle prend pour sa mediatrice cette Vierge immaculée en qui le Saint - Esprit survint, afin qu'en étant plus que pleine il s'écoule d'elle & par elle en nous. *o* L'union avec le prochain établit dans le cœur cette paix qui lui est si nécessaire pour servir de Trône au Dieu de paix. *p*

D. *Qu'y a - t - il plus à faire pour mériter sa visite ?*

R. *Il faut purifier la conscience de ses taches. Banir de l'esprit les maximes du monde. Vider le cœur des affections terrestres.*

Celui qui est la pureté même se plaît d'habiter dans les ames pures ; & les larmes de componction qui ont la vertu de les nettoyer , ont aussi la vertu de l'y attirer. *q.*
 2. L'eau & le feu ne sont pas plus opposés que l'esprit de Dieu & l'esprit du monde. Il y a entre eux une contradiction qui ne souffre point d'acommodement. *r* 3. Pour

k Bonam voluntatem ipse gratis præparat, adjuvat, consummat. *Aug.*

l Erant unanimiter perseverantes in oratione. *Act. 1.*

m Hæc vox non sonat in særo, non auditur in publico, secretum consilium, secretum querit auditum. *Ber.*

n Os meum aperui & attraxi spiritum. *Pf. 118.*

o Ut eo superveniente, nobis quoque superplena & superfluens fiat. *Ber.*

p Pacem habete & Deus pacis erit vobiscum. *2. Cor. 13.*

3 Lachrymæ fugant dæmones, spiritum sanctum advocant. *Cy.*

r Quem mundus non potest recipere. *Joan. 16.* Magnares, fratres, mundus non capit eum à quo factus est. *Aug.*

remplir un vase de baume , il le faut vuider de toute autre liqueur , & il en est ici à peu près de même. *f* L'affection trop humaine des Apôtres pour la sacrée Humanité du Sauveur leur étoit un obstacle à la reception du Saint - Esprit. *†*

D. *Qu'est - ce qui nous doit animer à prendre ces moïens d'attirer le Saint - Esprit dans nos ames ?*

R. *C'est le besoin extrême que nous avons de son secours.*

Au lieu qu'avec le secours du Saint - Esprit nous pouvons tout , sans lui nous ne pouvons rien ; *u* non pas faire la moindre bonne œuvre méritoire , non pas en avoir le désir , non pas même en recevoir la pensée. *†* C'est l'onction sacrée qui forme en nous les bonnes pensées & nous inspire les bons mouvemens , qui fait connoître le bien à la volonté & qui applique la volonté à aimer le bien , *γ* qui nous donne la force d'exécuter nos bons désirs. *z*

F R U I T S.

Je vous adore ô Saint - Esprit , & reconnoissant qu'il sans votre grace je ne puis rien , je vous la demande de tout mon cœur.

Pere éternel , qui non content de nous avoir donné comme votre mamelle droite en la Personne de vôtre Fils , avez bien voulu nous donner la gauche en celle du Saint - Esprit , répandez - le je vous en conjure dans ma pauvre ame.

Divin Jesus qui nous l'avez mérité par vôtre mort sur la croix , faites je vous prie qu'il descende sur ce pauvre pécheur.

Divine Marie , à qui comme étant son Epouse bien aimée il ne refuse rien , obtenez moi s'il vous plaît la grace de sa visite.

f Vas es sed plenum , effunde quod habes , ut accipias quod non habes. *Idem.*

† Expedi vobis ut ego vadam , si enim non abiero Paracletus non veniet ad vos. *Joan. 12.*

u Sine te nihil , totum in te possumus. *Aug. in Ps. 30.*

x Non quod simus sufficientes cogitare aliquid ex nobis quasi ex nobis. *2. Cor. 3.*

γ Opus explicat voluntati , voluntatem applicat operi. *B. l. de gra. & lib. arb.*

z Deus est qui dat velle & perficere, *Philip. 2.*

EXEMPLE.

E X E M P L E S.

Simon le magicien aiant fait cette injure au Saint - Esprit que d'offrir de l'argent à saint Pierre, pour recevoir de lui la vertu de le donner, fut puni de sa detestable simonie à Rome, un jour que le diable l'aïant élevé en l'air, la priere du Prince des Apôtres le fit tomber à terre. *Baron. an. 28.*

Les F. Prêcheurs tenant leur Chapitre général à Montpellier, une vertueuse Dame vit le jour de Pentecôte dans un ravissement descendre de la voute du Chœur une flamme de feu qui y demeura suspendue sur la tête des Religieux pendant qu'ils chantoient l'Hymne *Veni Creator* au commencement de tierce, suivant la coutume de leur ordre. *ex vit. ff. Præd. 1. p. 1. 7.*

 HUITIÈME DOCTRINE.

De l'Eglise.

DE M. *Q*u'est - ce que l'Eglise ?

REP. *C*est une assemblée des Fidèles baptez qui font profession de la foi de Jesus - Christ, & vivent sous l'obéissance du Pape son Vicaire en terre.

Le mot d'Eglise vient du grec & signifie une assemblée sainte ou profane, ou bien le lieu où elle se fait : mais dans l'usage commun l'on entend par l'Eglise l'assemblée de tous les fidèles qui reconnoissent & adorent le vrai Dieu ; & elle se divise en l'Eglise militante, composée de ceux qui sont encore aux prises avec les ennemis du salut sur la terre ; la souffrante, qui contient les ames affligées des peines du Purgatoire ; & la triomphante, qui renferme les Anges & les Saints qui regnent avec Dieu dans le ciel. Ici néanmoins nous ne prenons l'Eglise que pour l'assemblée des Catholiques unis ensemble dans la profession de la même foi sous Jesus - Christ leur Chef invisible, & sous le Pape leur Chef visible & Pasteur universel.

50 DU B A T E' M E.

D. *Peut-on être sauvé hors de l'Eglise ?*

R. R. *Non, bien même que l'on soit baptisé. a*

La raison en est, qu'une personne séparée de l'Eglise ne peut avoir ni la foi qui est le fondement du salut, b ni la charité qui en est la porte. c Aussi les Pères nous apprenent que l'Eglise fut figurée par l'arche de Noë, hors de laquelle il n'y eut aucun asile contre les eaux du déluge.

D. *Quelles sont les qualitez & les marques de la vraie Eglise.*

R. *Elle est Une, Sainte, Catholique & Apostolique. d*

C'est le premier Concile de Nicée qui dans son Simbole a donné ces quatre qualitez à l'Eglise. Il paroît. 1. qu'elle est une, par l'unité de son chef tant visible qu'invisible, de sa foi & de sa loi. 2. Sainte, par la sainteté de son divin Epoux, de ses Sacremens, de sa Doctrine, de ses préceptes, & de ses vrais enfans. 3. Catholique ou universelle, en ce qu'elle est répandue par tout le monde. 4. Apostolique, en ce qu'après avoir été fondée par Jesus-Christ, elle a été bâtie par le ministère des Apôtres, consacrée par leur martyre, & si bien affermie par la fermeté des dogmes qu'ils lui ont laissez & de l'ordre qu'ils ont établi, que toutes les forces de la terre ni de l'enfer ne pourront jamais la vaincre. e

D. *Dans quelle Eglise se trouvent ces quatre marques ?*

R. *Elles se trouvent dans l'Eglise Romaine.*

Cela est manifeste, car 1. Cette Eglise est une; puis que tous les Catholiques Romains reconnoissent un même Chef & ont la même créance & les mêmes Sacremens. 2. Sainte comme il paroît par la sainteté de ses loix, de ses cérémonies & d'une infinité de Saints célèbres en

a *Firmissimè tene & nullatenus dubites, omnem extra Ecclesiam Catholicam baptizatum, participem fieri non posse vitæ aternæ. Fulgent. de fide ad. Petr. cap. 37.*

b *Quisquis à ventre Ecclesiæ separatus fuerit, necesse est ut falsa loquatur. Aug. in Ps. 57.*

c *Deum diligere non potest, qui in ejus Ecclesiâ non est. Idem de Symb. ad Cathec. l. 3. c. 12.*

d *Et unam, Sanctam, Catholicam & Apostolicam. Symbol. Nicen.*

e *Ecclesia sicut luna obumbrari potest. Ambr. lib. 4. hexamer. c. 2. Valuerunt mihi sicut ignis ad aurum, non sicut ignis ad fornax. Aug. Sep. Ps. 128.*

vertu & en miracles qu'elle a produits. 3. Universelle , n'y ayant point de contrée dans le monde , où elle n'ait ou n'acquiere de jour à autre des enfans & des sectateurs de sa foi. f 4. Apostolique ayant été fondée par le Prince des Apôtres saint Pierre, empourprée de son sang, & maintenue dans sa doctrine par le ministère des successeurs de son Pontificat qui sont venus jusqu'à ce tems sans nulle interruption l'un après l'autre : Preuve si convaincante de la vérité de l'Eglise Romaine , qu'elle seule eut assez de force d'y retenir saint Augustin. g

D. *Quels sont les avantages qu'on trouve dans l'Eglise ?*

R. *Ce sont la Communion des Saints. La remission des péchez. L'attente d'une glorieuse Résurrection. La vie éternelle.*

Les quatre derniers articles du Simbole font mention de ces quatre biens inestimables , auxquels on peut ajouter la sainte Ecriture & les Sacremens.

D. *Qu'entendez-vous par la communion des Saints ?*

R. *J'entends que les membres de ce Corps mystique peuvent participer mutuellement à leurs biens spirituels, & s'aider les uns les autres, comme font les membres du Corps naturel.*

Cette mutuelle communication des biens spirituels entre les fidèles ne doit pas s'entendre des mérites , parce que le mérite étant fondé sur la grace de celui qui l'acquiert , il est personnel & incommunicable ; & c'est un privilege réservé à Jesus - Christ, d'avoir pû mériter pour les autres en qualité de Chef de l'Eglise : mais elle s'entend. 1. Des satisfactions , un fidèle pouvant en éfet participer à celles d'un autre , pourvû qu'elles lui soient appliquées , & qu'il soit en grace , ce que ne peuvent pas néanmoins ceux qui sont en état de péché , parce que la satisfaction ne servant selon saint Thomas qu'à la remission de la peine due aux péchez remis quant à la coulpe , elle est inutile à ceux qui n'en ont pas encore obtenu le pardon. 2. Des prieres , instructions , corrections , &

f Ut per sacram beati Petri sedem caput orbis effeâ, latit præsideres Religione divinâ quam dominatione terrenâ. S. Leo Ser. de ss. Petro & Paulo.

g In Ecclesia me tenet, ab ipsâ sede Petri usque ad præsentem Episcopatum, Sacerdotum successio. lib. II. cont. Faust.

autres œuvres de miséricorde spirituelles, dont les pécheurs mêmes peuvent tirer avantage, comme dans le corps naturel les membres qui souffrent quelque incommodité peuvent être soulagez par ceux qui sont dans une santé parfaite. 3. Des autres bonnes œuvres de quelque nature qu'elles soient, auxquelles chacun peut participer en s'en réjouissant & les offrant à Dieu. *b* 4. Cette mutuelle société se trouve encore entre les fidèles vivans & les trépassés; tant du Purgatoire, que nous pouvons soulager par des Messes, des prières, des pénitences & des aumones, & qui ne manquent pas de reconnoître ce soulagement par leurs intercessions; que du Paradis, puisque l'Eglise militante rend ses hommages à la triomphante, & la triomphante répand ses bénédictions sur la militante; de même que la terre envoie au ciel ses vapeurs, & le ciel verse sa rosée sur la terre.

D. *Qu'entendez-vous par la remission des péchez?*

R. *J'entends que l'Eglise a le pouvoir de nous en purifier.*

Elle nous purifie du péché originel par le Batême, & des actuels par la pénitence, & de la peine qui leur est due par les indulgences. Un des propres effets de l'Eucharistie est de remettre les péchez véniels, que les autres Sacremens éfacent encore en nous excitant à les détester.

D. *Qu'entendez-vous par la résurrection des morts?*

R. *J'entends que nous reviendrons tous en vie à la fin du monde par la réunion de nos ames avec nos corps.*

C'est ce qui a été déclaré ci-dessus.

D. *Qu'est-ce que la vie éternelle?*

R. *C'est la béatitude qui consiste à voir Dieu face à face, à le posséder en le voyant, & à vivre d'une vie bien-heureuse en le possédant.*

Que ne devons-nous pas faire pour mériter un si grand bon heur?

F R U I T S.

Que vous soiez à jamais benis ô mon Dieu de m'avoir fait enfant de la vraie Eglise.

b Particeps ego sum omnium timentium te & custodientium mandata tua. Ps. 118

J'ai un regret sensible d'avoir deshonoré une si sainte Mère par mes déréglemens , & je désire avec vôtre grace de me mieux comporter à l'avenir.

Faites, je vous prie, que pendant ma vie je demeure toujours uni aux gens de bien par la charité, qu'après ma mort je jouisse avec les Saints de la vie éternelle.

E X E M P L E S.

Un saint abbé, nommé Théodore, aiant rencontré dans un Hôpital un Solitaire infecté des erreurs de Sêvère, qui néanmoins étoit couvert d'un rude cilice, ne vivoit que de pain & d'eau, gardoit un silence perpetuel, & prioit sans cesse; il sentit en lui-même quelque peine à comprendre qu'un homme d'une vie si austère fut dans la voie de perdition: mais après avoir prié Dieu de l'éclairer là-dessus, il aperçut un oiseau fort noir, voltigeant sur sa tête, & exhalant une odeur tres-puante par le mouvement de ses aîles; par où il reconnut que les œuvres les plus saintes sont inutiles à celui qui est séparé de la vraie Eglise.

Saint Dominique prenoit chaque nuit trois disciplines, une pour l'expiation de ses péchez, une autre pour la conversion des pécheurs, une troisième pour le soulagement des ames du Purgatoire. Le même Saint voiant à sa mort ses enfans fondre en larmes, il les consola en leur disant qu'il leur seroit plus utile au lieu où il aloit qu'il ne le seroit restant en ce monde.

Les Empereurs Constance, Valent, & Huneric, Roi des Vandales, susciterent une tres-cruelle persecution à l'Eglise pour en banir la créance de la divinité du Fils de Dieu & y établir l'arianisme; mais ils commencerent tous trois dès cette vie à porter la peine due à leur impiété; le premier, par des visions épouvantables & les accès d'une fièvre qui le dévoroit; le second par la défaite de son armée & la perte de sa vie dans une Chaumière où les Gots mirent le feu; le troisième, par une mort semblable à celle d'Hérode que les vers rongerent tout vif.

Baron. an. 361. 377. 484.

Fin de la première Partie.



L E
P A S T E U R
A P O S T O L I Q U E .

S E C O N D E P A R T I E .

D E S S A C R E M E N S .

DL seroit inutile & pernicieux même de sçavoir les misteres de la foi, si cette connoissance n'étoit soutenüe d'une vie chrétienne; ce qui néanmoins ne se peut sans le secours de la grace, dont les Sacremens sont des sources abondantes, comme aiant réjailli du côté ouvert de Jesus-Christ, qui est la première origine de toute grace. ^a Ainsi après avoir traité des principaux articles de nôtre créance, il est à propos de parler des Sacremens, commençant par en donner une idée générale.

D E S S A C R E M E N S E N G É N É R A L .

D E M. *Qu'est-ce que Sacrement ?*

R E P. *C'est un signe visible d'une grace invisible répandue par sa vertu dans nos ames pour les sanctifier. b*

^a Haurietis aquas in gaudio de fontibus salvatoris. *I say.*
12. Percussum est latus pendentis de lancea, & profluerunt Ecclesie Sacramenta. *Aug in Ps. 56.*

^b Sacramentum est invisibilis gratie visibilis forma. *Cons. Trid. Sess. 3. c. 3.*

Par exemple l'ablution du corps & ces paroles du Prêtre : *Je te batise au nom du Père, & du Fils, & du Saint-Esprit* : en quoi consiste le Batême ; sont des choses qu'on aperçoit des sens ; mais qui marquent aussi cette grace intérieure par laquelle ce Sacrement purifie l'ame de ses péchez, comme l'eau netoie le corps de ses ordures : De sorte qu'au lieu que les Sacrifices sont institués pour le culte de Dieu, les Sacremens sont établis pour la sanctification des fidèles. c

D. Combien y a-t-il de Sacremens ?

R. Il y en a sept, le Batême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-onction, l'Ordre, le Mariage.

Ces sept Sacremens sont représentés par les sept étoiles que saint Jean vit dans la main droite de l'homme Dieu. *Apoc. i.* Puisque c'est par eux qu'il répand sur nous sa lumière & ses influences.

D. Qui les a institués ?

R. Notre Seigneur Jesus-Christ. d

Il en est l'Auteur principal selon sa divinité, le premier Ministre, & le plus noble instrument selon son Humanité : Et il nous en a mérité l'institution, & leur a donné toute leur efficacité par la vertu de sa Croix. e

D. Pour quelle fin les a-t-il institués ?

R. Il a institué les cinq premiers pour le bien particulier des Chrétiens ; les deux derniers pour le bien général de l'Eglise.

Par le Batême, le Chrétien naît spirituellement, & reçoit un Être nouveau. Par la Confirmation, il croit & est perfectionné dans cet Être. L'Eucharistie fait son aliment. La pénitence lui sert de médecine. L'extrême-onction est comme la diète qui achève la guérison. L'ordre donne aux Ministres de l'Eglise le pouvoir d'exercer les fonctions sacrées de leur ministère. Le Mariage multiplie les enfans.

c *Sacrificia ad cultum Dei, Sacramenta ad Sanctificandum cultores referuntur. D. Tho.*

d *Author Sacramentorum quis est, nisi Dominus Iesus. Ambr. l. 4. de Sacram. c. 4.*

e *In Cruce Domini gloriamur, cujus virtus omnia peragit Sacramenta. Cipr. de Bapif. Christ.*

56. DES SACREMENS.

D. *Peut-on recevoir plusieurs fois tous les Sacremens ?*

R. *Non, car ceux qui impriment caractère ne peuvent pas être réitérez.*

Comme sont le Batême, la Confirmation, & l'Ordre.

D. *Qu'appellez-vous Caractère ?*

R. *C'est un signe divin & inéfaçable, gravé dans l'ame pour distinguer celui qui le porte des autres, & operer en lui des effets particuliers.*

C'est ainsi que le propre effet du Caractère du Batême est de faire le Chrétien membre de Jesus-Christ, & de le rendre capable de recevoir les autres Sacremens. Le caractère de la Confirmation en fait un Soldat, qu'il arme d'une force invincible pour défendre la foi aux dépens même de sa vie. Celui de l'Ordre en forme un sage Capitaine pour conduire les ames par le ministère des fonctions hierachiques.



PREMIERE INSTRUCTION.

Du Batême & de la Confirmation.

PREMIERE DOCTRINE.

Du Batême.

DEM. *Q' est-ce que Batême ?*

REP. *C'est un Sacrement qui nous fait Chrétiens ^a.*

Cette nouvelle régénération qui se fait dans les fonts baptismaux a donné lieu à un Auteur grave d'appeler les Chrétiens de petits poissons qui naissent dans l'eau, pour vivre d'une vie conforme à la vie de Jesus-Christ. ^a

D. *Qu'est-ce à dire, nous fait Chrétiens ?*

^a Nos pisciculi, secundum Christum in aqua nascimur.
Fertul. l. de Bapt. c. 1.

R. Cela veut dire qu'il lave nos ames du péché originel; h qu'il nous fait enfans de Dieu, freres de Jesus-Christ, ses cohéritiers, ses membres, son temple, les organes du Saint-Esprit, c des Rois, d & des Dieux par participation. e

Tous ces effets admirables du Batême sont des suites & comme des apanages de la grace sanctifiante, qui est répandue dans nos ames par la vertu de ce Sacrement, & qui étant un raion & un écoulement de la nature même de Dieu, ne nous afranchit pas seulement du péché & de l'esclavage du diable, mais nous élève aussi à tous ces glorieux titres que porte la réponse; titres dont l'excellence donnoit au grand saint Augustin une si haute idée de la grace du Batême, qu'il la jugeoit être au dessus de tout ce qu'on peut en dire ou penser. f

D. Quelles obligations contractions-nous dans le Batême?

R. Ce sont, de croire en Dieu. De garder ses commandemens par un esprit d'amour. De renoncer au diable, à ses pompes, & à ses œuvres.

La protestation d'observer toutes ces choses, se fait en nôtre nom au Batême. Elle est dans le langage des Pères comme un pacte & un traité d'alliance que nous faisons avec Dieu; par lequel nous nous obligeons à le servir par une vie pure & innocente, & il veut bien s'engager à nous donner la vie éternelle. g De sorte que si nous voulons obtenir de sa bonté l'effet de sa promesse, nous devons être tres exacts à lui tenir nôtre parole: d'autant plus qu'ayant été donnée en la présence des Anges, il n'est plus en nôtre pouvoir de nous

b Nigra sum, sed formosa. Nigra originali peccato, formosa Baptismi Sacramento. Aug. de animâ. Ser. 86. de Temp.

c Nec tantum sunt liberi, sed & filii, sed & fratres Christi, sed & coheredes, membra & templum ejus, sed & organa Spiritus sancti. Chrysost. de Neophitis. Hom. ad ipsos.

d Omnes in Christo regeneratos, Crux Christi efficit Reges. Leo. mag. in annivers. assump. Ser. 3.

e Ego dixi dii estis. Ps. 18. Ex gratiâ ipsius, non ex nostra proprietate. Tertul. Cont. Hermogen. c. 5.

f Non dignè cogitari potest illa dignatio; deficit omnis Sermo sensulose. Aug. Sen. 164. de temp.

g Baptismus nil aliud est quam purioris vivendi rationis pactum cum deo initum. Greg. Nazian. Orat. in Sanct. Bapt.

en dédire, où de la déguiser. *b* Il est même tout certain, que plus la gloire à laquelle le Batême nous élève est éminente, plus le péché dans lequel nous tombons après en avoir reçu la grace est énorme : *i* Et ce qui est horrible à penser, perdre l'éclat de cette nouveauté divine par une vie criminelle, c'est ériger au grand mépris de Dieu un trophée au démon; qui prend de là occasion de se jouer du tres - Haut, & de lui insulter pour recouvrer sa proie. *k* Afin d'éviter de si étranges desordres, il est bon de renouveler les promesses du Batême de tems en tems, comme à la première communion, à la fête de son Patron, & le jour de son Batême.

D. Contractions - nous au Batême quelque autre engagement ?

R. Nous nous y engageons aussi à conformer nôtre vie à celle de Jesus - Christ, & à suivre les maximes de l'Evangile.

La première de ces deux obligations sera établie dans la Doctrine suivante. La deuxième est fondée sur la qualité de disciples de Jesus - Christ que nous recevons au Batême, laquelle nous impose une tres étroite obligation d'embrasser sa Doctrine toute céleste, réglant nôtre vie sur les maximes tres pures de l'Evangile, *l* non point sur les maximes corrompuës du monde; ce qui seroit faire la dernière injure à ce divin Maître. *m* C'est encore tomber dans la plus haute des folies, puisque c'est vouloir être trompé dans l'affaire du monde la plus importante, qui est celle du salut. Car comme raisonne excélemment saint Bernard, Jesus - Christ & le monde étant entierement oposés dans leurs maximes, il faut que l'un ou l'autre se trompe : Jesus - Christ ne peut

b Renunciasti diabolo & operibus ejus seu, peccatis, mundo & voluptatibus ejus; præsentibus Angelis locutus es: non est fallere, non est negare. *Ambr. de inician. c. 2.*

i Auget reatum culpæ sequentis, præconium gloriæ præcedentis. *Greg. l. 18. moral. c. 19.*

k Ut denuð malus recuperatâ prædâ adversus Dominum gaudeat. *Tertul. de pœnit. c. 5.*

l Id agendum est, ut vita nostra Evangelio respondeat. *Chrysof. Hom. 2. in 2. ad Corinth. Nec quisquam se judicet esse Christianum, nisi qui Christi doctrinam sequitur. Aug.*

m Magistro magnam facit injuriam, qui se discipulum ejus facietur cujus non sequitur institutum. *Chrysol. Ser. 94:*

pas se tromper, puis qu'il possède tous les trésors de la sagesse divine; c'est donc le monde qui se trompe, & qui par une suite nécessaire jette ses partisans dans l'erreur, & dans une erreur qui les perd sans ressource

D. A quoi sont obligés les parrains ?

R. A donner à l'enfant le nom d'un saint pour l'imiter. m A faire leurs fonctions avec respect, dévotion, & modestie.

Les cérémonies du Bâteme demandent par leur sainteté, par leur majesté, & par les mystères dont elles sont pleines, que non seulement les parrains, mais aussi tous les assistans y paroissent avec des marques extérieures de Religion; accompagnées de sentimens intérieurs de piété. Car le Catéchisme montre la nécessité de l'instruction qui doit précéder la réception de ce Sacrement. L'exorcisme donne la chasse au démon qui pourroit y causer du trouble. L'imposition des mains lui ferme l'entrée pour ne plus revenir. Le sel que le Prêtre met dans la bouche, marque l'obligation que nous y contractons, d'affaisonner nos paroles du sel de la prudence. *o* La salive qu'il applique aux oreilles & aux narines, nous apprend à ne jamais faire aucun usage criminel de nos sens extérieurs. *p* Les signes de croix qu'il fait sur la tête, sur l'estomac & sur les épaules, marquent que la Croix est le partage du Chrétien. *q* L'onction du saint Crème est comme une consécration, par laquelle il est fait participant du Sacerdoce Royal de Jesus-Christ, pour ne se porter plus à des actions profanes & n'en produire que de saintes. *r* La robe blanche ou le Crèmeau, est le symbole de la candeur & de l'innocence à laquelle le Sacrement de régénération l'engage. *s* Le cierge alumé montre l'obligation qu'il lui

n Sanctorum virorum nomina tribuatis eis, ut nimirum sint eorum imitatores. *Chrysof.*

o Sermo vester semper in gratiâ sit sale conditus. *Coloss. 4.*

p Quæcumque sancta, quæcumque amabilia hæc agite. *Philip. 4.*

q Quod Christo Crux, hoc nobis Baptisma est. *Chrysof.*

r Vos autem regale Sacerdotium, gens sancta, populus acquisitionis. *1. Petr. 2.*

s Nisi efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in Regnum caelorum. *Math. 8.* Hoc est nisi talem habueritis innocentiam & animi puritatem. *Hieron.*

impose de briller par l'éclat des bonnes œuvres, comme un astre mystique du firmament de l'Eglise. †

D. *Quelles sont les autres obligations des parrains ?*

R. *Ce sont de ne pas deshonnorer ce Sacrement par des excès de bouche ni par d'autres dissolutions. D'enseigner à leur filleul les devoirs du Chrétien au défaut de ses père & mère. De l'animer à la pratique de ces devoirs.*

C'est un horrible desordre, que de deshonnorer par des dissolutions un Sacrement qui n'inspire que la sainteté. Les parrains étant instituez de l'Eglise pour être les pédagogues de leurs filleuls, & pour leur servir de caution dans les promesses du Batême; x Dieu leur demandera compte de leur violement, s'ils négligent de les instruire & de les porter à la vertu.

D. *Les Laïques peuvent-ils baptiser en danger probable de mort ?*

R. *Tous le peuvent, les Turcs même & les Idolâtres.*

Ce pouvoir leur est donné par une dispensation particulière de Dieu fondée sur la nécessité indispensable où est un enfant d'être baptisé pour obtenir la remission du péché d'origine & le salut éternel. y Mais la femme ne doit jamais baptiser s'il y a quelque homme capable de le faire; ni le père où la mère, s'il y a quelque étranger. Or quand un laïque est obligé à baptiser, il doit bien diriger son intention, se proposant de le faire selon les formes de l'Eglise. 1. Faire un acte de contrition. 2. Verser en forme de croix de l'eau sur la tête de l'enfant dans une quantité suffisante pour la mouiller, ou s'il ne le peut pas sur la tête, sur quelque autre partie du corps. 4. En la versant il doit dire avec attention, avec respect & d'une voix distincte. *Créature de Dieu, Je te baptise, au nom du Père, & du Fils & du Saint - Esprit.*

† *Luceat lux vestra coram hominibus. Math. c. 5.*

‡ *Qui suscipit aliquem de sacro fonte, assumit officium pedagogi; & ideo obligatur ad habendam curam de illo. S. Tho. 3. p. 2. q. 67. a. 3.*

x *Cognoscat se pro illis fidejussores extitisse, & ideo semper illis sollicitudinem veræ charitatis impendant. S. Aug.*

y *Nisi quis renatus fuerit ex aqua & Spiritu - Sancto, non potest intrare in Regnum Dei. Joan. 3.*

Que s'il y a lieu de douter, si l'enfant est en vie, où s'il a été baptisé, il faut qu'il commence par ces paroles conditionnelles. *Si tu es en vie. Si tu n'as pas été baptisé.*

F R U I T S.

Je vous rends grâces infinies, ô mon Dieu, de m'avoir élevé à la très sublime dignité de Chrétien par le Batême, & je suis très mari d'en être déchu par une vie toute païenne.

Je ratifie de tout mon cœur les obligations que j'y ai contractées, & proteste avec votre grâce de les mieux remplir à l'avenir par une vie vraiment chrétienne. 2

E X E M P L E S.

Sainte Marie d'Oegnies assistant à un Batême dans un village du Brabant, appelé Nitre, vit sortir le diable du corps de l'enfant pendant l'éorcisme. Dans la suite des cérémonies, elle vit le Saint - Esprit descendre dans son ame: Et à la fin, elle aperçut des Anges se tenant à ses côtes. Saint Bernardin de Sienne donna dès son enfance des preuves admirables de sa fidélité à répondre à la grâce du Batême. 1. Par son assiduité à entendre chaque jour plusieurs Messes avec respect & attention, à visiter les Eglises & à parer les Autels. 2. Par l'horreur qu'il avoit des paroles mal - honnêtes, dont même il reprochoit ses compagnons avec tant de chaleur, qu'à son approche ils cessoient d'en dire. 3. Par son amour pour les pauvres, par sa douceur, sa modestie & ses autres vertus très - dignes d'un enfant revêtu de la robe d'innocence: à quoi l'éducation d'une de ses tantes ne contribua pas peu. Belle leçon pour les enfans & pour ceux qui les élèvent.

2 Qui gaudes de Baptismi susceptione, vive in novi hominis sanctitate. *Aug. de verâ innoc. c. 324.*

SECONDE DOCTRINE.

De la vie Chrétienne à laquelle le Bâteme oblige.

DEM. *L* Es Chrétiens sont - ils obligez de mener une vie Chrétienne ?

REP. *Ils ne le sont pas moins que le sont les Religieux à mener une vie Religieuse.*

Le Chrétien a deux principes diférens , Adam qui le fait homme , Jesus - Christ qui le fait Chrétien. Il tire son origine de ces deux principes par deux naissances diférentes , une charnelle qui vient de l'homme & de la femme , une spirituelle qui vient de Dieu & de l'Eglise. Dans ces deux naissances il recoit deux êtres diférens , un être corrompu qu'on apelle le vieil homme , & qui est animé de la concupiscence , ce germe fatal de tout péché ; un être pur qu'on apelle L'homme nouveau , & qui est animé de la charité , cette heureuse tige de toute vertu. Ces deux êtres le rendent capable de deux vies diférentes ; le premier , d'une vie sensuelle & toute païenne ; le second , d'une vie mortifiée & véritablement chrétienne. Ces deux vies ont des operations qui sont aussi tout - à - fait oposées. Les vaines satisfactions de l'esprit , la condescendance aux passions , sont les fruits de la vie sensuelle ; la fuite du vice , la mortification de l'esprit & du corps , l'amour de Dieu & du prochain , sont les productions de la vie chrétienne. Cela supposé , nous disons qu'un chacun étant obligé de vivre conformément à son état , par exemple un Religieux selon les régles de sa Religion , & un Soldat selon les justes loix de la guerre ; le Chrétien est sans doute dans une obligation indispensable de mener une vie chrétienne : *a* Et ceux dont la vie est toute païenne font outrage à Dieu & démentent

a Christianitatis votum firmiter teneas , & mores & vitam voto conformes. *B. Virgo in ep. S. Ignat.* Si christianum te esse delectat , quæ christianitatis sunt gere. *Aug. l. de vita Christ. c. 1.*

la sainteté de leur profession par leurs mœurs. *b* Ils deshonnorent leur Bâteme, &, pour le dire ainsi, le prostituent malheureusement au démon. *c* Enfin ils sont des étoiles errantes, qui par une chute déplorable tombent du ciel de l'Eglise. *d*

D. Pourquoi les Chrétiens sont-ils obligés à mener une vie chrétienne ?

R. C'est à cause des glorieux titres d'enfans de Dieu & de membres de Jesus - Christ qu'ils reçoivent au Bâteme.

La dignité d'enfant de Dieu nous y engage, pour répondre ainsi à l'honneur incomparable d'avoir un tel Père; *e* & mériter en même tems de porter la ressemblance d'un Dieu, ce qui est la chose du monde la plus glorieuse & la plus désirable; *f* mais que nous ne posséderons jamais sans une sérieuse pratique des vertus chrétiennes, puis qu'elles sont comme les caractères par lesquels cette divine ressemblance est gravée dans nos ames. *g*

L'honneur d'être les membres de Jesus - Christ nous oblige encore à vivre chrétiennement, soit afin de suivre dans toutes nos démarches l'impression de ce divin Chef, comme font les membres du corps celle de la tête. *h* Soit pour lui être inséparablement unis par la charité & les autres vertus, sans quoi nôtre perte est inévitable, comme l'est celle des membres séparés de la tête. *i*

Ajoutez à ces raisons que le dessein de Jesus venant au monde à été d'y établir le culte de Dieu, & d'y operer le salut des hommes, car c'est à ces deux fins qu'il a rapporté tout ce qu'il a dit, qu'il a fait, & qu'il a souffert: mais parce

b Nomen Dei infamant, professionem suam moribus impugnant. *Salv. 4. de Provid.*

c Prostitutores Christiani Sacramenti. *Tertul. l. de pudic. c. 10.*

d Stellæ cadentes de cælo, christiani verbo non facti. *Aug. Hom. 6. in Apoc.*

e Si te Filium Dei esse fateris, vive quasi Filius Dei, ut tanto possis respondere Genitori. *Chrysol. Ser. 70.*

f Nihil est dignius quam ut homo sit sui Authoris imitator. *S. Leo. Ser. 5. Quadr.*

g Virtutes sunt characteres, quibus divini vultus similitudo exprimitur. *Aug.*

h Eum fecit caput, ut per illum iremus. *Idem. in Ps. 109.*

i Membra omnia nisi capiti suo cohereant pereunt. *Arist.*

qu'il n'y a travaillé que comme Chef principal de la Religion, & comme cause universelle de nôtre salut, il désire avec ardeur de voir en nous la continuation de ce qu'il a fait pour honorer son Père & pour nous racheter, comme il paroît assez, tant par cette soif dont il fut pressé étant sur la Croix, *h* que par la bonté qu'il a de répandre dans nos ames au Batême son divin Esprit; nous animant de sa sainte présence, soit afin de faire passer de lui à nous les sentimens de respect & d'amour qu'il avoit pour Dieu, & ainsi l'honorer & l'aïmer en nous & par nous comme par ses membres; soit pour nous vivifier & nous rendre capables d'operer nôtre salut. *l* C'est donc ce juste & salutaire désir de nôtre divin Redempteur de nous voir occuper au culte de Dieu & au salut de nos ames, qui doit aussi nous être un puissant motif d'embrasser avec ardeur les exercices de la vie chrétienne, pour agréer par là à nôtre céleste Monarque & mériter son aprobation. *m*

D. En quoi consiste la vie chrétienne ?

R. Elle consiste à continuer la vie de Jesus-Christ par une imitation exacte & qui nous rende de fideles copies de ce divin Original.

Jesus-Christ se comparant lui même à un Cep de vigne & les Chrétiens aux Pampres; il est certain que comme la vie des Pampres est une extention de celle du Cep; ainsi la vie surhumaine des Chrétiens est une continuation de celle de Jesus: Or c'est lui seul qui nous communique cette vie quant à sa substance au Batême, où nous sommes comme entez sur lui par la grace sanctifiante, de même que la sacrée Humanité fut comme entée sur la Personne du Verbe par l'union hypostatique; afin que comme toutes ses actions étoient divines & theandriques, ainsi les nôtres soient saintes & chrétiennes. Mais quant aux fonctions de cette vie, Jesus-Christ prétend que nous y travaillions nous mêmes avec les secours de sa grace, pour nous aquerir par

h *Sitis eius salus est nostra. Aug.*

l *O felix Sacramentum aquæ nostræ, in quo recipit homo illum Dei Spiritum quem de afflatu ejus acceperat, sed post amiserat per delictum. Tertul. l. de Bapt. c. 4.*

m *Vt ita simus nostro probati Imperatori. Ambr.*

Le mérite de nos œuvres ce bon - heur que nous ne possédons pas par l'excellence de nôtre état. *n* Et comme selon le principe déjà établi les exercices de la vie chrétienne ne sont que des suites & des expressions des actions du Sauveur qui en est le Chef & le modèle : il s'en suit que pour y vaquer , il est indispensablement nécessaire de suivre cét Agneau sans tâche par une fidèle imitation de ses vertus. *o*

Aussi est - ce à imiter & exprimer de la sorte la vie de Jesus par la nôtre que le Père éternel nous appelle ; *p* que lui même nous invite ; *q* que le Saint - Esprit nous pousse. *r* C'est cette imitation & expression qui fait la fin unique du Christianisme , & *s* dont saint Paul inculque l'obligation en mille endroits de ses Epitres ; sur tout quand il nous dit de nous revêtir de Jesus - Christ , marquant par là que comme le vetement cache le corps & paroît lui seul ; ainsi nous devons étoufer ce qui reste en nous du vieil - homme , & ne produire au dehors que l'esprit & les vertus du nouveau par une parfaite conformité de nos mœurs avec les siennes : Et il est certain que sans cette conformité avec nôtre divin Chef , nous n'aurons jamais l'entrée dans son Roïaume. *t*

D. *Quelles sont les choses dans lesquelles le Chrétien doit imiter Jesus - Christ ?*

R. *Elles se reduisent toutes à trois. A s'abstenir. A souffrir. A agir.*

Ces trois choses sont exprimées par les paroles que le sauveur adresse à celui qui le veut suivre qui qu'il soit , homme , femme , Prince , vassal , Laique , Ecclésiastique , Religieux. Si quelqu'un, dit - il, veut venir après

n Ut salutem quam de privilegio status non possidemus , de suffragio actus elaboremus. *Tertul. l. cont. valent. c. 30.*

o Hunc Agnum sequamur in viâ quam in hac vitâ positus tenuit. *Damian. Ser. 2. in natal.*

p Fac secundum exemplar quod tibi in monte monstratum est. *Exod. 25. Ipsum audite. Math. 17.*

q Pone me ut signaculum super cor tuum , ut signaculum super brachium tuum. *Cant. 8.*

r Caritas Christi urget nos. *2. Cor. 5.*

s Ve Christianorum quisque transeat in Christum , illuc unice tendit Christianæ Religionis professio. *Ambr.*

t Non sine membris caput invenitur in Regno , si tamen membra fuerint illi conformia. *Ber. in verbis. Joh.*

moi qu'il rénonce à soi-même. *Voilà l'abstenir.* Qu'il porte sa Croix. *Voilà le souffrir.* Qu'il me suive. *Voilà l'agir.* u Ces mêmes choses contiennent en abrégé tous les exemples de ce divin modèle, toute la Doctrine morale de ce divin maître, tous les préceptes de l'Evangile. Leur exacte pratique retranche les deux racines de tous nos péchez, sçavoir l'amour des biens & la crainte des maux de cette vie. x Elle renferme les deux parties de la perfection chrétienne, qui sont, mourir au péché & à nous même, & vivre à Dieu par Jesus-Christ. y

u Si quis vult venire post me, abneget semetipsum, & tollat crucem suam, & sequatur me. *Math. 5.* Si quis vult, sive vir, sive mulier, sive Princeps, sive subditus. *Chrysost. Hom. 50. in Math.*

x Omnia peccata duæ res faciunt in homine, cupiditas & timor. *Aug. in Ps. 79.*

y Existimate vos mortuos esse peccato, viventes autem Deo in Christo - Iesu. *Rom. 6.*

SUITE DE CETTE DOCTRINE

DEMANDE. **D** Equoi est - ce que le Chrétien se doit abstenir ?

REPOSE. Il doit s'abstenir entierement du péché mortel & du veniel le plus qu'il pourra.

Nôtre divin Redempteur donna un jour le défi à ses ennemis, lequel d'entr'eux pourroit le convaincre d'aucun péché. a Il proteste que celui qui en commet quelqu'un de mortel en devient esclave. b Un Chrétien pénétré d'une vive foi & animé d'une ferme espérance n'en fait jamais de tels : c s'y abandonner, c'est trahir la Religion. C'est faire la guerre à Jesus en Antechrit. d C'est être

a Quis ex vobis arguet me de peccato ? *Joan. 8.*

b Qui fecit peccatum, servus est peccati. *Ibid.*

c Talia peccata mortalia bonæ fidei & bonæ spei Christianus. *Aug. de verb. Apost. Ser. 30.*

d Quisquis factis Christum negat, Antichristus est. *Idem. Tract. 5. in Ep. Joan.*

une de ces malheureuses rides de l'Eglise dont parle le saint homme Job, qui lui font deshonneur & la défigurent. *e*

D. A quoi davantage le Chrétien doit-il renoncer ?

R. Aux richesses, aux plaisirs, aux honneurs.

Comme l'homme est composé d'esprit & de corps, il soupire après les honneurs qui contentent son esprit, après les plaisirs qui flatent son corps, & après les richesses qui servent à obtenir les uns & les autres. Ce sont là les trois grandes passions qui fomentent la vie d'Adam, qui forment l'esprit du monde, qui regnent dans ses partisans *f* qui enfantent tous nos crimes, *g* & qui nous engagent à la mort éternelle. *h* Ainsi le Fils de Dieu s'étant fait homme pour anéantir la vie d'Adam & l'esprit du monde, & pour nous délivrer du péché & de l'enfer; il s'est particulièrement appliqué à combattre ces trois concupiscences & il les a combatuës; tant par ses exemples, aiant pris pour son partage la pauvreté, les souffrances & les humiliations, avec lesquelles il les a crucifiées en sa Personne; que par ses paroles, déclarant heureux les pauvres d'esprit, ceux qui pleurent, & ceux qui sont persécutez. Il faut donc que le Chrétien qui veut être son vrai imitateur & son fidèle disciple renonce aux richesses, aux plaisirs & aux honneurs; de peur encore que leur cupidité n'étouffe en lui la vie de la grace, comme les sarments de la vigne qui n'est pas taillée en font mourir la racine.

D. En quoi consiste le renoncement aux richesses ?

R. C'est à embrasser la pauvreté extérieure si l'on y est appelé. A s'y plaire si l'on est dans la disette: où si l'on vit dans l'abondance, à pratiquer la pauvreté intérieure, tant par un usage qui dans ses propres besoins se renferme dans les bornes de la nécessité, & dans ceux des autres passe

e Rugæ meæ testimonium dicunt contra me. *Job. 16.* Rugæ Sanctæ Ecclesiæ sunt, qui fidem vocibus clamant, operibus negant. *Greg. 12. moral. c. 4.*

f Omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est, & concupiscentia oculorum & superbia vitæ. *1. Joan. 1.*

g Concupiscentia cum conceperit, parit peccatum. *Jacob. 1.*

h Qui exaltas me de portis mortis. *Psf. 9.* De pravis cupiditatibus quæ sunt portæ mortis, quia per illas itur ad mortem. *Aug.*

presque jusques à la profusion; que par un dégagement qui retranche tout embarras & toute inquietude dans le soin qu'on prend de conserver son bien, & qui étouffe tout chagrin & toute tristesse dans la perte qu'on en fait.

Jesus - Christ étant le Fils aîné du Père éternel, avoit même entant qu'Homme un droit légitime sur tous les Empires du monde, il semble même que son éminente dignité de Roi des Rois. demandoit qu'il en eut la possession réelle: cependant il voulut bien naître, vivre & mourir pour l'amour de nous dans une extrême pauvreté. Et il proteste que celui qui ne renonce pas à tous ses biens ne peut être son disciple. *i* Après cela qui ne se détachera de ses richesses, au moins du cœur, s'il ne peut pas le faire en éfet? Il faudroit certes que les enfans de la foi n'eussent pour cette sorte de bien que du dégoût. *K* Que leur mépris fit tout leur trésor. *l* Que la pauvreté de Jesus fut tout leur patrimoine: *m* D'autant plus qu'ils ne sont pas de ce monde; *n* & que s'ils quittent tout, ils posséderont dès cette vie ce trésor inestimable hors duquel il n'y a que vanité & illusion.

D. En quoi consiste le renoncement au plaisir?

R. c'est à abhorrer tous les plaisirs criminels de l'esprit & du corps: à prendre les innocens & les nécessaires par vertu non par inclination: à ne pas se laisser surprendre aux apas dangereux des uns ni des autres.

Le Sauveur ne pensa, ne désira, ne regarda, ne goûta, ne dit, ni ne fit jamais rien en vûe du plaisir. *o* Tout au contraire pour pouvoir souffrir, il arrêta par un continuël miracle le réjalissement de la joie de son ame sur son corps. *p* Il nous déclare que si nous ne faisons

i Qui non renuntiat omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus *Luc.* 14.

K Fastidium opulentia præmittit per abjectionem divitiarum. *Tertul.* l. de patient. c. 7.

l Cum Domino opum contemptus opulentia est. *Hilar.* in Ps. 118.

m Meum ergo patrimonium paupertas illius est. *Amb.* l. 2. in *Luc.*

n De mundo non estis, *Joan.* 15.

o Christus non sibi placuit. *Rom.* 15.

p Sequestratâ delectatione Divinitatis. *S. Leo.*

pénitence nous périrons. Abhorrons donc plus que la mort tout plaisir criminel; privons nous des innocens autant que la prudence le permettra; prenons les nécessaires par le mouvement de la grace, non par une impetuofité de la nature. Il faudroit même aler au repas, & aux autres actions animales comme à un fuplice, ainfi que faisoient les Saints: triompher du plaisir par un divorce général avec la chair, c'est le plus grand de tous les plaisirs. q

D. *eu quoi confifte le renoncement aux honneurs?*

R. *Il confifte à ne pas rechercher la gloire mondaine, ni par les charges & les emplois, ni dans nos actions publiques ou particulieres, ni dans les habits, les édifices, ou ameublemens: à ne jamais rien dire à nôtre avantage, mais garder un silence éternel sur ce qui nous touche: à ne pas excuser nos fautes avec tant d'artifices, mais en souffrir avec plaisir la confusion comme un fouverain remède contre nôtre orgueil: à ne repouffer pas les injures avec emportement, mais les recevoir en paix & même avec joie, & comme des graces qui nous font participer aux oprobres: d'un Dieu outragé pour l'amour de nous.*

L'homme Dieu méritoit fans doute par le comble de fes graces & par l'excérence de fes grandeurs, d'être élevé au plus haut faite de la gloire: cependant il voulut, au grand étonement des Anges, descendre jufqu'au centre de l'humiliation; r soit dans fa vie privée, où il fut regardé comme un idiot; soit dans fa vie active, où il passa pour un scelerat & pour un forcier; soit dans fa vie souffrante, où il fut fait l'opprobre des hommes & traité comme le plus vil & le plus abjet d'eux tous: s'élevant ainfi l'abjection sur le Trône de la divinité, & rehauffant par elle l'éclat de fa gloire; puis qu'en éfet le mépris a établi son honneur, & lui a mérité les adorations de la terre & du ciel. Et comme il défire que nous aions part à fa gloire, il nous invite auffi de participer à fes humiliations, par l'ordre qu'il nous donne de prendre la derniere place, & quant au rang & quant aux emplois, ou

q Voluptatem viciffe maxima est voluptas. *Cypr. l. de discipl. & bono pudicitie.*

r Omni se humilitate dejecit. *Tertul.*

f Vidimus eum despectum & novissimum virorum. *I sai. 53.*

en effet, on aumoins du cœur. *z* Mais ne sera- ce pas une impudence intolerable dans un ver de terre de s'enfer & vouloit s'élever, après qu'un Dieu d'une majesté infinie s'est anéanti? *u* Un pécheur digne des enfers osera- t - il bien aspirer à la couronne de gloire sans s'humilier, après que l'héritier légitime du Paradis se l'est acquise par les dernières humiliations?

D. *Que doit souffrir le Chrétien pour porter sa Croix avec Jesus- Christ?*

R. *Il doit porter en paix les peines qui lui arrivent quelque facheuses qu'elles soient & de quelque part qu'elles viennent : Il doit crucifier son esprit, son corps & ses sens par une mortification générale & continuelle.*

Le Verbe incarné n'ignorant pas le prix inestimable des souffrances, il les prit pour son parrage, tant en sa vie qu'il passa dans des fatigues continuelles, qu'en sa mort, où il fut affligé dans son ame & dans son corps par les peines les plus cruèles, & où il souffroit de la part de toutes sortes de personnes; des Juifs, des Gentils, des Prêtres, des Laïques, de ses Disciples & même de Dieu son Père, qui parut l'avoir abandonné. Pour nous inspirer l'amour de la Croix, il proteste que celui qui ne la porte pas ne peut être son disciple. *x* Marchons donc sous ce glorieux étendart. Disons avec le Prophete : mon cœur est prêt, mon Dieu, mon cœur est prêt. Il est prêt à porter toute sorte de peines, il est prêt à souffrir de la part de toute sorte de personnes : sans quoi il n'est point de patience. *y* Si ce divin crucifié nous fait part de ses tribulations, ne rejetons pas ces traits que sa main adorable imprime sur nous pour nous former à sa ressemblance, *a* mais portons les avec joie à l'imitation de saint Paul. *b* Et afin d'être de parfaites

z Recumbe in novissimo loco. *Luc. 14.*

u Intolerabilis impudentiæ est, ut ubi sese exinanivit Majestas, vermiculus infletur & intumescat. *Ber. Ser. 1. de Nativ. Dom.*

x Qui non bajulat crucem suam, non potest meus esse discipulus. *Luc. 14.*

y Non est verus patiens qui pati non vult nisi quantum sibi visum fuerit, aut à quo sibi placuerit. *Tho. A Kem. l. 3. c. 19.*

a Non dedignetur pati Christianus quod passus est Christus. *Aug. in Joan.*

b Gaudeo in passionibus. *Coloss. 1.*

Images de l'Homme de douleurs, & de mériter l'honneur de lui appartenir, ajoutons aux peines qui nous viendront du dehors le crucifiement de nos sens & de nos passions; *c* étoufant tous les mouvemens de la nature vers le plaisir dans leur première naissance, & mortifiant nôtre corps & nôtre esprit par des austéritez conformes à nôtre état, suivant l'avis du Confesseur dans toutes les occasions: mais ce doit être avec un grand soin de cacher nos mortifications, de peur d'en perdre le fruit; ce doit être avec une sincere créance qu'elles sont extrêmement légères au prix de celles du Sauveur, des peines de l'enfer, & des joies du Paradis. La croix est le riche héritage du chrétien, *d* elle est sa vie, *e* elle est le prix de la couronne, *f*

D. Que doit faire le Chrétien pour suivre Jesus-Christ?

R. Il doit accomplir exactement les Commandemens de Dieu. Pratiquer fidèlement les conseils de l'Évangile conformes à son état. Remplir inviolablement ses devoirs particuliers. Executer promptement les bonnes inspirations.

Le premier moment de la vie humaine du Sauveur fut celui de sa soumission aux volontez de son Père. *g* Pendant le cours de ses années il étoit incessamment attentif à reconnoître ses ordres pour les accomplir sans omettre un seul iota. *h* A la fin de ses jours il couronna son obéissance par la mort & par la mort de la Croix: Et désirant de continuer cette obéissance en nous & par nous à la gloire de Dieu, il nous dit que le Roiaume du ciel n'est pas pour ceux qui se contentent de le demander, mais pour ceux qui font la volonté de son Père. *i* C'est donc à quoi nous devons être très exacts

c Qui Christi sunt, carnem suam crucifixerunt cum vitiis & concupiscentiis, *Gal. 5.*

d Christiani, hæredes Crucifixi. *Cypr.*

e Tota vita Christiani, si secundum Evangelium vivat, crux est atque martyrium. *Aug. Ser. 32. de Sanct.*

f Tolle crucem, si vis habere coronam. *Bern*

g Tunc dixi ecce venio... ut facerem voluntatem tuam. *Pf. 39.*

h Iota unum aut unus apex non præteribit à lege, donec omnia fiant. *Math. 5.*

i Non omnis qui dicit mihi, Domine Domine, intrabit in Regnum cælorum, sed qui facit voluntatem Patris mei. *Math.*

par l'accomplissement des commandemens, des conseils qui nous sont propres, des inspirations, & des obligations de nôtre état. Aussi la solide dévotion ne consiste nullement à faire des actions éclatantes & qui éblouissent les spectateurs, & où la vanité a souvent la meilleure part; mais à être tels que Dieu veut que nous soions selon la figure que nous faisons dans le monde, pratiquant avec soin les vertus conformes à nôtre condition quoi que de nul éclat, comme sont l'humilité, la patience, la modestie, la soumission à nos supérieurs, le support de nos égaux, la condescendance à leurs justes volontez. En user de la sorte, c'est honorer l'Evangile: faire autrement, c'est lui faire outrage. K

D. De quelle maniere doit agir le Chrétien?

R. Ce doit être avec sagesse, avec force, avec douceur, & par amour, qui est l'esprit du nouveau Testament.

Il ne suffit pas de faire le bien, mais il faut aussi le bien faire, l pour imiter encore en ce point le Sauveur: m Et comme ce divin modèle de toute vertu s'appliqua à ses actions avec une sagesse toute divine, avec une force invincible, avec une douceur inalterable, n & par le motif du plus pur amour; o c'est aussi de la sorte que nous devons nous appliquer aux nôtres pour agir en chrétiens. Or la sagesse consiste à les devancer d'une meure considerarion & à les acompagner de l'attention requise; p la force, à triompher par une grande vigueur d'esprit de la lacheté qui s'y pourroit glisser & qui en feroit un sujet de malediction; q la douceur, à en banir le trop grand empressement, la

K Ornat doctrinam Dei, qui ea facit quæ conditioni suæ apta sunt. Et è converso confundit illam, cui sua conditio displicet. In Reg. Monach. Hieron. adscrip.

Bonum facientes non deficiamus, tempore enim suo metemus non deficientes. Gal. 6.

m Bene omnia fecit. Marc. 7.

n Attigit. Sapientia incarnata à fine usque ad finem fortiter, & disponit omnia suaviter. Sap. 8.

o Ut cognoscat mundus, quia diligo Patrem. Joan. 14.

p Sapientia callidi, est intelligere viam suam. Prov. 15

q Maledictus qui facit opus Dei negligenter. Juxta Sapientiam. Jerem. 48.

contention trop forte, & sur tout le chagrin & l'inquietude même dans les fautes où l'on tombe, qu'il faut à la vérité détester, mais sans se troubler ni chagriner, pour ne pas mettre d'obstacle ni à l'operation de l'esprit de Dieu plus doux que la douceur même, & à l'application du nôtre que le chagrin ofusque. Enfin l'esprit d'amour consiste à faire le bien non par vanité ou par interet, ni même par la crainte des peines ou par l'espérance de la recompense, aumoins principalement, mais par le seul désir de plaire à Dieu. *f* Sans l'amour point de bonne œuvre digne du ciel?

D. *Quel est le vrai moien d'exercer dignement toutes ces fonctions de la vie Chrétienne?*

R. *C'est de ne pas nous conduire par les lumieres de nôtre propre esprit, ni par les maximes de l'esprit du monde, & moins encore par les suggestions de l'esprit malin; mais suivre toujours la conduite de l'Esprit de Jesus.*

Il est constant que comme le Chrétien qui n'est pas animé de l'Esprit du Sauveur n'est point à lui, & ainsi les actions les plus éclatantes qui ne se font pas par l'impression de cét Esprit divin, ne portent pas le caractère de la grace; mais ou elles sont corrompues par quelque propre recherche, ou n'ont au plus qu'une bonté toute naturelle & indigne d'une recompense éternelle. Par consequent afin dagir en chrétiens il est nécessaire que le Saint-Esprit nous pousse & nous dirige en ce que nous faisons, comme saint Paul le marque en particulier de la priere. *u* Cette nécessité est indispensable, que le Sauveur même tout rempli de grace & de lumiere qu'il étoit, n'a rien fait par son propre mouvement; *x* mais a suivi dans toutes ses actions l'impression du divin Esprit, comme il paroît par sa retraite au desert. *y* Or ce sera par une grande docilité aux lumieres

v Non est sensus, ubi est amaritudo. *Eccl.* 11.

f Ea quippe sola bona opera dicenda sunt, quæ fiunt per dilectionem Dei. *Aug. in Ps.* 67.

z Si quis autem Spiritus Christi non habet, hic non est ejus. *Rom.* 8.

u Ipse Spiritus postulat pro nobis, seu facit nos postulare; gemitibus inenarrabilibus. *Ibid.*

x A me ipso facio nihil. *Joan.* 8.

y Ductus est Iesus in desertum à Spiritu. *Matth.* 4.

& aux attraits de la grace, que nous mériterions d'être conduits par un si sage Directeur: ce qui demande un parfait degagement des choses de la terre; de peur que leur afection ne prévienne son operation, en nous faisant agir d'une maniere trop précipitée, ou qu'il ne la repousse en nous portant à faire tout le contraire de ce qu'il lui plaît de nous inspirer. Il est vrai que comme le vent ouvre quelquefois lui même la fenestre par laquelle il entre dans la chambre, c'est aussi à ce souffle divin qu'il appartient d'ôter tout ce qu'il y a d'obstacles à son entrée dans nos ames, tout ce qui peut l'empêcher de les diriger entierement. Et il nous favorisera de cette grace, si nous tachons de la mériter par de véhémens sôupirs. *z* Par l'humiliation & le calme de nos ames. *a* Par la ruine de nôtre propre esprit. *b* Par le renoncement à l'esprit du monde. *c*

FRUITS.

Mon Sauveur Jesus - Christ, je me reconnois indispensablement obligé à mener une vie véritablement chrétienne, & rougis d'avoir si fort manqué à cette obligation.

Répandez je vous en supplie vôtre divin Esprit dans mon ame, mon doux Jesus, afin que j'y satisfasse mieux à l'avenir.

E X E M P L E S.

Saint Tiburce Martir animé de zèle pour la gloire du Christianisme reprenoit souvent un chrétien nommé Torquate, dont les mœurs demontoient la profession: ce perfide ne pouvant souffrir ses avertissemens charitables Pala déferer, & pour mieux cacher sa perfidie se fit arrêter avec lui: On les mena tous deux devant le Préfet Fabien, qui demande à Torquate sa profession, &

z Menti anhelanti datur *Greg*

a Esto humilis & quietus, ut inhabitet in te Deus. *Aug* in *Pf.* 92.

b Deficiat ergo Spiritus tuus, loquatur spiritus Dei. *Id.* in *Pf.* 141.

c Orphano tu eris adjutor. *Pf.* 10. Bi cui moritur pater hic mundus. *Aug.*

celui-ci lui aiant- répondu qu'il étoit Chrétien, il s'adressa au saint Martir, qui lui dit avec autant de zèle que de courage; Monsieur, Torquate prend un nom qui ne lui convient pas, Jesus- Chrit ne compte point au nombre de ses Diciples un homme qui prend un soir trop affecté de sa personne, qui se frise, qui marche d'une facon mole & éféminée, qui mene une vie délicieuse, dort la grasse matinée, passe le tems à jouer, préfère la conversation des femmes à celles des hommes, & qui ne fréquente guere les Eglises: ces gens sont des pestes du Christianisme non de vrais chrétiens. Il parut en la personne du même Torquate que le Saint avoit grand sujet de parler de la sorte, puisque cette moleste de vie qu'il lui reprochoit, lui fut un sujet de renier la foi.

TROISIÈME DOCTRINE

De l'ame de la vie Chrétienne, qui est la droite intention.

DEM. *S'ust-il pour mener une vie chrétienne de s'abstenir, de souffrir, & d'agir?*

REP *Non, mais il faut avoir dans toutes ces pratiques une pure & droite intention.*

La raison est que la droite intention aiant pour son propre office de raporter nos actions à Dieu seul, qui est la première source de toute vie & de toute perfection; elle est aussi comme l'ame de la vie chrétienne, elle en vivifie les operations, elle leur donne ce qu'elles ont de plus saint & de plus parfait: Et si cette vie ne subsiste que par la pratique des vertus solides, la pure intention est leur soutien, comme le pié d'estal est l'apui des colonnes qui portent un batiment. *a*

a Sicut fabrica columnis, columnæ autem basibus innuntur; ita vita nostra virtutibus, virtutes autem in intimâ intentione subsistunt, *Greg. in moral.*

D. *En quoi consiste la droite intention ?*

R. *C'est à ne pas faire nos bonnes œuvres par un motif de vanité, de sensualité, d'intérêt temporel, de respect humain ; mais en vue de nôtre salut, & principalement pour plaire à Dieu & à sa plus grande gloire.*

On appelle droit ce qui va aboutir à son terme sans biaiser ; ainsi Dieu étant par sa bonté infinie la fin dernière de toutes choses, nôtre intention est droite, lors qu'elle ne tend qu'à lui seul. Et parce que nôtre béatitude va aboutir à Dieu comme son objet, de pratiquer la vertu pour l'obtenir n'empêche pas cette droiture, dont néanmoins la perfection demande que ce ne soit pas là nôtre but principal, mais bien la gloire de sa divine majesté : *b* Tout ainsi que la mère de Moïse aiant été choisie par la fille de Pharaon pour nourrir cét enfant, le salaire qu'elle lui promit ne fut pas le principal motif de ses soins maternels, mais l'amour qu'elle avoit pour ce sien fils sorti de ses entrailles. Aussi pratiquer la vertu, non en vue de la recompense qui lui est préparée, mais uniquement pour plaire à Dieu ; c'est sans doute la porter au plus haut point de sa perfection. C'est mériter une couronne tres éclatante. *Verus amor premium non requirit sed mereatur.* Ber l. de diligendo Deo.

D. *Pour quoi faut-il agir avec cette pureté d'intention ?*

R. *C'est que cela est tres juste, tres agréable à Dieu, tres glorieux à l'homme.*

1. Il est tres juste que Dieu soit la fin dernière & comme le centre de toutes nos actions, lui qui en est le premier Principe ; *c* & qui a soumis toutes choses à l'homme, afin que l'homme lui fut entierement soumis & ne respirât que pour lui. *d* 2. Cela plait merveilleusement à sa divine Majesté, parce que c'est comme la crème du pur amour. *e* 3. Il nous est tres glorieux,

b Sive ergo manducatis, sive bibitis ; omnia in gloriam Dei facite. 1. Cor. 10.

c Unde exeunt flumina revertuntur. Eccl. 1

d Omnia subjecisti sub pedibus hominis, ut homo totus tibi subjiceretur, tibi soli vacaret. Aug. Soliloq. c. 20.

e Vulnerasti cor meum foror mea sponsa in uno oculorum tuorum. Cant. 4.

puisque c'est élever nôtre intention aussi haut qu'il se puisse, & pour le dire ainsi, la faire aler de pair avec celle de Dieu même qui fait tout pour sa propre gloire. *f*

D. Par quel autre motif pouvons-nous nous animer à bien purifier nôtre intention ?

R. C'est que l'intention pure donne un grand éclat & un excellent mérite aux actions les plus basses : au lieu que la mauvaise rend les plus éclatantes difformes & dignes de chatiment.

La droite intention donne aux actions les plus basses un merveilleux éclat, en les rapportant & présentant à Dieu, qui comme un soleil resplendissant, fait rejaler sur elles des raïons d'une beauté plus éclatante que celle du christal pénétré des raïons du soleil. *g* Si ton œil est simple, tout ton corps sera luisant, dit le Sauveur, parlant de l'intention, qui est l'œil de l'œuvre, la conduisant tout ainsi que l'œil conduit le corps. Elle leur communique aussi un mérite extraordinaire, en les animant d'une charité pure & desintéressée, qui donne leur prix à nos bonnes œuvres, comme le diamant donne le prix à la bague. *b* L'intention mauvaise rend au contraire les actions les plus éclatantes en elles mêmes extrêmement difformes, par la corruption qu'elle répand sur elles, comme la source communique ses mauvaises qualitez au ruisseau. *i* Elle les rend dignes de chatiment par la malignité dont elle les infecte, comme l'œil du Basilic infecte ceux qu'il voit. *k* Aussi est il certain que le souverain Juge a bien plus d'égard au mouvement interieur qui produit nos actions, qu'à l'éclat extérieur qui les fait briller aux yeux des hommes ; car c'est pour ce sujet qu'au jour du jugement il

f Propter me, propter me faciam, & gloriam meam alteri non dabo *Isay. 48.*

g Per bonæ intentionis radium, merita illustrantur actionis. *Greg. 28. moral. cap. 6.*

b Non numerositas operum, non diuturnitas temporum ; sed major charitas auget præmium. *Auz. à S. Vinc. Ferrer. tit. Ser. de septuag.*

i Dolosa intentio mentem inquinat. *Ber. in parvis Ser.*

k Supplicio dignus fit, qui non pietatis gratiâ ; sed vel studio placendi hominibus, vel propter voluptatem aut avaritiam mandatum Dei facit. *Basil. l. 2. Bapt. quæst. 8.*

dira aux faiseurs mêmes de miracles dont l'intention n'aura pas été pure : *Je ne vous ai jamais reconnus, retirez-vous de moi.* Math. 7.

D. *Quel est le premier moyen de bien purifier nôtre intention ?*

R. *C'est de banir de nôtre cœur la cupidité, & d'y faire regner la charité.*

La raison est, que comme le rayon émane du soleil & participe à ses qualitez, ainsi l'intention naît de l'amour qui regne dans le cœur, & porte son caractère. D'où il s'ensuit que si l'amour propre y domine, il gâte toutes nos intentions ; & qu'au contraire si l'amour de Dieu y tient le haut bout, il les purifie : En sorte qu'encore que les embarras de cette vie divertissent quelque fois l'esprit ailleurs au commencement de l'œuvre, ce Roi de nos cœurs ne laisse pas pour cela d'en être le principe mouvant ; comme l'amour d'un père qui travaille à enrichir son fils est le principe mouvant de tous ses travaux, bien qu'il ne pense pas toujours à lui quand il les entreprend. Afin donc de rendre nos intentions pures & nos actions Saintes, il est nécessaire d'arracher de nôtre cœur la cupidité & d'y planter la charité. *l* C'est cette Reine des vertus qui distingue les bonnes œuvres d'avec les mauvaises, comme elle fait le discernement des enfans de Dieu d'avec les enfans du diable. *m*

D. *Quel autre moyen y a-t-il de bien dresser l'intention ?*

R. *C'est de prendre quelque moment avant que de commencer l'œuvre pour en découvrir & pour en purifier le motif.*

Le chasseur pour faire un bon coup, s'arrête un peu & ferme l'un de ses yeux avant que de tirer : or c'est aussi de la sorte que le chrétien pour bien dresser son

l *Muta cor, & mutabitur opus; extirpa cupiditatem, planta charitatem. Sicut enim radix est omnium malorum cupiditas, sic radix est omnium bonorum charitas. Aug. Ser. 12. de verb. Dom.*

m *Signent se omnes signo crucis, cantent omnes Alleluja, respondeant omnes Amen, faciant parietes basilicarum. Non discernuntur Filii Dei à filiis diaboli nisi charitate. Idem. Tract. 5. in 1. Ep. Joan. Non discernuntur facta hominum nisi de radice charitatis. Idem. Tract. 7. in cand. Ep.*

intention, doit l'examiner avant que de commencer l'œuvre; & fermant l'œil gauche de son ame à la terre, n'ouvrir que le droit vers le ciel.

D. Y a - t - il encore quelque autre moien à prendre pour le même effet ?

R. Oui, sçavoir de veiller aussi sur nôtre intention dans le progres de l'œuvre, de peur qu'elle ne change, ou ne vienne à s'endormir.

Quelque pure & vigoureuse que soit nôtre intention au commencement de l'œuvre, il est à craindre qu'il ne s'y glisse quelque vaine complaisance ou propre recherche qui la corrompe; comme il arrive souvent qu'après une belle matinée il se leve des brouillards qui obscurcissent l'air: ou bien qu'il ne s'y mêle quelque négligence qui en ralentisse l'ardeur; comme l'eau qu'on jette dans le feu en arrête l'activité. Afin donc de prévenir ou d'empêcher ces désordres, il est nécessaire que de même que l'aigle tient toujours ses yeux sur la proie, ainsi nôtre ame ne perde jamais Dieu de vuë: ou si le poids de sa fragilité l'attire quelque fois vers la créature, elle tourne promptement son œil vers ce divin objet, comme l'aiguille polaire tourne sa pointe vers le Nord; lors qu'on l'a placée d'un autre côté.

FRUIT S.

Je reconnois ô mon Dieu que comme tout ce que je fais de bien part de vous, c'est à vous que je le dois tout rapporter; je le reconnois & suis tres marri de tous les retours que j'ay faits sur moi même.

Afermissez moi, je vous en supplie, dans la forte resolution que je fais de faire toutes mes bonnes œuvres pour l'amour de vous à l'avenir.

E X E M P L E S.

Jesus - Christ préfera les deux oboles de la pauvre veuve aux dons considérables des riches, à cause de la pureté de son intention. *LUC. 21.*

Un Ange après avoir fait connoître un jour à saint Arsene la mauvaise conduite des pécheurs obstinez, par la vuë d'un homme qui trouvant un faix trop pélauc

y ajoutoit d'autre bois au lieu d'en tirer ; lui aprit aussi la folie de ceux qui perdent le mérite de leurs bonnes œuvres faute d'une droite intention, en lui faisant voir un autre homme, qui après avoir puisé de l'eau d'un puits avec grande peine, la jetoit dans une auge percée d'où elle s'écouloit d'abord.

Saint Thomas après sa mort s'aparut à un Religieux portant sur sa poitrine une pierre précieuse d'un prix inestimable, laquelle par sa lueur éclairoit toute l'Eglise ; & qui selon le témoignage qu'il en rendit lui même à ce bon Religieux, étoit la marque de la pureté de son intention dans toutes ses études.

La devise de saint Ignace de Loiola étoit. *A la plus grande gloire de Dieu.* Sainte Thérèse s'engagea par vœu à faire tout ce qu'elle connoitroit être le plus parfait & le plus agréable à la divine Majesté.

QUATRIÈME DOCTRINE.

De la Confirmation.

DEM. *Q*u'est-ce que la Confirmation ?

REP. *Q*c'est un Sacrement qui nous rend parfaits chrétiens.

Par le Batême, nous sommes régénerez pour vivre ; par la Confirmation, nous sommes fortifiez pour combattre. *a* Celui-là nous purifie de nos taches, celle-ci nous arme des vertus chrétiennes ; *b* comme étant selon les Pères, un onguent sanctifiant, d'épique, & Roial. *c*

D. *Q*u'est-ce à dire nous rend parfaits chrétiens. *e*

R. *C*ela veut dire que ce Sacrement nous donne le Saint-Esprit avec l'abondance de ses graces & de ses dons, pour

a In Baptismo regeneramur ad vitam, post Baptismum confirmamur ad pugnam. S. Melchiad. Ep. ad Episcop. Hispanie.

b In Baptismate mundamur ab iniquitatibus, in confirmatione virtutibus præmunimur. S. Damian. Ser. 69.

c Unguentum sanctificum & deificum. Dionys. Unguentum regale. Prudent.

DE LA CONFIRMATION. 81

faire les œuvres d'un parfait Chrétien avec courage, & sans crainte ni honte.

Il est vrai qu'un des effets de l'adorable Eucharistie est de nous fortifier, mais ce n'est qu'afin que nous croissions en vertu comme personnes particulières: au lieu que par la Confirmation nous sommes fortifiez comme soldats de JÉSUS - CHRIST, pour avoir le courage de confesser sa foi, sa doctrine & sa religion, de cœur, de bouche, & par œuvre; ce qui ne se pourroit, si nous n'y recevions le Saint-Esprit avec la plénitude de ses graces.

D. Quelles sont les œuvres d'un parfait Chrétien?

R. La principale est de défendre pour l'amour de Dieu la Foi & la Religion devant les Tirans. les Hérétiques & les libertins aux dépens de nos biens, de notre honneur, de notre sang & de notre vie.

C'est là l'action la plus héroïque du Christianisme: Et si nous sommes oingts dans ce Sacrement, c'est pour avoir la force de nous y élever, & pour mieux luter avec le Démon, & avec les autres ennemis de la Foi & du salut. e

D. Quelles sont les autres œuvres du parfait Chrétien?

R. Il y en a plusieurs, dont il est bon d'instruire ceux qui doivent être confirmez.

Comme sont prier Dieu à genoux soir & matin. Assister aux Offices les jours de Fête. Entendre la Messe, s'il se peut, ou au moins aler adorer le Saint-Sacrement matin & soir. Se confesser souvent avec les dispositions requises. Fuir le jeu, la danse, le cabaret. se degager des personnes les plus chères & les plus utiles, quand elles nous portent au péché. Enfin ne porter que des habits simples, sans se mettre en peine des sentimens, du mépris & des moqueries du monde; dont en effet il y a plus de sujet de craindre l'amour & l'aprobation, que la persécution & la haine; f

d Sacramentum plenitudinis gratie. Sanctus Thomas. 3. par. quest. 72. art. 1.

e Idem nos unxit, quia luctatores contra Diabolum fecit. Aug. tract. 33. in Joan.

f Mundus iste periculosior est blandus quam molestus; & magis cavendus cum se illicit diligi, quam cum admonet contempti. Idem. Ep. 144.

82 DE LA CONFIRMATION.

puisque Jesus - Christ même en a été haï & persecuté, *g* & qu'il l'a maudit. *h* Aussi est - ce un saint orgueil que de s'élever par un généreux mépris au dessus des sentimens & des maximes de ce trompeur, comme saint Ambroïse y exhorte les Vierges. *i* Et S. Paul dit de lui-même qu'il se mettoit fort peu en peine d'en être jugé; *k* & que même il l'abhorrtoit; & se plaisoit à en être abhorré, comme on abhorre une potence. *l*

D. *Qu'est - ce que le saint Crème avec quoi l'Evêque confirme?*

R. *C'est une liqueur composée d'huile & de baume, & que l'Evêque consacre le Jeudi saint.*

L'huile marque la douceur dont nous devons tempérer toutes nos actions après avoir été confirmés, comme les gonds d'une porte se remuent sans bruit, après avoir été oints. *m* Le baume, par la suavité de son odeur, nous apprend à être la bonne odeur de Jesus - Christ, en attirant les autres à son service par nos bons exemples. *n*

Quant aux cérémonies de ce Sacrement, *r.* l'Evêque applique le saint Crème sur le front; où la honte reside; pour nous apprendre à ne jamais rougir de suivre Jesus - Christ dans ses humiliations; de peur qu'il ne rougisse lui-même de nous recevoir dans sa gloire. *p*
2. Il fait cette onction en forme de Croix, pour montrer que nous n'aurons jamais part au triomphe du Sauveur, si nous ne portons la Croix avec lui. En effet s'il a été obligé de s'ouvrir par la Croix, comme par une clef, la porte du Ciel, lui qui en étoit l'héritier légitime; *q* quelle aparence y a - t - il que nous y puis-

g Mundus me odit. *Joan.* 7.

h Vx mundo. *Matth.* 17.

i Discite Virgines in mundo supra mundum esse. *Amb.*

k Mihi pro minimo est, ut à vobis judicer. *1. Cor.* 4.

l Mihi mundus crucifixus est, & ego mundo *Galat.* 6.

m Fili, opera tua in magnitudine perfice, & super hominum gloriam diligeris. *Eccl.* 3.

n Christi bonus odor sumus. *2. Cor.* 2.

o Ne Christi opprobrio Christianus erubescat. *Aug. in Ps.* 30.

p Qui me erubuerit & sermones meos, hunc Filius hominis erubescet, cum venerit in majestate sua. *Luc.* 9.

q Nonne oportuit hæc pati Christum, & ita intrare in gloriam suam. *Luc.* 24.

ffons entrer sans l'aimer & l'embrasser, nous qui en avons perdu tout le droit par le péché? Or le vrai amateur de la Croix l'accepte avec patience, ne s'inquietant point dans les adversitez; il la porte avec joie, établissant sa gloire dans les humiliations, ses délices dans les souffrances, ses richesses dans la pauvreté: il l'embrasse & soupire après elle avec ardeur, regardant comme une croix de n'avoir point de croix. e 3. L'Evêque donne un soufflet sur la joue, pour marquer que le courage du Chrétien consiste à endurer de bon cœur le mal qu'on lui fait, non point à s'en venger. Averroës, tout Mahometan qu'il étoit, a dit à ce propos; que la Religion des Chrétiens étoit une Religion d'insensibles, comme le sont les statues. Et nôtre divin Maître veut même, qu'après avoir reçu un soufflet sur une joue, nous présentions l'autre. f 4. En donnant ce soufflet, il dit: *La paix soit avec vous*; pour nous apprendre qu'afin de conserver la paix avec le prochain, il faut supporter ses défauts. t Aussi est-ce aux forts qu'il appartient de porter les foibles; comme les cerfs passant une rivière, s'appuient l'un sur l'autre; & le premier se sentant las, va prendre la place du dernier, sans que celui-ci s'en plaigne. Enfin le bandeau appliqué sur le front, représente le soin extraordinaire qu'il faut prendre de conserver la grace de ce Sacrement, comme étant un trésor & un prix inestimable.

D. *Celui qui n'est pas confirmé doit-il se faire confirmer?*

R. *Il le doit, quand l'occasion s'en présente, sous peine même de péché, s'il néglige d'en profiter.*

La raison est que l'Eglise l'ordonne. u Ce n'est pas néanmoins par vanité ni par compagne qu'il faut recevoir ce Sacrement, mais pour en recueillir les fruits.

D. *Quels sont les exercices par lesquels il faut se préparer à sa réception?*

r Sustinet patienter, portat libenter, amplectitur ardent. *Ber. ser. 1. de S. Andr.*

f Qui te percutit in maxilla, præbe illi & alteram. *Luc. 6.*

t Alter alterius onera portate. *Galat. 6.*

u Omnes fideles per impositionem Episcoporum debent Spiritum Sanctum post Baptismum accipere. *Dist. 5. de consec.*

84 DE LA CONFIRMATION.

R.^x ce sont au grand soin d'apprendre la Doctrine chrétienne, & l'exercice du Chrétien pendant le jour. Une confession générale, sur tout quand on n'en a jamais fait. Une digne Communion. Quelque jeûne. Des prières extraordinaires.

Si les Curez prenoient un ou deux mois avant le tems de la Confirmation, pour instruire châce soit leurs Parroissiens de ces choses, & des devoirs du Chrétien, dont il a été parlé ci-dessus; il en naitroit des fruits merveilleux.

D. Quelles sont les dispositions avec lesquelles il faut recevoir ce Sacrement?

R. Ce sont de faire un acte de foi sur sa vertu. Se tenir dans son rang, les mains jointes, les yeux baissés, en silence. Protester dans son cœur de vouloir vivre à l'avenir en parfait Chrétien.

L'Acte de Foi se fait en cette sorte: Mon Dieu, je crois fermement que la Confirmation que je vais recevoir, a la vertu de donner la grâce du Saint-Esprit, pour faire les œuvres d'un parfait Chrétien sans crainte ni honte. Accordez-la moi, s'il vous plaît.

D. Que faut-il faire après l'avoir reçu?

R. Il faut remercier Dieu de cette grâce. Recevoir la bénédiction de l'Evêque avec humilité. Commencer dès ce jour à pratiquer les œuvres d'un parfait Chrétien.

C'est aussi une belle dévotion de dire pendant une semaine sept fois le Pater & Ave chaque jour en l'honneur des sept dons du Saint-Esprit, & pour les demander à Dieu.

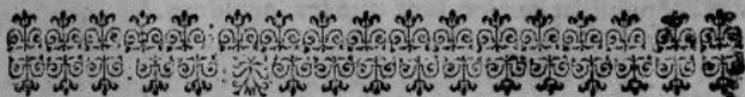
FRUITS.

Reconnoissant, mon Dieu, combien sont grands les avantages qu'on retire de la Confirmation, je désire de la recevoir avec les dispositions requises à la première occasion.

Mon Dieu, je rougis d'avoir foulé aux piez la grâce de la Confirmation par une vie molle & toute païenne. Faites, je vous prie, que je l'honore à l'avenir en vivant en parfait Chrétien, & selon votre Évangile.

E X E M P L E S.

Il est rapporté dans les Actes des Apôtres, que les premiers Chrétiens n'avoient qu'un cœur & une ame, qu'ils mettoient tous leurs biens en commun; & que sans craindre la rage des Juifs, ils faisoient profession publique du Christianisme: Mais ce n'étoit qu'après avoir reçu le Saint - Esprit par l'imposition des mains des Apôtres, qu'ils donnoient ces marques illustres de leur fidélité à en suivre les impressions. Saint Bernard rapporte comme une chose notoire dans la vie de saint Malachie, que ce saint Prélat rendit à un enfant malade d'esprit & de corps, le jugement & la santé en le confirmant.



SECONDE INSTRUCTION.

Du Sacrement adorable de l'Eucharistie.

PREMIERE DOCTRINE.

De ce qu'il faut croire touchant ce Sacrement.

DEM. *Q* u'est - ce que l'Eucharistie ?

REP. *Q* c'est un Sacrement qui contient véritablement le Corps, le Sang, l'Ame & la Divinité de notre Seigneur Jesus - Christ sous les espèces du pain & du vin.

Le pain benî n'est que du pain commun, qui a quelque vertu particuliere. Le Crucifix n'est que l'image de Jesus mort pour nous sur la Croix. Mais l'Eucharistie contient véritablement Jesus - Christ tout entier; qui dans son dernier souper avec les Apôtres, institua ce Sacrement des Sacremens a par une mer-

veilleuse éfufion des richesses de fon amour. *b* Et si ce divin Soleil y cache fa gloire sous les espèces sacramentelles comme sous une nuée, ce n'est pas pour en obscurcir l'éclat, mais pour le tempérer, *c* pour nous donner un libre accès auprès de sa Personne infiniment redoutable, & pour s'unir à un chacun de nous, comme il s'étoit uni à nôtre nature par l'Incarnation, dont pour ce sujet l'Eucharistie est, selon les Peres, comme une extension mystique.

D. Qu'appellez-vous espèces & apparences du pain & du vin ?

R. Ce sont la figure, la couleur, la saveur & l'odeur.

Ces choses sont appellées apparences du pain & du vin, parce qu'elles paroissent l'être; & à en juger selon les sens, on croiroit qu'il y a là de vrai pain & de vrai vin, cependant ce n'en sont que les accidens.

D. Le pain & le vin restent ils dans ce Sacrement ?

R. Non, mais ils sont changez au Corps & au Sang de Jesus-Christ par la vertu des paroles de la consecration. *d*

Il paroît par là que Jesus-Christ ne quitte pas le ciel pour se trouver sur nos autels, mais son Corps & son Sang y sont produits; non point pour commencer à subsister, comme fit le vin auquel nôtre Seigneur changea l'eau dans les nôces de Cana, puis qu'ils subsistent déjà; mais pour subsister d'une nouvelle manière, laquelle consiste en ce qu'ils sont faits de la substance du pain & du vin, & mis en leur place sous les espèces sacramentelles par cette admirable transubstantiation.

D. Le Sang est-il avec le Corps dans la sainte Hostie, & le Corps avec le Sang dans le saint Calice ?

R. Ils y sont, puisque Jesus-Christ étant immortel, & toujours vivant, ils ne peuvent pas être séparés l'un de l'autre.

La vie, disent les Médecins, subsiste & se conserve

b In quo divitias divini sui amoris erga homines velut effudit. *Concil. Trid. sess. 13. c. 3.*

c Nube regitur Sol, non ut obscuretur, sed ut attemperetur. *Aug.*

d Panis iste panis est ante verba Sacramentorum, ubi accesserit consecratio, de pane fit caro Christi, *Ambros. l. 4. de Sacram. c. 4.*

par le sang ; d'où il s'ensuit, que si dans cét auguste mystère le Sang de Jesus - Christ étoit séparé de son Corps, il y perdrait son immortalité, ce qui ne peut être.

D. Le Prêtre qui communie sous les deux espèces, reçoit-il plus que le Laïque, qui ne communie que sous une.

R. Il reçoit deux fois Jesus - Christ, mais il ne reçoit pas plus, puisque le Laïque le reçoit tout entier aussi bien que lui.

C'est pour cela qu'encore qu'anciennement les Laïques communiaissent sous les deux espèces, l'Eglise ne leur a fait aucun tort par sa défense de ne plus communier sous celle du vin ; mais elle en a usé fort sagement, obviant par là au danger qu'il y avoit de le verser dans une grande foule, où même de les vomir par l'horreur du vin.

D. Quand le Prêtre rompt & divise la sainte Hostie, divise-t-il le corps de Jesus - Christ ?

R. Il ne le divise pas, mais seulement les espèces du pain, & quant à ce sacré Corps, il demeure tout entier sous la plus petite partie, aussi-bien que sous la plus grande.

Comme quand un miroir est cassé, le visage paroît tout entier dans chaque pièce jusqu'à la plus petite. Et la raison est, que le Corps de Jesus - Christ étant dans ce Sacrement d'une manière spirituelle, il faut qu'il soit tout dans toute l'Hostie, & tout dans chaque partie, comme est l'ame dans le corps. Néanmoins le Prêtre qui donne la communion, ne doit pas pour cela partager l'Hostie en deux, hors de quelque pressante nécessité.

D. Comment se peut-il faire qu'un corps tout entier soit enfermé dans un si petit espace ?

R. Ce n'est pas à nous à l'examiner, mais à le croire par une foi vive & tres - ferme ; puisque l'Auteur même de ce présent inestimable rend témoignage à cette vérité, e lui qui est incapable de mentir. f

Jesus - Christ instituant ce Sacrement s'expliqua sur

e Recedat ergo omne infidelitatis ambignum ; quandò quidem qui Author est muneris, ipse etiam testis est veritatis. *Cesar. Arelat. hom. 7.*

f Nescit mendacium Veritas. *S. Gaud. 2. in Exod.*

la réalité par des paroles si claires, qu'elles ne laissent aucun lieu aux figures, ni aux métaphores. Car tenant du pain entre ses mains. Prenez & mangez, dit-il à ses Apôtres, ceci est mon corps, non point, ceci est la figure de mon corps, ni ceci représente mon corps: de sorte qu'afin qu'il ne se trouvât pas menteur, il fut nécessaire qu'il produisît en même tems son Corps de ce pain par la vertu de sa parole toute puissante, & avec laquelle il avoit formé ce grand monde de rien. *g* Et comme à la fin de la cérémonie, il ordonna à ses Disciples de célébrer les mêmes mystères en sa mémoire, il leur communiqua aussi, & en leur personne à tous les Prêtres, le pouvoir de faire en qualité de ses Ministres, ce qu'il venoit de faire lui-même. Ainsi nier la réalité, c'est nier à Dieu sa toute-puissance & sa vérité. C'est encore combattre la foi de la primitive Eglise, dans laquelle la vérité du Corps & du Sang de Jesus-Christ étoit si universellement répandue, que les enfans même la publioient entre les Sacremens les plus communs. *h*

Que si d'être caché & réduit comme à un point sous les chetives espèces du pain, paroît une chose trop humiliante pour un Corps revêtu d'une gloire si éclatante; outre que nôtre divin Redempteur a bien voulu souffrir l'extrême humiliation de la Croix pour opérer nôtre rachat; celle-ci se trouve heureusement plus que réparée, tant par les avantages inestimables que l'Eglise en retire, dont nous alons parler; que par la gloire extraordinaire qui en revient à Dieu. Car 1. il reçoit par le sacrifice de la sainte Messe, un honneur proportionné à sa grandeur, toute infinie qu'elle est, puisque c'est un Sacrifice tout divin, *i* & d'une valeur qui va aussi jusqu'à l'infini. 2. Il fait éclater sur l'Autel, comme sur un théâtre magnifique, sa puissance, sa sagesse, sa bonté & ses autres perfections avec une pompe incomparable. 3. Il opère tant de merveil-

g Qui producit de terra panem, de pane rursus efficit proprium Corpus, quia potest & promisit. *Idem ibid.*

h Ut nec ab infantium linguis, veritas corporis & sanguinis Christi inter communia Sacramenta fidei taceatur. *S. Leo, Ep. ad Flavian.*

i Sacrificium divinissimum. *Dionys.*

les, capables de lui attirer les loüanges & l'admiration des hommes & des Anges dans cét auguste Mistère, qu'il est comme un ouvroir de miracles. *k*

D. *Le Pere & le Saint - Esprit sont - ils dans ce Sacrement avec le Fils ?*

R. *Ils y sont sans doute, puis qu'ayant une même Divinité avec le Fils, ils ne peuvent pas être separés de lui.*

Il n'y a que le Corps de Jesus - Christ qui soit mis dans la sainte Hostie, & son Sang dans le saint Calice en vertu des paroles sacramentelles ; mais parce que son Corps & son Sang sont unis ensemble, & son Ame avec tous les deux, & la Divinité avec le Corps & l'Ame, le Sang, l'Ame & la Divinité se trouvent dans la sainte Hostie comme de compagnie, & au langage de l'école par concomitance ; le Corps, l'Ame & la Divinité sont dans le saint Calice de la même manière : Et comme le Pere & le Saint Esprit ont une même nature avec le Fils, ils y sont aussi par circuminfession, *l* s'il est permis d'user de ce terme de la même école.

D. *Combien de tems demeure nôtre Seigneur, quant à son Humanité, dans nos estomacs après la Communion ?*

R. *Il y demeure jusqu'à ce que les espèces sont digérées, ce qui va à un quart d'heure plus ou moins.*

La raison est qu'il y tient la place du pain, dont la substance y resteroit tout autant de tems ; ce qui doit nous obliger à bien menager ces précieux momens, pour avoir quelque part aux avantages inestimables de la présence d'un tel Hôte.

D. *Quels sont ces fruits merveilleux que nos ames recueillent de l'adorable Eucharistie ?*

R. *Elle les nourrit, les fait croître en grace, repare leurs forces, & les comble de consolation.*

Jesus - Christ nous ayant donné son corps pour être l'aliment de nos ames, il y produit les mêmes effets que fait la viande dans le corps, qu'elle sustente, fait croître, fortifie & réjouit. *m* C'est à quoi se

k *Officina miraculorum. Damascen.*

l *Nullus horum extra quemlibet ipsorum est. Fulgent. de fide ad Perr.*

m *Sustentat, auget, reparat, delectat. D. Thom. 5. part. quæst. 79. art. 1.*

90 DE L'EUCCHARISTIE.

peuvent reduire les autres effets merveilleux que les Peres attribuent à ce divin Sacrement, disant qu'il guerit nos ames de leurs infirmités, & les purifie de leurs tâches. *n* Quesi elles sont arides, il les fait reverdir, en les arrofant du Sang de Jesus-Christ. *o* Qu'il les engraisse, pour le dire ainsi, de Dieu même, *p* & les enrichit de l'abondance de ses graces. *q* Qu'il leur est une semence de vie, *r* & un antidote contre la mort du péché. *s* Qu'il les change en de petites divinités, *t* & fait briller en elles les traits de l'image du Roy céleste. *u* Qu'il nous sert de Viatique dans le grand voiage de l'éternité, & comme de charriot pour monter au Ciel. *x* Qu'il est comme les erres de nôtre adoption, *y* le gage de nôtre salut, le lien de l'Eglise militante avec la triomphante, *a* & comme la frontière de la terre & du ciel. *b* Enfin qu'il est le nerf de nôtre ame, son espérance, son salut & sa vie. *c*

F R U I T S.

Mon Sauveur Jesus-Christ, je crois fermement que vous êtes aussi véritablement sur nos Autels que dans le Ciel, parce que vous l'avez dit.

n Simul medicamentum & holocaustum ad sanandas infirmitates, & purgandas iniquitates existens. *Cypr.*

o Ego sicut sœnum arui. *Psal.* 110. Sed revirescit sœnum sanguine Christi irrigatum. *Aug.*

p Caro Corpore & sanguine Christi vescitur, ut & anima de Deo saginetur. *Tert.* l. de Resurr. carnis. c. 8.

q Quo Sacramento mens omnium spiritualium charismatum abundantia impinguatur. *S. Thom.* opusc. de Sacram.

r Quasi semen quoddam vivificativum. *Cyris. Alex.* in Joay.

s Mortis antidotum. *S. Ignat. Epif.* ad Eph.

t O esca sacratissima, quam verè comedens Deus efficitur. *Hieron.*

u Hic sanguis facit, ut imago in nobis regia floreat. *Chryf. hom.* 48. ad Antioch.

x Caro Christi est Viaticum, ipsa currus Israël & auriga ejus. *Incog.* in *Psal.*

y Arrha adoptionis filiorum. *Isych.*

z Futuræ gloriæ pignus. *Eccles.*

a Ecclesiæ militantis cum triumphante suaveligamen. *Aug.*

b Confinium cœli & terræ est hæc mensa. *German. Const.*

c Hæc mensa est nervus salutis . . . spes, salus, lux, vita. *Chrysost.* hom. 24. in 1. ad Corinth.

DE L'EUCCHARISTIE. 91

Que vous soiez à jamais beni de nous avoir laissé un si précieux gage de vôtre amour ? En reconnoissance de cette grace, j'irai souvent vous adorer dans l'Eglise, & m'y tiendrai avec respect & modestie.

E X E M P L E S.

Calvin ce malheureux apostat, qui combattit la présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie avec tant d'opiniâtreté, commença dès cette vie à porter la peine dûe à sa perfidie par des douleurs étranges de colique, de goute, de grayèle, de migraine, d'un facheux asma, & d'une fièvre étiqne dont il fut tourmenté les dernières années de sa vie ; & par une multitude prodigieuse de poux & de vers, qui dans sa dernière maladie lui rongèrent une partie du corps. *Bolséc. in ejus vita. c. 22.*

La foi de saint Louis pour la réalité parut avec éclat, lors qu'aprenant la nouvelle de l'aparition d'un petit enfant à la place de la sainte Hostie dans la Chapelle du Louvre, au lieu d'acourir à cette merveille si extraordinaire, il dit que la parole de Jesus-Christ le rendoit plus certain de sa présence réelle au Saint Sacrement, que tous les miracles du monde.

Le prodige par lequel saint Antoine de Padouë obligea la mule de Bouibille, hérétique tres-obstiné, à fléchir le genou, & courber la tête devant une Hostie consacrée, est assez connu.

SECONDE DOCTRINE.

De la Communion indigne.

DEM. *Quels maux fait celui qui communie indignement, & en état de peché mortel ?*

REP. *Il fait à Jesus-Christ une tres-horrible injure, & se cause à lui-même des dommages extrêmes.*

D. *Quelle injure fait-il à Jesus-Christ ?*

R. *Il renouvelle autant qu'il est en lui les tourmens & les outrages de sa Passion, & sa mort même.*

1. Il le trahit par une espèce de baiser feint & dissimulé, comme fit Judas, & transmet son sacré Corps dans un vase du démon, comme ce perfide le livra à des membres de ce malheureux chef de tous les impies. *a* 2. Il se saisit de son Corps adorable, & le prend comme par force, *b* ainsi que firent les satellites après la trahison de Judas. 3. Il lui lie, pour le dire ainsi, les mains, en l'empêchant par sa mauvaise disposition de verser dans son âme les grâces d'une digne Communion. *b* Il déchire comme à coups de fouet ses sacrées épaules par son péché. *c* 5. Il ne lui fait pas moins d'outrages en le recevant avec une bouche souillée, que firent les bourreaux en le souffletant, & en lui crachant au visage. *d* 6. Comme ces impies fléchirent les genoux devant lui par moquerie, il dément aussi son bel extérieur, & deshonne en effet celui qu'il fait semblant d'honorer. 7. Se donnant à lui en état de péché, qui est le poison de l'âme, il lui présente un breuvage plus amer que celui des Juifs, & à l'imitation de Judas il mêle le venin d'une très-noire malice à un banquet plein d'amour. *e* 8. C'est un loup-garou, qui égorge, autant qu'il est en lui, cet Agneau innocent par son sacrilège; sacrilège capable de lui faire souffrir une seconde mort, si la première n'eût pas été suffisante pour l'expiation de tous nos crimes, dont il s'étoit rendu caution. *f* 9. Il le crucifie & l'atache à une espèce de Croix, *g* en le logeant dans une conscience gangrenée, sale, infecte, & qui lui est plus insupportable que ne fut la Croix du

a Sicut Judas tradidit Dominum membris diaboli; ita iste quantum in ipso est, tradit Corpus Dominicum in vas diaboli. *Anast. Sinait. distinct. 3. tit. 1. c. 3.*

b Corpus Domini invadunt. *Cyp. ser. de laps.*

c Supra dorsum meum fabricaverunt peccatores. *Pf. 128.*

d Quemadmodum Judæi ipsum opprobriis affecerunt; ita ignominia & dedecore afficiunt, qui sacratissimum ejus Corpus in os pollutum immittunt. *Theodoret.*

e Conviviis amicitia, miscuit venenum malitia. *Ambrosius in Tuda.*

f Occiditur ab iis, qui ejus beneficium irritum ducunt. *Chryf. in 1. Epist. ad Cor. c. 11*

g Rursum crucifigentes sibimetipsis Filium Dei. *Heb. 6*
Immortalem mortificant, in crucifigibilem crucifigunt. *Rern.*

Calvaire. L'indigne Communion a même quatre circonstances qui ne se trouvent pas dans le déicide des Juifs, & qui rendent les atentats de celui qui la fait, pires que ceux de ces perfides. Car 1. il les reitère le malheureux qu'il est, bien souvent, sur tout quand c'est un Prêtre. *b* 2. Il reconnoît que Jesus, à qui il insulte avec tant d'audace, est vrai Dieu. 3. Il l'outrage de la sorte, après avoir été racheté par son précieux Sang. 4. Dans son état de gloire, ce qui le rend plus criminel.

D. Quels sont les maux que celui qui communie indignement se cause à lui-même ?

*R. Il se rend coupable du plus detestable de tous les sacrilèges, & de la plus noire de toutes les ingrattitudes. *k* Il empoisonne son cœur. Il tuë son ame. Il donne entrée en lui-même au démon. Il s'assujettit entièrement à sa tyrannie.*

L'horreur de son sacrilège se prend de ce qu'il profane, non un lieu ou un vase saint, mais un Corps qui est la source de toute sainteté. L'énormité de son ingratitude paroît en ce qu'il offense son divin Bienfaiteur par le plus signalé de ses bienfaits; & qui pis est, il se sert de lui-même pour l'outrager. *l* Sa Communion sacrilège est comme une épée, tres-aiguë qu'il s'enfonce dans les entrailles: *m* Elle l'empoisonne, comme Judas fut empoisonné par la sienne: *n* Elle donne pouvoir au démon de se saisir de lui, comme il se saisit de ce maudit traître, après qu'il eut communiqué.

D. Celui qui communie indignement s'atire-t-il d'autres malheurs ?

b Proh scelus! Semel Iudæi Christo manus intulerunt, ipsi quotidie corpus ejus laceffunt. O manus præsciendæ! *Tertul. l. de Idol. c. 7.*

i Minus peccaverunt Iudæi crucifigentes in terra ambulantem, quàm qui contemnunt in Cælo sedentem. *Augustin in Psalm. 68.*

k Hoc solum inter omnia malum, nihil habet cui possit comparari. *Basil.*

l Servite me fecisti in peccatis tuis. *Isayæ 43.* Ingrato animo terra pejus nihil creat. *Auson.*

m Acutum sibi enssem in præcordia condunt. *Chrysost.*

n Buccella dominica venenum fuit Iudæ. *August.*

o Post buccellam introiit in eum Satanas. *Joan. 13.*

94 DE L'EÛCHARISTIE.

R. Il s'expose à un grand péril de devenir pire, & de tomber dans le desespoir à l'heure de la mort. Il s'engage à de grandes disgraces pour cette vie, & aux peines les plus cruëles de l'enfer pour l'autre. q

Pascasius remarque que Judas chanceloit sur l'exécution de son dessein detestable avant que de recevoir le Corps du Sauveur, mais qu'après l'avoir reçu, il ne balançoit plus; & l'ayant executé, il s'alla pendre, & mourut curagé. Saint Paul attribué à la Communion indigne les maladies, & la mort même de plusieurs Chrétiens de son tems. 1. Cor. 11. Le feu d'Enfer n'est pas assez violent, pour punir un si horrible attentat. f

D. *Qui sont ceux qui communient indignement ?*

R. *Ce sont ceux qui font des Confessions sacrilèges.*

Vous trouverez dans la septième doctrine de l'instruction suivante, dans quels cas les Confessions sont sacrilèges. Il paroît cependant par ce qui a été dit, qu'il vaudroit cent fois mieux ne jamais communier, que de communier en état de péché. Il paroît que le faire, c'est faire la plus haute de toutes les folies; puis que cela n'apporte ni profit, ni plaisir, ni honneur; mais cause des dommages, de tres-cruëls remords de conscience, & une infamie éternelle. Aussi est-ce le diable qui conduit à de telles Communions, pour se faire un trophée du plus salutaire de tous nos remèdes. i

F R U I T S.

Qu'il faut, ô doux Jesus, que vôtre patience soit bien excessive, puis qu'elle va jusqu'à ne pas abimer sur le champ ceux qui profanent vôtre Corps adorable par des communions sacrilèges!

O s'il étoit en mon pouvoir de reparer cét horrible outrage! Au moins en ai-je un regret extrême, & vous offre pour sa réparation tout l'honneur qui vous a été & sera à jamais rendu sur la terre & au ciel.

q *Sumentes indignè pertinaciores in malo, & ad emendationem vitæ sunt tardiores. Laurent. Justin. ser. de Euch.*

r *Horrendam sibi damnationem acquirit. Basil*

f *Nec fuit extinguit ignis inferni, qui indignè sumit mysteria Christi. S. Bernardin*

i *Remediam nostrum fit diaboli triumphus. Ambros.*

E X E M P L E S.

Cinquante mille Bethsamites punis d'une mort soudaine pour avoir regardé l'Arche d'alliance sans respect, & par curiosité. 1. *Reg.* 6. Oza frappé aussi d'un coup mortel par la main de Dieu même pour l'avoir touchée & soutenue dans une occasion où elle étoit en danger de se renverser. 1. *Paralip.* 13.

Saint Cyprien raconte d'une femme, qui après avoir mangé des viandes offertes aux Idoles, se présenta avant que d'expier son crime à la sainte table, pour cacher son apostasie sous le voile de cette feinte piété; que comme si en communiant elle eût avalé un poison tres-subtil, elle tomba à la renverse, fut agitée dans tous ses membres d'un tremblement éfroiable, & expira au même endroit parmi des convulsions épouvantables; Dieu, dit ce Pere; prenant cette vengeance publique & si sévère de celle qui avoit voulu tromper les hommes. Le même Saint rapporte d'une autre femme, que le diable se saisit d'elle, & la tourmenta si fort, que cette malheureuse faisant l'office de bourreau contre elle même, se mit la langue en pièces avec les dents, & mourut enragée par la violence de tres-cruelles douleurs qu'elle enduroit aux entrailles. *Sermon. de laps.*

Il est rapporté dans la vie de saint Godéfrroi, Evêque d'Amiens, que ce vigilant Pasteur aiant défendu à ses Prêtres de donner la communion pendant les fetes de Pâques à ceux qui auroient mangé de la viande durant le Carême, un libertin coupable de ce crime se travestit en femme pour les tromper. Cét artifice diabolique lui réussit, mais à son grand dommage: car il n'eut pas plutôt reçu le Corps précieux de Jesus, que par un terrible chatiment de la main de Dieu, il fut renversé par terre, commença à écumer, à se rouler d'un coté & d'autre, & l'on vit en lui avec éfroi les mêmes agitations que s'il eût été saisi du mal caduc le plus violent. *Sur. 8. Novemb.*

TROI SI È ME DOCTRINE.

De la préparation à la Communion.

DEM. *Q*ui sont ceux qui profitent de la Communion ?

R. Ce sont ceux qui la font avec les dispositions requises, tant du corps, que principalement de l'ame.

Le Soleil fait fleurir les plantes qui sont vives, & il dessèche les mortes. Le feu ramolir la cire, & il endurecit la terre. La viande soutient le corps qui est bien fait, & elle acable le cacochîme. C'est aussi de la sorte que ce divin Sacrement, qui est un soleil, un feu, & l'aliment de nos ames, y agit diversement selon leurs différentes dispositions. *a*

D. Quelles sont les dispositions du corps ?

R. Il faut être habillé simplement & modestement. N'avoir rien mangé depuis minuit. Ne se presser pas. Tenir les yeux bas. Ouvrir médiocrement la bouche. Avancer un peu la langue. Passer après la Communion quelque tems sans cracher ni manger.

Il est juste de se présenter à la sainte table avec un habit propre & honnête, afin d'honorer Jesus-Christ par l'ornement du corps, aussi-bien que par l'appareil de l'ame : mais il est d'autant plus intolérable d'y apporter le luxe & la mollesse, que c'est comme insulter ce Roy de gloire, en se présentant à lui avec les livrées de Satan, *b* & dans un état infiniment opposé à son humiliation, soit dans ce mystère, où il est couvert des accidens du pain & du vin, comme de chétifs haillons ; soit dans sa Passion, où il parut couronné d'épines avec un manteau d'écarlate tout usé, & dans la posture d'un lepreux par le mélange de son sang avec les crachats dont son visage étoit couvert. L'Empereur Heracle fut obligé de prendre un habit

a Mors est malis, vita bonis, *Eccles.* Flos est bonis, virga malis. *August.*

b Diabolus luxuriantis amicus vanitate reficitur. Christus asperis & humilibus delectatur. *Damian. opus. 29. cap. 1.*

simple pour pouvoir porter en triomphe sur le Calvaire la sainte Croix, après l'avoir retirée d'entre les mains des Perfes.

D. Quelles sont les dispositions de l'ame ?

R. Il y en a quatre principales, qui sont une droite intention, une grande pureté de conscience, une sainte faim, la dévotion actuelle.

Comme il n'y a que Jesus - Christ qui puisse mettre dans nôtre ame ces quatre dispositions, *c* il est très-nécessaire de commencer nôtre préparation à la Communion par lui demander très - instamment cette grace.

D. En quoi consiste la droite intention ?

R. Elle consiste à ne pas aler à la Communion par contrainte, par coutume, par respect humain, ni par aucun motif de vanité, ou d'interêt temporel; mais dans la vûë d'honorer Dieu, de se transformer en Jesus - Christ, & d'obtenir de lui quelque grace pour soi ou pour les autres.

C'est gater une des actions les plus saintes de nôtre Religion, que de ne pas communier avec une pure intention : Et comme Jesus - Christ instituant ce Sacrement se proposa pour sa fin principale la gloire de son Pere, nôtre transformation en lui - même, *d* & le bien de nos ames ; c'est aussi avec ces motifs que nous devons nous en aprocher ; y ajoutant le souvenir de la Passion du Sauveur, comme il nous l'a recommandé lui-même. *e*

D. En quoi consiste la pureté de conscience ?

R. Elle consiste à avoir l'ame purifiée de tout péché mortel, & autant qu'il se peut du véniel.

Puis que l'on reçoit dans la Communion le pain des Anges, le Fils de Marie, & un Dieu fait homme, il faudroit y apporter une pureté angelique, une innocence virginale, & une sainteté toute divine ; *f* mais cela n'étant pas en nôtre pouvoir, au moins on doit se purifier de tout péché mortel, & autant qu'on le peut

c Sanctificavit tabernaculum suum Altissimus. *Psal.* 45.

d Esculentum se nobis fecit is qui semper est ; ut accipientes illum id efficiamur quod ipse est. *Greg. Nyssen.*

e Hoc facite in meam commemorationem. *Luc.* 22.

f Si ad communionem ejus aspiramus, sanctam ipsius impecantiam imitando, debemus ad Dei formam & immaculatum statum contendere. *Diönyf. Eccl. Hierarch. c. 3.*

du véniel, qui salit l'ame, & refroidit la charité dont la ferveur est tres - nécessaire pour communier dignement. Il faut sur tout être exempt de toute haine & de toute impureté. De toute haine, parce que l'admirable Eucharistie est un Sacrement d'amour, & un mistère de paix. *g* De toute impureté, parce qu'elle contient une chair plus pure que les esprits même, & qui est une source de chasteté : outre que recevoir Jesus dans un corps souillé de ce vice, c'est placer le fils de la Reine des Vierges auprès de l'idole de Vénus. *b* Quant aux illusions nocturnes, qui arrivent sans nôtre faute, le sentiment de saint Thomas, est que comme elles sont toujours accompagnées de quelque immondice du corps, & suivies quelquefois de beaucoup de divagations de l'esprit, le respect qui est deu aux saints mystères, demande qu'on s'en abstienne les jours qu'on y est tombé, hors qu'il y ait quelque nécessité particulière de les célébrer. Cét Ange de l'école remarque encore après saint Jérôme. 3. p. q. 80. art. 7. Que s'il étoit ordonné aux Juifs de ne pas s'approcher de leurs femmes, lors qu'ils devoient manger les pains de Proposition; cela est à plus forte raison nécessaire, au moins d'une nécessité de bienfiance, aux Chrétiens, avant que de se repaître de la chair immaculée de l'Agneau sans tâche.

D. *Que doivent faire pour avoir cette pureté de conscience, ceux qui ont croupi long tems dans le péché mortel?*

R. *Ils doivent en premier lieu se confesser à un vertueux & sage Confesseur, puis vaquer aux exercices de la pénitence avant que de communier, pour ne pas blesser par une Communion précipitée, & leur conscience, & la conscience de leur Confesseur qui la permet. i*

g Hoc mysterium non à rapina tantum, sed & ab omni vel tenui inimicitia purum esse jubet. *Chrysost.*

b Quicumque ad Altare Domini inquinatus luxuriâ accedit, juxta Filium Virginis idolum ponit Veneris. *Petr. Bles.*

i Nonnulli ideo poseunt pœnitentiam, ut statim sibi reddi communionem velint. Hi non tam se solvere cupiunt, quàm Sacerdotis ligare conscientiam : suam enim non exuunt, Sacerdotis induunt, cui præceptum est ; Nolite sanctum dare canibus, nec projiciatis margaritas ante porcos. Hoc est immundis spiritibus sacræ Communionis non facile impertienda consortia. *Ambr. l. 2. de panis. c. 9.*

DE L'EUCCHARISTIE. 99

Il est constant que la Communion suppose la sincère conversion du cœur : mais les réchûtes perpétuelles des pécheurs en vieillis que l'on admet d'abord aux Sacrements, font voir que leur conversion n'est qu'apparente. Quand même elle seroit véritable, & qu'ils obtiendroient le pardon de leurs péchez par l'absolution, il n'est pas à propos qu'ils s'approchent d'abord de la sainte Table ; mais il faut qu'ils emploient quelque tems aux exercices de la pénitence, pour purifier leur ame des vilains phantômes de leurs ordures précédentes, *l* & pour entrer dans les dispositions que demande un si grand Sacrement. *m* Aussi est-ce être bien téméraire que de monter d'abord des piez du Sauveur à sa tête. *n* Un criminel de léze-Majesté à qui le Roy auroit fait grace, passeroit pour le plus éfronté de tous les hommes, s'il alloit s'asseoir le même jour à sa table ; & ici l'on ne s'affied pas seulement à la table du Roy des Rois, mais on le mange lui-même sous les espèces du pain. David ne voulut voir Absolon que deux ans après lui avoir pardonné le parricide qu'il avoit commis en la personne de son frere Ammon. Il faut donc que le pénitent qui a croupi dans le péché, mette quelque intervalle entre la Confession & la Communion, pour laver sa conscience de l'eau de ses larmes, pour affiger son corps par le jeûne & par d'autres macérations convenables, pour vaquer à la prière, & à la pratique des œuvres de miséricorde ; en un mot pour travailler à mourir au péché, au monde & à lui-même, & à vivre à Dieu en Jesus-Christ. *o*

l Excluduntur à sacrificio, qui animos à pristinae puritatis phantasmatis nondum satis expurgatos gerunt. *Dionys. l. de Eccl. Hier. c. 3.*

m Eligendi sunt dies, quibus homo purius vivat, quoad tantum Sacramentum dignius accedat. *Aug. Epist. 118.*

n Interstitii morositas inter pedes debet esse & caput; quia profectio difficillimus & presumptuosus est saltus, à vestigiis ad verticem Domini transvolare. *Bern. serm. de B. Magdal.*

o Oportet ut quisquis accedit ad Corpus & Sanguinem Domini. . . ostendat se memoriam ejus recolere, qui pro nobis mortuus est & resurrexit, exhibendo se mortuum quidem peccato, mundo, ac sibi, viventem autem Deo in Christo Iesu. *Basil. l. 1. de Bapt. c. 3.*



D. *Que doivent faire pour avoir cette pureté de conscience, ceux qui fréquentent les Sacremens ?*

R. *Ils doivent bien prendre garde de ne pas s'en approcher par pure coutume, ni pour la seule rencontre d'une Indulgence, ou d'une grande Fête ; mais se confesser avec un cuisant regret de leurs fautes, Communier avec grande ferveur, & se rendre dignes de cette fréquentation par une vie innocente. p*

Il seroit à souhaiter que les fidèles de ce tems imitassent ceux de l'Eglise primitive dans leur sainte coutume de communier chaque jour, pourvû que ce fût avec les dispositions requises ; puis qu'il n'est rien qui fortifie une ame à l'égal du pain de vie, rien qui la recueille à l'égal du Roy de gloire, rien qui l'échauffe à l'égal du Soleil de Justice, rien qui la réjouisse à l'égal du Dieu de toute consolation : Et ceux qui négligent de s'approcher souvent de la sainte Table, auront un grand compte à rendre du mépris qu'ils font du plus souverain de tous les remèdes, du plus précieux de tous les trésors, & du plus riche de tous les gages de l'amour de Dieu. C'est ce qui a donné lieu au dévot Grénade de dire qu'il n'y a pas sujet de tant blâmer ceux qui fréquentent les Sacremens, sous prétexte qu'ils ne le font pas avec assez de révérence ; qu'encore qu'il y puisse avoir en cela quelque abus, il y a bien d'autres desordres à reprendre dans le monde, sans invectiver avec tant de chaleur contre celui-là, & que tout bien considéré, l'on perd bien plus en s'éloignant de la Communion, qu'en s'en approchant peut-être un peu trop souvent. 3. *Traité du Memorial ch. 10.*

On ne prétend donc pas dissuader la fréquente Communion, mais on voudroit fort persuader la pureté de vie qu'elle demande ; & on voudroit inspirer la pratique des règles que les Saints donnent là-dessus. La première est de saint François de Sales, qui dit, *Introduc. par. 2. c. 20.* Que pour mériter de communier tous les

p *Communio tempus non est festum neque celebritas, sed conscientia pura. Chrysost. hom. 31. ad Pop.*

q *Accipe quotidie quod quotidie tibi proficit : sic vive, ut quotidie merearis accipere. Ambr. l. 5. de Sacram. c. 4.*

r *In Sole posuit tabernaculum suum. Ps. 12. Mundissime hospiti, munda debetur inhabitatio. Aug. l. medis. c. 35.*

Huit jours, il faut mener une vie exempte de péché mortel, & n'avoir point d'afection au péché véniel; affection néanmoins qui se trouve en ceux qui s'en confessent souvent, & y retombent toujours; non seulement par surprise, ce qui est inévitable, mais aussi de propos délibéré, & par l'effet d'un mauvais penchant ou d'une longue acoutumance. La seconde est de saint Antonin, 3. p. tit. 13. c. 6. §. 15. Qui demande de ceux qui veulent communier souvent, que leur vie y soit une préparation continuelle par la fuite des péchez les plus légers, & par la mortification de leurs passions. Qu'ils s'éloignent des vanitez, des sensualitez & des recreations mondaines, qu'ils se degagent des ocupations superflues, qui empêchent la vigilance sur eux-mêmes; qu'ils s'exercent enfin dans la pratique de la méditation & des vertus chrétiennes, sur tout de la crainte & de l'amour de Dieu. La troisième est de saint Bonaventure, l. 2. de perfect. Religios. c. 77. qui parlant de ceux qui ne sont ni si innocens que les premiers Chrétiens, ni si criminels que le vice les domine, dit qu'ils doivent s'éloigner quelquefois de la sainte Table, pour apprendre à révéler le Seigneur, qu'ils doivent s'en aprocher quelquefois pour s'exciter à l'aimer, un tel Hôte méritant en effet du respect & de l'amour: s'en sorte néanmoins qu'un chacun panche de la part qu'il reconnoit par sa propre expérience lui être la plus profitable.

SUIITE DE CETTE DOCTRINE.

DE M. *E*N quoi consiste la sainte faim que vous avez mise entre les dispositions nécessaires à la Communion ?

REP. Elle consiste en un désir ardent de recevoir le pain de vie dans le fond de son ame, afin qu'elle en soit repue & vivifiée. †

L'ardeur de ce désir élargit le cœur, & plus le cœur est élargi, plus il est rempli des dons célestes dans la

† Tali Hospiti debetur am or, debetur & honor. Ben. iii 4. d. 12
 † Antequam comedam, suspiro. Job. 3.

Communion; *u* comme plus un vase est grand, plus on puise d'eau d'une source abondante. Avec quelle ardeur l'enfant qui n'a pas eu la mamelle de tout le jour, ne soupire - t - il pas après le sein de sa mere? L'ame est nourrie du lait de la grace dans ce Sacrement, *x* où Jesus - Christ ne dedaigne pas de se faire nôtre nourrice, *y* pour nous alaiter de ses divines mamelles. *z*

D. *En quoi consiste la devotion actuelle?*

R. Elle consiste dans une forte & vigoureuse application de l'ame, à considerer les merveilles de ce divin mystere, & à s'élancer vers lui par de ferventes affections.

Le propre caractère de la devotion est d'appliquer l'ame au culte & au service de Dieu avec ardeur & promptitude; d'où vient que dans la pensée de saint Antonin, elle en est comme la graisse. 3. p. tit. 12. c. 10. Or de même que le corps est engraisé par la vertu de la chaleur naturelle, l'ame l'est aussi par la chaleur de la charité; & cette chaleur est excitée par de pieuses considerations, elle s'entretient par des affections ardentes.

D. *Pourquoi est - ce qu'il faut avoir la devotion actuelle dans la Communion?*

R. La Majesté également aimable & redoutable du Roy qu'on y reçoit, le demande, & cela est nécessaire pour en retirer des fruits abondans.

Il n'y a que les aigles qui méritent de s'approcher du Corps adorable du Fils de Dieu. *z* C'est pour eux, parce qu'ils portent leur vol bien haut, que cette table est préparée, non pour les geais qui ne volent que fort bas. *a* *z*. La divine Eucharistie a pour son propre éfet une certaine refection spirituelle, par laquelle l'ame goûte la douceur inéfabable du pain de vie, & est ani-

u Dilata os tuum, & implebo illud. Ps. 8.

x Lacte, Dom nico scilicet nutrimento, alimur. Clem. Alex. l. 1. Pedag. c. 6.

y Castus non erubescit fieri nutrix, qui factus est mater. Chrysost. hom. 28. in Matheum.

z Mamillâ Regum lactaberis.

z Ubicumque fuerit corpus, illuc congregabuntur & aquilæ. Luc. 17.

a Hæc mensa aquilarum est non gracculorum. Chris. hom. 24. in Ep. 1. ad Corinth.

mée d'une nouvelle vigueur : Or il est certain, dans le sentiment de tout ce qu'il y a de Théologiens, que ceux là seulement en recueillent ce doux fruit, qui font la communion avec la dévotion actuelle ; parce que pour être repû de ce savoureux aliment, pour goûter la douceur, pour recevoir par sa vertu une nouvelle force ; il est nécessaire de le macher, de le digérer, & de s'en nourrir ; ce qui ne se fait que par de pieuses considérations & de ferventes affections, en quoi consiste la dévotion actuelle. C'est ce qui a donné lieu à saint Bonaventure de conseiller à ceux qui se trouvent fort distraits & indévots, de différer leur Communion jusqu'à ce qu'ils soient mieux disposez à la faire ; *b* Et saint Chrysostome n'hezite pas à dire, que de s'en aprocher témérairement & sans l'application requise, c'est attirer la vengeance de Dieu sur nos têtes. *c*

D. Comment s'aquier la dévotion actuelle que demande la Communion ?

R. C'est en commençant dès la veille à s'y préparer, & en employant à cette préparation le ciseau, le marteau & le pinceau, comme dit saint François de Sales.

Il est tres-dicile, pour ne pas dire impossible, de passer d'abord d'un état de dissipation & de tiédeur à l'état de recueillement & de ferveur que requiert la Communion. Ce n'est donc pas trop de donner au moins un jour de préparation à une action de cette importance. Il semble qu'on ne sçauroit mieux s'y préparer, qu'en y employant, 1. Le ciseau, par le retranchement des paroles inutiles, des soins superflus, & des passions immodérées ; afin de bien purifier & la langue sur laquelle le Roy de gloire doit être mis pour entrer dans l'ame ; & l'esprit qui lui doit servir comme de cabinet, & le cœur, qui en doit être le trône. 2. Le marteau, par la rigueur du jeûne, & par la mortification des sens ; afin de prendre quelque légère part

b Consilium est his qui se sentiunt minus mundos mente vel carne, ut differant quousque parati ad esum veri Agni mundi, devoti & circumspecti accedant. *D. Bonav. Breviloq. c. 9.*

c Nos ergo ipsos excitemus & formidemus . . . Ne si temerè & inconsideratè accesserimus, in nostrum caput ignem congeramus. *Chrysost. hom. 24. in 1. ad Corynth.*

aux peines que Jesus endura dans sa Passion, dont ce Sacrement est le mémorial. 3. Le pinceau, par la pratique du recueillement extérieur & intérieur, de la lecture spirituelle, de la prière, de la douceur, de l'humilité & de l'obéissance; afin de parsemer le lit nuptial de l'époux céleste de ces rares fleurs, *d* & de l'embaumer de ces agréables parfums.

D. *Qu'y a-t-il plus à faire pour se préparer à la communion ?*

R. *Il faut le matin se dépetrer de tout embarras, & oublier toutes choses; pour soupirer après Jesus, s'absorber entièrement en lui, & le recevoir avec toute la ferveur possible.*

C'est ce que nous apprend la conduite de Dieu à l'égard de Moïse, à qui il commanda de dechausser ses souliers, avant que de s'approcher du buisson d'où il lui parloit: Et quand il le fit monter sur le mont Sina pour traiter avec lui sur les points de la Loi, il voulut qu'il fût seul, & le couvrit d'une épaisse nuée qui lui déroboit la vûe de tous les objets sensibles. Or pour entrer dans les dispositions susdites, il faut d'abord après le reveil tourner la pointe de son esprit vers ce Dieu d'amour dont on attend l'heureuse visite, & lui dire: *O mon aimable Jesus, je vous adore. Ah qu'il me tarde de m'unir à vous par une digne Communion! Acordez-moi, s'il vous plaît, cette grace.* Puis se tenir bien recueilli & en silence, aler le plutôt qu'il se peut à l'Eglise avec modestie; & après s'être confessé, & avoir fait au moins une partie de sa pénitence dans un esprit de componction, produire les actes qui doivent précéder la communion avec une ferveur extraordinaire.

D. *Quels sont ces actes ?*

R. *Ce sont des actes de foi, d'humilité, d'amour de Dieu & du prochain, c & d'un désir de communier fort ardent & accompagné de prière & de confiance.*

Les dévotes pensées de l'esprit étant comme des alouettes qui embrasent les affections du cœur, *f* il est

d Lectulus noster floridus. 1. Cant.

e Accedite cum fide & tremore & dilectione. Diac. ad fidel.

f In meditatione mea exardescet ignis. Ps. 38.

bon de faire avant ces Actes quelque petite considération pour les pousser avec plus d'ardeur.

D. Comment se fait l'Acte de foi ?

R. Mon Sauveur Jesus-Christ, je croi que vous êtes tout entier dans la sainte Hostie : Oui je le croi plus fermement que si je vous y vois, & suis tout prêt de donner ma vie pour la défense de cette vérité.

Cette vive foi étant la source de tous les saints transports d'une ame dévote vers son divin Epoux, il est important de l'éveiller par la considération de l'infailibilité de la divine parole. g

D. Comment se fait l'Acte d'humilité ?

R. Hélas ! ô Roy de gloire, comment oserai-je me présenter ici pour vous recevoir ! Je m'en reconnois indigne, & n'aurois garde de le faire, si vous-même n'aviez la bonté de m'y convier. Sainte Vierge, Anges & Saints du Paradis, suppléez, je vous prie, à mon extrême défaut.

La Vierge fut saisie d'une sainte frayeur à la voix de l'Ange, parce qu'elle sentit le souverain Juge descendre dans son sein. h La terre fut ébranlée au poids de la Croix, comme balançant si elle le recevoit dans le sien. i De quel sentiment de respect & de vénération doit donc être pénétrée l'ame qui va communier ; elle qui étant le centre de la misère & un cloaque d'immondices, va s'unir à celui qui est un ocean sans fond de perfection, & une source inépuisable de toute sainteté ? L'humilité des Mages, qui se prosternèrent à ses piez pour l'adorer, ne lui suffiroit pas. k

D. Comment se fait l'Acte d'amour ?

R. Il est bien juste que je vous aime, ô Dieu d'amour, vous, de qui je me vois tant aimé. O si j'avois l'amour de tous les Séraphins ! Au moins vous aime-je sur toutes choses, & le prochain pour l'amour de vous comme moi-même, proposant de le témoigner par mes œuvres à l'avenir.

Jesus-Christ est un soleil d'où naissent des rayons

g Cujus eloquia sunt verissima. Laur. Jusin. serm. de Euch.

h Quia sensit ad se supremum venire Iudicem. Chryf. ser. 42.

i Ad onus Domini in ligno pendentis contremuit, eum qui moriturus erat intra se contestata non capere. Hilar. l. 3. de Trin.

k Sacro quodam horrore perfundamur, & reverentiam multo majorem exhibeamus, quam cum Magi procidentes Christum adoraverunt. Chrysof.

d'amour, *l* sur tout dans ce Sacrement; où son immense charité le fait descendre dans un abîme d'humiliation, pour nous élever sur le Trône de sa gloire, nous qui par nos crimes mériterions d'être mis sous les piez de lucifer. Que si l'amour est un aimant qui en attire un autre, *m* quel retour d'amour ne devons-nous pas avoir pour lui ?

D. *Comment se produit l'Acte de désir ?*

R. *Reconnoissant, ô mon aimable Jesus, que je ne puis rien sans vous, j'ai un désir extrême de vous recevoir au dedans de mon cœur. Venez donc dans ce cœur, je vous en conjure. Venez-y pour l'éclairer de votre divine lumière, & l'embraser de votre saint amour ? Venez-y pour le fortifier du pain de votre grace, & le réjouir du vin de vos consolations. C'est ce que je désire, c'est ce que je demande, c'est ce que j'espère tout indigne que j'en suis.*

Le Sauveur, dit saint Thomas, produit à peu près les mêmes effets dans nos ames par la Communion, qu'il opéra dans le monde par l'Incarnation : Et puis qu'il s'y donne lui-même à nous, il y a grand lieu d'espérer qu'il ne nous refusera pas ses dons.

D. *Que faut-il faire pendant la Communion ?*

R. *Il faut dire le Confiteor avec le Clerc dans un esprit de componction, & le Domine, non sum dignus, dans un vif sentiment de son indignité à recevoir un si grand Roy. Adorer ce divin Hôte avec un tres profond respect, quand il se présente par la main du Prêtre, & s'unir à lui par un fervent Acte d'amour au moment qu'on le reçoit.*

De tous ces actes il n'en est pas un de plus puissant à suplérer à notre défaut que l'acte d'humilité, comme il paroît dans le Centenier, qui se rendit digne de recevoir le Fils de Dieu dans sa maison, en s'en reconnoissant indigne. *n*

FRUITS.

O divin Jesus, je reconnois que quand j'aurois la pureté & la ferveur des Anges, je ne mériterois pas de vous recevoir une seule fois en toute ma vie.

l Sol unde fluunt radii amoris. *Idiot. de div. amor. l. 1. c. 31.*
m Magnes amoris, amor.

n Ecce religiosus Centurio, dum ædes suas injurias putat, magis eas honorificas fecit. *Aug. serm. in dedic. Eccles.*

Pardon, s'il vous plaît, pour mes négligences passées dans mes Communions.

Je désire avec vôtre grace apporter à l'avenir les mêmes dispositions à chacune, que si elle devoit être la dernière.

E X E M P L E S.

Saint Jean Chrysostome s'éloigna un jour des saints mystères, pour avoir senti quelque petit mouvement d'indignation, voyant l'opiniâtreté importune de deux Evêques ses suffragans qui lui portèrent des plaintes l'un contre l'autre au tems qu'il se préparoit à les célébrer. Dom Barthelemi des Martyrs s'en absteinoit une fois la semaine par respect. Saint François de Sales approuve la conduite d'un Confesseur, qui avoit diféré la Communion à une Dame sujette à dire des paroles trop aigres. *l. 2. Ep. 39.*

Sainte Thérèse, cette Séraphine terrestre, ne communioit presque jamais qu'après une confession entrecoupée de sanglots & arrosée de larmes pour les plus légères imperfections. Aprochant de la sainte table, ses cheveux s'hérissoient, & il lui sembloit qu'elle aloit s'abîmer, tant les impressions de sa vive foi & de sa profonde humilité étoient fortes. La sainte Hostie se détacha un jour de la main de l'Evêque d'Avila, & s'envola dans sa bouche pour apaiser son désir ardent de s'unir à l'Epoux céleste. Cette sainte incomparable faisoit encore éclater sa dévotion envers cét adorable mystère, par le soin extraordinaire qu'elle prenoit de la netteté & propreté des Eglises, des Autels & de toutes les autres choses qui en font l'appareil.

QUATRIÈME DOCTRINE.

De l'Action de Graces.

DEM. *Q*ue faut-il faire pendant que la sainte Hostie est sur la langue ?

REP. Il faut dire de cœur : *Mon Sauveur Jesus-Christ benissez, s'il vous plaît ma langue, afin qu'elle ne vous offense jamais plus, mais qu'elle vous loue éternellement,*

Celui qui seroit servir un Calice à des usages profanes, commettrait sans doute un horrible sacrilège ; mais c'est aussi une espèce de profanation bien detestable, que d'employer une langue consacrée par le Corps de Jesus - Christ, empourprée de son Sang, & qui lui a servi de Trône, à renier, à médire, à proférer des paroles outrageuses ou mal honnêtes, ou bien à chanter des chansons lascives, qui comme un venin diabolique infectent les cœurs. *a*

D. Que faut-il faire après l'avoir avalée ?

R. Il faut faire une profonde reverence au saint Sacrement, & considerant qu'on porte Jesus - Christ dans son estomac comme dans un Ciboire, se retirer avec modestie un peu à l'écart, pour employer au moins un quart d'heure à l'Action de graces.

Ce seroit faire un affront sanglant à un homme de mediocre condition, de qui l'on seroit visité pour en recevoir quelque bon office ; si au lieu de lui faire un accueil honnête & lui témoigner sa reconnoissance, on le quitoit brusquement pour aller parler à d'autres. De tous les momens de nôtre vie, il n'en est pas de plus favorable que celui de la présence corporelle de Jesus - Christ dans nos estomacs. *b* Il est donc de la dernière nécessité de rendre tout l'honneur possible à ce divin Hôte par un entretien respectueux ; & de bien ménager ces précieux momens, en ouvrant le sein de nos ames pour recevoir les douces influénces du Soleil de justice, comme la Mere Perle ouvre le matin sa Nacre pour recueillir la rosée du ciel.

D. Comment se fait l'Action de graces ?

R. Elle consiste en six Actes differens ; sçavoir, d'adoration, d'admiration, de remerciement, d'offrande de soi-même, de protestation, & de demande.

Ces six Actes sont comme autant d'hommages que nous rendons au Roy de gloire, & de moiens pour être répus du pain des Anges ; puis qu'il faut pour cela qu'il s'écoule dans les facultez de nôtre ame, ce qui se fait en

a Videte fratres si justum est ut eo ore ubi Corpus Christi ingreditur, luxuriosum canticum quasi venenum diaboli proferratur Aug. Ser. 215. de Temp.

b Quando sum in mundo lux sum mundi. Joan 5.

Le machant, pour le dire ainsi, avec les dents des saintes pensées, & en le digérant par la chaleur des dévottes affections.

D. Comment se fait l'Acte d'adoration ?

R. Je vous adore avec vos Anges, ô divin Jésus, & vous reconnois pour mon Dieu & mon souverain, de qui je dépens en toutes choses, & sans qui je ne suis ni ne puis rien.

Le Scabeau même des piez de Dieu, sçavoit le Corps qu'il a pris de Marie, mérite nos adorations. *c* Et plus il s'abaisse en venant loger dans nos chetifs cœurs, plus nous sommes obligez de l'honorer, en lui faisant un accueil le plus respectueux qu'il nous sera possible.

D. Comment se fait l'Acte d'Adoration ?

R. Est-il bien possible, ô mon Dieu, que vous vous soiez donné à cet infame pécheur d'une manière si pleine d'amour ! Que toutes les créatures viennent se prosterner à vos piez pour admirer & louer votre immense Bonté ?

Sainte Elizabeth, se voiant honorée de la visite de la Mere de Dieu, s'écria toute ravie en admiration. *D'où me vient ce bon-heur, que la Mere de mon Dieu vienne à moi ? Mais combien est-il plus juste d'entrer dans un semblable transport à la visite de Dieu même ?*

D. Comment se fait l'Acte de Remerciment ?

R. Comment reconnoîtrai-je cette faveur inestimable, ô Roy de gloire, moi qui suis un chetif vermisseau de terre ? M'en voiant entierement incapable ; je vous prie de vous en louer vous même. Je vous offre toutes les louanges qui vous ont été, sont, & seront à jamais données sur la terre & au ciel. Je souhaiterois de les pouvoir multiplier de moment en moment, jusqu'à l'infini, pendant l'éternité, & si j'en suis digne, je vous en remercie de toute l'étendue de mon ame.

Sainte Vierge, Anges, Saints & Saintes du Paradis, louez, je vous prie, benissez, & aimez Dieu pour moi maintenant & à jamais.

Dieu aiant nourri les Israélites de la Manne dans le désert, il leur ordonna d'en garder un plein vase dans l'Arche d'alliance, afin qu'ils ne perdissent jamais le sou-

c Adorate scabellum pedum ejus. Ps 89. Terra quam suscepit Dominus de Mariâ, scabellum pedum ejus est. Aug.

110 DE L'EUCCHARISTIE.

venir de cette grace. Quelle reconnoissance n'attend-il donc pas de nous pour nos communions ! pour nos communions , dis- je , où il nous nourrit , non de la rosée du ciel , mais du Dieu du ciel ; non d'une viande sujette à se corrompre , mais d'un aliment qui préserve de la corruption ; non d'un pain pétri de la main des Anges ; mais d'un Sacrement qui est le Chef d'œuvre des mains de Dieu. Aussi n'y a-t-il rien qui lui agrée à l'égal d'une parfaite gratitude , qui fait de l'homme comme un orgue mystique , pour être employé à glorifier le très-Haut ; d rien qui lui déplaise à l'égal de l'ingratitude , qui est comme une digue fatale laquelle arrête le cours de la grace. e

D. Comment se fait l'offrande de soi-même ?

D. Puisque vous vous donnez tout à moi , ô Dieu d'amour , il est bien juste que je me donne tout à vous. Je vous offre donc ce que j'ai & ce que je suis , & m'abandonne entièrement à votre sainte volonté.

Tout le monde n'est qu'un néant au prix de Dieu , & chaque personne particulière n'est qu'un néant de ce néant. Quoi donc de plus juste que de nous sacrifier à lui sans réserve , après qu'il s'est donné tout entier à nous par la Communion ? *f* C'est dans cet heureux moment que ces paroles de l'Épouse viennent fort à propos. *Mon bien aimé est à moi , & je suis à lui.* Mais quelle injure pour une si haute Majesté , quel mal-heur pour nous , si après cette offrande de nous mêmes , nous nous asservissons au diable par le péché mortel , où si nous usons de nos sens ou de nos biens contre la volonté de Dieu ?

D. Comment se fait l'Acte de Protestation ?

R. Me constant en votre sainte grace , ô mon unique appui , je proteste de vous servir à l'avenir avec fidélité . & renonce pour cet éfet à satan , à ses pompes , & à ses œuvres.

Descendez dans cet Acte aux fautes qui vous sont le plus ordinaires , & aux pratiques de piété dont l'occasion est fréquente ; vous animant à fuir celles - là , & à

d Organum glorificationis divinæ Bonitatis homo ; *2^{tu}. Tren.*

e Nihil ita displicet Deo sicut ingratitude . . . Et ubi fuerit illa , jam gratia accessum non invenit , locum non habet. *B. R. Ser. 3. de Septem panib.*

f Qui totum dat , totum petit. *Senec.*

DE L'EUCCHARISTIE. III

embrasser celles-ci par quelque sérieuse réflexion sur les bien-faits inestimables de la sainte Eucharistie, & de la Passion dont elle est le mémorial; & vous réglant sur les vertus du Sauveur qui paroissent avec éclat dans l'un & dans l'autre de ces deux mystères.

D. Comment se fait l'Acte de Demande ?

R. O mon divin Redempteur, qui connoissez le fond de mon extrême misère, je vous conjure par les merites de votre amère Passion, de me défendre à l'avenir contre les ataqes du monde, du diable & de la chair, afin que je n'y succombe jamais par aucun péché; de me donner lumière, amour & force, afin que je connoisse, que j'aime & que j'accomplisse toujours votre sainte volonté; de m'accorder enfin le don de persévérance, afin que je vous benisse pendant l'éternité.

J'implore aussi votre miséricorde pour les besoins spirituels & temporels de l'Eglise, de l'Etat, du Diocèse, de ma famille, de mes parens, amis & ennemis.

Sainte Vierge, mon bon Ange, saint Joseph, saint N. mon Patron, tous les Anges, Saints & Saintes du Paradis joignez s'il vous plaît vos prières aux miennes, afin que je sois exaucé.

Cette prière doit être soutenue d'une ferme espérance fondée sur l'immense bonté de Dieu, & sur les effusions inéfabables qu'il en fait dans ce mystère.

D. Comment faut-il passer le jour de la Communion ?

R. Il faut se tenir bien recueilli, & ne s'occuper qu'à des exercices de dévotion & de charité.

Pour entretenir la chaleur du jour; il faut y mettre du bois, ou en tenir la bouche fermée. Et c'est aussi de la sorte, que la ferveur de la dévotion que la Communion excite s'entretient par le recueillement des sens extérieurs qui sont les fenêtres de l'ame, & par les pratiques de piété; comme sont, assister aux Offices, lire, prier, instruire, visiter le Saint-Sacrement, les malades, les prisons & les Hopitaux.

D. Quel est le principal fruit qu'il faut recueillir de la Communion ?

R. C'est de mener une vie conforme à celle de Jesus-Christ, & ne respirer que pour lui.

Le Fils de Dieu est venu en ce monde pour élever les hommes à une vie divine, commençant par la commu-

que à la sacrée Humanité, afin de la faire passer d'elle à nous. *g* Il nous mérita cette vie par sa mort, où la Croix fut comme la couche sur laquelle il nous enfanta *h* par l'ouverture de son côté, *i* la lance y faisant, pour le dire ainsi, l'office de sage-femme. *k* Il nous la donne quant à sa substance par le Sacrement du Batême; *l* où nous recevons la grace habituelle, qui étant un rayon & un écoulement de la nature de Dieu, comme disent les Théologiens, nous rend ses enfans adoptifs. Mais par le Sacrement de l'Eucharistie, il nous met en état de pouvoir exercer les fonctions de cette vie surhumaine, puis qu'il s'ente, pour le dire ainsi, lui-même au milieu de nous, *m* afin d'anoblir nos puissances; qu'il nous transforme en lui, *n* pour nous faire entrer dans ses sentimens; & qu'il nous fait passer à un état tout divin, *o* pour diviniser nos pensées, nos affections, nos intentions & nos œuvres.

Si donc nous ne voulons pas ruiner son ouvrage & renverser ses desseins, nous devons de toute nécessité employer après la Communion tout ce que nous avons de force & d'industrie pour mener une vie toute divine & conforme à celle de Jesus-Christ, par une fervente pratique des vertus chrétiennes. *p* Et comme il veut bien nous nourrir de lui-même; il est très juste que nous ne vivions & ne respirions que pour lui. *q* Comme encore nos corps & nos sens deviennent véritablement siens par ce mélange de nôtre substance avec la sienne, que les Peres comparent à celui qui se fait de deux pié-

g Veni ut vitam habeant. *Joan.* 10.

h Cubile parturientis. *Aug. de Cruce.*

i De latere suo te formavit, quando pro te obdormivit in Cruce somno mortis. *Ber. ser. 28. in Cant.*

k Lancea obstetric. *Tertul.*

l Baptismus Sacramentum est novæ vitæ. *Aug. l. cont. Crescen.*

m Suscipite insitum Verbum. *Jacob. 1.*

n Mutat vescentem, non ipse in vescentem mutatur. *Aug. Tract. 41. in Joan.*

o Transit in divini status puritatem. *Dionys.*

p Oporter eum qui semel communicavit Christo ardenti animo ad omnem virtutem contendere. *Ciril. Alex.*

q Qui Dei cibo pascitur, Deo vivat. *Cypr.*

r Oculi tui, oculi Christi sunt; aures tuæ, aures Christi sunt; os tuum, os Christi est. *Ansel. l. 1. medit.*

ces de cire fonduës ensemble ; nous avons une tres-étroite obligation de les révéler comme siens , & de ne jamais les employer à des usages criminels : *f* D'autant plus que de le faire , c'est faire les membres du diable des membres de Jesus - Christ ; *t* que de ne pas profiter de la Communion , c'est s'attirer une terrible vengeance. *u*

FRUITS.

Hélas ! ô redoutable Jesus , si vous avez ruiné de fond en comble la Ville de Jerusalem , pour avoir esté ingrate à la grace de vôtre visite & négligente à en profiter ; quel sujet n'ai - je pas de redouter vôtre juste colere , moi qui vous ai tant de fois reçu sans aucun vrai sentiment de reconnoissance & sans aucun fruit ?

Je vous en demande tres - humblement pardon. Faites moi je vous prie misericorde , ô divin Jesus , & benissez la forte resolution que je fais de ne jamais plus Communier sans faire mon action de graces , & tâcher d'en profiter.

E X E M P L E S.

La divine Marie ayant reçu dans son sein virginal le Fils de Dieu , commença d'abord à reconnoître cette faveur signalée par sa promptitude à obéir à l'inspiration divine , par la vigueur avec laquelle elle traversa les montagnes de la Judée , par les témoignages d'un amour tendre & cordial qu'elle donna à sainte Elizabeth , & par la ferveur avec laquelle elle chanta son Cantique de loüange. C'est ainsi qu'un ame dévote après avoir reçu Jesus dans la Communion , doit en reconnoissance de cette grace être prompte à suivre les bons mouvemens intérieurs , s'élever à des actions héroïques de vertu , servir & secourir le prochain avec tendresse , prier Dieu & chanter ses loüanges avec ferveur.

f Venerare eam carnem honore quo Dominus eam honoravit , nec ad peccati usum eam deducas. *Chrysost. hom. 21. ad pop.*

t Malè vivendo tollunt membra Christi , & faciunt membra diaboli. *D. Tho. opusc. 58. c. 14.*

u Quomodo qui inutiliter tantum ac tale bonum irritum facit judicium Dei effugiet , qui innoxios non finit eos qui verbum aliquod otiosum proferunt. *Basil. lib. 1. de Bapt. c. 3.*

Sainte Marguerite, fille d'un Roi d'Hongrie, jeûnoit au pain & à l'eau la veille de ses Communions, & passoit toute la nuit en priere. Le jour qu'elle avoit communiqué, elle ne s'occupoit qu'à louer son divin Epoux, & à s'entretenir avec lui par des colloques amoureux, gardant pour cét éfet un profond silence, & ne mangeant que sur le tard.

7

CINQUIÈME DOCTRINE.

De l'Auguste Sacrifice de la Messe.

DEM. *Q*u'est-ce que la sainte Messe?

REP. *C*'est un Sacrifice par lequel Jesus-Christ est immolé & offert à Dieu sans éfusion de sang.

Le Sacrifice consiste dans l'offrande d'une chose sensible qu'un légitime Ministre fait à Dieu au nom de tout le peuple, détruisant ou changeant cette chose, pour reconnoître par là que Dieu est le premier Principe & le Maître absolu de toutes les créatures, & qu'il a un plein pouvoir de les conserver, de les anéantir, & d'en disposer comme il veut. Or c'est ce qui se trouve dans la sainte Messe, où le Prêtre pour faire une protestation solennelle de la souveraine puissance de Dieu sur nous & de nôtre entière dépendance de lui, offre à sa divine Majesté Jesus-Christ même, l'immolant avec sa langue comme avec un couteau mistique par les paroles de la consecration; 4 paroles en vertu desquelles son seul Corps est mis sous les espèces du pain, & son seul Sang sous celles du vin; en sorte qu'ils seroient véritablement séparés l'un de l'autre, si l'immortalité de Jesus ne les rendoit inséparables. D'où il s'ensuit encore que comme la même victime qui fut offerte à Dieu sur le Calvaire l'est aussi sur nos Autels, le Sacrifice de la Messe est le même que celui de la Croix quant à la substance, & qu'ils ne diferent sinon en ce que l'un fut sanglant, & que l'autre se fait sans éfusion de sang. Ce qui a été convenable, afin d'en

a Nobis Sacrificium deferentibus ... Christus assistit, Christus immolatur. *Ambr. l. 1. in Luc.*

éloigner tout sujet d'horreur, sans néanmoins empêcher l'effet du prix de nôtre Redemption. *b*

D. Qui a institué ce Sacrifice ?

R. C'a été nôtre Seigneur Jesus - Christ, & il l'institua lors qu'il changea le pain & le vin en son Corps & en son Sang.

Jesus - Christ est Prêtre selon l'ordre de Melchisedec, & ce fut dans son dernier souper avec les Apôtres qu'il offrit à son Père le véritable sacrifice, dont celui de Melchisedec n'étoit que la figure; lui offrant du pain & du vin, non point en leur substance comme avoit fait ce Prêtre; mais changez en son Corps & en son Sang, sans quoi la vérité n'eût eu nulle prérogative sur la figure.

D. Pour quelles fins est - ce qu'il l'institua ?

R. Ce fut pour laisser à son Eglise un excellent moyen de rendre à Dieu tout l'honneur qu'il mérite, un célèbre monument de sa Passion, un gage de son amour, par lequel elle peut recueillir le fruit de ses travaux.

Dieu mérite par l'excélence infinie de ses perfections un honneur infini, & c'est l'honneur que nous lui rendons par l'auguste sacrifice de l'Autel, dont la valeur est infinie. L'oubli de la mort sanglante du Sauveur cause le refroidissement de la charité: *c* & ce même Sacrifice nous en renouvelle chaque jour le souvenir. Sa passion nous seroit inutile si le fruit ne nous en étoit appliqué: & c'est encore à quoi sert ce Sacrifice des Sacrifices. *d*

D. A qui appartient - il de l'offrir ?

R. Il appartient à Jesus - Christ, aux Prêtres & aux fidèles.

Jesus - Christ offre cette victime adorable comme principal Sacrificateur & en qualité de Chef & de Pasteur universel de l'Eglise. Les Prêtres l'offrent comme ses premiers Ministres, & ils en reçoivent le pouvoir par l'impression du caractère Sacerdotal. Et comme les Lai-

b Vt nullus horror cruoris sit, pretium tamen operetur Redemptionis. *Idem.*

e Refrigescente memoria Sanguinis Salvatoris, refrigescet universa charitas. *Ruper.*

d Quoties Hostiam suæ Passionis offerimus, toties ad absolutionem nostram Passionem illius reparamus. *Gree*

ques batisez sont rendus participans du Sacerdoce par l'unction du Saint - Esprit e ils peuvent aussi & doivent l'offrir comme des membres du Corps mystique du souverain Prêtre.

D. *A qui faut - il offrir cette divine Hostie ?*

R. *Il la faut offrir à Dieu seul, non point à aucun Saint, ni même à la Reine de tous les Saints.*

Comme le Sacrifice est un hommage qu'on rend en reconnaissance d'une autorité souveraine & indépendante, ce seroit une impiété que d'offrir celui - ci à un autre qu'à Dieu : Il peut néanmoins être offert en l'honneur des Saints, & pour remerciement des graces dont ils ont esté favorisez sur la terre, & de la gloire à laquelle ils sont élevez dans le ciel.

D. *Pour quelles fins faut - il l'offrir à Dieu ?*

R. *Ce doit être pour l'honorer. Pour lui rendre graces. Pour reparer les injures qui lui sont faites. Pour obtenir ses dons.*

Il y avoit dans l'ancienne loi quatre sortes de Sacrifices. L'holocauste, qu'on présentoit à Dieu en l'honneur de son immense grandeur & de son pouvoir infini. L'hostie de louange, qu'on lui ofroit en reconnaissance de ses bienfaits. Le Sacrifice propitiatoire institué pour l'expiation des péchez. L'hostie pacifique destinée pour obtenir les graces nécessaires. L'adorable Sacrifice de nos Autels les contient tous quatre éminemment, *f* ainsi c'est pour ces quatre fins qu'il doit être offert. *g*

D. *Ne peut - on pas dire ou faire dire la Messe en vue d'obtenir quelque bien temporel, comme la santé, un heureux mariage, le gain d'un procès ?*

R. *Cela se peut, pourvu qu'on régle cette intention.*

Il faut pour cet effet ne vouloir ce bien temporel, qu'en cas qu'il plaise à Dieu de nous le donner, & qu'il doive servir à sa gloire & à nôtre salut. Car de s'y arrêter comme à sa fin principale, ce seroit ordonner un Sacrifice d'une valeur infinie à une chose tres - basse, ce qui ne se

e Omnes Christo regeneratos, Sancti Spiritus unctio efficit sacerdotes. S. Leo. in annivers. Assump. Suae. ser. 3.

f Omnibus veteribus Sacrificiis succellit. Aug.

g Pro omnibus illis oblationibus Corpus Mediatoris offertur. Idem.

peut sans un horrible dérèglement ; dont il est expedient de bien instruire le peuple.

FRUITS.

Mon Sauveur Jesus - Christ , je vous rend graces infinies de l'institution du tres - auguste Sacrifice de nos Autels.

Je desire d'y assister le plus souvent que je pourrai , & ne manquer jamais de l'offrir à vôtre Pere pour les fins que vous vous proposates en l'instituant.

E X E M P L E S.

Saint Gregoire raporte d'un Esclave détenu dans les fers en un Pais étranger , & pour qui sa femme le croiant mort , faisoit dire une Messe châque semaine ; que pendant qu'elle se disoit , ses chaînes se détachotent d'elles mêmes & le laissoient en liberté , comme il fut verifié après le retour de cet homme. D'où ce Saint conclut , combien ce Sacrifice doit avoir de vertu contre les liens du péché. *l. 4. Dialog. c. 57.*

Il est raporté dans la vie de saint Nicolas Tolentin , que par les Messes acompagnées de quelques pénitences qu'il offrit à Dieu pendant une semaine pour le soulagement des ames du Purgatoire , il en délivra un fort grand nombre.

Il se lit dans les Annales des Carmes déchauffez , que le B. François de l'Enfant Jesus de tres - stupide qu'il estoit , devint si éclairé par son assiduité à se présenter au Soleil de Justice resident sur nos Autels , pour recevoir les raions de sa lumière , que jusqu'aux personnes de la premiere qualité & les Evêques mêmes estoient charmez de sa conversation.



SIXIÈME DOCTRINE.

*Des Dispositions nécessaires pour bien entendre
la sainte Messe*

DEM. *D*ans quel estat faut-il être pour assister à la sainte Messe ?

REP. Il faut être en estat de grace, ou au moins avoir le désir de s'y mettre.

C'est ce que demande la sainteté de ce redoutable Mistère : Et celui qui y assiste dans l'estat d'une obstination damnable en ses crimes, a grand sujet de craindre que sa priere ne soit rejetée de Dieu avec horreur, a & qu'il ne lui arrive comme à ce mal-heureux, qui s'estant présenté au banquet des noces du Fils du Roi sans la robe nuptiale, fut jetté dans un lieu plein de tenebres, piez & poings liez. Par consequent il est de la dernière nécessité, que les pécheurs assistent au Sacrifice non sanglant de nos Autels dans un esprit de componction ; comme le bon larron assista au Sacrifice sanglant de la Croix dans les sentimens d'une sincère pénitence.

D. Cette disposition suffit-elle pour répondre dignement à la sainteté de ce divin Mistère ?

R. Non, mais il faudroit de plus se purifier des moindres tâches.

Si comme dit le saint homme Job, les cieux ne sont pas purs aux yeux de Dieu, *b* c'est à dire les Anges, qui dans la pensée de saint Augustin sont ces cieux des cieux que David exhorte dans son Pseaume 148. à louer le Seigneur ; quelle pureté ne faudroit-il pas avoir pour mériter non seulement de paroître devant Dieu, mais aussi d'assister & de participer à un Sacrifice qui le contient, & qui doit imprimer une sainte fraieur & un profond respect ? *c* Saint Jérôme dit de lui même, que

a Qui declinat apud suos ne audiat legem, oratio ejus est execrabilis. *Prov.* 28.

b Cæli non sunt mundi in conspectu ejus. *Job.* 15.

c Sacrificium, horrore & reverentiâ plenum. *Chrysost.* hom 16. ad pop.

quand il lui arrivoit quelque illusion pendant la nuit, quoi que sans sa faute, il n'osoit pas entrer dans l'Eglise le lendemain; tant il avoit le corps & l'esprit pénétrés d'un tremblement respectueux. *d*

D. Dans quelle intention faut-il aller à la Messe ?

R. ce doit être pour plaire à Dieu & pour mériter sa grace.

C'est à quoi manquent ceux qui y vont par coutume, par contrainte, par vanité, ou pour voir ou être vus, ce qui est corrompre une des actions les plus saintes du Christianisme.

D. Dans quelle pensée faut-il s'entretenir en y allant ?

R. Il faut se représenter que l'on va assister au crucifimement de nôtre Seigneur, se joignant en esprit à ces femmes dévotes qui le suivirent chargé de la Croix.

Le Sacrifice de la Messe est le même quant à la substance que celui de la Croix; & il en représente les circonstances par ses cérémonies.

D. Dans quelles dispositions faut-il entrer dans l'Eglise ?

R. Il faut laisser toutes les pensées de son ménage & de ses affaires à la porte, & concevoir le même respect que si l'on entroit dans le ciel. e

Nos Eglises sont en éfet des cieus terrestres, puisque Dieu les remplit de sa Majesté bien plus avantageusement qu'il ne remplit autrefois le Temple de Salomon qui n'en étoit que la figure; puis qu'il y départ ses graces en abondance comme dans le ciel; puisque Jesus-Christ y réside en Corps & en Ame comme dans l'Empirée. L'Abé Nilus raporte que saint Jean Chrysostome y voioit autour de l'Autel après la consécration des Anges en forme humaine avec des visages éclatans, les picz nuds, les yeux baiffés, la tête courbée, tout tremblans; & adorans leur Seigneur dans cette posture.

D. Que faut-il faire après y être entré ?

R. Il faut prendre de l'eau benite avec soi. Se mettre

d Quando me phantasma nocturnum deluserit, in Basilica Martirum intrare non audeo; ita torus & corpore & animo contremisco. Hieron. lib. cont. vigilant.

e Ecclesiam non secus ac caelum frequenta, nihilque in ipsa seu loquere seu cogita terrenum. S. Nilus. Parenes. 57.

à deux genoux & adorer Dieu avec respect. Produire un fervent acte de contrition. Ofrir la sainte Messe. Demander la grace de la bien entendre, implorant pour cet effet le secours de la Vierge & des Saints. Faire un acte de renoncement aux distractions.

L'acte d'offrande se fait en présentant à Dieu cet auguste Sacrifice pour les principales fins de son institution; sçavoir en l'honneur de sa divine Majesté, en action de grâces de ses bienfaits, en expiation de nos péchez, & afin d'obtenir des grâces nécessaires tant pour nous que pour les autres.

D. Dans quelles dispositions faut-il entendre la Messe?

R. Il la faut entendre avec tremblement, avec attention & avec dévotion.

Si ces dispositions sont nécessaires pour toutes sortes de prières, comme nous dirons plus bas, elles le sont à plus forte raison pour celles qui se font pendant la célébration du plus saint & du plus redoutable de nos mystères. C'est singulièrement pour lors qu'a lieu ce que dit saint Augustin; Qu'il faut chanter & prier de la même manière que si l'on estoit devant la Majesté de Dieu assis sur son Trône, environné de millions d'Anges, occupez sans cesse à le servir, à l'honorer, & à le benir. f

D. Dans quelle posture extérieure se faut-il tenir.

R. Il ne faut pas regarder ça & là, rire, parler, ni s'asseoir mêmes sur ses talons; mais avoir les yeux bas, les mains jointes, & les deux genoux à terre, sans se lever jamais, du moins aux Messes basses, excepté pendant l'Évangile.

Les Païens, au rapport de Justin, n'osoient entrer que nus piez dans les Temples de leurs Idoles. Senèque ajoute qu'ils s'y tenoient les yeux bas & avec toutes les autres marques d'une parfaite modestie. Il étoit defen-

f Devotus ita cantat, ita orat quasi sit presentatus ante faciem Majestatis in excello Throno, ubi millia millium ministrant ei, & decies centena millia assistunt ei. Aug. Manual. c. 10.

g Oculos submittimus, & in omne argumentum modestiæ fingimur. Senec.

du d'y parler ; & afin que personne n'en ignorât la deffense, elle estoit gravée sur la muraille en de gros caractères. *b* Mais combien plus de vénération ne mérite pas le Sanctuaire du vrai Dieu ? *i* Les fonts baptemaux où l'on a promis de renoncer aux pompes du siècle, l'Autel où Jesus est immolé ; le confessional où l'on s'accuse si souvent des irrévérences que l'on commet devant le saint Sacrement, la chaire du Prédicateur où l'on invective tant contre ces désordres, les fidèles qui en sont scandalisez & troublez dans leur priere ; toutes ces choses dis-je imposent aux fidèles une obligation tres-étroite de se tenir dans l'Eglise avec respect & modestie. Et ces impies qui portent le scandale dans la maison de Dieu, & semblent n'y aller que pour le braver & lui faire des insultes par leurs postures si irreligieuses, ont grand sujet de craindre que la porte du ciel ne devienne pour eux une porte d'enfer ; puisque c'est un péché qui rend Dieu inexorable aux prieres mêmes des Saints. *k* La même crainte devoit encore faire trembler ces coquettes qui y paroissent avec faste & des nuditez scandaleuses, & qui semblent vouloir disputer la gloire au saint Sacrement, en detournant de lui les yeux & le cœur des hommes pour se les attirer ; puis qu'outre qu'elles violent aussi le respect que mérite un lieu si saint, ce sont comme des épées qui tuent les ames pour qui Jesus-Christ s'immole sur nos Autels : *l* Quand même cela n'arriveroit pas, elles ne laisseroient pas d'être punies pour avoir répandu leur venin, s'il se fut trouvé que qu'un qui l'eut avalé. *m* C'est enfin une chose aussi ignominieuse à une femme ou à une fille de paroître dans l'E-

b Favete linguis, procul este profani.

i Pavete ad Sanctuarium meum. *Levit.* 22.

k Tu verò noli orare pro populo hoc, quia non exaudiam te... Posuerunt offensacula in domo in qua invocatum est nomen meum. *Jerem.* 7.

l Perit enim ille simul ut tuam formam concupierit, & tu facta es gladius illi. *Tertul.* l. de cul. fem. c. 2.

m Si mulier se ornaverit, & hominum vultus ad se provocaverit; etsi nullum inde sequatur damnum, æternum tamen patietur incendium, quia venenum attulit, si fuisset qui biberet. *Hieron.*

glise sans avoir la tête couverte, que si elle estoit rasee. *n*

FRUITS.

Mon Sauveur Jesus - Christ, je suis tres - marri d'avoir si souvent oui la sainte Messe avec une extrême langueur, & profané l'Eglise par des postures pleines d'irreligion.

Imprimez, je vous prie, dans mon ame les sentimens de dévotion & de respect dont elle doit être pénétrée en vôtre sainte présence.

E X E M P L E S.

Le Patriarche Abraham atacha les piez & les mains à son Fils Isaac, avant que de lever son bras pour l'immoler; afin, dit saint Zelon, que cette innocente victime ne fit aucun mouvement indecent en recevant le coup de mort. *o* Saint Jean Chrysostome ajoute que ce dévot enfant en pria lui - même son pere. *p*

Un Ange, au raport de Surius, servit un jour la Messe d'une maniere toute angelique à saint Osvald, qui manquoit de Clerc.

Un diable, au raport de Navarre, châtia un autre jour d'un gros soufflet l'indévotion d'un homme qui ne fléchissoit pas les genoux à ces paroles du Simbole. *Et homo factus est.*

La Mere de saint Gregoire de Nazianze n'osoit ni cracher, ni même tousser dans l'Eglise; tant elle y estoit pénétrée d'un profond respect.

n Mulier orans aut prophetans non velato capite, deturpat caput suum: unum enim est ac si decalvaretur. *1. cor. 1.*

o Ne in exitu mortis concitata victima calcitraret *Zeno Zelon. Ser. 1. de Abrah.*

p Pater mi liga mihi manus & pedes, ne quando insurgam in pugnationem, *Chrysost. hom. 1. oper. imperf. in Math.*

A

A V I S A U X J E U N E S P R E T R E S .

*Pour célébrer dévotement & avec fruit la
sainte Messe.*

A V A N T que d'aler à l'Autel. 1. Commencez vôtres préparation par l'invocation des trois Personnes Divines, de la sainte Vierge, du Saint du jour & d'autres à votre dévotion. 2. Ofrez à Dieu cet auguste Sacrifice pour les quatre fins générales ci-dessus marquées, & pour vos intentions particulieres. 3. Considérez Jesus-Christ ou bien dans quelque'un de ses estats; sçavoir ou comme naissant, ou comme mourant, &c. Selon la diversité du tems; ou bien sous quelque'une de ses qualitez, comme de Dieu, de Roi, de Père, de Docteur, de Médecin, &c. 4. Eveillez votre foi, formez des pensées, poussez des affections conformes à cet estat ou à cette qualité, & excitez-vous en même tems, ou bien à exprimer en vous cet estat, comme à naître, à mourir, ou à ressusciter spirituellement; ou bien à entrer dans les sentimens que demande cette qualité, comme d'un très-profond respect, si vous envisagez Jesus-Christ comme Dieu, d'une entiere dépendance, si vous le considérez comme Roi, &c. 5. Proposez-vous pour le fruit particulier de votre Communion, ou la defaite d'une telle passion, ou la victoire sur une telle atache, ou la ruine d'un tel péché, ou l'aquisition d'une telle vertu, recherchez en les motifs dans l'estat ou dans la qualité que vous considérez en nôtre Seigneur, & pour en obtenir la grace, concevez un ardent désir, & demandez avec grande instance de recevoir l'Esprit de ce divin Hôte avec son sacré Corps.

Pendant que vous serez à l'Autel, apportez un soin extraordinaire à célébrer les SS. Mystères avec la modestie, la gravité, l'attention, la ferveur & la vénération que demande leur Majesté. Pour entrer dans ces dispositions, considérez-vous 1. Comme Vicaire & Ministre de Jesus-Christ dans la plus sainte & la plus auguste de toutes ses actions. 2. Comme mediateur entre Dieu & les hom-

mes estant en effet député de l'Eglise en vertu du caractère sacerdotal, pour représenter à Dieu dans ce haut ministère les besoins des fidèles, & pour obtenir aux fidèles les secours de Dieu, 3. Comme occupant un lieu qui n'est pas moins digne de respect que la chambre de la sainte Vierge, l'étable de Bethleem, le Calvaire, & autour duquel des Anges se tiennent tout saisis d'une sainte fraïeur, & pénétrez d'une profonde vénération.

Après avoir célébré. 1. Produisez des Actes d'adoration, d'admiration, d'action de grâces & d'offrande de vous-même, non par routine, mais avec grande application. 2. Ditez à votre divin Hôte. *Loquere Domine & fac ut audiat servus tuus.* Puis écoutez-le, ou en vous abandonnant entièrement à son Esprit, ou en recherchant sous sa conduite dans le Mystère de l'Eucharistie ou dans celui de la Croix, dont l'Eucharistie est le mémorial, des motifs propres à vous animer encore plus fortement à la pratique que vous vous êtes proposée pour le fruit particulier de votre Communion. 3. Protestez de le faire, priez pour vous & pour les autres, spécialement pour ceux à qui vous êtes plus obligé, & tenez vous uni le long du jour à Jesus, d'esprit, de cœur & par imitation.

SEPTIÈME DOCTRINE.

*Des Processions, de l'Eau benite, du Pain beni,
& de l'Agnus Dei.*

DE M. *Q*u'est-ce que Procession ?

REP. *Q*c'est une ancienne cérémonie de l'Eglise par laquelle le Clergé & le peuple marchent sous l'étendart de la Croix en chantant ou priant.

Les Processions représentent. 1. Ces émanations adorables par lesquelles le Fils procède du Pere, & le saint Esprit du Pere & du Fils. 2. Les divers voïages de Jesus-Christ sur la terre. 3. La brieveté de nôtre course en ce monde.

D. Pour quelle fin ont-elles esté instituées.

R. Elles ont esté instituées pour honorer nos misté-

res, pour remercier Dieu de ses bienfaits, pour lui en demander de nouveaux.

Des fins si nobles devoient y rendre tous les fidèles assidus : d'autant plus qu'y manquer par dedain, c'est témoigner du mépris pour l'Epouse de Jesus qui les ordonne. C'est scandaliser les gens de bien. C'est se priver d'un nouveau mérite. Donner lieu à une juste crainte d'être exclus de cette Procession solennelle, qui se fera à la fin du monde de la terre au ciel.

D. *Comment faut-il y assister ?*

R. *Ce doit être avec un esprit de Religion.*

Cet esprit de Religion consiste. 1. A les offrir à Dieu avant que de partir de l'Eglise pour les fins de leur institution. 2. A les suivre avec ordre, & sans se mêler avec les personnes d'un autre sexe ; avec modestie & sans regarder ça & là ; avec respect, & sans rire ni parler. 3. A y faire quelque priere vocale ou mentale avec attention d'esprit & dévotion de cœur.

D. *Qu'est-ce que l'eau benite ?*

R. *C'est de l'eau comme mêlée avec du sel & sanctifiée par les prieres de l'Eglise.*

Cette sanctification lui donne la vertu de chasser les démons, de dissoudre les charmes, de détourner la foudre, d'apaiser les tempêtes, de nous préparer à la priere, & d'effacer les péchez véniels, pourvu qu'on la prenne avec une vive foi & une piété sincere : ce qui peut aussi servir à soulager les âmes quand on en fait l'aspersion sur les corps qu'elles ont animez. Il faut encore la prendre la main nue, sur le front, en faisant le signe de la Croix & formant un Acte de contrition ; non point avec le gant, sur la coiffe, ni par pure grimace. C'est enfin une fort bonne pratique de former aussi un Acte de contrition sur tous les péchez de la semaine le Dimanche avant la Messe, pendant que le Curé en fait l'aspersion sur le peuple.

D. *Qu'est-ce que le pain beni ?*

R. *C'est du pain commun que le Prêtre sanctifie par sa priere, comme nôtre Seigneur benit les cinq pains au desert.*

L'Eglise en a institué la Bénédiction & la distribution, tant pour faite succéder cette cérémonie à la Communion de chaque jour que faisoient les premiers Chrétiens, que pour apprendre aux fidèles de demeurer unis ensemble

par le lien d'un amour sincère & d'une paix inviolable.

D. *Quels sont les effets du pain benit ?*

D. *Il remet les péchez véniels, & il chasse les diables & guérit de divers maux.*

Afin néanmoins de recueillir ces fruits du pain benit, il le faut manger avec foi, avec dévotion, avec respect, sans le mêler avec des viandes communes, & dans l'intention de ne pas violer l'union fraternelle dont il est le symbole.

D. *Qu'est-ce qu'Agnus Dei ?*

R. *C'est un composé de cire blanche & du saint crême, que le Pape benit & consacre le Jeudi saint.*

Il faut donc en faire état, & les conserver avec soin, s'empêcher de les toucher, & éviter l'abus qu'en font ceux qui les portent ou en ornent les enfans par vanité, & à cause du prix ou de l'enjolivement de la matiere ou ils sont enchassé.

D. *Quels sont ses effets ?*

R. *Etant porté avec foi & dévotion, il peut nous préserver des tentations, des orages, des foudres, du feu & de l'eau. Il peut aussi soulager les femmes qui sont en travail d'enfant.*

C'est de la bénédiction & des prières de l'Eglise que l'Agnus Dei, le pain benit & l'eau benite tirent leur vertu; à quoi contribuent encore les bonnes dispositions de ceux qui usent de ces choses.

FRUIT S.

Mon Dieu, je vous demande tres-humblement pardon du peu d'estime que j'ai fait & du peu de respect que j'ai eu pour les processions, pour l'eau benite, le pain benit & l'Agnus Dei.

Je désire avec vôtre grace traiter ces choses plus religieusement à l'avenir.

E X E M P L E S.

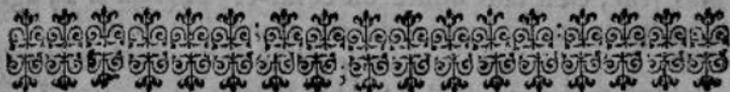
Cinquante libertins d'un vilage proche de Noion, aiant été saisis du demon pour avoir dansé & fait des insultes à saint Eloi leur Evêque qui le leur défendoit; ils furent délivrez de cet hôte inhumain au bout de l'an par l'aspersion de l'eau benite acompagnée de certaines

prières que le Saint fit sur eux. *Sur. 1. Decembr.*

Un bon vilageois aiant jetté sur les extrémitéz de son champ d'une eau que saint Apraates avoir benie, elle lui servit de rempart contre des sauteréles qui ravageoient toute la campagne, & que l'on voioit voler à grandes troupes au tour de ce champ sans y pouvoir entrer. *Pallad. in Histor. Lausic.*

Saint Bernard ne pouvant rien gagner sur de certains Herétiques qu'il combatoit vers les quartiers de Toulouse, ni par ses exhortations, ni par ses disputes; il benit du pain, & plein de confiance assura que pour marque de la vérité de sa doctrine, tous les malades qui mangeroient de ce pain, gueriroient de leurs infirmitéz. L'effet vérifia la parole du Saint, car d'un tres-grand nombre qui en mangérent, il n'y en eut pas un qui ne recouvrât la santé. *Guiller. Ab. l. 3. ejus vita. c. 5.*

L'an 1568. un Espagnol aiant été pris par quelques soldats de l'armée du Prince d'Orange, ils l'atacherent à un arbre, & lui tirérent plusieurs coups de mousquet sans le pouvoir tuër: mais un de ces rebelles le jetta mort par terre du prémier coup, après qu'ils lui eurent attaché du cou un *Agnus Dei* qu'il y portoit. *Joan. Molan. tract. de Agno Dei.*



TROISIEME INSTRUCTION.

Du Sacrement de Pénitence.

PREMIERE DOCTRINE.

De la Pénitence comme vertu.

LA Pénitence peut être prise, ou pour le Sacrement qui remet les péchez, ou pour la vertu qui les deteste. Il est à propos d'en parler premièrement en ce second sens.

D. *Qu'est-ce que la vertu de Pénitence ?*

D. *C'est une vertu qui nous inspire une sincère douleur de nos péchez, avec résolution de ne plus en commettre, & d'en faire une satisfaction convenable. a*

Le mot de pénitence tire son éthimologie de celui de peine, parce qu'elle ne nous porte pas seulement à pleurer nos péchez, mais aussi à les expier, tant par les peines interieures de l'ame, que par les mortifications exterieures du corps. *b*

D. *La pénitence est-elle nécessaire au pécheur pour être sauvé ?*

R. *Elle lui est nécessaire d'une nécessité indispensable.*

C'est ce que la vérité même proteste : *c* Et la raison est, qu'il n'y a point d'autre remède contre le péché, qui nous danne, que la pénitence; puisque c'est à elle seule qu'il appartient, & de reparer l'injure que cet avorton d'enfer fait à Dieu, & de purifier nôtre ame de cette malheureuse tâche dont il la souille. *d*

D. *Quand est-ce que le pécheur doit faire pénitence ?*

R. *Il la doit faire au plutôt, de peur que s'il la difere il n'en ait pas, ou le tems, ou la force, ou la grace efficace. e*

S'il y a quelque cas où l'on doive suivre cette règle du Droit qui porte que dans les doutes on doit choisir le plus seur, c'est sans doute en celui-ci; puis qu'il s'y agit de regner ou de bruler durant toute l'éternité.

D. *Pourquoi est-ce que le délai de la pénitence met le pécheur en danger de n'avoir pas le tems de la faire ?*

R. *C'est à cause que l'heure de la mort est tres-incertaine, & que pour l'ordinaire elle surprend le pécheur obscurément plutôt qu'il ne pense.*

L'heure de la mort est tres-incertaine pour toutes sortes de personnes, mais si singulièrement pour les pé-

a Pœnitentiam agere, est perpetrata mala plangere, & plangenda non perpetrare. *Greg. hom. 34. in Evang.*

b Pœnitentia à pœna nomen accepit, quia anima cruciatur & corpus mortificatur. *Aug. serm. 4. inter com.*

c Nisi pœnitentiam habueritis, omnes simul peribitis. *Luc. 13.*

d Peccatum non tollitur, nisi lachrymis & pœnitentiâ. *Amb. l. 8. Ep. 59.*

e Non tardes converti ad Dominum subito enim veniet ira illius, & in tempore vindictæ disperdet te. *Eccl. 7. Peccare humanum est, perseverare in flagitiis penitus diabolicum. Chrysof. ad Theod. lap. Parænes. 1.*

cheurs, qui en punition de leurs crimes meurent souvent plutôt qu'il n'eussent fait : *f* Et si saint Jean nous represente cette Reine des Rois sur un cheval pale suivi de l'enfer, *Apocalip. 6.* le peché est comme un éperon qui fait galoper ce cheval. *g* Il arrive même souvent, que comme les poissons se trouvent pris à l'hameçon, & les oiseaux au lacet en cherchant leur nourriture ; ainsi les méchans rencontrent la mort dans les mêmes choses d'où ils atendoient une plus longue vie. Et ce qui fait le comble de leur malheur, c'est qu'ils sont surpris par cette traitresse en mauvais état ; *h* comme il arriva aux Vierges folles & au riche insensé de l'Evangile. De sorte que la vaine esperance de ceux qui diferent de jour à autre à se convertir, degenerate en desesperoir, & leur malheureux delai est suivi de la damnation eternelle. *i* Ce qui devoit obliger les pecheurs à faire comme l'oiseau, qui s'envole dès qu'il voit le chasseur se mettre en état de luy tirer.

D. D'où vient que celuy qui remet de jour à autre à se convertir, se met en danger de n'en avoir pas la force ?

R. Cela vient de la malignité des pechez qu'il entasse l'un sur l'autre.

Il est constant qu'un peché atire un autre peché, *k* & il l'atire par le poids d'une malheureuse pente au mal qu'il laisse dans l'ame. Cette multitude de pechez aveugle l'entendement, endurecit la volonté, *l* & afoiblit toutes les puissances. De plus elle engendre les mauvaises habitudes, qui étant changées dans la suite du tems en une seconde nature, *m* ne sont pas moins difficiles à rompre, que les maux qu'on porte du sein

f Ne impiè agas multùm, & noli esse stultus ; ne moriaris in tempore non tuo. *Eccl. 7.*

g Stimulus mortis peccatum. *1. Cor. 15.*

h Nescit homo finem suum ; sed sicut pisces capiuntur hamo, & aves laqueo comprehenduntur, sic capiuntur homines in tempore malo. *Eccl. 9.*

i Time ne mors superveniens te rapiat, & pereat dilatio, succedat aeterna damnatio. *Aug.*

k Abvssus abvssum invocat. *Pf. 41.*

l Obscurat intellectum assiduitas peccandi, ita cor negligentis obduratur. *Euseb. emiss. hom. 3. ad Monach.*

m Mos longo tempore firmatus, vim obrinet naturæ. *Basl. Quasi secunda natura. Aug. lib. 6. music. c. 7.*

de la mere , sont difficiles à guerir. C'est ce que l'Ecriture marque , quand elle dit qu'on verra aussi-tôt un Ethiopien changer de peau , & un Leopard perdre la varieté de ses taches , qu'un homme s'appliquer à faire le bien , après s'être acoutumé à faire le mal. *n* De sorte que le pecheur qui s'obstine dans ses crimes , perd peu à peu la force de se convertir : Et il luy arrive comme au poisson , qui entre aisément dans la nasse , mais n'en peut plus sortir.

D. Pourquoi est-ce que le pecheur endureci s'expose au hazard de n'obtenir pas la grace efficace de la conversion ?

R. C'est parce qu'il s'en rend entierement indigne.

Quoiquoi les Theologiens soient fort partagez sur la matiere de la grace , tous neanmoins conviennent que la grace d'une vraie conversion est un pur don de la liberalité de Dieu qui l'acorde à qui bon luy semble , & sans même que nous la puissions meriter , car ce ne seroit plus une grace. *q* Quel risque ne court donc pas le pecheur obstiné de ne jamais recevoir cette grace , lui qui etouffe les célestes lumieres , & repousse les mouvemens divins avec tant de mepris ? *r* Certes il y a au contraire tous les sujets du monde de craindre que disputant de la sorte avec Dieu , se promettant si folement le pardon de ses crimes , & tirant de là sujet d'y perseverer , il ne lasse enfin sa patience , & ne l'oblige à le perdre sans ressource. *s* Un pauvre qui refuseroit l'aumône , s'en rendroit indigne ; & s'il insultoit celuy qui la luy presente , il meriteroit d'être châtié. Nul ne peut s'empecher d'être soumis au Treshaut , ou comme adopté , ou comme abatu. C'est à

n Si potest Æthiopus mutare pellem, aut pardus varietates suas; sic vos poteritis benefacere cum didiceritis malum. *Jer.* 13.

o Propter malum velle perdidit bonum posse. *Aug.*

p Spiritus ubi vult spirat. *Joan.* 3.

b Si autem gratia , jam non ex operibus ; alioquin gratia , jam non est gratia. *Rom.* 11. Non enim gratia Dei gratia erit ullo modo , nisi fuerit gratuita omni modo. *Aug. l. 2. contra Pelag. & Calest. c. 24.*

r Væ qui spernis , nonne & ipse sperneris ? *Isay.* 33.

s Omnes peccatores disperdet. *Pf.* 36. Peccatores dicit perseverantes in peccato , contra Deum quotidie disputantes , veniam sibi perversè promittentes , & ex ipsa promissione à peccato non recedentes. *Aug.*

un chacun de voir ce qu'il aime mieux, ou entrer en sa grace, ou s'exposer à sa colere. *t*

D. Que dites-vous de ceux qui persèverent dans le peché jusqu'à la fin de leur vie?

R. Je dis que de ceux même qui reçoivent les Sacremens, il y en a très-peu qui entrent dans les sentimens d'une vraie & sincere pénitence. u

La raison se prend *v*. De la part de Dieu, qui pouvant seul changer le cœur des pecheurs, proteste néanmoins aux obstinez qu'il se moquera d'eux, & les abandonnera à leur mort, *x* comme il abandonna en éfet le malheureux Antiochus, nonobstant les belles promesses que cet impie faisoit de se convertir. *z*. De la part des pecheurs mêmes : Car si pendant leur santé ils ont tant de fois confessé sans jamais renoncer véritablement au peché, quoi qu'il ne fût pas encore tout à fait enraciné dans leur cœur ; quelle aparence y a-t-il qu'ils y renoncent dans un tems auquel il y aura jetté de tres profondes racines, & qu'ils seront acablez d'infirmitez? Celuy qui dans sa plus grande force ne peut pas arracher un arbrisseau, comment pourra-t-il arracher un gros arbre dans une extrême foiblesse? C'est donc vouloir perir, que d'attendre à se convertir jusqu'au tems de la maladie. *y* La penitence d'un malade est malade elle-même. *z* Celuy qui ne l'embrasse que quand il n'est plus en état de pecher, ne quitte pas le peché, mais c'est le peché qui le quitte. *a* Ses belles protestations sont ordinairement de purs effers d'une crainte naturelle qu'il conçoit de l'enfer, & qui est sans aucun fruit pour le ciel ; comme il paroît dans ceux qui recouvrent la santé, dont à peine un seul

t Eris sub pedibus ejus aut adopratus, aut victus. Quære quem locum habeas, aut gratiæ, aut pœnæ. *Idem. in Ps. 109.*

y Frustra multiplicas medicamina, sanitas non erit tibi. *Jerem. 46.*

x Vocavi & renuistis... ego quoque in interitu ridebo & subsannabo. *Prov. 1.*

y Orate ut fuga vestra non fiat in hieme. *Matth. 24.* Hiems non temporis, sed infirmitatis. *Amb.*

z Pœnitentia quæ ab infirmo petitur, infirma est... Timeo ne & ipsa moriatur. *Aug. serm. 53. de temp.*

a Si tunc vis agere pœnitentiam quando peccare non potes; peccata te dimiserunt, non tu illa. *Idem. l. 50. hom. 41.*

change de vie. Les Actes qu'il redit après le Prêtre qui i les luy suggere, ne sont que des paroles inanimées, & semblables à celles d'un éco, comme son cœur ressemble à un rocher qui le forme. Enfin une bonne mort n'est pas le fruit d'une mauvaise vie. *b*

D. Sur quel modele se doit former celuy qui pour prevenir ce malheur ne veut plus diserer sa conversion?

R. Il doit se mouler sur Jesus - Christ qui a divinement rempli tous les devoirs de la penitence.

Il est vrai que si nous considerons avec les Théologiens la penitence comme une vertu qui nous fait expier nos propres pechez, nous ne la trouverons pas en Jesus - Christ qui a esté impecable: Si néanmoins nous la regardons comme une vertu qui par l'impression d'une excelente charité nous pousse à expier les crimes des autres: ce divin Reparateur en a eu l'esprit dans toute sa plenitude, il en a exercé les fonctions d'une maniere toute divine. *Car. 1.* Par la force des lumieres dont cet esprit de penitence le remplissoit, & par la violence du desir qui luy inspiroit de reparer l'injure faite à Dieu par les pechez des hommes, il avoit incessamment ces pechez devant les yeux, les regardant comme siens, parce qu'il s'en étoit volontairement chargé. *c 2.* Cette vûë continuelle le remplissoit de confusion aux yeux de Dieu, *d* aux yeux des hommes, *e* & aux siens propres. *f 3.* Il en eut le cœur percé d'une tres vive douleur durant toute sa vie, *g* & il en fut réduit à une agonie qui luy fit suër le sang un peu avant sa mort. *h 4.* Il satisfait à Dieu par une extrême pauvreté, par des optobres inouïs & par d'étranges souffrances de corps & d'esprit, pour l'avarice, l'orgueil & la volupté, qui sont les trois funestes

b Nunquid colligunt de spinis uvas, aut de tribalis ficus? *Matth. 7.*

c Peccatum meum contra me est semper. *Psal. 50.*

d Operuit confusio faciem meam. *Pf. 68.*

e Extraneus factus sum fratribus meis. *Pf. 61.*

f Factus sum mihi metipso gravis. *Job. 7.*

g Dolor meus in conspectu meo semper. *Pf. 7.*

h Pro me doluit, qui pro se nihil habebat de quo doleret.

S. Leo.

Sources de tous les pechez qui inondent le monde. *i* 5. Il anima ces satisfactions de si excelentes dispositions interieures, qu'elles ne se peuvent comprendre. *k* 6. Il s'abandonna à la Justice divine pour porter telles autres peines qu'il luy plairoit de luy imposer. *l* 7. Ces satisfactions surabondantes n'étant pas proportionnées au desir immense qu'il avoit de reparer l'injure que le peché fait à Dieu, il a repandu son esprit de penitence dans son corps mistique, pour en continuer l'exercice dans ses membres jusqu'à la fin des siecles.

C'est donc sur ce divin modele qu'un penitent se doit mouler; & quelque penitence qu'il fasse, elle n'en sera qu'un fantôme, si elle n'emane de la penitence de Jesus, & si elle n'en est une fidele copie. Ainsi après avoir demandé à ce divin Penitent son esprit de penitence, & avoir resolu d'en suivre les mouvemens, il doit à son exemple & en l'honneur & l'union de ses penitences. 1. Conserver toujours le souvenir de ses pechez, & par là il meritera que Dieu les oublie. *m* 2. En rougir & s'en confondre devant Dieu, devant les hommes, & à ses propres yeux? Devant Dieu, ne paroissant jamais en sa presence que couvert de honte, ce qui servira beaucoup pour apaiser sa justice: *n* Devant les hommes, demeurant en esprit prosterné à leurs piez, ou s'en separant quelquefois de corps, comme se croiant indigne de converser avec eux: A ses propres yeux, s'estimant la creature du monde la plus vile, la plus digne de mepris, & la moins digne de consolation. 3. Vivre par un esprit de componction dans une amertume d'ame qui luy fasse abhorrer toute vaine joie en vûe de ses iniquitez. *o* 4. Travailler sans relâche à expier ses crimes par le crucifiment de son

i Holocaustum & pro peccato non postulasti, tunc dixi, Ecce venio. *Pf.* 39.

k Nec quisquam interiorum potest esse particeps Christi. *Ambr. lib. 5. in Luc.*

l Veruntamen non sicut ego volo, sed sicut tu. *Matth.* 26.

m Meritò rogas, ut Deus avertat faciem suam à peccatis tuis, si tu inde non avertas faciem. *Ang. in Psal.* 50.

n Mitigat judicem pudor reorum. *Ambr.*

o Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ.

corps & de son esprit. *p* 5. Animer ses pénitences extérieures d'un intérieur qui en passe l'étenduë; c'est à dire, d'un ardent désir d'en faire de plus grandes, si cela étoit en son pouvoir, car c'est à quoi Dieu a le plus d'égard. *q*. 5. Reconnoissant l'insuffisance de ses satisfactions, s'offrir à Dieu, afin qu'il prenne sur lui telle vengeance qu'il lui plaira, sans l'épargner ni dans ses biens, ni dans son honneur, ni dans son corps, ni dans son esprit. *r*

FRUITS.

Mon Dieu, je vous rends des graces infinies de m'avoir supporté jusqu'à présent avec tant de patience.

Reconnoissant que si j'abuse davantage de vôtre bonté, je cours grand risque de mon salut, je renonce dès ce moment aux desordres de ma vie, & désire avec vôtre grace d'en faire pénitence sur le modèle que vôtre Fils m'en a donné.

E X E M P L E S.

Saint Pierre Damien rapporte qu'un Anglois pour avoir dequoi satisfaire sa passion, s'étant donné au diable à condition qu'il l'avertiroit de sa mort trois jours auparavant, dans l'espérance que ce teins lui suffiroit pour se convertir; le malin esprit, tout menteur qu'il est, tint sa parole à ce scélérat; mais l'Anglois fut bien trompé dans son atente, car au grand étonnement des assistans, dès qu'on lui parloit de son salut, il paroissoit tout assoupi, & ne rendoit aucune réponse; quoi qu'étant interrogé sur toute autre chose, il s'éveillât & repondit à tout. De sorte qu'il mourut dans ses crimes; & pour marque de sa damnation, des chiens noirs parurent sur son tombeau, comme pour garder ce dépôt abominable.

p Crucifixio hominis interioris, pœnitentiæ dolores. *Aug.*
in 4. de Trinit. c. 3.

q Homo videt ea quæ parent. Dominus autem intuetur cor.
I. Reg. 16.

r Domine, hic ure, hic saca, hic non parcas, ut in ater-
m pa rca s. Aug.

Un jeune libertin qui aimoit epèrdument une femme, étant tombé dans une maladie mortelle, se confessa à la verité, & donna même quelques marques de repentance; mais aprochant de son agonie, il demanda un tableau pendu à la ruëlle de son lit, qu'on luy bailla, croyant qu'il representât quelque Sainte. C'étoit néanmoins le portrait de sa concubine; portrait qu'il embrassa & baisa avec tous les temoignages de tendresse dont il étoit capable dans ce triste estat, & quelque tems après rendit son ame au diable. *Recup. de Sig. reprob. tract. 2. c. 7.*

SECONDE DOCTRINE.

Du Sacrement de Pénitence en general.

DEM. *Q*u'est-ce que le Sacrement de Penitence?

REP. *C'est un Sacrement qui esace les pechez que l'on a commis après le Batême.*

C'est ce qui est exprimé par les paroles du Sauveur, instituant ce Sacrement. Recevez le Saint-Esprit, dit-il aux Apôtres, les pechez seront remis à ceux à qui vous les remettrez, *Joan 20.* OÙ certes il y a grand sujet d'admirer la Bonté divine, qui par un epanchement de sa douceur inefable a bien voulu etablir un remede souverain, avec lequel le pecheur n'a plus rien à craindre pour ses crimes quelque enormes qu'ils soient; puisque pour en obtenir le pardon, il suffit qu'il se presente à un Prêtre avec un cœur pleinement contrit, & un desir sincere de changer de vie. *a*

D. *Où se fait cette remission des pechez?*

R. *C'est dans la Confession, pourvu qu'elle soit accompagnée des conditions requises. b*

Cela paroît en ce que le Prêtre tenant la place de Dieu, nous absout de nos crimes dans la Confession,

a Non timeat accessurus ad Deum aliquas iniquitates suas, tantummodò accedat pleno corde, & desinat jam facere que antea faciebat. Aug. in Ps. 129.

b In Confessione debiti invenit peccator debiti solutionem. bryf.

qui pour cet effet est apellée la porte du salut. *c* Comme néanmoins les lettres de grace que le Prince acorde à un criminel, portent toujours de certaines conditions, sans l'accomplissement desquelles ces lettres ne luy servent de rien; ainsi la Confession doit en avoir quelques-unes dont le défaut rend l'absolution inutile.

D. Quelles sont ces conditions?

R. Il y en a cinq; sçavoir, l'examen de conscience. La douleur des pechez. Le propos de n'y plus retomber. Les déclarer tous au Prêtre. Accomplir la penitence qu'il enjoint.

Le saint Concile de Trente réduit ces cinq conditions aux trois parties du Sacrement de Penitence, qui sont la confession de bouche, la contrition du cœur, & la satisfaction des œuvres.

D. Que faut-il faire pour apporter ces cinq conditions à la Confession, & sortir ainsi de l'état du péché?

R. Il faut de toute nécessité commencer à s'y préparer par la priere. d

La raison est que sans la grace de Dieu, que la priere nous attire, il est moins possible au pecheur de sortir de son mauvais état, qu'à un mort de se ressusciter lui même. *e* Et cette impossibilité vient 1. De la malignité du péché qui prive l'ame de la vie de grace, comme la mort ôte au corps la vie de nature. 2. De l'excellence de cette vie surnaturelle, qui est incomparablement plus élevée au dessus de nos forces que ne l'est la vie naturelle. 3. De la corruption de la nature & du poids de la mauvaise habitude, qui poussant sans cesse le pecheur à de nouveaux crimes, font qu'il s'opose effectivement à sa resurrection, ce que ne fait pas un corps mort. Qui donc pourra faire une digne penitence, si Dieu ne luy en donne le mouvement, *f* comme il le donna à saint Pierre. *g* Qui pourra recou-

c Introite portas ejus in confessione. *Pf.* 99. In portis incipitur, incipe à confessione. *Aug.*

d Ieiunio passiones corporis, oratione pestes animæ sanandæ sunt. *Ambros.*

e Majus est miraculum peccatorem convertere, quam carne mortuum resuscitare. *Greg. l. 3. dialog. c. 7.*

f Nisi te Deus vocaret fugientem, non posses converti. *Aug. in Psal. 48.*

g Respexit Iesus, & statim flevit Petrus, & flevit amarè. *Ambros. Apolog. 1. David. c. 6.*

vrer la vie de l'ame , s'il ne la demande , comme le Prince de la Sinagogue demanda la resurrection de sa fille ?

D. *De quelle maniere se doit faire cette demande ?*

R. *Ce doit être avec une profonde humilité , & avec une ferme confiance.*

L'humilité & la confiance sont les deux ailes de la priere. Ce furent elles qui donnerent à la priere du Publicain la force de voler jusqu'au Trône de Dieu. Le pecheur entrera dans des sentimens d'une profonde humilité par une serieuse reflexion sur l'extrême misere où les pechez l'ont reduit , l'ayant rendu semblable aux bêtes , ennemi de Dieu , esclave du diable , & changé même en un demon volontaire ; *b* comme il paroît en la personne du perfide Judas. *i* Sa confiance sera affermie par la consideration de l'immense bonté de Dieu , qui proteste avec serment qu'il ne veut pas la mort du pecheur , *Ezech.* 18. Qui invite l'ame criminelle à revenir à luy avec des paroles pleines de tendresse , *Jerem.* 3. Qui enfin se plait merueilleusement à convertir le pecheur , à l'aider à combattre après l'avoir converti , à le couronner après l'avoir fait vaincre. *k*

D. *Pour quel motif faut-il aller à Confesse & embrasser la penitence ?*

R. *Il n'est pas mauvais de le faire pour sortir de la voie de perdition , & entrer dans celle du salut ; mais ce doit être principalement pour reparer l'injure que nos crimes font à Dieu.*

Ce fut là le principal but du Sauveur dans ses souffrances & ses humiliations. Il est bien juste qu'un vassal qui a outragé son Prince , luy fasse réparation d'honneur ; qu'un fils qui s'est revolté contre son pere , luy satisfasse pour cette injure ; & qu'une épouse qui a esté infidele à son epoux , repare l'afront qu'elle luy a fait. C'est donc principalement le desir de satisfaire à Dieu , qui doit produire & animer toutes nos penitences : Et

b Peccatum nos dæmones facit , non naturâ sed voluntate. *Chrisost.*

i Vnus ex vobis diabolus est. *Joan.* 5.

k Beneplacitum est Domino in populo suo. *Pf.* 149. Quid tam beneplacitum , quàm aversum convertere , conversum adjuvare , vincentem coronare ? *Aug.*

comme elles n'ont nulle proportion avec la griéveté de nos ofenses , c'est une fort bonne pratique de les unir aux satisfactions du divin Médiateur , & de prier la sainte Vierge & les Saints de supléer par leurs Cantiques de louange à ce qui manque à nos pénitences.

F R U I T S.

Mon Sauveur Jesus - Christ, soiez - vous à jamais beni d'avoir institué le Sacrement de Pénitence ; je désire m'en aprocher plus souvent que je n'ai fait , non par crainte mais par amour.

Faites, je vous prie, mon doux Jesus , que ce soit avec les dispositions requises.

E X E M P L E S.

Les Ninivites desarmèrent la justice de Dieu par leur pénitence , *Jon. 3.* Manassez fléchit sa miséricorde par la sienne. *2. Paralipp.*

David fameux Capitaine de voleurs dans la Thébaïde, & qui avoit vieilli dans presque toutes sortes de crimes, faisant un jour, après un vol considerable, réflexion sur les desordres de sa vie, & sur les rigueurs de la Justice divine, il fut pénétré d'une si vive crainte, qu'il alla sur le champ demander l'habit au plus prochain Monastère : où aiant été reçu, il commença sa nouvelle vie par une confession générale, & la continua par une si fervente pratique des exercices de pénitence, qu'il devint un modèle de sainteté, & un objet d'admiration à tous ses Confrères, qu'il mérita dans le doute où il étoit du pardon de ses crimes, d'entendre la voix d'un Ange qui l'assura qu'ils lui étoient pardonnez, qu'il fut enfin favorisé du don des miracles. *Sophron. c. 145.*

Thaïs qui par les attraits de sa beauté corrompoit la jeunesse d'Alexandrie où elle s'étoit prostituée, aiant été convertie par l'adresse de saint Paphnuce, elle brûla ses bijoux dans une place publique, & suivit le saint Abbé au désert; où une pénitence de trois ans soutenuë d'une profonde humilité l'éleva à un si haut degré de perfection; qu'un des disciples de saint Antoine ravi en extase pensant qu'un trône extrêmement magnifique

qu'il aperçut vuide dans le Paradis , fût pour son Maître , entendit une voix qui disoit : Ce Trône n'est pas pour Antoine , mais pour Thais la pénitente. *Petr. de natalib. 7. 9. c. 38.*

Rabdode , Duc de Frise , touché de la doctrine & des miracles de saint Vulphran , se présenta un jour à lui pour recevoir le Batême ; & comme il étoit déjà entré dans les fonds baptemaux , il demanda au Saint dans quel des deux lieux qu'il prêchoit il y avoit un plus grand nombre de ses Ancêtres , dans l'enfer ou dans le Paradis , & sur la réponse que le Saint lui fit que tous étoient en enfer , il retira son pié disant. Je ne veux donc point être baptemisé pour ne me separer pas d'eux & aler vivre avec une poignée de chrétiens. Exemple mémorable & qui fait bien voir jusqu'où va la misère du pécheur , combien la grace lui est nécessaire , quel grand besoin il y a de la demander , pour sortir de son mauvais état. *Surius. 20. mart.*

TROISIÈME DOCTRINE.

De l'Examen de Conscience.

DEM. *Q*u'est-ce que l'Examen de Conscience qui doit précéder la Confession ?

REP. *C'est une exacte recherche des péchez que l'on a commis depuis la dernière fois qu'on s'est confessé.*

Comme le serpent se réfugie dans les détours de son gîte après avoir piqué le corps , ainsi le péché après avoir blessé l'ame se cache dans les replis de la conscience. Il faut donc l'y chercher avec soin pour le pouvoir confesser : *a* D'autant plus que le connoître est un commencement de salut , comme sentir son mal est un commencement de santé. *b* Or c'est cette recherche exacte que l'on appelle examen de conscience.

D. *Cet examen est-il fort nécessaire ?*

a Scrutemur vias nostras , & revertamur ad Dominum. *Thren. 3.*

b Initium Salutis , notitia peccati. *Senec. ex Epicur. Ep. 28.*

140 DE LA PENITENCE.

R. *Il l'est à un tel point, que si on laisse à Confesser un seul peché mortel pour ne s'être pas examiné, la confession est nulle.*

La raison est que l'on manque, tant contre les reglemens de l'Eglise, qui dans le Concile de Trente établit en termes exprez la nécessité de cet examen; c que contre les ordres de Jesus-Christ même, qui donnant aux Prêtres en la personne des Apôtres le pouvoir de nous absoudre de nos pechez, nous oblige en même tems de les leur declarer, & par consequent d'en faire une exacte recherche; puisque toute absolution juridique suppose l'accusation du criminel, laquelle dans le Tribunal de la conscience ne se peut faire que par le criminel même. d

D. *Combien de choses sont necessaires pour bien faire cet examen?*

R. *Elles se reduisent à quatre.*

D. *Quelle est la premiere?*

R. *C'est de demander à Dieu par l'entremise de la Vierge & de son bon Ange la lumiere necessaire pour bien se souvenir de ses pechez, & pour en penetrer la malice. Y employer un tems raisonnable. Y apporter une grande application.*

Cette priere doit être d'autant plus fervente, que la plupart sont clair-voians dans les choses du dehors, & aveugles dans celles de leur interieur. e Ce tems doit être plus ou moins long, selon qu'il s'en est plus ou moins ecoulé depuis la dernière confession. Cette application doit être d'autant plus forte, que l'affaire du salut est de la dernière consequence, ou même l'unique, f toutes les autres n'étant à son égard que des bagatelles. g

D. *Quelle est la deuxième de ces quatre choses?*

R. *C'est de s'examiner sur les pechez de pensée, d'affection, de parole, d'œuvre, d'omission, & de cooperation.*

c Postquam diligentius se excusserit, & conscientia suæ sinu & latebras exploraverit, ea peccata confiteatur quibus se Dominum Deum suum mortaliter offendisse recordatus fuerit. *Conc. Trid. Sess. 14. c. 5.*

d Ipsi proditores sui. *Tertul. Apol. c. 7.*

e Foris acuti, intus ceci. *Greg.*

f Poterit unum est necessarium. *Luc. 10.*

g Magna negotia, magnæ nugæ. *Senec.*

R. *Ce sont les mauvaises pensées de l'esprit dans lesquelles on s'arrête volontairement.*

Comme par exemple les jugemens téméraires, les pensées volontaires d'impureté, de vengeance & de mépris du prochain; lesquelles aiant un objet mauvais, sont des pechez mortels ou veniels, selon que la matiere est plus ou moins importante, & que la volonté y donne plus ou moins de consentement. *h*

D. *Quels sont les pechez d'affection & de volonté?*

R. *Ce sont les mouvemens dereglez du cœur ausquels on adhere.*

Comme les desirs d'impureté, de larcin, de vengeance, les aversions, les envies, &c. qui sont des sujets de merite quand on les repousse promptement, des pechez veniels, quand on est négligent à les rejeter, des pechez mortels, quand on y consent pleinement en matiere importante; *i* parce que c'est principalement la volonté qui produit le bien & le mal, & qui leur donne le plus & le moins. D'où vient encore que comme ces pechez d'affection partent d'un fond plus malin que ceux de la simple pensée, ils sont aussi plus grieux: Et lors, par exemple, qu'on a formé le desir de commettre une action impure, il ne suffit pas de s'accuser d'avoir eu une mauvaise pensée, mais il faut aussi déclarer ce desir. *k*

D. *Quels sont les pechez de parole?*

R. *Ce sont ceux qu'on commet avec la langue.*

Comme les blasphêmes, les mauvais juremens, les imprecations, les medifances, les mensonges, les paroles mal-honnêtes & tant d'autres semblables desordres dont la langue est la mal-heureuse ouvriere; la langue dis-je qui pour ce sujet est appellée un feu devorant, une ecole de vice, *l* & la perte de celuy qui luy donne follement toute liberté.

D. *Quels sont les pechez d'œuvre.*

R. *Ce sont toutes sortes d'actions criminelles.*

D. *Quels sont les pechez de pensée?*

h Perversæ cogitationes separant à Deo. Sap. 1.

i Qui viderit mulierem ad concupiscendum eam, jam maculatus est eam in corde suo. Matth. 5.

k Voluntas est quæ peccatur & rectè vivitur. Aug.

l Lingua ignis est, universitas iniquitatis. Jacob. 3.

m Lingua imprudentis, subversio illius. Eccl. 5.

Comme les coups, les meurtres, les larcins, les impuretez, les excez de bouche, & autres pechez semblables, dont un seul suffit pour nous perdre, quelque saintes qu'aient esté nos autres actions. *n*

D. Quels sont les pechez d'omission ?

R. Ils consistent à manquer d'accomplir ce que Dieu, l'Eglise, ou un Superieur legitime ordonnent.

Comme ne pas rendre à Dieu le culte & l'amour qu'on luy doit, ne pas sanctifier les Dimanches & les Fêtes, ne pas obeir à ses pere & mere, ne pas communier & jeûner au tems prescrit, ne pas faire la correction fraternelle, ny exercer les autres œuvres de misericorde. Car de connoître le bien sans le faire, c'est un peché, o sur tout quand on y est obligé par un commandement expréz. Il n'y aura même que ces pechez dont Jesus-Christ fera mention dans son Arrest de condamnation contre les reprouvez.

D. Quels sont les pechez de coopération ?

R. Ils consistent à concourir ou à consentir au peché d'un autre.

Comme commander le mal, le conseiller, y solliciter, y donner occasion par des actions scandaleuses, y preter la main, aidant quelqu'un à dérober, ou à se venger. Car en user de la sorte, c'est blesser la charité. C'est se rendre digne de mort.

D. Quelle est la troisième des quatre choses que vous avez dit estre necessaires pour se bien examiner ?

R. C'est de parcourir les commandemens de Dieu & de l'Eglise, les sept pechez capitaux, les cinq sens de nature & les obligations particulieres de son estat, recherchant les pechez qu'on a commis la dessus.

Vous trouverez plus bas le denombrement des pechez qui concernent les commandemens de Dieu & de l'Eglise, & les sept vices capitaux. On entend par les pechez des cinq sens de nature, ceux que l'on commet par

n Si averterit se justus à justitiâ suâ & fecerit iniquitatem; omnes justitiæ ejus quas fecerat non recordabuntur, & in peccato suo morietur. *Ezech. 18.*

o Scienti bonum facere & non facienti, peccatum est illi. *Jacob. 4.*

p Digni sunt morte non solum qui faciunt, sed etiam qui facientibus consentiunt. *Rom. 1.*

la veüe, l'ouïe, le goût, l'odorat & le toucher; dont il est bon de faire le détail, sur tout quand dans une Mission on prépare le peuple à une confession générale. Il est encôre important de bien inculquer l'obligation qu'ont les personnes établies dans quelque dignité ou qui exercent quelque emploi, de s'examiner sur les péchez particuliers de leur état, car très-peu s'en acusent.

D. Quelle est la dernière des quatre choses susdites.

R. C'est de rechercher ses péchez en détail. D'en voir le nombre & les circonstances aggravantes, ou qui en changent l'espèce.

Il y a obligation de soumettre toutes ces choses aux clefs de l'Eglise, ce qui ne se peut sans cette recherche. Or on appelle circonstances aggravantes, celles qui augmentent notablement la malice du péché. Les circonstances qui en changent l'espèce sont celles, qui par exemple font d'une simple fornication, un inceste; ou d'un simple larcin, un sacrilège, comme voler une Eglise.

FRUITS.

J'ai grand sujet d'aprehender, ô mon Dieu, d'avoir fait de mauvaises confessions, pour n'avoir pas examiné ma conscience avec assez de soin.

Si ce mal-heur m'est arrivé, je vous prie de me le faire connoître, afin que j'y remédie par une confession générale.

E X E M P L E S.

Saint François s'étant retiré dans un Hermitage nommé Grecio, les Villageois du voisinage lui demanderent quelque remède contre des loups qui dévorôient les hommes mêmes, & contre des grêles qui depuis quelques années ravageoient leurs champs; le Saint reconnoissant que leurs péchez avoient attiré sur eux ces deux fleaux, leur conseilla de rentrer en eux-mêmes, de bien sonder le fond de leur conscience pour se confesser & changer de vie; ce qu'ils firent, & Dieu retira sa main vengeresse de dessus leurs têtes. *D. Bonav. in vit. S. Franc. c. 8.*

PREMIERE DOCTRINE.

De la Contrition.

DEM. *Q*u'est-ce que Contrition ?

REP. *Q*c'est une douleur sincere des pechez que l'on a commis avec resolution de n'en plus commettre à l'avenir. *a*

La contrition a pour sa fin principale de reparer l'injure que le peché fait à Dieu, ce qui ne se peut mieut faire que par un cuisant regret d'avoir ofensé sa divine Majesté ; par consequent c'est principalement dans cette douleur qu'elle consiste, renfermant néanmoins indirectement la detestation du peché, puis qu'il est impossible d'en être marri sans le hair & detester. C'est ce que marquent les divers noms qu'elle porte : car elle s'appelle 1. Contrition, parce que par la force de cette douleur elle brise, froisse, & pour le dire ainsi, reduit en poussiere le cœur endurci. *b* 2. Amertume de l'ame, *c* parce qu'elle luy fait ressentir les tranchées d'un vifrepentir. 3. Tristesse selon Dieu, *d* parce qu'elle nous afflige. 4. Componction, *e* parce qu'elle pique la conscience de la pointe d'un deplaisir tres-amer. 5. Blessure du cœur, *f* parce qu'elle le fend avec le glaive de la douleur comme pour en faire sortir le peché, de même que l'on ouvre la plaie pour en tirer la bale.

D. *E*st-il necessaire que cette douleur soit sensible & accompagnée de larmes ?

a *Contritio est animi dolor, ac detestatio peccati commissi, cum proposito de cætero non peccandi. Conc. Trid. Sess. 14. c. 4.*

b *Est quasi confractio & veteris hominis in pulverem redactio. Guillel. Alver. de penit. c. 5.*

c *Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ. Isay. 38.*

d *Quæ secundum Deum tristitia est, salutem operatur. 2. cor. 7.*

e *Componctio veniens de recordatione peccati. Isidor. de sum. hono. c. 12.*

f *Sciadite corda vestra & non vestimenta vestra. Joël. 2.*

R. Il n'est pas absolument nécessaire. cela est néanmoins tres-bon & marque l'excez de la même douleur.

Cela n'est pas absolument nécessaire, parce qu'il n'est point en nôtre pouvoir, & que d'ailleurs la volonté où la contrition réside est une faculté élevée au dessus des sens. Il est néanmoins excellent, parce que, selon les Pères, les larmes du vrai pénitent sont comme des Avocats qui plaident sa cause, de puissantes médiatrices de sa reconciliation avec Dieu, *g* & des pierres précieuses qui ornent merveilleusement son visage. *h* Elles forment un heureux déluge où les péchez sont néiez, *i* une éponge par laquelle son ame est purifiée de toutes ses taches, *k* & une rosée celeste qui la rend féconde en toutes sortes de vertus. *l* C'est encore par les larmes que les flammes de l'enfer sont éteintes, que l'Arrêt de nôtre condamnation est bisé, *m* & que nous jettons des semences d'une joie éternelle. *n* Enfin comme c'est un signe de vie dans la vigne qu'on taille, lors que le sarmant jette de l'eau; ainsi quand le cœur percé des traits de l'amour divin pousse des sanglots & verse des larmes, c'est une marque que l'ame est touchée d'une douleur tres-vive. *o*

D. Combien y a-t-il de sortes de contrition ?

R. Ily en a deux, sçavoir, la parfaite & l'imparfaite, qui s'appelle aussi attrition.

La contrition parfaite nous fait pleurer nos péchez par le motif du pur amour de Dieu, & les efface hors même du

g Lachrymæ sunt in fœderanda inter Deum & hominem parte sequestres. *Petr. Damian. Opusc. 13. c. 12.*

h Quid oculis illis formosius perpetuo lachrymarum imbre quasi Margaritarum decore ornatis? *Chrysost. de David. hom. 303. in Genes.*

i Peccati diluvium, & mundi piamentum. *Greg. Nazians. orat. 3. Naufragium vitiorum. Petr. Bles. l. de 12. panib.*

k Magna peccatorum spongia sunt lacrymæ. *Chrysost. in Ps. 50.*

l Lacrymarum mador ad proferenda virtutum germina cordis nostri arvâ fecundat. *Petr. Dam. opusc. 13. c. 12.*

m O quanta vis in lacrymis; extinguunt gehennam, delent in omne facinus latam divinâ promulgatione sententiam. *Chrysol. Ser. 93.*

n Qui seminant in lacrymis in exultatione metent. *Ps. 125.*

o Vis compunctionis aperit poros cordis. *Greg. 29. moral.*

Sacrement de pénitence, parce que la charité parfaite qu'elle renferme leur est aussi opposée que l'est la lumière aux ténèbres. *p* La contrition imparfaite est, selon le concile de Trente, conçue d'ordinaire ou par la considération de la laideur du péché, ou par la crainte des peines de l'enfer, & ne nous justifie que dans ce Sacrement. *q*

Mais comme saint Paul demande des Chrétiens qu'ils se portent à ce qu'il y a de plus excellent, chacun selon son état; il est du devoir du Cathéciste d'exhorter les fidèles à s'approcher du Sacrement de pénitence avec des sentimens de la contrition la plus parfaite qu'il leur sera possible, & de leur apprendre à s'y exciter, en se représentant d'une part les motifs les plus puissans à enflammer leur cœur de l'amour divin; comme sont la souveraine bonté de Dieu, son amour immense, ses bien-faits inestimables, la passion également cruelle & ignominieuse du Sauveur; & en considérant de l'autre l'horrible injure qu'ils ont faite à sa divine Majesté par leurs crimes, afin de les detester ensuite & fondre en larmes, non en vue des peines de l'enfer, mais pour avoir offensé un Seigneur si bon, si doux & qui nous aime tant. *f* Aussi ne sçaurions-nous trouver de plus puissante médiatrice auprès de Dieu, que la charité; que la charité dis-je, qui se fait une espèce d'honneur de défendre nôtre cause quelque mauvaise quelle soit. *t* Qui nous rend victorieux des plus grands ennemis de nôtre salut par le combat du monde le plus doux & le moins dangereux, sçavoir par un combat d'amour. Qui nous fait triompher de nos péchez, sans nous engager à faire presque rien de pénible, mais seulement à aimer Dieu de tout nôtre

p Charitas operit multitudinem peccatorum 1. Petr. 4.

q Illam verò contritionem imperfectam quæ & attritio dicitur, quoniam vel ex turpitudinis peccati consideratione, vel ex gehennæ & pœnarum metu concipitur, declarat, *exc. Conc. Trid. Sess. 14. c. 4.*

r Æmulamini charismata meliora. 1. cor. 12.

f Cum peccaveris ingemisce, non quòd pœnas daturus sis, nihil enim hoc est; sed quòd Dominum offenderis, tam benignum, tam te amantem. *Chrysost. Hom. 4 in 2. Ep. ad cor.*

t Charitas errorum nostrorum ambitiosa patrona, *Hilar.*

cœur. *u* Comme ce fut en l'aimant de la sorte, que sainte Magdelaine triompha des siens tout énormes, & tres-nombreux qu'ils étoient. *x*

D. Une vraie & sincère contrition aumoins imparfaite est-elle nécessaire pour faire une bonne confession ?

R. Elle est nécessaire d'une nécessité indispensable, & bien plus que pas une des autres parties de la Pénitence.

Il y a des cas où l'on peut être absous de ses péchez sans en faire aucune recherche, sans les confesser en détail, & sans accomplir la pénitence : pourvû que l'on soit dans une véritable disposition de faire ces choses si on le pouvoit, comme est le cas d'un naufrage impreuvé : mais il ne peut jamais arriver que l'absolution soit valide & fructueuse, quand même le Pape la donneroit, & que l'on ne se confesseroit que de péchez véniels, si l'on n'a pas une vraie contrition aumoins imparfaite ; soit parce que pour être absous d'un péché, il y faut véritablement renoncer, ce qui ne se fait que par une sincère contrition ou parfaite ou imparfaite ; soit parce que pour rendre un Sacrement valide, il est nécessaire d'y apporter une matière convenable, qui dans le Sacrement de pénitence n'est autre que les péchez dont on est vraiment repentant. Cela fait voir encore qu'il est d'une nécessité absolue que l'acte de contrition précède l'absolution, afin que la forme soit appliquée sur une matière légitime. Sur quoi il est de la dernière importance de desabuser les fideles, dont la plupart font consister toute leur préparation à rappeler dans leur souvenir leurs péchez, & toute leur confession à les déclarer ; sans prendre aucun soin de s'exciter à la contrition, ni d'en produire des Actes ; ou s'ils protestent d'être marris de leurs fautes, c'est sans en recevoir le pardon, parce que leur douleur n'ayant pas les conditions d'une véritable contrition & n'étant qu'un phantome de pénitence, *a* elle ne suffit pas pour la vali-

u Ama ergo homo Deum & ama totus, ut possis omnia sine labore vincere peccata. Delicati conflictus est amore solo de cunctis criminibus reportare victoriam. *Chrysol. Ser. 94.*

x Dimissa sunt ei peccata multa, quoniam dilexit multum. *Luc. 7.*

a Non pœnitentia, sed pœnitentiæ larva & umbra. *Chrysoſt. hom. 4. in 2. Ep. ad cor.*

dité de ce Sacrement ; comme l'eau qui n'est point naturelle ne suffit pas pour la validité du Batême.

D. *Quelles conditions doit avoir la douleur pour faire une véritable contrition ?*

R. *Elle doit être intérieure, universelle, surnaturelle, souveraine.*

Il ne peut guère arriver de plus grand malheur à un pécheur que de manquer de quelqu'une de ces quatre conditions dans sa conversion. Car quelque énormes que soient ses crimes, ils lui seront remis par une vraie & sincère pénitence ; mais si sa pénitence est défectueuse, à quoi pourra-t-il avoir recours ? Quel danger pour un malade, dont les remèdes sont altérez, ou même changez en poison ?

D. *Qu'est-ce à dire douleur intérieure ?*

R. *C'est à dire qu'elle pénètre jusques dans le fond & le centre de la volonté. b*

Les hommes se paient de paroles, mais Dieu demande le cœur. Ainsi il ne suffit pas pour lui satisfaire, de protester de bouche qu'on a regret de l'avoir offensé, mais il faut que la volonté, qui est le cœur de l'ame, soit de concert avec la langue ; sans quoi ce n'est point une confession sincère que l'on fait, mais un véritable mensonge. c

D. *Pourquoi est-ce que cette douleur doit être dans la volonté ?*

R. *C'est que d'une part pour guérir d'un mal, il faut appliquer le remède à la racine ; & que de l'autre, c'est de la mauvaise volonté que naissent tous nos crimes. d*

Ajoutez à cette raison que la charité a pour son trône la volonté, qui par conséquent doit être purifiée par les larmes de la contrition avant que de recevoir cette divine qualité, comme l'on neteie un vase avant que d'y mettre une précieuse liqueur.

D. *Qu'appellez-vous douleur universelle ?*

R. *C'est une douleur qui s'étend généralement sur tous*

b In cubilibus vestris compungimini Ps. 4 Hoc est in cordibus vestris. Aug.

c Simul in unum os & cor convenient. Si enim quis aliquid ore proferat, quod corde non tenet, non confessio sed fictio dicitur. D. Thom. in 4. dist. 17. q. 3.

d De corde exeunt cogitationes malæ, adulteria, homicidia, &c Matth. 5

les péchez mortels dont on est coupable. e

Il n'est pas nécessaire de produire autant d'actes de contrition que l'on a fait de péchez. Il faut néanmoins en produire un par lequel après les avoir rapellez en sa mémoire on les deteste, non seulement en général, mais aussi le mieux qu'on peut en particulier, & de la même manière à peu près que dans la revüë d'une armée, on fait passer les soldats l'un après l'autre. *f* C'est ce que saint Grégoire appelle donner des larmes particulières à chaque péché particulier. *g*

D. Pourquoi est-ce que cette douleur doit s'étendre sur tous les péchez mortels ?

R. C'est que sans cela le pécheur demeure toujours dans la disgrâce de Dieu, & dans l'état de damnation.

Comme un vassal coupable de plusieurs crimes de lèse-majesté resteroit toujours dans la disgrâce de son Prince, s'il en ômetoit quelqu'un pour lequel il ne lui fit pas une satisfaction convenable. Comme un soldat blessé de plusieurs plaies mortelles resteroit en danger de mort, s'il en laissoit une seule sans la faire penser. C'est pour ce sujet qu'il suffit au diable pour ne pas nous perdre, de nous tenir dans ses chaînes par l'afection à un seul péché mortel ; comme il suffit à l'enfant pour ne pas laisser échaper l'oiseau, de le tenir ataché à un pié & avec un seul filet. Quand même il n'y auroit nul danger, c'est une espèce d'infidélité, que de n'atendre point une amnistie générale & un entier pardon de la bonté de Dieu, qui ne sçait ce que c'est que de faire grace à demi. *h*

D. Qu'entendez-vous par une douleur surnaturelle ?

R. J'entends une douleur qui vienne de Dieu, & qui retourne à Dieu.

C'est à dire qui ait pour son principe le souste du Saint

e Projicite à vobis omnes prævaricationes vestras. *Ezech. 18.*

f Exigitur ad remissionem peccati mortalis, ut homo diligentiam adhibeat ad rememorandum singula peccata, ut singula detestetur. *D. Tho. 3. p. 9. 87. a. 1.*

g Divisiones aquarum deduxerunt oculi mei *Thren. 3.* Divisas aquas ex oculis deducimus, quando singulis peccatis distinctas lacrymas damus. *Greg. Pastor. 3. p. admonit 30.*

h Quædam species infidelitatis est ab illo . . . dimidiam sperare veniam. Vera enim pœnitentia ad Baptismi puritatem consistentem conatur adducere. *Aug. de ver. & fal pœnit. c. 9.*

Esprit, non les seuls efforts de la nature ; qui ait pour son motif quelque chose de divin , comme est d'avoir offensé ou perdu un Dieu , non pas quelque chose de purement humain , comme est d'avoir perdu son honneur ou son bien. Saül & David pécherent tous deux , ils reconnurent tous deux leur faute , tous deux s'en repentirent. Cependant Saül fut rejeté de Dieu , David fut remis en sa grace , bien que son crime fût plus énorme , parce que dans leur chute commune leur aveu & leur repentir furent diférens. *i* L'un avoua sa faute & s'en repentit de peur de perdre sa Couronne ; *k* l'autre le fit en vûe de l'ofense qu'il avoit faite a la divine Majesté. *l*

D. *Pourquoi est - ce que cette douleur doit être surnaturelle ?*

R. *C'est afin de pouvoir disposer l'ame à recevoir la grace sanctifiante.*

Il y doit avoir de la proportion entre la disposition & la chose à quoi elle dispose : Par conséquent la grace étant un don surnaturel , qui nous fait enfans de Dieu & les héritiers de son Roïaume ; il est nécessaire que la douleur qui prépare nôtre ame à la recevoir , soit aussi surnaturelle.

D. *Qu'est - ce à dire douleur souveraine ?*

R. *C'est à dire qu'elle doit être non la plus sensible , ni la plus vehemente de toutes les douleurs , mais la plus grande en ce sens , que le péché nous deplaise plus que tout autre mal temporel que nous eussions pu encourir.*

Il n'est pas nécessaire que cette douleur soit la plus sensible de toutes , puisque , comme il a été dit , il n'y a pas même obligation de la sentir ; ni qu'elle soit la plus vive , parce que l'union de l'ame avec le corps fait que la volonté se porte d'ordinaire avec plus d'ardeur vers les objets corporels que vers les choses spirituelles. Il faut néanmoins qu'elle soit la plus grande au sens que nous avons dit , & comme parle l'école appréciativement ; comme il se peut faire qu'un père qui a

i Lapsus Communis confessio specialis. *Ambros. Apolog. 1. David. c 4.*

k Peccavi, sed honora me coram senioribus populi. *1. Reg. 51.*

l Peccavi Domino. *2. Reg. 12.*

perdu son aîné, ne soit pas si sensiblement touché de sa mort qu'il le seroit de celle de son cadet, parce qu'il n'avoit pas pour lui un amour si tendre; quoi que dans le fond de son cœur il eut mieux aimé perdre son cadet que son aîné.

D. Pourquoi est-ce que cette douleur doit surpasser toutes les autres en ce sens-là?

R. C'est parce que le péché est le plus grand de tous les maux.

Autant qu'un mal a de malignité, autant il mérite d'horreur: Or il est certain que comme le péché nous exclut du Paradis, nous précipite dans l'enfer, & offense une Majesté infinie, sa malice est extrême & va jusqu'à l'infini: Par conséquent il doit être abhorré plus que tout autre mal, & si cela étoit en nôtre pouvoir, d'une horreur infinie: *m* sans néanmoins qu'il soit nécessaire ni qu'il faille même, sur tout quand les passions sont encore vives, descendre à un tel ou tel mal particulier, de peur de s'exposer au péril de ne pas haïr le péché plus que ce mal; la considération des maux en particulier nous touchant bien plus fortement, que ne fait pas leur vûë générale. *n*

D. Quels sont les môiens d'obtenir une véritable contrition?

R. Ce sont de la demander à Dieu, & de s'y exciter soi-même avec le secours de la grace.

Nos Confesseurs peuvent à la vérité nous suggérer les motifs d'une vraie contrition, les Saints peuvent nous en obtenir la grace; mais comme elle est un don surnaturel, il n'y a que Dieu qui la puisse répandre dans nos âmes, il n'y a que Dieu qui du souffle de son divin Esprit fasse couler ces eaux salutaires dont elles sont lavées. *o* Ainsi il est de la dernière nécessité de faire d'ardentes prières soutenuës du jeûne & de l'aumône, pour obtenir du ciel une vraie contrition: Et comme la

m Dole & satage quasi parturiens filia Syon. *Isay. 59.* Quam magna deliquimus, tam graviter fleamus... Penitentia criminis minor non sit. *Cypr. tract. de laps.*

n Sed descendere ad hanc vel illam pœnam in speciali, non tenetur pœnitens; quin imò malè faceret. *D. Thom quodlibet. 1. art. 1.*

o Flabit spiritus ejus, & fluent aquæ. *Psal. 147.*

grace demande toujours nôtre coopération, il faut aussi que nous nous y excitions nous-mêmes.

D. De quelle manière pouvons-nous nous y exciter ?

R. Apres avoir invoqué le Saint-Esprit, nous devons d'une part nous représenter le nombre & la qualité de nos péchez avec leurs principales circonstances, & de l'autre peser leurs étranges hostilités contre Dieu, contre Jesus-Christ, contre nous-mêmes; puis sentant nôtre cœur touché, pousser des Actes de contrition entrecoupez de sanglots, & entremêlez de larmes sans les épargner.

Nous déclarons au long dans la Doctrine du péché mortel ses épouvantables hostilités. Cependant on peut dire de cét avorton d'enfer 1. Que de vases d'honneur que nous sommes par la grace, il nous rend des vases d'ignominie; d'objets d'amour à toute la Cour céleste, des objets de sa haine; d'héritiers du Paradis, des tisons d'enfer: Que de fille, d'épouse & de temple de Dieu qu'étoit nôtre ame, il en fait l'esclave, la concubine & l'hotesse du diable. 2. Que c'est ce monstre infernal qui a été le principal auteur de la tres-cruelle Passion de Jesus, qui a animé la rage des Juifs contre cét Innocent, qui a fourni aux bourreaux des fouets, des épines & des cloux pour le tourmenter, en un mot qui renouvelle tous les jours autant qu'il est en lui, les suplices & les outrages qu'il endura sur la Croix. 3. Que ce fils aîné de satan oze bien ataquier Dieu même en face, armant les créatures contre le Créateur, & donnant à de petits vermissaux de terre l'audace d'offenser le Roi du Ciel; mais de l'offenser à un tel point que d'en faire moins d'état que du diable, d'en renverser le Trone, d'en détruire les perfections, de lui ravir la vie autant qu'il est en nous; de l'offenser encore par un attentat d'autant plus horrible, qu'il ne nous a jamais fait le moindre mal, mais au contraire comblez de toutes sortes de biens, nonobstant qu'il prévît nos ingratitudez; de l'offenser avec la même langue, les mêmes mains, les mêmes yeux que nous avions reçus de lui, & qu'il nous donnoit la force de remuer; enfin de l'offenser contre de tres-claires connoissances, des inspirations tres-pressantes, & pour des bagatèles, pour un chetif plaisir, pour un petit intérêt, pour une vile créature, pour un

vain respect. Ce sera donc par une sérieuse réflexion sur ces cruëles hostilitèz du péché que nôtre cœur sera brisé de douleur & atendri de componction, & que nos yeux fondront en larmes, que saint Augustin appelle le moût des amans; *p* parce que comme le mout ne cesse jamais de bouillir qu'il ne soit bien purifié; ainsi le cœur percé du trait de l'amour divin n'interrompt jamais ses gemissemens, qu'il ne soit net de toute tâche. Que si l'on n'a pas le don des larmes extérieures, il faut au moins en répandre d'intérieures: *saltem lacrymas mentis. Aug. de ver. & fals. penitent.*

FRUITS.

O mon Dieu, je reconnois à ma grande confusion que je me suis fort abusé dans mes confessions, m'appliquant entièrement à me souvenir de mes péchez, sans presque prendre de soin d'en concevoir du regret. C'est ce qui me fait beaucoup craindre que je n'y ai jamais apporté une véritable contrition.

Je désire avec vôtre grâce remédier à l'avenir à ce grand défaut, ô mon aimable Créateur!

E X E M P L E S.

Saint Guillaume, Archevêque de Bourges, n'étoit sujet qu'à des péchez fort légers, & il en trouvoit même dans des choses qui paroïssent innocentes aux autres. Cependant il les pleuroit comme si ç'eussent été de grands crimes; & s'imputoit même les péchez de ses brebis, versant dans leur vûe autant de larmes que s'il en eût été l'auteur lui-même.

Sainte Brigitte fondoit aussi en larmes dans ses confessions, & se consumoit par des regrets éternels pour ses fautes les plus légères.

p Ipse piz lachrymaz contributorum, multum sunt amantium. *Aug. in Ps. 83.*

1
CINQUIÈME DOCTRINE.

Du bon propos.

DEM. *Q* *U'est-ce que le bon-propos ?*

REP. *C'est une ferme résolution de ne plus retomber dans le péché, d'en fuir les occasions, & de prendre les moyens nécessaires pour l'éviter.*

Le bon-propos donne à la vérité une malice particulière au péché de rechute; à parler néanmoins dans la rigueur, il n'est pas un vœu ou une promesse; car si cela étoit, celui qui viendroit à le rompre par une action mauvaise, commettrait deux péchés, un contre le commandement qui défend cette action, un autre contre sa promesse; comme fait le Religieux qui viole par exemple le vœu de chasteté. Le bon-propos n'est pas non plus une simple pensée de ne plus pécher, ni un désir tel quel, ou, pour le dire ainsi, une velleité, par laquelle on voudroit bien ne pas le faire, sans néanmoins pouvoir bien s'y résoudre, *a* car cela ne suffit pas. Mais il consiste dans une volonté & une résolution sincère, déterminée, ferme & constante de ne plus retomber dans son péché. *b*

D. *Le bon propos est-il nécessaire pour obtenir le pardon de nos péchez par le Sacrement de pénitence ?*

R. *Il l'est d'une nécessité aussi indispensable, que l'est le regret de les avoir commis.*

La contrition, sans laquelle ce Sacrement nous est inutile, a deux visages; de l'un elle regarde les péchez passez, nous les faisant expier par nos pénitences, & de l'autre les péchez à venir, nous y faisant renoncer par le bon propos. *c* Par conséquent la nécessité du bon propos va de pair avec celle du regret: Et aller à confesse sans l'avoir, c'est commettre une fourberie de-

a Vult & non vult piger, *Proverb. 13.*

b Vade, & jam noli peccare, *Joan. 8.*

c Declarat sancta Synodus hanc contritionem cessationem à peccato, & vitæ novæ propositum & incohesionem continere. *Cons. Trid. sess. 14, c. 4.*

testable; *d* c'est se jouer du Tres-haut, *e* c'est demeurer toujours pécheur, encore bien que l'on cesse de pécher; comme il arrive à ceux qui voudroient persister dans le crime, & qui n'en désistent que manque de pouvoir, ou d'occasion de le commettre, ou par la crainte du chatiment qu'il mérite; semblables en ce point à un loup, qui alant égorger les btebis dans le bercail, est découvert par le Chien, & mis en fuite par le berger. Il y va plein de fureur, il s'en retourne saisi de crainte; mais quoi qu'il n'emporte pas la proie, il n'est pas moins loup quand il fuit saisi de crainte, que quand il venoit plein de fureur. *f*

D. Quelles sont les conditions du bon propos?

R. Il y en a quatre, sçavoir, qu'il soit intérieur, universel, fort & pour toujours.

Le bon propos doit être 1. Intérieur & dans le fond du cœur, parce que c'est par le renoncement du cœur au péché, non par les belles paroles de la bouche que se fait la vraie conversion du pécheur. *g* 2 Universel & à l'égard de tous les péchez au moins mortels, parce qu'une conversion à demi deplaît à Dieu qui s'en plaint, *h* & est inutile au pénitent, à qui il suffit pour être donné de retenir une atache volontaire à un seul péché mortel. *i* 3 Fort, par une fermeté aussi inflexible que l'engagement d'un Contract, & la foi d'un jurement. *k* Ce qui demande d'être dans la résolution de plutôt perdre tous ses biens pour conserver Jesus-

d Execranda fictio est peccatum superficie tenens radere non intrinsicè eradicare. *Greg.*

e Irrisor est non pœnitens, qui adhuc agit quod pœnitet; Nec videtur Deum poscere subditus, sed sublannare superbus. *Can. Irrisor. de pœnit. dist. 3 ex Ilydor.*

f Venit fremens, redit timens; sed lupus est, & fremens & timens. *Aug. ser. 19 de verb. Apost. c. 9.*

g Vera conversio peccatoris non in ore accipitur, sed in corde. *Greg. l. 2. in 1. Reg. c. 3.*

h Non est reversa ad me prævaricatrix in toto corde suo. *Jerem. 3.*

i Qui offendit in uno, factus est omnium reus. *Jacob. 2. Ad omnia mandata tua dirigebar. Psal. 118.*

k Iuravi & statui custodire judicia justitiæ tuæ. *Pf. 118.* Hoc appellat juramentum, quia ita debet esse fixa mens in custodiendis judiciis justitiæ Dei, ut sit ompinò pro juramento quod statuit. *Aug.*

Christ, que de perdre Jesus - Christ pour conserver ses biens; *l* & de plutôt mourir pour ne pas ofenser Dieu, que de vivre en l'ofençant: *m* Quoi qu'il ne soit pas à propos, comme il a été remarqué ci-dessus, après saint Thomas, de descendre en particulier à la perte d'un tel bien, ni à un tel genre de mort, pour ne pas s'exposer à quelque dangereuse tentation; car il y en a qui résistants à une légère secousse succomberoient à une plus forte. 4. Le bon propos doit être pour toujours, c'est à dire, pour le reste de nôtre vie, dût-elle durer une éternité, *n* puisque la justice, dont la pénitence est une partie, consiste dans une volonté constante & éternelle de rendre à un chacun ce qui lui est dû. *o* Et n'est-ce pas faire une extrême injure à Dieu qui est éternel, de borner le tems de son service? Pouvons-nous lui soustraire sans une horrible injustice un seul moment de nôtre vie, à lui de qui tout le tems de nôtre vie dépend comme de son premier Principe. Dieu ne sçait ce que c'est que d'accorder des trêves. Ce mot ne se trouve point dans toute l'Ecriture.

D. Sur quoi faut-il s'appuyer pour rendre son bon propos ferme & efficace?

R. Il ne faut pas s'appuyer sur ses propres forces, mais sur la grace de Dieu, la demandant avec confiance & humilité.

Si les Anges tout forts & exemts de plaies qu'ils étoient, n'eurent pas d'eux-mêmes assez de fermeté pour persister dans le bien, mais eurent besoin d'y être affermis par le Verbe divin; *p* quelle aparence que des hommes tres-foibles & atteints des funestes plaies du péché originel, y persévèrent sans le secours du ciel? Cela n'est pas au pouvoir des géans même, c'est à dire, de ceux qui combattent le plus vigoureusement leurs mauvaises habitudes, s'ils s'appuient trop sur leurs

l Hæc dimittant potius propter Christum: quàm propter hæc Christum. *Idem. ep. 89.*

m Magis eligendum est Deo dilecto mori, quàm illo offenso vivere. *Idem.*

o Iustitia est perpetua & constans voluntas jus suum unicuique tribuendi. *D. Thom. 2. 2. q. 58. a. 1.*

p Nec ipsi cæli seu Angeli firmitatem sibi propriam præstiterunt. Verbo Domini cæli firmati sunt *Aug. in Ps. 32.*

propres forces. *q* Ainsi c'est d'en haut qu'il faut attendre le pouvoir d'accomplir nos bons propos : Et celui qui résiste aux présomptueux, & donne sa grace aux humbles, ne refusera pas ce pouvoir à une prière pleine de confiance en sa bonté, & de défiance de nous-mêmes.

D. Pourquoi est - ce que le bon propos renferme la volonté de fuir les occasions prochaines du péché mortel ?

R Parce que celui-là est censé vouloir y retomber qui ne veut pas éviter tout ce qui l'y engage. r

On appelle occasion prochaine du péché, ce qui nous y porte, & nous met en danger de le commettre. Il y en a de deux sortes. 1. Celles qui nous y entraînent d'elles-mêmes, & par la force de leurs attraits, comme sont la cohabitation avec la personne avec qui l'on péche; la trop grande familiarité entre les garçons & les filles. 2. Celles qui nous font offenser Dieu par nôtre fragilité, par le penchant de nôtre nature, ou par le poids d'une mauvaise habitude; comme sont un Office, le trafic, le jeu & le cabaret à ceux qui reconnoissent par expérience ne pouvoir s'empêcher d'y commettre quelque péché mortel, quelque résolution qu'ils fassent. Or la marque d'une vraie conversion est, selon saint Bernard, de se retirer des occasions de la rechute. *f* Elles sont, dit sainte Thérèse, comme des bêtes venimeuses, parmi lesquelles il est impossible de demeurer sans en être moré. Le pécheur nouvellement converti ressemble à la chandelle qui fume encore, & se rallume aux seules approches d'une autre chandelle allumée. N'étant ni si fort que Samson, ni si sage que Salomon, ni si saint que David, leur chute devrait lui servir de précaution. *t* Nous ne pouvons mieux nous affermir dans le bien, qu'en appréhendant le mal, parce que

q Non salvabitur gigas in multitudine virtutis suæ. *Psal.* 32
Id est, quisquis militat contra consuetudinem salvus non erit, si suæ fortitudini multum commiserit. *Aug.*

r Qui vult causam ex qua necessario vel regulariter sequitur effectus, vult virtualiter effectum. *D. Tho.*

f Sit veræ compunctionis iudicium, opportunitatis fuga, subtractio occasionis. *Bern.*

t Aliorum vulnus nostra sit cautio. *Tertul.*

cette crainte nous fait éviter les occasions qui pourroient nous précipiter en enfer, & rechercher celles qui peuvent nous conduire à la gloire. « Comme l'éléphant quand il est poursuivi des chasseurs, se sauve en fuyant ou en se cassant ses deux dents d'ivoire, qu'il sçait par un instinct naturel être l'occasion de leurs poursuites.

D. Pourquoi le bon propos demande-t-il aussi la résolution de prendre les expédiens nécessaires pour éviter le péché ?

R. C'est que le désir véritable d'obtenir une fin, n'est jamais sans la volonté d'en prendre les moïens.

Cela paroît dans un malade qui soupire après la santé, lequel ne refuse jamais les remèdes que le médecin lui ordonne pour amers qu'ils soient. Cette matière est traitée plus au long dans la neuvième Doctrine.

D. Apprenez-moi maintenant l'Acte de contrition avec le bon propos qu'il faut faire avant la Confession ?

R. Mon Dieu, je suis marri de tout mon cœur de tous les péchez de ma vie, particulièrement de tels & tels que j'ai commis depuis ma dernière confession [descendez en esprit dans le détail de ces péchez] & je les deteste sur toutes choses, parce que vous êtes tout bon, & que le péché vous déplaît. Je propose avec vôtre grace de n'y plus retourner, d'en fuir les occasions, de prendre les expédiens nécessaires pour les éviter, & d'en faire pénitence. Pardonnez-les moi, je vous prie, & faites-moi la grace de ne plus vous offenser.

FRUITS.

Ma crainte s'augmente, ô mon Dieu, & considérant mes perpetuelles rechutes, je ne sçai que croire de mes Confessions.

Afermissez-moi, s'il vous plaît, ô Père des miséricordes, dans la résolution que je prens de fuir les occasions du péché, de combattre mes mauvaises habitudes, & de faire violence à mes passions, pour être plus ferme à l'avenir dans mes bons propos.

« Estote timidi, ut sitis intrepidi. Timendo cavebimus, cavendo salvi erimus Cypr.

E X E M P L E S.

La chaste Susanne prit la fuite , hazarda son honneur & sa vie , pour ne pas consentir à la sollicitation des infames vieillards. *Daniel. 12.*

L'illustre Eleazar aimâ mieux mourir , que de faire semblant d'avoir mangé d'une chair défendue par la loi. 2. *Machab. 6.*

La généreuse mère des sept Machabées les exhorta tous à souffrir des tourmens inouis , & endura elle-même la mort après eux pour la défense de la même loi. 2. *Machab. 4.*

Saint Paul donne le défi à tout ce qu'il y a de plus terrible sur la terre & dans les enfers , s'assurant que rien ne pourra le séparer de la charité de Jesus - Christ. *Rom. 4.*

SIXIÈME DOCTRINE.

De la Confession.

DEM. *Q*u'est-ce que la Confession ?

REP. *Q*c'est une accusation secrète de nos péchez , faite à un Prêtre qui a le pouvoir de nous en absoudre , pour en obtenir le pardon.

L'absolution du Confesseur est une sentence judiciaire par laquelle le pénitent est absous de ses péchez. Or toute sentence d'absolution suppose de la part du criminel l'accusation , qui dans le for intérieur ne se peut faire que par le criminel même & en secret. Elle suppose de la part du juge une autorité légitime , qui dans le même for ne se trouve , depuis le Concile de Trente , que dans les Prêtres pourvus d'un Bénéfice à charge d'ames , ou approuvez des Evêques. *Sess. 23. c. 1.*

D. Est-il bon de confesser souvent ?

R. Il est de soi excéllent à cause des avantages & des fruits inestimables que produit la confession.

1. Comme le propre effet de la confession est d'abolir nos péchez qui salissent , qui blessent & qui tuent nos

pauvres ames s'ils sont mortels; elle a aussi la vertu de les laver de leurs tâches, *a* de les guérir de leurs plaies, *b* & de les delivrer de la mort spirituelle, qui faisoit d'elles un horrible cadavre aux yeux de Dieu. *c.*
 2. Elle apaise la juste colere de nôtre divin Juge en nous humiliant devant lui, *d* elle lui fait revoquer son Arrest de condannation contre nous en satisfaisant à sa justice, *e* elle l'attire dans nos cœurs en nous méritant la grace sanctifiante. *f* 3. Elle nous ferme les portes de l'enfer par le pardon qu'elle nous obtient des péchés qui nous les avoient ouverts, *g* nous ouvre les portes du Paradis par la vertu des Clefs du Roiaume des cieus qu'elle nous applique, *h* nous y procure une couronne éclatante par le recouvrement de nos mérites qu'elle fait revivre, & par le mérite d'une grace tres-abondante qu'elle répand dans nos ames. *i* Ces avantages si admirables de la confession ont donné lieu à saint Augustin de l'appeller la terreur de l'enfer, l'avancourrière du salut, & l'espérance de tous les fidèles. *k* Saint Bernard ajoûte qu'elle est comme un précis & un abrégé des moiens les plus efficaces pour obtenir le bon-heur éternel. *l*

D. Toutes sortes de confessions produisent-elles des effets si avantageux ?

R. Non, mais celles-là seulement auxquelles le peni-

a Homines reformat in stellas. *Fernand. in Genes.*

b Medicamentum vulneris. *Aug. Ser. 4. inter. commun.*

c O dulcis sententia! o damnatio necessaria! homo jugulatur ut vivat. *Zeno-veron. Ser. 3. ad Neophit.*

d Si enim nos confitemur ille parcit. *Aug. l. 50 hom. hom. 12.*

e Vertit sententiam suam, quantum ad executionem, & populi conversione mutatur *Hieron in Jonam. c. 3.*

f Corda penitentium jam fiunt Deo locus suus. *Greg.*

g O Sancta & admirabilis confessio quæ obstruis os inferni! *Aug.*

h Quæ aperis os paradisi. *Idem.*

i Gratiam abundantiorum refundit. *Chrisost.*

k Confessio est pavor iuferni, salutis dux, spes omnium fidelium. *Aug.*

l Sub quâ totius humanæ salutis summa consistit. *Ber. Ser. de 7. grad. confess.*

vent aporte les dispositions dont elles doivent être precedées, accompagnées & suivies.

Une même medecine guerit les uns & non pas les autres, selon les diferentes dispositions des malades : Et il en est de même de la confession qui est la medecine des ames. *m*

D. *Quelle est la premiere disposition qui doit preceder la confession ?*

R. *C'est d'ôter tous les empeschemens qui nous rendent incapables de l'absolution.*

Ces empeschemens seront marquez plus bas en parlant de l'obligation du Confesseur à suspendre l'absolution en de certains cas.

D. *Quelle est la deuxieme de ces dispositions ?*

R. *C'est de ne pas aler à confesse sans s'être auparavant bien préparé.*

Cette preparation consiste à s'examiner, & à s'exciter à la contrition, à en produire des Actes, & à faire de fortes resolutions de s'amender ; commençant ces pratiques dès la veille, sur tout quand il s'est ecoulé un tems considerable depuis la derniere confession, & les renouvelant le matin avec encore plus de ferveur après avoir adoré & invoqué Dieu. Il y a une certaine herbe qui guerit le chien en l'excitant à vomir ; & c'est aussi de la sorte que la contrition rend la santé à nos ames, en nous faisant vomir nos pechez par la confession, qu'elle doit par consequent preceder.

D. *Qu'y a-t-il plus à faire avant que de se confesser ?*

R. *Il faut se presenter avec la posture exterieure, & avec les sentimens interieurs d'un pauvre criminel.*

Si un vassal coupable d'un crime de leze Majesté n'oseroit paroître devant son Prince qu'en tremblant, à combien plus forte raison le pécheur qui a atenté à la vie du Roy des Rois, doit-il trembler & s'humilier de corps & d'esprit en sa presence, sur tout quand il va luy demander grace ? Il faut donc. 1. Que comme David faisant penitence quita tout le pompeux appareil de sa

m Apud Deum non sacerdotum quaeritur principaliter sententia, sed reorum vita. Hieron. sup. illud. Tibi dabo claves Regni caelorum. Math. 16.

Royauté, pour paroître dans la posture humiliante d'un pecheur qui s'eforce de flechir la divine Justice; *n* ainsi celui qui va à confesse ne doit faire rien paroître qui tienne de l'air du monde, ni qui sente le faste & la vanité; car même, suivant les instructions de saint Charles, les femmes parées mondainement ne doivent pas être écourées: Mais qu'il prenne un habit simple & modeste; qu'il se tienne devant le confessional à genoux, les yeux baissés, en silence & sans s'impatienter, se presser, ny écouter les confessions des autres. Que de plus son rang estant venu, il commence sa confession par faire le signe de la Croix avec devotion, qu'il demande la benediction avec humilité & dise le *Confiteor* jusqu'à *mea culpa*, en sa langue, avec un esprit de componction. Qu'enfin après cela il declare sa profession, le tems de sa confession dernière, les pechez qu'il peut y avoir oublié ou cachez, & la negligence qu'il peut avoir apportée à accomplir sa penitence, ou quelque promesse faite au Confesseur.

D. Quelles sont les dispositions ou conditions dont la confession doit être accompagnée?

R. La premiere est qu'elle soit entiere. o

La raison est que sans cette integrité le Confesseur, qui est le Juge & le Medecin tout ensemble, ne peut ny garder l'équité dans les peines qu'il impose, ny ordonner des remedes convenables. *p* D'où vient que son absolution est inutile, comme le sont les lettres de grace qui ne portent pas l'absolution de tous les crimes capitaux, comme le sont les remedes qui ne guerissent pas de toutes les plaies mortelles. Elle n'est pas seulement inutile, mais encore tres-nuisible; parce que celui qui de propos deliberé laisse quelque peché mortel à dire dans la confession, commet un horrible sacri-

n Totum regem cum ornatibus suis abjecit, ut providum penitentem patrocinio ambitiosi squalloris assumeret. *Salvian. l. 2. de Prov.*

o Ex his igitur colligitur oportere à penitentibus omnia peccata mortalia, quorum post diligentem sui discussionem conscientiam habent, in Confessione recenseri. *Conc. Trid. Sess. 14. c. 5.*

p Detege vulnus, ut sentias operam medicantis. *Ber. ser. de 7. grad. Confess.*

lege, & s'engage à la damnation éternelle. *q*

Pour surmonter la honte qui nous jette dans ce déplorable mal - heur par ce silence criminel qu'elle nous impose, il faut considerer quatre choses. 1. Que c'est le démon qui par un étrange renversement & par une restitution bien malicieuse, nous rend après le peché la honte qu'il nous avoit ôtée auparavant; & qui nous ayant donné de l'efronterie pour le commettre, nous couvre de confusion pour nous empêcher de le déclarer. *r* Comme s'il n'estoit pas plus honteux de pecher, que de se repentir d'avoir peché, de faire une action infame aux yeux de Dieu, que de la dire aux oreilles d'un homme; de s'être causé des plaies mortelles, que de s'apliquer un remede salutaire. *s* 2. Considerez avec saint François de Sales que tandis que le peché loge dans la conscience, il est une cruelle epine qui la déchire, & un venin mortel qui l'empoisonne; mais qu'étant poussé au dehors par la confession, il devient une rose qui l'embaume d'un parfum dont l'odeur monte jusqu'au ciel, c'est une huile qui la guerit, comme l'huile de Scorpion guerit la blessure que cet insecte a faite, c'est enfin, selon saint Chrifostome le prix d'une couronne éternelle. *t* 3. Que par cette petite honte l'on satisfait à une partie de sa penitence. L'on se delivre de la confusion épouvantable dont seront couverts au jour du jugement ceux qui auront laissé quelque peché à confesser. L'on s'exempte des épouvantables fraieurs & des tres cruëls remors auxquels la conscience criminelle de ceux qui font des confessions sacrileges est livrée pendant même cette vie. Et qu'enfin on se libere de l'obligation où l'on est de confesser tôt ou tard le peché qu'on ca-

q *Damnaberis tacitus, qui posses liberari confessus. Aug. in Ps. 66.*

r *Ordinem pervertit satanas, & confidentiam dedit peccato, & pœnitentiæ confusionem. Chrysoft.*

s *O stulte! cur erubescis homini dicere, quod non erubui in conspectu Dei facere? De vulnere non erubescis, de ligatura erubescis? Aug. ser. de panis. Non te pudeat coram uno dicere, quod non puduit forsitan coram multis facere. Idem.*

t *Apud divinum Tribunal, post confessionem criminum datur corona. Chrysoft.*

che & de refaire même toute la confession, ou de brûler éternellement dans l'enfer. 4. Que le Confesseur estant homme comme nous, il ne sera pas surpris de nôtre fragilité; qu'étant chrétien & membre du même corps que nous, il compatira à nôtre faute; qu'étant nôtre pere, il sera consolé de l'humble aveu que nous luy faisons de nos desordres; qu'étant Prêtre & l'Ange du Seigneur, il se jouira de nôtre conversion; qu'étant ministre de l'Eglise qui luy defend de violer le sceau, il le gardera inviolablement; qu'étant enfin le Vicaire de Jesus - Christ, luy mentir c'est mentir à Dieu même.

Ce sera donc par la consideration de ces choses que quelque honte qu'ait un penitent à confesser ses crimes, il se resoudra à en faire une confession entiere. Ce qui demande trois choses. 1. Qu'il s'accuse en detail & en des termes succints, mais clairs & non ambigus de tous les pechez qu'il croit être mortels, ou dont il doute s'ils le sont, en laissant le discernement au jugement du Confesseur. 2. Qu'il en declare le nombre, ou s'il ne le sçait pas précisément, qu'il dise que c'est environ tant de fois; ou s'il a croupi long - tems dans une mauvaise habitude, qu'il le declare marquant à peu prez combien de fois il en produisoit des Actes le jour, la semaine, le mois, l'an. 3. Qu'il declare encore les circonstances qui changent l'espece du peché, comme est faire mal avec une femme mariée; celles qui en augmentent le nombre, comme est de desirer par un même Acte la mort à plusieurs personnes, & de plus celles qui en augmentent notablement la malice, comme est voler une somme considerable d'argent. Qu'il declare, dis-je, toutes ces sortes de circonstances, afin que comme porte un canon, le Confesseur les ayant bien pesées, luy puisse donner une penitence convenable. //

Quant aux pechez veniels, il n'est pas nécessaire de les confesser pour rendre la confession entiere; cela est néanmoins fort utile, pourvû que ce soit avec douleur & avec dessein de les quitter; car autrement on feroit une confession nulle faute de matiere suffisante, à moins

z Consideratis circumstantiis omnibus competentem penitentiam delinquentibus imponatis, prout saluti eorum videritis expedire. Cap. Deus qui. de penit. & remiss.

qu'avec ceux-là l'on s'acuse de quelque autre dont on a une véritable contrition : Et il semble qu'il seroit mieux de ne se confesser pas de ces fautes legeres jusqu'à ce qu'on reconnoit en soi un desir véritable de les éviter, que de le faire si souvent sans aucun amendement : mais il faudroit s'en humilier devant Dieu, s'en imposer quelque penitence, faire des Actes des vertus contraires, demander la grace de s'en corriger, & y travailler efficacement.

D. *Quelle est la deuxième condition d'une confession ?*

R. *C'est d'être simple.*

C'est à dire, qu'il n'y faut pas mêler des choses inutiles en y faisant de longues histoires, en y parlant de ses affaires, en y racontant ses souffrances, ce qui ne sert qu'à exercer la patience du Confesseur & à retarder les confessions des penitens. Qu'il ne faut pas non plus y découvrir le complice de son crime, ni les pechez des autres hors d'une nécessité manifeste, car cela blesseroit la charité : mais qu'on doit seulement y découvrir ses fautes, & les découvrir avec la plus grande brièveté & clarté qu'on le peut, attendant jusqu'après la confession à demander les avis ou la consolation dont on peut avoir besoin.

D. *Quelle est la troisième de ces conditions ?*

R. *C'est que la confession soit humble.* Exomologesis prosternendi & humilificandi hominis disciplina est. *Tertul. de pœnit. c. 10.*

Il est juste que celui qui est tombé dans le goufre du vice, descende dans l'abîme de l'humilité. C'est pour dompter nôtre orgueil que Dieu permet nos iniquitez, & ne s'en humilier pas est sans doute une tres-mauvaise marque. C'est néanmoins ce que ne font point,

1. Ceux qui dans la confession découvrent sans aucune raison leurs bonnes œuvres ; ou qui disent, *je ne jure, je ne medis pas* ; ou au lieu de dire, *j'ay juré* disent *on jure* ; car tout cela vient de l'orgueil.
2. Ceux qui usent de detours & de deguisemens, ce qui est tres-dangereux ; puisque deguiser de telle sorte un peché, que de mortel qu'il est on ne le fasse paroître que veniel, c'est faire un sacrilege.
3. Ceux qui se disculpent & rejettent leur faute ou sur la violence de la tentation, ou sur la mauvaise humeur des domestiques, ou sur la sollicitation de

la personne avec qui ils ont peché , ou sur la malice du demon , ou sur la volonté de Dieu , ou sur le défaut de la grace ; par où ils se mettent en grand danger de ne jamais sortir du goufre du peché , dont ils se ferment eux mêmes la bouche par leur excuse. *x* 4. Ceux qui ne se contentent pas d'excuser leurs crimes , mais osent même les defendre ; qui est une chose diabolique , *y* & une iniquité que saint Augustin dit ne pouvoir être jamais , c'est à dire , que tres - difficilement pardonnée. *z* Afin donc que nos confessions soient humbles , nous devons en retrancher tous ces desordres , n'attribuant nos pechez qu'à nôtre mauvaise volonté , & les exagérant autant qu'il se pourra sans mentir , par les circonstances du tems , du lieu , des divins bien - faits , des bonnes inspirations , & de nôtre opiniatreté à y resister. Cette humilité fera , pour le dire ainsi , l'office d'arbitre en nôtre faveur dans la grande affaire du salut , *a* que nous ne pouvons gagner que par accord. Elle rapellera Dieu dans nos ames , d'où nôtre orgueil l'avoit éloigné. *b* Elle nous guerira heureusement de l'enslure de ce maudit levain , & en nous desenslant de la sorte , nous mettre en estat de pouvoir entrer par la porte étroite du Paradis. *c*

D. Quelle est la quatrième condition de la confession ?

R. Il faut qu'elle soit pleine de pudeur & de honte.

Cette pudeur consiste à ne pas declarer nos pechez par maniere d'entretien ou d'un simple recit ; mais en rougissant & nous confondant de nous en être rendus coupables : car si la honte qui les fait cacher ou deguïser est beaucoup à craindre , celle - cy n'est pas moins à desirer ; puis qu'elle a la vertu de nous preserver de la

x Corruit homo in puteum dum peccat , claudit sibi os os putei dum excusat. *Damian. Opusc. 24.*

y Peccare humanum est , peccatum verò defendere diabolicum. *Idem. ser. 18.*

z Est quædam iniquitas quam qui operatur fieri non potest ut ei Deus parcat. Quæris forte quænam sit illa ? Ipsa est defensio peccatorum. *Aug. in Ps. 58.*

a Humilitas salutis arbitra. *Tertul.*

b Alta à longè cognoscit. *Pf. 137. Vis appropinquet tibi Deus ? humilia te. Aug.*

c Detumescet , ut intres per angustam portam. *Aug.*

confusion éternelle, que souffriront les dannez. *d* Or le penitent sera couvert de cette honte salutaire, s'il se représente d'une part l'estat honteux & infame auquel il s'est réduit en se rendant esclave du peché, de ce monstre si vilain, si abominable & qui n'a point son égal, & pas le diable même, qui n'est tel qu'à cause du peché; & s'il considère de l'autre, l'horrible outrage qu'il a fait à Dieu, son Roy, son Pere, l'Epoux de son ame; l'ayant ataqué en face & jusques à luy enfoncer le poignard dans le sein, dans ce sein paternel sur lequel il estoit porté pour y prendre son repos.

D. Quelles sont les dispositions où doit être le penitent après avoir déclaré ses pechez ?

R. La premiere est la docilité.

Cette docilité demande qu'il reponde aux demandes du Confesseur avec grande candeur & sincerité, qu'il écoute ses avis & remontrances humblement & sans l'interrompre, qu'il accepte sa penitence de bon cœur; ou s'il appréhende de ne la pouvoir pas accomplir, qu'il le luy représente avec humilité. Que s'il trouve de la difficulté dans cette conduite, il doit pour la franchir éveiller sa foy, se persuader vivement qu'il se confesse à Jesus-Christ même, de qui en effet le Confesseur tient la place; *f* puis qu'il l'absout en son nom, & que selon saint Thomas il peut sans blesser sa conscience nier même avec serment d'avoir ouï un tel peché, ne le sachant pas tant qu'homme, mais comme Dieu. *In supplem. q. II. a. I. ad 3.*

D. Quelle est la seconde de ces dispositions ?

R. C'est une grande soumission au Confesseur en ce qui regarde le délai de l'absolution. g

C'est à dire, que si le Confesseur difere l'absolution

d Hanc confusionem non formidet Christianus. Imò si hanc non habuerit, æternam habebit. *Aug. in Ps. 30.*

e Peccatum nomen horrendum, res detestabilis, nulli malo comparabilis. *Idem. lib. medii.*

f Cum te ad fratrum genua protendis, Christum contrectas, Christum exoras. *Tertul. l. de penit. c. 10.*

g Ponat se peccator omnino in judicio sacerdotis; nihil sibi reservans sui; ut omnia eo jubente paratus sit facere pro reparandâ animæ vitâ, quæ faceret pro vitandâ corporis morte. *Can. Consideret. de penit. dist. 5. ex Aug.*

168 DE LA PENITENCE.

qu'un pénitent pour n'être pas en état de la recevoir, il ne doit pas contester avec luy, ny se facher, ou se plaindre; mais se soumettre aveuglément à sa conduite, suivre ses conseils, exécuter ses ordres, & ne manquer pas à le revenir trouver au tems qu'il luy marque pour la recevoir ou pour s'y mieux disposer; faisant pour le salut de son ame ce que fait pour la santé de son corps, un malade exact à suivre les Ordonnances du Medecin.

D. *Quelle est la troisième de ces dispositions?*

R. *Il faut quand on est sur le point de recevoir l'absolution achever le Confiteor & faire de nouveau un Acte de contrition de toute l'étendue de son ame.*

La grace de ce Sacrement est répandue dans l'ame du pénitent au moment qu'il reçoit l'absolution; & c'est plus ou moins abondamment, selon que sa douleur est plus ou moins vive. *b* Il doit donc la redoubler.

F R U I T S.

Mon Dieu, je vous demande tres-humblement pardon de tous les manquemens que j'ay commis dans mes confessions.

Je propose avec votre grace de les mieux faire à l'avenir.

Je desire aussi dependre entierement du Confesseur, comme de votre Lieutenant sur la terre.

E X E M P L E S.

Cain, puni pour avoir repondu insolamment à Dieu, au lieu d'avouer humblement son parricide. *Gen. 4.*
 Ananias & Saphira châtiés de mort soudaine, pour avoir menti à saint Pierre tenant la place de Dieu. *Act. 5.*
 Manassés ce Roy si impie, dont tout l'Univers n'eut pû expier les crimes, quand tout l'Univers eut jeûné pour luy, apaisa par son humilité la juste colere du tres-Haut, & merita même son amitié. *1. Paralip. 33.*

b Apud Deum non tam valet mensura temporis quam doloris. *Hieron.*

1 Ut mœreretur inter Dei amicos postmodum numeratus. *Aug. ser. 58. de temp.*

Une femme d'une vie irréprochable aux yeux des hommes estant morte dans une Ville d'Italie, & sa fille priant quelques jours après pour le repos de son ame dans sa chambre, elle aperçut du côté de la porte un monstre, portant la figure d'une truie ecorchée, qui jettoit des flâmes de toutes parts. Cette fille prit soudain le chemin de la fenestre pour se jeter en bas tant elle fut effrayée: Mais le spectre l'en empêcha, luy disant d'un ton lugubre: Arrête fille, je suis ta mere infortunée, ne prie plus pour moy, car je suis condamnée à brûler pendant l'éternité pour n'avoir jamais osé confesser par honte de certains pechez que j'ay commis avec ton pere dans l'usage du mariage. Après quoy le Spectre disparut, laissant pour preuve de la verité de cette apparition de certaines marques imprimées sur un banc, comme si ç'eût esté avec un fer chaud: La fille bien affigée du malheur de sa mere raconta sa vision à un Religieux de l'Ordre des FF. Precheurs, apellé le Pere Bufole, prechant dans la même Ville, lequel la consola le mieux qu'il peut, & avec sa permission publia le tout en chaire, non sans fruit. *Seraph. Raxius in hort. Exempl. tit. de Confess. Exemp. 3.*

SEPTIEME DOCTRINE.

De la Confession Generale.

DEM. *Q* u'est-ce que Confession generale?

REP. *C*'est une Confession dans laquelle on s'accuse des pechez de toute sa vie ou d'un certain tems, bien qu'on les ait deja confessez.

Il faut neanmoins commencer par declarer les pechez qu'on a commis depuis la derniere confession, dont on ne s'est encore jamais aculé.

D. *Y a-t-il obligation de faire une Confession generale?*

R. *Il n'y en a pas toujours, mais bien quand on est obligé de reiterer les Confessions precedentes pour ne les avoir pas bien faites.*

Cela peut arriver. 1. Pour s'être confessé à un Prêtre qui n'avoit pas le pouvoir d'absoudre ou qui a manqué à quelqu'une des choses nécessaires pour la validité du Sacrement. 2. Pour avoir caché à dessein un péché mortel ou qu'on croioit tel, comme font souvent les personnes du sexe en matiere d'impureté, & les escoliers & escolieres, les valets & servantes quand on les contraint de confesser à un tel Prêtre. 3. Pour n'avoir apporté aucun soin de rapeller ses pechez dans sa memoire, ou comme dit le Catechisme du saint Concile de Trente, *Part. 2. de Sacram. pœnit.* S'y estre comporté avec une si grande negligence, que l'on soit censé n'avoir pas voulu s'en souvenir : si neanmoins, éit-il encore, l'on a eu veritablement ce desir, il n'y a pas d'obligation de reiterer la confession, bien qu'on ait omis de declarer quelque péché pour n'avoir pas examiné sa conscience avec tout le soin qui eût esté à desirer. 4. Pour s'être confessé sans aucune douleur ny aucun desir de se corriger ; comme il y a lieu de le croire de ceux qui vivant sans la crainte de Dieu, croupissent long-tems dans des habitudes mortelles, ne se confessant que par coutume, & retombant d'abord dans le crime.

D. Est-il bon de faire confession generale sans y être absolument obligé ?

R. Cela est fort bon dans de certaines rencontres hors qu'on ait la conscience embarrassée de scrupules.

Il y a danger pour les scrupuleux, qu'au lieu d'repos qu'ils cherchent dans la confession generale, ils n'y trouvent de nouveaux troubles. Les autres en retirent ces avantages, que de mieux expier les desordres de leur vie passée, de s'établir dans une paix de conscience plus ferme, de se preparer à une vie plus chretienne & à une mort plus seure, de meriter enfin une gloire plus eminente ; pourvû neanmoins qu'ils les fassent avec les dispositions requises. Un Jubilé, une Mission, un changement d'état, & une inspiration extraordinaire de se convertir & donner à Dieu sans reserve, sont des rencontres favorables pour en faire.

D. Quelles dispositions y faut-il apporter ?

R. Ce sont les memes que demande la confession particuliere, s'y apliquant neanmoins avec un soin extraordinaire.

DE LA PENITENCE. 171

Il est donc important. 1. De faire des prières particulières pour s'atirer la grace, sans quoi il est impossible de rien faire qui vaille. 2. De s'examiner avec grande diligence considerant les divers états de sa vie, ses diferens emplois, les lieux de sa demeure; & lisant le formulaire de la confession generale que nous alons tracer ou quelque autre, comme celuy de Grenade qu'on trouve excelent, pour mettre par escrit, non indifferenment tous les pechez que l'on y trouvera; mais ceux dont après une serieuse recherche l'on se verra coupable. 3. De s'exciter à un tres-cuisant repentir des desordres de sa vie, prenant pour cet effet une heure du jour, & choisissant un lieu retiré pour lire son papier, se représenter le nombre & l'enormité des pechez qu'il porte, peser les tourmens qu'ils ont causez à Jesus-Christ & l'injure qu'ils ont faite à sa divine Majesté, rougir & fondre en larmes dans cette vuë en la presence de Dieu, proposer de luy satisfaire, s'abandonner à sa justice, afin qu'elle en prenne elle-même la vengeance qu'il luy plaira, sans oublier de former de fortes resolutions de mieux vivre à l'avenir. 4. S'aller jetter aux piez d'un Confesseur exact, & luy decouvrir le fond de sa conscience avec grande candeur, luy declarer tous ses pechez dans un esprit de componction, & se soumettre à ses ordres avec une entiere dependance.

F R U I T S.

Je reconnois ! ô mon Dieu, qu'encore que je ne sente aucun reproche de conscience, il me sera utile de faire une confession generale.

Mettez s'il vous plait dans mon cœur les dispositions qu'elle demande.

E X E M P L E S.

Il est raporté dans la vie de sainte Caterine de Suede, qu'une jeune veuve de Naples fut delivrée des vexations impures d'un sale demon par une confession generale qu'elle fit, suivant l'avis qu'en donna à sa mere cette Sainte, disant que ce sont particulierement les confessions sacrileges qui donnent pouvoir au malin esprit & sur l'ame & sur le corps.

Alcïde, fille du Diocèse de Cologne, s'estant retirée dans le Monastere de Lancunade pour y faire penitence des pechez qu'elle avoit commis avec Pierre Suif qui s'estoit pendu, fut aussi delivrée par une confession generale qu'un Confesseur experimenté luy conseilla de faire, des pressantes tentations d'un demon qui luy apparoissoit souvent, sous la figure d'un beau jeune - homme nonobstant les signes de Croix, les prieres, & les mortifications qu'elle employoit pour luy donner la chasse. *Cesarinus.*

FORMULAIRE DE LA CONFESSION GENERALE.

IL a esté dit ci - dessus que l'examen se doit faire sur six sortes de pechez ; sçavoir de pensée, d'afection ou volonté, de parole, d'œuvre, d'omission & de cooperation ; & que pour s'en bien souvenir, il faut parcourir les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, & les sept pechez capitaux. Nous garderons cette metode dans ce Formulaire, pour aider la memoire de ceux qui s'en serviront ; sans neanmoins marquer quels pechez sont mortels ou veniels, parce qu'on pourra en juger par les regles que nous donnerons la dessus en parlant du péché en general.

Pechez contre le premier Commandement.

De pensée. Croire des choses contraires à la foi. Douter volontairement de quelqu'un de ses articles. Les épilucher trop curieusement. Lire des livres heretiques. Ajouter foi aux songes, aux chants des oiseaux, aux jours heureux ou malheureux, aux divinations, & aux charlataneries des faiseurs de bonne - aventure. Presumer de la misericorde de Dieu. Mepriser les ceremonies de l'Eglise, les autres choses saintes, & les personnes consacrées à Dieu, ou qui font une profession particuliere de pieté.

D'afection. Desesperer de la divine misericorde. S'a-

puiet principalement en ce qui regarde le salut sur sa propre industrie, non sur le secours de la grace. Aimer plus la creature que le Createur. S'obstiner dans sa malice.

De parole. Soutenir les erreurs des heretiques. Disputer contre eux avec danger d'en être seduit ou vaincu. Murmurer contre Dieu dans les adversitez. Employer les paroles de l'Ecriture ou à boufoner ou à exprimer un amour profane. Tourner les choses de la Religion en raillerie. Outrager les personnes devotes par des paroles de mepris. Invoquer le demon.

D'œuvre. Commettre des sacrileges. Faire des actions ou des conventions simoniaques. User de la magie, des charmes, des divinations, des conjuremens, & des autres superstitions & vaines observations, cômme font, nouër l'aiguillete, donner ou porter des brevets, employer les choses sacrées contre l'usage commun de l'Eglise, user de certaines prieres, paroles, ou herbes avec des ceremonies superstitieuses, pour guerir de quelque mal une personne ou un animal, se servir d'un malefice pour en detruire un autre, ou pour se faire aimer.

D'omission. Negliger d'apprendre la Doctrine chretienne, de faire des Actes de foi, d'esperance & de charité de tems en tems, sur tout dans les tentations contraires à ces vertus, de prier Dieu soir & matin & dans les besoins, de le remercier de ses bien-faits. Ne pas acomplir ou tout à fait ou en partie les vœux qu'on luy a faits. Manquer de confiance en sa bonté dans les tribulations.

De cooperation. Consulter les devins pour decouvrir des choses secrettes. Recourir dans les maladies des personnes ou des bêtes à des gens qui font profession d'y appliquer des remedes superstitieux. Etre cause que le prochain tombe dans quelqu'un des autres pechez marquez cy - dessus.

Pechez contre le second Commandement.

De pensèe. S'entretenir volontairement dans des pensèes de blasphemèe.

D'afèction. Former le dessein de faire un faux ser-

ment. Souhaiter au prochain quelque mal avec imprecation.

De parole. Jurer par le nom de Dieu, par une chose sainte, par une creature, ou par des paroles d'execration, soit en faux, soit pour des choses douteuses, soit pour des mauvaises, soit en vain & sans necessité. Proferer des paroles blasphematoires & outrageuses à Dieu ou à un Saint. Renier le Saint nom de Dieu ou le maudire. Dire au prochain des imprecations, comme que le diable l'emporte, qu'un tel mal luy arrive.

D'œuvre. Faire une chose indifferente que l'on avoit juré de ne pas faire. Commettre une action mauvaise sous pretexte qu'on l'avoit juré.

D'omission. Refuser de jurer pour la verité, lors qu'il y a necessité ou obligation. N'apporter pas au jurement assez de respect. Ne pas accomplir un jurement juste.

De cooperation. Donner par sa faute occasion à quelqu'un de proferer de mauvais juremens, des blasphemés, ou des imprecations. Obliger de jurer celuy qu'on prévoit certainement devoir faire un faux serment.

Pechez contre le troisieme Commandement.

De pensée. S'arrêter volontairement à des distractions pendant la Messe du Dimanche. Ocuper son esprit tout le reste du jour, ou à travailler sur des procès pour gagner de l'argent, ou à feuilleter ses livres de raison pour les mettre en ordre, ou à d'autres choses purement temporelles.

D'afectation. Aller à l'Eglise pour y voir, ou pour y être veu, ou pour y faire parade de ses habits. Affecter d'entendre les plus courtes Messes. S'inquieter de leur longueur. Avoir plus d'ardeur pour le jeu, la danse & le cabaret que pour le service divin. S'affliger ou se fâcher de ne pouvoir pas satisfaire sa passion pour ces choses.

De parole. Causer ou rire pendant la Messe ou pendant les Offices.

D'œuvre. Voiturer, raser contre la defense de l'Evêque; filer, coudre, paitrir, moissoner, moudre, vendre ou acheter sans une pressante necessité. Arreter des comptes. Passer des Contrâcts, hors des Testamens

& des pactes de mariage. Prendre des divertissemens criminels ou dangereux. Employer trop de tems aux divertissemens honnêtes.

D'omission. N'affister pas à la sainte Messe. S'exposer en voiageant au danger de la perdre. N'en entendre qu'une partie. Manquer par la faute aux Offices. N'y envoyer pas les domestiques.

De cooperation. Ocuper sans permission ou sans une evidente necessité les domestiques ou d'autres personnes à la moisson ou à d'autres œuvres serviles. Solliciter ou porter par son mauvais exemple à la debauche ou à des jeux & à des divertissemens criminels ou dangereux. Exciter les autres à parler ou à rire pendant la Messe ou les Offices. Donner occasion aux Meuniers de moudre, aux Notaires de dresser des Contracts, & aux Chirurgiens de raser contre la defense qui leur en a esté faite.

Pechez contre le quatrieme Commandement.

Les enfans violent ce commandement. *Par pensée.* En meprisant leurs pere & mere, ou en se moquant d'eux. *Par afection.* En se depitant contre leur juste conduite, ou contre leur personne. En leur desirant quelque mal après en avoir esté châtiés : En leur souhaitant la mort pour jouir bien-tôt de leur heritage. *Par parole.* En leur disant des outrages ou des maledictions. En murmurant contr'eux, ou se plaignant d'eux sans sujet. En divulgant leurs defauts ou leurs secrets. *Par œuvre.* En leur derobant quelque chose. En les deshonorant. En les frapant; si toutefois il y peut avoir un enfant si denaturé que de lever la main contre ceux de qui il a reçu la vie. *Par omission.* En manquant au respect, à l'obeissance, à l'amour, au secours, & aux services qu'ils sont obligez de leur rendre. En n'accomplissant pas ces devoirs avec la promptitude, la bonne grace & la cordialité qu'ils doivent. En ne priant pas Dieu pour eux. En ne leur procurant pas la reception des Sacremens dans leurs maladies. En negligant de soulager leurs ames après leur mort. En ne payant pas les legs pieux qu'ils ont faits. *Par cooperation.* En leur donnant occasion par leurs desobeissances, friponeries, ou debauches, & de s'emporter, de maudire, ou de jurer.

176 DE LA PENITENCE.

Les peres & les meres contreviennent aussi à ce commandement. *Par pensée.* En jugeant mal de leurs enfans sans fondement. *Par affection.* En se mettant en colere contr'eux sans sujet, ou avec trop d'excez. En les haïssant. En leur desirant la mort ou quelqu'autre mal. *Par parole.* En les acusant de quelque fautes sans raison. En leur disant des outrages excessifs & fort injurieux. En leur donnant des imprecations. *Par œuvre.* En les couchant au lit avant l'an. En les frapant sans sujet & par pure passion. En passant les bornes d'une juste moderation dans leurs justes chatimens. En faisant à leur vûë des choses capables de les scandaliser. *Par omission.* En negligéant de leur procurer une nourriture, des habits & un établissement conformes à leur état. De leur apprendre ou faire enseigner les principes de nôtre Religion, & les devoirs du Chretien. De les faire prier Dieu matin & soir, aler à la Messe & aux Offices divins, Confesser & Communier quand ils l'ont dans un âge à le faire. De les reprendre & de les chatier. *Par cooperation.* En leur donnant sujet par des violences excessives de s'emporter eux-mêmes. En leur commandant des choses criminelles, comme de travailler les jours de Fête, de derobër. En leur aprenant par leur mauvais exemple de jurer, de parler mal du prochain. En leur inspirant aussi par leur mauvais exemple ou par leurs paroles la vanité, l'ambition, l'avarice ou la haine contre leurs ennemis. En leur permettant des choses criminelles ou dangereuses, comme aux garçons la debauche, & aux filles le fard, les nuditez & la coqueterie.

Comme ce Commandement prescrit aussi leurs devoirs aux gendres & aux belles-filles envers leurs beaux-peres & belle-meres, aux femmes envers leurs maris, aux valets & servantes envers leurs maître & maîtresse, aux peuples envers leurs Pasteurs, leurs seigneurs, & les Magistrats; qu'il ordonne reciproquement à toutes sortes de Superieurs ce qu'ils sont obligés de faire à l'égard de leurs inferieurs, il y a bien des pechez de ceux qui ont esté marquez pour les enfans & pour les peres ausquels ils peuvent tomber, & qu'il sera aisé de connoître, sur tout après avoir appris les devoirs mutuels des uns envers les autres que nous marquerons ailleurs.

Mais de plus le mari & la femme peuvent transgresser ce Commandement en entrant en jalousie l'un contre l'autre sans un juste sujet. Les peuples, en ne payant pas les droits légitimement établis à leur Curé, à leur Seigneur, ou aux Consuls. Les Pasteurs en négligeant d'administrer les sacremens, & de remplir les autres devoirs de leur ministère. Les Seigneurs, en ne prenant pas le soin nécessaire de tenir leurs vassaux en paix. Les Consuls, en n'empêchant pas les charrois aux jours de Fête, en n'empêchant pas les jeux, les danses & les cabarets au tems des Offices, en ne punissant pas les blasphemes publics, en ne réglant pas la police, en négligeant le bien des Communautés, & qui pis est, en l'usurpant. Les valets & servantes, par infidélité ou par faineantise. Les maîtres & maîtresses, par la rétention injuste du salaire, ou par le trop long délai à le paier.

De plus encore les enfans peuvent pecher contre le même Commandement, en ne s'aimant ou ne se supportant pas les uns les autres, mais se haïssant, se portant envie, se querelant ou se batant; & en faisant des rapports l'un contre l'autre. En n'honorant pas les gens vieux, mais les sachant ou se moquant d'eux. En méprisant, outrageant, ou acusant à tort les valets & les servantes.

Pechez contre le cinquième Commandement.

De Pensée. Juger ou soupçonner mal du prochain sans fondement. Le mépriser. Se moquer de luy. S'entretenir dans des pensées de vengeance de propos délibéré.

D'affection. S'emporter ou entrer en indignation contre luy. Desirer de se vanger de luy. Le haïr. Luy souhaiter la mort, ou quelque autre mal, ou la perte de ses biens. Se rejouir de son adversité. S'affliger de sa prospérité. *Les pechez de parole seront mis parmi ceux qui choquent le huitième Commandement.*

D'œuvre. Le tuer. Le blesser. Le fraper. Luy susciter un procès, ou quelque autre facheux chagrin.

D'omission. Omettre la correction fraternelle, l'aumône & les autres œuvres de miséricorde, soit corporelles, soit spirituelles, dans les rencontres où l'on y est obligé.

178 DE LA PENITENCE.

Exclurre son ennemi des prieres ou des autres bienfaits communs. Ne l'assister pas dans une pressante necessité. Refuser de se reconcilier avec luy, de le saluer ou de luy parler, sur tout quand cela est necessaire pour faire cesser le scandale ou l'inimitié.

De cooperation. Commander ou conseiller de maltraiter quelqu'un. Aider à le faire. Ne l'empêcher pas quand on le peut. Donner occasion par sollicitation, par mauvais exemple ou autrement de commettre un peché mortel; ce qui est un homicide spirituel.

Pechez contre le sixieme & le neuvieme Commandement.

De pensée. S'entretenir volontairement en des pensées deshonnêtes. Lire des livres impudiques, ou écouter des paroles lascives avec plaisir charnel, ou avec danger d'y en prendre.

D'afection. Ajouter à la pensée sale le desir de commettre l'action. Se rejouir de l'avoir commise. S'affliger de n'avoir pû le faire.

De parole. Tenir des discours impudiques. Chanter des chansons deshonnêtes.

D'œuvre. Faire des regards lascifs sur soi, sur des tableaux ou d'autres objets impudiques. Se toucher soi-même lascivement. En toucher d'autres. Baiser ou embrasser impudiquement. Se porter à des actions encore plus sales.

D'omission. Ne pas renoncer aux personnes, aux compagnies, divertissemens, lieux, livres, tableaux & choses semblables, dont on sçait ou peut sçavoir qu'elles donneront occasion à des pensées, à des desirs, ou à des actions deshonnêtes. Ne pas s'armer de la priere, du jeûne & des autres remedes qu'on juge absolument necessaires pour éviter ce peché.

De cooperation. Provoquer une personne à ce peché par des sollicitations, des presens, des breuvages, des lettres ou autrement. Donner à dessein occasion d'y tomber par des paroles, des nuditez, parures, ou actions indecentes. Faire, dire ou souffrir des choses dont on prevoit ou l'on peut & doit prevoir qu'elles porteront à l'impureté, bien même qu'on n'ait pas cette intention, mais faute de charité.

Les pechez particuliers des personnes mariées sur cette matiere sont : Se refuser le devoir du mariage l'un à l'autre sans une cause legitime : En user par pure brutalité : Ne pas y garder l'ordre que la nature y a établi : En empecher le fruit , qui est un peché detestable : Faire coucher les enfans après l'âge de sept ans dans leur lit ou trop proche , ou les freres avec les sœurs : Permettre aux filles des nuditez ou d'autres immodesties scandaleuses : Ne pas les retirer du danger de se perdre , ou qui pis est , les y exposer.

*Pechez contre le septieme & le dixieme
Commandement.*

De pensée. S'entretenir volontairement dans des pensées de larcin , de tromperie & d'injustice ; car la malice de l'objet rejait sur la pensée.

D'affection. Desirer d'avoir le bien d'autruy par des voies injustes. Former le dessein de commettre un larcin ou quelqu'autre injustice. Prêter de l'argent avec une intention secrette d'en retirer du profit en vertu du seul prêt ; ce qui s'appelle usure mentale. Souhaiter la cherté , la guerre , les procès , les maladies dans la vûë d'en retirer quelque avantage temporel.

De parole. Donner des voix & des suffrages injustes dans les jugemens des procès , dans les Conseils de Ville , dans les Etats de la Province. Alleguer des articles faux dans la reddition des comptes. Admettre ces articles connoissant leur fausseté. Frauder son associé dans les comptes , ou dans les partages. Emploier des faussetez & des calomnies pour decrediter un Marchand , ou un artisan , ou une personne publique , ou bien pour empecher un tel de réussir dans une juste entreprise.

D'œuvre. Derober , soit à une personne estrangere , soit au mari , soit au pere. S'approprier le bien de l'Eglise , de l'Hôpital , de la Communauté. Vendre une marchandise pour une autre , ou une mechante pour une bonne , ou sans bien faire le poids ou la mesure , ou à un prix excessif & trop haut sous pretexte que l'on prête , ou que la chose est necessaire ou commode à l'acheteur , sans en souffrir de sa part aucune incommodité. Acheter des choses que l'on sçait ou peut presumer avoir

esté derobées, ou bien à un prix trop bas se prevalant de la nécessité du vendeur, ou sous pretexte qu'on luy avance l'argent qu'on n'étoit pas en estat de faire valoir par une voie legitime. Prendre quelque chose au dessus de ce que l'on prête en vertu du seul prêt, & sans souffrir aucun dommage, ny se priver d'aucun juste gain en prêtant. Retirer les fruits d'un fonds que l'on prend en engagement, sans les tenir en compte, & les deduire sur la somme qu'on a prêtée. Prendre part au profit d'une gaille ou d'une autre société sans courir aucune risque. Tromper au jeu, ou retenir l'argent qu'on a gagné à des personnes à qui il n'appartenoit pas, comme sont les enfans de famille qui l'ont derobé à leur pere, les femmes qui l'ont pris à leur mari contre sa defense expresse. Intenter ou poursuivre un procès qu'on connoît manifestement être injuste. Faire du degât dans le champ ou dans la vigne du prochain, ou luy causer injustement quelque autre dommage, sans même en profiter. Poursuivre un decret sur un bien fort considerable pour une somme tres-modique dans le dessein de l'enlever. Faire cession de ses biens, ou renoncer à un heritage dans la vûe de frauder les creanciers. Bail-ler une piece d'argent fausse pour une bonne. Exiger un paiement qui excède le travail ou la taxe. Surcharger les pauvres, les veuves & les orphelins dans la cotisation des subsides publics, & dans les logemens des gens de guerre.

D'omission. Ne rendre pas un bien qu'on sçait posséder injustement, ou si l'on en doute, ne chercher pas à s'en eclaircir. Ne pas restituer entierement & promptement le bien mal aquis. Ne pas reparer les dommages qu'on a causez par sa faute. Ne pas rendre les choses qu'on a trouvées; ou si l'on n'en sçait point le maître, ne pas s'en informer; ou s'il ne se trouve point, ne pas les employer en œuvres pieuses, selon le conseil du Confesseur. Ne faire pas assez de travail, ou ne le faire pas bien quand c'est à la journée. Retenir le salaire des ouvriers, ou le diminuër, ou leur bailler en paiement des denrées au lieu d'argent contre la convention faite avec eux ou contre leur volonté, ou s'ils y consentent, leur en bailler de mauvaises; ou si elles sont bonnes de les leur faire prendre à un prix excessif.

Ne paier pas ses dettes le pouvant faire. N'exécuter pas les testamens dont on est chargé. Ne pas decouvrir les titres & actes publics qu'on a entre les mains à ceux qui en ont besoin, sur tout s'ils regardent le bien de l'Eglise. Manquer aux devoirs de son Office ou employ; comme quand un Juge, un Procureur du Roy, un Prevôt, un Consul, un Avocat, un Procureur, un Notaire, un Medecin, un Chirurgien cause quelque dommage public ou particulier par malice, par ignorance, ou manque d'application.

De cooperation. Commander ou conseiller un larcin, un meurtre, ou une autre action prejudiciable à un tiers. Y tremper, soit en y concourant, soit en ne l'empêchant, ou en ne le decouvrant pas lors qu'on y est obligé par justice. Receler un larcin.

Pechez contre le huitieme Commandement.

Ces pechez consistent particulièrement dans les paroles nuisibles au prochain : comme sont les faux témoignages. Les mensonges. Les Sentences & les Arrêts injustes des Juges. Les chicaneries injustes des Avocats & des Procureurs. Les antidades & autres faussetez. Les medifances. Les rapports. Les railleries piquantes. Les murmures. Les flateries. Les imprecations. Les paroles outrageuses. Les calomnies.

Mais on peut aussi enfreindre ce commandement *par volonté*. En formant le dessein de commettre quelqu'un de ces pechez, sans néanmoins le faire, parce que l'on en est empêché. *Par cooperation*. En y portant les autres, ou en écoutant les medifances. *Par omission*. En n'excusant pas ceux dont on entend medire quand cela se peut. En ne revelant pas ce qu'on sçait des chefs d'un Monitoire. En ne decouvrant pas les desordres de la Paroisse à l'Evêque dans sa visite, ou au Curé qui travaille à les empêcher. En n'avertissant pas des fautes que l'on sçait, ceux à qui il appartient d'y remedier; par exemple, le pere ou la mere du commerce mauvais ou dangereux d'un enfant ou d'une fille. En n'observant pas les regles de la charité & de la prudence quand on fait sçavoir ces choses. En ne gardant pas le secret après l'avoir promis.

Pechez contre les Commandemens de l'Eglise.

L'on peut contrevenir au premier & au quatrième Commandement de l'Eglise par les mêmes pechez par lesquels on viole le quatrième du Decalogue, dont le denombrement a esté fait cy - dessus.

On peche contre le deuxième ; en laissant passer l'année entière sans se confesser, & se confesser comm'il faut ; car une confession sacrilege ne suffit pas pour satisfaire à ce precepte.

On peche contre le troisième ; en ne communiant pas dignement à Pâques, ou au tems prescrit par le Confesseur.

Contre le cinquième ; en rompant sans juste cause le jeûne des quatre - tems, des vigiles ou du Carême : Ce qui arrive, non seulement quand on mange plusieurs fois le jour, ou que l'on soupe ; mais aussi quand on dîne avant midy au moins commencé, ou qu'on fait la collation trop forte.

Contre le sixième ; en mangeant de la viande le Vendredi ou le Samedi.

Contre le septième ; en ne payant pas justement la dîme, comme quand on cache une partie des fruits, ou que l'on choisit les pires.

On peut encore violer ces commandemens, ou par volonté, quand on en forme le dessein sans l'exécuter ; ou par coopération, quand on y porte les autres.

EXAMEN SUR LES PECHEZ CAPITAUX.

Sur l'Orgueil.

EN matière d'orgueil on peut pecher. 1. *Par presumption.* En s'estimant plus qu'on n'est. En s'attribuant ce qu'on a de bon, au lieu de reconnoître qu'on le tient de Dieu seul ; en se fiant trop à ses lumières ; ce qui fait qu'on neglige la priere, ou qu'on dedaigne de prendre ou de suivre le conseil des autres. En entreprenant des choses qui surpassent ses forces. En excusant ses

fautes, ou qui pis est, les deffendant. En soutenant avec opiniâtreté un sentiment que l'on voit être faux, ou de la vérité duquel on doute.

2. *Par ambition.* Sçavoir, quand on aspire à des emplois ou à des dignitez honorables sans les mériter; ou bien sans les rapporter à Dieu ou au bien du prochain, ou bien par des voies criminelles, ou bien avec trop d'empressement.

3. *Par vaine gloire.* Sçavoir, quand on affecte d'être estimé, honoré & loué, ou pour des choses vaines, comme sont la naissance, la beauté, les habits, le train, ou pour des actions ou des omissions criminelles, comme sont la galanterie, le libertinage, l'indevoction. Quand on se complait vainement dans les louanges ou dans les honneurs, au lieu de les rapporter à Dieu.

4. *Par jactance, comme parle l'école.* Sçavoir, quand on se loue soi-même par un esprit de vanité, soit du bien qu'on a fait ou qu'on possède, soit de celui qu'on n'a pas fait ou qu'on ne possède point. Quand on se glorifie d'avoir fait une action criminelle, soit qu'on l'ait faite ou non; en quoy il y a péché mortel, si cette action va au péché mortel.

5. *Par fierté & arrogance.* Sçavoir, quand on méprise les autres, les traitant avec hauteur, se moquant d'eux, les condamnant sans sujet, ou les outrageant.

6. *Par hypocrisie.* Quand on use de feintes & deguisemens pour paroître meilleur que l'on n'est; cachant des vices véritables sous le masque d'une vertu aparente, dans la vûe de s'attirer les honneurs & les applaudissemens, qui ne sont dûs qu'aux gens de bien.

Sur les autres pechez capitaux.

En matiere d'avarice l'on peche. 1. Quand on a une si forte passion pour le bien, que pour en avoir on emploie le larcin, les tromperies & d'autres injustices, on laisse de restituer, on desire la mort à quelqu'un. 2. Quand on s'empresse si fort à en aquerir, à le conserver, ou à l'augmenter, qu'encore qu'on ne voulût faire tort à personne, l'on oublie Dieu, & l'on neglige son salut. 3. Quand on se laisse aler à une crainte immoderée de le perdre, ou à une tristesse excessive de l'a-

voir perdu ; ou à de vaines inquiétudes & des craintes mal fondées de ne pouvoir pas survenir à ses besoins.

En matiere de luxure. L'on peche de toutes les manieres qui ont esté marquées dans l'examen sur le sixieme commandement.

Touchant l'envie. 1. En s'affligeant du bien du prochain. 2. En se rejouissant de son mal. 3. En ecoutant ses loüanges avec chagrin. 4. En decouvrant, divulgant, ou augmentant ses defauts pour etablir sa propre reputation sur la ruine de la sienne. 5. En decrivant son travail ou sa marchandise pour le decréditer.

Touchant la gourmandise. 1. Par le violement du jeûne ou de l'abstinence. 2. Par l'excez dans le boire ou le manger. 3. Par la recherche des viandes exquisés dans la vûe du seul plaisir. 4. En mangeant goulument & avec trop d'avidité. 5. En mangeant ou beuvant hors du repas sans nul besoin & par pure sensualité.

Par colere. 1. Quand on desire à celuy qui a manqué une peine qui excède sa faute. 2. Quand on luy en desire une juste par un esprit de vengeance, au lieu de n'y pretendre que son amandement, la conservation de la justice, ou la reparation du mal qu'on a reçu de luy. 3. Quand on entreprend de le châtier soi-même & en prendre vengeance sans en avoir l'autorité. 4. Lors qu'ayant ce droit on passe les bornes d'une juste moderation, soit par trop de chaleur & d'emportement, soit par un châtiment excessif, soit par des imprecations ou des paroles outrageuses. 5. Lors qu'on se fache contre soi-même, & que l'on se maudit ou qu'on se frappe par un transport de rage. 6. Lors que dans les disputes & les contestations on s'échaufe trop, se laissant aller à des criailleries ou à des paroles piquantes. 7. Lors qu'on s'emporte contre des bêtes ou d'autres choses privées de raison, les maudissant, les batant, ou les mettant en pieces.

Par paresse. 1. En ometant une action de vertu à quoy on est obligé ou poussé interieurement. 2. En la diferant d'heure en heure, ou de jour à autre. 3. En ne l'achevant pas après l'avoir commencée. 4. En la faisant par maniere d'aquit & sans l'application nécessaire. 5. On peche en fait de paresse par le trop dormir. 6. Par l'oïsveté & la perte du tems. 7. Par une tristesse demesurée dans les travaux de cette vie.

HUITIEME DOCTRINE.

De la Satisfaction.

QUE doit faire le pénitent après la Confession?

R. Il doit remercier Dieu de tout son cœur de luy avoir pardonné ses pechez,

Si comme il est raporté au chapitre 3. des Actes, le boiteux que S. Pierre guerit à la porte du Temple, reconnu d'abord cette grace par une ferveur extraordinaire à en louer la Bonté divine; il est bien justé que nous luy presentions un sacrifice de louange pour avoir guerri nos ames, & rompu les liens de nôtre esclavage. *a* C'est une obligation dont Dieu nous charge en nous dechargeant de nos crimes. *b*

D. Que doit-il faire davantage?

R. Il doit executer fidelement les choses à quoy son Confesseur l'a obligé, suivre les conseils qu'il luy a donnez, & sur tout accomplir la penitence qu'il luy a enjointe.

Si le malade qui soupire après une parfaite convalescence, garde fidelement la diete que luy prescrit le Medecin après l'avoir purgé; à combien plus forte raison le pénitent doit-il faire tout ce que luy ordonne le Confesseur? Quelque penible que cela luy soit, il est plus que surpaié de sa peine par le fruit qui luy en revient. *c*

D. Pourquoi est-ce qu'il y a une obligation partieliere d'accomplir la penitence ou satisfaction enjointe par le Confesseur?

R. C'est qu'elle est la troisieme partie du Sacrement de Penitence. *d*

Dieu dans le Sacrement de penitence fait un melan-

a Dirupisti vincula mea, tibi sacrificabo hostiam laudis. *Psal.* 115.

b Onerat nos Deus cum exonerat. Onerat beneficio, cum exonerat peccato. *Ber. serm.* 15. in *Psal.* Qui habitat.

c Horrorem operis fructus excusat. *Tertul.*

d Tertia pars Sacramenti penitentiæ est satisfactio pro peccatis secundum arbitrium Sacerdotis. *Conc. Flor. in Decr. un. on.*

ge de misericorde & de justice. *e* Par sa misericorde, il remet au pecheur l'offense qu'il luy avoit faite, & la peine eternelle à quoi il s'étoit engagé en la commettant. Par sa justice, il le condamne à une peine temporelle, comme à une espee d'amende; à moins que par l'excez de sa douleur il en merite l'exemption. C'est comme si un creancier donnoit à son debiteur le sort principal, exigeant néanmoins de luy les interêts de quelque année comme une espee d'hommage. Ainsi la penitence que le Confesseur enjoint dans le Tribunal au penitent, est nécessaire pour l'integrité de ce Sacrement, comme l'est le bras pour l'integrité du corps humain; elle est nécessaire, pour satisfaire pleinement à la justice de Dieu; nécessaire pour expier entierement nos crimes: Et le Concile de Trente, *Sess. 14. c. 8.* parlant de ces penibles exercices qu'elle renferme, marque qu'ils sont des freins contre le peché, des remèdes contre nos mauvaises habitudes, des caracteres de nôtre ressemblance avec Jesus-Christ satisfaisant pour nous, & des gages de la vie eternelle. A quoi nous pouvons ajouter qu'ils nous garentissent heureusement des peines du Purgatoire.

D. De quelle maniere faut-il accomplir la penitence enjoite par le Confesseur?

R. Il la faut accomplir entierement au tems qu'il a marqué, & en estat de grace.

Il faut accomplir cette penitence, *1.* entierement, parce que d'en omettre une partie considerable par la faute c'est un peché mortel à cause de l'injure qu'on fait par cette omission, & à Dieu à qui l'on néglige de satisfaire; *g* & au Sacrement, qu'on laisse imparfait; & à l'Eglise, à qui l'on desobeit en la personne de son Ministre; car c'est en cette qualité que le Confesseur impose la penitence: D'où vient encore qu'il ne peut pas en diminuer l'obligation quelque intention qu'il en ait;

e Ecce enim veritatem dilexisti. *Pf. 50.* Sic misericordiam prorogasti; ut servares veritatem. Ignoscis, sed seipsum punienti. *Aug.*

f Pejus est Dei offensam non placare satisfaciendo, quam peccando Dei bonitatem offendere. *Bern.* Ecce pejora adhuc peccandi vulnera: ecce majora delicta, peccasse. nec satisfacere; deliquisse, nec delicta deslere. *Cypr. ser. de laps.*

qu'il ne peut pas la changer hors du Tribunal; qu'il ne peut pas non plus changer celle qui a esté imposée par un autre Confesseur, qu'il n'y ait quelque raison fort pressante; comme si eu égard à l'état present du penitent, elle luy est ou impossible, ou tres-difficile, ou moins utile; & en ce cas, il faut luy faire redire les pechez pour lesquels l'autre luy avoit esté enjoite.

2. Au tems prefix qui a esté marqué, soit afin de rendre cette obeissance à l'Eglise en la personne de son Ministre, soit pour ne pas nous exposer au danger de l'oublier; danger qui doit encore nous obliger à la bien graver dans nôtre memoire, & si nous ne l'avons pas bien comprise, prier le Confesseur de nous la repeter.

3. En estat de grace, au moins si nous voulons que nos œuvres satisfactoires nous soient meritoires & agreables à Dieu, puis qu'il faut pour cela qu'elles soient animées de la charité. g

D. Sufit-il pour l'entiere expiation de nos crimes d'accomplir la penitence que nous enjoit le Confesseur?

R. Il ne sufist pas pour l'ordinaire, mais il y en faut ajouter des volontaires, soit generales, specifiques, soit medicinales.

Comme la satisfaction est un acte de justice qui consiste dans l'egalité, il faut aussi qu'elle soit autant qu'il se peut proportionnée au nombre & à l'enormité de nos pechez. g Cependant il n'y a que trop de Confesseurs, qui, ou manque de lumiere sur les regles de l'Eglise & des Peres là-dessus, ou par des propres recherches tres-indignes de leur ministere, ou par une lâche condescendance à la delicatesse des ennemis de la Croix, ou enfin sous le pretexte specieux de ne pas rebuter le monde, à quoi il faut à la verité prendre garde, sans néanmoins choquer la discipline de l'Eglise; il n'y a, dis-je, que trop de Confesseurs qui pour quelqu'un de ces sujets donnent de fort legeres penitences pour des pechez tres-enormes, violant en ce

g Oportet quòd opera satisfactoria sint Deo accepta, quòd dat eis charitas. *D. Thom. in 4. diff. 15. c. 1. a. 3. q. 2.*

h Grande scelus grandem habet necessariam satisfactionem. *Ambr. ad virg. lapsi. c. 8.*

point l'ordre exprés du saint Concile de Trente. *i* Quand même pas un ne manqueroit en cela à son devoir, il est souvent de la prudence, de ne pas charger les penitens autant que le meritent leurs crimes, soit pour condescendre à leur impuissance, soit pour ne les exposer pas à un plus grand mal : Ce qui montre que pour rendre nôtre satisfaction pleine & entiere, nous devons ajouter des penitences volontaires à celles que nous impose le Confesseur. *k* Aussi est-il tres-juste, que comme nous employons le corps & l'ame à ofenser Dieu, nous affligions l'un & l'autre par des peines proportionnées à ces offenses. *Communis veatus carnis & spiritus... Communis sit ergo pœnitentiæ medela.* Tertul. 1. de pœn. c. 3.

Pour mieux faire voir le peu de proportion qu'il y a entre les penitences qu'enjoignent d'ordinaire les Confesseurs en ce tems, & les peines que meritent nos crimes; il ne sera pas hors de propos de raporter icy celles qui estoient prescrites par les anciens Canons penitentiâux pour les pechez les plus communs, sans néanmoins pretendre en introduire l'usage, puisque l'Eglise ne l'observe plus. Pour les bien comprendre, il faut suposer que quand la penitence estoit pour un certain nombre de jours, on les jeunoit ordinairement au pain & à l'eau. Si elle estoit pour une quarantaine, on jeunoit aussi au pain & à l'eau pendant quarante jours, & de plus on ne portoit point de linge ni d'armes, on n'usoit point du mariage, on aloit souvent piez nuds. Quand elle estoit pour plusieurs quarantaines, on jeunoit aussi au pain & à l'eau les Lundis, les Mecredis & les Vendredis. Si elle étoit pour plusieurs années, les pratiques en estoient différentes. Pendant la premiere on jeunoit au pain & à l'eau les trois jours susdits de chaque semaine, & aux autres on pouvoit user de petits poissons, d'herbes, de legumes & de biere : Et aux

i Debent ergo Sacerdotes quantum spiritus & prudentia suggererit, pro qualitate criminum & pœnitentium facultate, salutare & convenientes satisfactiones injungere. *Conc. Trid. sess. 14. c. 8.*

k Pro capitalibus vero criminibus addendæ sunt lachrymæ, gemitus & rugitus, continuata & longo tempore procrastinata jejunia, largiores eleemosinæ etiam plus quam nos ipsi valere possimus errogandæ. *Cæsar. Hom. 8.*

DE LA PENITENCE. 189

jours de Dimanche, de Noël, de l'Épiphanie, & de l'octave de Pâques on ne jeunoit point. Pendant la seconde & la troisième année, il n'y avoit que le jeûne du Vendredi qui fût au pain & à l'eau, hormis durant trois quarantaines qu'il falloit garder. S'il restoit d'autres années à faire penitence, l'on gardoit seulement les trois quarantaines. Venant donc maintenant au détail de ces penitences.

Il estoit ordonné de demeurer sept ans en penitence, pour avoir fait profession de deviner. Cinq, pour avoir eu recours aux Devins. Vingt jours, pour avoir cueilli des herbes medicinales avec un enchantement. Deux ans, pour avoir noué l'éguillete, ou enforcé quelque'un.

De jeuner quarante jours, & demeurer sept ans en penitence, pour avoir fait un parjure à escient. Dix ans si cela estoit arrivé dans l'Eglise. Une quarantaine & tous les Vendredis de l'année, si c'étoit par avatice. Trois quarantaines, quand c'étoit par contrainte. De demeurer autant de tems de penitence, qu'on avoit esté sujet au blasphème, & outre cela de se tenir debout à la porte de l'Eglise pendant la Messe sept Dimanches consecutifs, & le dernier sans manteau, sans souliers, & une corde ou corroie au cou.

De jeuner trois jours au pain & à l'eau, pour avoir travaillé un jour de Dimanche ou de Fête. Autres trois, pour avoir diné sans nécessité avant la Messe. Autres trois, pour avoir dansé devant l'Eglise. Sept jours, pour avoir charrié le Dimanche. Dix, pour avoir parlé dans l'Eglise pendant le service divin. Vingt, pour n'avoir observé les jeûnes de l'Eglise. Sept, pour chaque jeûne de Carême qu'on avoit rompu. Quarante, pour n'avoir pas gardé les Quatre-tems.

De faire penitence pendant quarante jours, pour avoir maudit son pere & sa mere. Trois ans, pour leur avoir fait une injure notable. Sept ans, pour les avoir batus. De perdre ses biens & entrer dans un Monastere, pour avoir frappé son Evêque ou son Curé. De demeurer quarante jours en penitence, pour s'être moqué de leurs Ordonnances.

De demeurer trois ans en penitence, pour avoir causé un avortement à dessein; & trois quarantaines si c'é-

toit sans dessein, mais par sa faute. De jeuner quarante jours au pain & à l'eau, pouvant néanmoins user de legumes, & de demeurer ensuite trois ans en penitence, pour avoir étouffé un enfant au lit : & autres trois, pour l'avoir laissé mourir sans Batême. De jeuner trois jours au pain & à l'eau, pour avoir batu légèrement quelqu'un; quarante, quand c'estoit notablement. De demeurer un an en penitence, quand on luy avoit coupé un membre. Trois ans, pour l'avoir tué par colere. Et pour ne vouloir se reconcilier, de faire penitence au pain & à l'eau jusqu'à la reconciliation.

D'être en penitence pendant trois ans, pour une simple fornication. Cinq ou davantage, pour un adultere. Sept, pour un inceste. Dix, pour un sacrilege. Quarante jours, pour avoir commis le peché de moleste avant l'âge de quinze ans. Cent jours, si c'estoit après cet âge. Trente, si c'estoit en embrassant une femme. Trois mois, si c'estoit en faisant sur elle des atouchemens deshonnêtes. Vingt jours, si ç'avoit esté par des discours ou des regards lascifs. Dix jours pour avoir eu un sale desir sans l'executer. Trois jours, pour s'être baigné avec une femme. Trois ans, pour avoir fatdé son visage avec dessein de plaire à d'autres.

D'être en penitence trois quarantaines & sept ans, pour avoir derobé les meubles de l'Eglise. Une quarantaine, pour avoir retenu quelque partie des obligations de l'Eglise. Vingt jours, pour n'avoir pas payé la dîme avec obligation de restituer quatre fois autant. Trois ans, pour avoir soustrait le bien d'un Hopital en estant administrateur. Un an, pour avoir enfoncé ou volé de nuit une maison. Un an, pour avoir souvent réitéré de petits larcins. Trois ans, pour avoir commis des usures ou des rapines. Vingt jours, pour avoir fait faux poids ou fausse mesure.

D'être privé toute sa vie de la Communion, pour avoir porté un faux temoignage. De jeuner trois jours, pour avoir medit du prochain. Plus ou moins au jugement du Prêtre, pour luy avoir dit des injures, ou murmuré contre luy.

De jeuner dix jours au pain & à l'eau, pour avoir mangé avec excez, & jusqu'à en sentir grande douleur; davantage selon l'avis du Prêtre, pour s'être eny-

DE LA PENITENCE. 191

yré ; & quinze jours , si ç'avoit esté jusqu'à vomir. Quarante, quand c'estoit un Prêtre. Sept jours, pour avoir poussé quelqu'un à boire jusqu'à s'enyvret, quand c'estoit par amitié ; & trente, si c'estoit par mepris. Deux jours, pour avoir rompu le jeûne mangeant devant l'heure par gourmandise.

D'être trois ans en penitence, pour avoir pris les habits d'un autre sexe. Un an, pour n'avoir pas payé les legs pieux faits à l'Eglise. Trente jours, pour avoir esté negligent de visiter les malades & les prisonniers.

Il paroît donc par la rigueur de ces penitences, combien il est nécessaire d'en faire de volontaires, tant generales que spécifiques & medicinales. Aussi sont-ce les travaux d'une rude penitence qui font le caractère de la vie chrétienne, *l* qui arrêtent le penchant de nôtre nature au crime, *m* qui apaisent la colere de Dieu, *n* qui nous attirent sa miséricorde, *o* & nous les trouverons fort legers & même doux, si nous faisons un peu d'attention sur la rigueur des peines dont ils nous garentissent, *p*

SUIITE DE CETTE DOCTRINE.

DEM. **Q**uelles sont ces penitences generales dont vous avez parlé cy-dessus ?

REP. Elles se reduisent à la priere, au jeûne, & à l'aumône.

Par la priere on satisfait pour les pechez qui regardent Dieu. Par le jeûne, pour ceux qui nous regardent nous-mêmes. Par l'aumône, pour ceux qui regardent le prochain. La priere nous aneantissant devant Dieu, est un souverain remede contre l'orgueil, qui est la pre-

l Christiana vita perpetua pœnitentia esse debet. *Conc. Trid. sess. 14.*

m Valens ad correctionem labilis natura. *Aug.*

n Pœnitentiâ Deus mitigatur. *Idem.*

o In quantum non peperceris tibi, in tantum tibi Deus crede, pareet. *Tertul. de pœnit. c. 10.*

p Meditemur duriora, & non sentiemus. *Tertul. l. 2. de culin. famin.*

miere racine de nos pechez ; le jeûne & l'aumône afoiblissent la volupté & l'avarice , qui en sont les deux autres sources.

D. *Qu'entendez-vous par la priere ?*

R. *J'entends toutes sortes d'exercices de pieté.*

Comme vaquer à l'exercice de la meditation. Prier Dieu matin & soir. Entendre la Messe les jours ouvriers. Aller saluer le saint Sacrement. L'accompagner quand on le porte aux malades. Assister aux divins Offices. Faire d'autres prieres les genoux nûs , les bras etendus , ou prosterné à terre.

Afin néanmoins que ces diverses manieres de prier servent à expier nos crimes , il faut les animer de l'esprit de penitence , les ofrant à Dieu en reparation de l'injure que nous luy avons faite par nos desobeissances.

D. *Qu'entendez-vous par le jeûne ?*

R. *J'entends toutes sortes de mortifications.*

Comme faire jeûner ses yeux , ses oreilles , son goût , sa langue de leurs menus plaisirs. *q* Mâter son corps par des jeûnes au pain & à l'eau , ou par l'abstinence de la viande ou du vin certains jours. Macerer sa chair par des disciplines , des cilices , des chaînes de fer , & par la dureté du lit. Crucifier ses passions & ses desirs sans relâche. En effet le pecheur doit emporter par ses travaux & ses sueurs la couronne du ciel qu'il a perdue par ses crimes. Si la componction est veritable , les austerez en sont les esusions naturelles. Et parce que la penitence est la meurtriere des pechez ; *s* il faut que comme un Juge equitable condamne le criminel à un suplice proportionné à son crime , ainsi le penitent animé du vrai esprit de penitence s'impose des peines conformes à ses pechez , comme il a esté dit cy-dessus. Autrement il ne fera pas des fruits dignes de penitence. *t*

q Tantò debet quis se à licitis abstinere , quantò novit se illicita perpetrasse. *Greg.*

r Penitentia inter sceleris peccatorum. *Chrysol.*

s Si in correctione minor est afflictio , quam in culpa fuit delectatio , non est dignus penitentia tua fructus. *Hugo à S. Victore l. 2. de Sacram. p. 14. c. 2.*

D. *Qu'en-*

D. *Qu'entendez-vous par l'aumône ?*

R. *Je tends la pratique des œuvres de miséricorde tant corporelles que spirituelles.*

Comme secourir les pauvres, servir les malades, visiter les prisonniers & les assister de son credit & de son argent, loger les passans. Enseigner la doctrine aux idiots, supporter les mechans, condescendre aux foibles, consoler les affligez, corriger charitablement ceux qui font quelque faute. Il n'est guere de plus grand obstacle au pardon de nos pechez que l'insensibilité aux miseres du prochain; * mais l'eau n'est pas plus puissante à éteindre le feu, que l'aumône l'est à abolir nos crimes; x & il en est de même des autres œuvres de miséricorde.

* D. *Qu'appellez-vous pénitences spécifiques ?*

R. *Ce sont celles qui par leur opposition particuliere à de certains pechez ont une vertu speciale de les esacer.*

C'est ainsi que de choisir la dernière place, se soumettre à tous, porter des habits simples, baiser la terre après la priere, sont des penitences tres-propres pour expier les pechez d'orgueil. Que les aumônes sont des satisfactions tres-convenables pour les pechez d'avarice. Les jeûnes, les veilles, les cilices & la retenue des yeux pour les pechez d'impureté. Les Actes extérieurs & intérieurs de la charité fraternelle, pour ceux d'envie. Les mortifications du goût, pour ceux de gourmandise. C'est ainsi que nous satisfaisons pour les pechez de colere, en souffrant sans nous plaindre les persecutions les plus injustes & les outrages les plus sanglans. Pour ceux de paresse, par le travail du corps & par la ferveur de l'esprit. Pour l'indifference aux choses du salut, par l'assiduité aux Offices divins & par la fréquentation des Sacremens.

D. *Quelles sont les penitences medicinales ?*

R. *Ce sont celles qui servent à expier nos pechez, & à n'y plus retomber.*

Comme si pendant la semaine l'on commet un peché deshonnête, jeûner le Samedi suivant & confesser le Di-

* *Iudicium sine misericordiâ, illi qui non fecit misericordiam. Jacob. 2.*

x *Ignem ardentem extinguit aqua, & eleemosina resistit peccatis. Eccl. 3.*

manche les dispositions requises. Si l'on renie, se mordre d'abord la langue, faire avec elle une croix sur la terre, s'arracher un cheveu, donner quelque chose à un pauvre. Si l'on s'enivre, ne boire que de l'eau le lendemain. Si l'on se parjure en vendant, ou si l'on travaille un jour de Fête, employer tout le gain en aumônes. Si l'on s'emporte contre quelqu'un, luy demander pardon. Si l'on se distrait pendant la Messe, tenir les yeux bas.

D. Pouvons-nous satisfaire pour nos pechez par quelque autre voye?

R. Oui, sçavoir par les peines de cette vie souffertes en esprit de penitence.

On entend par ces peines toutes sortes d'afflictions d'esprit, & toutes sortes de souffrances du corps de quelque part qu'elles viennent: ou de la part de Dieu, comme sont les maladies, les disgraces de la fortune, la pauvreté, les travaux qu'il faut essuier pour gagner sa vie: ou de la part des hommes, comme sont les medifances, les calomnies, les paroles ou les actions outrageuses, les procès; ou de la part des creatures irraisonnables, comme sont les grêles, les pluies, la sterilité, un vent incommode, un chaud ou un froid excessif. Ce sont donc toutes ces sortes de tribulations qui sont une monnoie excelente pour payer les dettes contractées par nos crimes; *b* pourvû néanmoins que nous n'en prenions pas occasion de murmurer contre Dieu, ce qui seroit faire de la medecine un poison, mais que nous l'en benissions de tout nôtre cœur; *z* & que nous les apropiant par une humble acceptation, nous les luy ofrions unies aux souffrances de son Fils en remission de nos pechez; & cela non seulement dans les grands acablemens d'esprit ou de corps qui sont rares, mais aussi dans les afflictions & les douleurs les plus legeres; ce qui est une pratique excelente.

D. Reste-t-il encore quelque autre moyen de satisfaire entierement à Dieu pour nos crimes?

y Pœnitentia est voluntaria rerum omnium quæ affligunt toleratio. *Joan. Climac. grad. 5.*

z Quando tibi malè est, non accusa crudelitatem Dei, sed lauda veritatem Dei qui peccata flagellat. *Aug. in Ps. 11.*

R. Il en reste un merveilleux , qui est de prendre grand soin de gagner des Indulgences.

C'est ce qui paroît par l'usage de l'Eglise , qui dès les premiers siècles acordoit aux penitens la remission des peines dues à leurs crimes , en vûë des lettres de recommandation qu'ils obtenoient de SS. Martirs détenus en prison.

D. *Qu'est - ce donc qu'Indulgence ?*

R. *C'est une application des satisfactions surabondantes de Jesus-Christ & des Saints , que le Pape comme Chef visible de l'Eglise fait en faveur des fideles , & par laquelle la peine temporelle due à leurs pechez leur est remise.*

Il est constant que les satisfactions de Jesus - Christ n'ont pas encore eu leur plein & entier effet , puis qu'elles sont d'une valeur infinie. Il est aussi hors de doute qu'il y a eu des Saints , dont les penitences ont excédé de beaucoup leurs obligations , ne s'estant pas moins signalés par l'innocence de leur vie , que par la rigueur de leurs austeritez. Or la bonté souveraine de Dieu qui se plaît à recompenser nos bonnes œuvres au delà de leur mérite , ne scautoit souffrir que ces œuvres satisfactoires si excessives , tant du Chef que des membres , demeurent sans quelque fruit : par consequent il faut dire que leur surabondance , s'il est permis d'user de ce terme , fait un tresor plus que suffisant pour paier toutes les dettes dont nous sommes redevables à la Justice divine. Mais c'est un tresor dont Dieu même a bien voulu se rendre comme le depositaire , en acceptant ces satisfactions surabondantes ; un tresor auquel tous les justes peuvent avoir part , comme estant des membres de l'Eglise , parmi lesquels il y a une mutuelle société de biens selon l'article de la communion des Saints ; un tresor que l'Eglise a droit de distribuer à ses enfans puis qu'en qualité d'Epouse de Jesus - Christ & de mere des Saints , elle succede à leurs biens ; un tresor dont la dispensation appartient au Pape en qualité de chef universel de l'Eglise , auquel le Sauveur a donné en la personne de saint Pierre la plénitude de la puissance pontificale , & les clefs du Royaume du ciel ; enfin un tresor en vertu duquel ceux qui y ont quelque part obtiennent la remission de la peine que meritent leurs pechez , & à laquelle ils n'ont pas entièrement satisfait. C'est donc dans la disposition de ce

tresor celeste faite par le Pape en faveur des fideles ; que consiste l'Indulgence.

D. *Combien y a-t-il de sortes d'Indulgences ?*

R. *Il y en a de plenières & de non plenières, par exemple de sept, de dix ans.*

Les plenières nous degagent de toute la peine que meritent les pechez dont nous avons obtenu la remission quant à la coulpe ; les non plenières n'en remettent qu'une partie ; par où néanmoins il ne faut pas entendre la remission des peines qu'on endureroit dans le Purgatoire pendant le tems qu'elles portent ; mais de celles dont on s'affranchiroit en faisant les penitences prescrites par les anciens Canons pendant tout cetems-là : en sorte que celuy qui gagne, par exemple, une Indulgence de sept ans, obtient la remission, non des peines qu'il eût endurées dans le Purgatoire pendant sept ans ; mais de celles qui luy seroient remises par sept ans de penitence canonique.

D. *Que faut-il faire pour gagner une Indulgence ?*

R. *Il faut purifier son ame du peché mortel, & même du veniel pour en gagner entierement une plenière, & de plus accomplir les choses qui sont portées par la Bulle.*

La remission de la peine suppose toujours le pardon de la coulpe. ^a Ainsi celuy qui demeure dans le peché mortel est incapable de gagner quelque indulgence que ce soit ; & celuy dont la conscience reste encore souillée de quelque peché veniel, ne peut pas en gagner de plenière dans toute sa plenitude. Celui-cy obtient néanmoins la remission de toute la peine due aux pechez, tant mortels que veniels dont il a reçu le pardon ; pourvu que d'ailleurs il Confesse, il Communie, & fasse les prieres, les aumônes & les autres choses que porte la Bulle ; laquelle estant conditionnelle, n'a jamais son effet que lors qu'on en efectue les conditions. Mais quand bien un penitent obtiendrait la remission de toute la peine par une indulgence plenière d'une solennité, ou d'un Jubilé ; saint Thomas remarque excellenment, qu'il ne doit pas pour cela negliger les œuvres de penitence.

^a *Pœna non remittitur nisi deletâ culpâ. Extravag. unigenitus.*

En 4. dist. 20. q. 1. art. 3. q. 3. ad 3. Car outre que cette entiere remission est d'autant plus incertaine qu'elle est tres - rare ; les œuvres de penitence mortifiant la chair & l'esprit, elles nous donnent la force de resister aux tentations, *b* elles sont de souverains remedes contre le peché infiniment plus pernicieux & plus redoutable que la peine temporelle à quoi il engage ; elles sont de plus des semences, de nouveaux degrez de gloire, dont le prix surpasse infiniment la remission de cette peine temporelle. *c*

D. Les Indulgences & les autres satisfactions cy dessus marquées suffisent-elles pour satisfaire aux pechez qui blessent la justice ?

R. Non, mais il faut de plus reparer le tort qu'on a fait.

C'est ainsi que celuy qui a fait tort au prochain en son ame, en le portant au peché par des voies injustes, est obligé de prendre tous les moiens raisonnables pour le retirer de son mauvais estat. S'il luy a porté dommage en son corps par quelque blessure, de le dedommager. S'il l'a tué, d'indemniser sa femme & ses enfans. S'il s'en est pris à son honneur par des outrages, il doit luy en faire une satisfaction convenable. S'il a noirci sa reputation par des medisances, s'en dedire quand elles sont fausses, ou si elles sont vraies, faire entendre aux mêmes personnes devant qui il en a medit, qu'il a eu tort d'en user de la sorte, & parler à son avantage sans néanmoins mentir. Enfin s'il luy a enlevé son bien par des larcins, des usures, ou des tromperies, luy restituer au plutôt tout ce qu'il luy a pris, & luy reparer tous les dommages qu'il luy a causez.

FRUITS.

Mon Dieu, je vous demande tres - humblement pardon de ma negligence à acomplir mes penitences : j'y ferai avec vôtre grace plus exact à l'avenir, ô mon Dieu :

b Consideratione carnis & spiritus, subsequitur tentationibus munimenta præstauimus. *Tertul. l. de Bapt. c. 20.*

b Quod in infinitum melius est quam dimissio peccatorum temporalis. *D. Th. loc. cit. art. 3. q. 2.*

Et pour mieux satisfaire à vôtre Justice , j'y en ajoûterai de volontaires , vous ofrant dès le moment à cet effet toutes mes peines unies à celles de vôtre Fils.

E X E M P L E S.

Quoi que David eût esté assuré du pardon de son péché par le prophete Nathan , il en porta néanmoins la peine par la mort de l'enfant qu'il avoit eu de Bethsabee , & il en fit de luy - même une rude penitence. Judith la plus chaste des veuves , & saint Jean Baptiste le plus innocent des hommes se sont signalez par leurs penitences. *Judith. 8. Matth. 3.*

Une des erreurs detestables de l'impie Luther ce grand ennemi des austeritez , fut que la penitence ne demande aucune peine satisfactoire , mais seulement le changement de vie : Aussi fit - il une mort digne de sa vie mole & efeminée ; car s'estant un jour rempli de vin & de viande , ou il fut etouffé pendant le sommeil , ou il s'etoufa luy - même : & son vilain cadavre estant porté à Vvitemberg , il fut acompagné d'un prodigieux nombre de corbeaux qui ne faisoient que croacer , & qu'on crut estre des diables. *Bzov. de Sign. Eccles.*

Les exemples de penitence que sainte Magdelaine , sainte Marie Egiptienne , & saint Guillaume , Duc de Guienne , nous ont donnez surpassent nos admirations , & sont tres - capables d'animer nôtre lâcheté.

L'Empereur Maurice fut depouillé de tous ses Etats par le perfide Phocas , qui même après s'être revolté contre luy & fait de sa personne , fit par le dernier excez de perfidie egorger ses enfans en sa présence ; & ordonna ensuite , qu'on luy tranchât la tête : mais on peut dire que ce Prince fut heureux dans son mal - heur , en ce qu'il ofrit à Dieu ses grandes disgraces en expiation de ses crimes , repetant souvent pendant le carnage qu'il vit faire de ses enfans ces paroles de David : *Vous êtes juste Seigneur , vos jugemens sont équitables.* Afin même que son sacrifice expiatoire fût entier , il decouvrit luy-même la fraude de la nourrice du plus petit de ses enfans , laquelle avoit mis le sien en sa place pour le conserver. *Niceph. l. 8. c. 40.*

NEUVIEME DOCTRINE.

De la Rechute.

DEM. *A* Quoi doit travailler de toutes les forces celui qui a recouvré la grace par la penitence ?

RBP. Il doit travailler à la conserver par un soin extraordinaire d'éviter la rechute.

Puisque Dieu demeure toujours le même, & toujours digne d'estre aimé & honoré, qu'il nous a voulu du bien depuis l'éternité, qu'il ne cesse jamais de nous en faire dans le tems, qu'il nous a delivrez d'un supplice éternel, & préparé une couronne immortelle; il est bien juste de perséverer dans son service le peu de tems qu'il nous reste de vie après nôtre conversion. *a* Il faut pour cela que nous soions aussi fermes dans la fuite du mal, & dans la pratique du bien, que si nous nous y estions engagés par un jurement, ainsi qu'il a esté dit dans la doctrine du bon propos; & que si nous en avons fait un vœu solennel, ou si nous estions dans l'impuissance de faire le contraire. *b* Aussi est-ce la fermeté dans le bien, qui est le vrai fruit de la penitence, *c* qui fait le caractère de la vie chrétienne, *d* qui en forme la perfection, *e* qui en merite la couronne. *f*

D. Par quels motifs un pecheur converti peut-il s'exciter à ne plus retomber dans le peché ?

a Donec deficiam, non recedam ab innocentia mea, justificationem quam cepi tenere custodiam. *Job. 17.* Semel placita pro æternis habebat. *Tacit. de Tiber.*

b Aperui os meum ad Dominum, & aliud facere non potero. *Judic. 11.*

c Quid ex pœnitentiâ maturefcit, nisi emendationis effectus? *Tertul. l. de pœnit.*

d In christianis non quærentur initia, sed finis. *Hierom. Epist. 10. cap. 2.*

e Semper quadrata est perfectio *Chrysol. serm. 11. hoc est ad modum figure quadratæ firma.*

f Tene quod habes ne alius accipiat coronam tuam. *Apocal. 3.*



R. Ce sont l'injure qu'il feroit à Dieu, & les dommages qu'il se causeroit à luy-même par sa rechute.

D. Quelle injure fait à Dieu celuy qui après sa conversion retombe dans le peché?

R. Il temoigne pour sa Majesté infiniment redoutable un mepris extrême, un mepris qui va jusqu'à se moquer de luy, g & à en faire moins d'estat que du diable. h

Un vassal qui de gaieté de cœur violeroit la parole donnée à son Prince, se joueroit de luy; un valet qui quitteroit un second maître pour retourner au premier sans y trouver aucun avantage, temoigneroit faire moins d'estat du second que du premier. C'est néanmoins de cette double maniere qu'en use à l'égard de Dieu un penitent qui retombe dans ses crimes.

D. Quelle autre injure luy fait-il?

R. Par la plus monstrueuse de toutes les ingrattitudes, il luy rend le mal pour le bien, jusqu'à aienter à sa vie divine, après avoir reçu de sa miséricorde la vie de la grace.

Si Dieu n'estoit pas la fin dernière de toutes choses, il ne seroit plus Dieu; cependant celuy qui commet un peché mortel, luy arrache autant qu'il est en luy cette couronne de dessus la tête pour la donner à la creature; par consequent il le fait mourir, & par là se rend coupable d'un horrible deicide. i

D. Quels sont les dommages qu'il se cause à luy-même?

R. Il perd tout le fruit de sa pénitence, k & se rend même pire qu'il n'étoit auparavant. l

Comme un convalescent qui tombe en rechute par quelque excez, & se prive du fruit des remèdes qui l'avoient guéri, & devient plus infirme qu'il n'estoit dans sa maladie.

g Irrisor est non pœnitens, qui adhuc facit quod pœnitet. *Isid. 2. sent. 16.*

h Diabolum Domino, quod periculosum est dicere, proponit. *Tertull. de pœnit. c. 5.*

i Ipsum Deum, quantum in ipsa est, perimit voluntas propria. *Bern. serm. 3. de temp. Pasch. n. 3.*

k Vbi emendatio nulla, pœnitentia necessariò vana. *Tertull. de pœnit. c. 2.*

l Factis diabolicis renuncias & rursus his infixus superaris? facta sunt tibi posteriora deteriora prioribus. *Aug. in Ps 30.*

D. *Se cause-t-il quelque autre dommage?*

R. *Oui. Car il s'expose de plus à un peril presque inevitable de ne plus se relever de son mauvais estat, & par consequent de mourir dâné.*

C'est d'une part à cause de la grande difficulté qu'il y a de guerir d'un mal souvent reiteré, *m* comme il paroît dans les dislocations; & de l'autre, parce que le peché de rechute arrête le cours de la grace par l'horrible ingratitude qu'il renferme, *n* & aneantit même à nôtre égard la divine misericorde qui en est la source, par l'injure estroiable qu'il fait à Dieu. *o* Pour marque de ce danger, il ne se trouve dans tout l'Evangile pas un seul malade, que le Sauveur ait guerî une seconde fois: Et le demon qui n'ignore pas combien il est grand, joué de son reste pour nous y engager; en sorte que comme le chasseur demeure en repos tandis que la bête va droit au piege qu'il luy a tendu, & fait grand bruit dès qu'elle s'en ecarte pour l'y faire retourner; ainsi cet ennemy juré de nôtre salut qui laissoit le pecheur en repos, tandis qu'il le tenoit dans ses liens, l'en voiant afranchi par la penitence, redouble sa rage & s'efforce autant qu'il le peut de l'y remettre, tant par ses propres ruses & ses violences, *p* que par l'entremise de ses partisans. *q*

Mais que le nouveau soldat de Jesus-Christ resiste genereusement aux artifices & aux ataqués de satan, par la force des veritez qu'il croit; qu'il meprise les promesses & les menaces du monde dans la vûe des biens qu'il espere; qu'il souffre avec patience les raileries & les insultes des libertins, qu'il verra un jour changées en de tristes gemissemens. *r*

m *Vulnus iteratum sanatur tardiùs. Idem.*

n *Ingratitudo ventus urens, sicans sibi fluentia gratis. Bern. serm. 51. in cant.*

o *Iterata iniquitas misericordiam exinanivit. Aug. l. med. c. 3.*

p *Tunc maximè savit, cum hominem plenè sentit liberatum. . . observat, oppugnat, obsidet. Tertul. de pœnit. c. 7.*

q *Homo homini lupus. Senec. Quin. & diabolus.*

r *Ferto insultantes, & videbis gementes. Aug. in Psal.*

D. *Quel est le premier des moiens qu'il faut prendre pour éviter la rechute ?*

R. *C'est de travailler sans cesse à arracher de son cœur les trois sources empoisonnées de tout péché, sçavoir la passion dereglée du bien, l'amour du plaisir, & le desir de l'honneur.*

Pour empêcher une mauvaise herbe de repousser, il faut en arracher la racine. Si les trois Mages s'en fussent retournés par le même chemin, ils fussent tombez entre les mains d'Herode, ils eussent trahi Jesus-Christ, & il en est à peu près de même d'un pécheur converti. *f* David pour ne pas retomber dans le péché retira ses piez, c'est à dire ses affections, par lesquelles l'ame se porte à ses objets, de tout mauvais chemin; *t* du pierreux, qui marque les richesses; du fangeux, qui marque les plaisirs; du montagneux, qui marque les honneurs.

D. *Quel est le deuxieme des susdits moiens ?*

R. *C'est de vivre dans un tremblement perpetuel, & d'éviter avec grand soin le péché veniel, & de ne pas se decourager pour ses chutes, mais s'en relever promptement.* *y*

La crainte nous fait tenir sur nos gardes. Une petite bluette est capable de causer un grand incendie. Un bon soldat ne perd pas courage pour ses plaies. Un bon jardinier arrache les mauvaises herbes à mesure qu'elles naissent.

D. *Quel est le troisieme moiens ?*

R. *C'est de fuir les occasions du péché.* *z*

Comme sont le jeu, le cabaret, les compagnies dan-

f Si per eandem viam redieris, iterùm sub regnum Herodis infernalis vadis, & eris proditor Christi. *Autor operis imperf. super. Math. hom. 2.*

t Ab omni viâ malâ prohibui pedes meos. *Psal. 118.*

u Si non in timore Domini tenueris te, citò subvertetur omnis domus. *Bern.*

x Mens Deo dicata sic cavéat minora vitia, ut majora; quia à minimis incipiunt, qui in majora prouunt. *Idem.*

y Pigeat sanè peccare rursùs, sed rursùs pœnitere non pigeat. *Tert. de pœnit. c. 7.*

z Si oculus tuus scandalizat te, erue eum, & projice abs te. *Matth. 5.* Quæcumque necessitas minor est periculo tanto comparata. *Tertull. l. de Idol. c. 24.*

gereuses, les procès, les raports, l'oïfiveté, l'opiniâtreté, & les emplois qui donnent lieu à des tromperies ou à des concussions. L'ocasion ressemble au basilic, *a* qui de son seul regard donne la mort : Les traits de l'objet, le poids de la mauvaise habitude, la corruption de la nature, & les efforts du demon entraînent si fortement au peché celui qui est dans l'ocasion, qu'il est aussi difficile qu'il n'y tombe pas, qu'il l'est d'approcher l'etoupe du feu sans qu'elle brûle ; sur tout si c'est un pecheur converti depuis peu, encore foible, languissant, & aussi facile à prendre feu que l'etoupe, *b* à laquelle le peché rend semblables même les plus forts. *c* Ce pecheur auroit besoin d'un secours extraordinaire pour ne pas tomber, parce que Dieu suivant le cours ordinaire de sa Providence ne concourt avec les causes secondes que selon leurs dispositions ; or celui qui se jette dans l'ocasion, se rend tres-indigne de ce secours extraordinaire par sa temerité & par la presomption.

D. *Quel est le quatrieme moien de se. conserver en estat de grace ?*

R. *C'est de vaquer avec soin aux pratiques de pieté.*

Comme sont l'exercice du Chretien pendant la journée que nous metrons ailleurs, le frequent usage des Sacremens acompagné des dispositions requises, l'assiduité à la sainte Messe, aux Offices divins, & aux Doctrines & Predications ; mais sur toutes choses l'union avec Dieu par de saintes pensées, par de devotes affections & d'ardentes prieres, particulièrement au tems de la tentation. Car comme l'air conserve sa lumiere par la presence du Soleil, l'eau sa chaleur par la proximité du feu, & le lierre sa vigueur par la liaison avec l'arbre, ainsi c'est par l'union avec celui qui est la fermeté même, que l'ame tres-sujette au changement se maintient dans la grace. Adam perdit ce precieux tre-

a Occasio impietatis, basiliscus. Ex Gregor. Naz. de Laud. S. Athan.

b Erit fortitudo vestra ut favilla stupæ. Isai. 1.

c Infirmos solet reddere peccatores peccatum, & fortes viros stupam facere, ut facillimè comburantur. Olearter in illum locum.

for dans le Paradis terrestre pour n'avoir pas recouru dans la tentation au secours du Tout-puissant. *d* Job le conserva sur le fumier pour l'avoir imploré. Ne sortons donc pas après nôtre conversion de dessous les ailes de Dieu, de peur que le vautour infernal ne nous enleve comme des pouffins qui sont encore sans plume. *e* Prions-le souvent de nous donner sa main paternelle, pour nous conduire jusqu'à la fin dans le bon chemin où il nous a mis; *f* à quoi sans doute il ne manquera pas. *g* Adressons-nous encore à la divine Marie, qui ouvre à ses favoris le sein de sa miséricorde, comme un azile assuré contre les assauts du demon. *h* Adressons-nous aux saints Anges qui portent leurs cliens dans leurs mains pour les empêcher de tomber, *i* comme font les meres nourrices leurs enfans.

D. Quel est le dernier moien de perseverer ?

R. C'est le choix d'un vertueux & sçavant Directeur.

Nôtre Seigneur envoya saint Paul à Ananie, pour nous faire connoître le besoin que nous avons d'un Directeur, afin de ne pas tomber dans le precipice en ne suivant d'autre regle dans nos exercices que nos lumieres, qui souvent ne sont que tenebres. Le danger qu'il y a de trouver un conducteur aveugle au lieu d'un guide éclairé, ou un loup travesti au lieu d'un pasteur veritable, nous oblige à employer la priere, le conseil & le jeûne, pour en rencontrer un bon; que nous ne trouverons pas néanmoins parmi les Prêtres seculiers ou reguliers, qui ne remplissent pas fidellement les obligations de leur estat, ou qui sont encore novices dans les exercices de la vie interieure. Après l'avoir trouvé, il faut avoir pour luy une grande ouverture de cœur, une soumission aveugle, & une exacte obeissance. Il

d Non fuit ei subventum in tentatione, quia ad Dei auxilium recursum non habuit. *S. Th.* 1. p. 9. 94. a. 4.

e Non aberremus ab alis Dei, ne impaberet adhuc pullos accipiter æthereus rapiat. *Aug. in Psal* 88.

f Deduc me Domine in viâ tuâ. *Psal.* 85.

g Deducet te semper monendo, semper tibi manum dand. *Aug.*

h Omnibus misericordix suam aperit. *Bern.*

i In manibus portabunt te. *Psal.*

faut de plus le bien garder , sans neanmoins y avoir d'attaché sous prétexte même des avantages spirituels que l'on en retire , pour ne pas perdre cette liberté d'esprit qui est si nécessaire à l'ame devote afin qu'elle trouve Dieu & ne se repose qu'en luy seul. Il faut enfin se réserver le pouvoir d'aller confesser à un autre , non pour cacher à son Directeur quelque faute extraordinaire , où l'on sera tombé ; ce qui marqueroit un fond d'orgueil tres - dangereux ; mais quand il y a quelque raison legitime : en quoi les directeurs doivent donner une entiere liberté , de peur de se rendre coupables des deguisemens qui naissent d'une trop grande contrainte. Au reste , quand une personne du sexe aura à consulter son Directeur , il faut que ce soit dans le confessional ; ou si une necessité indispensable la force de luy parler ailleurs , ce ne doit estre que pour chercher Dieu , & autant de tems qu'il en faut pour le trouver ; afin d'éviter les entretiens inutiles , qui ne sont jamais sans péché : & où il y a toujours lucre cessant , dommage naissant , & danger imminent pour les tresors de la grace. Nôtre Seigneur ne parla à la Samaritaine que des choses dont elle avoit besoin d'estre instruite. Sainte Magdelaine ne s'arrêta que tres - peu avec l'Ange qu'elle trouva au sepulchre. Lors qu'après une conversation entre le Directeur & sa penitente , l'un ou l'autre sent son cœur pancher plus vers la creature que vers le Createur , cela ne vaut rien du tout.

FRUITS.

Je suis tres - mari , ô mon Dieu , je suis tres - mari d'avoir violé si souvent par mes rechutes la parole que je vous ai tant de fois donnée : Afermissez - moi je vous prie dans la protestation que je fais devant vos Anges de vous la tenir desormais , quelque difficulté que j'y trouve.

EXEMPLES.

Tobie persevere dans la crainte de Dieu parmi de furieuses traverses. *Tob. 2.* Les trois enfans de Babilone , n'abandonnent pas son culte pour l'Edit foudroiant de Nabuchodonosor. *Daniel. 3.* Dina perd le tresor de

la virginité pour être allée à la promenade par curiosité. *Genes. 34.* Joseph, tout novice qu'il est dans la vertu, & dans un âge où la passion de la volupté est tres-violente, dans un estat auquel un legitime mariage ne luy donne pas la liberté de la contenter, triomphe par la fuite des pressantes sollicitations d'une des plus grandes Dames de l'Egipte. *l* David qui est un capitaine aussi aguerré contre les ennemis domestiques, que contre les étrangers, un homme avancé en âge, mari de plusieurs Dames, tombe à la seule vûë d'une femme de basse condition, pour n'avoir pas fui ce danger. La sainte Vierge toute abimée qu'elle estoit dans les plus hautes contemplations, & embrazée des divines flammes du plus pur amour, s'en retourna chez elle, après la naissance du petit Jean Baptiste, pour ne pas se trouver dans les assemblées qu'elle devoit attirer. *m* Saint Pierre renia son divin Maître, pour n'avoir pas voulu s'enfuir. Saint Jean prit la fuite, afin de ne le point renier. *n*

Saint Jaques le solitaire, qui par quarante ans d'exercice en toutes sortes de vertus, s'estoit aquis une eminente sainteté, & un pouvoir merveilleux sur les demons, ayant un jour delivré une fille d'un de ces esprits malins, il la retint dans sa Cellule à la priere de ses pere & mere qui apprehendoient le retour d'un tel hôte. Mais cette occasion le precipita dans un si profond abîme d'iniquité, qu'il viola cette pauvre creature, l'egorgea, & jetta son corps dans une riviere, afin que son crime ne fût pas decouvert : & comme un crime en attire un autre, il sortit après cela de son hermitage dans le dessein de s'aler abandonner entierement à la debauche ; dessein qu'il eût executé, si un autre solitaire, à qui Dieu par les entrailles de sa misericorde revela sa chute, ne l'en eût empêché, en courant après luy & l'obligeant de retourner dans le desert, où Jaques pour expier sa

l Fugá usus pro armis. *Basil. orat. 8.*

m Reversa est ad domum suam nato Baptista, propter multitudinem quæ ad partum congregari debebat. *Theodoret. in caten. d. Tho.*

n Petrus quia fugere noluit abnegavit : Ioannes ne abnegaret aufugit. *Chrysol. serm. 150.*

faute demeura dix ans dans un sepulchre, sans jamais ouvrir la bouche, ny lever même les yeux; mais gemissant, & priant sans cesse. *Surius in ejus vita.*

DIXIEME DOCTRINE.

De la nouvelle vie.

DE M. *Q*uel doit estre le principal fruit de la penitence?

REP. *Ce doit estre une vie nouvelle & vraiment Chretienne.*

L'Écriture compare les travaux de la penitence aux tranchées de l'enfantement, parce, dit saint Augustin, que le vieil homme y enfante, & le nouveau y naît. *a* Aussi ce ne sont pas principalement les feuilles des bonnes pensées, ny les fleurs des bons desirs, que Dieu demande d'un penitent; il attend de luy les fruits d'une vie nouvelle, sans quoi le reste est inutile: *b* Et il est bien juste d'employer les facultez de l'ame & les membres du corps aux saintes pratiques de la justice, après les avoir fait servir aux malheureux ouvrages de l'iniquité.

D. *En quoi consiste cette vie nouvelle?*

R. *C'est à s'aquiter fidelement de tous ses devoirs envers soi-même, envers le prochain, & envers Dieu, suivant les exemples de Jesus-Christ, dans son esprit qui est un esprit d'amour, & par le secours de sa grace.*

Il est important de bien comprendre que la principale obligation du Chretien est de former sa vie sur celle de Jesus-Christ; qui en effet s'appelle luy-même voie, pour nous apprendre que c'est sur ses traces que nous devons marcher; *d* & qui est appelé par le Prophete

a Ibi dolores ut parturientis, *Psal.* 47. Vbi parturientem audis factum expecta. Parturit vetus homo, nascitur novus homo. *August.*

b Facite ergo fructus dignos pœnitentiæ. *Luc.* 3.

c Sicut exhibuisti membra vestra servire immunditiæ & iniquitati ad iniquitatem; ita nunc exhibete membra vestra servire justitiæ in sanctificationem. *Rom.* 6.

d Ego sum via, veritas & vita. *Joan.* 14. Via in exemplo. *Serp.* Via quam sequi debes, *Thomas Akempis.*

couronné une pierre sur laquelle nous devons mettre les piez, pour marquer, dit S. Augustin, que si après nous être egarez en suivant le demon, nous voulons reprendre le bon chemin, nous devons de toute necessité marcher après Jesus-Christ. *e* Nous avons tracé cy-dessus une idée de la vie chretienne sur les depouillemens, les souffrances & les actions de ce divin Modèle; & nous en ajoutons icy une autre tirée sur sa fidelité à remplir les obligations du Chretien envers Dieu, envers le prochain, & envers luy-même; à quoi le Propheté Michée réduit tous les devoirs de la justice. *f* Avant néanmoins que de descendre dans le detail de ces obligations, il y a deux regles generales à donner. L'une est d'animer, à l'exemple de Jesus-Christ, toutes les pratiques, de l'esprit de charité, sans quoi elles n'auroient point leur caractère distinctif, *g* & ne serviroient de rien pour l'éternité. *h* L'autre est de nous attirer par l'assiduité à la priere, le secours de la grace, qui nous est indispensablement necessaire, tant pour accomplir nos devoirs, ne pouvant, selon saint Paul, en avoir de nous-mêmes par la simple pensée, que pour les elever à l'ordre surnaturel, toute la nature n'en estant pas capable, quand même elle n'auroit point esté afoiblie par le peché. Ce qui devoit ancantir en nous cet orgueil si enraciné, par lequel nous nous flatons de pouvoir faire le bien; puisque sans le concours au moins general de Dieu, il n'est pas en nôtre puissance de remuer seulement le doigt; & si par ce seul concours & sans l'impression de la grace, nous faisons quelque bonne œuvre, elle est indigne du prix de la gloire, pour n'avoir qu'une bonté toute naturelle.

D. Dans quelles dispositions faut-il être pour remplir parfaitement les trois devoirs cy-dessus marquez?

e Statuit supra petram pedes meos. *Psal.* 39. Petra autem erat Christus. Ambulemus in Christo, qui antea errabamus in diabolo. *Aug.*

f Facere judicium, diligere misericordiam, sollicitum ambulare cum Deo. *Mich.* 6.

g Non discernuntur facta hominum, nisi de radice charitatis. *Aug. tract.* 7. in ep. Joan.

h Quidquid vis habe, hoc solum non habeas, nihil tibi prodest, *Idem. tract.* 5. in eand. Epist.

R. *Il faut avoir le cœur d'un Juge severe envers soi-même, le cœur d'une tendre mere envers le prochain, & le cœur d'un enfant bien né envers Dieu.*

Il est hors de doute que Jesus - Christ excela dans ces dispositions, puis qu'on lit de luy qu'il pleura souvent, & qu'il ne rit jamais. Qu'il eut des entrailles de compassion pour nos miseres. Qu'il fut un objet de complaisance à son Pere. Nos cœurs doivent donc entrer à son imitation dans les mêmes sentimens. *k*

D. *A quoi est - ce que le Chretien est obligé à l'égard de luy - même ?*

R. *Il doit establir un bon reglement dans son corps & dans son ame.*

C'est ce que demande ce cœur de Juge severe qu'il doit avoir pour luy - même, c'est ce que Jesus - Christ a fait & qu'il nous a appris à demander par ces paroles de l'Oraison Dominicale : *Que vobtre volonté soit faite en la terre comme au ciel*; paroles, qui dans le sens figuré marquent le corps tiré de la terre, & l'ame venue du ciel. *l* Mais comme le corps est l'esclave & le tiran de l'ame, c'est par luy qu'il faut commencer de regler nôtre vie.

D. *En quoi consiste donc le reglement du corps ?*

R. *C'est en premier lieu à garder un tel temperament dans le marcher, les gestes & les habits; qu'il n'y ait rien qui puisse blesser les yeux du prochain, ou choquer la modestie.*

Jesus - Christ avoit un air de modestie si charmant, que tout le monde en estoit ravi en admiration. *m* Saint Paul veut que nous nous distinguions par cette vertu, *n* parce qu'elle edifie merveilleusement le prochain; & l'ordre qu'elle met dans l'homme extérieur, ne sert pas moins à garder l'intérieur, que font les cendres à conserver le feu.

D. *Qu'est - ce qu'il demande davantage ?*

i Christum flevisse legimus, risisse non legimus. *Salv. lib. 6. de Provid.*

k Hoc enim sentite in vobis, quod & in Christo Iesu. *Phil. 2.*

l Ex interpretatione figurata carnis spiritus, non sumus cœlum & terra. *Terul. de orat. c. 4.*

m Stupebant autem omnes qui eum audiebant. *Luc. 2.*

n Modestia vestra nota sit omnibus hominibus. *Philip. 4.*

R. *C'est d'atirer la trop grande efusion de la langue, & la liberté indiscrete des yeux & des autres sens.*

Jesus-Christ qui estoit la parole subsistante garda un silence perpetuel jusqu'à l'âge de trente ans ; & sa vie fut un continuël martire, qu'il commença dans la crèche *o* & qu'il finit sur la Croix. Mais son silence est un silence parlant, *p* & qui nous prêche de ne pas nous repandre en paroles, mais d'arrêter nôtre langue, & n'en user qu'avec la même precaution que fait le Chirurgien de sa lancette. Son martire pousse aussi une voix plus eclatante que celle des trompettes, & qui nous dit de ne pas flater nos sens ; mais de les mortifier à l'exemple d'un si saint modele, *q* ne leur acordant jamais aucun plaisir criminel, ne leur en donnant jamais aucun innocent en vûe du seul plaisir ; mais nous elevant de telle sorte au dessus de ses attraits, que nous n'en prenions qu'autant qu'il en faut pour conserver la vie & servir Dieu ; comme le malade ne prend que les remedes necessaires pour recouvrer la santé ; & que de plus le corps goûte ce plaisir sans que l'ame y prenne aucune part ; comme le voyageur fait boire son cheval sans boire avec luy. Aussi est-il certain que de manger, de regarder, flâner, écouter ou toucher pour la seule satisfaction qui s'y trouve, c'est agir en bête, dont la nature toute terrestre est bornée à cette sorte de bien ; & non point en homme, lequel estant doiïé de raison, est obligé, selon saint Thomas, de se proposer pour la fin de ses actions un bien honnête & conforme à la raison. C'est de plus renverser les ordres de la divine Providence, qui n'a pas dirigé les operations de la vie animale au plaisir ; mais qui a melé le plaisir avec ces operations pour les rendre plus aisées, & delasser la nature fatiguée par leur continuation. Enfin c'est pecher au moins venielement, suivant l'aveu public qu'en fait saint Augustin, quand il se confesse coupable, & qu'il implore les prieres de ses freres, pour avoir pris quel-

o Præsepi durissimo reclinatus, jam ex tunc sacratissimis membris legem martyrii præsegebat. *Petr. Dam. ser. ij.*

p Tacebat ore, sed instruebat opere. *Ber. ser. 1. de Epiph. Habebat silentium loquens. Hieron. de Asell.*

q Rogo fratres non patiamini tam pretiosum exemplar sine causa vobis exhibitum esse. *Ber. serm. 1. de Nativ.*

quelques fois plus de goût à la douce melodie du chant de l'Eglise, qu'à la matiere des Himnes que l'on chantoit. r

D. *En quoi consiste le reglement de l'ame ?*

R. *C'est en premier lieu à soumettre les passions à l'empire de la raison.*

Il y a onze passions ; sçavoir, l'amour, la haine, le desir, la fuite, la joie, la tristesse, qui resident dans l'appetit concupiscible ; l'esperance, le desespoir, la crainte, la hardiesse & la colere, qui sont dans l'irascible. Dieu estant l'auteur de ces passions, avec lesquelles il a créé nôtre ame, elles ne sont pas mauvaises de leur nature, mais seulement quand elles previennent & violent les ordres de la raison, leur reine & maîtresse.

Jesus-Christ eut un pouvoir absolu sur les siennes, f comme il parut singulierement dans le jardin des Oliviers, où par un artifice de son amour il arretea toutes celles qui peuvent consoler un affligé ; comme la joie & la hardiesse ; & lacha la bride à celles qui peuvent en redoubler la peine, comme la crainte & la tristesse. Il faut nous resoudre ou à estre le jouët de ces titans domestiques, & perir miserablement par leur violence, ou à les dompter & nous afranchir de leur tyrannie. Pour combattre nos passions, nous devons veiller avec grand soin sur leurs mouvemens, de peur qu'elles ne surprennent la raison sous le pretexte specieux de quelque bien ; nous devons de plus estre fort prompts à en etoufer les saillies en leur naissance, afin d'en prevenir la fougue, dont nous ne serions plus les maîtres. Mais le moien le plus efficace de triompher pleinement de leurs atakes, c'est d'une part, de bannir du cœur l'amour deregulé de la creature, parce que c'est luy qui excite & embraze leur fureur au prejudice de la vertu ; & de l'autre, d'y faire regner l'amour de Dieu, qui ayant une fois establi son trône dans son

r Cùm accidit ut me ampliùs cantus quàm res quæ cantatur, moveat, venialiter me peccasse confiteor. Flete mecum, & pro me. *Aug. de ver. cult. c. 22.*

f Adhibuit eas ubi adhibendas esse judicavit. *Idem. l. 24. de civit. c. 9.*

ame, regle tous ses mouvemens, fait servir toutes ses passions à ses desseins, & les assujettit à son empire. 7

D. *Que demande davantage le reglement de l'ame ?*

R. *C'est d'establir un ordre convenable dans les operations de l'entendement & de la volonté.*

Jesus-Christ ayant eu la plenitude de la grace & de la verité, ^u il n'y a aucun lieu de douter que son entendement & sa volonté n'aient eu aussi toute la droiture possible. Il est d'autant plus necessaire de reformer ces deux puissances de l'ame, que de là depend le bon reglement de toutes les autres, à qui elles donnent le branle, comme les Cieux superieurs le donnent aux inferieurs; l'entendement, en intimant à la volonté ce qu'il juge devoir estre fait; la volonté, en le faisant, si cela est de son ressort, ou s'il ne l'est pas, en poussant la faculté de qui cela depend à le faire.

La reforme de l'entendement consiste, 1. A en bannir l'erreur, jugeant des choses, non par les maximes corrompuës du monde, ny par les aveugles sentimens de l'amour propre, mais par les lumieres de la foi, & par les regles de l'Evangile. 2. A renoncer aux curiositez, soit touchant les sciences humaines non necessaires, les nouvelles inutiles, & les choses qui ne nous apartiennent pas, laissant agir un chacun comme il luy plaira; soit touchant les matieres de devotion, nous apliquant davantage à pratiquer ce que nous en sçavons, qu'à aprendre de nouveaux exercices. 3. A nous occuper à la meditation des veritez de la foi, à la lecture des livres de devotion, & à nous instruire de nos devoirs & des maximes de l'Evangile. x

La reforme de la volonté demande, 1. De l'assujettir entierement à la volonté de Dieu, soit en accomplissant exactement ses commandemens, les conseils propres à nôtre estat, & ses inspirations; y soit en acceptant avec un humble acquiescement toutes les tribulations dont

1 Amor ubi venerit, ceteros in se omnes traducit & captivat affectus. *Idem. Manual. c. 14.*

^u Vidimus eum plenum gratiæ & veritatis. *Joan. 1.*

x Nosce te, consummata justitia est. Et scire justitiam & virtutem tuam, radix immortalitatis *Sap. 15.*

z Meus cibus est ut faciam voluntatem Patris mei *Joan. 4.*

il nous affige. *z* 2. D'executer ponctuellement la volonté de nos superieurs, & de suivre même la volonté de nos egaux, plutôt que la nôtre dans les choses indifferentes, & où Dieu n'est pas offensé. 3. De ne pas nous conduire par humeur & caprice, ny par inclination naturelle; mais agir toujours par un motif de vertu sous l'empire d'une charité dont la flâme embraze tout nôtre cœur; de maniere qu'il ne reste en nous rien de nous, ny qui nous fasse avoir de retour sur nous, mais que nous brûlions pour Dieu de tout nous-mêmes. *a*

D. *Quels sont les devoirs du Chretien envers le prochain ?*

R. *Il doit en premier lieu s'empêcher de luy nuire, ny en son ame, ny en son corps, ny en son honneur, ny en son bien.*

Nuire au prochain, c'est combattre la charité de Jesus-Christ, qui ne fit, ny ne dit jamais aucun mal à qui que ce soit, pas même à ceux qui luy en faisoient, & qui luy en disoient. *b* C'est de plus violer cette loy que la nature a gravée par des caractères inefaçables dans les cœurs les plus barbares. *Ne fais point aux autres ce que tu ne voudrois pas qu'on te fit.*

D. *Quels sont nos autres devoirs envers le prochain ?*

R. *Ce sont de l'aimer & de le secourir dans ses besoins corporels & spirituels, comme fait une bonne mere son enfant.*

Jesus-Christ se chargea de nos maux pour nous combler de ses biens. *c* Par tout où il passoit, il laissoit des marques de sa bonté obligeante, *d* comme le Soleil en laissa par tout de ses douces influences. Il voulut même que le prix de la trahison de Judas fût employé à l'achat d'un Cimetiere pour les pelerins. L'amour fra-

z *Iustum est subditum esse Deo. Antiochus ipse. 2. Mach. 9.*

a *Totum cor meum flamma amoris tui accendat, nihil in me relinquatur mei, nec quo respiciam ad meipsum, sed totus in te estuam. Aug.*

b *Qui cum malediceretur, non maledicebat. 1. Petr. 2.*

c *Suscipit mala nostra, ut tribueret bona sua. Eu. eb. Emiff. hsm. 6. de pasch.*

d *Pertransit benefaciendo & sanando omnes oppressas à Diabolo. Act. 10.*

ternel ne paroît que par les œuvres. e Les membres d'un même corps se servent les uns les autres. Parmi les fourmis, les plus fortes aident les foibles à trainer leur fardeau.

D. *Quels sont les devoirs du Chrétien envers Dieu ?*

R. *Ce sont de le craindre d'une crainte filiale, de l'aimer, l'honorer, luy obeir, le prier, le remercier de ses bienfaits, & brûler du zele de sa gloire.*

Toute la vie de Jesus-Christ est une preuve authentique de sa fidélité à rendre ces devoirs à son Pere. Il desire de les continuër en nous & par nous, se plaisant merveilleusement à se produire dans nos ames, comme dans des glaces, en y imprimant les sentimens dont la sienne a esté toute penetrée, pourveu néanmoins que nous ayons le soin de les tenir bien nettes. Jamais nous n'aurons pour Dieu ce cœur d'un enfant bien né, que nous ne pouvons pas refuser à un tel pere, si nous n'entrons dans les sentimens de respect, d'amour, de soumission, &c. que Jesus avoit pour luy.

D. *La vie nouvelle du pécheur converti demande-t'elle quelqu'autre chose ?*

R. *Oui ; sçavoir, qu'il satisfasse aux obligations particulieres de son estat.*

C'est ce que nôtre divin Maître nous a encore appris par son exemple, s'estant chargé de tous nos pechez, & les ayant, pour le dire ainsi, consumés comme un feu devorant, pour remplir dignement son Office de Redempteur. f Nos obligations particulieres feront un des sujets les plus terribles du compte redoutable qu'il nous faudra rendre à l'heure de nôtre mort. g A quoi néanmoins on ne pense guere.

F R U I T S.

J'avouë à ma confusion & avec regret, ô grand Dieu, qu'ayant vécu jusqu'à present selon l'esprit du vieil homme, j'ay abusé du Sacrement de penitence ; je desire de

e Filioli non diligamus verbo & linguâ, sed opere & veritate 1. Joan. 3.

f Suscepit peccata in semetipso, & tanquam ignis comedit & absumsit. Cyrill. Alex.

g Redde rationem villicationis tuæ. Luc. 16.

tout mon cœur , pour remedier à ce desordre , vivre à l'avenir selon l'esprit de l'homme nouveau. Donnez-moi , je vous prie pour cet effet , un cœur d'enfant pour vous , un cœur de mere pour le prochain , & pour moy un cœur de Juge severe.

E X E M P L E S.

Saint Augustin s'estant converti à Milan , il se retira ensuite dans une maison de la campagne , pour y vaquer avec plus de repos à la priere , aux jeûnes & aux autres exercices de la penitence , qu'il continua après son retour en Afrique. Ayant esté depuis elevé à l'Episcopat , il se signala par un amour de Dieu si ardent , qu'on le represente avec un cœur à la main , poussant de vives flâmes vers le ciel ; par une si grande tendresse pour le prochain , qu'il vendoit jusqu'à l'argenterie de l'Eglise pour soulager les pauvres , & refusoit les legs pieux de ceux dont les enfans en avoient besoin ; par une telle severité pour luy - même , qu'il n'usoit que de viandes communes , ne portoit que des habits simples , ne parloit jamais seul à aucune femme , n'en soufroit aucune , même de ses plus proches dans son Palais Episcopal , & qu'il publia dans un livre les pechez les plus cachez de sa jeunesse. Les pecheurs , que saint Vincent Ferrier , cet Apôtre de son tems , convertissoit , ne se contentoient pas d'embrasser une vie nouvelle , mais pour s'afermir ils le suivoient à milliers de parroisse en parroisse , & entrant dans les bourgs , la plû - part se donnoient la discipline jusqu'au sang , ou usoient d'autres penitences capables de ramollir les cœurs les plus endurcis. Lorsque saint Bernardin de Sienne , faisoit la mission dans une Parroisse , elle changeoit entierement de face , les desordres en estoient banis , la pieté s'y introduisoit , les fideles s'appliquoient à l'envi aux actions de pieté : Et afin de perseverer dans cette vie nouvelle , les hommes portoient au Saint les cartes & les violons , les femmes leurs vains ornemens , dont il faisoit un sacrifice à Dieu , consumant le tout par les flâmes.

A V I S A U C O N F E S S E U R

Pour remplir dignement son ministère.

Avant que d'ouïr les confessions.

UN Prêtre ne doit jamais s'ingérer de luy - même dans les fonctions Hierarchiques , sur tout quand il s'en connoit incapable : *a* Mais aussi celuy qui ayant reçu de Dieu les lumieres & les autres qualitez nécessaires pour bien gouverner les ames , refuse de se charger de leur conscience , ou ne le fait que par force , court grand risque de se perdre ; puis qu'il manque de charité , & qu'un chacun sera traité comme il traite les autres. Quand même il ne risqueroit rien , la gratitude devoit l'obliger à tirer le prochain du precipice , comme Dieu l'en a retiré : Et le plus agreable sacrifice qu'il puisse offrir à sa divine Majesté , c'est de luy consacrer des ames par la penitence. Plus leurs plaies sont profondes & envenimées , plus il meritera de récompense en travaillant à leur guerison. Mais afin de remplir dignement ce ministère tout divin , il est nécessaire avant que d'ouïr les confessions.

1. Que le Confesseur se confesse luy - même , ou s'il n'en a la commodité , qu'il produise un fervent acte de contrition , lors qu'il a commis un peché mortel par pure fragilité ; que si ç'a esté par habitude & par la suite malheureuse d'une vie débordée & indigne d'un Prêtre , il doit s'abstenir entierement de cet emploi si saint & si redoutable , jusqu'à ce qu'il s'en sera rendu digne par les exercices d'une rude penitence , suivant l'avis d'un sage directeur.

2. Qu'après avoir pris son surplis , son bonnet , & une étole de couleur violette , il se prosterne devant

a Noli fieri iudex , nisi valeas virtute irrumperè iniquitatem, *Ecccl. 7.*

Dieu pour luy offrir cette action, proposant de la faire dans la seule vûë de sa gloire & du salut des ames, & renonçant à toute curiosité, vanité, avarice & fragilité qui s'y pourroit glisser.

3. Se considerant dans cette fonction comme l'instrument de Jesus-Christ, de qui, comme de la cause principale, il doit recevoir l'impression & le mouvement, & dont il va continuer la grande œuvre; qu'il luy demande avec instance & dans un profond aneantissement ce même esprit qu'il repandit sur les Apôtres avant que de leur donner le pouvoir de remettre les pechez; esprit qui luy est d'autant plus nécessaire, que s'il dirige les ames par luy-même, & dans ses propres vûës, non par les mouvemens & dans la lumiere de cet esprit divin, il est constant qu'il n'y réussira jamais. Cette fonction estant toute surnaturelle, la nature n'y doit avoir aucune part: Et dans le sentiment de saint Jean Climaque, quelque sainte que soit la maniere dont un Directeur entre dans la conduite des ames, il doit apprehender de s'atirer la condamnation de Dieu, si en exerçant cet emploi il ne renonce pas assez à sa propre volonté. *Epist. ad Past.*

4. Qu'il invoque aussi l'Avocate des pecheurs, son bon ange, son Patron, & ceux des penitens qu'il va entendre, tant pour luy que pour eux.

Pendant qu'il les entend.

Il doit, 1. Prendre soigneusement garde de ne pas tenir aucune posture indecente, ny jeter les yeux de part & d'autre, & encore moins sur le visage de ses penitentes; mais s'étudier à faire paroître une modestie capable de luy atirer le respect des fideles, & digne d'un ministere qui l'elevé au dessus des Rois & des Anges mêmes.

2. Il recevra les idiots & les grands pecheurs avec autant de cordialité que les autres, suportant la rusticité de ceux-là avec patience & les instruisant avec zèle; inspirant la confiance à ceux-cy s'il les voit touchés, ou la crainte s'ils sont endurcis; & temoignant aux uns & aux autres des entrailles de charité, en sorte que s'il est forcé d'user de paroles aigres, elles soient tou-

jours devancées par d'autres pleines de douceur. *b*

3. Qu'il demande dès le commencement à son pénitent sa profession, le tems de sa confession dernière, & s'il a accompli les promesses qu'il avoit faites à son Confesseur.

4. Que dans la suite il prenne garde de ne pas le discourager par des soupirs ou des marques d'étonnement, ny l'interrompre par des demandes hors de quelque nécessité particulière; mais qu'il l'encourage par des témoignages de joie & d'amour, & le laisse acuser de tous ses pechez: Après quoi il tâchera de suppléer à ses défauts; soit en luy representant l'obligation qu'il y a de faire une confession entière, en cas qu'il juge qu'il a tû quelque peché; soit en luy faisant connoître doucement sa faute, en cas qu'il ait usé de detours ou d'excuses frivoles dans ceux qu'il a declarez; soit enfin en l'interrogeant touchant leur nombre, leurs circonstances aggravantes, ou qui changent l'espece, s'il n'a pas déclaré ces choses; & de plus touchant les pechez, tant communs que particuliers à son état, dont il a lieu de douter qu'il les a commis sans s'en être aculé. Car comme dit saint Thomas, le Confesseur doit apporter le même soin à examiner la conscience du pecheur qu'apporte le Medecin à examiner une maladie, & le Juge un procès. *c* Sur quoi le même Saint prescrit trois regles. La premiere est d'interroger un chacun des pechez propres à sa condition, non de ceux des autres. La deuxieme de n'interroger en particulier que des pechez communs; & quant aux extraordinaires ne les demander qu'en termes generaux, & d'une telle maniere que le pénitent s'en accuse s'il les a commis, & ne les aprenne pas s'il les ignore. La troisieme de ne pas descendre à des circonstances trop particulieres dans les pechez de la chair; par ce que ces actions excitant d'au-

b Sive blandè tractet pusillanimes, sive terreat induratos, semper viscera charitatis ostendat; ideòque charitativa verba & dulcia semper pungitiva præcedant. *S. Vinc. Fer. c. 7. vit. spirit.*

c Sacerdos debet perscrutari conscientiam peccatoris in confessione; quasi medicus vulnus, & judex causam. *D. Thom. in 4. dist. 19. in exposit. litt.*

tant plus la concupiscence qu'elles sont considérées plus en particulier, il pourroit nuire & à sa propre conscience & à celle du penitent. Ainsi il ne doit luy demander que ce qui est précisément nécessaire pour decouvrir l'espece du peché, & les circonstances qui l'aggravent notablement. Que si le penitent luy nie quelque peché, dont il soit certain par une evidence de fait qu'il l'a commis, il ne doit pas luy donner l'absolution, mais bien quand il ne le sçait que par le raport d'un tiers.

5. Qu'il eleve souvent son cœur à Dieu, luy demandant le secours de sa grace & de sa lumiere; de sa grace, tant pour ne pas ternir le lustre de sa pureté parmi ces sales bourbiers, où son ministère le force d'entrer, que pour n'être pas eblouï par aucun faux éclat, ny amoïli par quelque consideration humaine; de sa lumiere, pour ne pas faire de faux pas dans les difficultez qu'il y rencontre, & qu'il ne doit jamais décider sur le champ en matiere d'injustice, sans être bien assuré de la verité de sa decision. Que s'il les prevoit, il est à propos qu'il prie le penitent avant que de l'entendre, d'agréer qu'ils en conferent sous le sceau de la confession, pour éviter l'embaras & prevenir tout sujet de plainte.

6. Après avoir oui ses pechez, le sage Confesseur y appliquera un medicament composé d'huile & de vinaigre, luy en representant la grieveté avec une vigueur temperée d'une charité paternelle. Il exhortera son penitent à éviter la rechute, luy aprenant des remedes convenables contre les pechez ausquels il est le plus sujet. Il l'animera à embrasser une vie véritablement chrétienne, luy en suggerant les pratiques conformes à son estat, & luy inspirant quelque devotion propre à la Fête du jour, suivant l'idée que nous en tracerons dans une Doctrine particuliere. Enfin s'il le trouve incapable de l'absolution, il se conduira de la maniere qui sera marquée dans l'article suivant. Que s'il l'en juge digne, il luy imposera une penitence qui ne soit pas embarrassante par le melange de plusieurs sortes de prieres ou d'actions différentes, afin qu'il ne l'oublie pas; qui néanmoins soit proportionnée à ses pechez & à ses forces, selon, comme dit le saint Concile de Trente, que la prudence luy suggerera; proportionnée, dis-je, à ses pechez, de

peur que s'il luy en donne une trop legere, il ne semble y conniver, qu'il ne s'en charge luy-même; *d* & ne manque à l'obligation qu'il a de procurer une satisfaction convenable à Dieu, dont il est le ministre, & une parfaite guerison au penitent, dont il est le Medecin; proportionnée encore à ses forces, de peur que s'il luy en impose une trop rude, il ne l'expose au danger de l'omettre ou de se depiter; & qu'il ne fasse contre les regles de cette prudence que demande le Concile en ce point: selon laquelle le Confesseur doit moderer la penitence, quand l'âge, le sexe, un travail fort & necessaire, la pauvreté ou les infirmités mettent le penitent dans l'impuissance d'en faire une convenable; luy faisant neanmoins entendre que suivant les anciens Canons penitentiaux, que tout Prêtre appliqué à ce ministère devoit sçavoir, il en meritoit une plus rude, l'exhortant à y en ajouter d'autres, & luy suggerant les plus propres pour son estat d'entre celles que nous avons marquées dans la Doctrine de la satisfaction.

7. Si le penitent ne s'est accusé que de fautes fort legeres & presque inevitables, qu'il luy fasse dire & detester un peché de sa vie passée; ou s'il n'y voit aucun danger qu'il l'envoie à la sainte Table sans luy donner l'absolution; de peur de faire un Sacrement nul, faute de matiere suffisante, suivant ce qui a esté dit cy-dessus.

Enfin, que sans jamais y manquer il prenne un soin extraordinaire d'exciter ceux qu'il absout à la contrition par quelque puissant motif, sur tout par celuy de la bonté de Dieu: & après leur en avoir fait produire un fervent acte, il s'unira à Jesus-Christ pour les absoudre avec attention, respect & tremblement, dans la vûe de l'attention particuliere que le ciel fait sur luy pour approuver ou pour casser sa sentence. *e*

d Ne si fortè peccatis conniveant levissima quædam opera pro gravibus delictis injungendo, alienorum peccatorum participes efficiantur. *Concil. Trid. sess. 14. c. 8.*

e Præcedit sententia Petri sententiam Redemptoris: quod Petrus ligat, hoc ligat Christus. *Damian. Ser. 16.*

Après les avoir entendus.

Qu'il remercie Dieu de s'être servi de luy pour un si haut ministère. Qu'il luy demande pardon des fautes qu'il y a commises. Qu'il supplie sa bonté de tenir sous les aîles de sa protection ceux qu'il a confessés pour les garantir des embûches de l'ennemi. Qu'il les présente à Dieu à l'Autel pour obtenir par la vertu de l'adorable sacrifice la persévérance à ceux qu'il a absous, & une parfaite conversion à ceux qu'il a renvoyez.

Enfin qu'il prenne bien garde de ne pas donner la moindre atteinte au sceau de la confession ny par aucun signe, ny par aucune parole, ny directement, ny indirectement; mais qu'il garde un silence éternel sur les pechez qu'il a entendus. Que s'il a quelque conseil à demander ou quelque faute à confesser là-dessus, il doit le faire sans decouvrir la personne, ny même en donner le moindre soupçon, ou si cela ne se peut pas autrement, qu'il attende une autre occasion, se confessant seulement de ses autres pechez. Quelque léger que soit le peché qu'un Confesseur decouvre, il peche tres-grièvement, comme aussi lors qu'il fait connoître que son penitent s'est aculé à luy de quelque peché mortel, en disant, par exemple, qu'il luy a refusé l'absolution.

DE L'OBLIGATION DU CONFESSEUR.

A suspendre l'absolution en de certains cas.

IL est hors de doute que le Confesseur doit traiter son penitent quelque grand scelerat qu'il soit avec grande douceur, tant pour ne pas le rebuter par une manière d'agir trop dure, qui d'ordinaire est la moins utile, & pour imiter celuy de qui il a l'honneur de tenir la place, lequel recevoit les Publicains avec de grands temoignages de tendresse, jusques à manger avec eux: *Matb. 9.* que pour n'être pas traité luy-même de Dieu

avec rigueur. Mais parce que, comme dit Pierre de Blois, *Tract. de satisfact.* il est obligé de faire de son ame, comme une Arche d'aliance qui renferme la manne & la baguette, & d'être comme un Samaritain, qui repande de l'huile & du vin sur les plaies du malade : il ne doit jamais sous pretexte de cette douceur precipiter temerairement les absolutions, les donnant indifferemment à toutes sortes de personnes ; il faut au contraire qu'il les difere en de certains cas.

La necessité de cette conduite paroît, 1. En ce que selon le S. Concile de Trente, ce fut là le dessein du Fils de Dieu, lors qu'il donna aux Prêtres en la personne des Apôtres le pouvoir non seulement de remettre mais aussi de retenir les pechez, *a* pretendant que les Ministres de l'Eglise emploient leur puissance pour l'un & pour l'autre : Et ceux qui delient toujours les pecheurs, ne lient point ceux qu'ils devroient lier, desobeissent au Seigneur, *b* ils profanent son precieux sang par l'aplication qu'ils en font à un sujet indigne, & courent grand risque d'entendre un jour la voix de ce sang, portant contre eux une plainte bien plus terrible que ne fut la plainte du sang d'Abel contre Caïn. *Sanguis ejus ex manibus requiretur vestris.* Chrisost. hom. 28. in Matth.

2. La même necessité paroît en ce que c'est aussi l'intention de l'Eglise qui s'en est expliquée en divers Conciles generaux. 1. Dans le second de Latran tenu sous Innocent second, où il est ordonné aux Prêtres de ne pas souffrir que les Laiques se trompent, & se precipitent malheureusement dans l'enfer par de fausses penitences. 2. *c* Dans le quatrieme, celebré sous Innocent troisieme au Canon vingt - unieme; par lequel il est commandé aux fideles de confesser une fois l'an &

a Claves Sacerdotum non ad solvendum dumtaxat, sed & ad ligandum concessas, etiam antiqui Patres credunt & docent. *Concil. Trid. sess. 14. c. 8.*

b Dominus ligandi solvendique potestatem pari conditione permisit, ita ut alterum sine altero usurpari non debeat, sed Ecclesia in utroque servet obedientiam, dum peccatum & alligat & relaxat. *Ex Ambr. l. 1. de penit. c. 2.*

c Confratres nostros & Presbyteros admonemus, ne falsis penitentiis animas Laïcorum decipi, & in infernum pertrahi patiantur. *Canon. 22.*

de communier à Pâques. Car bien que le Concile ne leur determine aucun tems pour la confession annuelle, son intention semble estre, comme dit Pierre de Blois, & le Concile de Trente l'approuve & le desire fort, *d* qu'ils commencent de se confesser dès le commencement du Carême, afin que les pecheurs, qui ne sont pas en estat de recevoir l'absolution puissent s'y disposer par les exercices de la penitence, & se preparer en meme tems à la communion Pascale; communion que ce Concile de Latran remet au jugement du Confesseur, luy laissant le pouvoir de la renvoyer à un autre tems, afin sans doute qu'il ne soit pas forcé d'absoudre ceux qu'il en trouvera indignes; mais qu'il leur difere cette grace autant qu'il le jugera à propos. 3. Puisque le Concile de Trente met le commencement d'une vie nouvelle entre les choses necessaires à un pecheur plongé dans le vice pour avoir une veritable contrition, *sess. 14. c. 4.* il est manifeste qu'il pretend aussi que l'absolution luy soit diférée, ce changement de vie demandant necessairement du tems.

3. Il n'y a aucun lieu de douter que les Peres ne soient dans le même sentiment; car saint Gregoire nous donne cette regle de n'absoudre que ceux que nous reconnoissons passer de la mort à la vie, par la grace excitante de Jesus-Christ, *e* ce qui neanmoins ne se peut bien reconnoître en plusieurs sans quelque delai. Saint Augustin dit encore là-dessus, que si le pecheur est d'abord admis à la reconciliation, il est à craindre qu'il ne la fasse comme un jeu de tomber dans la mort du peché. *f* Saint Basile veut que les penitens soient éprouvez, pour voir s'ils feront des fruits dignes de peni-

d Cum initio jejunandi debet esse initium confitendi, *Petr. Bles. ser. in die Cinerum.* Quem morem, confitendi tempore quadragesimo, sancta Synodus maxime probat, & amplectitur tanquam pium & merito retinendum. *Concil. Trid. sess. 14. c. 5.*

e Illos nos debemus per pastorem auctoritatem solvere, quos Auctorem nostrum cognoscimus per suscitantem gratiam vivificare. *S. Greg. hom. 26. in Evang.*

f Si citò rediret homo ad pristinam beatitudinem, ludus illi esset peccando in mortem cadere. *Aug. serm. 34. de diversis. c. 3.*

tence. *g* Le grand saint Charles tient qu'un Prêtre ne doit point absoudre un penitent disposé de telle sorte, qu'il juge probablement qu'il retombera dans ses pechez. *b* Enfin saint François Xavier ajoute qu'il n'est pas à propos d'absoudre toutes sortes de penitens d'abord après avoir ouï leur confession. *i*

4. L'on peut ajouter à ces autoritez, qu'acorder d'abord la grace de l'absolution à des penitens que l'on en juge ou que l'on a sujet d'en juger indignes, c'est trahir son ministère, en faisant tout le contraire de ce à quoi il engage. C'est dissiper & non pas dispenser fidelement les SS. Misteres, en conferant contre la defense du Sauveur les Sacremens à des sacrileges qui les profanent. *k* C'est, non pas sauver les ames, mais les perdre; tant par cette grande facilité à les absoudre, qu'on leur temoigne, *l* que par une fausse paix où on les met; paix que saint Cyprien dit être dangereuse à ceux qui la donnent, & inutile à ceux qui la reçoivent. *m* C'est enfin, comme dit le Bien-heureux Laurent Justinien, *Ser. de S. Magd.* se transpercer soi-même avec le glaive de sa propre autorité; & cela en violant les regles prescrites sur une matiere de la dernière importance, ce que saint Bonaventure dit être un grand peché. *n* Que le Confesseur se depouille donc, non seulement de tout interêt, & de toute complaisance; mais aussi de toute crainte, de peur que s'il

g Hæc omnia scribimus, ut pœnitentiæ eorum fructus probentur. . . Ne velimus unâ cum alienis peccatis perire. *Basil. Ep. ad Amphiloc.*

b Sacerdos neminem sic affectum absolvere debet, ut probabile censeat in eadem peccata recasurum. *S. Carol. de instruct. Confess.*

i Confessionem non continuò sequatur absolutio, sed, &c. *S. Xaver. ex Turcel. in ejus vitâ. l. 6. c. 17.*

k Nolite sanctum dare canibus. *Math. 7.*

l Facilitas veniæ incentivum tribuit delinquendi. *S. Ambr. in Psal. 118.*

m Periculosa dantibus, & nihil profutura recipientibus. *Cypr. serm. de lapsis.*

n Si autem cogitas quia totâ die à multis confessariis contrarium fieri videmus. Respondeo, tantò pejus: & qui hos Canones non servant gravissimè peccant. *S. Bonav. in Confessio-
nal. c. 4. part. 1.*

traint plus un homme que Dieu, il ne soit au jour du jugement un objet de risée à cét homme qu'il craint trop à présent o.

Des preuves si convaincantes montrent évidemment qu'il y a des cas auxquels le Confesseur est obligé de suspendre l'absolution au moins dans l'ordre commun & naturel; ce que nous ajoutons, parce qu'il y peut avoir des circonstances où il est dispensé de cette obligation, sçavoir 1. Quand c'est pour la première ou la seconde fois que le pénitent se confesse du péché qui de soi demande le délai sans en avoir encore contracté l'habitude, & que d'ailleurs il promet de telle manière d'y remédier, que le Confesseur a lieu d'ajouter foi à sa promesse, n'en ayant point encore trompé aucun autre; hormis toutefois le concubinage, dans lequel saint Charles veut que le pénitent se défasse de sa concubine avant que de recevoir l'absolution. 2. Quand le pénitent se trouve dans une pressante nécessité, comme dans un danger de mort, auquel néanmoins il faut exiger de lui qu'il fasse tout ce qu'il peut selon l'état présent pour ôter l'empêchement où il est d'être absous. 3. Lorsque de lui-même il s'est abstenu depuis un tems considérable du péché qui l'en rendoit indigne, se portant pour cet effet de son propre mouvement à des exercices particuliers de dévotion & de pénitence. 4. Lors qu'il donne de si grandes marques d'une véritable conversion, qu'il y a lieu d'appréhender qu'il ne fût privé de quelque avantage spirituel par le délai de l'absolution, pourvu que d'ailleurs il n'y ait nul inconvénient à la lui donner: comme par exemple s'il étoit obligé à reparer quelque scandale avant que d'être absous.

Après ces règles générales il est à propos de descendre dans le détail des cas les plus ordinaires, auxquels il est nécessaire de suspendre l'absolution, que nous prendrons tant des Instructions de saint Charles pour les Confesseurs imprimées en nôtre langue par l'ordre

o Deum non hominem timeas; si hominem times ab ipso, quem times derideberis, sin verò Deum, hominibus quoque venerabilis eris. *Chrysoft. hom. 83. in Math. in fine.*

du Clergé en 1655. que du Rituel Romain, dans la Rubrique du Sacrement de pénitence, où ces cas sont si clairement spécifiés, avec ordre au Confesseur de les garder, qu'il y a lieu de s'étonner que parmi les Curez & les Vicaires qui ont le Rituel entre leurs mains, il y en ait tant qui manquent en ce point.

Le premier de ces cas c'est l'ignorance des principaux mystères de la foi; du *Pater* & *Ave* & des Commandemens de Dieu & de l'Eglise en ceux qui ayant promis de les apprendre l'ont négligé. Car en effet ils sont en un état de désobéissance à l'Eglise qui a ordonné à tous les fidèles de s'en faire instruire; *p* dans un état à ne pouvoir pas satisfaire aux devoirs de la Religion, comme celui qui ignorerait les premières règles d'un art, seroit incapable de l'exercer: enfin dans un état à ne pouvoir jamais obtenir le salut, au moins s'ils ignorent les mystères de la Trinité & de l'Incarnation; puisque dans le sentiment de plusieurs Théologiens, pour être sauvé dans la loi de grace, il est nécessaire de nécessité de moyen, dont nulle ignorance ni nulle impuissance n'excuse point, de sçavoir ces deux mystères quant à leur substance & distinctement selon la portée d'un chacun. Il est nécessaire de sçavoir le mystère de l'Incarnation, parce que pour aimer Jesus-Christ, sans quoi on est anatème, il faut le connoître *q*; le mystère de la Trinité, parce qu'on ne peut connoître Jesus-Christ, sans sçavoir qu'il y a en Dieu trois Personnes, & qu'il est la seconde unie à nôtre nature par l'Incarnation *r*.

Saint Charles traitant ce cas juge aussi indignes de l'absolution les pères & mères de famille, qui ayant sous leur charge des enfans ou des valets & servantes

p Omnis christianus prima fidei rudimenta, orationem Dominicam, salutationem Angelicam, symbolum Apostolorum, & Decalogum studiosè perdiscat. *Conc. Bitur. can. 7.*

q Necessaria est ad salutem Christi cognitio. *Chrysost. hom. 35. in Math.*

r Mysteriorum Incarnationis explicitè non credi potest sine fide Trinitatis. & idèd post tempus gratiæ tenentur omnes ad explicitè credendum mysterium Trinitatis. *D. Thom. 2. 2. q. 2. artic. 8.*

Qui ignorent les élémens de nôtre Religion , ne veulent pas promettre de les leur faire aprendre , ou qui après l'avoir promis n'en ont eu aucun soin ; ou qui n'aportent non plus aucune diligence pour leur faire garder les commandemens de Dieu , observer les fêtes , & faire les jeûnes dont ils ne sont pas légitimement dispensés ; mais plutôt les font travailler aux jours défendus , & leur donnent à manger aux jours de jeûne tout comme aux autres , sans se metre en peine de leur péché.

Ce Saint met encore en ce rang les Confesseurs , les Juges , les Médecins , & les autres personnes publiques qui ignorent les choses dont la connoissance leur est nécessaire pour bien exercer leur emploi , & négligent de les aprendre ; d'où il s'ensuit qu'il faut les interroger là - dessus , aussi bien que sur les autres pechez communs de leur état , quand il y a lieu de douter s'ils y sont tombez. *f*

Le deuxiême des susdits cas , c'est de ne restituer pas le pouvant faire , & l'aïant promis d'autres fois , car c'est faire une fausse penitence ; c'est demeurer dans un état de desobéissance à la loi de Dieu , qui défend de retenir le bien d'autrui ; c'est causer un nouveau dommage au prochain , le privant d'une chose qui lui appartient ; c'est enfin montrer qu'on n'a pas un vrai desir de restituer , puis qu'un desir sincère ne se produit au dehors que par les œuvres. Il faut donc en ce cas que le Confesseur , avant que de donner l'absolution à son pénitent , l'oblige à imiter Zachée , qui ne dit pas , je rendrai , mais je rends : Et si c'est un homme qui ait fait des contractis usuraires , il doit aussi l'obliger à les reformer ; comme encore à canceler ceux dont il a été satisfait , de peur que les héritiers ne se fassent païer une seconde fois.

Le troisiême , c'est l'inimitié ; dans lequel se trouvent ceux qui ne veulent pas pardonner & se reconcilier ;

Interrogationibus faciendis tria sunt attendenda. Primum ut quilibet peccator interrogetur de peccatis quæ consueverunt in hominibus conditionis illius abundare. D. Thom in 4. dist. 30 in exposit. textus.

Si res aliena propter quam Pecatum est reddi potest & non reddatur ; non agitur penitentia , sed fingitur. Aug. Ep. 54. ad Macedon.

de qui S. François de Sales dit dans son avertissement aux Confesseurs, qu'ils ne doivent pas être absous : Et en vérité avec raison ; puis qu'ils s'oposent ouvertement à la volonté du Sauveur, qui nous ordonne d'aimer nos ennemis, & de laisser nôtre don devant l'Autel lors qu'en le présentant nous nous souvenons que quelqu'un nous veut du mal pour nous reconcilier avec lui avant que d'offrir. Par où, dans le sentiment de saint Jérôme, nôtre divin Maître nous impose une obligation bien plus étroite de nous reconcilier avec celui à qui nous voulons mal nous-mêmes avant que de recevoir un Sacrement de réconciliation *n* ; ou au moins de faire pour cét effet les démarches nécessaires selon les règles de la prudence chrétienne, sur tout lorsque vivre avec lui dans un état de froideur ou d'indifférence cause du scandale ou entretient l'inimitié.

Le quatrième, c'est l'occasion prochaine du péché mortel, soit qu'elle y porte d'elle-même, comme est de fréquenter une telle personne, soit que cela vienne de nôtre mauvaise disposition ; comme est d'exercer un tel emploi. Car en effet pour être capable de l'absolution, il faut véritablement renoncer au péché, ce que ne fait pas néanmoins celui qui veut demeurer dans quelque-une de ces occasions, puisque vouloir une cause dont un effet s'ensuit ou toujours ou souvent, c'est vouloir indirectement cét effet : Ce qui a donné lieu à un Concile Oecuménique de déclarer que la pénitence qui se fait en cét état, est une fausse pénitence *x*. Ainsi le Confesseur ne doit jamais absoudre un pénitent engagé dans l'occasion prochaine, qu'il ne l'ait effectivement quittée, lors qu'il lui a déjà une ou deux fois manqué de parole, ou bien à un autre, que cela est en son pouvoir, quelque dommage temporel qui puisse lui en arriver un-chacun étant obligé de préférer son salut à tout le reste. Que s'il n'est pas au pouvoir du pénitent

n Non dixit, si tu habes aliquid adversus fratrem tuum, sed si frater tuus habet aliquid adversum te ; ut durior tibi imponatur reconciliationis necessitas. Hieron. sup. illud Matth. 5. Vade prius reconciliari fratri tuo.

x Falsa sit pœnitentia, cum pœnitens ab officio curiali vel negotiali non recedit, quod sine peccato agi nullâ ratione prævalet. Conc. Later. II. Canon. 22.

de quitter l'ocasion, le Confesseur doit lui suggérer quelque expédient pour s'écarter pendant quelque temps, ou lui ordonner d'autres rémedes convenables; comme la pratique de l'oraïson, les macérations de la chair, & sur tout la fuite de toute privauté; il ne doit même lui donner jamais l'absolution qu'après des marques assurées de son amendement par l'usage de ces rémedes ou autrement.

Ce cas, selon S. Charles, a lieu 1. En ceux qui entretiennent des Concubines, qui logent dans la même maison que la personne avec laquelle ils font mal, qui fréquentent des lieux ou des assemblées où ils ont acoutumé de pécher par des atouchemens, des désirs ou des pensées impudiques. 2. En ceux qui ne veulent pas renoncer à l'oisiveté, qui n'est que trop ordinaire parmi la jeunesse, au jeu, au cabaret, à la Comédie, au bal, aux danses & aux procès, lorsque ces choses leur font une occasion de pécher. 3. En ceux qui ont chez eux des portraits lascifs, ou bien des livres sales ou hérétiques, qui comme de malheureux pièges les font tomber dans le crime: quand même il n'y auroit aucun danger pour eux, le péril qu'il y a pour les autres suffit pour les obliger à réduire en cendres ces portraits & ces livres. 4. En ceux qui sont dans une profession ou dans un emploi, comme de la guerre, du Barreau, du négoce, qu'ils reconnoissent par leur expérience ne pouvoir exercer sans y ofenser Dieu grièvement; profession qu'il faut en ce cas ou quitter, ou du moins ne l'exercer que sous la conduite d'un Directeur fort vertueux & éclairé, ainsi que dit le grand S. Charles, remarquant là-dessus que par la négligence des Confesseurs, il s'est glissé de tres-grands péchez & des abus intolérables presqu'en toutes sortes d'arts & de vacations.

Au cas de l'ocasion prochaine se réduit le cas où sont ceux qui donnent aux autres occasion de pécher, comme ceux qui tiennent berlan, ou des assemblées dans lesquelles on se porte à des impiétez, à des blasphèmes, à des débauches, à des libertez licencieuses, ou à d'autres péchez. Ceux qui impriment ou débitent des livres ou des écrits contraires à la foi, à la chasteté, ou aux bonnes mœurs, ou qui font des choses dont

L'usage est d'ordinaire criminel. Les femmes & les filles qui s'ajustent à dessein de se faire aimer d'un amour impudique. Celles, comme dit S. Charles, qui sachant ou doutant que par leurs parures & nuditez scandaleuses quelqu'un sera excité à pécher mortellement, ne laissent pas pour cela d'en user faute de charité, & pour ne se pas soucier de la perte des ames; y aiant en éfet en cela péché mortel dans le sentiment de saint Antonin, *part. 2. interrog. c. 2.*

Le cinquième & le plus ordinaire des cas auxquels il faut diférer l'absolution, c'est l'habitude à un péché mortel, comme à l'impureté, à l'ivrognerie, au parjure, au blasphème; soit que le pénitent déclare lui-même cette habitude, soit que le Confesseur la decouvre par ses interrogations, comme il doit le faire quand il a juste sujet d'en douter, sans que le pénitent puisse s'en plaindre; mais au contraire il est obligé de lui avouer la vérité, suivant la décision d'innocent XI. dans son Décret contre les 65 propositions, dans lequel il a condamné celle qui étoit conçûe en ces termes: *Nous ne sommes pas obligez d'avouer à un Confesseur qui nous interroge que le péché dont nous nous accusons est un péché d'habitude.* Propos. 58. Aussi l'habitude a cela de propre que d'entraîner à de nouveaux crimes par la force de son poids le pécheur qui en est tiranisé, comme une pierre attachée au pié d'un aigle l'entraîneroit en bas par sa pesanteur: Et au lieu que le péché, dont on se repent bien-tôt est dans l'ame comme un pèlerin qui ne fait que passer; celui dans lequel on reste quelque tems, y est comme un citoyen qui y fait sa demeure; & celui dans lequel on a vieilli ou qui a jeté de profondes racines, y est comme un Tiran qui y regne en maître absolu. De sorte qu'il en est d'un pécheur envicilli, qui voudroit se convertir, mais qui n'a pas encore travaillé efficacement à rompre son habitude, comme d'une personne à demi endormie, qui voudroit se lever sans néanmoins le faire, se laissant gagner au plaisir du sommeil. Le changement de vie plaît à ce pécheur; mais la force d'une coutume invétérée le surmonte, comme saint Augustin dit l'avoir expérimenté en lui-même avant sa conversion. y

y *Illud placebat... hoc vincebat. l. 8. Conf. c. 5.*

Lors donc qu'un Confesseur trouve des pécheurs engagés en des habitudes criminelles, tels que sont, comme dit S. Charles, plusieurs jeunes gens qui passent leur vie dans l'oïfiveté, dans les excez de bouche, dans les amities deshonnêtes, & dans les autres semblables desordres; tels que sont encore ceux qui ont demeuré plusieurs années dans le péché, sans prendre aucun soin de changer de vie: lors, dis-je, qu'un Confesseur trouve de cette sorte de pécheurs, il est de son devoir de leur diférer l'absolution, jusqu'à ce qu'il voie en eux de l'amandement: & un amendement qui vienne, non du défaut de l'ocasion, mais d'un véritable changement de leur cœur. La raison est qu'il n'est jamais permis de se servir dans l'administration d'un Sacrement d'une matière douteuse, quand on peut en avoir une plus assurée; car c'est sur ce principe qu'on ne pourroit absoudre que sous condition un pénitent qui ne confesseroit que des péchez douteux. Or quelques belles protestations que fassent cette sorte de pénitens de detester leur péché, & de ne vouloir plus y retourner, leurs rechûtes passées jointes aux forces de la mauvaise habitude, donnent grand lieu de douter de la vérité de leur douleur, qui fait la principale partie de la matière du Sacrement de pénitence; au lieu que lors qu'ils auront rompû le cours de leurs crimes, & combattu cette maudite acoutumance pendant quelque tems; il y aura plus de sujet de croire qu'ils renoncent véritablement au péché. Ainsi il est nécessaire de leur diférer, l'absolution pour quelque tems; & pour un tems plus ou moins long, selon que le péché a jetté de plus ou moins profondes racines: leur imposant cependant des pénitences convenables, leur aprenant les moiens de s'amander, & de plus leur ordonnant de venir découvrir l'état de leur conscience dans quelques jours; à quoi ils se soumettront sans peine s'ils ont un désir véritable de se convertir.

Quelqu'un pourra opposer contre cette conduite. 1. Qu'elle paroît vouloir donner des bornes à la grace. 2. Qu'elle choque cette maxime des Théologiens: *Qu'il en faut croire aux pénitens.* 3. Qu'elle expose la personne qu'on renvoie à la damnation en cas qu'elle meure pendant l'intervale.

Mais on répond à la première de ces objections, que personne ne doute que les plus grands pécheurs ne puissent être convertis en un moment par un coup extraordinaire du ciel; que néanmoins cela est fort rare, & que suivant le cours ordinaire quand le péché a jetté de profondes racines dans le cœur, il faut pour l'en arracher se faire de grands efforts, pousser bien des soupirs & des gémissemens, & redoubler d'ardentes prières: ce qui demande du tems. x

A la deuxième, on répond que c'est seulement quant à la déclaration des péchez, que le Confesseur qui ne sçait pas le contraire, doit en croire au pénitent, & non point quant à la parole qu'il lui donne de ne vouloir plus retomber dans un péché dont il a contracté l'habitude: Car l'ayant déjà faussée plusieurs fois, ou à lui même ou à d'autres; & d'ailleurs y en ayant tres peu qui s'assujétissent au travail nécessaire pour se relever de cette sorte de péchez a, le Confesseur a grand sujet de se défier de ces belles protestations; il a grand droit de le prier de lui en faire connoître pendant quelque tems la sincérité par l'amandement de sa vie; & il exerce à son égard une conduite que personne ne peut acuser de sévérité, non plus que celle d'un Médecin qui pour ne rien hazarder attendroit à purger son malade jusqu'au tems auquel il juge avec raison qu'il sera mieux disposé à profiter de la médecine; ou s'il y a en cela de la sévérité, c'est une sévérité charitable & infiniment préférable à une crûelle douceur & à une fatale indulgence.

On répond à la troisième objection, qu'outre que les Pères de la primitive Eglise où l'on diféroit le Bâteme aux Catéchumènes, & l'absolution aux grands pécheurs, ne faisoient nul moment sur ce danger; une absolution précipitée expose le salut du pénitent à un péril bien plus grand, que ne fait pas un prudent délai, qui sert merveilleusement à opérer & à affermir sa conversion, & pendant lequel il y a grand lieu d'espérer que Dieu ne laissera pas mourir celui qui s'éforce de

x Longior porro est impetratio petitio, & operosior est manus pulsans quam recipiens. *Aug.*

a Labor iste paucorum est, qui post casum resurgunt, qui post vulnata convalescunt. *S. Patian. Ep. 3.*

fléchir se miséricorde par ses larmes, lui qui l'a conservé en vie pendant qu'il s'obstinoit à irriter sa justice par ses crimes. Quand même ce pénitent tomberoit dans quelque dangereux accident, quel Prêtre que ce soit peut l'absoudre de tout cas : Et s'il meurt soudainement, la mort d'un Chrétien qui par un esprit de soumission au Ministre de Jesus-Christ, & de respect pour ses misteres, travaille à expier ses crimes par la pénitence, ne peut jamais être malheureuse, le grand Prêtre suppléant en ce cas au défaut de l'absolution par une contrition parfaite ; de sorte qu'on peut dire au pécheur, qui sous prétexte du danger de mourir damné, veut extorquer l'absolution, que par une manifeste tromperie du diable, n'ayant pas craint quand il devoit craindre, c'est à dire, quand il étoit plongé dans l'abîme du crime, il craint lors qu'il ne le doit pas, & c'est quand il s'agit de prendre des moyens efficaces pour en sortir.

Mais pour finir cette matière par où nous l'avons commencée, le Confesseur exact prendra bien garde à deux choses. 1. A ne pas refuser l'absolution à des personnes qui en sont dignes pour des raisons frivoles & mal fondées. 2. A ne pas, comme dit S. Charles, *lib. de Inst. confess.* dégouter de la Confession, ni jeter dans le desespoir ceux qui ne méritent point l'absolution, en les traitant d'une manière aigre & rebutante ; ce qui est garder une conduite que Pierre de Blois dit être à un tel point criminelle, qu'elle enflâme la colère de Dieu & ne mérite point de pardon *b*. Afin que le Confesseur exact évite ces deux écueils, il doit d'une part user d'une grande circonspection, prenant bien soin de discerner la lépre d'avec la lépre, c'est à dire, les cas qui demandent le délai de l'absolution, d'avec ceux qui ne le demandent pas. Il doit de l'autre tempérer la sévérité de la discipline par la manière d'agir la plus douce qu'il pourra, ne dédaignant pas, quelque chetif que soit le pénitent qu'il renvoie pour quelque tems, de lui représenter la nécessité & les avantages de ce

b Si pœnitens post confessionem contemnitur à Prælato, facile in desperationis foveam detruditur. Quod quidem peccatum adest damnabile est, ut Deum ad iram provocet, nec veniam mereatur. Petr. Blesen. *tract. de satisfact. injungenda.*

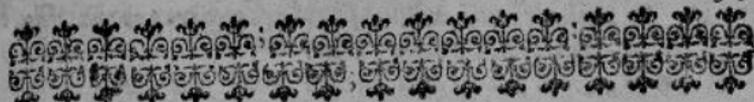
délai ; & lui temoignant par des paroles pleines de tendresse un amour vraiment paternel , un zèle ardent pour son salut , & un déplaisir sensible d'être obligé à le renvoyer pour cette fois. Ce n'est néanmoins que par d'instantes prieres que s'obtient ce double esprit de discernement & de douceur.

E X E M P L E S.

Don Jaime, Roi d'aragon, aiant dans un voiage qu'il fit à l'Isle de Mailorque, fait embarquer secrètement une concubine contre la promesse qu'il avoit faite à S. Raimond son Confesseur de la congédier ; ce Saint quita la Cour, & ne trouvant pas de marinier qui le voulut repasser à Barcelonne, parce que le Roi l'avoit défendu, il fit ce trajet qui est de cinquante lieues sur sa chape, avec la même seureté que si c'eût été un navire, Dieu autorisant la conduite de son serviteur par un prodige si extraordinaire. Saint Ambroise entendant les confessions pleuroit les péchez des pénitens comme s'il en eût été l'auteur.

Un vieux solitaire en confessant un jeune, sujet à de fréquens éguillons de la chair, faillit à le jeter dans le desespoir par son zèle emporté : mais en punition de cette faute, il fut lui-même quelque temps après ataqué d'une si violente tentation d'impureté, qu'il eût quité l'habit sans les charitables remontrances de l'Abbé Apollon, qui après l'avoir fait revenir à soi, l'avertit d'apprendre par son expérience à compatir à ses pénitens, & à les traiter avec plus de douceur. Ce sage Directeur calma aussi la conscience du jeune solitaire, tant par l'humble aveu qu'il lui fit qu'il souffroit lui-même de semblables tentations, qu'en lui aprenant que ce n'est pas un mal d'en être combattu, mais seulement d'en être vaincu.

c Si Dux igitur quisquam, si Consul, si quis diademate coronatus adeat, cohibe & coërce, majorem tu illo habes potestatem. *Chrysost. hom. 85. in Matth.*



QUATRIÈME INSTRUCTION.

*De l'Extreme - Onction , de l'Ordre , & du
Mariage.*

PREMIÈRE DOCTRINE.

De l'Extrême - Onction & de ses dispositions.

DEM. *Q*u'est - ce qu'Extreme - Onction ?

REP. *Q*c'est un Sacrement qui nous aide à bien mourir.

Jesus - Christ nous ayant laissé un Sacrement pour entrer dans son Eglise , nous en ayant laissé d'autres pour y vivre en vrais Chrétiens ; il étoit convenable qu'il en institût un pour nous aider à sortir de cette vie en bon état par une mort heureuse ; & c'est le Sacrement de l'Extreme - Onction , qui porte ce nom , parce que c'est la dernière de toutes les Onctions de l'Eglise : Et son propre effet consiste à fortifier l'ame du malade contre les atques du démon , contre la violence de ses maux , & particulièrement contre cette malheureuse langueur qui lui reste depuis ses désordres précédens ; effet qu'il produit en lui inspirant une ferme confiance en la miséricorde de Dieu , comme dit le saint Concile de Trente *a*.

D. L'Extreme - Onction produit - elle quelquel autre effet ?

R. Elle rend aussi la santé du corps au malade , lors qu'elle peut contribuër au salut de son ame.

C'est saint Jacques , qui parlant dans sa Canonique de ce Sacrement , lui attribue cet effet. *Cap. 5*

a *Aegroti animam alleviat & confirmat , magnam in eo divinae misericordiae fiduciam excitando. Conc. Trid. sess. 14. de Sacram. Extr. Onct.*

236 DE L'EXTREME - ONCTION.

D. *Le malade qui meurt sans recevoir par sa fautive l'Extrême - Onction, péche - t'il ?*

R. *Oui, & il y a grand danger pour son ame.*

La raison est, que cela marque ou un grand mépris de ce Sacrement, ou une horrible négligence pour son salut.

D. *Quand est - ce qu'il la doit demander ?*

R. *Quand il se voit en danger de mort, sans néanmoins attendre la dernière extrémité.*

Si le malade n'est point en danger de mort, ce Sacrement est nul. S'il a perdu la connoissance, il lui est inutile, au moins par rapport à cette grace fortifiante qui fait le propre effet de ce Sacrement ; grace qu'un malade privé de connoissance n'est pas en état de recevoir, comme celui qui communie sans aucune dévotion ne goute pas à la sainte Table les délices de cette refection spirituelle qu'une ame bien disposée y prend.

D. *Quelle est la première disposition pour recevoir ce Sacrement avec fruit ?*

R. *C'est de se mettre en état de grace par une bonne confession.*

La raison est, que l'Extrême - Onction étant un de ces Sacremens qu'on appelle des vivans, elle ne sert ordinairement de rien à ceux dont l'ame est malheureusement engagée dans la mort du péche : Quoi que néanmoins elle ait la vertu de donner par accident la grace à ceux qui aiant perdu l'usage des sens, & n'étant pas en état de se confesser, la reçoivent avec une vraie attrition de leurs péchez.

D. *Quelles sont les autres dispositions ?*

R. *Ce sont une vive foi, une ferme espérance, une ardente prière, & la neteté des parties qui doivent être ointes.*

Les trois premières de ces dispositions nous préparent à recevoir par la vertu de ce Sacrement une grace abondante. Le respect que mérite sa sainteté, demande la quatrième.

D. *De quelle maniere faut - il faire les actes de foi, d'espérance & de demande ?*

R. *Mon Dieu, je crois fermement que l'Extrême-Onction que je vas recevoir, a la vertu de m'aider à bien mourir.*

DE L'EXTREME - ONCTION 237

J'espère que tout indigne que j'en suis j'en recueillerai ce fruit par un effet de votre miséricorde. Je vous le demande de tout mon cœur.

D. Que doit faire le malade pendant que le Prêtre fait les onctions ?

R. Il doit produire à chacune un acte de contrition des péchez qu'il a commis avec le sens ou avec le membre qui est oint.

Lors, par exemple, que l'onction se fait sur les yeux, il doit dire intérieurement : Mon Dieu je suis marri de tout mon cœur de tous mes mauvais regards pour l'amour de vous, & vous prie de me les pardonner ; & ainsi des autres.

D. Que doit-il faire après que ces onctions sont achevées. ?

R. Il doit en rendre grâces par cet acte. O divin Jésus, je vous remercie de tout mon cœur de m'avoir fait la grâce de recevoir l'Extrême - Onction avant ma mort. Que ce soit, s'il vous plaît, pour le salut de mon âme.

D. Si c'est un père de famille doit-il faire quelque autre chose ?

R. Il est bon qu'en présence de Mr. le Curé & des assistans il fasse mettre ses enfans à genoux pour leur donner sa bénédiction, & quelques autres avis salutaires.

Comme de craindre & d'aimer Dieu, de fuir le péché, d'honorer leur mère, d'être charitable envers les pauvres, de bien paier les ouvriers, de ne rien faire aux autres qu'ils ne voulussent qui leur fût fait, & de vivre entr'eux dans une parfaite intelligence.

FRUITS.

O mon divin Redempteur, je vous rends grâces infinies d'avoir institué le Sacrement de l'Extrême - Onction.

J'aurai soin de le demander tandis que je serai en état d'en profiter.

Faites, je vous prie, que je le reçoive avec les dispositions requises.

E X E M P L E S.

Saint Bernard rapporte dans la vie de saint Malachie, qu'une femme étant morte sans avoir reçu l'Extrême-Onction, ce S. Evêque s'en attribuant la faute, passa la nuit en prière, arrosa le corps de la morte de ses larmes, la ressuscita, lui donna ce Sacrement, & la remit par sa vertu dans une parfaite santé

Sainte Marie d'Oignez déclara avant sa mort, qu'assistante à l'administration du même Sacrement, elle avoit vû diverses fois des yeux de l'ame Jesus-Christ purifier le cœur du malade, le fortifier de sa grace, & donner la chasse aux démons.

SECONDE DOCTRINE.

De quelle maniere il se faut comporter dans les maladies.

DEM. *Quels avantages nous procurent les maladies?*

REP. *Elles nous procurent l'amendement de nôtre vie a, le détachement des créatures, l'union avec le Createur avec l'exemption des peines du Purgatoire, une éminente gloire dans le ciel.*

Les maladies servent, 1. A corriger nôtre vie, par la vertu qu'elles ont de nous mériter un secours particulier de Dieu b, & de nous faire entrer en nous mêmes; comme la fleur qui s'étoit épanouie pendant la chaleur du jour, se resserre pendant la froideur de la nuit. 2. A nous détacher des créatures par la connoissance qu'elles nous donnent de leur vanité & de leur foiblesse c. 3. A nous unir au Createur, par l'heureuse nécessité où elles nous mettent de nous jet-

a *Conversus sum in ærumna mea. Ps. 31. Multi cum sentiunt pœnam, corripunt culpam. Ber. ser. 48 in Cant.*

b *Cum ipso sum in tribulatione eripiam eum. Ps. 90.*

c *Oculos quos culpa claudit pœna aperit. Greg.*

ter dans le sein de sa miséricorde *d.* 4. A nous exempter des peines du Purgatoire , par les moïens qu'elles nous fournissent de satisfaire avant nôtre mort à la divine justice *e* ; A mériter une éminente gloire , par les maux qu'elles nous causent & qui sont la sémence de l'éternité bien - heureuse *f.*

D. De quelle maniere un malade doit - il recevoir la maladie pour en retirer ces fruits ?

R. Il la doit recevoir avec soumission à la volonté de Dieu comme venant de son cœur paternel.

Si selon la parole du Sauveur une seule feuille d'arbre ne tombe point en terre sans l'ordre de la divine Providence , à plus forte raison tous nos maux partent du cœur paternel de Dieu , qui par ces doux & favorables traits de sa Justice veut nous retirer de nos égaremens *g* , comme le berger fait revenir par des coups de bâton la brebis qui s'égare du troupeau : Quoi donc de plus juste que de nous soumettre à sa volonté quand il nous envoie quelque maladie ? Nous y sommes d'autant plus obligez , que nous sçavons qu'il peut disposer de nous & de tout ce qui nous regarde comme bon lui semble.

D. Comment est - ce qu'il la doit endurer ?

R. Ce doit être avec patience , & sans s'inquiéter en lui-même. Avec douceur , & sans se facher contre les personnes qui le servent. Avec obéissance , & sans refuser la nourriture & les remèdes qu'on lui présente. Avec mortification , & sans s'empreser trop pour son soulagement & ses menus plaisirs.

La patience invincible avec laquelle Dieu a supporté le malade dans les outrages qu'il lui a faits , demande de lui une patience réciproque dans les maux dont Dieu

d Tribulationem & dolorem inveni , & nomen Domini invocavi. *Pf.* 114.

e Transivimus per ignem & aquam , & eduxisti nos in refrigerium. *Pf.* 65. Non ignisti nos sicut fœnum , sed sicut argentum. *Aug.*

f Gaude sub flagellis , quia tibi servatur hæreditas. *Idem in Pf.* 93.

g Cui Deus propitius est , castigat peccata , ne semper peccare delectet. *Idem in Pf.* 98.

240 DE L'EXTREME - ONCTION.

L'afflige *b*. La pensée de la mort dont il est à la veille d'éprouver la terreur, lui doit être comme un frein contre la colere *i*. Le domaine que Dieu s'est réservé sur sa vie l'oblige à prendre les remèdes nécessaires pour la conserver *k*. L'exemple de Jesus - Christ mourant sur une Croix sans pouvoir obtenir un seul verre d'eau dans son ardente soif, l'extrême misère d'une infinité de pauvres malades à qui tout manque, & l'obligation où est le malade d'expier ses péchez par la pénitence, devroient lui donner de l'horreur pour toutes sortes de délicatesses même dans cet état *l*; ou au moins l'obliger à en moderer le désir, & à en souffrir la privation sans inquiétude.

D. *Quels actes de vertu doit produire le malade pendant le cours de sa maladie ?*

R. *Il doit produire des actes de remerciement, de contrition, d'ofrande, de résignation & de demande.*

D. *Comment se font ces actes ?*

R. *Mon Dieu je vous remercie de tout mon cœur de ce qu'il vous a plu me visiter par cette maladie.*

Je suis tres-marri pour l'amour de vous des péchez par lesquels je l'ai méritée.

Je vous offre toutes mes douleurs unies à celles de vôtre Fils, en reparation de l'injure que je vous ai faite par mes crimes.

Je me donne tout à vous, & suis prêt à souffrir pour vôtre amour de plus grands maux, disposez de ma santé & de ma vie selon vôtre bon plaisir.

Je renonce à ces mouvemens d'impaticence dont mon cœur est si souvent agité, donnez-moi, s'il vous plait, la force d'y résister.

Sainte Vierge, mon bon Ange, S. N. mon bon Patron, tous les Anges, Saints & Saintes du Paradis priez pour moi.

b Sustinuit te dilectus, sustine tu dilectum, sustine, viriliter age. Illum non vicerunt peccata tua, te quoque non superent ejus flagella. *Ber. ser. de Nativ. B. M. V.*

i Omnis amaritudo deponitur, dum quo furor humanus vergat mens provida contemplatur. *Damian. opusc 15. c. 23.*

k Ego occidam, & ego vivere faciam. *Deuter. 32.*

l Iustitia ante eum ambulabit. *Pf 84.* Prima hominis justitia est ut puniat seipsum. Ipsa sit via Deo, ut veniat ad te. *Aug.*

D. Si

DE L'EXTREME - ONCTION. 241

D. Si le mal empire que doit faire le malade ?

R. Il doit demander au plutôt les Sacremens & y apporter une préparation extraordinaire.

Un malade qui remet de jour à autre à confesser & communier, se prive de la joie qu'une bonne conscience produit dans les plus grands maux ; il perd le mérite de ses souffrances & les rend inutiles à son salut ; il s'expose au danger de tomber dans une frénésie qui le rendra incapable de recevoir ces Sacremens, ou dans un acablement qui l'empêchera d'y apporter les dispositions requises. Et comme c'est peut être la dernière fois qu'il les recevra, & que son bon heur dépend de leur digne réception, il ne peut se dispenser de s'y préparer avec un soin tout particulier. Qu'il face pour cet éfet une petite revue sur les péchez les plus énormes de sa vie, pour s'en confesser avec une vis repentir. Qu'il restitue le bien mal aquis au cas qu'il en ait, car l'expérience fait voir que les héritiers ne s'en mettent guère en peine. Qu'il se reconcilie avec ses ennemis ; & qu'ils demande pardon aux assistans de ses mauvais exemples, quand on lui apportera le saint Viatique.

D. Que doit-il faire apres l'avoir reçu ?

R. S'il n'a pas encore fait son testament, il le doit faire au plutôt, prenant bien garde de n'y pas commettre d'injustice, ni aucun acte de vanité.

Un chrétien qui a un peu de soin de son salut fait son testament pendant sa santé, pour être plus libre du temporel dans sa dernière maladie. Afin d'en retrancher tout abus, il faut 1. Qu'il ordonne à son héritier de satisfaire au plutôt aux obligations de conscience, dont il n'a pas pu s'aquiter lui-même. 2. Qu'il n'avantage pas aucun de ses enfans au préjudice des autres ; ce qui est une source de procès & de querelles. 3. Que dans les honneurs funebres qu'il ordonne, dans les aumônes, les Messes & les legs pieux qu'il laisse, il n'ait point en vûe le faste ni la vanité, mais seulement le soulagement de son ame, qu'il ne doit pas oublier.

FRUIT S.

Mon cœur est prêt, ô mon Dieu, mon cœur est prêt d'accepter en paix les maladies dont il vous plaira m'affliger.

Q

Donnez - moi s'il vous plait la grace d'en faire un saint usage.

E X E M P L E S.

Patience de Job couvert d'ulceres sur son fumier. *Job. 2.* De Tobie privé de la vûë. *Tob. 2.*

Saint Gregoire rapporte dans ses dialogues d'un bon homme apellé Servule, qu'étant réduit à la mendicité, & atteint d'une paralysie qui le tint plusieurs années attaché à un méchant lit; bien loin de s'inquiéter dans ses souffrances, il les enduroit avec une joie intérieure qui réjalissoit sur son visage, & il en louoit Dieu de toute son ame dans leur plus grand effort. Et afin que le feu de l'amour divin dont son cœur étoit enflammé ne se ralentit pas, il se faisoit lire de tems en tems quelque livre de devotion qu'il achetoit d'une partie des aumônes qu'il avoit de reste, distribuant l'autre à d'autres pauvres. Par de si saintes pratiques, Servule mérita d'entendre la musique des Anges, & d'être visité par saint Pierre à l'heure de sa mort, après laquelle son corps répandit une odeur tres - suave, comme un gage assuré de la gloire dont son ame jouissoit.

Un homme sujet à quelque infirmité ayant reçu une parfaite guérison devant le sepulchre de saint Thomas, Archevêque de Cantorberi, il entra, comme il s'en retournoit chez soi, dans quelque doute, si le mal dont il avoit esté guéri ne contribueroit pas plus à son salut qu'une parfaite santé. Dans ce doute il rebroussa chemin, retourna devant le sepulchre du Saint, le pria de lui obtenir de Dieu ce qui étoit le plus salutaire à son ame, & retomba d'abord dans sa première incommodité.

TROISIEME DOCTRINE.

De quelle maniere le malade se doit préparer à la mort.

DEM. *Q*ue doit faire le malade lors qu'après avoir reçu les Sacremens il sent que ses forces s'altèrent ?

DE L'EXTREME - ONCTION. 243

REP. Il doit oublier toutes les choses de ce monde, pour se préparer sérieusement à la mort.

Cela est d'autant plus nécessaire, que de ce moment là dépend l'éternité, & que le diable déploie alors toutes ses ruses pour nous perdre.

D. *Que doit-il faire pour s'y bien préparer ?*

R. *Il doit bien mettre en pratique les avts suivans.*

Il faut, 1. qu'il tache d'en obtenir la grace, tant par le soin de se procurer les prières des bonnes ames, que par cét Acte qu'il doit produire avec grande ferveur. *Mon divin Sauveur, j'adore les dispositions avec lesquelles vous mourutes pour moi sur la Croix, donnez m'en s'il vous plaît de semblables.*

2. Qu'il se fasse montrer de tems en tems, ou même mettre en un lieu decent & exposé à sa vûe, un Crucifix, pour s'élaner souvent vers son divin Sauveur par de fervens actes de contrition, de demande, d'amour & d'espérance.

3. S'il est associé à la Confrérie du saint Rosaire, qu'il ait soin de gagner l'indulgence acordée aux confrères pour l'article de la mort; soit en priant Monsieur le Curé de lui donner l'absolution particuliere destinée à cét éfet, & qui se trouve dans les livres qui traitent de cette dévotion; soit en prononçant lui-même le Saint nom de Jesus de bouche ou de cœur dans son agonie.

4. Qu'il se prémunisse contre les tentations d'infidélité, de désespoir & de présomption tres-dangereuses aux agonisans; & cela par des actes de renoncement, & en s'afermissant dans la foi, l'espérance & l'humilité. *Que si nonobstant cette précaution le démon le tente d'infidélité, il ne doit pas disputer avec lui, mais dire en lui-même: Je crois tout ce que l'Eglise croit. Si c'est de désespoir, il doit jetter les yeux sur la miséricorde infinie de Dieu & sur les mérites surabondans du Sauveur. S'il est tenté de présomption, qu'il se represente le nombre & la griéveté de ses crimes, dont il ne sçait pas s'il a obtenu le pardon.*

5. Qu'il produise avec grande ferveur & à diverses reprises les actes suivans.

Mon Dieu je croi en vous.

Mon Dieu j'espère en vous.

244 DE L'EXTREME - ONCTION.

Mon Dieu je vous aime & ne veux rien aimer que vous.
Je suis tres - marri de tous mes péchez purement pour
l'amour de vous.

Je vous offre en satisfaction mes douleurs & ma mort
unies à celles de votre Fils.

Je vous rends graces infinies de tous vos bien-faits.

Que les Anges vous en benissent éternellement.

Quand sera-ce ô Roi de gloire que je verrai votre divine
face? Quand sera-ce que je vous posséderai? ah qu'il me
tarde de jouir de ce bon - heur inestimable!

Puis que c'est de vous ô grand Dieu que j'ai reçu la vie,
il est juste que je vous la rende. J'en fais donc un hommage
à votre souveraine Majesté, & j'en veux souffrir la perte
en reconnoissance du domaine absolu que vous avez sur
mon corps & sur mon ame.

O mon divin Jesus qui avez souffert la mort sur une
Croix pour me sauver, ne veuillez pas je vous prie me
perdre. Jesus soiez moi Jesus.

Sainte Vierge, qui êtes le refuge des pauvres pécheurs,
priez s'il vous plait pour moi maintenant & à l'heure de
ma mort.

Mon bon Ange qui avés tant pris de soin pour mon sa-
lut pendant ma vie, ne m'abandonnez pas de grace à
mon trépas.

Saint Michel Archange qui avez terrassé le démon, fai-
tes je vous en conjure que je ne succombe pas à ses atakes.

S. N. mon bon Patron priez pour moi. Tous les Anges,
Saints & Saintes du Paradis priez pour moi.

D. Quel est le moien de bien produire ces actes aux apro-
ches de la mort?

R. C'est de nous y exercer avec grand soin pendant la
vie.

Un agonisant est si acablé du mal qu'il souffre, qu'il
n'est pas en son pouvoir de s'élever vers Dieu, à moins
d'en avoir aquis l'habitude par un long usage. Il faut
avoir préparé les armes & appris à combattre, avant que
d'entrer dans le combat.

D. Quelle doit être la dernière action de l'agonisant?

R. C'est de prendre s'il le peut un cierge à la main, re-
commander son ame à Dieu, s'unir & se donner à lui, & pro-
noncer de bouche ou du moins du cœur le S. nom de Jesus.

Il prend ce cierge tant pour marquer qu'il conserve

La lumiere de la foi dans son ame, que pour faire à Dieu comme une amende honorable pour les injures qu'il lui a faites pendant tout le cours de sa vie.

FRUITS.

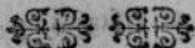
Je vous prie, ô mon Dieu, de me délivrer d'une mort soudaine & imprévue.

Je suis résolu avec vôtre grace de m'acoutumer pendant ma santé à produire les actes par lesquels je dois m'y préparer.

E X E M P L E S.

Saint Augustin dans sa dernière maladie fit afficher au tour de son lit les Pseaumes pénitentiâux en gros caractère; & il en lisoit tantôt un verset tantôt un autre, dans de très-vifs sentimens de componction, versant une grande abondance de larmes. Afin même de n'être pas détourné de ce saint exercice, il ne souffrit pas les dix derniers jours de sa maladie qu'aucun étranger entrât dans sa chambre, qu'au tems que le médecin le visitoit ou qu'on lui apportoît le bouillon.

Saint Martin atteint de sa dernière maladie ne voulut d'autre lit que la cendre & le cilice, disant à ses Disciples qui le prioient de souffrir au moins qu'on lui mit dessous une paillasse, qu'il n'étoit pas bien séant à un chrétien de mourir que sur ces instrumens de pénitence. Dans cet état, il avoit sans cesse nonobstant son grand acablement, les mains & les yeux élevez au ciel; tenant son esprit fortement uni à Dieu sans lui donner le moindre relâche: Et des Prêtres qui avoient acouru à son trépas le priant de se mettre sur le côté, pour soulager tant-soit peu son corps si afoibli; laissez-moi mes frères, leur dit-il, laissez-moi dans une posture où je puisse regarder le ciel plutôt que la terre, afin que je voie le chemin par lequel mon ame ira s'unir bien-tôt à son Créateur.



1
QUATRIÈME DOCTRINE.

*De la visite & du service qu'il faut rendre
aux malades.*

DEM. *F* Aut - il visiter les malades ?

REP. *I*l le faut sans doute, comme on est bien aise d'être visité quand on l'est.

C'est là un des principaux devoirs de la charité fraternelle, qui fait le vrai caractère du christianisme & qui est comme le faite de notre sainte Religion *a*.

D. *Par quel motif les doit-on visiter ?*

R. *Ce ne doit pas être ni par pure civilité, ni par vanité, ni par intérêt, mais par charité.*

Pour purifier de la sorte son intention, il faut regarder en la personne du malade Jesus - Christ, qui en effet est malade dans les malades en qualité de Chef universel du Corps mystique de l'Eglise *b*.

D. *Quels défauts faut-il éviter dans cette visite ?*

R. *Voici les principaux. Ne pas entretenir le malade de rien de mauvais ou de dangereux. Ne pas lui parler trop haut, ni trop long-tems. Ne pas lui témoigner du mépris pour son mal.*

Sans ces précautions, les visites dégénèrent en des sujets d'inquiétude, ou même en des occasions de péché.

D. *Quelles choses y faut-il observer ?*

R. *Il faut lui témoigner de la compassion. Lui offrir son secours. L'animer à la patience.*

Pour lui inspirer cette vertu, on peut lui représenter que son lit est comme un chevalet sur lequel la Justice divine le punit de ses fautes; comme une Croix, sur laquelle il a l'avantage de ressembler au divin Cru-

a Charitas manifestus christiani character. Euthym. Religionis nostræ culmen. Proclu. Episcop. Constant. Ep. de fide ad Armen.

b Infernus eram, & visitastis me. Matth. 25.

eifié ; comme un parquet dans lequel l'arret qui doit-décider son sort lui sera prononcé ; comme un temple dans lequel Dieu réside pour y recevoir ses louanges , & pour lui départir ses dons ; enfin comme un champ de bataille où les Anges acourent pour l'aider dans ses combats.

D. Si le malade est pauvre , suffit-il de le visiter ?

R. Cela ne suffit pas , il faut de plus l'assister de quelque aumône , & lui rendre quelque service .

Comme la dureté envers les pauvres est la source d'une extrême misere c , l'aumône est une semence d'une bénédiction temporelle , spirituelle , & éternelle ; sur tout quand elle est faite aux malades qui sont pauvres & dans l'impuissance de se procurer les choses nécessaires , quand elle est soutenuë de quelque service corporel qui donne un nouveau mérite à nos charitez d .

D. De quelle maniere les domestiques doivent-ils servir un malade ?

R Ils le doivent servir avec soin , avec cordialité , & sans lui donner sujet de s'inquiéter , sans murmurer contre lui

Qu'il se mette par pensée en sa place , & ils n'auront pas de la peine à lui rendre ces bons offices de charité e .

D. Que doivent-ils faire davantage à son égard ?

R. Ils doivent faire en sorte qu'il reçoive au plutôt les Sacremens. Ne pas le flater quand il est en danger de mort , mais le lui faire connoître ; Lui parler souvent de Dieu .

Ce sont là les meilleures marques d'un véritable amour que l'on puisse donner à un malade : Et y manquer , c'est courir risque d'être traité de la même maniere dans sa dernière maladie f .

c Nihil invenerunt viri divitiarum in manibus suis. Ps. 13.
Quia nihil posuerunt in manibus Christi. Aug.

d Semen futuræ benedictionis opera misericordiæ. Idem Ps. 111.

e Intellige quæ sunt proximi tui ex te ipso. Eccl. 31.

f Eadem mensurâ quâ mensi fueritis , remetietur vobis.
Luc. 6.

F R U I T S.

Mon Sauveur Jesus-Christ, donnez-moi je vous prie un amour cordial pour les malades.

Je désire avec vôtre grace leur procurer tout ce que je pourrai de biens tant pour le corps que pour l'ame.

E X E M P L E S.

Jesus-Christ ala voir & guérir lui-même la belle mère de saint Pierre, femme de fort basse condition. Il lava de ses divines mains les piez à ses apôtres, dont la plus part étoient de pauvres pêcheurs. Il visite tous les jours en personne jusqu'aux plus vils & chetifs malades, & veut bien leur servir de Viatique dans le passage de ce monde à l'autre.

Saint Dominique prenoit bien soin de visiter les malades, particulièrement une femme de Rome, Bonne de nom & en éfet, dont le sein étoit tout pourri & rempli de vers, & à qui il redonna dans une de ses visites la santé par la vertu de sa priere & de la benédiction qu'il donna sur la partie ulcerée, après avoir obtenu d'elle avec grande instance un de ces vers, lequel étant sur sa main fût changé en une pierre précieuse.

Sainte Radegonde, femme de Clotaire, Roi de Mets, s'étant retirée à Poitiers, ne se contentoit pas de secourir les pauvres malades par ses grandes aumônes; mais elle les servoit aussi des ses mains Royales, & se faisoit un honneur de descendre jusqu'aux ministères les plus vils & les plus rebutans de la charité, leur tirant elle-même la vermine & pançant leurs plaies, quelque puantes qu'elles fussent: nonobstant les discours satiriques des enfans du siècle, qui tournoient en raillerie des actions si dignes de louange; nonobstant les murmures de ses propres servantes, qui ne pouvoient souffrir une si profonde humilité dans cette Princesse.

AVIS AUX PASTEURS DES AMES

Touchant la visite des Malades.

LE compte rigoureux que Dieu fera rendre aux Pasteurs de la perte de leurs brébis ame pour ame ^a, leur impose une obligation indispensable de s'employer avec un soin extraordinaire à tout ce qui regarde leur salut pendant leur santé, & de redoubler leur zèle dans leur maladie où cette perte est sans ressource. Pour remplir dignement ce devoir important du ministère pastoral le bon Curé doit.

1 Purifier son intention, visitant & assistant les malades, non par respect humain, ni par intérêt, ni par quelque inclination particulière; mais par l'impression de cette charité desintéressée, qui fait prendre autant de soin des pauvres que des riches, des personnes vieilles que des jeunes.

2 Offrir à Dieu tous ses travaux en union de ceux que Jesus-Christ a essuiez dans la conquête des ames: Et reconnoissant son impuissance à préparer son malade aux Sacremens & à la mort sans le secours du ciel, demander ce secours tant pour soi que pour lui avec grande instance.

3 L'obliger avant que de lui administrer les Sacremens à satisfaire aux obligations où il pourroit être: comme à se reconcilier, à annuler ses contrats, à restituer; ou en cas d'impuissance à s'y engager & en charger son héritier, l'en charger dis-je par main publique si son obligation est publique.

4 Lui procurer tout le soulagement qu'il pourra. Avoir soin qu'on tienne de l'eau benite en sa chambre. Lui en présenter & lui faire dire un *Pater* & un *ave* à chaque visite. Lui apprendre la maniere ci-dessus marquée de supporter sa maladie, & travailler à la lui faire mettre en pratique.

^a Si lapsus fuerit, anima tua erit pro animâ illius. 3. Reg. 10.

250 DE L'EXTREME - ONCTION.

5 Quand le malade sera tout a fait abandonné, le bon Pasteur redoublera ses visites pour le préparer à la mort, soit par ses remontrances, soit par les Actes ci-dessus marquez ou d'autres semblables, les lui faisant produire de bouche ou de cœur à diverses reprises sans le presser trop, mais lui donnant le tems de s'y appliquer lui même: Et afin de lui inspirer plus de dévotion & de confiance; il lui présentera un Crucifix, lui en faisant baiser les piez de tems en tems, & lui représentera l'immense charité de Jesus & la vertu infinie de sa Croix. Qu'il ait aussi le soin en se retirant de recommander aux domestiques de lui parler de Dieu, ou de lui faire quelque petite & dévoute lecture.

6 Si le malade vient à perdre l'usage des sens, le meilleur sera de prier & de faire prier les assistans pour lui, sans néanmoins laisser pour cela de lui suggerer de tems en tems quelque bon mot. Enfin quand il sera dans l'agonie, qu'il fasse mettre les assistans en priere, qu'il lui dise avec grande dévotion la recommandation de l'ame, à son dernier soupir qu'il lui erie à l'oreille. *Jesus, Jesus, Jesus. Mon Dieu je recommande mon esprit entre vos mains, recevez-le s'il vous plait*

7 Après qu'il aura expiré, le Curé dira la priere acoutumée, & représentera aux assistans la nécessité inévitable où ils sont de faire le même passage. Que peut-être ce sera plutôt qu'ils ne pensent. Qu'ils n'apporteront que leurs œuvres dans l'autre monde, les bonnes pour en être recompensez, les mauvaises pour en être punis, Que pour bien mourir, il faut bien vivre. Qu'il est temps de commencer à faire ce qu'ils voudroient alors avoir fait.

AVIS AUX ECCLESIASTIQUES

Touchant l'enterrement des morts.

1 **Q**U'ils ofrent à Dieu cette cérémonie, se proposant de la faire ou d'y assister, non en vûe du lucre, mais par charité, & pour exercer une des sept œuvres corporelles de miséricorde.

2. Qu'ils considerent à la vûe du cadavre quel est le terme où vont aboutir le luxe & la delicatesse du siècle ; quelle folie c'est de s'atacher aux beautez terrestres ; quel aveuglement c'est de flater son corps par des délices immodérées.

3. Qu'ils chantent les prieres publiques avec modestie , avec attention & dévotion , qu'ils y en ajoutent de particulieres , qu'ils ofrent pendant quelques jours l'adorable Sacrifice de l'Autel pour l'ame du défunt , principalement s'il est pauvre & qu'on ne donne aucune retribution.

4. Qu'ils demandent pardon à Dieu à la fin de la cérémonie des fautes qu'ils y ont commises , & qu'ils fassent part aux pauvres de ce qui leur a esté donné.

5. Qu'ils ne prennent jamais des habits de deuil , pas même pour leurs péré & mère , car cela est condamné comme un abus intolerable par un célèbre Concile tenu à Toledé, *An. 1473. cap. 8.*

CINQUIÈME DOCTRINE.

Du Sacrement de l'Ordre & des défauts qu'on peut commettre en y engageant les enfans.

DEM. *Q' est - ce que l'Ordre ?*

REP. *C'est un Sacrement qui donne le pouvoir d'exercer les fonctions sacrées , & la grace de s'en bien acquiter a.*

Il a esté convenable que Jesus - Christ instituat ce Sacrement , pour donner à son Eglise des Ministres qui la servissent , qui étendissent son empire jusqu'aux extrémités de la terre , & qui rendissent sa gloire éclatante parmi toutes les nations.

D. *Quelles sont ces fonctions sacrées ?*

R. *Ce sont , dire la sainte Messe. Servir à l'Autel. Administrer les Sacremens. Instruire les fidèles.*

Les deux premières de ces quatre fonctions concer-

a Noli negligere gratiam quæ data est tibi per impositionem manuum Præbyteri. 1. Tymoth. 4.

nent le corps naturel de Jesus - Christ. Les deux autres regardent son corps mistique.

D. Combien y a-t-il d'Ordres ?

R. Il y en a sept, sçavoir la Prêtrise, le Diaconat, le Soudiaconat, l'ordre des Acolites, celui des Lecteurs, celui des Exorcistes, celui des Portiers.

Comme la consecration du pain adorable de nos Autels fait la principale fonction des Ministres de l'Eglise il a esté convenable qu'il y eût autant d'ordres qu'il faut de Ministres pour cette consecration ; & qu'ainsi il y en eût un pour consacrer, un autre pour présenter au Prêtre la matiere qui doit être consecrée, un troisième pour la préparer dans les vases sacrez, un quatrième pour la préparer en des vases non sacrez, un cinquième pour instruire les fidèles qui doivent participer à ces divins Mistères, un sixième pour chasser le démon de ceux qui en sont possédez, un septième pour admettre dans l'Eglise les orthodoxes & en rejeter les infideles. Néanmoins ces sept ordres ne font qu'un Sacrement parce que les six derniers sont subordonnez à la Prêtrise, comme étant l'ordre le plus noble & contenant toute la plenitude de ce Sacrement.

Quant à la tonsure, elle n'est qu'une cérémonie Ecclesiastique, qui dispose à la reception des Sacremens, comme fait le noviciat à la profession Religieuse.

D. Quelle est la matiere, & quelle est la forme des SS. Ordres ?

R. L'instrument dans la tradition duquel, comme parle l'école, l'Ordre est conseré, en est la matiere éloignée : la tradition qu'en fait l'Evêque & l'acceptation & atouchement de celui qui est ordonné, en est la matiere prochaine ; & la forme consiste dans les paroles que l'Evêque profere en baillant cet instrument.

Comme dans le Sacrement du Batême l'eau est la matiere éloignée, l'ablution du corps en est la matiere prochaine, & les paroles du Prêtre en sont la forme. D'où il s'ensuit que la Prêtrise a pour sa matiere essentielle la patene & le calice pleins ; le Diaconat, le livre des Evangiles ; le Soudiaconat, la Patene & le Calice vuides ; l'Ordre des Acolites, les burettes vuides ; celui des Lecteurs, l'ancien & le nouveau Testament ; celui des Exorcistes, le livre des Exorcismes ; & celui des Portiers, les clefs,

D. *Quels défauts peuvent commettre les peres en engageant leurs enfans aux Ordres ?*

R. *Ce sont de les y engager avant l'âge competent, par contrainte, ou de leur propre mouvement, & sans sçavoir si Dieu les y apelle.*

Les peres éviteront le premier de ces trois défauts, en attendant que l'enfant qu'ils veulent engager dans l'Eglise soit capable de connoître les obligations de cet état; comme l'on observe à l'égard de l'état du mariage. Le deuxième, en le laissant dans une entière liberté, de peur de le rendre malheureux en ce monde & en l'autre. Le troisième, en consultant quelque Prêtre vertueux & éclairé, sur tout l'Evêque, pour sçavoir s'il a les marques d'une véritable vocation *b*. Car si un Roi choisit lui-même les Officiers de sa chambre, Dieu se reserve à plus forte raison le droit de choisir ses Ministres *c*.

D. *Quels autres défauts peuvent-ils y commettre ?*

R. *Ce sont de les y engager, afin de conserver ou de procurer un Bénéfice à la famille par leur moyen, ou bien, parce qu'ils ne les jugent pas propres pour le monde, pour être malfaits de corps ou d'esprit.*

Engager dans l'Eglise un enfant qui n'y est pas appelé, eu vûe de l'interêt temporel, c'est commettre une espèce de brigandage *d*, c'est attirer la malediction sur sa famille, c'est exposer cet enfant au danger d'être l'opprobre de l'Eglise par une vie scandaleuse. En choisir pour ce saint emploi un de contrefait, marque un mépris d'annable pour Dieu, qui dans l'ancienne loi excluoit des sacrez ministères ceux en qui il y avoit quelque défaut notable *e*. Si donc un pere veut offrir au Tres-Haut quelqu'un de ses enfans, qu'il ne se propose dans ce don que la gloire de Dieu, le bien de

b Nullus debet ordinari qui judicio Episcopi non sit necessarius aut utilis suis Ecclesiis. *Conc. Trid. sess. 23. c. 16. ex antiq. Can.*

c Sanctificavi eos mihi, & tuli Levitas ut serviant mihi. *Num. 8.*

d Latro est qui de Religione lucra sectatur. *Hieron. in Matth. c. 21.*

e Homo de semine Aaron qui habuerit maculam, non accedet ad ministerium. Si fuerit cæcus, si claudus. *Levit 21.*

L'Eglise & le salut de son fils. Qu'il fasse un choix digne de celui à qui il le présente.

D. Les peres peuvent-ils commettre en ce point quelque autre défaut ?

R. Oui, sçavoir, de ne pas prendre assez de soin de l'éducation de l'enfant qu'ils destinent pour l'Eglise

Pour éviter ce manquement, ils doivent le former de bonne heure à la piété & aux lettres, lui avoir un bon & vertueux précepteur, le mettre en suite dans un Séminaire, & le laisser à la disposition de l'Evêque & du Directeur pour les Ordres & pour les Bénéfices. On accoutume aux exercices de la guerre dès leur bas âge les enfans que l'on y destine. On choisit un bon berger pour garder les brebis. On transplante les arbres pour leur faire porter plus de fruit. On en croit à chacun dans son art.

FRUITS.

Soiez-vous à jamais béni, ô divin Jesus, d'avoir institué un Sacrement pour former & pour sanctifier les Ministres de votre Eglise.

Inspirez-nous de grace le respect qu'il mérite, & ne souffrez pas que nous le fassions servir à satisfaire nôtre ambition ou nôtre avarice.

EXEMPLES.

Anne aiant consacré le petit Samuël au service de Dieu, elle le mit dès son bas âge sous la conduite du grand Prêtre Héli. 1. Reg. 1.

Saint Basile & saint Gregoire de Nazianze étudiant à Athenes n'avoient qu'un cœur & qu'une ame. Ils étoient sobres dans leur manger, modestes dans leur maintien, graves dans leur marcher, fort retenus dans la conversation. Ils abhorroient les louanges, ils fouloient aux piez les honneurs, & regardoient les richesses avec dédain. On ne les voioit jamais aux Comedies, ni chez les patissiers; & pour en éviter les occasions, ils

f Faciens vestimenta sancta fratri tuo Aaron & filiis ejus; ut sacerdotio fungantur mihi. Exod. 28.

fuïoient comme la peste la compagnie des écoliers débauchez. Les exercices de la charité, l'oraison & la lecture spirituelle faisoient leur plus sérieuse occupation ; & ils ménagoient si bien leur tems, qu'il leur en restoit assez pour leur étude, à laquelle ils s'apliquoient sans se porter la moindre envie l'un à l'autre ; chacun au contraire préféroit l'applaudissement de son compagnon au sien propre. Enfin l'histoire de leur vie porte que de toutes les ruës de la ville ils ne sçavoient que celles qui conduisoient à l'Eglise & à l'Université. Il seroit à désirer que les écoliers qui aspirent aux saints Ordres se formassent sur des modèles si beaux.

SIXIEME DOCTRINE.

De la vocation à l'Etat Ecclésiastique.

DEM. *Q*u'est - ce que la vocation à l'état Ecclésiastique ?

R. *C'est un acte de la Providence de Dieu, par lequel il fait connoître sa volonté à ceux de qui il veut être servi dans cet état, & les pousse à l'embrasser.*

Dieu pourroit sans doute gouverner les fidèles par lui-même ; afin néanmoins de faire éclater sa Majesté par l'excellence & par le nombre de ses Ministres ; sa Bonté, par la part qu'il leur donne dans son gouvernement ; & sa Sagesse, par la subordination qu'il met entre les inférieurs & les supérieurs, il en choisit certains pour conduire les autres, leur donnant du penchant pour l'Eglise, avec les qualitez requises pour la servir : Et c'est ce qui s'appelle vocation ou apel à l'état Ecclésiastique.

D. *La vocation est - elle nécessaire pour entrer par la bonne porte dans cet état ?*

R. *Elle est nécessaire d'une nécessité indispensable a.*

C'est ce qui paroît par l'exemple des Léuites, que Dieu choisit lui-même pour en faire ses Ministres ; b

a *Nec quisquam sibi sumit honorem, sed qui vocatur à Deo tanquam Aaron. Hebr. 5.*

b *Ego tuli Levitas ex filiis Israël. Num. 3.*

par l'exemple des Apôtres que Jesus - Chrit apella au ministère de l'Apostolat *c* ; par l'exemple du grand prêtre de la nouvelle loi , qui ne s'éleva par lui - même à cette haute dignité , mais voulut la recevoir de son Père céleste *d*. La raison est que n'y ayant ni précepte ni conseil pour l'état Clérical , c'est un coup de la dernière presumption & d'une extrême témérité , que de l'embrancher sans une vocation particuliere : D'autant plus que pour en soutenir le poids , & pour en acquiescer la sainteté , l'on a besoin de tres - grandes graces , que néanmoins Dieu ne donne qu'à ceux qu'il y appelle ; comme un pere de famille ne donne des alimens qu'aux travailleurs qu'il loué lui - même : Et si ceux qui entroient dans la chambre d'Arsüere sans y être apellez étoient punis de mort , *Esth. 4.* ces larrons , comme les appelle le Sauveur , *Joan. 10.* qui entrent par la fausse porte dans l'Eglise , qui est le Palais sacré du Roi des Rois , méritent sans doute de plus rudes châtimens , & encourent des maux bien plus redoutables. Ils s'attirent la malediction du ciel *e*. Ils sont rejettez à leur mort. Ils sont condannez à des peines d'autant plus cruëles , qu'ils font la dernière injure & à Dieu *f* & à l'Eglise *g* ; ce sont des peines qui aprochent de celles des démons *h*.

D. Quelles sont les marques d'une vocation légitime ?

R. Il y en a plusieurs de tres - remarquables.

La première est d'avoir un bon sens , un naturel qui ne soit ni volage , ni altier , ni enclin au vice , mais posé , docile , porté à la vertu , avec quelqu'ouverture pour les lettres. La deuxième , d'avoir du dégoût & du mépris pour le siècle & pour ses maximes ; en sorte que l'on s'éloigne des conversations & des occupa-

c Et vocavit ad se quos voluit. *Mar. 3.*

d Christus non semetipsum clarificavit ut Pontifex fieret , sed qui locutus est ad eum Filius meus es tu. *Hebr. 5.*

e Benedictus qui venit in nomine Domini. *Psf. 117.* Maledictus qui venit in nomine proprio. *Aug.*

f Nullâ re magis offenditur Deus , quam si quis indignus Sacerdotii dignitate præsulgeat. *Chrysoft. hom. 41. in Matth.*

g Nemo amplius in Ecclesia nocet , quam qui perversè agens , ordinem vel nomen sanctitatis habet. *Greg. Pastor. p. 1. c. 2.*

h Tanquàm Angeli aut eliguntur aut reprobanduntur. *Bern.*

tions mondaines ; *i* & que l'on aime la retraite & la priere , comme de puissans moiens pour conserver cette pureté de corps & d'ame , que l'Eglise demande dans les Clercs , excluant de la Clericature un homme convaincu de quelque grand crime. *1. Conc. Nicen. can. 2.*

La troisieme , d'avoir une haute idée de l'excellence de cet estat , preferant ses plus bas degrez aux plus hautes dignitez du monde , se jugeant indigne d'exercer les fonctions où il engage , & apprehendant de ne pouvoir pas en remplir les obligations ; sans neanmoins manquer pour cela d'une grande confiance.

La quatrieme , de s'y sentir porté dès son bas âge ; non pour suivre en ce point l'inclination du pere , ny pour soutenir la famille , ou se mettre à son aise par quelque Benefice , car cela est defendu ; *k* mais pour se consacrer au service de Dieu , *l* & pour travailler uniquement à sa gloire , au salut des ames , & à sa propre sanctification.

D. Apartient-il à ceux qui aspirent à l'Etat Ecclesiastique d'être eux-mêmes les juges de leur vocation ?

R. Non , à cause du danger où ils sont de s'y tromper.

Tout ainsi que le goût juge des viandes selon la disposition du Palais , de même l'esprit juge des choses selon la pente du cœur. Il est donc fort à craindre qu'un jeune homme en qui la passion si naturelle pour les biens de cette vie n'est pas encore eteinte , ne porte un faux jugement sur sa vocation ; aveuglé malheureusement ou par les avantages temporels de cet estat , ou par les fausses persuasions de ses parens , ou par les arifices specieux du demon , qui n'est que trop ingénieux à cacher nôtre veritable cupidité sous le voile d'un zele aparent , pour nous faire plus aisément tomber dans ses pieges.

D. A qui appartient-il donc de juger de la bonté d'une vocation ?

R. C'est à un Confesseur vertueux & éclairé , à un bon

i Fugientes ejus quæ in mundo est concupiscentiæ corruptionem. *2. Petr. 1.*

k Definimus neminem super intentione vel expectatione Pontificatus Clericum factum , ad hujusmodi gradum ascendere. *Sinod. 8. general. Constantinop.*

l Sed ut Deo fidelem cultam exhibeant. *Conc. Trid.*

Directeur d'un seminaire, & principalement à un Evêque animé de l'esprit Episcopal.

Comme les bons Evêques sont, selon les Peres, les colonnes de l'Eglise, les soleils du monde, les interpretes des desseins de Dieu, & des Anges qui annoncent aux hommes ses volontez; ce sont aussi les bons Evêques qui reçoivent la plénitude des lumieres celestes pour juger sagement des choses qui concernent le gouvernement de l'Eglise: Ainsi c'est à leur sentiment qu'il faut s'en rapporter & se soumettre tant dans cette vocation que dans la promotion aux Ordres ou aux Benefices. Cela est même nécessaire pour garder la subordination des inferieurs aux superieurs établie de Dieu dans tous les estats; comme il paroît dans l'ordre naturel, dans l'estat politique, & dans les Hierarchies des Anges.

D. Par quelles regles faut-il juger de la bonté d'une vocation?

R. C'est par les regles de la sainte Ecriture & des saints Canons, après néanmoins avoir examiné devant Dieu le naturel, les mœurs & l'intention de la personne.

Ces regles se trouvent dans les Epîtres de S. Paul à Timothée & à Tite, dans le Concile de Trente, *sess.* 22. 23. & 24. dans le Pastoral de S. Gregoire, & dans les œuvres de S. Charles.

FRUITS.

Souverain Pasteur des ames, aiez de grace compassion de votre Eglise; puisque le défaut d'une legitime vocation dans ses Ministres est une des principales sources des desordres qui la defigurent, faites qu'aucun n'embrasse cet estat que par les mouvemens de votre divin Esprit.

EXEMPLES.

Coré, Dathan & Abiron engloutis pour s'être ingerez dans les sacrez ministeres. *Num.* 16.

in Hanc legem imposuit Deus, ut ultima per media, & media per prima perficerentur. *Dionys.*

Saint Jean Chrysostome ne reconnoissant pas en soi les marques d'une vraie vocation que son humilité luy cachoit, eut bien de la peine à se resoudre d'être promu aux saints Ordres, souvenant néanmoins son sentiment à celuy de Flavien son Evêque, il les reçut de sa main : Et Dieu pour faire connoître qu'il l'appelloit à cet estat, fit paroître après son ordination une colombe, qui après avoir un peu voltigé de part & d'autre, s'alla poser sur sa tête.

SEPTIEME DOCTRINE.

De l'Esprit Ecclesiastique.

DEM. *S*uffit-il d'être apellé à l'Etat Ecclesiastique pour y faire son salut ?

R. *Il ne suffit pas, mais il faut de plus en avoir l'esprit.*

C'est pour cela que les Apôtres, quoi que formez par le Verbe incarné aux fonctions hierarchiques, eurent besoin de recevoir le Saint-Esprit avant que de s'y appliquer. La raison est que si pour réussir dans une profession seculiere, il faut avoir l'esprit qui luy est propre, cela est à plus forte raison nécessaire pour exercer avec succès les fonctions de l'Etat Ecclesiastique ; estat d'un poids tout singulier, & infiniment élevé au dessus de toutes les conditions des Laïques. *a*

D. *Qu'est-ce que l'Esprit Ecclesiastique ?*

R. *C'est une participation abondante de l'Esprit divin, répandu dans les vrais Ecclesiastiques selon leurs différens degrez.*

C'est un axiome commun de Philosophie, que ce qui est le premier dans un genre, est la cause & la mesure de tout ce qui y est contenu : *b* D'où il s'ensuit que comme le Saint-Esprit tient le premier rang dans l'ordre de la sainteté, & qu'il est même la sainteté par es-

a Singulare pondus dignitas sibi vindicat sacerdotalis. *Ambros. epist. 26.*

b Primum in unoquoque genere est causa ceterorum. *Adag. Philos.*

sence, l'Esprit Ecclesiastique qui est un esprit de sainteté & d'une sainteté éminente, dérive de luy & en est une participation abondante, tout ainsi à peu près que le rayon emane du Soleil & qu'il est une petite portion de sa lumière. Et parce que Dieu apellant quelqu'un à un estat, a la bonté de luy donner l'esprit de cet estat, s'il ne s'en rend indigne, il communique aussi aux Ecclesiastiques plus ou moins de son divin Esprit selon le rang qu'ils tiennent dans l'Eglise: Comme en effet il en donna la plénitude à son Fils, qui en est le souverain Pontife, *c* il en donna les prémices aux Apôtres, qui en ont esté les plus nobles Ministres. *d*

D. En quoi consiste cette participation abondante de l'esprit de Dieu ?

R. Elle consiste dans une charité plus pure, plus active & plus étendue que celle du commun des Fideles, & qui rend les Clercs capables d'exercer les fonctions de leur estat avec fruit & avec perfection.

C'est ce que nous aprit le Sauveur, lorsque voulant former un Pasteur en la personne de saint Pierre, il demanda à cet Apôtre jusqu'à trois fois, s'il l'aimoit plus que les autres: comme pour luy faire entendre qu'il devoit l'aimer plus que ses biens, plus que ses proches, plus que soi-même. *e*

D. Faire les fonctions extérieures de cet estat avec exactitude, avec attention, respect & affection, est-ce une marque que l'on en a l'esprit ?

R. Oui, en ce que les faire autrement marqueroit qu'on ne l'a pas, cette marque néanmoins n'est pas la plus infallible ny la plus assurée.

La raison est que ces choses peuvent être les effets d'un naturel affectionné aux ceremonies de l'Eglise, ou même des productions d'un esprit de vanité, entièrement opposé à l'esprit Ecclesiastique.

D. Quelles en sont les marques certaines, & que chaque Ecclesiastique doit avoir ?

R. Ce sont le degagement des choses de la terre, & le re-

c Dedi spiritum meum super me. *Isay. 42.*

d Nos autem primitias spiritus habentes. *Rom. 8.*

e Plus quam tua, plus quam tuos, plus quam te. *Ber. serm. 76. in Can. Petrus rosa charitatis. Idem. serm. de Pass. Dom.*

le de la gloire de Dieu, de l'honneur de son Eglise, & du salut des ames.

L'Esprit Ecclesiastique consiste, comme nous avons dit, dans une charité tres-abondante; cette charité allume dans l'ame comme un incendie, qui par son ardeur consume ce qu'il y a en elle d'affections terrestres, & l'embraze d'un desir enflamé de s'appliquer de toutes ses forces à tout ce qui concerne la gloire de Dieu, l'honneur de l'Eglise & le salut du prochain: ce qui s'appelle zele; le zele estant, selon saint Thomas, comme une vive & tres-pure flamme du feu de la charité.

D. *Quelles sont les choses de la terre dont un Clerc doit être dégage pour avoir l'Esprit Ecclesiastique?*

R. *Ce sont le repos du corps, les Benefices, les dignitez & les emplois honorables, les parens, les biens temporels.*

Un Clerc animé de l'Esprit Ecclesiastique doit estre degagé, 1. De l'amour dereglé de son propre repos, parce que cet amour entraine une vie mole, oiseuse & entierement opposée aux devoirs d'un Ministre de l'Autel, né pour Dieu & non pour luy-même. *f*

2. De la passion pour les Benefices; parce que de se presenter aux saints Ordres en vûë d'obtenir un Benefice & de jouir de son revenu, ou même d'en tirer quelqu'autre avantage temporel, non de travailler dans la vigne du Seigneur, est une marque d'une vocation qui ne vient pas de Dieu, mais du diable, c'est un signe de reprobation: *g* Et saint Thomas enseigne qu'un Prêtre qui se procure un Benefice à charge d'ames, s'en rend indigne par sa seule presumption. *h*

3. Du desir des dignitez & des emplois honorables, parce que ce desir combat ouvertement la maxime de l'Evangile, qui porte de choisir la dernière place. *i*

f *Vetus Altaris Minister Deo non sibi natus est. Ambros. in Psal. 118.*

g *Vx, vx, Domine Deus. Quanti hodie Sacerdotes ad sacros ordines accedunt, non caelestem panem quærentes, sed terrenum; non spiritum, sed lucrum; non animarum salutem, sed pecuniarum quæstum; non vocati à Deo, sed impulsii à diabolo. D. Bonav. in opus.*

h *Si aliquis pro se roget, ut obtineat curam animarum ex ipsa presumptione redditur indignus. 2. 7. q. 100. a. 5.*

i *Recumbe in novissimo loco. Joan. 8.*

4. De l'amour desordonné des parens , parce que , selon le Concile de Trente , cet amour est un seminaire de maux ; sçavoir de troubles , d'embaras , d'avarice & d'un mauvais usage du bien du Crucifix & du patrimoine des pauvres : Ce qui devoit rendre les Ecclesiastiques comme insensibles aux larmes de leurs proches , de peur de s'engager eux - mêmes à des pleurs éternels. *h*

5. D'un attachement au temporel , qui sous pretexte d'en faire un saint emploi à la fin de ses jours , ou de quelque nécessité où l'on pourroit tomber , porte à tesauriser par des epargnes excessives , ou par des commerces honteux : car ce pretexte n'est qu'un voile specieux sous lequel l'avarice se cache , & un malheureux piege par lequel le demon cause une funeste chute ; puisque de ce honteux attachement naissent des desirs , des chagrins & des procès dangereux ; puis qu'il produit encore une fatale inaplication aux fonctions Curiales & au culte de Dieu , la dureté envers les pauvres , une infamie scandaleuse ; *l* puis qu'il donne même quelquefois occasion aux commerces defendus aux Prêtres , aux prêts usuraires , & aux intentions simoniaques dans l'administration des Sacremens. Sans dire qu'il arrive souvent que les parens , qui comme des vautours n'atendoient que la mort pour se repaître de la substance du cadavre , enlèvent le tout.

D. *En quoi consiste le zele de la gloire de Dieu ?*

R. *Il consiste à travailler infatigablement à en empêcher les offenses , & à en étendre le culte.*

L'amour a cela de propre que de détourner le mal de la personne qu'on aime , & de luy procurer tout le bien qu'on peut : Ainsi le zele de la gloire de Dieu estant , comme nous avons dit , la plus pure flamme de l'amour divin ; il nous pousse vivement à employer nos prieres , nos penitences , nos exhortations publiques & particulieres , enfin tous les moyens que nous pouvons prendre , pour empêcher d'une part que Dieu ne soit

K Ne te moveant tuorum lachrymæ , ne tu tibi lachrymas æternas parias. *Joan. Climac. grad. 3.*

l Ignominia sacerdotis est propriis studere divitiis. *Hieron. Ep. 2. ad Nepot.*

pas outragé, & pour faire de l'autre qu'il soit connu, aimé & honoré : que si nos travaux sont stériles, la patience & les gemissemens sont des fruits du même zele. *m*

D. *En quoi consiste le zele pour l'honneur de l'Eglise?*

R. *C'est à en défendre & à en maintenir la discipline par ses travaux & par son exemple.*

Comme l'Eglise est le Trône de Dieu & l'Epouse de Jesus, autant qu'un Prêtre a de l'amour pour l'Eglise, autant est-il animé de l'Esprit divin. *n* Or il ne peut mieux faire paroître cet amour, que par un zele ardent pour son honneur; ny mieux travailler à ce qu'elle soit honorée, qu'en defendant & en maintenant sa discipline, qu'en faisant autant qu'il est en luy que les Canons établis pour regler les choses Ecclesiastiques soient observez, & qu'en les observant luy-même le premier.

D. *En quoi consiste le zele du salut des ames?*

R. *C'est à travailler sans relâche & aux depens de son repos, à retirer les pecheurs de la voie de perdition, & à conduire les justes dans la voie du salut.*

Ce zele est le propre caractere de l'Esprit Ecclesiastique, puis qu'en effet il n'est point de marque plus certaine d'un parfait amour de Dieu, que de travailler d'une maniere convenable à luy gagner des ames : *o* D'où vient que le Sauveur qui eu la plenitude de ce zele a tant fait de merveilles pour leur conquête, qu'il semble avoir agi pour luy-même seulement comme homme, & pour nous comme Dieu. *p* Aussi est-ce un ministere qui ayant pour son but de faire des hommes de petits Dieux, l'emporte sur tous les autres exercices exterieurs de la charité; *q* un ministere qui dans le sentiment de saint Jean Climaque est au dessus des

m Si emendare non potest, tolerat, gemit. *Aug* in *Epist.* *Joan.* c. 3.

n Quantum quisque amat Ecclesiam Christi, tantum habet Spiritum sanctum. *Idem* *Tract.* 31. in *Joan.*

o Magnificate Dominum mecum. *Pf.* 33. Si amatis Deum, rapite omnes ad amorem Dei. *Aug.*

p Christus sibi fuit homo, nobis Deus. *D. Tho.*

q Nullam omnipotenti Deo tale est sacrificium, quale est zelus animarum. *Greg.* *Hom.* 12. in *Ezech.*

plus sublimes contemplations des Anges ; un ministère le plus divin qu'il y ait : *r* Et ceux qui s'y appliquent comme il faut brilleront pendant l'éternité comme des étoiles resplandissantes par l'éclat d'une aureole ou couronne particulière. *f* Pour remplir dignement les devoirs de ce zèle , il faut 1. Commencer par travailler sérieusement à sa propre perfection ; car c'est ce que demande l'ordre de la charité. 2. Prendre un soin particulier de catechiser les enfans , d'instruire le peuple grossier & idiot , & de convertir les pecheurs ; puisque c'est singulièrement pour ces trois sortes de personnes que le premier Maître & Modele des Predicateurs a tant essuié de travaux. *u* 3. Soutenir les fonctions apostoliques par les vertus qui sont propres à les rendre fructueuses , sçavoir 1. Par une humilité qui nous jette aux piez du pecheur pour les luy baiser ; si cela est nécessaire afin de vaincre son obstination. *x* 2. Par une douceur qui nous fasse rendre humblement raison de nôtre conduite quand le pecheur la trouve trop severe , *y* qui est un moien tres - efficace pour le flechir. *z* 3. Par une patience qui soit à l'épreuve des pretextes specieux d'emportement qu'un faux zele suggere souvent aux Curez & aux Confesseurs. *a* 4. Par une condescendance qui nous porte à nous rendre à l'imitation de saint Paul les serviteurs de tous , & à être tout à tous pour les sauver tous. *b* 5. Par une conduite qui

r Omnium divinorum divinissimum est cooperari Deo in salutem animarum. *Dionys. de Hier. Eccl.*

f Qui ad justitiam erudiunt multos , fulgebunt quasi stellæ in perpetuas æternitates. *Daniel. 12.*

r Attende tibi & doctrinæ. 1. *Timoth. 4.*

u Sinite parvulos venire ad me. *Marc. 10.* Evangelizare pauperibus misit me. *Luc. 4.* Non veni vocare justos, sed peccatores. *Math. 9.*

x Comprehende pedes , osculari ne erubescas , hoc & medici faciunt. *Chrysost.*

y Cum mansuetudine rationem reddendo. *Aug. loc. cit.*

z Si oves sumus vincimus , si lupi vincimur , quia auxilium Pastoris deest. *Chrysost. sup. illud Math. 18.* Ecce ego mitto vos sicut oves in medio luporum.

a Increpa in omni patientiâ. 1. *Timoth. 4.*

b Omnium me servum feci . . . omnibus omnia factus sum , ut omnes facerem salvos. 2. *cor. 9.*

nous faisant agir d'une part en peres severes par la rigueur de la discipline, nous inspire de l'autre la douceur des meres par des entrailles de pieté; *c* & de meres qui après avoir conçu des enfans spirituels parmi les travaux du ministere Apostolique, après les avoir portez dans le sein de la charité, & enfantez à la vie de la grace par la vertu des prieres & des Sacremens, en soient elles-mêmes les nourrices. *d*

Ce sont donc là les belles parties d'un digne Ministre de l'Évangile; mais elles suposent en luy une science convenable; car le zèle ignorant fait quelquefois des maux irreparables, & il precipite dans la fosse & celuy qui guide & celuy qui est guidé: *e* Ce qui a obligé l'Église d'exclurre les gens non lettrez des saints ministeres, *f* & d'ordonner aux Prêtres de s'apliquer à l'estude de la sainte Ecriture & des SS. Canons; *g* à quoi ils doivent ajoûter l'estude des matieres conformes à leurs emplois, sur tout celle de la Theologie morale & de la doctrine des Peres. Que si après cela ils ne trouvent que du rebut parmi le peuple, qu'ils prennent bien garde de ne pas abandonner leur cœur au chagrin; puis qu'ils ne doivent pas vouloir faire plus de bien que Dieu ne veut; puis qu'on ne demande pas d'eux la guerison des ames, mais seulement le soin de les guerir, puis qu'encore que leur celeste semence soit infructueuse, ils ne perdent rien du fruit de leurs travaux; *i* dont le merite se prend de la charité dont ils sont animez, non de leur succez plus ou moins heureux: car si cela estoit saint Pierre qui convertit environ trois mille personnes dans son premier sermon, auroit plus merité que Jesus-Christ, de qui nous ne lisons pas

c Verè Doctores sunt, qui cum per rigorem disciplina patres sint, per pietatis viscera matres esse noverunt. *Greg.*

d Tanquam si nutrix foveat filios suos. 1. *Thess.* 2.

e Cæcus autem si cæco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt. *Math.* 15.

f Litteris carens, sacris non potest esse aptus officiis. *Can. Illiterato. dist.* 36.

g Sciant igitur Sacerdotes Scripturas sanctas & Canones. *Can. Ignorantia. dist.* 38.

i Curam exigeris non curationem... Incrementum dabit Deus ubi voluerit; ubi forte noluerit, tibi deerit nihil. *Ber. ad Eugen. l. 4. de consid. c.* 2.

qu'il en ait tant gagné à Dieu dans aucune de ses predications.

D. Quel est le premier moyen d'obtenir l'Esprit Ecclesiastique?

R. C'est de le demander à Dieu avec une grande instance & avec une profonde humilité.

Il n'y a que Dieu qui le puisse donner, & il ne le refuse pas à une priere bien faite. *k*

D. Quel est le deuxieme ?

R. C'est de se dépouiller de l'Esprit du monde.

Celuy - cy estant un esprit d'une insatiable cupidité, & l'Ecclesiastique un esprit d'une charité suréminente, ils ne sont pas moins opposez que l'eau & le feu : par consequent un Clerc ne recevra jamais l'Esprit Ecclesiastique, s'il ne renonce à l'esprit du monde. *l*

C'est pour ce sujet que l'Eglise renferme les jeunes Clercs dans les Seminaires comme dans des aziles contre les maximes contagieuses du siecle.

D. Quel est le troisieme des susdits moyens ?

R. C'est de frequenter les bons Prêtres, & de lire la vie des Saints illustres par leur zèle, pour se mouler sur leurs exemples.

On alume un charbon mort en l'aprouchant d'un charbon vif & ardent. Saint Philippe neri, Dom Barthelemi des Martirs, Monsieur Vincent, se font signaler par leur zele.

F R U I T S.

Grand Dieu, qui apellant quelqu'un à un estat, luy en donnez aussi l'Esprit, je vous prie au nom de vôtre Fils, de repandre dans mon ame l'Esprit Ecclesiastique : ce sera avec vôtre grace par ses lumieres & par ses impressions que je me conduirai à l'avenir, non point par celles de mon propre esprit, ny par les maximes de l'esprit du monde.

E X E M P L E S.

Dieu ôta à Moïse une partie de son esprit pour en

k Si vos cum sitis mali nostis bona data dare filiis vestris ; quantò magis Pater vester cœlestis de cœlo dabit Spiritum bonum petentibus se *Luc. 11.*

l Quem mundus non potest recipere. *Joan. 14.*

faire part aux septante Israélites choisis pour l'aider dans la conduite du peuple. *Num. 11.* Zelé de ce saint Législateur & des Levites. *Exod. 32.* De Phinées. *Num. 25.* De saint Paul. *Rom. 9.*

Saint Charles, cet excellent miroir des Pasteurs, s'exposa en tems de peste pour le salut de son troupeau : Et tout rigide & tres aústere qu'il estoit, mangeant avec les Suisses, il prenoit un peu plus que de son ordinaire pour les gagner à Dieu.

Saint Vincent Ferrier, cet illustre Apôtre de son tems, assembloit à certaines heures les enfans, pour leur apprendre les elemens de la Religion & leurs petits devoirs.

Saint Xavier, ce glorieux Apôtre des Indes, ayant trouvé dans le vaisseau qui l'y porta un soldat tout à fait perdu de conscience, & qui ne s'estoit pas confessé depuis dix huit ans, il employa pour le convertir de longues prieres, de sanglantes disciplines, des temoignages d'un amour cordial, le servant dans les offices les plus vils, & avec une si grande condescendance à ses humeurs, qu'il le regardoit quelque fois jouïer : Aussi Dieu benit la charité de ce grand Zelateur des ames par la conversion de ce pecheur obstiné.

AVIS AUX PREDICATEURS.

UN Predicateur qui veut se sanctifier luy-même & profiter aux autres par le ministère de la parole, ne doit jamais s'ingerer de luy-même dans cet emploi; mais il faut qu'il vague à la contemplation des veritez celestes, à moins d'être contraint de s'employer à la predication, ou par les obligations de son estat,

a Vir linguosus non dirigetur in terrâ. *Pf. 138.* Omnis homo cupiat non habere necessitatem loquendi & docendi. Gaudium taciturnitatis intus habeat in voluntate, vocem doctrinæ in necessitate. Qui secus est non potest fieri ut dirigatur. *Aug. ibi.* Quam sarcinam si nullus imponat, percipiendæ atque intuendæ vacandum est veritati. *Idem. 19. de civ. c. 19.*

ou par les ordres de son Supérieur, ou par l'impression d'une charité pure & desintéressée. Sans cela le Ministre de la parole ne réussira jamais.

Mais il faut de plus. 1. Qu'il se reconnoisse indigne de ce ministère tout divin, qui fait d'un homme l'ambassadeur, le vicaire & l'organe de Dieu, le dispensateur de ses mystères & le depositaire de ses grâces, le compagnon des Anges, le maître des hommes, un des astres resplandissans de l'Eglise militante, le gardien de la science, & une source de vérité.

2. Qu'il travaille infatigablement, soit à se remplir de Dieu par la prière, afin, comme dit saint Bernard, de ne pas ressembler au canal qui se vuide en donnant, mais au bassin qui donne sans rien perdre de sa plénitude; soit à s'exercer dans la pratique des vertus chrétiennes avant que de les enseigner aux autres, pour imiter en ce point le premier modèle de tous les Prédicateurs. *b*

3. Qu'il repousse comme la peste tout motif de vanité & d'intérêt temporel, dont l'amour nous rend incapables de ce saint ministère. *c* Pour cet effet qu'il ne se procure jamais aucun emploi, sur tout de ceux qui sont fort lucratifs ou honorables; mais qu'il attende une mission légitime. *d*

4. Qu'il ne manque jamais à invoquer le saint Esprit avant que de s'appliquer à préparer sa matière, pour la puiser principalement de cette divine source, & la débiter ensuite au peuple, non comme venant de son fond, mais de l'infusion du Père des lumières. *e* Qu'en la préparant, il préfère les choses utiles aux curieuses, les saintes aux profanes, & un stile simple mais qui n'ait rien de barbare, à un stile pompeux & trop fleuri; *f* dont le démon se repait, *g* & que l'auditeur

b Caput Iesus facere & docere. *Act.* 1.

c Qui captus est amore pecuniæ, numquam idoneus est ad ministranda verba doctrinæ. *Petr. Damian. opusc.* 24. c. 6.

d Quomodo prædicabunt nisi mittantur? *Rom.* 8.

e Cæli distillaverunt à facie Dei Sinai. *Ps.* 67. Non à seip-sis, sed à facie Dei inhabitantis cor. *Aug.*

f In Prædicationibus utere eloquio simplici. *S. Vinc. Fer. vit. Spir.* c. 11.

g Pompa verborum, cibus dæmoniorum. *Hieron.*

bien intentioné ne recherche point. *b*

5. Qu'avant que de monter en chaire, il digere sa matiere devant l'autel, ou à son oratoire; afin qu'en estant bien persuadé & penetré, il puisse mieux convaincre & toucher ses auditeurs. Qu'il offre à Dieu son action, renonçant aux pensées & aux mouvemens de vanité qui pourroient s'y glisser. Qu'il invoque Dieu, la sainte Vierge, son bon Ange, ses Patrons & ceux de ses auditeurs afin d'obtenir pour luy cette vertu de penetrer les cœurs que Dieu seul peut donner à sa voix, *i* & pour eux cette onction secreete, sans laquelle ils ne seront ny instruits ny touchez. *k*

Estant monté en chaire, il doit. 1. Se prosterner de corps & d'esprit devant Dieu dans un humble sentiment de son indignité à paroître sur un theatre si auguste; Faire le signe de la Croix avec gravité & avec un desir ardent de porter sa piece selon l'esprit de Dieu par la vertu de la Croix de Jesus. Dire la salutation Angelique avec une devotion capable d'attirer le secours de Marie sur l'auditoire.

2. Prendre bien garde dans la suite de son discours, de ne pas parler avec un certain air de suffisance fort oposé à la sainte humilité, & qui est d'une très-mauvaise édification. De ne pas donner la moindre marque d'impatience, de legereté, de mepris de son auditoire, ny de chagrin de ce qu'il n'est pas nombreux, considerant que Jesus-Christ ne dedaigna pas de faire à la Samaritaine un de ses plus beaux sermons, quoi qu'elle fût seule. De ne laisser pas de precher la verité pour le respect ny pour la crainte du monde. C'est une mer sujete à s'agiter dans cette occasion; mais dont il n'y a nul lieu d'aprehender les flots impetueux, parce que Dieu a un plein pouvoir d'en apaiser la tempête. *l* Le zelé Predicateur doit néanmoins invectiver de telle sorte contre le vice, qu'il ne s'emporte pas

b Non quaerit æger medicum eloquentem, sed sanantem. *Senec.*

i Ipse dabit voci suæ vocem virtutis. *Pf. 67.*

k Quibus unctio illa non loquitur, indocti redeunt. *Aug.*

l Cum annuntietur veritas tua, movetur mare; sed securè pergant nubes, non timeat rabidos fluctus maris, diffundant veritatem. Tu dominaris potestati maris. *Aug. in Pf. 88.*

par un esprit d'orgueil, de chagrin, ou d'indignation contre les personnes; mais qu'il leur temoigne des entrailles de misericorde, & une compassion vraiment paternelle: *m* qui est un avis de la dernière importance.

Après avoir porté sa piece. 1. Qu'il n'en parle ny ne desire point d'en entendre parler: Et s'il apprend qu'elle luy a mal réussi, qu'il souffre cette humiliation avec joie; si elle a fait du fruit, qu'il en donne toute la gloire à Jesus-Christ, pour ne pas luy voler un trésor qu'il s'est aquis au prix de son Sang. L'aplaudissement des hommes devrait affliger un Predicateur dans la crainte de recevoir en ce monde la recompense de ses travaux: *n* ou s'il s'en rejouit, ce ne doit être qu'au nom du Seigneur & en vûe de la gloire qui peut luy en revenir; car s'il s'en rejouit en son nom propre, sa joye ne sera pas longue, il tombera par son orgueil dans une déplorable tristesse. *o*

2. Qu'il se donne un peu de loisir pour rendre compte à Dieu de son action, pour luy demander pardon des fautes qu'il y a commises, & pour le remercier de tout ce qu'il y a eu de bien.

3. Qu'il arrose dans la priere de l'eau de ses larmes la celeste semence qu'il a jettée dans le cœur de ses auditeurs, afin qu'elle y germe & produise du fruit.

4. Qu'il prenne bien garde de ne pas combattre sa doctrine par sa vie, ny confondre ses sermons par ses mœurs; *p* car precher bien & vivre mal, c'est apprendre à Dieu de quelle maniere il nous doit punir. *q*

m Verba videantur procedere non ex animo superbo & indignanti, sed magis ex visceribus pietatis paternæ. *D. Vincen. Fer. loc. cit.*

n Mentem nostram fama laudabilis non elevet sed fatiget. *Greg. 22. moral. c. 9.*

o In nomine tuo exultabunt tota die. *Pf. 88.* Si in nomine suo exultabunt, non exultabunt tota die, per superbiam cadent. *Aug.*

p Non confundant opera tua sermonem tuum. *Hieron. Ep. 2. ad Nepot.*

q Bene docendo & male vivendo Deum instruis quomodo te debeat condemnare. *Chrysost.*

Ainsi il est de la dernière nécessité que comme le Pere Eternel envoyant son Verbe au monde le retint dans son sein, le Predicateur conserve aussi dans son cœur les veritez qu'il preche pour les mettre en pratique; & que formant un cercle de charité, après s'être repandu en dehors, il rentre dans luy-même, pour reparer par la consideration les pertes qu'il a faites dans l'action, dont le propre est de dissiper l'esprit & de dessécher le cœur. Aussi est il dit des animaux d'Ezechiel, ces parfaits Simboles des vrais Predicateurs, qu'ils aloient & retournoient. *Ezech. 1.* Il n'y a personne qui soit si proche à un chacun, que le fils unique de sa mere, comme disoit saint Bernard au Pape Eugene. Et saint Gregoire de Nazianze juge, que si c'est une chose excelente de parler de Dieu, en repandant sur les autres les paroles de vie avec une langue animée de son Esprit; c'en est encore une plus excelente de se purifier soi-même devant Dieu. *Orat. 26.*

HUITIEME DOCTRINE.

e la sainteté nécessaire aux Ecclesiastiques.

DEM. *S'usit-il d'avoir reçu l'Esprit Ecclesiastique pour remplir dignement les obligations de cet état?*

R. *Non, mais il faut de plus repondre par la sainteté de la vie à la grace de l'Ordination où Dieu donne cet esprit.* a

Judas avoit reçu de Jesus-Christ même l'esprit apostolique, il tomba néanmoins dans le plus enorme de tous les crimes pour en avoir abusé.

D. *Quelles sont les raisons pour lesquelles les Ecclesiastiques sont obligez à mener une vie sainte?*

R. *Il y en a six tres-puissans à les y animer.*

La première est fondée sur l'honneur qu'ils ont d'être appliquez en vertu de leur caractère au culte de Dieu: Car l'aprochant de si près, il faut qu'ils luy ressem-

a *Admonco te, ut resuscites gratiam Dei quæ est in te per impositionem manuum mearum. 2. Timoth. 1.*

blent autant qu'il est en leur pouvoir ; *b* & par conséquent qu'ils soient saints comme il l'est, *c* ainsi que les Pages d'un Prince sont nobles comme luy.

La deuxième se prend de l'eminence du caractère sacerdotal ; caractère qui elevant les Prêtres au dessus des Laïques par la puissance qu'il leur donne de les juger & de les conduire, les engage aussi à une perfection plus eminente ; en sorte que de ne les surpasser pas en vertu, leur doit être un grand sujet de confusion ; caractère qui les égalant aux Anges par le double office de chanter les loüanges de Dieu & d'annoncer aux hommes ses volontez, auquel il les occupe, demande aussi d'eux qu'ils menent une vie angelique ; *e* caractère qui faisant d'eux des Dieux visibles par le pouvoit qu'ils ont de former le corps de Jesus-Christ, & de remettre les pechez, ce qui n'appartient de droit qu'à Dieu seul, les oblige à une pureté & à une innocence toute divine, & qui les eleve jusqu'au faite de la sainteté. *f*

La troisième est fondée sur l'excelence des sacrez ministeres. Car si dans l'ancienne loy il falloit se purifier pour porter les vases du Temple, *g* quelle pureté ne faut-il pas avoir pour traiter dignement des misteres aussi saints que le sont ceux de loy nouvelle, sur tout pour manier l'adorable Eucharistie ? L'innocence de saint Jean Baptiste & des anges même ne suffiroit pas pour un si haut & si saint ministere. *h* La quatrième se tire des glorieux titres de Clercs, d'Ec-

b Qui cum Deo versatur, ad maximam similitudinem effectum esse oportet. *Dionys. ep. 8. ad Demoph.*

c Estote sancti, quoniam ego sanctus sum. *Lev. 11.*

d Clerico æquales esse Laïcis confusio est. *Auth. oper. imperf. in Matth. hom. 40.*

e Quoniam Angelorum vice funguntur Sacerdotes, potiùs angelicam quàm humanam debent habere conversationem. *Laur. Justin. serm. de Euch.*

f Sacerdotium sanctitatis est apex. *S. Iguat. Ep. ad Smirnen.*

g Mundamini qui fertis vasa Domini. *Num. 18.* Necessè est Sacerdotem sic esse purum, ut si in ipsis cœlis collocatus inter cœlestes virtutes mediis staret. *Chrysost. l. de Sacerd. c. 4.*

h Si haberes angelicam puritatem & sancti Ioannis Baptistæ sanctitatem, non esses dignus hoc Sacramentum tractare. *Thom. Akemp.*

ecclésiastiques, de Vicaires de Jesus - Christ, & de Mediateurs entre Dieu & les hommes que portent les Ministres de l'Autel; titres dont ils ne peuvent soutenir l'éclat que par une vertu très éminente. Car comme Clercs, ils ont Dieu seul pour héritage & ils sont l'héritage de Dieu; en qualité d'Ecclésiastiques, ils sont les aînez de l'Eglise, les chefs de ses troupes, les colonnes de ce superbe édifice, & les astres de ce ciel mystique; comme Vicaires de Jesus - Christ, ils sont les depositaires de son autorité, les trésoriers de son épargne, & les dispensateurs de ses grâces; en qualité de Mediateurs entre Dieu & les hommes, ils sont des Plenipotentiaires pour négocier entre eux une paix inviolable. Mais, comme dit saint Grégoire, de quel front celuy-là oze-t-il prendre la qualité de mediateur & d'intercesseur auprès de Dieu pour les peuples, qui ignore s'il s'est rendu digne de son amitié singulière par les mérites de sa vie? *Pastor. part. I. c. II.*

La cinquième des susdites raisons se prend des trois principales fonctions de la Hierarchie, qui sont purifier, éclairer & perfectionner; & dont les ouvriers de l'Evangile ne s'acquiteront jamais dignement, s'ils ne sont eux-mêmes purs, éclairez & parfaits: i comme il faut que l'eau soit nette pour nettoier, le flambeau alumé pour éclairer, le charbon embrasé pour échauffer. Il y a même un grand danger pour ceux qui entreprennent de conduire les autres dans les voies de Dieu, s'ils ne travaillent à exprimer par leurs vertus les perfections de Dieu; comme le cristal pénétré des rayons du soleil en représente la lumière. k

La sixième est que les pechez des Clercs sont 1. très-prejudiciables à l'Eglise, car comme un grand mal de tête acable tous les membres, ainsi la vie scandaleuse des Prêtres, qui sont les chefs des fideles, leur cause une funeste ruine. l 2. Très-enormes, à cause de l'é-

i Purgari prius debent, & alios purgare; lux fieri, & alios illuminare; sanctificari, & alios sanctificare. *Greg. Nyssen.*

k Non sine periculo divinis in rebus se aliis ducem præstare præsumit, qui non evaserit per omnia Deo simillimus. *S. Dionys. cap. 3. l. de Hier. Eccl.*

l Misera Sacerdotum conversatio plebis dominicæ miserabilis est subversio. *Ber.*

minence de l'estat clerical; *m* laquelle dans le sentiment de saint Thomas, rend les pechez des Ecclesiastiques plus grieux que ne le sont ceux des Freres lais, tout obligez qu'ils sont par l'excellence de leur estat de tendre à la perfection. 2. 2. q. 184. a. 8. 3. Dignes d'un tres-rude chatiment, parce que la justice demande que la peine soit egale au crime; *n* Aussi l'huile embraze le feu, & les Prêtres sont les oingts du Seigneur. Mais ce qui fait le comble de leur malheur, c'est qu'ils sont comme incorrigibles, *o* n'estant guere en estat de revenir de leurs egaremens, ny par la grace ordinaire, à laquelle ils resistent si souvent; ny par l'usage des Sacremens, qu'ils ont coutume de profaner; ny par des avertissemens particuliers, qu'ils croient avoir droit de donner non de recevoir; ny par des exhortations publiques, qu'ils n'entendent d'ordinaire que par un esprit, ou de critique, ou de curiosité, ou de vanité, & pour s'aquerir de la reputation par une vaine ostentation des beaux traits qu'ils y aprennent.

D. *En quoi consiste la sainteté que demande l'Etat clerical?*

R. *Elle consiste à estre detaché des choses de la terre, à estre uni à Dieu d'esprit & de cœur, à estre bien afermi dans la vertu.*

La sainteté n'est autre chose qu'une pureté consommée, & exemte de toute tâche: *p* Or, comme dit saint Thomas, de même que l'argent est d'autant plus fin & plus pur, qu'il tient moins du plomb & plus de l'or; ainsi l'ame a d'autant plus de pureté, qu'elle est plus degagée des choses terrestres & immondes, & plus unie à celuy qui est la pureté même: par consequent cette separation & cette union prises ensemble, for-

m Vbi sublimior est prerogativa, major est culpa *Salvian. l. 4. de Prov.*

n Grandis dignitas Sacerdotum, sed grandis ruina si peccent. *Hieron. in Ezech. l. 2.*

o Laici delinquentes facile emendantur; Clerici autem sunt inemendabiles. *Chrysost. sup. Matth.*

p Sanctitas est ab omni immunditia libera, & ex omni parte immaculata puritas. *Dionys. de Hier. cal.*

ment la sainteté; & l'afermissement dans les vertus en fait la consommation. *q*

D. Quel est le premier moien que doivent prendre les Clercs pour aquerir la sainteté ?

R. C'est d'abhorrer non seulement le peché mortel, mais aussi le veniel, & de fuir même l'ombre & l'aparence du peché.

Le peché veniel ternit la pureté de l'ame, & l'expose même au danger d'estre entierement souillée par le peché mortel: ainsi les Clercs ne posséderont jamais la sainteté de leur estat, s'ils n'ont soin de l'eviter suivant la regle que leur en prescrit l'Eglise. *r* Saint Paul veut même qu'ils s'abstiennent de tout ce qui a quelque aparence de mal. *f*

D. Quel est le second ?

R. C'est de s'exercer dans la pratique des vertus.

Sans ce soin, les Ministres de l'Eglise ne posséderont jamais la pureté que la sainteté demande: Il faut qu'ils soient des cieux, *t* mais des cieux brillans par l'éclat de leurs vertus, fermes par l'esperance, vastes par la charité, suspendus par la contemplation, calmes par la paix de l'ame, tonans par de fortes invectives, versans la pluie par de familières instructions, & repandans des influences par des efusions de charité dans les necessitez tant corporelles que spirituelles du prochain.

FRUITS.

O mon divin Sauveur, qui estes la source de toute saintete, donnez - moi, je vous prie, celle que demande l'estat auquel il vous a plû m'élever.

Me confiant en voire grace, je desire travailler de toutes mes forces à l'aquerir par la fuite des plus legeres fautes, & par la pratique des vertus solides.

q Sanctus quasi sancitus.

r Leviam etiam delicta quæ in ipsis maxima essent, fugiant.
Conc. Trid. sess. 22. in decreto de Reform. c. 1.

f Ab omni specie mali abstinete vos. *1. Thess. 5.*

t Habet Ecclesia cælos suos. *Ber. serm. 27. in Cant.*

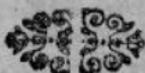
E X E M P L E S.

Les Evêques d'Ephese, de Philadelphie, de Pergame & de Laodicée, qui ne soutenoient pas leur dignité avec la sainteté requise, sont menacez de la part de Dieu de malheurs extrêmes, s'ils ne reparent cette faute par la penitence. *Apoc. 2. 3.*

Saint Augustin pleura amèrement, lors qu'il fut ordonné Prêtre, non parce qu'il n'estoit pas élevé à une assez haute dignité, comme le crurent de certains hommes tout charnels qui pour le consoler luy dirent qu'il n'y avoit pas bien loin de la Pretrise à l'Episcopat; mais parce qu'il regardoit sa promotion comme une punition de ses pechez, & comme un ecueil où il alloit exposer son salut à un funeste naufrage, dans la crainte de ne repondre pas à la dignité sacerdotale par une vie assez pure.

Le bien-heureux Theodore, Abbé, ayant reçu le Diaconat, se jugeoit indigne d'en exercer les fonctions & de toucher même le calice: Et comme on l'en pressoit fort, priant Dieu une nuit de luy faire connoître sa volonté là-dessus, il vit une colonne de feu élevée de la terre au ciel, & entendit une voix qui luy disoit: Si tu es embrasé comme cette colonne du feu de la charité, tu peux sans crainte exercer l'office de Diacre. *In vit. Patr. p. 2.*

Le glorieux saint François estant aussi fort pressé par ses enfans de recevoir la Pretrise; comme il revoit un jour là-dessus, un Ange luy aparut portant en sa main une fiole d'un cristal tres-pur & tres-brillant, & luy dit: François, celui qui aspire à la Pretrise, doit estre net & clair comme ce cristal. Il n'en falut pas davantage pour faire resoudre le Saint à finir ses jours dans le Diaconat, dont même il s'estimoit trop honoré.



NEUVIEME DOCTRINE.

*Des principales vertus necessaires aux
Ecclesiastiques.*

DE M. **D**E quelles vertus doivent estre doüez les Ecclesiastiques pour avoir la sainteté de leur estat ?

REP. Ils doivent exceler en toutes, mais particulièrement en la Religion, l'obeïssance, la penitence, la chasteté & la modestie.

Les Laïques sont comme ces sacrifices dans lesquels le cœur & les entrailles de l'animal estoient offerts à Dieu, & le reste servoit à la nourriture des Prêtres ; parce qu'en effet Dieu leur permet d'employer leur corps au travail, leur esprit aux affaires, & il se contente de leur cœur ; mais les Ecclesiastiques doivent estre les holocaustes, dans lesquels toute la victime estoit consumée en l'honneur de Dieu ; & ce sera par une fervente pratique de ces vertus qu'ils deviendront de parfaits holocaustes.

D. Pourquoi est-ce qu'ils doivent exceler dans la vertu de Religion ?

R. C'est parce qu'ils sont consacrez au culte de Dieu par leur caractère, distinguez pour ce sujet des Laïques par leur habit & leur couronne, établis à cette fin dans la possession des biens de l'Eglise.

C'est pour ce sujet que saint Silvestre retenant les seuls noms du Samedy & du Dimanche, voulut que tous les autres jours de la semaine fussent appellez feriez ; aprenant par là aux Clercs qu'ils doivent les passer dans un éloignement general des ocupations terrestres, pour ne s'apliquer qu'aux choses de Dieu, & pour estre comme des Religieux universels, qui par leur assiduité à prier le Seigneur, à le benir & glorifier, suplément à l'irreligion des peuples : Et si on leur rase la tête, si on leur coupe les cheveux, c'est pour marquer qu'ils

^a Sacerdotes jure & continuum debent esse perfectionis holocaustum. *Ishch. sup. Levit. c. 6.*

doivent retrancher les pensées terrestres, & se degager des soins superflus. *b*

D. Comment est - ce que les Ecclesiastiques peuvent se signaler dans la pratique de la vertu de Religion ?

R. C'est par une grande ferveur en tout ce qui concerne le culte divin.

Cette ferveur fut figurée par ce feu qui bruloit jour & nuit dans le Tabernacle ; & le Prophete la marque, lors qu'il compare les Ministres du Tres - haut à un feu ardent. *c* Aussi y a - t - il grand sujet d'aprehender que Dieu estant luy - même un feu, *d* il n'agrèera jamais nos loüanges, il n'exaucera jamais nos prieres, que nous ne luy parlions d'un langage tout de feu. *e* Et si un Prêtre, qui a dechû de sa premiere ferveur, que les exercices d'un Seminaire bien réglé, ou les soins d'un bon Directeur avoient alumée dans son cœur, ne travaille efficacement à la rallumer, en reprenant ses premieres pratiques de pieté, il ne peut s'attendre qu'à estre miserablement rejeté de Dieu, comme l'Evêque d'Ephese fut menacé de sa part par saint Jean. *f*

Quant aux exercices de devotion & de Religion propres à un Ecclesiastique : Ce sont l'exactitude à dire chaque jour la sainte Messe, s'en abstenant néanmoins de tems en tems par respect. L'assiduité à la priere tant vocale que mentale. Une forte application à celebrer les saints Misteres avec respect, & à reciter son Office avec attention. Apprendre soigneusement les ceremonies de l'Eglise avec leurs significations, pour s'y conformer & entrer dans leur esprit. Garder exactement les Rubriques dans l'administration des Sacremens, & dans le service divin. Apprendre bien le Chant. Tenir l'Eglise, l'Autel, les ornemens, les saintes huiles & les Fonts Baptismaux dans une grande neteté & propreté.

b Caput radere designat cogitationes terrestres & superfluas refecare. *Auz.*

c Qui facis Ministros tuos ignem urentem. *Psal.* 103.

d Deus noster ignis consumens est. *Deuter.* 4.

e Nemo adversarium recipit, nemo nisi comparem admittit. *Tertul.* de orat. c. 6.

f Memor esto itaque unde excideris, & age pœnitentiam & prima opera fac ; sin autem venio tibi & movebo candelabrum de loco suo nisi pœnitentiam egeris. *Apoc.* 2. v. 5.

D. Pourquoi est-ce que les Clercs doivent se rendre recommandables par la pratique de l'obeissance ?

R. C'est parce qu'ils ont promis dans leur Ordination d'obeir à leur Evêque, & qu'ils doivent une soumission particuliere aux ordres de l'Eglise, tant en reconnoissance de la haute dignité où elle les a elevez, que pour l'exemple des fideles.

Pour bien remplir ce devoir, ils doivent obeir tant dans les choses aisées, que dans les difficiles ; car c'est pour marquer cette double obeissance, que Dieu commanda à Moïse d'oindre l'oreille droite des Prêtres d'huile & de sang. *g*

D. Quelles sont les pratiques de cette vertu ?

R. Ce sont d'éviter ce qui leur est defendu, & de faire ce qui leur est ordonné, tant par les saints Canons, que par les Ordonnances justes de leur Evêque, soit communes, soit particulieres.

Les saints Canons defendent entr'autres choses aux Ecclesiastiques les cabarets du lieu de leur residence, les festins publics, la chasse qui se fait avec tumulte, le port des armes, la cohabitation des femmes, leur frequentation, les spectacles publics, les Comedies, le trafic, les foires, le soin des choses temporelles, sauf dans les cas de necessité ou de pure charité, & la pluralité des Benefices même simples, quand un seul suffit pour leur honnête entretien. *h* Ils leur ordonnent de porter l'habit clerical, c'est à dire, une Soutane noire, longue & une ceinture par dessus, un petit colet sans glands, des manchetes simples & unies. D'avoir les cheveux courts, & la couronne bien marquée. *i* D'assister au service divin, & d'exercer leur ordre : ce qu'ils doivent faire en soutane & en surplis, & dans leur Paroisse ou dans l'Eglise à laquelle ils sont incorporez. De vaquer à la priere comme à un exercice qui leur est absolument necessaire pour remplir leurs devoirs avec onc-

g Auris dextera probata obedientia signum erat. *Theodor.*
g. 8. in Levit.

h Sancta Synodus statuit, ut unum tantum Beneficium Ecclesiasticum singulis conferatur. *Conc. Trid. sess. 24. c. 17.*

i Nec oportet Clericos comam nutrire, & sic ministrare, sed attonso capite, auribus patentibus, & secundum Aaron talarem vestem, induere. *CAN. Non liceat. dist. 23.*

tion. D'avoir la science requise pour exercer dignement les emplois de leur ministère. De résider quand ils sont pourvus d'un Benefice à charge d'ames, ou d'une dignité ou Chanoinie dans quelque Eglise Cathedrale ou Collegiale.

D. Pourquoi est-ce que les Ecclesiastiques ont une obligation particuliere de s'astiger par les exercices de la penitence ?

R. C'est qu'estant les portraits & les Vicaires de Jesus-Christ par la part qu'ils ont à son Sacerdoce, ils sont chargez comme luy de reparer l'injure que les pecheurs font à Dieu par leurs crimes.

C'est pour ce sujet que l'esprit de Jesus est repandu dans leurs ames en leur Ordination; & s'ils ont le soin de les tenir pures, vuides, calmes & fort humbles, ils en seront pleinement possédez, pour estre comme des victimes qui s'immolent pour la gloire de Dieu, & pour le salut des hommes; pour estre comme des penitens publics, qui par leurs larmes, par leurs jeûnes & leurs austeritez travaillent à satisfaire la justice de Dieu pour les offenses que luy font les pecheurs, & à decharger les pecheurs des peines dont ils se rendent dignes par leurs crimes. C'est encore pour la même raison que S. Jean Climaque dit, *Ep. ad Pastor.* Qu'un Pasteur des ames devoit n'avoir pas besoin de larmes pour pleurer ses pechez, mais les employer toutes pour ses brebis. Qu'il faudroit qu'il eût un tel accès auprès de Dieu, qu'il pût luy faire comme violence, pour remettre dans son amitié ceux qui en sont dechus. Enfin que ce luy est une grande honte de demander pour quelqu'autre, une grace qu'il n'a pas encore obtenüe pour luy-même. Vous trouverez à la fin de la premiere doctrine de la penitence un beau plan des principales fonctions de la vertu de penitence, que nous y avons tracé sur les exemptes de Jesus-Christ.

D. Pourquoi est-ce que les Clercs sont obligez à une chasteté extraordinaire & toute angelique ?

R. C'est à cause de la sainteté de leur estat, de l'excellence de leur ministère, tant à l'égard du corps naturel de Jesus, que de son corps mistique, de l'accès qu'ils ont auprès de Dieu qui est la pureté même, du besoin où ils sont d'estre remplis de son Esprit, qu'il ne communique qu'aux ames pures; enfin de la bonne estime où ils se doivent

maintenir, & que le moindre soupçon d'impureté leur fait perdre.

C'est pour ces raisons qu'ils doivent avoir une extrême horreur pour tout ce qui peut donner la moindre atteinte à la chasteté ; comme pour les regards, les paroles & les actions le moins du monde trop libres ; ces choses estant comme des étincelles qui embrasent soudain le cœur, ou comme des gouttes d'huile qui se répandent par tout le corps en un moment.

D. *Quels moiens doivent-ils prendre pour ne pas ternir le lustre de ce beau lis ?*

R. *La doctrine de l'impureté en marque plusieurs, dont le plus nécessaire aux Ecclesiastiques est de fuir la fréquentation des femmes.*

L'impureté est sans doute le péché le plus dangereux aux Prêtres. C'est contre cet écueil que leur vertu, pour ferme qu'elle soit, échoué bien souvent. C'est sous cette peste que saint Augustin assure avoir trouvé des cedres du Liban & des chefs des fideles, qu'il croioit aussi inbranlables que les Jérômes & les Ambroises, estre malheureusement tombez : Ce qui vient d'ordinaire de la fréquentation des femmes, sous couleur de nécessité, dans les uns par temerité, ou par inclination dans les autres. Ainsi il est de la dernière importante qu'un Prêtre qui veut conserver sa chasteté, ne se familiarise jamais avec aucune ; qu'estant dans l'obligation de parler à quelqu'une, ce soit en peu de paroles, & sans se trouver seul avec elle ; & suivant le conseil du même saint Augustin, qu'il n'en tienne pas dans sa maison de ses proches même, quand cela ne se peut sans qu'il y en ait d'autres pour les servir, ou qu'il y en vienne pour les visiter. Enfin qu'il n'en prenne jamais aucune à son service, quelque laide ou vieille qu'elle soit ; parce qu'outre que dans une grande alteration l'on court à l'eau trouble au défaut de la claire, la laideur n'ôte point le danger, le démon estant un peintre artificieux qui ne manque pas d'adresse, pour luy donner les traits d'une beauté apparente : & la vieillesse paroît rendre le danger

k Turpitudini nulla deformitas vilis ex slit. Diabolus pingens speciosum facit quidquid fuerit sordidum. Aug. de singul. cleric.

plus grand, en mettant le crime à couvert, & hors de soupçon. *l*

D. Pourquoi les Ecclesiastiques doivent-ils s'attirer les yeux & l'estime du peuple par une modestie irrépréhensible?

R. C'est à cause que leur vie doit servir de règle & de miroir aux fideles, *m* qui se conduisent plus par les yeux que par les oreilles, & qui sont merveilleusement ou edifiez ou scandalisez du dehors des Ecclesiastiques.

Si, comme dit un profane, les peuples reglent leur vie sur la vie des Princes, *n* ils sont bien plus portez à suivre les exemples des Prêtres; des Prêtres, dis-je, que Dieu leur a donnez pour estre leur modele, *o* comme le fut saint Malachie. *p* Ils doivent donc se distinguer autant des Laïques par la sainteté de leur vie, qu'ils se distinguent par l'eclat de leur dignité. Bien davantage, il faut dans le sentiment de saint Chrysostome, qu'il y ait autant de difference entre le Pasteur des ames & ses brebis, qu'il y en a entre l'homme doüé de raison, & les brutes qui en sont privées, ou, comme dit saint Gregoire, entre le berger & son troupeau. *Tantum debet actionem populi actio transcendere Presulis, quantum distat à grege vita Pastoris.* 2. part. Pastor.

D. En quoi consiste la modestie necessaire aux Clercs?

R. Elle consiste à avoir l'exterieur bien reglé.

Le Concile de Trente marque ce reglement, quand il dit, qu'ils ne doivent rien faire paroître dans leurs habits, dans leurs gestes, dans leur demarche, dans leurs discours, & dans tout le reste, qui ne soit grave, modéré & plein de Religion. *q*

D. Que doit faire un Prêtre, qui bien loin de s'estre

l Magis citò delinquitur, ubi sine suspicione securum potest esse delictum. *Idem ibid.*

m Lux gregis flamma est Pastoris. *Greg. l. 7. Epist. Ep. 32.* Moribus debet esse conspicuus, qui datur imitandus. *Cassiod. l. 4. ep. 3.*

n Vita Principis censura est ad quam dirigimur: nec tam imperio nobis opus est, quàm exemplo. *Plin. in Paneg. Trajani.*

o Forma facti gregis. 1. *Petr. 5.*

p Ipse Rector, ipse regula morum. *Bern.*

q Sic decet omnes Clericos in sortem Domini vocatos, vitam componere; ut in habitu, gestu, incessu, sermone, aliisque omnibus rebus, nihil nisi grave, moderatum & Religiose plenum præ se ferant. *Sess. 22. in Decreto de Reform. c. 1.*

distingué par ces vertus, a mené une vie scandaleuse ?

R. Il doit expier ses crimes par des pratiques d'une pénitence conforme à leur enormité, & s'éloigner des fonctions sacrées, jusqu'à ce qu'il y soit retabli par l'ordre de son Evêque, ou par l'avis d'un excellent Directeur.

Sans cet éloignement, ce Prêtre a grand sujet de douter de la vérité de sa conversion, & d'aprehender que quelques heureux succès qu'ayent ses travaux, Dieu n'en fera point d'estat ; comme après avoir rejeté Saül, il n'eut aucun egard aux soins qu'il prit d'exterminer les Sorciers. La raison est, que l'unique moyen qui reste à un profanateur de son caractère pour reparer les desordres de sa vie, & pour recouvrer la grace de l'Ordination ; c'est de s'aneantir devant Dieu par une profonde humilité, & à quoi néanmoins les emplois éclatans portent un grand obstacle : au lieu qu'un éloignement volontaire de l'Autel, du Confessional & de la Chaire a un pouvoir merveilleux de tenir l'ame dans l'abaissement.

Saint Jean Chrysostome dit à ce propos qu'un Prêtre élevé à une dignité Ecclesiastique, venant à commettre quelque faute qui l'en rende indigne, il ne doit pas attendre le jugement des autres pour la quitter, mais qu'il doit le prevenir, & se déposer soi-même. Que s'il veut la conserver injustement, il se rend indigne d'indulgence & de pardon, & il allume encore davantage la colere de Dieu par une seconde offense plus grande que la première. *Jam verò divinam iram magis ac magis accendis, altero peccato & eo graviore per te addito.* Chrysost. lib. 3. de Sacerd. c. 10.

F R U I T S.

O souverain Pasteur des ames, me voyant entierement depourvû des vertus nécessaires aux Clercs, je desire employer tout ce que j'ay d'adresse & de force pour les aquerir.

Secondez, je vous en conjure, mon dessein de vôtre puissante grace, mon divin Sauveur, vous qui prenez

r Nisi humilitatis merito, maxima minimè obtinentur. *Ber. serm. 34. in Cani.* Sola virtus humilitatis, reparatio est læsæ castitatis. *Idem.*

plaisir à secourir les foibles , & qui estes le Seigneur des vertus.

E X E M P L E S.

Saint Martin celebroit les saints misteres avec tant de ferveur, que quelquefois un globe de feu paroissoit sur sa tête, comme une marque sensible de l'ardeur de sa devotion.

Saint Charles avoit coutume de dire son Breviaire la tête nuë & à genoux. Il lisoit la sainte Ecriture avec le même respect.

Thomas de Champrai raporte que de son tems près du Diocese de Cambrai, un Prêtre qui depuis son enfance avoit eu grand soin de cultiver le lis de sa chasteté, & qui ayant esté fait Chanoine avoit permuté son Canoniat avec une simple Cure pour y travailler au salut des ames ; après avoir servi cette Parroisse avec grande edification & un fruit merveilleux pendant sept ans, une devote Vierge agée de soixante ans qui luy lavoit son cilice, estant un jour entrée seule dans sa chambre, il pecha avec elle, & tous deux perdirent dans cette malheureuse rencontre un tresor que tant d'autres dangers n'avoient pû leur enlever. *Lib. 3. de Aptb. c. 30.*

A V I S A U X C L E R C S

Pour bien dire leur Breviaire.

DI U merite des loüanges infinies par l'excellence de ses perfections & par la magnificence de ses bienfaits. *a* Toutes les creatures visibles s'empressent à chanter ses loüanges chacune en sa façon. *b* C'est là le continuel exercice des Anges ; *c* c'est là l'ocupa-

a Quantum potes, tantum aude ; quia major omni laude, nec laudare sufficis. *Eccles.*

b Cæli enarrant gloriam Dei. *Psal. 12.*

c Angelorum opus est laudare Deum *Basil. in Psal. 18.*
Vsurpemus officium, quorum sortimur consortium. *Bern. serm. 7. in Cant.*

tion la plus glorieuse des saints. *d* L'Eglise a institué dès sa naissance l'Office divin, *e* afin que les Ecclesiastiques rendent ce juste devoir à la divine Majesté, tant pour eux qu'au nom de tout le peuple dont ils sont comme les deputez, & qui les entretient pour cet effet du fruit de la sueur. Elle leur ordonne de dire leur Breviaire d'une voix claire, articulée, distincte, avec attention, & sans se promener. *f* De le dire soigneusement & devotement. *g* De le dire aux heures convenables, *h* & sans l'interrompre par d'autres occupations, ny sur tout par de vains entretiens. *i* Le dire autrement & avec des distractions volontaires, c'est tromper les hommes, c'est se moquer de Dieu, *k* c'est s'attirer la malediction du ciel. *l*

Afin donc de remplir dignement & avec merite ce devoir. Si c'est au Chœur que vous avez à dire l'Office, trouvez - vous - y au commencement : Si c'est en particulier, choisissez un endroit propre, comme l'Eglise ou un lieu ecarté du bruit. Ne le commencez jamais sans vous y être préparé, tant par une petite reflexion sur la Majesté infinie de celui à qui vous allez parler, vous qui n'êtes qu'un petit ver ; & sur l'importance de cette action, qui après la sainte Messe est la plus auguste de toutes celles de vôtre ministère ; que par les Actes suivans. 1. De foi sur la presence de Dieu, qui vous regarde, & qui vous ecoute. 2. De contrition, pour purifier vôtre ame des tâches qui pourroient

d Quorum hoc est negotium laudare Deum. *Aug.*

e Precationes facite manè, tertià, sextà, nonà, vespere, atque ad Galli cantum. *Constit. Apost. S. Clem. l. 8. c. 34.*

f Articulatè, distinctè, disertè, & cum attentione omnia pronuntient. . . Nec deambulando horas dicant. *Conc. Trevir. 2. Can. 6.*

g Distinctè præcipimus in virtute obedientiæ, ut divinum Officium studiosè celebrent, pariter & devotè. *Cap. Dolentes de celebr. Miss.*

h Sacerdos horas canonicas statutis horis persolvat justo impedimento cessante. *Glossa in cap. Ministerium.*

i Externa, præsertim colloquia vana, non immisceant. *Can. 5. de celebr. Miss.*

k Quid autem est voce quidem psallere, mente autem domum aut forum circumire, nisi homines fallere & Deum irridere. *Conc. Trevir. cit.*

l Maledictus qui facit opus Dei negligenter. *Jerem. 48.*

vous rendre indigne de luy parler. 3. D'oſtende, luy preſentant les heures que vous allez dire en l'honneur de ſes grandeurs, en action de graces de ſes bienfaits, & afin d'obtenir de ſes dons, tant pour vous que pour les autres, ſur tout pour ceux de qui vous prenez la dîme. 4. De renoncement aux diſtractions. 5. De priere à Jeſus, pour obtenir de luy cet eſprit de reſpect & de devotion dont il animoit les louanges qu'il donnoit à ſon Pere, & que vous allez continuer. Une ſimple mais fervente elevation du cœur à Dieu contient eminemment tous ces Actes, au moins en ceux qui s'y ſont exercez pendant quelque tems, & qui marchent en eſprit devant ſa divine Maieſté.

En diſant vôtre Office, ſi c'eſt au Chœur que vous le dites, que ce ne ſoit jamais ny tout bas, ny avec precipitation, ny en anticipant les verſets, ny ſans bien prononcer tous les mots, ny ſans garder les poſes. Que ce ne ſoit pas non plus dans une poſture irreligieuſe, en regardant d'un côté & d'autre, en riant ou parlant : mais dites-le avec gravité & modieſtie, *m* avec grande exactitude à vous conformer en tout aux ordres & à l'uſage de l'Egliſe, vous tenant aſſis, debout, à genoux, la tête decouverte, ſelon qu'il ſe pratique : Et cela, afin de contribuër en tout ce qui depend de vous à la decence que demande la celebriteé de l'Office, où les louanges de Dieu ſont chantées. Que ſi vous dites vos heures en particulier, conſiderez que Dieu tient ſes yeux arretez ſur vous, & tachez de luy plaire tant par la ſituation de vôtre corps, vous tenant à genoux à l'imitation de ſaint Charles ; que par l'articulation des paroles, les prononçant diſtinctement & d'une telle maniere que vous puiſſiez vous entendre vous-même. *n*

De plus, pour honorer la puiſſance du Pere, la ſageſſe du Fils, & la bonté du Saint-Eſprit, vous devez, ſoit au Chœur, ſoit ailleurs, chanter leurs louan-

m *Canonicos choro aſſiſtentes, gravitatem ſervare, collo-
cutiones vitare, non privatim Officium recitare ſtatui-
mus. Conc. Burdigal. an. 1624. c. 9*

n *Cogitemus nos ſub conſpectu Dei ſtare : placendum eſt
divinis oculis & habitu corporis, & modo vocis. Cypr. de Orá-
tion. Domin.*

ges fortement, sagement & avec ferveur. C'est à dire,
 1. Avec grande vigueur, surmontant tous les obstacles à les bien chanter, que vôtre lacheté, l'attrait des objets, ou les suggestions du demon pourront y opposer.
 2. Avec attention, enchainant, pour le dire ainsi, vôtre esprit avec la chaîne de la presence de Dieu, & l'appliquant ou au sens des paroles, ou au mystere du jour, ou à quelque perfection divine; afin que faisant l'Office des Anges, vous soyez uni de pensée au Seigneur avec eux. Sans cette attention, c'est en vain que vous vous flatez de chanter des Himnes à la louange de Dieu o
 3. Avec ferveur, poussant de toutes les forces de vôtre cœur des affections interieures & des Actes de demande, d'amour, de confiance, conformément au sens literal, ou au sujet qui ocupe vôtre esprit. Que si vous êtes combattu par d'autres pensées, ne vous chagrinez pas; mais confondez - vous devant Dieu, representez - luy vôtre misere, rapellez vôtre attention, & acoutumez - vous à la renouveler à chaque *Gloria Patri*, ou au commencement de chaque Pseaume.

Après avoir achevé vos heures, rendez graces à Dieu de l'honneur qu'il vous a fait de vous écouter, & de vous souffrir même en sa presence. Demandez - luy pardon de vos fautes, & n'ometez jamais le *Sacrosancta*. Ne vous repandez pas d'abord en de vains discours, & ne passez pas à l'étude ou aux autres occupations avec precipitation, mais avec un esprit recueilli, pour ne pas epancher le sacré baume de la devotion.

DIXIEME DOCTRINE.

Du Sacrement de Mariage.

DEM. *Q*u'est - ce que le Mariage ?

REP. *Q*c'est un Sacrement qui donne aux personnes mariées la grâce de produire & d'élever des enfans pour le ciel, de vivre ensemble dans une sainte paix, & de porter avec patience les charges du mariage.

o Non dicis hymnum, si non appropinquas. Audi quod dicit: Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longè est à me. *Aug. in Psal. 148.*

Si le Mariage produit des roses, il n'est pas moins second en épines; *a* Et comme Dieu par un trait de sa Providence amoureuse nous fournit des remèdes contre tous nos maux, sur tout dans la nouvelle loy où la grace abonde; il a aussi élevé le Mariage qui n'estoit qu'un Contract civil à la dignité de Sacrement: *b* mais d'un Sacrement tres-grand. 1. Dans sa fin, qui est de donner des serviteurs à Dieu, des freres à Jesus-Christ des compagnons aux Anges, des enfans à l'Eglise, & à la Cité celeste des Citoyens qui en remplissent les places vuides depuis la chute de Lucifer & des complices de sa rebellion; & qui soient comme des Autels du Dieu vivant, & des flambeaux qui bruleront devant son Trône pendant l'éternité. 2. Dans sa signification, représentant l'union de Jesus avec l'Eglise par la liaison de l'homme avec la femme; en sorte que comme Jesus descendit du ciel pour epouser l'Eglise, comme l'Eglise s'applique uniquement à plaire à son divin Epoux, & les Chrétiens naissent d'eux; ainsi l'homme quitte la maison de son pere pour s'attacher à sa femme, la femme s'efforce de contenter son mari, & tous deux produisent des enfans pour le ciel. 3. Dans ses effets, comblant l'epoux & l'epouse de benedictions, leur communiquant la grace de s'aimer l'un l'autre, de s'entraider, d'élever chretienement leurs enfans, & de porter en paix les charges tres-pesantes de l'estat conjugal.

D. D'où naissent donc tant de querelles, de degouts & d'autres desordres qui troublent la plupart des mariages?

R. Ils naissent de la mauvaise conduite tant des peres & des meres, que des garçons & des filles.

Les peres & les meres y donnent occasion, en ce que regardant le mariage, non comme un Sacrement, mais comme un Contract purement civil, ils n'y ont que des vûes humaines & temporelles: Les garçons & les filles, pour ne pas apporter à ce sacrement les dispositions qui doivent le preceder, l'accompagner, & le suivre.

a Matrimonium seminarium curarum. *D. Basil.*

b In nostris nuptiis plus valet dignitas sacramenti, quam fecunditas uteri. *Aug. lib. de bono conjug. c. 18.*

D. *Que doivent faire un pere & une mere pour rendre le mariage de leurs enfans doux & suportable ?*

R. *Ils doivent attendre qu'ils ayent l'âge competant. Preferer la vertu aux richesses dans le choix du parti. Ne point promettre au delà de ce qu'ils peuvent donner. Avoir égard à l'égalité, autant quant à l'âge que quant à la condition. N'user point de violence, sur tout à l'égard des filles, mais se contenter d'une simple persuasion.*

En user autrement, & sur tout contraindre une fille à epouser un garçon contre son gré, c'est estre bourreau & non pas pere ; c'est exposer cette creature à des rages & à des genes eternelles, quelquefois même au desespoir, à l'adultere, ou au parricide ; c'est enfin faire un concubinage non un mariage, aumoins quand la violence est si grande que la fille ne donne son consentement que de bouche, ou par une crainte capable d'ebrauler une ame forte.

D. *Quelles sont les dispositions qui doivent preceder le mariage de la part des garçons & des filles ?*

R. *Ce sont une droite intention, la priere, l'innocence & pureté de vie, la dependance & la soumission.*

D. *Qu'entendez-vous par la droite intention ?*

R. *J'entends qu'il faut embrasser l'estat du mariage par un motif qui soit bien pur & bien chretien.*

Il y en a qui se proposent dans le mariage le plaisir brutal, & qui dans cette vûe ont plus d'egard aux qualitez du corps, qu'à celles de l'ame ; mais c'est agit en bête, s'exposer à de grands chagrins, & comme dit l'Ange Raphaël à Tobie s'assujettir à la puissance du demon. 6 D'autres s'y proposent la gloire mondaine, aspirant pour cet effet à une belle & noble alliance ; mais c'est courir risque de se voir meprisé, & de ne jamais bien goûter les douceurs de cet estat. Selon la parabole de l'Ecriture le chardon qui demanda au cedre la fille pour son fils, fût abatu & foulé en punition de son orgueil. 4. Reg. 14. Le fer ne se mele jamais bien avec l'argent. Une des conditions les plus necessaires pour faire un heureux mariage c'est l'égalité ; d com-

c Hi qui conjugium ita suscipiunt, ut libidini vacent. . . sicut equus & mulus, habet potestatem in eos demonium. Tob. 6.

d Si vis nubere, nube pari.

me Dieu même voulut bien nous l'apprendre , lors qu'il donna à Adam une femme qui luy estoit semblable. *e* D'autres y ont en vûë les richesses, & les preferent à la vertu : mais c'est faire plus d'estat du plomb que de l'or : c'est mepriser l'oracle du saint Esprit qui declare heureux le mari d'une femme, *non riche*, mais sage; *f* c'est aler contre cette maxime tres - remarquable de Themistocle : Qu'il vaut bien mieux prendre une personne qui ait besoin d'argent que de l'argent qui ait besoin d'une personne. Il y en a encore qui se marient pour trouver dans cet estat un azile contre le danger de perdre leur honneur aux yeux des hommes, ou bien un soutien contre les miseres de cette vie ; qui est un motif trop bas pour une ame chrétienne.

D'autres y vont comme à un port contre les tentations de la chair ; ce qui est bien mieux que de tomber dans les fornications ; *g* saint Thomas neanmoins dit que le mariage n'est pas institué pour cette fin que par une indulgence qui est acordée aux pechez veniels. *h* Mais la fin qu'il faut s'y proposer c'est de mettre au monde des enfans pour les elever dans la crainte du Seigneur ; ainsi que l'Ange l'ordonna à Tobie : *i* à quoy l'on peut ajouter, d'accomplir la volonté de Dieu quand il appelle à cet estat, de l'y servir, & d'y faire son salut.

D. *Qu'entendez - vous par la priere ?*

R. *J'entends de ne pas prendre des voies criminelles, pour trouver ou pour obtenir un parti, mais de recourir à Dieu par d'humbles demandes soutenuës de la frequentation des Sacremens, & de quelque aumône.*

Les nuditez scandaleuses du sein & des épaules, les conversations trop libres, les permissions criminelles à quoy les filles se portent, & que les meres souffrent dans la vûë de s'en servir comme d'un piege pour prendre quelque niais & mal avisé, ne produisent souvent d'au-

e Fecit ei adiutorium simile sibi. *Gen. 2.*

f Beatus qui habitat cum muliere sensata. *Eccl. 25.*

g Melius est nubere quam uri. *1. Cor. 7.*

h Nec ad hoc institutum matrimonium, nisi per indulgentiam quæ est de peccatis venialibus. *In. 4. dist. 3. a. 2. q. 4. ad 2.*

i Accipies cum timore Domini, amore filiorum magis quam libidine ductus. *Tob. 6.*

tre fruit, que l'infamie de celles - là *k* & les larmes de celles - cy : Ou si leur dessein réussit les filles trouvent un bourreau, un tiran, un demon cruel & inhumain, non un mari doux & traitable ; Dieu donnant sa malediction à de tels mariages, en punition des crimes qui les ont precedez. Les cajoleries, les parjures, les paroles impies & les autres artifices criminels que les garçons emploient pour gagner les filles, attirent aussi la vengeance du ciel ; & font qu'au lieu d'épouser une femme qui leur soit soumise & utile à la maison, ils prennent une proserpine & une dependiere : Et comme satan preside à de tels mariages, il en naît aussi bien souvent de petits demons. Ce n'est donc pas à ces moïens qu'il faut recourir pour s'établir par le mariage ; mais à la priere, aux Sacremens, & aux aumônes.

Il n'y a que Dieu qui connoisse parfaitement cette simpatic & conformité d'humeurs qui est si necessaire au mari & à la femme pour vivre ensemble dans une profonde paix : Et selon l'Ecriture il ne dedaigne pas d'être l'entremeteur de ceux qui le consultent sur une affaire de cette importance, & de leur choisir un parti convenable. *l* La meditation de la sainte Vierge, de saint Joseph, de nos bons Anges & de nos saints Patrons y peut aussi beaucoup contribuër.

D. En quoy consiste l'innocence & pureté de vie ?

R. C'est à ne point souiller sa jeunesse ny avant ny pendant les fiançailles des ordures du peché, sur tout du plus vilain de tous ; mais conserver avec soin la grace du Batême & la fleur de la virginité.

Les causes oposées produisent des effets oposés ; ainsi comme une vie pure & bien réglée merite en ce point un heureux sort, *m* une vie impure & dissoluë en attire un mal - heureux : Et il est juste que celuy qui soupire après une maîtresse bien chaste ; soit chaste luy -

k Dum caput non tegunt, ventrem tegere coguntur virginitatis ruinâ. Tertul. l. de veland. Virg. c. 14.

l Domus & divitiæ dantur à parentibus, à Domino autem propriæ uxor prudens. Prov. 10.

m Pars bona mulier bona. Dabitur viro pro factis bonis. Eccl. 26.

même. *n* Mais c'est singulierement pendant les fiançailles que les fiancez doivent bien prendre garde de ne pas donner la moindre atteinte à la chasteté, pour ne mettre point d'obstacle à la grace du Sacrement, dans un tems que l'Eglise leur donne pour s'y disposer; comme le tems du noviciat est donné aux novices pour se preparer à la profession. Au reste ils seroient dans une erreur bien grossiere & dangereuse, si sous pretexte de leurs fiançailles ils croyoient pouvoir faire innocemment des choses mauvaises d'elles mêmes. Il n'y a que le mariage qui puisse justifier les baisers lascifs & les autres actions de cette nature.

D. En quoi consiste la dependance ?

R. A ne pas promettre mariage sans le consentement de ses pere & mere, ou s'ils sont morts, des plus proches parens, si ce n'est qu'ils le refusent par passion ou par intérêt.

Comme le mariage est une action des plus importantes de toute la vie, puis qu'il s'y agit de s'atacher à une personne jusques à la mort; & des plus difficiles, parce que dans les autres la raison a ses fonctions toutes libres, au lieu que dans celle-cy elle est souvent captive d'une passion violente & indiscrete; c'est aussi au pere & à la mere que Dieu en a commis le soin. Par consequent les garçons & les filles qui s'y engagent par promesse à leur insceu ou contre leur volonté, manquent notablement contre le respect qu'ils doivent avoir pour eux, & s'atirent par là de grands malheurs. Il est bon de consulter aussi son pere spirituel là dessus.

D. Quelles sont les dispositions dont il faut acompagner la celebration des noces ?

R. Ce sont la grace, la priere, & la temperance.

Il faut 1. Se mettre en estat de grace par une bonne confession, & même generale si le Directeur le trouve à propos; parce que de recevoir le Sacrement du mariage en estat de peché c'est un sacrilege, & un sacri-

n Intactam queris? intactus esto. Puram queris? noli esse impurus. *Aug. ser. 46. de verb. Dom.*

o Trade filiam tuam & grande opus feceris, homini sensato da illam. *Eccl. 8.*

lege que Dieu punit par la permission des desordres & quelquefois même des malefices qui troublent l'estat conjugal.

2. Faire des prieres extraordinaires soutenuës de quelque jeûne, pour appeller Jesus - Christ à ses noces, & obtenir de luy par l'entremise de sa charitable Mere le vin d'un amour saint, chaste & constant avec les autres graces necessaires que la priere attire comme l'aiman attire le fer. *p*

3. Prendre soin que le festin des noces soit fait, comme celuy des noces de Tobie & de Sara, dans la crainte du Seigneur, *q* afin de ne pas deshonorer par des debauches & des dissolutions un Sacrement qui est d'autant plus digne de veneration qu'il est & tres-grand dans ses effets, comme nous avons dit, & tres-mysterieux dans ses ceremonies. *r* Car la jonction des mains represente l'union inviolable de l'epoux & de l'epouse, qui se donnent reciproquement l'un à l'autre. L'etole que le Prêtre leur met dessus en forme de croix, marque l'obligation qu'ils contractent de partager entr'eux les peines & les fatigues de cet estat. L'anneau est comme un gage inviolable de la fidelité qu'ils se promettent mutuellement en la presence de Dieu, des hommes, & des Anges. La benediction du Prêtre sert à leur obtenir la grace de trouver leur repos & leur salut dans l'estat conjugal.

D. Dans quelles dispositions faut-il entrer après la celebration du mariage ?

R. Il faut faire en sorte d'attirer la benediction de Dieu sur cet estat nouveau. Le remercier, ou se soumettre à luy selon qu'on a bien ou mal rencontré. Rendre ses devoirs à sa patrie & à la famille.

1. Il seroit à souhaiter que les nouveaux mariez suivissent l'ordre que donna saint Raphaël à Tobie de gar-

p Oratio corona contrahentium nuptias, matrimonii fides, tutela pacis. *Greg. Nissen. orat. 1. de oratione.*

q Cum timore Domini nuptiarum convivium exercebant. *Tob 9.*

r Ne tantum Sacramentum pudore efficiamur. *Chrysol. Exterminantes risum, choreas, turpiloquium, fistulas, tibias, diabolicum illum apparatus, & Deum invocantes. Idem. ferm. 28.*

der la continence pendant trois jours, *f* afin de mériter par cette louable pratique que Dieu benit leur mariage : Aumoins ne peuvent-ils pas se dispenser d'y employer la priere & l'aumône. 2. L'heureux succes d'un mariage estant aussi incertain que celui de la navigation, & dans les sentimens de Seneque plutôt un objet de souhait que d'esperance, il demande sans doute des actions de grâces tout extraordinaires. Que s'il est malheureux, ce ne sera pas par des emportemens, des maledictions, ny des murmures que l'on adoucira l'amertume de ce calice, qu'il faut boire malgré qu'on en ait ; mais par une humble soumission aux ordres de la divine Providence, par une patience invincible, & par la souffrance de ses peines en esprit de penitence. Faire ainsi de nécessité vertu, c'est tirer à l'imitation de Dieu le bien du mal, les fleurs des épines, & les raisins des ronces. 3. Une fidelité inviolable à remplir ses devoirs envers le domestique, dont nous parlerons en expliquant le quatrième Commandement, est absolument nécessaire pour jouir d'une profonde paix dans l'état du mariage.

E R U I T S.

Pour les peres & meres.

Je desire, ô mon Dieu, choisir à mes enfans apelles au mariage un parti qui ait vôtre crainte. Je desire les laisser en ce point dans une entiere liberté.

Pour les garçons & les filles.

Mon Dieu, c'est principalement pour accomplir vôtre sainte volonté que je veux me marier. Donnez moi s'il vous plait le parti que vous sçavez m'être le plus convenable.

Pour les mariez.

J'ay bien du regret, ô mon Dieu, des fautes que j'ay commises dans mon mariage, & vous en offre les travaux en penitence. Que j'en remplisse s'il vous plait fidelement les obligations.

Tu autem cum acceperis eam, ingressus in cubiculum concinens esto ad eam per tres dies. Tob. 6.

E X E M P L E S.

Isaac laissa tout le soin de son mariage à son pere Abraham & fût benî de Dieu. *Gen. 24.* Son fils Esâü s'atra la malediction par une conduite toute contraire. *Gen. 26.* La charité merita à Rebecca l'honneur d'avoir Isaac pour mary. La pudeur la voila dans leur premiere entrevue. *Gen. 24.* Se presentant à luy, elle n'avoit d'autre parure que ses vertus. † Esther qui n'usoit ny de fard ny de vains ornemens comme ses compagnes merita par sa modestie d'être choisie par Assuere pour son épouse & pour Reine de tous ses Etats. *Esth. 2.* Les sept premiers maris de Sara furent estranglez par le diable la premiere nuit de leurs noces, parce qu'ils n'envisageoient dans le mariage que le plaisir brutal. *Tob. 6.* Sainte Cecille se prepara à ses noces par trois jeûnes, par l'apreté d'un rude cilice, & par de ferventes prieres. Une si sainte preparation luy merita la grace de changer heureusement le cœur de son epoux Valerien, à qui elle persuada dès la premiere nuit de s'aler faire batiser; après quoy de loup furieux qu'il estoit il revint la trouver comme un doux agneau, qui bien loin d'atenter à sa pureté virginale, n'eût pour elle que de la veneration: Et un Ange revetu de lumiere leur fit present la même nuit de la part du Roy des Vierges de deux guirlandes composées de lis & de roses, leur recommandant d'en conserver l'eclat par une pureté inviolable. *Istas coronas immaculato corde custodite.*

Sainte Brigide & Ulfe son mari passerent après leurs noces un an entier dans la continence, laquelle estant soutenuë de bien des prieres & de grandes aumônes fit descendre la celeste rosée, tant sur leur mariage, qui ne fût jamais troublé par la discorde, que sur leurs enfans, qui se signalerent tous par leur vertu.

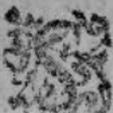
† Ducebatur Rebecca nullis tibiis & cycharis occinentibus, sed innumeris à Deo ornata benedictionibus; non auratis amicta vestibus, sed ornata modestiâ, hospitalitate, cæteris virtutibus; non in magno apparatu, sed camelo insidens. *Chrysost. ser. 28.*

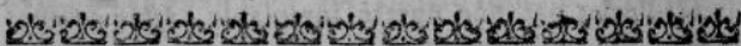


L E
P A S T E U R
A P O S T O L I Q U E .

T R O I S I E M E P A R T I E .

D E L A P R I E R E .

 I les Sacremens sont des sources de grace, la priere est le canal par où elle decoule dans nos ames ; & après leur digne reception, il n'est point d'exercice plus necessaire pour vivre chretienement que de bien prier ; ainsi il semble qu'il est à propos de traiter de la priere, incontinent après avoir traité des Sacremens.



P R E M I E R E I N S T R U C T I O N .

De la priere en general, de l'Oraison Dominicale, & de la Salutation Angelique.

P R E M I E R E D O C T R I N E .

De la priere en general.

DEM. *Q*u'est-ce que priere ?
REP. *Q* La priere est une elevation de l'ame à Dieu,

pour luy demander la grace , ou pour luy rendre des loüanges.

Il est vrai qu'à parler proprement , la priere n'est autre chose qu'une ardente & respectueuse demande que l'on fait à Dieu de quelque faveur ; *a* néanmoins l'usage commun emploie aussi ce mot pour exprimer les airs sacrez qu'on chante en son honneur : *b* Et parce qu'afin de prier & de louer le Seigneur , il faut luy être uni en esprit , le propre caractere de la priere , c'est d'élever l'ame au Tres-haut ; *c* employant à cet effet les saintes pensées & les devotes affections , qui sont comme les deux ailes avec lesquelles l'ame s'envole vers son divin Epoux , & les deux bras dont elle l'embrasse ; mais si heureusement , que comme le fer est changé en feu parmi les flammes , ainsi l'homme est transformé en Dieu dans le commerce qu'il a avec luy par la priere. *d*

D. *Quels biens faut-il demander à Dieu ?*

R. *Des biens spirituels , comme la grace , les vertus , & la gloire.*

La raison est qu'après la bonté de Dieu , le principal apui de la priere c'est la passion du Sauveur , quia souffert pour nous meriter , non des biens temporels , mais un bon-heur eternal.

D. *Ne peut-on pas luy demander aussi des biens temporels ?*

R. *On le peut , mais à condition qu'ils doivent servir à notre salut , & qu'il plaise à Dieu de nous les acorder. e*

Sans cette condition , ce seroit imiter un fou qui demanderoit une epée pour se l'enfoncer dans le sein. Ce fût avec une entiere resignation , que le Sauveur pria son Pere de l'exempter du calice amer de sa passion. Quand nous serions en estat de posseder tous les biens de la terre joints ensemble , il vaudroit mieux y

a Oratio est petitio decentium à Deo. *Ex Damasc. l. 2. parall. c. 15.*

b Hæc est lyra nostra , hæc cythara , in hac cantamus Deo. *Hieron. in Ps. 143.*

c Est ascensio mentis in Deum. *Damasc. Conjunctio hominis cum Deo. Climac. grad. 28.*

d De homine promovetur in Deum. *Chrysol. de Moyse.*

e Quando petitis temporalia , illi committite ; ut si prosint det , si scit obesse non det. *Aug. ser. 53. de verb. Dom. Multa concedit iratus , quæ negat propitius. Idem.*

renoncer, que de perdre, je ne dis pas le ciel, mais même un seul degré de gloire.

D. *La priere nous est-elle necessaire pour être sauvez?*

R. *Elle nous est necessaire d'une necessité indispensable.*

Pour obtenir le salut, il faut connoître le bien, il faut l'aimer, le faire, & y perseverer. Or c'est ce que nul ne peut sans le secours de Dieu, & nul ne peut meriter le secours que par la priere, *f* qui est un tresor inepuisable des dons celestes, une source abondante de toute sorte de biens, *g* la solide nourriture de l'ame, *h* & comme la respiration du chrétien, qui par sa vertu fait sortir de son cœur l'air corrompu du siecle, & y attire l'esprit sanctifiant de la grace; *i* mais avec tant de force, que Dieu même semble ne pouvoir pas resister à une priere bien faite. *k* Elle surmonte l'invincible, elle atache le tout puissant, elle le force pour le dire ainsi de nous faire misericorde. *l*

D. *Quand est-ce qu'il faut prier?*

R. *Il faut prier en tout tems; mais principalement le matin, à midy, le soir, dans les tentations & dans les afflictions.*

S'appliquer pour l'amour de Dieu aux ocupations de son estat, c'est prier; *m* & en ce sens la priere doit être continuelle. *n* Mais comme on monte l'horloge de tems en tems, il est aussi du devoir d'un chrétien de vaquer à ce saint exercice à de certaines heures, sur tout le matin, à midy, & le soir, comme faisoit David tout chargé qu'il étoit de la conduite d'un grand Royaume: *Ps.* 54. Et alors il est à propos de continuer la priere

f Nullum credimus salutem suam nisi auxiliante Deo operari, nullum nisi orantem auxilium promereri. *L. de Dogmat. Eccl. c. 56. inter opera div. Aug.*

g Oratio est thesaurus perpetuus, fons bonorum innumerabilium. *Chrysoft.*

h Alimenta mentis. *S. Anstoch. hom. 106.*

i Os meum aperui & attraxi Spiritum. *Ps. 118.*

k Obediente Domino voci hominis. *Josue. 10.*

l Oratio vincit invincibilem, ligat omnipotentem. *Ber. Misericordiam extorquet. Tertul. Apolog. 47.*

m Qui bene semper agit, hic semper orat. *Basil. hom. de sanctâ Julitta.*

n Sine intermissione orate. *1. Thess. 5.*

autant qu'il est nécessaire pour alumer dans le cœur le feu de la devotion. Que si la trop longue continuation cause du degout, il faut, dit saint Thomas, l'interrompre & la remettre à un autre tems. 2. 2. q. 83. a. 14. De plus comme dans l'attaque imprevue d'une place foible le Gouverneur demande promptement des forces au Prince, ainsi il ne faut jamais manquer au tems de la tentation d'implorer soudain le secours de Dieu. C'est avec le bouclier de la priere que nous repoussons les suggestions diaboliques, *o* au lieu que sans cette aide nous y succombons. *p* Enfin la priere est encore nécessaire au tems des tribulations, *q* puis qu'elle nous sert de boulevard contre leur violence. *r*

D. Où est-ce qu'il faut prier ?

R. Il faut prier à la maison, aux champs, en chemin, par tout; mais particulièrement en des lieux ecartez, & aux Eglises.

Le monde estant comme un Temple magnifique où Dieu reside, il n'y a point d'endroit où l'on ne puisse & l'on ne doit prier, *s* lors neanmoins qu'on veut vaquer particulièrement à ce saint exercice, il est bon de choisir un lieu retiré; parce qu'en effet la solitude est un port tranquille qui nous éloigne des troubles que cause le tumulte du monde, un azile assuré contre les divagations de l'esprit, le temple de la pieté, & le centre de ceux qui veulent s'unir à Dieu. Mais comme l'Eglise est une maison de priere, le sanctuaire de la Divinité, la porte du ciel, & le soutien de l'échelle par où les Anges montent & descendent pour presenter nos vœux à Dieu & pour nous apporter ses dons, l'Eglise est aussi le lieu le plus propre pour offrir ce sacrifice à sa divine Majesté. C'est là que le Seigneur tient ses yeux ouverts sur nous, qu'il tient ses

o Cogitationum sagittæ hoc clypeo repellantur. Hieron.

p In tentationem cadit, qui ad orationem non vadit. Chrysol.

q In die tribulationis meæ Deum exquisivi. Ps. 76.

r Oratio est propugnaculum adversus impetum afflictionum. Climac. grad. 28.

s Volo viros orare in omni loco levantes puras manus. 1. Timoth. 2.



oreilles attentives à nos prieres. *1*

D. Combien y a-t-il de sortes de priere ?

R. Il y en a deux , sçavoir la priere vocale & la mentale.

La priere est une espece de tribut que les chretiens rendent à Dieu ; cet honneur ne seroit pas entier , s'ils ne luy consacroient & le corps par la priere vocale , & l'esprit par la mentale.

D. Qu'appellez-vous priere vocale ?

R. C'est celle qui se fait de bouche , en y joignant néanmoins l'attention du cœur .

Sans cette attention , la priere vocale est inutile. *11* Saint Thomas remarque même , que si on laisse d'être attentif parce que l'on prie vocalement , il faut en desister. *1. 2. q. 83. art. 12.* D'où nous aprenons à ne pas nous charger de prieres vocales , dont la trop grande multitude acable l'esprit & empeche l'attention. Nous aprenons de plus à ne pas attendre à les reciter jusqu'au soir , où la lassitude cause des distractions , & attire le sommeil.

D. Qu'appellez-vous priere mentale ?

R. C'est celle par laquelle sans rien dire de bouche l'on applique son esprit à la consideration d'un vice , d'une vertu , d'une verité , d'un mystere pour exciter la volonté à produire de devotes affections & à former de bonnes resolutions.

La priere mentale ou meditation est un ouvrage de l'entendement & de la volonté. L'entendement y concourt par la consideration ; la volonté par les affections & les resolutions. On la divise en Oraison de discours qui emploie les raisonnemens de l'esprit , pour exciter de saints mouvemens dans le cœur. En Oraison affective qui fait son capital des saintes & devotes affections. En oraison d'union , dans laquelle l'ame s'attachant à Dieu par un simple regard , admire ce divin objet , l'aime , le goûte & se repose en luy.

D. La priere mentale est-elle fort necessaire & utile ?

R. Elle l'est à un point qui ne se peut bien comprendre.

Sa necessité paroît en ce que nôtre volonté ne se

1 Oculi mei erunt aperti , & aures meæ erectæ ad orationem ejus qui oraverit in loco isto. *2. Paralip. 7.*

11 Si orem linguâ , mens mea sine fructu est. *1. Cor. 13.*

portant jamais à rien d'inconnu, il nous est tres-difficile, pour ne pas dire impossible, d'entrer dans les sentimens de pieté que nôtre sainte Religion inspire, de remplir les devoirs auxquels elle engage, & d'en pratiquer les exercices, que nous n'en considerions les veritez par de serieuses meditations. Car selon Grenade, il en est de nos misteres comme d'une lettre qui apprendroit à un pere la mort de son fils unique, laquelle ne feroit nulle impression sur son cœur jusqu'à ce qu'il l'auroit ouverte & leuë: Et si le monde est rempli de toute sorte de crimes; cela vient principalement de l'inconsideration, x de ce qu'on n'accomplit pas ce point de la loi, qui porte de mediter sur les dix Commandemens à la maison & aux champs, de jour & de nuit. y Mais la pratique de la meditation ne nous est pas moins avantageuse que necessaire. Elle sert de flambeau à nôtre ame, d'œil à nôtre conduite, de guide à nos demarches. Elle purifie, comme dit saint Bernard, nos pensées, modere nos passions, perfectionne nos œuvres, corrige nos defauts, regle nos mœurs, & met un ordre convenable dans tous les mouvemens de nôtre vie tant interieurs qu'exterieurs. *Lib. I. de consid. c. 7.* Enfin elle etouffe dans nos cœurs le feu de la concupiscence & y allume le feu de la charité; comme une certaine fontaine dont parle Plin eiteignoit les flambeaux allumez, & allumoit les flambeaux eteints.

D. *Tous les fideles sont-ils capables de vaquer à la meditation?*

R. *Tous le sont jusques aux plus grossiers.*

C'est aux simples que le saint Esprit qui est le principal Ouvrier de la priere se communique. x Leurs lumieres sont bien souvent plus pures que celles des sçavans, n'estant pas corrompuës par le melange des lumieres acquises. Pour bien mediter, il ne faut, après avoir invoqué le Pere des lumieres, que, ou lire quelques lignes d'un livre de devotion, & ensuite les bien

x Desolatione desolata est omnis terra, quia nullus est qui recogitet corde. *Jerem. 12.*

y Meditaberis in eis præceptis sedens in domo & ambulans in itinere, dormiens atque consurgens. *Deuter. 6.*

z Cum simplicibus sermocinatio ejus. *Prov. 3.*

ruminer, comme faisoit sainte Theresè dans ses ariditez ; ou si l'on ne sçait pas lire, penser à une des quatre fins dernières, ou à un de nos mystères, s'exciter en même tems à des affections conformes au sujet, & sentant son cœur échauffé les produire intérieurement, former de fortes résolutions de les effectuer, demander cette grace de tout son cœur, & mettre ensuite la main à l'œuvre dans les occasions, pour ne pas faire outrage à la grace & se rendre plus coupable en y manquant. *a* Afin donc de bien méditer, il n'y a qu'à en user de la sorte, dont sans doute tout le monde est capable, sur tout si l'on travaille à banir de l'esprit les soins superflus pour les choses de la terre. *b*

FRUITS.

Soiez vous à jamais benî, ô Dieu de mon cœur, de ce que vous souffrez & desirez même que je m'entretienne avec vous par la priere.

Je cesserai plutôt de respirer que de prier. Donnez-moy je vous prie l'esprit d'oraison.

E X E M P L E S.

Anne a recours à la priere dans sa sterilité. *1. Reg. 1.* Susanne dans son angoisse. *Daniel. 13.* Isaac medite dans son champ. *Gen. 24.* Ezechias prie dans son lit. *4. Reg. 20.* David se leve à minuit pour louer Dieu. *Pf. 118.*

Saint Jaques le mineur contracta dans ses genoux la dureté de la peau du chameau par son assiduité à ce saint exercice. Saint Barthelemy flechissoit les siens devant Dieu cent fois le jour & cent fois la nuit. Saint Antoine apres l'avoir passée toute entiere dans l'oraison, se plaignoit le matin au soleil de ce qu'il le venoit interrompre.

Lors que saint Dominique estoit en voiage, il s'occupoit ou à chanter des Himnes ou à mediter. Arrivant

a Qui quod intelligit faciendum non facit, Dei dono contumeliam facit. *Tertul. l. de penit. c. 15.*

b Vacate à curis superfluis & videte quoniam ego sum Deus. *Pf. 45.*

dans un lieu, sa premiere visite estoit celle du saint Sacrement. Pendant son sejour dans les Couvens, le marche-pié de l'Autel estoit son lit ordinaire. Saint Pascal Bailon, pauvre berger, se tenoit en gardant son troupeau incessamment occupé en Dieu par l'oraison mentale ou par des prieres vocales. Il disoit chaque jour tout le Rosaire.

SECONDE DOCTRINE.

Des qualitez de la Priere.

DEM. *D'Où vient que nous prions si souvent sans être exaucez ?*

REP. *C'est que nous ne prions pas par Jesus-Christ ny avec les autres dispositions requises.*

Dieu prenant plus de plaisir à donner que nous à recevoir, *a* & s'estant engagé à nous acorder toutes nos demandes, *b* il faut sans doute en attribuer le refus aux defauts que nous commettons dans nos prieres, *c* estant si malheureux que d'en faire quelquefois des pechez, *d* & de nous rendre ainsi, par un desordre bien estrange, plus criminels dans un exercice qui devroit servir à l'expiation de nos crimes. Le premier de nos defauts est de ne pas imiter l'Eglise en ce qu'elle fait toutes ses demandes par Jesus-Christ : *e* Car comme c'est par ce divin Mediateur, que nous devons de toute necessité aler à Dieu; c'est aussi par luy, que nous devons presenter à Dieu toutes nos Requêtes, priant par son mouvement, demandant toutes choses en son nom & en vertu de ses merites, & animant nos prieres

a Incundiùs, quàm alii accipiant. *Greg. Nazianz. orat.*

40.

b Petite & dabitur vobis. *Luc. 11.*

c Peritis, & non accipitis, eo quod malè petatis. *Jacob. 4.*

d Oratio ejus fiat in peccatum. *Pf. 108.* Grave est in oratione contrahere peccatum, ubi sperabamus remedium. *Ambros. lib. de Abel. c. 9.*

e Oratio qua non fit per Christum Mediatorem Dei & hominum, non potest decere peccatum. *Aug. in Pf. 108.*

de cet esprit de respect & de ferveur, dont les siennes estoient animées, comme il paroît dans celle qu'il fit au jardin des Oliviers, où par l'impression de cet esprit, il se prosterna la face contre terre, sur le sang. *Tam vehementer Salvator orabat, ut sanguinis guttæ prurumperent.* Hieron.

D. Quelles sont les autres conditions de la priere?

R. Il y en a six principales, sçavoir la preparation, l'humilité, l'attention de l'esprit, la devotion du cœur, la confiance, la persévérance.

La priere demande. 1. Une preparation convenable à cause qu'elle est adressée à un Etre d'une Majesté infinie, & qu'elle tient tout le ciel en suspens. *f* 2. L'humilité, parce que c'est par ce petit cheveu comme par une flèche bien aîlée qu'elle blesse le cœur de Dieu, pour en faire decouler ses grâces. *g* 3. L'attention, parce que ny la volonté ne peut pas s'élancer vers Dieu, s'il ne luy est rendu présent par la pensée, *h* ny Dieu n'entend pas les prieres auxquelles celui qui prie n'est pas attentif. *i* 4. La devotion, parce que la priere doit être comme de l'encens, qui partant du cœur comme d'un Autel sacré s'élève jusqu'au ciel, & le recrée par la suavité de son odeur; ce qui ne se peut faire si le cœur n'est embrasé du feu de la devotion; de même que l'encens qui n'est pas mis sur des charbons ardents ne peut point exhiler d'odeur. *l* 5. La confiance, *l* parce que comme cette vertu marque une haute idée de la miséricorde de Dieu, elle a aussi un pouvoir merveilleux d'obtenir de sa libéralité l'abondance des grâces, dont une mesiance chancelante arrête entièrement

f Ante orationem præpara animam tuam, & noli esse quasi homo qui tentat Deum. *Labiis orando, & corde per mundum vagando.* Eccl. 8. *Auscultant cælum orationes Sanctorum.* Aug.

g Vulnerasti cor meum soror mea sponta in uno crine colli tui. *Cant. 1.*

h Non datur actio in distans. *Philos.*

i Cujus aures non ad os, sed ad cor patent. *Aug. in Pf. 96*

k Oratio purè directa de corde fideli tanquam de arâ sanctâ surgit incensum. Nihil odore isto delectabilius. *Aug. in Pf. 140.*

l Possulet in fide nihil hæsitans. *Jacob. 2.*

le cours. *m* 6. La persévérance, car si les plus inflexibles sont forcez de se rendre à une longue importunité, que n'obtiendra pas nôtre constance dans la priere d'un Dieu si liberal? *n*

D. *En quoi consiste la préparation?*

R. Elle consiste dans un petit recueillement, un Acte de contrition, & l'invocation du saint Esprit.

1. Le recueillement est nécessaire pour écarter de la priere les pensées vagabondes, qui en troubleroient la pureté: Et il se fait par une petite réflexion sur l'importance de la priere. 2. L'acte de contrition, afin de purifier le cœur du péché, qui rendroit la priere, & inutile comme la bale qui reste dans la plaie empêche l'effet des médicamens; & pleine de honte & de confusion, comme le seroit une demande faite à son mortel ennemi, & abominable, au moins quand le pécheur qui prie demeure toujours obstiné dans ses crimes. *p* 3. L'invocation du saint Esprit, parce que c'est à lui seul qu'il appartient & de nous inspirer ce que nous devons demander, & de nous apprendre de quelle maniere nous devons faire nos demandes. *q*

D. *En quoi consiste l'humilité?*

R. Elle consiste dans un tres-profond respect tant extérieur qu'intérieur.

Saint Augustin dit touchant le respect extérieur qu'il faut prier dans la même posture, que si l'on étoit au milieu de la Cour céleste devant le Trône de Dieu. *Manuel. c. 19.* Aussi de s'asseoir sans nécessité en priant, est une grande irreligion, & comme une espece de reproche que l'on fait à Dieu, que sa conversation est fatigante. *r* Le respect intérieur nous fait paroître devant

m Non ergo æstimet homo ille qui hesitat, quod accipiat aliquid à Domino. *Ibid.*

n Voluntatem timentium se faciet *Ps. 144.* Faciet, faciet, & si non faciat ad horam, tamen faciet. *Aug.*

o Si conscientia erubescat, erubescit oratio. *Tertul de exhort. cast. c. 10.*

p Qui declinat aures suas ne audiat legem, oratio ejus est execrabilis: *Prov. 28.*

q Omnium salutarium orationum inspirator est. *Guillel. Paris. de Rhet. div. c. 1.*

r Assidere in conspectu Dei irreligiosissimum est, nisi exprobremus Deo quod nos oratio fatigaverit. *Tertul de orat. 11.*

le seigneur dans un esprit d'anéantissement, tout saisis d'une sainte fraieur, tout pénétré de nôtre indignité à parler à une si haute Majesté ; comme des malheureux criminels qui ne méritent point de grace, comme de pauvres mandians qui demandent quelque petite aumône, enfin comme des chiens qui se contentent de quelqu'une des miétes qui tombent de la table des enfans.

D. En quoi consiste l'attention de l'esprit ?

R. A ne penser autant qu'il se peut qu'à celui que nous prions, & aux choses que nous lui demandons.

Il y a selon saint Thomas deux sortes d'attention, la virtuelle qui est lors qu'au commencement de la priere on a eu intention d'y être bien attentif, quoi que dans la suite on souffre par fragilité & sans sa faute des distractions ; & l'actuelle, qui est lors qu'en priant on pense actuellement ou au sens des paroles, ou à quelque mystère, ou à Dieu. Les distractions longues & pleinement volontaires ruinent l'attention virtuelle, elles ôtent à la priere sa vertu, comme les branches fort multipliées l'otent à l'arbre, elles rendent celui qui prie muet en parlant, plus aride & endurci qu'il n'étoit, *f* & coupable d'un nouveau péché. Les divagations involontaires de l'esprit n'enlèvent pas à la priere la vertu d'impêtrer la grace & de mériter la gloire, elles lui ravissent néanmoins le fruit d'une certaine douceur & dévotion qu'elle répand dans l'ame quand l'attention est actuelle : Et comme ce fruit est d'une utilité merveilleuse & d'une suavité inéfabable, nous devons aussi travailler de toutes nos forces à avoir cette attention actuelle. Pour nous procurer un si grand bien, il est nécessaire que nous fermions pendant la priere nos yeux & nos oreilles à toutes fortes d'objets extérieurs, que nous entrions selon l'ordre expréz du Sauveur dans nôtre cabinet, *t* c'est à dire dans nôtre cœur ; & que le considerant comme un temple animé

f Quoniam tacui inveteraverunt ossa mea, dum clamarem tota die. *Ps.* 31.

t Tu autem cum oraveris, intra in cubiculum tuum, & clauso ostio ora Patrem tuum. *Matth.* 6.

où Dieu réside par une présence réelle & éfective, ^u nous lui adressons là nos supplications ; nous emploions tout ce que nous avons de force & de vigueur, pour arrêter la légéreté de nôtre esprit ; nous ne pensons qu'au sujet de nôtre priere & à cette Majesté infiniment redourable à qui nous parlons. Prier de la sorte, c'est prier de tout le cœur : mais c'est à quoi plusieurs manquent, c'est ce que tres peu font. *x*

D. En quoi consiste la dévotion du cœur ?

R. C'est à faire nos demandes avec grande ardeur & un désir vehement d'en obtenir l'êfet.

Comme Dieu est un feu consumant, il faut pour en être entendu lui parler un langage tout de feu. C'est la ferveur qui donne à la priere la force de monter jusqu'au Trône de la Divinité, comme la chaleur élève les vapeurs jusqu'à la moiene region de l'air. C'est elle qui la fait triompher du Tout puissant, *y* qui rend ce saint Holocauste parfait ; *z* en un mot qui est bien plus propre à entretenir l'heureux commerce de l'ame avec Dieu, que ne sont les longues oraisons faites sans dévotion. *a*

D. En quoi consiste la confiance ?

R. C'est à attendre sans balancer l'êfet de nôtre priere en vûe de la bonté de Dieu & des mérites de Jesus-Christ.

Dieu a tant de bonté pour nous, qu'il regarde les prieres que nous lui adressons comme des biens-faits, *b* que nôtre salut lui est aussi cher, que s'il en devoit retirer quelque avantage. *c* Un seul soupir du Sauveur

u Templum dei estis vos. 1. Cor. 3.

x Clamavi in toto corde meo. Ps. 118. In toto corde clamatur, quando aliunde non cogitatur. Tales orationes raræ multis, crebræ paucis. Aug.

y Non numero sed pondere animique ardore vincitur Deus. Basil.

z Holocaustum tuum pingue fiat. Ps. 19. Devotionis alimonia saginatum. Ambr. l. 2. de Cain. & Abel. c. 5.

a Plerumque hoc negotium plus gemitibus quam sermonibus agitur. Aug. ad Probum.

b Cum ab eo beneficium petitur, beneficio afficitur, Greg. Nazians. orat. 40.

c Salvabit sibi dextera ejus. Ps. 97. Sibi non nobis, quia immensâ bonitate usus, mortalium vitam in suum dicit esse emolumentum. Basil.

suffisoit pour racheter des millions de mondes : cependant non content de s'être fait fils de David pour nous faire enfans de Dieu, *d* de s'être donné tout à chacun de nous, de s'être tout employé pour chacun de nous, *e* il a bien voulu répandre tout son sang & mourir sur une Croix pour chacun. Qui donc n'espérera après une telle bonté & de tels mérites de recevoir l'effet de ses prieres quelque indigne qu'il en soit ? Que pourra refuser à ceux qui le prient, celui qui s'est donné lui-même à ceux qui ne l'en prient pas & qui s'est sacrifié pour eux ? *f* Mais cette confiance n'est pas peu affermie par le pardon des ennemis, & par le soulagement des pauvres. *f*

D. En quoi consiste la persévérance ?

R. C'est à continuer nôtre priere jusques à ce que nous soions exaucez.

Si Dieu n'accomplit pas d'abord nos demandes, c'est
 1. Pour accroître nôtre désir & préparer ainsi nôtre cœur à recevoir ses graces. *g.* 2. Pour exercer nôtre amour, & nous départir ensuite ses dons à pleines mains ; comme une mere pour éprouver l'amour de son enfant se cache pour quelque moment derriere le rideau, puis lui va au devant les bras étendus & le sein ouvert. 3. Pour avoir le plaisir de nous voir incessamment heurter à la porte de sa miséricorde ; car l'importunité lui plaît autant qu'elle deplaît aux hommes, *h* & s'il y a en ce point quelque chose à craindre, c'est de ne lui être pas assez importuns, & de nous laisser vaincre à ses premiers refus. Mais c'est à quoi nous devons bien prendre garde, n'abandonnant jamais la priere qu'après en avoir obtenu l'effet, comme la poule ne quite jamais ses œufs qu'après les avoir éclos.

d Filius David esse dignatus est, ut te faceret filium Dei. *Chrisost. hom. 2. in Matth.*

e Totus se mihi datus est, & totus in meos usus expensus. *Ber.*

f Quid petentibus non dabit, qui se non petentibus dedit ? *Chrysost.*

f Si ignosceas delinquenti, & dones indigenti. *Aug.*

g Quærendo & petendo, crescis ut capias. *Aug. ser. 5. de verb. Dom.*

h Amat janua Salvatoris, ut pulsatoribus semper abundet opportunis, importunis. *Idem. Ser. 171. de Temp.*

FRUITS.

Mon Dieu j'ai bien de la confusion & du regret de mes distractions & de mes irreverences épouvantables dans mes prieres passées.

Donnez - moi s'il vous plaît vôtre divin Esprit , Mon Dieu , afin qu'il m'apprenne à mieux prier à l'avenir , & que je n'irrite plus vôtre justice en voulant fléchir vôtre miséricorde.

E X E M P L E S.

Le Patriarche Abraham s'aneantit devant Dieu avant que de le prier. *i* Moïse arrêta le bras de sa Justice par la ferveur de sa priere. *k* Le Publicain obtient de sa bonté le pardon de ses crimes par l'humilité tant intérieure qu'extérieure de la sienne. *l* La Cananéenne obtient de lui nonobstant ses rebuts tout ce qu'elle veut par la persévérance à le prier. *m*

Sainte Monique importuna si long - tems & avec tant de constance pour la conversion d'Augustin cette Bonté suprême qui est incapable d'être importunée , qu'elle l'obligea enfin de se rendre à la voix & aux gemissemens de son cœur. *Aug. l. 3. Confess. c. 11.*

Saint Bernard entrant dans l'Eglise avoit coutume de dire. Pensées du monde demeurez ici jusqu'à mon retour. Si j'ai besoin de vous , je vous reprendrai.

Saint Dominique faisoit ses prieres avec tant de recueillement , que le diable aiant une nuit détaché de la voute de l'Eglise une pierre qui lui frisa les oreilles pendant qu'il prioit ; son attention n'en fut nullement troublée. Il en reveilloit la ferveur par ses diferentes postures , se tenant tantôt à genoux , tantôt debout , tantôt prosterné à terre , maintenant les mains jointes , maintenant étendues en forme de Croix , & puis éle-

i Loquar ad Dominum meum cum sim pulvis & cinis. *Gen. 18.*

k Dimitte me ut irascatur furor meus. *Exod. 32.*
Licentiam quaerit à Moïse , qui fecit Moysen. *Ber. ser. de B. Magd.*

l Non membratim , sed totus orabat. *Chrysol.*

m Quid vis ut faciam tibi. *Matth. 15.*

vées au ciel. Jamais ce Saint ne demanda aucune grâce particulière à Dieu qu'il ne l'obtint, tant sa confiance étoit ferme.

Sainte Cathérine de Sienne voyant son Oratoire renversé par la mauvaise humeur de sa mere, elle s'en batioit un nouveau au centre de son cœur: où se représentant son divin Epoux comme sur son trône, elle s'élançoit vers lui presque sans relâche par des soupirs amoureux parmi les embarras du menage dont on l'avoit chargée.

Cette Vierge Seraphique demandant à son tres cher Amant dans un entretien familier qu'elle eût un jour avec lui, d'où venoit qu'il paroissoit maintenant plus réservé à découvrir ses secrets aux hommes qu'il ne l'étoit autrefois. C'est, lui repondit-il, qu'ils ne s'approchent pas de moi pour m'écouter, mais pour me parler; & ils me parlent tant, qu'ils ne me donnent pas le tems de leur rien dire.

TROISIÈME DOCTRINE.

De l'Oraison Dominicale.

DEM. *Quelle est la plus excélente de toutes les prieres?*

REP. *C'est l'Oraison Dominicale.*

Son excérence se prend. 1. De son Autheur, qui est le Fils de Dieu - même. 2. De son efficacité, car si nous obtenons tout ce que nous demandons au nom de Jesus, que n'obtiendrons-nous pas en y ajoutant sa priere? qui par un privilege special dont elle est animée monte au ciel avec une extrême vitesse. a 3. De sa matiere, contenant en abrégé toute la Doctrine de l'Evangelie. b 4. De l'arrangement de ses parties: nous aprenant par leur ordre tout divin à régler nos desirs. c

D. *Quelles sont les parties de l'Oraison Dominicale?*

[R. *Elle en a quatre, dont la premiere renferme les*

a *Suo animata privilegio ascendit ad caelum, commendans Patri quæ Filius docuit. Tertul. de orat. c. 9.*

b *Breviarium Evangelii. Ibid. c. 1.*

c *Est informativa totius nostri affectus. D. Tho. 2. 2. q. 83. a. 2.*

dispositions qui la doivent accompagner ; la deuxième les demandes qui concernent nôtre dernière fin ; la troisième , celles qui nous obtiennent les moyens d'y arriver ; la quatrième , celles qui en ôtent les obstacles.

L'union fraternelle , la confiance en Dieu , l'attention & le respect sont les dispositions d'une parfaite priere , mais ce sont aussi les impressions , que font dans nos ames les premières paroles de l'Oraison Dominicale. Nous pouvons nous élaner vers Dieu qui est nôtre dernière fin par un zèle ardent pour la gloire de son nom , & par un véhément désir de la possession de son Royaume ; & c'est ce que portent les deux premières demandes. Pour mériter ce bon - heur , il est nécessaire que nous accomplissions la volonté de Dieu , & que Dieu nous favorise de sa grace ; & voilà le sujet des deux suivantes. Enfin le péché , les tentations & les miseres de cette vie mal ménagées sont les trois grands obstacles de nôtre salut ; & nous prions Dieu dans les trois dernières , de nous en affranchir , ou de nous en préserver.

D. *Qu'est - ce que nôtre divin Maître nous apprend par la première parole de cette priere nôtre.*

R. *Il nous apprend à demander pour les autres les mêmes graces que nous demandons pour nous.*

Comme la charité nous unit tous dans un même corps , elle exige aussi que nous prions les uns pour les autres ; ce qui donne à nôtre priere & plus de mérite & plus d'efficacité. d

D. *Que nous apprend - il par ce mot Pere ?*

R. *Il nous apprend à esperer avec une fermeté inébranlable que nous serons exaucés.*

Dieu est le pere commun de tous les hommes , puis qu'il leur a donné l'être ; mais il l'est d'une maniere particuliere des justes , tant parce qu'ils sont élevez à la participation de sa nature par la grace qui en est un raion & un écoulement , qu'à cause qu'étant comme orphelins à l'égard du monde qui est le pere des enfans du siècle , & qu'ils regardent comme mort pour eux , Dieu veut bien prendre la qualité de Pere à leur égard &

d Dulcior est oratio , quam charitatis fraternitas commendat. Chrysoft.

en remplir tous les devoirs : *e* Et c'est ce qui doit animer leur confiance ; car si comme nous dit le Sauveur , *Matth. 7.* Les peres charnels étant méchans comme ils sont , acordent les bonnes choses à leurs enfans : à combien plus forte raison le Pere céleste donnera-t-il les vrais biens aux siens qui les lui demandent ? lui qui est plus véritablement leur pere , & qui a pour eux un cœur infiniment plus tendre qu'aucun pere. *f*

D. Dieu étant par tout , pour quoi nous fait-il ajouter qui êtes dans les cieux ?

R. C'est pour nous inspirer l'attention & le respect.

Il nous inspire par ces paroles l'attention , en élevant nos pensées de la terre au ciel. *g* Il nous inspire le respect , en nous donnant une haute idée de celui qui habite un si grand , si beau , & si magnifique Palais.

D. Que signifie la premiere demande votre nom soit sanctifié ?

R. Que Dieu soit connu , aimé , & réveré de toutes les nations de la terre , & que nous le glorifions nous mêmes par la sainteté de nos pensées , de nos paroles & de nos œuvres.

Dieu possédant le comble de la gloire & de la plénitude de la sainteté , il n'en peut recevoir aucun nouveau degré au dedans de lui même ; il peut néanmoins être glorifié & sanctifié , & il l'est en effet au dehors , tant par l'étendue & la pompe de son culte , que par la sanctification de nôtre ame qui est son portrait : *h* Et c'est là le sujet de la premiere demande.

D. Quel est le sens du la deuxieme que votre regne arrive.

R. Que pendant cette vie Dieu regne en nous par la grace , & qu'après la mort nous regnions avec lui par la gloire.

Dieu regne dans nos cœurs par la grace , lors qu'ils sont afranchis de la tyrannie du péché & soumis à la loi divine. Nous regnerons dans le ciel par la gloire , si nous

e Orphano tu eris adjutor. *Pf. 9.* Ei cui moritur pater hic mundus , fit Deus Pater. *Aug.*

f Tam pater nemo , tam plus nemo. *Tertul. de Penit. c. 8.*

g A terris abducit orantem. *Chrysoft. hom. 20. in Matth.*

h Sanctificatio Dei , nostra est perfectio. *Cassian. Collat. 9. c. 28.*

avons le soin de mériter ce Roiaume bien-heureux par une fervente pratique des vertus, de l'acheter par des aumônes, de le gagner par la patience, & de le conquérir par une glorieuse victoire sur le monde, sur le diable & sur la chair, mais non autrement; puisque ce Roiaume ne se prend que par violence, & qu'il n'est promis qu'aux fervens, *k* & que la conquête en est tres-difficile. *l*

D. *Quel est le sujet de la troisième demande, que vôtre volonté soit faite dans la terre comme au ciel?*

R. *Que nous nous conformions ici bas à la volonté de Dieu, comme les Esprits bien-heureux s'y conforment là haut.*

Nous ne demandons donc pas que Dieu fasse ce qu'il veut, car qui peut lui résister? mais que nous puissions faire & endurer tout ce qu'il veut par une parfaite soumission à son aimable volonté: *m* soumission, qui demande 1. Que nous accomplissions avec amour & avec promptitude tous les commandemens qu'il nous fait, ou par lui-même, ou par nos supérieurs. 2. Que nous souffrions avec une resignation filiale tous les maux dont il lui plaît de nous affliger, soit qu'il nous vienne de sa part, ou de la part des créatures. 3. Que nous aquiescions humblement à toutes les dispositions de la divine Providence, tant sur nous & sur nos proches, que sur les peuples, & sur les Etats; tant dans les petites choses, que dans les grandes.

Cette triple conformité à la volonté de Dieu fait la parfaite droiture du cœur. *n* Elle nous élève à une perfection consumée. *o* C'est l'offrande la plus pure que nous puissions présenter à Dieu. *p* Enfin elle nous rend bien heureux par avance, en ce que nous faisant vou-

i Regnum cœlorum vim patitur. *Matth. ij.*

k Non torpentibus, sed laborantibus promittitur Regnum salutis. *Greg.*

l Non datur ad magna facilis ascensus *Cypr. de habit. virg.*

m Dicimus, Fiat voluntas tua, non ut Deus faciat quod vult, nam Deo quis obistet? sed ut nos possimus facere quod vult: Deus *Idem. de Orat. Domin.*

n Recti corde sunt, qui ad exemplum Iob volunt quod Deus vult. *Aug. in Ps. 93.*

o Est via quædam compendiosa ad consummatam perfectionem. *Cassian, loquens de obedientia, l. de instit. Cœnobit.*

p Nihil melius offertur Deo bona voluntate. *Ansel.*

loit tout ce que Dieu veut, elle fait aussi, que quoi qu'il nous arrive, nous avons ce que nous voulons, & qu'ainsi nous sommes toujours contents, ce qui fait un bonheur accompli. *q*

D. *Que demandons-nous par la quatrième demande, donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour?*

R. *Nous demandons le pain matériel pour l'entretien de notre corps; le pain de sa parole, de sa grace & de l'Eucharistie pour le soutien de notre ame.*

Nous aprenons aussi par cette parole *notre*, à ne pas enlever le bien d'autrui, qu'il nous faudroit rendre sans en retirer d'autre fruit que notre crime. *r* Par la suivante *pain*, à ne pas desirer l'abondance, qui ne serviroit qu'à nous rendre plus malheureux. *s* Par celles-ci *de chaque jour*, à ne pas nous presser pour le lendemain, mais nous contenter d'une sage prévoyance. *t*

D. *Que signifie la cinquième, pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés?*

R. *Que Dieu nous traite comme nous traitons ceux de qui nous avons reçu quelque injure.*

Dans les autres vertus Dieu se propose à nous pour modèle; mais dans le pardon des offenses, il veut se mouler sur nous. *u* Ainsi faire cette priere sans pardonner du cœur, c'est prier Dieu qu'il ne nous pardonne pas; c'est nous attirer sa malédiction. *x* Ce qui devrait nous être un puissant motif de nous réconcilier au plutôt avec notre ennemi, & de lui donner suivant l'ordre exprés du Sauveur, *1.* Notre cœur, par un amour sincère & qui étouffe tout sentiment de vengeance. *2.* Notre langue, en priant pour lui, & l'excusant au lieu de le blamer, & d'en médire. *3.* Nos mains en le sa-

q Beatus sanctus eò quòd habeat omnia quæ vult, cùm nil velit, nisi quòd Deus ipsam habere vult. *Salvian. l. 1. de Provid.*

r Rapinas nolite concupiscere. *Pf. 61.*

s Fallax felicitas, ipsa est major infelicitas. *Aug. in Pf. 129.*

t Nolite solliciti esse in crastinum. *Matth. 6.*

u Homo tu tibi misericordix factus es mensura. Quantum queris, tantum fac. *Chrysol. serm. 71.*

x Si non dimittis, non orationem pro te dicis, sed maledictionem super te inducis. *Anastaf.*

luant, en le servant, en lui faisant du bien selon ses besoins, & selon nôtre pouvoir. *Matt. 5.*

D. *Quel est le sens de la sixième. Et ne nous abandonnez pas à la tentation?*

R. *Que Dieu ne permette pas que nous soions tentez; ou s'il le permet, qu'il nous donne la force de vaincre la tentation.*

Ce mot de tentation ne se prend pas ici pour une épreuve ou expérience, encore que ce soit là sa signification naturelle; mais pour une sollicitation au mal, laquelle peut venir ou du monde par ses attraits, par ses exemples, par ses calomnies & par ses railleries; y ou du diable, par le pouvoir qu'il a de rémuër les humeurs du corps, les passions de l'apetit sensitif, & les espèces de l'imagination, d'où les idées du mal passent dans l'esprit; z ou de la chair, par ses revoltes contre l'esprit. a Or comme la gelée mortifie un peu le blé qui est en herbe, & lui fait en même tems jeter de profondes racines pour porter ensuite une moisson abondante; ainsi la tentation afflige à la vérité l'ame, mais elle lui est aussi une occasion d'aquerir une vertu plus solide par ses combats, & de mériter une couronne plus éclatante par ses victoires; b d'où vient que l'esprit tentateur est apellé un marteau, c dont le propre est de rendre le fer & plus ferme & plus beau en le batant: Par conséquent, bien qu'il ne faille pas s'engager témérairement dans la tentation; mais plutôt en fuir l'occasion comme la peste, en vûë de nôtre fragilité; l'on ne doit pas néanmoins s'inquiéter de s'en voir pressé pour abominable qu'elle soit; mais la porter en paix, reconnoître sa propre misère, apprendre à compatir aux autres, & la combattre avec vigueur; hors que ce soit une tentation de blasphème, qu'il est mieux de mépriser; ou d'impureté, dont il est aussi plus à propos de divertir entièrement son esprit.

y Omnes mali esse coguntur, ne viles habeantur. *Salviau.*
4. de *Provid.*

z *Damonis operatio, hominis est destructio. Tertul.*

a *Cato concupiscit adversus spiritum. Galath. 5.*

b *Sint tribulationes, sint tentationes; consummatis eis non consumeris. Aug.*

c *Contritus est malleus universa terra. Jerem. 50.*

Quant aux armes nécessaires pour triompher de la tentation, ce sont. 1. De la prévoir, & de nous prémunir contre sa violence par la considération, par la priere & par de fortes résolutions. 2. Repousser dans son attaque ses traits empoisonnez, tant avec le bouclier d'une prompte résistance, afin d'écraser d'abord la tête au serpent, *d* & de mettre ainsi nôtre ame en seureté; que par des actes, soit de renoncement, soit de la vertu contraire au moins dans la partie supérieure de l'ame; ce qui suffit, bien que nous fassions ces actes sans aucun sentiment, & qu'ils nous paroissent même inefficaces & inutiles; car de quelque maniere que nous les produisions, ils sont une marque que nous ne consentons pas à la tentation, sur tout si elle nous fait de la peine. 3. Nous anéantir devant Dieu, & reconnoître nôtre impuissance absolüe à résister sans son secours à l'ennemi; ce qui est lui briser les armes. *e* 4. Nous réfugier par la priere & par quelque dévote pensée, où sous les aîles de Dieu, dont l'ombre nous garantira heureusement des ardeurs mortéles du siècle; *f* ou dans cette forte Tour qui fait toute nôtre espérance, & qui n'est autre que Jesus-Christ, dont la protection nous mettra à couvert des attaques de-satan; *g* ou bien sous l'étendart de la Croix, qui a une merveilleuse vertu de nous rendre victorieux des ennemis de nôtre salut; *h* ou enfin dans le sein de la divine Marie, où il n'y a rien à appréhender. *i*

D. De quels maux demandons - nous d'être afranchis par la dernière demande, mais délivrez - nous du mal ?

d Caput serpentis conterere, est initia suggestionis à cordis aditu funditus extirpare. *Greg. 1. moral. c. 19.*

e Arcum conteret, & confringet arma. *Psal. 45.* Quando quisque cognoscit, quia in se nihil est, & adjutorium de se nullum habet, arma in illo contracta sunt. *Aug.*

f Protegar in velamento alarum tuarum *Psal. 60.* Æstus est sæculi, sed magna est umbra sub alis Dei. *Idem.*

g Factus est spes mea turris fortitudinis. *Psal. 60.* Christus est factus nobis turris. Ne feriaris à diabolo, fuge ad hanc urvim. *Idem.*

h In hoc signo vinces.

i Sub tutela & protectione tua tutus sum. *S. Ephrem.*

R. Des maux de coulpe & de peine , tant de cette vie que de l'autre.

L'on entend par les maux de coulpe les péchez tant mortels que véniels ; par les maux de peine de l'autre vie , l'enfer & le Purgatoire ; par ceux de la vie présente , la pauvreté , les maladies & l'infamie , dont nous demandons , ou d'être délivrez , si elles nous sont une occasion de péché ; ou de les endurer en paix , & dans un esprit de pénitence , si elles nous sont des moiens pour le salut ?

D. *Que signifient ces dernières paroles. Ainsi soit - il ?*

R. Elles marquent un ardent désir d'obtenir l'effet de nos demandes.

Ce désir doit être plein de confiance , nous apuiant sur la promesse de Jesus , que tout ce que nous demanderons à son Pere en son nom , nous sera acordé. *Joan. 16.*

FRUITS.

Graces infinies vous soient renduës , ô divin Jesus , de nous avoir appris l'Oraison Dominicale. Pardon , mon doux Jesus , de mon peu d'estime & de mon peu de dévotion pour une si excéllente priere.

Je désire avec vôtre grace la préférer à toutes les autres , & la dire plus souvent & plus dévotement que je n'ai fait.

E X E M P L E S.

Saint Grégoire de Tours raporte avoir appris d'un bon Solitaire nommé Calupan , qu'un diable s'étant un jour dressé sur lui sous la figure d'un vilain dragon , sans lui donner la liberté de rémuër ni la langue , ni les mains , ni les piez ; il dit du cœur dans cette terrible gêne l'Oraison Dominicale , par la vertu de laquelle ses membres reprirent peu à peu leur premiere vigueur , & il recouvra le pouvoir de faire le signe de la croix , tant sur son corps , que contre ce monstre , qui ne pouvant résister à sa vertu , s'évanouit , & le laissa en repos *In vita Sanctorum.*

Saint Hugues Evêque de Grénoble , ne pouvoit jamais se rassasier de réciter cette admirable priere , & d'en considérer le sens mystérieux ; jusques là que dans une

maladie qu'il eut, son serviteur la lui entendit dire trois cens fois en fort peu de tems : Et représentant au saint Prêlat que cela pourroit augmenter son mal : Tants'en faut, lui repartit-il, je m'en trouve, ce me semble, plus soulagé.

QUATRIÈME DOCTRINE.

De la Salutation Angélique.

DEM. *Quelle est la priere la plus excélente après l'Oraison Dominicale?*

REP. *C'est la Salutation Angélique.*

L'*Ave Maria* emprunte cette excéllence 1. De ses Auteurs, car ce fut l'Ange Gabriel, qui annonçant à la sainte Vierge l'heureuse nouvelle de l'Incarnation, commença d'entonner à sa loüange ce céleste Cantique. Sainte Elizabeth le continua, quand elle fut honorée de sa visite. Et l'Eglise y a ajouté la priere qui en fait la fin. 2. De sa matière, contenant un salut, des éloges & des demandes, à quoi il ne peut rien comparer. 3. De son efficacité, ayant un pouvoir merveilleux de sauver le monde, de guérir & de défendre les ames, & de nous ouvrir les portes du Paradis. *a*

D. *Que marque le premier mot Ave, ou, je vous saluë?*

R. *Il marque les sentimens dont nous devons être pénétrés en disant cette priere.*

Comme sont une haute estime de l'éminente sainteté de la Vierge, un profond respect pour sa grandeur incomparable, une extrême joie de son bonheur accompli.

D. *Que signifie cét autre mot Marie?*

R. *Il veut dire Dame ou Etoile.*

C'est avec le plus grand sujet du monde que la Mere de Dieu porte ces deux glorieux titres. L'autorité souveraine de son divin Fils sur la terre & dans le ciel,

a Salus mundi, cunctorumque animarum medela atque tutela. S. Ephrem. ser. de laud. B. Virg. Ianua cœli salvandis hominibus. Alber. mag.

lui a mérité le titre de Dame & de Reine de toutes les créatures. *b* Elle est aussi une étoile, 1. Par l'avantage qu'elle a eu d'enfanter son divin Fils sans nulle flétrissure, de même que l'étoile envoie son rayon au dehors sans aucune corruption. 2. Par l'éclat de ses mérites & de ses exemples. *c*. 3. Par la faveur qu'elle nous fait de nous guider & de nous conduire au port du salut parmi les flots des tentations dont nous sommes batus sur la mer orageuse de ce monde. *d*

D. *Expliquez-moi les paroles suivantes, pleine de grace?*

R. *Elles marquent que nôtre Dame possède une plénitude surabondante de toutes sortes de graces. e*

Il y a trois causes principales de cette plénitude. La première se prend de la proximité de Marie avec Jesus-Christ, qui est la source originaire de toutes les graces. Car nous voions que les rivières ont d'autant plus d'eau qu'elles sont plus proches de la mer. La deuxième, de sa dignité suréminente de Mere du Verbe incarné, Dieu mesurant ses graces par l'excellence de l'état auquel il nous élève. La troisième, de sa glorieuse qualité de dispensatrice des trésors célestes, qui demande qu'elle en ait la surabondance. *f*

D. *Qu'entendez-vous par ces autres, le Seigneur est avec vous?*

R. *J'entends qu'elle a une union toute particulière avec Dieu.*

Cela paroît en ce qu'elle a le bonheur de lui être unie, non seulement du cœur par le lien d'une chari-

b Mariam nasci & vocari Dominam & Reginam, ipsa sui germinis, hoc est Christi filii sui fecit autoritas. *Chrysost. ser. 142.*

c Micat meritis, illustrat exemplis. *Ber. sup. Miss. hom. 2.*

d Si jactaris superbiæ undis, si ambitionis, si æmulationis, respice stellam, voca Mariam. *Ibid.*

e Gratix abyssus, sanationum pelagus. *Damasc. orat. de dormit. B. Virg. Pratum totius fragrantix sancti Spiritus. Chryso. ser. de S. Mar. Deipará.*

f Plena sibi, superplena nobis *Bern. Spiritus superveniet in te, ut copiosissimè esuat circumquaque. Idem serm. de nat. B. Virginis.*

ré plus que séraphique , mais aussi du corps en qualité de sa Mere. *g*

D. *Que signifient celles-ci* , vous êtes bénie sur toutes les femmes ?

R. *Qu'elle a reçu des privilèges qui la distinguent d'elles toutes , de la manière du monde la plus glorieuse.*

Comme font d'avoir été la Mere d'un homme Dieu. De l'avoir conçu sans tâche , porté sans peine , enfanté sans douleur. D'être une source de bénédictions , & l'origine de tous nos biens. *h*

D. *Quel est le sens des suivantes* , Jesus le fruit de votre ventre est béni ?

R. *Que son divin Fils a été , est & sera à jamais béni de Dieu , des Anges & des hommes.*

De Dieu , comme étant son Fils bien-aimé , qui s'est consumé par le zèle ardent de sa gloire , & qui lui a obéi jusqu'à la mort. *i* Des Anges , comme étant l'auteur de leur être , de leur grace , & de leur gloire autant que Dieu , & le Restaurateur de leurs ruines autant qu'Homme. *k* Des hommes , en qualité de leur Rédempteur. *l*

D. *Quelle sainteté attribüons-nous à notre Dame par ces paroles sainte Marie ?*

R. *C'est la sainteté la plus éminente de toutes après la sainteté de Dieu , & du Sauveur.*

Saint Bernard dit de la naissance de Marie qu'elle fut sainte , parce que l'immense sainteté qui sortit du sein d'Anne , la sanctifia ; *m* marquant par là que cette Fille incomparable possédoit deslors la plénitude de toute vertu. Mais qui pourra comprendre à quel haut point de perfection monta dans la suite celle qui ne cessa jamais d'y travailler. Un autre Pere nous en donne une

g Confensione voluntatis & conjunctione carnis. *Idem sup. Miss. hom. 2*

h Fons benedictionum , & bonorum omnium scaturigo. *Damian. orat. 2. de Assump.*

i Cui benedixit Deus in æternum.

k Adorent eum omnes Angeli ejus. *Heb. 1.*

l Benedictus qui venit in nomine Domini. *Matth. 21.*

m Ortus ergo sanctus , quia immensa de utero prodicens sanctitas sanctum fecit illum. *Ber. serm. de nativ. B. Virg.*

grossiere idée, quand il l'appelle un tresor de toute sainteté. *n*

D. Pourquoi l'appellons-nous ensuite Mere de Dieu ?

R. C'est pour luy gagner le cœur.

Comme nous sommes freres de Jesus - Christ, & les membres de son corps mystique, au même moment que la Vierge a esté faite la mere, elle est devenuë la nôtre ; ce que l'Evangile semble vouloir marquer, quand il appelle le Sauveur son premier né. *o* Mais c'est une mere d'une tendresse plus que maternelle, d'une tendresse qui la rend infiniment plus sensible à nos miseres, & plus prompte à nous secourir, que ne le font nos meres charnelles, pourvû seulement que nous mettions fin aux desordres de nôtre vie. *p*

D. Pourquoi prenons-nous après cela la qualité de pauvres pecheurs ?

R. C'est pour l'exciter à une plus grande compassion.

Le vase contracte les qualitez des liqueurs qu'on y met ; ainsi la divine Marie ayant porté neuf mois dans son sein le Dieu des misericordes, elle a des entrailles de misericorde pour les pauvres pecheurs. *q* Mais ce qui la rend encore plus sensible à leurs miseres, & plus prompte à les secourir, c'est qu'elle leur est en quelque maniere redevable de sa dignité suréminente de mere de Dieu ; *r* puisque dans le sentiment de saint Thomas, s'il n'y eut point eu de peché, jamais le Fils de Dieu ne se fût fait homme.

D. Pour quoy ajoutons-nous maintenant ?

R. C'est parce que nous avons besoin à tout moment de son secours.

Nôtre Dame est comparée à la Lune, à l'aurore & au

n Omnis sanctitatis thesaurus. *Andr. Cret.*

o Genit Filium suum primogenitum. *Matth. 1.*

p Pone finem in voluntate peccandi, inveniit Mariam, indubitanter promitto, promptiorem carnali matre in tui dilectione. *Greg. 7. l. 1. ep. 47.*

q Tu peccatorem toti mundo despectum materno amplecteris affectu. *D. Bonav. in spec. B. Virg. c. 5. ex serm. Bern.*

r An poteris denegare peccatoribus interpellationis tue gratiam, tu quæ hoc ipsam quod es mater Dei, si fas est dicere, peccatoribus debes. *Guillel. Paris.* Non est sic desperatus, sic miser, cui non impetres misericordiam, si ad te clamaverit. *Ansel. medii. sup. Salve Reg.*

soleil ; & c'est pour marquer que son assistance nous est nécessaire, & pendant la nuit du péché, & au matin de la pénitence, & durant le jour de la grace, tout ainsi que la terre a besoin en tout tems des influences du ciel.

D. *Pourquoy concluons - nous par ces paroles & à l'heure de nôtre mort, ainsi soit il ?*

R. *C'est parce qu'à cette heure - là sa protection est de la dernière nécessité.*

La rage du démon, le souvenir des pechez, & la proximité du jugement particulier sont capables de jeter un pauvre agonisant dans le desespoir ; mais la protection de la Reine du ciel luy est un azile assuré contre ces trois dangers, puis qu'une si puissante Protectrice le met à couvert des embûches du diable ; & quelle luy obtient par ses intercessions le pardon de ses crimes, que la divine Justice auroit droit de luy refuser ; & qu'elle luy fait trouver grace devant ce Tribunal redoutable qu'elle approche plutôt pour commander que pour prier. *u*

FRUITS.

Je me rejouis, ô divine Marie, des glorieux eloges qui vous sont donnez dans la Salutation angelique.

Je desire vous l'offrir à l'avenir plus souvent & avec plus de respect.

Faites de grace que par cette assiduité, je merite vôtre assistance pendant ma vie, & vôtre protection à ma mort *Ave Maria.*

E X E M P L E S.

Sainte Marguerite, fille du Roy d'Hongrie, saluoit à genoux la sainte Vierge par un *Ave Maria* chaque fois qu'elle passoit devant quelque une de ses images : Et

f Adjuvat in morte ab insidiis diaboli protegendo. *Idiot. contempl. de B. Virgin. c. 6.*

z Exaudiatur ipsa pro reverentia sua in causa tua. *Bern. serm. de nativ. Virg.*

u Accedis ad aureum illud Tribunal, non rogans, sed imperans. *Damian. serm. 2. de nativ. Virg.*

tant aux veilles qu'aux jours de ses Fêtes, elle luy ofroit le même salut mille fois.

Sainte Catherine de Sienne dès l'âge de cinq ans s'arretoit souvent à chaque marche de l'escalier pour reciter la même priere.

Denis le Chartreux raconte, *serm. 1. de Assump.* d'un Bernardin qui la disoit chaque jour cinquante fois avant que de prendre sa refection, qu'ayant un jour qu'il estoit sur le point de se mettre à table chez un de ses parens quitte la compagnie pour aller rendre ce devoir à la Reine des Anges, elle luy aparut portant une veste sur laquelle les paroles de cette priere estoient richement brodées, excepté une petite partie, luy declarant que c'estoit luy qui la luy avoit faite, & que dès qu'il l'auroit achevée, il recevoit en recompense la couronne de gloire. Mais ce fut principalement la pureté de vie dont ce bon Religieux soutenoit cette devotion, qui luy merita une faveur si insigne; puis qu'aussi il faudroit estre Ange pour reciter dignement une priere angelique.



SECONDE INSTRUCTION.

De l'exercice du Chrétien pendant la journée.

PREMIERE DOCTRINE.

De ce qu'il faut faire depuis le reveil jusqu'à la priere du matin.

DEM. *Q*ue faut-il faire le matin à son reveil?
 REP. *Q* Il faut faire le signe de la Croix, & dire:
 Mon Dieu, je vous donne mon cœur.

Il faut faire le signe de la croix, tant pour prendre la livrée du Chrétien, & s'armer contre les atakes du

demon , que pour faire profession des principaux misteres de nôtre foy que ce signe represente. Il represente . 1. le Mistere de la Trinité , par l'expressé mention qui y est faite des trois personnes divines , & par ce mot *au nom* mis au singulier , qui marque l'unité de leur nature. 2. Celuy de l'incarnation , par le mouvement de la main du front au bas de l'estomac , qui signifie la descente de Jesus du sein de son Pere dans celuy de Marie. 3. Le crucifiment du Sauveur , par la croix qui y est formée. 4. Le dernier jugement , par le transport de la main de l'épaule gauche à la droite , qui marque le passage que feront les bons ce jour - là des miseres de cette vie au bonheur de l'autre. On ajoûte , *Mon Dieu , je vous donne mon cœur* , pour satisfaire à la demande qu'il nous en fait , *a* pour luy sacrifier par ce don toutes nos affections , & pour nous abandonner entierement aux ordres de sa Providence.

D. *A quoy faut - il penser après s'être éveillé ?*

R. *Que Dieu nous rendant l'usage de la vie que le sommeil avoit suspendu , il est juste de l'employer à son service.*

C'est là le moien d'être de ceux qui remplissent bien le tems. *b* Mais nous pouvons encore considerer que comme le sommeil est l'image de la mort , le reveil est le symbole de la Resurrection ; & que pour en meriter une glorieuse , il nous faut reparer par la penitence le mauvais employ du tems passé.

D. *Que faut - il faire quand l'heure du lever est arrivée , ou qu'on nous le commande ?*

R. *Il faut se lever avec la même promptitude que si le feu estoit au lit , & dire : Mon Dieu , c'est pour vous bien servir pendant ce jour que je me leve.*

Il est juste de donner à Dieu la premiere action de la journée en se levant promptement , & prenant pour foy le commandement que l'Ange en fit à saint Pierre dans la prison. *c* Parmi les abeilles il y en a une qui fait l'office de reveille - matin parcourant trois fois la ruche , en batant une espece de diane avec ses aîles , au bruit desquelles les autres se levent pour se mettre en

a Præbe , fili mi , cor tuum mihi. *Prov.* 13.

b Dies pleni invenientur in eis. *Psal.* 72.

c Surge velociter. *Act.* 2.

campagne, & alet faire leur butin : & s'il y en a quelque une des jeunes qui soit paresseuse, elle est châtiée de sa faute par les plus anciennes.

D. Comment faut-il s'habiller ?

R. Il faut s'habiller modestement, & en silence.

D. Qu'est-ce à dire modestement ?

R. C'est à dire, qu'il ne faut pas regarder sa chair, ni souffrir que les autres la voient.

Une fille ou une femme vraiment pudique n'expose jamais son sein, ou quelque autre partie de son corps, ni à la vûe des hommes, soit étrangers, soit domestiques, ou ses proches, pour ne pas embrazer leur cœur par cette flâme tres-subtile & tres-dangereuse ; *d* ni à la vûe de ses compagnes, pour ne pas les scandaliser, ni même sans nécessité à la sienne propre, pour ne donner pas d'ateinte à sa chasteté par ce regard ; *e* mais elle fait de sa modestie comme un rempart ou une muraille qui tienne ses yeux & arrête ceux des autres. *f*

D. Qu'est-ce à dire en silence ?

R. Qu'il ne faut pas parler, mais s'entretenir dans quelque bonne pensée, & faire quelque devote priere.

Ce recueillement prepare l'ame à la priere du matin. A quoy neanmoins manquent ceux qui d'abord après leur reveil, pensent à leur menage, & en parlent ; au lieu de suivre l'ordre que nous donne le Sauveur, quand il nous dit de chercher avant toutes choses le Royaume de Dieu & sa justice. *g*

D. Dans quelle pensée peut-on s'entretenir ?

R. Que peut-être c'est la dernière fois qu'on s'habillera.

Cette pensée est tres-bien fondée, puisque la mort viendra comme un larron. Elle est d'une merveilleuse

d Oro te sive mater sis, sive soror, sive filia, vela caput tuum ; si mulier propter filios, si soror propter fratres, si filia propter patrem. Omnes in te ætates periclitantur. *Terul. l. de veland. virg. c. 16.*

e Pura virginitas etiam fœminarum oculos pati non vult, nihil magis timet quàm semetipsam. *Ibid. c. 15.*

f Circumduc vallum verecundiæ, sexui tuo murum instrue, qui nec tuos emittat oculos, nec admittat alienos. *Ibid. c. 16.*

g Quærite primùm Regnum Dei, & justitiam ejus. *Matth. 6.*

utilité : Saint Augustin nous la conseille. *b*

D. *Quelle priere faut-il faire ?*

R. *Mon Dieu, revetez, s'il vous plaît, mon ame de la robe de votre grace, & ornez-la de vos vertus.*

Les habits sont des marques & des suites de nôtre desobeissance dans nos premiers parens, qui avant leur révolte contre Dieu, ne portoient d'autre robe que celle de l'innocence; & qui après s'être revoltez furent contraints d'emprunter des arbres & des bêtes dequoy couvrir leur nudité, & se garentir des injures du tems. C'est donc un étrange dereglement que de faire de ses habits un sujet de vanité, en y affectant le luxe & les modes. Le principal empressement de celles qui au Bapême ont esté revetuës d'un Dieu humanisé, couvert dans sa Passion d'un vieux haillon d'ecarlata, couronné d'épines, & sali au visage de vilains crachats, doit estre d'orner leur corps d'une modestie véritablement chrétienne dans tout l'appareil extérieur, & de parer leur ame de l'humilité, de la douceur, de l'obeissance; de la simplicité, de la pudeur, de l'amour du silence & des autres vertus. Ce sera par ces beaux & précieux ornemens que les servantes de Jesus-Christ se distingueront de celles du diable, & qu'elles s'acquerront une beauté, qui leur méritera l'honneur d'avoir Dieu pour leur amant, & qu'elles posséderont une solide & véritable gloire dans ce monde, & qu'elles mériteront d'être parées des ornemens du ciel dans l'autre. *m*

D. *Que faut-il faire après s'être habillé ?*

R. *Il faut aller prendre de l'eau benite, & dire : Mon Dieu, lavez, s'il vous plaît, mon ame de ses pechez que je deteste, afin que ma priere vous soit agreable.*

Un des effets de l'eau benite est de purifier l'ame des pechez veniels, en l'excitant à les detester, par la vertu que luy en donne le sang de Jesus.

b Cum diliculd surreximus, ne ad vesperam non pervenire consideremus. *Aug.*

i Ut sit discrimen inter ancillas Dei & diaboli. *Tertul. l. 2. de cult. famin. c. 11.*

k Taliter pigmentatz, Deam habebitis amatorem. *Ibid. c. 13.*

l Omnis gloria filiz Regis ab intus. *Psal. 44.*

m Projiciamus ornamenta terrestria, si caelestia optamus. *Tertul. loca cit.*

D. Et après avoir pris de l'eau benite ?

R. Se mettre à genoux devant un Crucifix ou une croix, ou du côté de l'Eglise, pour faire la priere du matin avec respect & devotion.

Avoir coutume de manger ou de travailler avant que d'avoir prié Dieu, c'est vivre en bête non pas en Chrétien. Omettre la priere du matin à la moindre occasion, c'est se rendre indigne des graces sans lesquelles il est bien difficile d'éviter le peché pendant le jour. La faire au lit, ou marmoter quelque *Pater* en s'habillant, c'est blesser le respect que merite la divine Majesté. Ainsi il faut avoir une exactitude inviolable à faire la priere du matin, & à la faire de la maniere marquée dans la reponse, pour se mettre par-là sous la protection de Dieu, pour le louer comme font les oiseaux, pour laver son ame comme on lave les mains, en un mot pour s'atirer la grace, qui tombe particulièrement à cette heure-là, comme faisoit la manne.

E X E M P L E S.

Un Juif allant à Rome éprouva heureusement la vertu du signe de la Croix dans un vieux Temple des Idoles, où l'obscurité de la nuit l'avoit forcé de se retirer; car une troupe de demons s'y estant assemblez vers le minuit pour rendre compte à leur maître des maux qu'ils avoient faits pendant le jour, cet homme, tout incrédule qu'il estoit, se garentit de leur fureur, & leur donna la chasse par ce signe salutaire, dont il avoit oui publier la vertu aux Chrétiens. *Greg. in Dialog.*

Saint Antoine commençant un jour à se depouiller pour passer une riviere, rougit si fort en luy-même à la vûe de sa chair, qu'il se resolut de la traverser tout vetu : ce qu'il fit sans se mouiller, Dieu couronnant sa pudeur par ce miracle.

Saint Jean l'aumonier pensoit chaque matin à la mort.

Saint Eloi n'alloit jamais à la Cour qu'après avoir achevé sa priere du matin, quelque instance qu'on luy en fit de la part du Roy Dagobert.

» Manè oratio mea provocet te. *Psal. 87.*

Priere du matin.

DEM. *C*ombien y a-t-il d'Actes dans la priere du matin ?

REP. *I*l y en a six.

D. *Q*uels sont-ils ?

R. *C*e sont les Actes de foy, d'adoration, de remerciement, de contrition avec le bon propos, d'ofrande & de renoncement.

Remarquez touchant ces Actes, & tous les autres qui sont inferez dans cet ouvrage, 1. Que les mettre dans la memoire sans les mettre en pratique, ce n'est pas les apprendre. *a* 2. Qu'il faut les dire plus de cœur que de bouche, parce que Dieu estant un pur Esprit, ce n'est que par les operations de l'esprit que l'on s'unit à luy. *b* 3. Qu'il n'est pas necessaire de s'atacher à ces paroles, ny même d'en proferer aucune, mais qu'on peut se contenter de le faire interieurement. 4. Que comme les Anges louent Dieu par Jesus-Christ, *c* nous devons aussi produire ces Actes dans l'esprit de ce divin Mediateur, par qui Dieu reçoit nos hommages, & nous confere ses graces. 5. Nous adresser à Dieu, comme residant au milieu de nôtre cœur, qui est son vrai temple. *d*

D. *C*omment se fait l'acte de foy ?

R. *M*on Dieu, je croi fermement que vous êtes icy present, que vous me regardez, & que vous m'entendez. Faites-moy, s'il vous plaît, la grace de faire cette priere pour vôtre gloire & pour mon salut.

Dieu tient incessamment ses yeux ouverts sur nous, mais singulierement pendant nôtre priere ; ce qui doit penetrer nôtre ame d'un tres-profond respect : Et comme

a Qui audiunt, etiam si memoriâ teneant, nequaquam didicisse putandi sunt, si non faciant *Aug. in Psal. 118.*

b Spiritus est Deus, & eos qui adorant eum, in spiritu & veritate oportet adorare. *Joan. 4.*

c Per quem Majestatem tuam laudant Angeli. *Eccles. in Prasat. Miss.*

d Adorate Dominum in atrio sancto ejus. *Psal. 28.* In sanctificato corde vestro, vos enim estis sanctum habitaculum ejus. *Aug.*

il n'y a que Dieu qui puisse nous inspirer ce respect, & nous donner les autres impressions nécessaires pour bien prier, e nous commençons par demander cette grace.

D. Comment se fait l'Acte d'adoration ?

R. Mon Dieu, je vous adore par nôtre Seigneur Jesus-Christ, & vous reconnois pour mon Souverain, de qui je depends en toutes choses.

C'est dans un profond respect qu'il faut produire cet Acte, en vûe de nôtre extrême bassesse, & de l'infinie majesté de Dieu, devant qui les Anges tremblent.

D. Comment se fait l'Acte de remerciement ?

R. Je vous remercie, ô mon Dieu, par. N. S. J. C. de ce que vous m'avez mis au monde, racheté, fait chrétien, Catholique, & conservé pendant cette nuit.

Par le premier de ces quatre bienfaits, Dieu nous a donné une ame capable de le posséder; par le deuxième, il nous a établis dans ce droit que le péché d'Adam nous avoit fait perdre; par le troisième, il nous a apellé à la vraie foy à l'exclusion d'une infinité de pauvres infidèles; par le quatrième, il nous a préservez des maux qui eussent pû nous acabler pendant la nuit. Quoy donc de plus juste que de luy en rendre de tres-humbles graces ?

D. Comment se fait l'Acte de contrition avec le bon propos ?

R. Mon Dieu, je suis tres-marri des pechez que j'ay commis cette nuit & en toute ma vie, & fais une forte resolution de n'y retourner jamais plus, & particulièrement pendant ce jour, vous en demandant la grace de tout mon cœur.

L'acte du bon propos est comme le propre caractere de la priere du matin, tout ainsi que l'examen de conscience l'est de la priere du soir: Mais afin de le rendre efficace, il faut descendre en particulier aux pechez auxquels on est le plus sujet; & s'apuié, non sur ses forces, quelque vertu que l'on ait, f mais sur le secours de la grace, qu'on demande pour cet effet.

e Ore meo ad ipsum clamavi, Psal. 69. Ore quod ipse navit, quod ipse inspiravit. Aug.

f Non salvatur Rex per multam virtutem, Psal. 32. Non salvatur, qui carnem suam regit, si in virtute sua præsumperit. Aug.

D. *Comment se fait l'acte d'ofrande ?*

R. *Je vous offre mon corps, mon ame, mes pensées, mes paroles, mes œuvres & mes soufrances de ce jour, les unissant à celles de Notre Seigneur Jesus-Christ & ne desirant rien faire au monde que vôtre sainte & aimable volonté & en toutes choses.*

Travailler par force, c'est travailler en bête. Ne le faire que pour gagner la vie & celle de ses enfans, c'est agir en homme. Souffrir parce qu'on ne peut pas s'en empêcher, c'est souffrir sans aucun merite. Pour en user chrétiennement, il faut offrir à Dieu nos actions & nos soufrances, les rapportant à sa plus grande gloire : *g* Et comme elles tirent leur valeur de celles de Jesus-Christ, de même que l'eau prend sa force du vin avec lequel elle est mêlée ; nous devons aussi les unir aux siennes, & nous etudier ensuite d'agir & de souffrir en sa presence, tenant nos yeux sur luy comme des apprentifs sur leur maître, pour aprendre de luy à nous bien conduire ; considerant qu'il tient les siens sur nous, comme un capitaine sur ses soldats, pour nous y animer, & le priant à diverses reprises, sur tout dans nos difficultez, de nous tendre la main. Mais parce que le merite est fondé sur la grace, par laquelle Jesus-Christ est, pour le dire ainsi, enté dans nos ames, comme une divine greffe qui nous fait porter des fruits dignes de la vie éternelle, *h* nous devons prendre un soin extraordinaire de les tenir nettes du peché mortel, si nous voulons gagner le ciel par nos actions & par nos soufrances journalieres.

D. *Comment se fait l'Acte de renoncement ?*

R. *Je renonce, ô mon Dieu, aux mauvaises pensées & aux mouvemens dereglez qui m'arriveront pendant ce jour. Faites-moy, s'il vous plait, la grace de n'y pas consentir, & de vous aimer de tout mon cœur.*

Cet Acte de renoncement est comme un preservatif contre le venin contagieux des tentations, pourvû qu'il ne soit pas retracté par un consentement volontaire, dont le parfait amour de Dieu nous garentira.

g Sive ergo manducatis, vel bibitis, vel aliud quidpiam facitis, omnia in gloriam Dei facit. I. Cor. 10.

h Suscipite infitum verbum. Jacol. 2.

D. *Que faut-il dire après avoir fait cet Acte?*

R. *Il faut dire le Pater, l'Ave, le Credo, le Salve Regina; l'Angele Dei, l'In manus tuas, & s'il se peut, les Litanies du nom de Jesus, puis finir par cette priere:*

Mon Dieu, gardez-moy, s'il vous plait, pendant ce jour de tout peché, & de tout facheux accident. Sainte Vierge, mon bon Ange, saint Joseph, S. N. Patron de cette Paroisse, S. N. mon Patron, tous les Anges, Saints & Saintes du Paradis priez pour moy, & après cela l'Angelus du matin.

D. *En memoire de quoy se dit l'Angelus du matin?*

R. *Il se dit en memoire de la joie qu'eut la sainte Vierge le matin de Pâques, quand elle vit son Fils ressuscité, sans en rejouissant avec elle.*

MANIERE DE SE BIEN COMPORTER dans les actions ordinaires de la journée.

DEM. *Que faut-il faire après la priere du matin?*

REP. *Il faut aler à la Messe tant qu'on le peut.*

Jesus-Christ estant immolé sur nos Autels en l'honneur de son Pere, & pour nôtre salut; il n'est gueres de pratique plus agreable à Dieu, & plus utile au Chrétien, que de bien entendre la sainte Messe.

D. *Combien de choses sont necessaires pour la bien entendre?*

R. *Trois, sçavoir, y aler pour plaire à Dieu. S'y tenir modestement. Y prier Dieu devotement.*

C'est à quoy manquent ceux qui y vont par coutume, par vanité, ou pour voir ou être vûs. Qui s'y tiennent assis ou un genou à terre, ou qui regardent d'un coté & d'autre. Qui y pensent à leur menage, ou à d'autres choses temporelles.

D. *Que faut-il faire en sortant de la maison?*

R. *Prendre de l'eau benite, s'armer du signe de la Croix, & dire: Mon Dieu, preservez-moy, s'il vous plait, de tout peché pendant que je serai dehors.*

On se premunait par là contre les fréquens dangers d'offenser Dieu que l'on rencontre parmi le commerce du monde.

D. *Que faut-il faire au commencement du travail ?*

R. *Il faut faire le signe de la croix, & dire. Mon Dieu, je vous offre ce travail que je vais faire pour l'amour de vous. Donnez-y, s'il vous plait, vôtre benediction.*

De quelque condition que vous soiez, vous êtes dans une obligation indispensable de travailler conformément à vôtre estat. 1. En qualité d'homme, *a* à l'exemple de tout ce qu'il y a de creatures, dont chacune travaille sans relâche à ce à quoy la nature l'a destinée, *b* 2. En qualité de Chrétien, pour marcher sur les traces de Jesus-Christ, qui pendant tout le cours de sa vie essuia des travaux insupportables commençant dès son bas âge. *c* 3. En qualité de pecheur, tant pour subir l'Arrest prononcé contre vous en la personne d'Adam, *d* que pour expier vos crimes par les travaux de la penitence, que le Concile de Trente apelle un Batême laborieux.

Mais enfin qu'il ne nous arrive pas comme aux Apôtres, quand ils pescherent toute une nuit sans rien prendre, *Luc. 5*. Travailler en esprit d'amour & de penitence, ofrant à Dieu chaque action particuliere pour sa gloire, & pour l'expiation de vos fautes en la commençant, ou en cas d'oubli en la continuant : Et cela non par routine, ni seulement du bout des levres, mais par vertu & du fond du cœur, sans quoy cette ofrande est presqu'inutile ; comme au contraire bien que nous l'omettions quelquefois, si neanmoins c'est un desir veritable de plaire à Dieu qui nous applique à l'œuvre, nous agissons pour luy : Tout ainsi qu'un peintre qui fait un tableau pour en faire present à un ami, donne chèque trait de pinceau pour l'amour de luy, bien qu'il ne le dise & n'y pense pas ; parce que c'est le desir de l'obliger par ce present, qui imprime le mouvement à sa main. Aussi est-ce par la disposition du cœur, non par l'excellence de l'œuvre, que le merite

a Homo nascitur ad laborem, & avis ad volatum. *Job. 5^e*
Diù fuit, sed non diù vixit. *Senec. de pigro.*

b Omnia sibi deputata officia sine quiete exercent. *Serm. ib. ad FF. in eremo.* Qui est inter sermones. *D. Aug.*

c Sæpè in laboribus à juventute mea. *Psal. 87*

d In sudore vultus tui vesceris pane tuo. *Gen. 3.*

se mesure : e De maniere qu'un artisan ou un laboureur qui s'occupe à son travail avec un plus grand desir de plaire à Dieu que ne fait un Prêtre aux fonctions les plus saintes de son ministère , s'aquiert des couronnes plus eclatantes que luy ; il aura même plus de part au fruit de ces mêmes fonctions , s'il les offre à Dieu avec plus d'amour.

D. *Que faut-il faire pendant le travail ?*

R. *Il faut elever son cœur à Dieu par de frequentes oraisons jaculatoires , & dire. Mon Dieu , comme c'est pour vous plaire que j'ay commencé ce travail , c'est aussi pour vous plaire que je veux le continuer.*

Ces oraisons jaculatoires consistent en de certains elans que l'ame pousse comme autant de traits vers le ciel. Elles sont des alumettes de devotion , des semences de vertu , & comme des aspirations qui entretiennent la vie spirituelle , de même que la respiration conserve la vie corporelle ; ce qui a donné lieu à saint François de Sales de dire après un Pere qu'elles doivent estre aussi frequentes que la respiration. f Pour nous animer à cette sainte pratique , il faut considerer que Dieu & les Anges tiennent les yeux sur nous , prenant plaisir à nous voir gagner le ciel , tandis que les enfans du siecle s'occupent à gagner l'enfer. Pour nous la rendre aisée , il est bon de consacrer une ou deux heures du jour au silence , de s'associer à des personnes devotes , de parler de bonnes choses , & de chanter de tems en tems quelque chanson spirituelle. Aussi se repandre pendant le travail en des paroles contraires à la charité ou à la chasteté , c'est perdre la vie eternelle en gagnant la temporelle.

D. *Que faut-il faire après avoir achevé le travail ?*

R. *Il faut en remercier Dieu par cet Acte. Mon Dieu , je vous remercie de la grace que vous m'avez faite , d'achever ce travail. Que ce soit , s'il vous plait , pour vôtre gloire & pour mon salut.*

Comme ces legeres vapeurs que la terre envoie au

e Homo videt ea quæ parent. Dominus autem intuetur cor.
1. Reg. 16.

f Nec tam sæpè spiritum ducere , quàm Dei meminisse debemus. Greg. Nazianz. orat. 33.

ciel, luy attirent l'abondance des pluies, ainsi les loüanges que l'ame rend à Dieu pour ses moindres bienfaits, la preparent au comble des graces. g

D. *Que faut-il faire avant que de traiter une affaire?*

R. *Il faut se proposer de ne rien demander que de juste, prévoir les fautes qu'on y peut commettre, & se prémunir contre ce danger par des résolutions soutenues de la priere. h*

L'on prend un flambeau, quand on doit passer par des lieux obscurs. On avale du contrepoison, quand on doit aler dans des lieux infects.

D. *Et quand on la traite?*

R. *Il faut s'y conduire avec grande prudence & avec une douceur inalterable. i*

La prudence demande qu'on ne se porte pas à la faire avec précipitation, de peur d'y faire quelque faux pas; & mais avec une telle moderation, que nous soions toujours en estat de discerner & de prendre les moiens les plus propres à y réussir; dont l'un des principaux est de sçavoir tourner les esprits par le suport de leurs foibleses n'en temoignant aucun mepris, par la condescendance à leurs justes pretentions, par l'aprobation de leurs sentimens bien fondez, & par l'adresse à leur faire comprendre & goûter nos raisons. La douceur consiste à tenir nôtre esprit dans un estat de paix & de calme qui soit invincible à tout ce qui peut se presenter d'occasions de chagrin & de debat: en sorte que ny le peu de raison des autres, ny leur mauvaise humeur, ny leurs paroles choquantes, ny l'antipathie qu'il pourroit y avoir entr'eux & nous, ny le pretexte du zele de la justice, qui est un ecueil tres-dangereux, ne soient jamais capables de nous troubler, ny d'alterer nôtre patience.

D. *Que faut-il faire après l'avoir traitée?*

R. *Demander pardon à Dieu des fautes que l'on y a commises, le remercier de son heureux succès; ou s'il a esté mauvais, se soumettre à sa volonté, & s'en attribuer la cause, non aux autres.*

g Invitat ad magna, qui granter accipit modica. *Cassiod.*
h Dirige semitam pedibus tuis, & omnes vias tuas stabili-
entur. *Prov. 4.*

i Non est sensus, ubi est amaritudo. *Eccles. 3.*

u] Qui festinus est, pedibus offendet. *Prov. 19.*

Les animaux d'Ezechiel estoient pleins d'yeux devant & derriere ; pour marquer que les justes emploient la consideration avant & après leurs actions.

D. *Que faut-il faire au commencement du repas ?*

R. *Il faut dire tout debout & la tête nuë. Mon Dieu beuïſſez s'il vous plaît la nourriture que je vas prendre, non pour y goûter du plaisir, mais pour m'entretenir dans vôtre service. Benedicite, Dominus, &c.*

Ce n'est pas en vûë de la volupté qu'il faut aler à table, car ce seroit un peché veniel, mais parce qu'il est nécessaire de manger pour vivre, & de vivre pour servir Dieu. *k*

D. *Comment est-ce qu'il faut prendre le repas ?*

R. *Ce doit être avec moderation & en pensant, ou à la bonté avec laquelle Dieu nous sustente pendant que tant d'autres meilleurs que nous souffrent la faim, ou au breuvage amer de Jesus-Christ, ou à la faim insatiable des dannez. l*

Vous trouverez en quoy consiste cette moderation dans la Doctrine de la gourmandise. Ceux qui ne pensent jamais à Dieu pendant le repas ressemblent à ces animaux immondes, qui ne haussent jamais la tête vers celui qui leur fait tomber le gland ; au lieu qu'il faudroit imiter la colombe qui leve de tems en tems la sienne en beuvant. La pensée du breuvage de Jesus & du traitement des dannez empêche la dissolution dans l'abondance des vivres, & elle inspire la patience dans leur disete.

D. *Que faut-il dire après le repas ?*

R. *Il faut dire avec attention & respect. Mon Dieu je vous remercie de la nourriture que vous m'avez donnée. Faites-moy s'il vous plaît la grace d'en user pour vôtre service. Puis, Agimus tibi gratias, &c. & l'Angelus du midy. m*

Ce pauvre est bien ingrat qui ne remercie pas celui qui luy a fait l'aumône. Ce valet est bien infidele

k Cibus non voluptati sed necessitati serviat. Ex Basil. Ser. 1. de instit. Monach.

l Mens dum editur in Deo, non in patinis existat. Idem.

m Edent pauperes & saturabuntur, & laudabunt Dominum. P. 11.

qui ne sert pas le maître qui le nourrit.

D. *En memoire dequoy dit - on l'Angelus du midy ?*

R. *En memoire de la tristesse qu'eut la sainte Vierge quand elle vit son Fils ataché à la Croix.*

Il y fût cloüé à cette heure - là. Ce souvenir doit estre acompagné d'un vif sentiment de compassion.

D. *Que faut - il faire vers l'heure du midy ?*

R. *Il faut faire un petit examen de conscience sur les actions de la mainée, pour remercier Dieu des bonnes, & luy demander pardon des mauvaises. n*

La conscience est le miroir de l'ame, qui doit le consulter souvent pour se tenir nette ; comme les Dames tiennent leur visage net, en se regardant souvent dans la glace.

E X E M P L E S.

Saint Isidore laboureur n'alloit jamais au travail qu'après avoir ouï Messe : Et un jour son maître, qui estoit un Bourgeois de Madrid, l'ayant suivi pour le gronder sur son retardement, il aperçut deux Anges qui labouroient en sa place avec des bœufs plus blancs que la neige, & qui disparurent à son aproche.

Les premiers Chrétiens, au raport de Tertulien, se munissoient du signe de la Croix en toute sorte d'occasions. Saint Eloi s'armoit de la priere avant que d'aler à la Cour. A son retour, il se recueilloit devant son oratoire pour remarquer les fautes qu'il y avoit commises. Pendant son travail, il tenoit un livre de devotion devant les yeux, dont il lisoit quelques lignes de tems en tems pour avoir dequoy s'entretenir en esprit avec Dieu.

Sainte Brigide ne perdoit jamais Dieu de vûe en filant ou travaillant de l'eguille.

Sainte Genevieve tenoit aussi son esprit ocupé en de bonnes pensées pendant qu'elle gardoit ses brebis. Le loup par sa cruauté luy donnoit lieu de penser à la rage du loup infernal ; le chien par sa vigilance, au soin qu'il nous faut avoir de veiller sur nos pensées, sur nos paroles, & sur nos actions ; les brebis par leur simplicité, à cette simplicité de colombe que doivent

n Attende diligenter qualis sis . . . Redde te tibi, si non semper vel sæpe saltem interdum. Ber. medit. de cog. hum. con. 6. 5.

avoir

avoir les dignes Epouses de Jesus-Christ. Simplicité qui à cela de propre, que de rendre l'ame incapable de toute duplicité & dissimulation, aussi sincere dans ses actions que simple & sans fard dans ses paroles; & si soumise à la volonté de Dieu, qu'elle est aussi calme & satisfaite dans l'aridité que dans la ferveur, & qu'elle préfère toujours les exercices de l'obéissance à ceux que son propre esprit lui suggere, bien qu'elle n'y trouve pas tant de consolation, mais plutôt du dégoût.

Sanit Benoit se garentit d'un poison mortel, en benissant par un signe de croix la boisson avec laquelle certains libertins qui vouloient se defaire de sa personne l'avoient mêlé dans un verre, qui se cassa par la vertu de cette benédiction.

Une certaine Religieuse mangeant une laitue sans la benir, fût en même tems possédée du diable, lequel étant repris par l'exorciste d'avoir eu l'audace d'entrer dans le corps d'une servante de Dieu, allegua pour sa raison qu'étant assis sur cette laitue, elle l'avoit mordu. *Greg. in Dial.*

PRATIQUE POUR LES rencontres les plus ordinaires de la journée.

DEM. *Que faut il faire dans les tentations d'impureté, de colère, ou de quelque autre péché?*

REP. Reconnoissant nôtre impuissance à y résister, il faut promptement recourir à Dieu & dire. Mon Dieu faites-moi s'il vous plaît la grace de ne pas consentir à cette tentation. J'y renonce de tout mon cœur.

Des que le pouffin voit le milan fondre sur lui, il va se mettre sous les ailes de la poule: mais nous trouverons un azile bien plus assuré contre les assauts du demon sous les ailes de Dieu; a sur tout si en nous y refugiant, nous sommes bien pénétrés du sentiment de nôtre extrême foiblesse.

D. *Que faut-il faire quand on a consenti à la tentation par un péché?*

a. Scapulis suis obumbrabit tibi. *Ps. 99.* Si gallina protegit pullos sub alis, quantum magis tu sub alis Dei tutus eris; *Aug.*
b. Nemo sibi aliquid arroget; à te facti sumus, à te defensi sumus. *Idem.*

R. *Il faut soudain tâcher de l'expier tant par quelque pénitence qui soit conforme, que par cet Acte.* Mon Dieu je suis marri de tout mon cœur pour l'amour de vous de ce péché que je viens de commettre. Mourir plutôt que de jamais plus y retomber.

Ne pas se relever promptement du péché, c'est. 1. Faire moins d'état de son ame que d'une bete, qu'on retire promptement du borbier. 2. Témoigner un grand mépris pour Dieu, & l'irriter d'avantage. 3. S'engager à de nouveaux crimes, comme la pierre qui a pris la descente roule de plus en plus, si elle n'est pas arrêtée au plutôt. *d*

D. *Que faut il faire quand on endure quelque douleur de corps ou quelque affliction d'esprit?*

R. *Il ne faut pas s'impatienter, mais dire.* Mon Dieu donnez - moi s'il vous plait la patience dans cette peine que je vous offre unie à celles de vôtre Fils en remission de mes péchez.

En user de la sorte, c'est faire de nécessité vertu, & changer les pierres en or. Afin même de suivre l'esprit du Christianisme, il faudroit se réjouir parmi les souffrances. *e*

D. *Quand on fait quelque perte?*

R. *Il ne faut pas murmurer ni contre les hommes, ni contre Dieu, mais dire.* Mon Dieu vous m'avez donné cette chose, vous me l'avez ôtée, vôtre saint nom soit beni.

Dieu s'étant réservé le domaine de tous nos biens, en être privez, n'est pas tant les perdre que lui rendre une chose qu'il nous avoit prêtée & qu'il reprend. *f* Par conséquent nous n'avons nul sujet de nous plaindre, mais nous devons plutôt le benir; puisque c'est un

e Non tam displicet Deo peccatum, quam perseverantia in peccato, nam peccasse est humanum, perseverare in flagitiis diabolicum. *Chrysost. ad Theod. laps.*

d Peccatum quod per penitentiam non diluitur, suo pondere mox trahit ad aliud *Greg. l. 25. moral. c. 9.*

e Gaudeo in passionibus. *Coloss. 1.*

f Cum aliquid amiseris, cave ne dixeris, perdidisti, sed redidisti. *Epist. 1.*

Moien de le posséder lui-même, g ce qui est faire un gain inestimable, quand même tout nous seroit ôté. *h*

D. *Et quand on est outragé en son honneur ou en sa personne ?*

R. *Il ne faut pas se venger, mais dire.* Mon Sauveur Jesus-Christ qui avez tant souffert d'outrages pour l'amour de moi, je veux endurer celui-ci pour l'amour de vous.

Repousser une injure par une injure, c'est témoigner de la lacheté; comme c'est une marque de foiblesse d'estomac, de rendre tout ce qu'on mange. La porter en paix en vûe de celles de Jesus; c'est lui témoigner une juste reconnoissance.

D. *Que faut-il faire quand on entend jurer ?*

R. *Il faut faire avec douceur la correction fraternelle, si elle doit profiter ? ou si on la juge inutile, en concevoir du regret & dire, Le S. Nom de Dieu soit benî.*

Un enfant qui entendroit outrager son pere sans le défendre ni en être mari, témoigneroit qu'il ne l'aimé guere. Le vrai zèle nous fait regarder comme nos ennemis ceux qui le sont de Dieu, quelque proches qu'ils nous soient. *i*

D. *Et quand on entend tenir des discours mal-honnêtes ou de médisance ?*

R. *Il faut aussi reprendre ceux qui les tiennent, & s'il y a danger de s'y plaire, s'écarter.*

Cette conduite sert à retirer du précipice l'ame du prochain, à quoi la charité nous oblige bien plus étroitement qu'à en retirer la vache; elle sert à empêcher la nôtre d'y tomber.

D. *Et quand on entend sonner l'horloge ?*

R. *Il faut se souvenir que le tems passe & que l'éternité s'approche, faire le signe de la Croix & dire.* Mon Dieu faites moi s'il vous plait la grace de bien vivre, pour bien mourir.

g Benedicam Dominum in omni tempore. *Ps* 33. Benedic Deum, & quando dat, & quando tollit, seipsum enim à benedicente non tollit. *Aug.*

h Auferat totum, & se mihi det. *Idem.*

i Zelum Dei qui habent, omnes sibi inimicos putant qui sunt hostes Dei, quamvis patrem, fratres, sorores. *Ambr. in Ps.* 118. *Oron.* 17.

Toute nôtre vie devroit être une continuelle préparation à une heureuse mort, à quoi cette pratique faite en esprit ne sert pas peu. *k* Le chant du coq en peut régler le tems dans les lieux où il n'y a point d'horloge.

D. Que faut-il faire quand on passe devant une Eglise ?

R. Il y faut entrer pour adorer nôtre Seigneur, & lui demander sa benediction ; ou au moins dire. Loué soit le tres-saint Sacrement de l'Autel.

La charité de Jesus, qui pour l'amour de nous demeure comme emprisonné dans nos Eglises, exigé sans doute de nous ce petit hommage.

D. Et quand on passe devant un cimetiere ?

R. Il faut dire le De profundis avec l'oraison des morts ou un Pater & Ave pour les trepassez qui y sont enterrez.

Nous devons faire la même priere pour chaque personne qui meurt quand la cloche nous en avertit. Et cela par un motif de charité tant pour les pauvres ames du Purgatoire affligées par des peines inconcevables, que pour les nôtres qui seront traitées comme nous les traiterons. *l*

D. Et quand on passe devant une Croix ?

R. Il la faut saluer, faire le signe de la Croix & dire. Mon Sauveur Jesus-Christ, je vous adore & vous benis de ce que vous m'avez racheté par vôtre sainte Croix. La Croix étoit autrefois un objet d'horreur, mais depuis qu'un Dieu fait homme y a esté ataché, elle est devenue un objet de vénération.

D. Et quand on porte le saint Viatique à un malade ?

*R. Il le faut acompagner avec respect & dévotion ; ou si on ne le peut pas, l'adorer & dire. Mon Dieu donnez s'il vous plait à ce malade ce qui lui est nécessaire pour l'ame & pour le corps. Pater. Ave. C'est à quoi la religion & la charité nous engagent. *m**

D. De quelle maniere se doivent conduire les peres &

k Cogitavi dies antiquos & annos æternos in mente habui
Pf 76.

l Eadem mensurâ quâ mensi fueritis, remetietur vobis.
Luc. 6.

m Quæcumque vultis ut faciant vobis homines, & vos facite illis. *Matth.* 7.

meres de famille dans les desobéissances & les autres fautes de leurs enfans ?

R. *Ils les doivent corriger, mais sans emportement.*

Le feu sans huile brûle la lampe ; & la correction qui n'est pas tempérée d'une douceur convenable en empêche le fruit.

D. *De quelle maniere les enfans doivent - ils obéir à leurs pere & mere ?*

R. *Promptement en toutes choses, & de bonne grace.*

En user de la sorte, c'est chanter à Dieu un Cantique de louange. *n Cette maniere sera traitée au long dans l'explication du quatrième Commandement.*

E X E M P L E S.

Des que sainte Françoise avoit commis quelque faute, elle en demandoit pardon à Dieu, & en faisoit pénitence en mortifiant sa langue, ses oreilles, ses yeux quand ils en avoient esté les instrumens.

Sainte Edeltrude, fille d'un Roi d'Angleterre, offrit à Dieu en penitence des vanitez de sa jeunesse la deformité & la douleur d'une grosse tumeur, qui lui enfla prodigieusement le cou, & dont elle mourut.

Le Saint homme Job perdit dans une seule matinée cinq cens peres de bœufs, cinq cens anesses, sept mille brebis, trois mille chameaux & ses dix enfans : Et les nouvelles lui en étant portées l'une sur l'autre, il chanta toujours sur le même air & d'un même ton ce beau Cantique. *Dieu m'avoit donné ces choses, Dieu me les a ôtées, ce qui lui a plu a esté fait, son saint nom soit benî.*

Saint Elzear étoit insensible aux railleries de certains libertins qui se jouoient de ses dévotions : Et un jour sainte Delphine lui représentant que le mépris de sa personne pourroit réjalir sur la vertu. Mon cœur, lui dit-il, quand je considere les outrages de mon sauveur, j'en suis si touché, que quand on me creveroit les yeux, je n'aurois point de parole pour m'en plaindre.

Sainte Liduvine étoit aussi impénétrable aux injures, tant de sa sœur qui lui disoit des paroles tres-aigres,

» Placunt Deo, qui cum hilaritate faciunt bene. Aug. in P. 91.

que de sa compagne qui se portoit quelquefois jusqu'à lui cracher au visage : Et quelques personnes admirant son invincible patience. C'est là , leur disoit elle, le moien de les corriger , & de profiter moi-même de cette occasion que Dieu connoissant mon peu de vertu veut bien me fournir.

Sainte Marguerite, fille du Roi d'Hongrie, se prosternoit à terre quand elle passoit devant une Croix.

Rodolphe, Comte d'Ausbourg, rencontrant un Prêtre qui portoit à pié & parmi la bouë le saint Sacrement à un malade, il le fit monter sur son cheval, le suivit jusqu'au logis du malade, & de là à l'Eglise. Par cette action de piété il mérita d'être élevé au bout de neuf ans sur le Trône Impérial, que ses descendans ont occupé depuis ce tems-là. *Matth. Galen. Catech. 151.*

Un Religieux qui avoit négligé de prier Dieu pour les morts pendant sa vie, s'aparut après sa mort à un de ses amis, & lui dit qu'en punition de sa négligence les Messes & les prieres ofertes à Dieu jusqu'alors pour le repos de son ame, ne lui avoient pas esté appliquées, le conjurant d'y en ajouter de nouvelles. *S. Antonin. 4. P. Tit. 14. c. 10. §. 6.*

PRATIQUES POUR LE SOIR.

DEM. *D*E quelle maniere faut-il prendre le repas du soir ?

REP. *Il le faut prendre comme celui du matin & dire après les graces l'Angelus du soir.*

D. *En mémoire de quoi le dit-on ?*

R. *En mémoire de la joie qu'eût la sainte Vierge recevant l'ambassade de l'Archange saint Gabriel.*

Il faut en même tems la féliciter de son heureuse élévation à la dignité incomparable de Mere de Dieu.

D. *Comment faut-il passer la soirée ?*

R. *Ce doit être sans distraer, ni dire ou faire des choses mal-honnêtes ; mais s'entretenir des choses de piété, & faire ou entendre quelque dévoute lecture, comme de la vie du Saint du jour.*

Quand on passe mal la soirée, le démon y prési

comme au sabbat. Quand on la passe chrétiennement, Jésus-Christ ne dédaigne pas de s'y trouver, & comme pour s'y divertir.

D. Que faut-il faire après l'avoir passée de la sorte ?

R. Il faut faire la prière du soir sans y manquer jamais, ni pour être fatigué du travail, ni pour être pressé du sommeil.

Puisque Dieu ne nous donne que les fruits de la terre pour l'entretien du corps, & qu'il veut bien être lui-même la viande de l'ame ; il est sans doute plus important & plus nécessaire de nourrir celle-ci par la prière que de sustenter celui-là par la réfection ordinaire, qu'on ne laisse néanmoins jamais de prendre, de quelque lassitude ou de quelque sommeil qu'on soit acablé.

D. Comment faut-il faire la prière du soir ?

R. Le pere de famille doit faire assembler ses domestiques & tous s'étant mis à genoux sans s'appuyer, ou lui, ou celui qui est le mieux instruit fait tout haut les Actes & les prières, & les autres suivent tout bas.

Si la poule assemble chaque soir ses poussins pour les mettre sous ses ailes, un pere de famille peut-il se dispenser d'assembler ses enfans pour les mettre sous la protection de Dieu par la prière commune ? C'est introduire dans la famille une coutume qui peut être s'y conservera des siècles entiers, & qui y attirera des grâces particulières ; puisque la prière commune est bien plus efficace que la particulière. Que si l'on prévoit quelque empêchement, on peut la faire d'abord après le souper.

D. Quels Actes faut-il faire dans la prière du soir ?

R. Il faut faire les Actes de foi, d'adoration & d'action de grâces qui ont été marquez pour la prière du matin, puis l'examen de conscience.

La nécessité de réparer l'injure faite à Dieu par les péchez de la journée, & le danger d'être surpris la nuit de la mort comparée à un larron nocturne, doivent nous rendre très-exacts à l'examen du soir.

D. Combien y a-t-il de parties ?

a Vbi sunt duo vel tres congregati in nomine mco, ibi sumus in medio eorum. Matth. 18.

344 DES EXERCICES.

R. *Trois, ſçavoir la demande, la recherche des péchez, l'Acte de contrition.*

D. *Comment ſe fait la demande ?*

R. *Mon dieu faites-moi ſ'il vous plait la grace que je connoiſſe mes péchez comme je les connoîtrai à l'heure de ma mort, pour vous en demander pardon.*

Les replis de la conſcience nous ſont ſi cachez, que ſans une lumière qui vienne d'en-haut, nous n'y voyons goutte.

D. *De quelle maniere ſe fait la recherche des péchez ?*

R. *C'eſt en prenant quelque moment pour rapeller dans ſon ſouvenir les mauvaiſes penſées, paroles & actions du jour, & s'exciter en même-tems à la contrition.*

Quand la priere ſe fait en commun, celui qui y préſide dit après l'Acte de demande : *Penſons aux péchez que nous avons commis pendant ce jour par penſée, par parole, & par œuvre, & au bien que nous avons laiſſé à faire.* Puis il s'arrête, & chacun s'examine & s'excite au regret de ſes péchez, conſiderant 1. qui eſt celui qu'il a ofenſé. 2. Qui il eſt lui-même, lui qui a eu tant d'audace. 3. quelle eſt la griéveté de cette injure. 4. Combien vaine eſt la choſe pour laquelle il a commis un tel excez,

D. *Comment ſe fait enſuite l'Acte de contrition ?*

R. *Mon Dieu je vous demande tres-humblement pardon de tous les péchez que j'ai commis pendant ce jour & en toute ma vie. Je m'en repens de tout mon cœur parce que vous êtes infiniment bon, & je me propoſe avec vôtre grace de n'y retourner jamais plus, d'en fuir les ocaſions, d'en faire pénitence, & de m'en confeſſer.*

Si cét Acte de contrition ne part du fond du cœur, il eſt entierement inutile, comme nous l'avons montré en traitant de la pénitence.

D. *Que faut-il faire après l'Acte de contrition ?*

R. *On dit le Pater, l'Avé, le Credo, & les Commandemens de Dieu & de l'Egliſe en langue vulgaire ; Puis les Litanies de la ſainte Vierge & un De profundis avec l'oraïſon ſi on les ſçait.*

D. *Et après ces prieres que dit-on ?*

R. *Mon Dieu je vous offre le ſommeil de cette nuit & renonce aux mauvais ſonges qui pourroient m'arriver, gardez-moi, ſ'il vous plait, de tout péché & de tout ſacheux accident.*

Sainte Vierge, mon bon Ange, saint Joseph, saint N. Patrons de cette Paroisse, saint N. mon Patron, tous les Anges, Saints & Saintes du Paradis, louez, benissez, adorez & aimez Dieu en ma place pendant cette nuit que le sommeil m'en empêchera, & priez pour moi. Au nom du Pere & du Fils & du S. Esprit. Amen.

D. Comment fait-il se deshabiller.

R. Il faut se deshabiller modestement & en silence comme l'on s'est habillé le matin.

D. A quoi faut-il penser en se deshabillant ?

R. Que la mort nous dépouillera de tous les biens de cette vie.

Ce fût la réflexion que fit le Roi Agag aux aproches de la mort ; b mais elle lui fût inutile, parce qu'il attendit jusqu'alors à la faire.

D. Quelle priere faut-il faire en se deshabillant ?

R. Mon Dieu dépouillez s'il vous plaît mon ame de ses vices & de ses mauvaises inclinations.

C'est à quoi saint Paul veut que nous employons non, seulement la priere, mais aussi nos soins & nos travaux. c

D. Que faut-il faire dans le lit ?

R. Se mettre dans une posture qui soit decente. Faire le signe de la Croix & dire. Mon Dieu faites moi s'il vous plaît la grace de bien mourir. Puis s'endormir dans quelque bonne pensée.

Le sommeil étant l'image de la mort, il en doit reveiller le souvenir, Il y en a qui pour le mieux graver dans leur esprit, prennent dans le lit la même posture qu'ils auront dans la bierre. Les bonnes pensées du soir sont comme des cendres qui entretiennent le feu de la dévotion pour le lendemain.

D. Et la nuit quand on s'éveille que faut-il dire ?

R. Il faut dire. Mon Dieu que la mort ne me surprenne pas s'il vous plaît dans le sommeil funeste du péché mortel : Et si le sommeil ne revient pas, il est bon de penser ou aux outrages faits au Sauveur la nuit de sa Passion, ou aux tourmens des dannez qui ont pour lit des charbons ardens, pour rideaux des flammes.

b Siccine sepatat amara mors ? 1. Reg. 15.

d Expoliantes vos veterem hominem cum actibus suis, & inducentes novum. Coloss. 3.

Balaam tout impie & faux Prophète qu'il étoit soupiroit après la mort des justes. *d* C'est par le souvenir de la Passion du Sauveur & des peines de l'enfer que l'ame entre dans les sentimens qu'elle doit avoir pour sen rendre digne.

E X E M P L E S.

Saint Ignace forma le projet de sa conversion en lisant la vie des Saints, quoi que ce ne fût que pour ne languir pas & faute d'autre livre qu'il s'y appliqua.

Les premiers Chrétiens étoient si assidus à la priere, qu'on eut pris leurs maisons pour des Eglises. *e*

Sainte Brigide commença avant que d'être mariée à vaquer aux choses divines durant la nuit, se levant pour faire oraison pendant que ses compagnes dormoient : Et après son mariage, elle en passoit une partie à prier Dieu les genoux nûs sur la terre, l'arrosant de ses larmes par ses gemissemens, & de son sang par ses disciplines, lors que l'absence de son mari lui en donnoit la liberté.

EXERCICE POUR LE JOUR
du saint Dimanche.

DEM. *L*E Chrétien est-il obligé de s'appliquer avec un soin particulier au culte de Dieu & à son salut le jour du S. Dimanche ?

REP. Il l'est sans doute.

Voiez-en les raisons dans la première Doctrine sur le troisième Commandement du Décalogue : à quoi nous ajoutons que les premiers chrétiens avoient une si grande vénération pour ce saint jour, qu'au rapport de saint Augustin, ils assistoient aux premières Vêpres, aux Matines qu'on chantoit de nuit, & à tout l'office du jour. *Ser. 151. de Temp.*

D. *Que doit-il faire pour s'aquiter de cette obligation ?*

e Mariatur anima mea morte justorum. *Num. 23.*

e Olim domus privatæ Ecclesiæ erant. *Chrysost.*

R. Il doit en premier lieu entendre la sainte Messe, & s'approcher de tems en tems des Sacremens.

Nous marquons ailleurs dans quelles dispositions il faut satisfaire à ces devoirs. Il reste seulement à dire en cet endroit que dans les Parroisses ou il y a grande Messe, l'on ne doit pas se contenter d'en entendre une basse, mais il faut aussi assister s'il se peut à la grande, afin de bien sanctifier le saint Dimanche.

D. *Que doit-il faire davantage?*

R. *Il faut qu'il aille à Vêpres.*

Pour y assister en esprit de Religion, il doit au commencement adorer Dieu, lui demander pardon des ses fautes, lui offrir les louanges qu'il va lui donner, & renoncer aux distractions. Puis chanter avec grand respect extérieur & intérieur, avec attention & dévotion, considérant qu'il est au milieu des Anges, *a* & que de louer Dieu, c'est une occupation plus glorieuse que de gouverner un Royaume, une occupation qui doit faire son bon-heur éternel. *b* Il doit de plus appliquer son esprit ou au sens des Pseaumes ou à quelque Mystère, & pousser du cœur de dévotes affections souvent réitérées. A la fin, il faut qu'il remercie Dieu de ses graces & qu'il lui demande pardon de ses fautes. Ceux qui ne savent pas lire ou qui ne sont pas en état de mêler leur voix avec celle des Prêtres doivent s'occuper à la prière.

D. *Qu'y a-t-il plus à faire le jour du S. Dimanche?*

R. *Il faut entendre la parole de Dieu, soit à la Doctrine soit au sermon s'il y en a.*

Pour le faire avec fruit, l'on doit 1. Avant le sermon rejeter tout motif de vanité, de curiosité & de critique, & n'avoir en vûe que d'honorer la parole de Dieu & d'en profiter; s'y préparant par un Acte de contrition, & par l'invocation du saint Esprit, de la sainte Vierge & des SS. Anges, tant pour le Prédicateur que pour soi & pour les autres. *a* 2. L'on doit pendant le sermon

a In conspectu Angelorum psallam tibi Deus meus. Ps. 137

b Beati qui habitant in domo tuâ Domine, in tæcula sæculorum laudabunt te. Ps. 83.

c Mutum est os omne quod loquitur, si ille in terribus non clamet, qui inspirat verba quæ audiantur. Greg. 11. moral. c. 5.

s'empêcher du sommeil, des regards curieux, & des distractions volontaires, car dans le sentiment de saint Augustin ce n'est pas être moins coupable d'entendre négligemment la parole de Dieu, que de laisser tomber à terre le sacré Corps de Jesus-Christ par sa faute; *d* ainsi envisageant le Prédicateur comme Dieu même qui parle par sa bouche, *Deo exhortante per nos*, il faut l'écouter avec attention, s'appliquer à soi-même non aux autres les avis qu'il donne, & élever de tems en tems son cœur à Dieu par de bonnes résolutions, par des prières & par d'autres affections conformes au sujet.

3. L'on doit après le sermon, remercier Dieu & lui demander pardon, conserver dans sa mémoire les vérités dont on a été touché & les bien ruminer, en faire part aux domestiques, comme venant d'un verger on leur fait part des fruits que l'on y a cueillis, mais sur tout les mettre en pratique par une vie conforme à de si saintes règles; *e* les mettre, dis-je, en pratique, de peur d'être cette terre dont parle saint Paul, laquelle étant souvent arrosée de la pluie céleste & ne produisant que des épines & des chardons est éprouvée, maudite, & destinée à brûler éternellement. *Hebr. 6.*

R. Par quelle autre bonne œuvre peut-on sanctifier le S. Dimanche?

R. C'est par la visite du saint Sacrement, pour lui rendre nos hommages.

Comme sont 1. L'adorer profondément, nous offrir à lui, lui exposer nos besoins & le prier avec confiance d'y remédier. 2. Considérer la puissance, la sagesse & la bonté que Jesus-Christ fait reluire dans cet adorable mystère, pour les admirer, les louer & lui en rendre grâces. 3. Nous le représenter comme nôtre Roi, nôtre Pere, nôtre Pasteur, ou nôtre Médecin, le priant d'exercer en nôtre faveur ses bons offices, nous excitant nous-mêmes à lui rendre les devoirs qu'ils demandent de nous. Mais il est encore à propos dans cette visite de

d Non minus est reus qui Verbum Dei negligenter audierit, quam qui Corpus Christi in terram cadere negligentia sua per-miserit. *Aug. lib. 50. hom. hom. 24.*

e Pluunt cæli Prædicatores Deum portantes, & germinet terra bona opera non spinas. *Idem. in Ps. 88.*

nous recommander à la sainte Vierge, & aux Saints qui sont honorez dans cette Eglise, & de prier pour les morts.

D. *Y a-t-il quelque autre pratique propre à ce jour ?*

R. *Oui, sçavoir de vaquer à la lecture spirituelle.*

Pour la faire avec fruit, il faut 1. Nous y préparer par une pureté d'intention qui en banisse toute curiosité, & par une priere qui nous en mérite l'intelligence. 2. Ne pas lire à la hâte, mais posément, avec soin de comprendre ce que nous lisons, & en interrompant même quelquefois nôtre lecture par quelque petite réflexion sur nous mêmes, & par de dévotes affections. 3. Graver bien avant dans la mémoire les sentences les plus moelleuses & les instructions les plus touchantes, afin de nous en servir dans les occasions comme de flèches pour combattre nos défauts, ou comme d'éguillons pour nous exciter aux vertus. 4. Demander à la fin la grace de retenir cette céleste semence & de la faire fructifier. Ceux qui ne sçavent pas lire peuvent suppléer à ce défaut par des conférences spirituelles; s'assemblant en quelque lieu pour se communiquer leurs pensées, sans vanité ni ostentation, & pour s'animer les uns les autres à servir Dieu.

D. *Quelles autres bonnes œuvres pouvons-nous pratiquer le Dimanche ?*

R. *Ce sont les œuvres de miséricorde tant spirituelles que corporelles.*

Comme, apprendre la doctrine aux ignorans, consoler les affligés, visiter les malades, aller aux prisons & aux hôpitaux. C'est ce que nous a appris nôtre divin Maître, qui employoit le jour du sabbat non seulement au culte de Dieu, mais aussi à l'instruction des âmes & à la guérison des corps; témoignant par là que la miséricorde n'est pas moins agreable au Pere des miséricordes que le sacrifice. Aussi quand saint Paul nous dit de nous revêtir de entrailles de miséricorde, *Coloss. 3.* il veut, dans la pensée de saint Jean Chrysostome, nous apprendre que la pratique de cette vertu nous doit être aussi ordinaire que l'est l'usage de nos habits; que nous devons être aussi vivement touchés des misères de nôtre prochain, que l'est une mere de celles de son enfant. *Rom. 14. in Ep. ad Rom.*

EXERCICE POUR LE
commencement du mois.

DEM. *Quelle doit faire le dévot chrétien au commencement de chaque mois ?*

REP *Il doit se retirer des occupations temporelles le premier Dimanche ou un autre jour pour se renouveler.*

La pente de nôtre nature au mal est si forte, que si nous ne prenons de tems en tems soin de l'arrêter par quelque exercice particulier, nous irons toujours de mal en pis. Or le commencement du mois est fort propre pour cét éfet, comme on dit de l'Elephant qu'il va se laver dans une riviere à chaque nouvelle lune.

D. *Quelle est la première chose que le Chrétien doit faire dans cette retraite ?*

R. *Après s'être mis en la présence de Dieu, il doit faire une exacte recherche des péchez qu'il a commis le mois passé pour les expier par la penitence.*

Il faut pour cét éfet, que dans cette première méditation il descende dans le détail de ses péchez, qu'il en pèse la griéveté par la considération de la Majesté infinie de Dieu & de sa propre bassesse; & qu'après avoir admiré la bonté Divine qui l'a souffert pendant que tant d'autres beaucoup moins coupables que lui ont esté précipitez dans les enfers, il pousse du fond du cœur de fervens Actes de contrition, avec de fortes resolutions de mieux passer le mois présent; il demande miséricorde par les mérites de Jesus, il dise le Pseaume *Miserere* dans un esprit de componction, il fasse la discipline, enfin il prie la Cour céleste de reparer l'injure qu'il a faite à Dieu, & lui obtenir sa grace.

D. *Quelle est la deuxième ?*

R. *C'est de rapeller dans une autre méditation le souvenir des bienfaits particuliers qu'il a reçûs de Dieu le mois passé, afin de lui en rendre graces.*

Pour entrer dans des sentimens d'une parfaite reconnoissance, le Chrétien doit 1. Concevoir une haute idée de ces bienfaits, en considerant d'une part la Majesté infinie de celui de qui il les a reçûs & l'amour

desintereffé avec lequel il les lui a departis; & de l'autre sa bassesse; & combien il étoit indigne d'en être favorisé. Il doit 2. Ofrir pour remerciement à son aimable bienfaiteur ses perfections avec toutes les louanges qui lui ont esté & seront à jamais données sur la terre & au ciel. 3. Prier la sainte Vierge, les Anges & les Saints de l'en louer, benir, & glorifier en sa place, & s'épancher lui-même en de fervens Actes d'action de grace, recitant dans cet esprit de reconnoissance les Cantiques, *Te Deum* & *Benedicite omnia opera*. 4. Se donner lui-même à Dieu sans reserve, pour faire de toute sa vie un continuel sacrifice de louange.

D. *Quelle est la troisiéme chose que le Chrétien doit faire dans cette retraite?*

R. *Il doit se proposer dans une troisiéme méditation ou un vice à combattre, ou une vertu à pratiquer pendant ce mois.*

S'il prend un vice à combattre, il faut. 1. Qu'il en conçoive une extrême horreur par la considération de l'outrage que ce péché fait à Dieu, de l'horrible laidéur qu'il a en lui-même, & des étranges malheurs qu'il nous attire. 2. Qu'il forme de fortes résolutions de l'éviter, & d'en fuir les occasions. 3. Que le long du mois il veille soigneusement sur ses pensées, sur ses paroles & sur ses actions pour n'y tomber point.

S'il prend une vertu à pratiquer, il doit travailler à en concevoir un haute estime & une grande amour par une serieuse réflexion sur la gloire qui en revient à Dieu, sur son incomparable beauté, & sur ses avantages inestimables. 2. Prévoir les Actes tant intérieurs qu'extérieurs qu'il en pourra produire. 3. Se proposer fortement de mettre ces Actes en pratique pour faire succéder l'exécution à ce bon propos. Après cela qu'il offre à Dieu les bonnes résolutions qu'il aura faites, soit d'éviter ce vice, soit de s'exercer dans cette vertu. Qu'il lui demande instamment la grace de les accomplir, par l'entremise de la divine Marie, de ses Patrons & des Saints des mois passés & du présent. Qu'il les renouvelle souvent pendant le mois, sur tout au bon propos du matin & à l'examen du soir, ne manquant jamais à s'examiner la dessus. Enfin qu'à l'imitation d'un marchand tres-cupide & soigneux de ne rien perdre, mais

mais de gagner toujours, il travaille infatigablement ou à se garantir des plus légères atteintes du péché qu'il a pris à combattre, ou à faire sans cesse de nouveaux progrès dans la vertu qu'il s'est proposé de pratiquer. La couronne de l'immortalité en vaut bien la peine.

D. Quelle est la quatrième chose qu'il faut faire dans cette retraite?

R. C'est de choisir pour notre Patron un des Saints du mois pour lequel nous aurons plus d'attachement.

Pour bien pratiquer cette dévotion, nous devons au commencement du mois prier ce Saint de nous prendre sous sa protection; & lire sa vie, pour en apprendre les vertus conformes à notre état. Nous devons pendant le cours de ce même mois l'imiter soigneusement dans la pratique des vertus, & sur tout de celle dans laquelle nous avons résolu de nous exercer. Le féliciter souvent de son bon-heur & en remercier Dieu pour son amour. L'invoquer chaque jour, principalement le jour de sa fête, auquel ou au Dimanche suivant il est aussi bon de communier si le Directeur le trouve à propos. A la fin du mois nous lui rendrons grâces de ses faveurs, nous lui demanderons pardon de nos fautes, nous le prions de nous continuer sa protection le reste de notre vie, & sur tout de nous assister à l'heure de notre mort.

D. Y a-t-il quelque autre tems outre le commencement du mois où cette retraite soit de saison?

R. Oui, sçavoir le commencement de l'année & le jour auquel on est né.

L'on pratique dans ces deux occasions à l'égard de l'année les mêmes exercices que nous venons de marquer pour le mois. Ceux qui veulent travailler tout à bon à la grande affaire du salut y ajoutent chaque année une retraite de huit ou dix jours.



PRATIQUES DE DÉVOTION
pour les principales Fêtes de l'année.

Comme c'est la coutume de Dieu aux fêtes solennelles de communiquer ses graces aux fideles avec plus de profusion qu'aux autres jours, & que d'ailleurs il les distribue à chacun conformement à la disposition de son cœur; *a* il est tres-important de se preparer à ces Fêtes par la retraite, le jeûne & la mortification; par des prieres, des elans, des lectures conformes aux solemnitez, & par un soin particulier de se mettre dans l'état où l'on voudroit être ces jours là en cas de mort soudaine. Il est de plus necessaire de solemniser les mêmes Fêtes avec une ferveur extraordinaire, par une digne reception des Sacremens, une exacte assiduité aux Offices, une devote recitation du petit Office du jour, & en ofrant ces exercices en action de graces de l'accomplissement du mystere, ou de la gloire du Saint dont l'Eglise celebre la Fête. Mais quand c'est un mystere qu'elle honore, la plus importante de toutes les pratiques, c'est de s'étudier à entrer dans l'esprit de ce mystere, à l'exprimer en soi-même, & à faire interieurement ce que Jesus-Christ a operé exterieurement, naissant, mourant, ressuscitant, montant au ciel, & se tenant à la droite de Dieu en esprit, comme il l'a fait de corps, selon la diversité du tems; car c'est là une des principales intentions du Sauveur dans l'accomplissement de ces misteres. *b*

Pour le premier jour de l'An.

- R** Emerciez Dieu des graces qu'il vous a faites l'année precedente, demandez luy pardon des

a Dilata os tuum & implebo illud. Ps. 80.

b Quidquid gestum est in Cruce Christi, in sepultura, in Resurrectione, in Ascensione, in sedere ad dexteram Patris: ita gestum est, ut iis rebus configuraretur vita christiana, quæ hic geritur. Aug. in *Euchyrid.* c. 53.

pechez que vous y avez commis, implorez son assistance pour mieux passer celle qui va commencer, offrez luy tout ce que vous ferez & souffrirez, donnez luy vôtre cœur pour estrenes, travaillez à vous renouveler & par la reformation de vos paroles, de vos pensées & de vos actions. *d* C'est à quoy vos pechez passés, vôtre estat present, & l'incertitude de l'avenir doivent vous animer. Ce sera par ce renouvellement que vous chanterez à Dieu un Cantique nouveau, non de la langue, mais, ce qui luy est bien plus agreable, par vos œuvres. *e*

2. Prenez une forte resolution de circonciure vos sens par le retranchement des plaisirs sensuels, & vôtre cœur par la mortification des passions. C'est pour nous faire embrasser cette circoncision spirituelle que Jesus a souffert la corporelle. Elle est d'un merite tres-grand devant Dieu. *f* Son tems qui est celuy de la loy nouvelle est arrivé. *g*

3. Concevez une haute idée, un profond respect, & une devotion cordiale pour le sacré nom de Jesus, & formez le dessein de le reverer, de l'aimer & de l'invoquer avec une ardeur toute nouvelle; ce sacré nom, dis-je, qui a esté apporté du ciel, auquel tout genou flechit, qui exprime tout ce qu'il y a de perfections divines & humaines dans l'Homme Dieu, & qui est comme le charriot de nos prieres; *h* ce sacré nom, qui est un doux miel à la bouche, une melodie charmante à l'oreille, une sensible joye au cœur; *i* ce sacré nom, encore un coup qui sert à l'ame de flambeau, de viande, & de medecine; *k* qui l'eclaire estant preché, qui la nourrit estant medité, qui la guerit estant invoqué. *l*

e Renovamini spiritu mentis vestræ, & induite novum hominem. *Eph. 4.*

d Nova sint omnia corda, voces & opera. *Ecclesia.*

e Cantate ei Canticum novum. *Pf. 22.* Exuite vetustatem, & canticum novum non linguâ, sed vitâ cantabimus. *Aug.*

f Circumcisio cordis, non litterâ sed spiritu; cujus laus non ex hominibus, sed ex Deo. *Rom. 2.*

g Tempus putationis advenit. *Cant. 2.*

h Nomen illud orationis universæ vehiculum. *Rupert.*

i Mel in ore, in aure melos, in cordē júbilus. *Ber. ser. 15. in cant.*

k Lux, cibus, medicina. *Ibid.*

l Lucet prædicatum, pascit recogitatum, invocatum lenit. *Ibid.*

Pour le jour des Rois.

Alez rendre visite à l'Enfant Jésus reposant dans le Tabernacle comme dans la crèche, prosternez-vous à ses pieds, & adorez le avec un tres profond respect. Ofrez luy l'or d'un pur amour, l'encens d'une ardente devotion, & la mirre d'une mortification continue & generale. Priez sa bien-heureuse Mere de le donner à votre cœur, comme ce fût elle qui le presenta aux trois Mages. Remerciez Dieu de vous avoir appellé à sa connoissance par l'etoile de la foy. Proposez-vous de suivre dans toute votre conduite un si sûr guide, & commencez dès-ce jour par le retranchement des excez dont il est mal-heureusement profané par tant de chrétiens; considerant pour cet effet, que si vous maitrisez votre chair, vous servez un veritable Roy. *m*

Pour le Dimanche suivant, touchant la dispute de Jesus avec les Docteurs.

Travaillez à entrer dans l'esprit de ce devot Misterere par une serieuse consideration des vertus qui y re-luisent, & par de fortes resolutions de les imiter. Vous y remarquerez 1. Une grande exactitude de la sainte famille à observer les Fêtes. 2. Un saint empressement de la Vierge & de son Epoux à chercher l'Enfant Jésus après l'avoir perdu, quoy que c'eût esté sans leur faure. 3. Un zele ardent de ce divin miroir de toute vertu pour la gloire de son Pere. Le peu d'égard qu'il avoit aux pleurs de sa mere quand il s'agissoit de son bonheur. Sa modestie toute divine dans ses actions publiques. Son respect pour les gens vieux. Sa sujction à ses pere & mere, non moins imitable qu'admirable. *Et erat subditus illis. Luc. 2. Non infirmitatis, sed pietatis ista subjeccio est. Ambr. l. 3. in Luc.*

Pour le jour de Nôtre - Dame la Chandeleur.

Faites reflexion sur l'obeissance de la sainte Vierge qui s'assujetit dans sa Purification à une loy tres-

m Terram quam portas rege, & rex eris. *Aug. in Ps. 364*

humiliante sans y être obligée ; sur son humilité , qui fit prendre rang parmi les femmes immondes à celle qui estoit plus pure que les astres & les Anges mêmes ; sur sa modestie , qui la fit paroître dans le Temple avec un air de pudeur capable de ravir en admiration la terre & les cieux , & sur son mepris pour le faste du siecle , ofrant non un agneau comme les riches , mais deux tourterelles ou deux pigeonaux comme les pauvres. Excitez vous à l'imiter dans ces vertus , & priez la de vous en obtenir la grace. Portez comme elle le divin Jesus entre vos bras , par la pratique des bonnes œuvres ; sur votre langue , par l'amour de la verité ; dans votre cœur , par l'amour de Dieu & du prochain. Enfin ofrez à Dieu avec elle votre fils unique , c'est à dire votre cœur ; *n* qu'il est bien juste de luy sacrifier ; puis qu'il porte son image , *o* & qu'il luy appartient par droit de creation , par droit de conquête , & par droit d'achat.

Pour le jour de saint Joseph.

Felicitez ce grand Saint de ses tres-glorieuses prerogatives , qui sont d'avoir esté le pere nourricier de celuy qui nourrit toutes choses , d'avoir porté sur ses bras sans se lasser celuy qui du bout de son doigt soutient toute la machine de l'univers , d'avoir partagé avec le Saint-Esprit l'auguste qualité d'Epoux de la divine Marie.

Imitez - le , tant dans sa profonde humilité , qui luy fit cacher des titres si illustres sous le voile d'un profond silence & du vil office de charpentier ; que dans sa pureté virginale , qui luy merita l'honneur de converser familièrement avec celle qui avoit tremblé à la vûe d'un Ange portant la figure d'un homme. Priez-le de vous obtenir les bonnes graces de Jesus & de Marie , & recourez à luy dans vos besoins : car si Jesus-Christ donne le ciel pour un morceau de pain accordé

n Ipsum est cor dilectus & unicus filius tuus. *Aug. ser. 46. de temp.*

o Imago sua reddatur Deo. Hoc exigitur , hoc debetur. *Idem.*

à un pauvre pour son amour, que peut-il refuser à celuy qui l'a sustenté luy-même de la sueur de son front ? L'ancien Joseph, à qui Pharaon renvoioit ceux qui luy presentoient des placets, p n'eut jamais plus de pouvoir dans l'Egipte que le nouveau en a dans le Ciel. Sainte Therese ne demanda jamais rien à Dieu par son entremise qu'elle n'obtint. Elle recommande fort sa devotion.

Pour le jour de l'Annonciation.

R Emerciez les trois Personnes divines du bienfait inestimable de l'Incarnation. Felicitez la Reine du Ciel de son elevation à la dignité suréminente de mere de Dieu, & rendez-en graces au Tres-haut pour son amour. Honorez-la dans cette qualité au dessus de tout ce qui n'est pas Dieu. Priez-la de vous obtenir la grace de concevoir spirituellement par une vive foy, & par une ardente charité dans vôtre cœur, celuy qu'elle conçut corporellement dans son sein virginal. q Travaillez à cette heureuse conception par l'imitation de sa solitude, de sa pureté, & de son humilité.

Pour la Semaine Sainte.

A pliquez-vous le Lundy à considerer l'Oraison de Jesus au jardin des Oliviers, le Mardy sa flagellation, le Mecredy son couronnement, le Jeudy le portement de la Croix, le Vendredy son Crucifiment, le Samedy sa sepulture. Excitez-vous dans ces meditations selon la diversité du sujet, & suivant les attraits de la grace; tantôt à des sentimens d'amour, de reconnoissance, de contrition, d'esperance, & de compassion par les circonstances de la majesté de celuy qui souffre de l'excez des peines qu'il endure, & de la bassesse de ceux pour qui il s'y assujettit; ce divin Souffrant meri-

p Ite ad Ioseph. *Genes.* 41.

b Quæcumque crediderit anima, concipit Verbum Dei. *Ambr.* Conceptit Maria Christum in vulva carnis, deserimus & nos in visceribus mentis. *Damian. serm.* 1. de nativ. B. Virg.

tant sans doute que vous entriez dans ces sentimens, cela vous estant necessaire : *r* tantôt à satisfaire à la Justice divine pour vos crimes passez, & à n'en plus commettre de nouveaux dans la vûe des horribles tourmens que le peché a causez à celuy qui estoit & impeccable & impassible. Excitez - vous un jour à exprimer en vous la patience, l'humilité, l'obeissance, le pardon des ennemis, l'amour du prochain, l'abandonnement à la volonté de Dieu, & les autres vertus qui brillent avec tant d'éclat dans la Passion de Jesus; car c'est afin de vous en donner l'exemple, & de vous inviter à marcher sur ses traces qu'il a bien voulu tant souffrir : *s* un autre, à clouër vôtre cœur à la croix par l'amour des souffrances, & à planter la croix dans vôtre cœur par le crucifiment de l'homme interieur & de l'exterieur ; *t* lequel ayant par ces crimes meritè la mort & la mort de la croix, doit estre crucifié promptement, genereusement, constamment. *u* Enfin vous vous ensevelirez en esprit le Samedi Saint avec Jesus-Christ, pour n'avoir plus de commerce avec les mechans, & pour ne plus employer vos sens à des usages criminels, non plus que si vous estiez efectivement dans un tombeau. *x*

Pour le jour de Pâques.

Felicitez Jesus-Christ de sa glorieuse victoire sur le peché, sur la mort, sur l'enfer. Felicitez sa bienheureuse Mere de la joie dont son ame fut comblée à la vûe de sa gloire si eclatante. Ressuscitez du peché à la grace, ou de l'estat de tiedeur à celuy de ferveur, pour mener à l'avenir une vie toute nouvelle. *y* Comme

r Sic dignum Christo, necessarium tibi. *Damian. serm. 1. de exalt. Crucis.*

s Passus est pro nobis, nobis relinquens exemplum, ut sequamini vestigia ejus. *1. Petr. 2.*

t Cor in cruce, crux in corde. *D. Bonav. de laud. cruc.*

u Reus est mortis. Crucifigatur festinanter, audacter, instanter. *Chrysost.*

x Consepulti enim sumus cum illo per Baptismum in mortem. *Rom. 6.*

y Quomodo Christus surrexit à mortuis, ita & nòs in novitate vitæ ambulemus. *Rom. 6.*

Jésus ne pourra jamais plus mourir ; prenez bien garde de ne pas decheoir de cet heureux estat , car la rechute est plus daugereuse que la chute. *z*

Pour le jour de l'Ascension.

Considerez & admirez la pompe du triomphe de Jésus montant au ciel. Reconnoissez ce divin Conquerant pour vôtre souverain , & rendez - luy des hommages de loüange , d'adoration & d'ofrande de vous - même. Priez - le instamment d'exercer en vôtre faveur devant son Pere cet office d'Avocat qu'il a bien voulu prendre pour l'amour de nous. *a* Priez - le aussi de vous attirer après soy , vous qui le voudriez suivre , mais qui ne le pouvez pas. *b* Soupirez ardemment après sa clai-re vûe , & concevez du degoût pour la vie , & un desir ardent de la mort , afin de le voir bientôt. *c* Sui-vez - le par de devotes affections , *d* & foulez aux piez les biens de la terre , lesquels estant sous vous , vous serviront comme de marche - pié pour vous elever jusqu'à luy. *e*

Pour le jour de la Pentecôte.

Remerciez le Pere Eternel par son Fils de la mission du Saint - Esprit à son Eglise. Reconnoissez cet Esprit divin pour vrai Dieu consubstantiel au Pere & au Fils. Adorez - le du plus profond de vôtre cœur , & priez le avec grande instance d'entrichir vôtre ame de ses precieux dons. Prenez bien garde de ne pas luy fermer la porte de vôtre cœur par une opiniâtre résistance à ses inspirations , de ne pas l'en chasser par le peché mortel , de ne pas l'y contrister par des fautes

z Recidere pejus est quàm incidere. *Ber. ser. 43. in Cant.*

a Advocatum habemus apud Patrem Iesum - Christum. *x. Joan. 2.*

b Trahe me post te. *Cant. 1. Quasi volentem & non valentem. Greg.*

c Eia , Domine , moriar ut videam te , nolo vivere , volo mori. *Aug. in Soliloq.*

d Si adhuc tenemur infirmitate corporis , sequamur cum passibus amoris. *Greg. hom. 29. in Evang.*

e Elevabunt nos bona terrestria , si fuerint infra nos. *Aug.*

venieles. Renoncez à vôtre propre esprit, à l'esprit du monde, & à l'esprit malin, pour vous rendre digne de sa direction, & de ses impressions salutaires; sans quoy vos bonnes œuvres jusqu'aux plus parfaites en elles-mêmes, ne seront, selon les Peres, que des productions batardes & illegitimes, n'auront nul merite devant Dieu, qui comme un sage Pere de famille ne paie le salaire qu'aux travailleurs qu'il met en œuvre luy-même.

Pour meriter d'être dirigé par ce divin Guide, & appliqué aux bonnes œuvres par ce Roy des cœurs, vous devez, 1. Peser les choses au poids du Sanctuaire, jugeant de leurs bonnes ou mauvaises qualitez, non selon les fausses lumieres d'un esprit corrompu par les passions, ny selon les regles d'une politique & d'une sagesse toute humaine, ny selon les maximes trompeuses du monde, ny selon les maudites suggestions du demon; mais selon le jugement infailible de Dieu, que la foy & l'Ecriture nous aprennent. 2. Ne vous ingerez jamais de vous-même ou par inclination naturelle dans aucune affaire, ny dans aucun emploi; mais par le mouvement ou de l'obeissance, ou d'une necessité manifeste, ou d'une charité pure, desinteressée & aprouvée par le jugement d'autrui plutôt que par le vôtre, dont vous devez beaucoup vous desier. 3. Dans le doute s'il faut faire ou ne faire pas telle chose, conservez-vous dans une entiere indifferencé, consultez vôtre divin Directeur, & celuy qui à vôtre egard tient sa place, & prenez le parti qui vous sera suggeré, non par sensualité, par interêt ou par vanité, ny par humeur ou par respect humain, mais dans la seule vûë de la gloire & bon plaisir de Dieu, du bien spirituel ou temporel du prochain, & de vôtre propre sanctification. 4. Après avoir entrepris une chose dans cet esprit, demeurez toujours prêt à la quitter au moindre signe de la volonté de Dieu, demeurez toujours en estat de reconnoître les fautes qui s'y pourront glisser; la soumission d'une volonté flexible & la docilité d'un esprit souple estant en effet de grandes marques de la direction du Saint-Esprit; au lieu que pour bonne que soit l'action, l'attachement à sa propre volonté, & la fermeté dans son propre sentiment font connoître qu'on n'agit que par caprice

ou par vanité, ou tout au plus par le penchant d'un naturel porté au bien. 5. Dans la poursuite de la même entreprise, prenez grand soin d'éviter l'empressement, le degoût, la propre complaisance & la vaine gloire, afin de l'achever dans la même pureté d'esprit que vous l'avez commencé.

Pour le jour de la tres-sainte Trinité

Produisez plusieurs Actes de foy sur la verité de ce Mystere incomprehensible. Concevez une tres-haute idée des trois Personnes divines en vûe de leurs perfections infinies. Rendez-leur des hommages de loüange & de respect par plusieurs Actes d'adoration, & par des *Gloria Patri* souvent reïterez. Faites une aumône extraordinaire à trois pauvres en leur honneur. Ofrez-leur vôtre memoire, vôtre entendement & vôtre volonté, les priant de reformer ces trois facultez, par lesquelles leur image est gravée dans vôtre ame. Enfin sacrifiez-vous entierement à leur service dans le dessein de mener une vie pure & innocente, pour ne jamais cesser de les louër par vos œuvres, dont la douce harmonie les charme bien plus que ne font les loüanges de vôtre langue. *f*

Pour la Fête du tres-saint Sacrement.

Reveillez vôtre foy sur la verité de cet adorable Mystere. Assistez à la Procession avec devotion & modestie en action de graces d'un bienfait si inestimable. Si vous y portez un flambeau, que ce soit pour faire à Jesus comme une amande honorable des outrages qu'il y a reçus de vous, ou qu'il recoit tous les jours des impies dans ce Sacrement, par leurs irreverences ou leurs communions sacrileges. Ne manquez pas durant l'Octave d'ouïr chaque jour la sainte Messe, ou au moins de visiter le saint Sacrement, non plus que d'assister devotement le soir à la benediction. Travaillez sur tout à exprimer en vous par une fidele imitation les

f *Lingua tua ad horam laudat, vita tua semper laudet; plus attendit quid vivas, quàm quid sonas. Aug. in Pf. 146.*

vertus que le grand Maître de la morale chrétienne nous enseigne sur l'Autel comme sur une chaire de sainteté; qu'il enseigne, dis-je, sur l'Autel, non de vive voix, ou par des exemples visibles, comme quand il estoit sur la terre; mais d'une manière d'autant plus divine & admirable, qu'elle est secreete & invisible aux yeux du corps, mais tres-visible aux yeux de la foy.

En effet le Propheece apelle l'Autel du Seigneur l'Autel des vertus, parce qu'il les y fait briller toutes avec un eclat extraordinaire. Il y fait eclater, 1. L'amour qu'il porte à Dieu son Pere par l'estat de victime où il s'y met pour l'honorer. 2. Le desir de satisfaire à sa justice, par celuy d'Hostie propitiatoire & de parfait penitent couvert des accidens comme d'un sac dans lequel il y paroît. 3. Le respect pour sa divine Majesté, par celuy d'humble suppliant dans lequel la foy l'y contemple. 4. L'amour du prochain, en s'y donnant à nous pour nous transformer en luy. 5. L'obeissance, en s'y rendant present à la simple voix d'un Prêtre quelque mechant qu'il soit, comme si les paroles de la consecration luy estoient un commandement absolu. 6. L'humilité, en s'y abaissant plus qu'il ne fit ny dans la creche ny sur la croix, & s'y réduisant comme à un point. 7. La patience en y souffrant les sacrileges & les irreverences des impies, comme s'il ne les connoissoit & ne les vaitoit pas. 8. La pauvreté, n'y estant couvert que des accidens du pain & du vin comme de vieux haitlons. 9. La mortification, n'y exerçant aucune fonction de ses sens, non plus que s'il estoit effectivement mort. Ce divin Maître ajoute encore à ces leçons admirables l'onction interieure de son Esprit, par laquelle il nous en donne l'intelligence & le goût, pour nous les faire penetrer. Neanmoins comme ce n'est pas la langue qui enseigne dans cette celeste ecole, mais la grace; ce n'est pas non plus l'oreille qu'il faut preparer pour y estre instruit, mais il faut preparer l'ame, en aportant à la sainte table une conscience fort pure, & en considerant avec une devote application les vertus qui y rehausent, pour en produire avec vigueur de semblables.

Pour le jour de la Visitation de Nôtre Dame.

Considérez avec attention les vertus incomparables que la divine Marie pratiqua dans ce mystère. Sa promptitude à obéir aux divines inspirations, qui luy fit quitter sa chère solitude pour aler rendre visite à sainte Elizabeth, dès qu'elle s'y sentit poussée. Sa charité, qui la porta à souffrir pour son amour les incommoditez d'un long & pénible voyage. Son humilité, par l'impression de laquelle elle renvoia à Dieu les louanges que luy donna sa Cousine, & s'abaisça jusqu'à la servir dans sa grossesse. Sa ferveur dont l'excez eleva son ame à des transports extatiques en chantant le Cantique *Magnificat*. Formez de fortes résolutions de pratiquer à son imitation ces vertus; comme aussi de reformer vos visites, retranchant les superflus, & faisant les autres selon Dieu & pour Dieu. Rendez à la Mere de Dieu un culte particulier, & concevez pour elle une nouvelle devotion. Conjurez - la de visiter avec son divin Fils vôtre pauvre ame, pour la purifier de ses tâches, & pour l'enrichir des dons celestes. Felicitez saint Jean Baptiste, saint Zacharie & sainte Elizabeth des graces que cette heureuse visite leur atira, & priez - les de vous y obtenir quelque part.

Pour le jour de l'Assomption.

Felicitez la Reine du Ciel de sa mort tres - precieuse, de sa glorieuse Resurrection, de son elevation en corps & en ame au dessus des neuf cœurs des Anges, & de son pompeux couronnement. Remerciez - en Dieu de tout vôtre cœur pour son amour. Reconnoissez - la pour vôtre Reine, reverez - la en cette qualité, & devoüez - vous à son service. Soupirez après sa vûe pour luy rendre vos hommages avec plus de perfection. Supliez - la de vous obtenir une heureuse mort, une glorieuse resurrection, & une honorable place dans le ciel. Prenez un genereux dessein de vous en rendre digne par la fuite du peché & de ses occasions, & par la pratique des vertus, sur tout de la charité & de l'humilité, qui ont dressé l'echelle par où la Mere de

Dieu est montée au plus haut faite de la gloire. Fortifiez - vous dans ce dessein par une ferme confiance en la charité , & en l'efficace de ses puissantes intercessions.

Pour le jour de sa Nativité.

Felicitez saint Joachim & sainte Anne de la naissance de leur Fille incomparable. Priez - les de vous obtenir quelque part dans ses bonnes graces. Faites quelque Acte heroïque de vertu en l'honneur de cette Princesse naissante. Sacrifiez à son imitation toute vôtre vie au service de Dieu.

Pour les Fêtes des Anges & de tous les Saints.

Communiez dignement à leur honneur. Rejouissez - vous de leur bonheur inestimable. Rendez - en grâces à Dieu. Invoquez - les avec devotion. Excitez - vous à imiter leurs vertus , considerant que si vous ne leur ressemblez pas dans leurs bonnes mœurs, vous n'aurez jamais part à leur gloire ; puisque pour être sauvé il faut estre saint , *g* il faut estre Ange , *b* il faut estre Dieu par participation. *i* Autrement on deshonoreroit la Cour celeste , on y aporteroit le trouble , & l'on seroit entierement indigne de la vision beatifique ; par laquelle les Bien - heureux ne sont pas seulement unis à Dieu , qui est la pureté même , mais ils sont même transformez en luy.

Pour le jour de la Conception de la Vierge immaculée.

Travaillez à concevoir cette Fille bien - heureuse dans vôtre cœur , *1.* Par une tres - haute idée, tant des graces extraordinaires que Dieu repand en ce jour dans son ame , que de la gloire incomparable à la

g Nec dicas non sum sanctus, debes fieri, si vis salvari. Hieron. in Epist.

b Erunt sicut Angeli Dei. Matth. 22.

i Salus non aliter esse potest, nisi qui salutem consequuntur Dii fiant. Dionys. Hierarch. Eccl. c. 1.

quelle il a dessein de l'élever. 2. Par un amour singulier pour sa Personne. 3. Par de fortes résolutions d'imiter sa douceur, sa chasteté & ses autres vertus, afin de vous rendre digne de ses faveurs par cette imitation. *k*

Pour le jour de Noël.

T Emoignez à la mere de Jesus & à son Pere nourricier la part que vous prenez à leur joie & à leur bonheur. Ofrez leur vos petits services dans la peine où ils se trouvent en un lieu si incommode & si dépourvu de toutes choses. Prosternez-vous en esprit avec les Anges & les Pasteurs devant la crèche pour admirer, adorer, bénir & aimer ce divin Enfant qui y est couché comme un beau grain sur de la paille pour l'amour de vous. Contemplez-l'y comme dans une chaire de sainteté, d'où il vous apprend l'aneantissement de vous-même, le denument de toutes choses, & la mortification des sens. Considérez que comme il naît du sein de son Pere quant à sa Divinité, & de celui de sa Mere quant à sa chair, il peut naître dans le cœur du Chrétien quant à son esprit. *l* Priez, méditez, confessez & communiez dévotement, afin qu'il naisse dans le vôtre. Après qu'il y sera né de la sorte, allaitez-le des larmes de componction & d'amour; echaufez-le par la ferveur de vos prieres & de vos autres exercices de devotion; & faites-le croître par le progrès dans la vertu. *m*

k Quicumque sibi Mariæ optat præmium, imitetur exemplum. In qua tanquam in speculo refulget species castitatis & forma virtutis... ubi tanquam in exemplari magisteria expressa probitatis quid corrigere, quid effugere, quid tenere debeat ostendunt. *Ambros. 2. de virg.*

l Filioli quos iterum parturio, donec formetur in vobis Christus. *Galat. cap. 4.*

m Concipitur per affectum, gignitur per effectum, nutritur per progressum. *Innocent. Pap.*



TROISIEME INSTRUCTION.

De quelques devotions particulieres.

PREMIERE DOCTRINE.

De la devotion à la tres - sainte Vierge.

DEM. Sommes-nous obligez d'avoir une devotion singuliere à la tres sacrée Vierge?

REP. Nous le sommes sans doute, puisque Dieu le desire, qu'Elle le merite, & que c'est un puissant moyen pour obtenir le salut eternel.

Quoy donc de plus engageant, quoy de plus justé, quoy de plus utile que cette devotion?

D. Par où paroît - il que Dieu le desire?

R. C'est par l'honneur dont il l'a comblée luy - même.

Le Pere Eternel l'a choisie pour sa Fille ainée, le Fils pour sa mere, le Saint - Esprit pour son Epouse, toute la sainte Trinité pour la Reine du Ciel, & pour la Dispensatrice de ses graces : D'où saint Bernard conclut avec quel grand sentiment de respect & de devotion Dieu desire que nous la recevions ; luy qui l'a enrichie de la plenitude de toutes sortes de biens : afin que tout ce que nous avons d'esperance, de grace & de dons celestes, decoule de son sein comme d'une source abondante. *a*

D. Par quels titres merite - t - elle nos respects & nôtre amour?

R. Elle les merite par le comble des graces qu'elle a

a Altius ergo intuemini fratres, quanto devotionis affectu à nobis voluerit Mariam honorari, qui totius boni plenitudinem posuit in Maria; ut si quid spei in nobis est, si quid gratiæ, si quid salutis, ab illa noverimus redundare. *Ber. ser. de Nativ.*

A LA SAINTE VIERGE. 367

reçûs sur la terre. Par l'eminence de la gloire qu'elle possède dans le Ciel. Par la dignité suréminente de mere de Dieu où elle est élevée. Par les prerogatives incomparables que cette maternité luy a attirées.

1. L'ame de la divine Marie fut comme le centre de toutes sortes de graces. *b* Dieu l'orna de tous les dons celestes qu'il a departis aux Anges & aux Saints. *c* Il y a même des Docteurs qui croient que sa premiere grace l'emporta sur celles d'eux tous; *d* parce qu'il y doit avoir de la proportion entre la disposition & la forme, & que cette grace estoit une disposition à la dignité de Mere de Dieu, dont l'excellence surpasse infiniment tout ce qu'ils ont de grandeur, que si deslors cette Fille de benediction fut enrichie à un tel point des divins tressors, quelle surabondance dût-elle en aquerir pendant tout le cours de sa vie? Qu'elle passa dans une union d'esprit & de cœur avec Dieu si forte & si continuelle, que le sommeil même n'estoit pas capable de l'interrompre. *e* Les Peres nous en donnent une haute idée, en disant de sa grace qu'elle est immense, *f* en disant que par son éclat elle obscurcit de telle sorte les esprits celestes, qu'ils sont comme s'ils n'estoient pas; *g* en l'appellant le miroir des lumieres de Dieu, le diademe de la beauté, la couronne des graces: *h* Mais il n'y a que celui qui n'ignore rien, qui puisse connoître le comble des richesses spirituelles de son ame, & en voir le fond.

2. Il est certain que les Saints sont elevez à un degré de gloire d'autant plus eminent, qu'ils ont eu plus de grace & de charité; & c'est, dit saint Thomas, parce

b Operatus est salutem in medio terræ. *Psal.* 73.

c Quidquid singulis distributor justus contulit, matri adoranda concessit. *Arnold. Carnotens.*

d Fundamenta ejus in montibus sanctis. *Psal.* 86.

e Ut dum quiesceret corpus, vigilaret animus. *Ambros. l. 2. de virg.*

f Gratia Mariæ, gratia immensissima, gratia multiplicissima. *Bonav. spec. c. 1.*

g Sic spirituum hebetat dignitatem, ut in illius comparatione, nec possint, nec debeant apparere. *Damian. ser. de Assump.*

h Intellectuale paterni luminis speculum. *And. Cres. ser. 1. de Assumpt. Diadema pulchritudinis, corona gratiarum. Idem. ser. 2. de Nativ.*

que plus on aime Dieu, plus on desire de le voir, & plus ce desir est ardent, plus on en est digne & capable : D'où il s'ensuit, qu'un abîme a attiré dans la Reine des Saints un autre abîme, que comme elle a eu plus de grace qu'eux tous, elle les surpasse tous en gloire, *i* & qu'elle brille parmi ces Astres, comme le Soleil reluit parmi les étoiles; *k* jusques là quelle a l'honneur d'être placée dans le Trône de la Trinité même; *l* non que sa gloire egale la sienne, mais elle en est un tres - vif rayon.

31 De même que la femme est la mere de tout l'homme composé de corps & d'ame, bien que l'ame vienne de Dieu seul; ainsi bien que nôtre Dame n'ait pas produit la Divinité, elle est veritablement la mere de Dieu fait homme, puis qu'en effet ce divin composé est le terme de sa generation : Et c'est cette Maternité qui la releve infiniment plus que tout ce qu'elle possède de grace & de gloire, *m* comme estant d'une dignité infinie : Soit, dit le B. Albert le grand, parce que l'on juge de l'excelence de l'arbre par l'excelence du fruit; *n* Soit, dit saint Thomas, parce qu'ayant pour son terme un Etre infini en perfection, elle l'est aussi en grandeur. De sorte que la dignité incomparable de mere de Dieu contient en eminence toutes les dignitez des Anges & des hommes, comme le ciel empirée renferme par sa vaste etendue tous les autres corps. Elle les fait disparaître par son éclat, comme le Soleil cache par sa lucur la clarté des étoiles; il n'est point d'esprit créé qui la puisse comprendre; les plus sublimes intelligences sont

i Omnium Sanctorum privilegia habes in te congesta. *Idiot. contemp. 12. de B. Virg. c. 2.*

k Quantum gratiæ in terris adepta est præ cæteris, tantum in cælis obtinet gloriæ singularis. *Bern. ser. de Assump.*

l Virgo regalis ad Thronum Dei Patris evehitur, in ipsius Trinitatis fede reponitur. *Damian. serm. de Assump.*

m Quidquid de Maria protuleris, non adsurgat ad hunc super indicibilem honorem, quo creditur & prædicatur Dei genitrix. *Petr. Cellens. l. de panib. c. 12.*

n Filius infinitat bonitatem matris, omnis enim arborex fructu cognoscitur. *B. Albert. Mag. in Marial.*

frapées d'étonnement & saisies de frayeur à sa vûë, à peine osent-elles l'envifager. *u*

4. La même maternité a esté à la Vierge une source de prerogatives incomparables; sçavoir, 1. D'avoir produit dans le tems le même Fils que le Pere Eternel engendre dans l'éternité; *o* de l'avoir produit sans rien perdre de sa pureté virginalé, comme le Pere Eternel ne perd rien de sa Divinité *p* 2. D'avoir eu un pouvoir legitime de commander au Maître absolu de toutes les creatures; puisque c'est un droit que la nature donne aux meres, auquel celuy-là a bien voulu se soumettre qui estoit venu accomplir la loy, non la violer. *q* Mais ce droit est si glorieux à Marie, que saint Bernard ne sçait s'il est plus digne d'admiration que l'obeissance de Jesus; parce que, dit-il, qu'un Dieu obeisse à une femme, c'est une humilité sans exemple, qu'une femme commande à un Dieu, c'est une elevation sans pareille *r* 3. D'avoir esté l'Epouse du Saint-Esprit d'une maniere infiniment plus noble que pas une des autres Vierges, puis qu'à peine les autres meritent d'être aliées à ce divin Epoux quant à l'ame, qu'elle l'a esté aussi quant au corps de la maniere du monde la plus chaste; *s* & que d'ailleurs l'aliance des autres avec le Saint-Esprit ne sert qu'à produire des actions de vertu, au lieu que la sienne a produit aussi d'une maniere inefable le Seigneur des vertus. 4. D'avoir esté comme l'achevement & le couronnement de la sainte Trinité; *t*

u Caveat hinc & contremisceat omnis creatura, & vix audeat aspicere tantæ dignitatis immensitatem. *Damian. serm. 1. de nativ. Virg.*

o Filium unum eundemque mœruit cum Patre habere communem. *Ber. ser. 2. de Annunc.*

p In Patre æterna Divinitas, in Matre perpetua Virginitas. *Aug. ser. 8. in nat. Dom.*

q Erat subditus illis. *Luc. 2.*

r Elige quid amplius mireris, sive Filii benignissimam dignationem, sive Matris excellentissimam dignitatem. Vtrinque stupor, utrinque miraculum. Quod Deus sœminæ obtemperet, humilitas sine exemplo. Quod sœmina Deo principetur, sublimitas sine socio. *Ber. sup. Miss. hom. 1.*

s In cæteris vix anima sincera sancti Spiritus impetrabit præsentiam, sed nunc caro receptaculum efficitur Spiritus sancti. *Greg. Nyssen.*

soit en ce qu'elle a produit le plus excellent fruit de sa fécondité au dehors ; sçavoir , un homme Dieu ; soit en ce qu'elle luy a donné un sujet capable de luy rendre tout l'honneur qu'elle merite , ce qui estoit impossible à toutes les creatures jointes ensemble , soit en ce qu'elle l'a honorée elle - même d'un culte tout particulier. 5. D'avoit esté faite Reine & Dame de toutes les creatures en mettant au monde leur Roy & leur Seigneur. *u*

D. Pourquoi est - ce que la devotion à la Vierge est un puissant moien pour obtenir le salut ?

R. C'est parce qu'elle peut sauver ses vrais devots , qu'elle le veut & qu'elle s'y applique en effet.

Elle le peut , parce qu'elle est la Reine du Ciel ; elle le veut , parce qu'elle est la Mere de misericorde ; *x* elle s'y applique , parce que c'est elle qui impetret la grace justificante aux pecheurs , la ferveur aux justes , & la perseverance aux fervens ; *y* ce qui a donné lieu aux Peres de l'appeller le rachat des captifs , *z* le canal du salut , *a* la dispensatrice de la vie. *b*

D. Quelle marque est - ce donc de luy être vraiment devot , ou de ne l'être pas ?

R. Luy être devot , c'est une marque de predestination ; ne l'être pas , c'est un signe de reprobation. c'

La raison est que nul ne peut être sauvé sans le secours de la grace , laquelle decoule de Jesus comme du Chef de l'Eglise , & passe par Marie comme par son cou. *d* Aussi est - elle apellée par les Peres l'echelle du

t Maria universum sanctæ Trinitatis complementum. *Ishid. hom. 2. de B. Virg.*

u Mariam vocari Dominam & Reginam , ipsa sua germinis fecit autoritas. *Chrysol. ser. 142.*

x Nec facultas ei deesse potest , nec voluntas ; quoniam Regina Cælorum est & misericors. *Ver. ser. 1. de Assump.*

y Gratia Mariæ colligit malos ; impinguat bonos , liberat universos. *D. Bon. spec. B. Virg. c. 6.*

z Captivorum redemptio. *S. Ephrem.*

a Vena salutis. *D. Bonav.*

b Suppeditatrix vitæ. *Andr. Cretens.*

c O beatissima , sicut omnis à te aversus necesse est ut intereat ; ita omnis ad te conversus impossibile est ut pereat. *Ansel. apud div. Bonav. spec. c. 5.*

d In Christo fuit plenitudo gratiæ , sicut in capite fluente : In Maria sicut in collo transfundente. *Hieron.*

Ciel, parce que c'est par elle que Jesus en est descendu, & que les hommes y montent : Et quand l'Eglise chante de cette Dame incomparable qu'elle est la porte de la lumiere & la fenetre du Paradis ; elle veut nous apprendre que tous les élus, tant les justes que les pecheurs entrent dans le sejour de la gloire par son entremise, les justes comme par une porte & à plein pié, les pecheurs comme par une fenetre & en l'escaladant par les exercices de la penitence. En effet, c'est en nôtre Dame que saint Bernard metoit sa grande confiance, c'est elle qui faisoit le soutien de ses esperances. e

D. *Faut-il honorer la Reine des Anges à l'egal de Dieu, & l'invoquer de la même maniere que luy ?*

R. *Ce seroit commettre une grande impieté & luy déplaire extrêmement que d'en user de la sorte.*

La Religion qui regle nôtre culte, defend de mettre en paralele la creature avec le Createur : Ainsi pour n'en point violer les sacrées loix, il faut reverer Dieu comme un Etre infini en perfection, & l'invoquer comme l'Auteur principal de la grace. Il faut honorer Marie comme la plus excelente de toutes les pures creatures, & la prier comme nôtre puissante Mediatrice.

D. *Comment peut-elle être honorée en cette qualité ?*

R. *Elle peut être honorée par pensée, par affection, par parole, par œuvre.*

La Mere de misericorde pense incessamment à ses devots, elle les aime, elle prie pour eux, elle leur départ les dons celestes. Il est donc bien juste qu'ils emploient aussi leur esprit, leur cœur, leur langue & leurs mains à l'honorer. f

e *Hæc peccatorum scala, hæc meâ maxima fiducia est, hæc tota ratio spei meæ. Bern. serm. de nativ. Unica peccatorum Advocata, portus tutissimus, naufragantium omnium salus. S. Ephrem. ser. de laud. B. Virg. Peccatorem quantumlibet fatidum non horret. . . . donec horrendo iudicii miserum reconciliet. Bern. in deprecat. ad B. Virg.*

f *Non recedat Maria à corde tuo, non recedat ab ore ; & ut impetres orationis suffragium, conversationis non deseras exemplum. Bern. hom. 2. de laud. Mariæ. Detestabile nimium est ipsam nominare ore, & corde vana & inutilia cogitare. Ansel. modis. sup. Ave.*

D. *Comment l'honorons nous par pensée ?*

R. *C'est par une grande attention aux prières que nous luy adressons. Par une sérieuse considération de ses perfections. Par une haute estime de sa personne.*

Comme la volonté reçoit toutes les impressions de l'entendement ; plus nous aurons d'estime de la Mere de Dieu, plus nous aurons pour elle de respect & d'amour. Appliquons nous donc souvent & soigneusement à considérer ses inefables grandeurs & ses prerogatives incomparables, afin d'en concevoir la plus haute idée qu'il nous sera possible. g

D. *Comment l'honorons nous par affection ?*

R. *C'est en l'aimant & en la reverant au dessus de toutes les pures creatures. En nous rejoüissant & en rendant grâces à Dieu de son bonheur. En desirant avec ardeur l'acroissement de son culte. En conservant toujours une confiance filiale en sa bonté maternelle.*

C'est principalement dans ces sentimens d'amour, de respect, &c. que consiste la devotion à la Vierge. Prions donc son divin Fils de nous y faire entrer. Travillons y nous-mêmes en poussant souvent de ces sortes d'affections avec toute la ferveur possible. p

D. *En quoi consiste le culte de la parole ?*

R. *C'est à parler souvent d'elle & de ses grandeurs. A porter les autres à sa devotion, & à leur en enseigner les pratiques. A luy adresser avec respect & confiance des prières vocales.*

La bouche parle de la plénitude du cœur ; ainsi c'est témoigner de l'amour pour la Reine du ciel, que de parler d'elle, d'exhorter les autres à luy être devots, de la prier souvent : Ce qui se fait en recitant chaque jour ses Litanies, un Chapelet, ou au moins sa Couronne, en disant un Ave quand l'horloge sonne, en invoquant son saint nom, tant dans nos besoins, sur tout spirituels, que dans nos tentations ; qui est un remede quelquefois plus prompt & plus efficace, que d'invoquer le S. nom de Jesus ; non qu'elle soit plus puissante, mais parce

g Totis ergo medullis cordium, totis præcordiorum affectibus Mariam hanc veneremur. Bern. ser. de nat. Credo firmiter quodd nullus cœlestis Angelus valeat eam, pro ut digna est, salutare, quare magis ego indignissima creatura. Ansel. loc. cit.

que le Fils veut par là honorer la Mere. *h*

D. Par quelles œuvres pouvons-nous l'honorer ?

R. Il y en a plusieurs, dont la plus excelente est de nous corriger de nos vices & d'imiter ses vertus.

Jeûner en l'honneur de la Mere de Dieu le Samedi & les veilles de ses Fêtes, s'aprocher avec les dispositions requises des Sacremens aux jours de ses solemnitez, visiter ses Chapelles & les lieux consacrez à son culte, tenir son image à sa chambre & la saluer par un Ave lors qu'on en sort & que l'on y entre, rapportant néanmoins ce culte à sa personne, faire des aumônes & donner des Chapelets pour l'amour d'elle ; ces pratiques, dis-je, sont sans doute des œuvres qui luy plaisent beaucoup : mais de nous conformer autant que nous le pouvons à ce parfait modele d'innocence & de sainteté par une fidele imitation de ses vertus luy agréée infiniment davantage, *i* & nous rend nous-mêmes tres-heureux. *k*

D. Que dites-vous des exercices extérieurs des Confreries instituées en son honneur, comme de ceux du Rosaire & du Scapulaire ?

R. Je dis que ces exercices sont tres-bons en eux-mêmes, mais que s'ils ne sont pas soutenus d'une vie chrétienne, ils ne suffisent pas pour nous sauver.

C'est être un aveugle ou passionné que de decrier & condamner ces sortes de Confreries, puisque l'Eglise les approuve, qu'elle les a enrichies de grandes Indulgences, & que leurs Statuts sont tres-saints ; mais c'est aussi croupir dans une erreur bien grossiere, que d'établir le salut de son ame sur leurs seules pratiques extérieures, dans l'esperance qu'encore qu'on se laisse aller au vice, elles nous meriteront la protection de la Vierge, sous laquelle nous serons à couvert des carreaux de la justice divine. Car ces pratiques ne don-

h Velocior non numquam est salus invocato nomine Mariæ, quam invocato nomine Iesu ; non quòd illa sit potentior, sed quia Matrem vult sic Filius honorare. *Anselm. de excelent. Virg.*

i Imitatio cultus Religiosissimus. *Lactant.*

k Felix qui Matri Dei nititur pro posse suo conformari. *Ansel. medit. sup. Ave.*

nent pas plus de seureté que le Pain adorable de nos autels , duquel il est dit que quiconque le mangera vivra éternellement , cependant il n'y en a que trop de ceux qui le mangent , qui encourent la mort éternelle , & qui l'encourent même en le mangeant. La confiance dans les intercessions de Marie n'est pas plus seure que l'esperance en la misericorde de Dieu , laquelle néanmoins est inutile à ceux qui se flatant là dessus perseverent dans le crime. Mais qu'elle aparence qu'une Vierge immaculée reconnoisse pour ses serviteurs des esclaves du peché , des emportez , des impudiques , des jureurs , des ivrognes , qu'une personne de mediocre vertu ne voudroit pas recevoir à son service ? Qu'elle aparence qu'elle s'interesse pour le salut de ces pecheurs , qui sous l'esperance qu'elle leur fera propice rouvrent tous les jours les plaies de son Fils , elle qui estant au pié de la Croix les reçut toutes dans son ame , *l* & qui est bien plus sensible à ses injures qu'aux siennes propres ? Que si elle en a sauvé par ses intercessions quelques - uns , ce sont des graces singulieres qui ne tirent point à consequence , qui ne doivent point être regardées des autres comme des exemples , mais comme des miracles. *m* C'est donc sur la pureté de vie & sur l'imitation des vertus de Marie qu'il faut établir l'esperance de son salut , non point sur les exercices extérieurs d'une Confrerie consacrée à son honneur ; sans néanmoins mepriser ni negliger ces exercices , puis qu'ils sont de puissans moiens d'obtenir la grace de bien vivre.

D. Par quel moien pouvons - nous suplée à notre tiedeur & negligence dans le service de la Vierge ?

R. C'est en luy ofrant le cœur de son Fils bien - aimé.

Elle enseigna cette devote pratique de sa propre bouche à sainte Gertrude un jour , que ses infirmités ne luy permirent pas d'assister à une Procession où son image estoit portée.

l Clarissimum fuit Passionis speculum , & perfecta mortis imago. *S. Laurent. Justin.*

m Quod alicui gratiosè conceditur , non debet ab aliis trahi in exemplum. *Reg. jur. Canon.*

FRUITS.

Je reconnois, ô divine Marie, qu'après Dieu & Jesus-Christ il n'est point de personne qui merite tant de respect & d'amour que vous, & vous demande tres-humblement pardon d'avoir si mal satisfait à ces devoirs.

Je desire d'y être plus fidele à l'avenir, & vous honorer comme ma Reine, vous aimer comme ma Mere, vous servir comme ma Dame, vous invoquer dans mes besoins comme mon Avocate, recourir à vous dans mes dangers comme à mon Azile, regler ma vie sur la vôtre comme sur mon Modele. Recevez-moi s'il vous plaît au nombre de vos chers enfans & de vos fideles serviteurs.

O divin Jesus, qui êtes si jaloux de l'honneur de votre sainte Mere, accordez-moi s'il vous plaît la grace d'une tendre, solide & constante devotion pour elle

E X E M P L E S.

Jesus-Christ, tout Dieu qu'il estoit, voulut bien s'assujettir à la divine Marie, & par un surcroi de respect au glorieux saint Joseph à sa consideration. *n*

Saint Gabriel, que saint Bernard croit être un des premiers Princes de la Cour celeste la salua avec des temoignages d'une profonde veneration, & ne faisant en cela que suivre l'ordre exprés que Dieu luy en avoit donné: Et remontant au ciel, ce fût dans des transports d'admiration sur la beauté Virginale & sur le comble de ses vertus. *q*

Quand saint Joseph la vit enceinte, il se resolut de s'éloigner d'elle, se jugeant indigne de la compagnie de celle dont il ne pouvoit regarder la dignité suremment qu'avec un tremblement respectueux. *r*

n Subditus erat Mariæ; nec tantum Mariæ, sed & Joseph propter Mariam. *Ser. sup. Miss.*

o Eam reverenter salutavit. *Ibid.*

p Templum illud modestè adi. *Chrysost.*

q Stupens in Virgineâ formâ & virtutis plenitudine. *Euseb.*

r Cujus supra se mirabiliter expavescebat dignitatem. *Ser. loc. cit.*

Sainte Elizabeth la reçût dans son logis avec admiration, Elle fit son panegyrique & luy donna des éloges infiniment glorieux; Elle se tenoit en sa presence dans une crainte respectueuse. *f*

Saint Denis Areopagite, assistant à son trepas avec les Apôtres, aperçut sur son visage un air de majesté & des traits de grandeur si extraordinaires, que si la foy ne luy eût appris qu'il n'y a qu'un seul Dieu, il l'eût prise pour une Divinité: ce qui a du raport avec ce que l'on dit de cette Reine incomparable des Vierges, vrai prodige de beauté; que, comme si une rosée virginal eût distillé de ses chastes yeux, regardant quelqu'un, elle etouffoit en luy les ardeurs de la concupis-
cence par ce divin regard. *l*

Theophile, Econome des biens de l'Eglise dans une Ville de Cilicie, s'estant donné au diable à la persuasion d'un magicien Juif par une promesse écrite de sa propre main, pour être retably dans sa charge dont son Evêque l'avoit privé sur de faux rapports; il mérita par l'invocation de l'Avocate des pecheurs soutenue d'une rude penitence de quarante jours, non seulement d'obtenir le pardon de son crime & de sortir par là de l'abîme de perdition, mais aussi de retrouver sa promesse, de paroître après la communion avec un visage resplandissant, & de rendre son ame à Dieu parmi les loüanges de sa puissante Mediatrice. *Damian. Ser. 1. de Nativ. Famosum tuæ benignitatis testimonium est per te Theophilus gratiæ restauratus. Ber. in deprec. ad B. Virg.*

Sainte Marie Egiptienne, fameuse pecheresse, se sentant repoussée par une vertu secrete de l'entrée d'une Eglise dediée à la sainte Croix qu'il y avoit dans Jerusalem, où elle estoit allée avec d'autres Chrétiens pour adorer ce bois sacré un jour consacré à son honneur; elle obtint la liberté d'y entrer par une priere accompagnée de la promesse de se convertir, qu'elle adressa à la Mere de misericorde, dont l'image estoit sur la porte de l'Eglise dans une niche: Et s'estant ensuite retirée dans un vaste desert; elle y triompha par son entremise des atta-

f Cum timore & reverentiâ. *Ibid.*

z Extinguebat libidinem divinus ille aspectus; quasi ros qui-
am virgineus ex ejus oculis expiraret. *Gerf. ser. de Nativ.*

que tres-furieuses & souvent reiterées que luy donna l'esprit tentateur pendant les dix-sept premieres années qu'elle y resta.

Il n'y eût jamais d'enfant plus touché de respect, d'amour & de confiance pour sa mere, que saint Hiacinthe l'estoit pour la Mere de Dieu : Mais par un heureux retour, il n'y eût non plus jamais de mere plus emuë de tendresse & de cordialité pour son enfant que la Mere de Dieu l'estoit pour son cher Hiacinthe ; comme il parut singulierement lors que l'honorant d'une de ses visites, Elle luy dit, *Rejouis-toi mon fils Hiacinthe, car tes prieres sont exaucées de mon Fils ; & tu obtiendras de luy par mon entremise tout ce que tu luy demanderas.* Amat nos amore indicibili. *Damian. ser. de Nativ.*

SECONDE DOCTRINE.

Maniere tres-utile & aisée de dire le Rosaire.

DEM. *A* Prenez-moy quelque devotion bien agreable à la sainte Vierge & utile à ceux qui la pratiquent ?

REP. *C'est la devotion du saint Rosaire quand elle est bien pratiquée.*

La raison est que cette devotion nous engage à penser à Jesus & à Marie, à les aimer & reverer, & à imiter leurs vertus, ce qui fait le plus excelent de tous les cultes. Cela fait encore la perfection du Chrétien, puis qu'elle consiste dans la connoissance, l'amour & l'imitation du Verbe incarné.

D. *Qu'est-ce que le Rosaire ?*

R. *C'est une priere instituee en l'honneur de la sainte Vierge, par laquelle nous meditons les quinze principaux misteres de nôtre Redemption en disant trois Chapelets de cinq dizaines chacun.*

Les trois Chapelets sont le corps & la matiere de ce beau composé, la meditation des misteres en est l'ame & la forme.

D. *Quels sont ces quinze Misteres ?*

378 DE LA DEVOTION

R. *Ily en a cinq joyeux, cinq douloureux, & cinq glorieux.*

Les cinq joyeux sont, l'Añonciation de l'Ange, la Visitation de sainte Élizabeth, la Naissance de nôtre Seigneur, la Présentation au Temple, la Dispute de l'Enfant Jésus avec les Docteurs.

Les cinq douloureux. L'oraison au Jardin des oliviers, la Flagellation, le Couronnement d'épines, le portement de la Croix, le Crucifiment.

Les cinq glorieux. La résurrection de nôtre Seigneur, son Ascension, la Descente du saint Esprit sur les Apôtres, l'Assomption de Nôtre Dame, son Couronnement.

D. *Pour bien dire le Rosaire, combien de choses y faut-il employer ?*

R. *Quatre, sçavoir la langue, l'esprit, le cœur, & les mains.*

Le dire de la sorte, c'est bénir Dieu & la Vierge, de parole, de pensée, d'affection, & d'œuvre.

D. *Comment s'y emploie la langue ?*

R. *C'est en récitant les trois Chapelets distinctement & sans se presser.*

Quand il n'y auroit dans la dévotion du Rosaire que cette récitation, elle seroit sans doute très-utile & très-excelente; puisque, comme il a été dit cy-dessus, il n'est point de prière vocale pareille au Pater & à l'Ave en mérite & en efficace : Et c'est une pratique très-Religieuse de dire son chapelet, au moins vocalement, quand on n'a rien à faire, par exemple en chemin; pourvu que cela se fasse avec attention & un grand recueillement tant extérieur qu'intérieur.

D. *Comment y emploie-t-on l'esprit ?*

R. *On l'y emploie en pensant aux mystères, & en considérant leurs circonstances, ou bien les vertus que Jésus & Marie y ont pratiquées.*

Jésus & Marie sont comme le grand & le petit Luminaire du ciel mystique de l'Église; mais nos cœurs ne seront jamais éclairés de leur céleste lumière, si nous ne les suivons dans leur course par de dévotes méditations; & c'est ce qu'il faut faire pour bien dire le Rosaire, soit en récitant premièrement le dizain, puis s'appliquant à la considération du mystère, soit en faisant l'un & l'autre en même-temps. Il n'est pas néan-

moins à propos de considérer chaque fois toutes les circonstances qu'il renferme, ni toutes les vertus qui y re-
 luisent; car cela seroit embarrassant, mais tantôt l'une,
 tantôt l'autre, selon les besoins de son ame, ou les
 atraits de la grace.

D. *Quels mystères faut-il méditer dans chaque
 Chapelet?*

R. *Il faut méditer les joyeux dans le premier, les dou-
 loureux dans le second, les glorieux dans le troisième.*

Lors par exemple qu'on dit le premier Chapelet, il
 faut s'appliquer dans le premier dizain à la considération
 de l'Anonciation de l'Ange, dans le second à celle de
 la Visitation, & ainsi consécutivement; sans néanmoins
 que ce changement soit absolument nécessaire; mais
 on peut s'arrêter, pendant tout le Chapelet, à un seul
 mystère, lorsque l'Église le solemnise, ou qu'on y trou-
 ve plus de goût.

D. *Faut-il se contenter dans cette méditation de la
 simple pensée ou spéculation du sujet que l'on considère?*

R. *Non, mais il faut en même tems s'exciter à la fuite
 d'un tel péché, à la pratique d'une telle vertu.*

C'est par là que la méditation est distinguée de l'etu-
 de, à laquelle on ne s'œupe pas pour se rendre ver-
 tueux, mais pour devenir sçavant.

D. *Quels sont les péchez à la fuite desquels il faut
 s'exciter?*

R. *Ce sont ceux auxquels on est le plus sujet, comme
 la colère, l'avarice, l'impureté.*

Il faut être bien dur, pour ne pas concevoir de l'hor-
 reur de quelque péché que ce soit, en se représentant
 vivement ce que le Rosaire nous apprend avoir été fait
 & souffert par un Dieu fait homme, afin de l'ancantir.

D. *A quelles vertus faut-il s'animer?*

R. *C'est à l'humilité, à l'obéissance, à la douceur, à
 la patience, à la chasteté, à la sobriété, & aux autres
 dont on a plus de besoin.*

Jésus & Marie nous ont donné des leçons admirables
 de toute vertu, & il n'est pas de motif plus puissant à
 nous y animer, que leurs exemples, sur tout si nous y
 ajoutons l'atrait de leur gloire, dont leur fidèle imita-
 tion nous rendra participans. Or le Rosaire est un livre
 où jusqu'aux plus idiots sont capables de lire ces exem-

ples; il est un miroir qui représente cette gloire aux aveugles mêmes.

D. Quelles sont les affections auxquelles on peut s'animer?

R. Ce sont des affections de douleur de ses péchez, de crainte de la justice de Dieu, d'espérance en sa miséricorde, de désir de la gloire, de compassion, de jouissance, de remerciement, d'amour de Dieu & du prochain.

Pour être vivement touché de l'affection à laquelle on veut s'exciter, il est nécessaire de bien peser le motif que le mystère en fournit. Si, par exemple, l'on veut concevoir un vif regret de ses péchez en considérant l'oraison au jardin des oliviers; l'on doit s'arrêter à l'agonie où Jésus y fut réduit, voir qui est celuy qui l'endura, pour quel sujet, pour qui, avec quel amour, combien grand en fut l'excès qui alla jusqu'à répandre du sang par une sueur très-amère.

D. Comment emploie-t-on le cœur dans cette manière de dire le Rosaire?

R. C'est en formant intérieurement des résolutions de fuir un tel vice, de pratiquer une telle vertu, ou bien en poussant des élans d'amour, de regret, &c. selon le sujet qu'on a médité.

Si dès le commencement du Chapelet, on sent son cœur touché de quelque bon mouvement, il en faut suivre l'attrait par des élancemens propres à l'augmenter; car de s'appliquer en ce cas à la considération ce seroit se mettre en chemin quand on est arrivé au terme.

D. Comment y emploie-t-on la main?

R. C'est en mettant la main à l'œuvre par une fidèle exécution de ses bonnes résolutions.

Sans cela, elles seroient inutiles, comme le sont les fleurs de l'arbre quand il ne leur succède point de fruit.

D. Quel est le premier moyen d'exécuter ses bonnes résolutions?

R. C'est d'en déterminer, tant qu'il se peut, les occasions particulières, & de les bien graver dans sa mémoire.

Celles qui se font en l'air, ou qu'on oublie d'abord, se réduisent d'ordinaire en fumée.

D. Quel est le deuxième?

R. C'est de ne s'appuyer point en les faisant, sur ses propres forces, mais sur le secours de la grace.

Pour ce sujet, il ne faut jamais manquer de deman-

A LA SAINTE VIERGE. 381

der intérieurement cette grace, en vertu du Mistère qu'on médite, & par l'intercession de la Reine du Rosaire.

D. D'où puis-je prendre les sujets de mes méditations, en disant mon Chapelet ?

R. Vous en trouverez de fort utiles dans ce qui a été dit cy-dessus sur les mystères de notre Rédemption, & sur les pratiques de dévotion pour chaque Fête de l'année.

FRUITS.

Ce ne sera pas seulement de bouche, ô Reine du saint Rosaire, que je le dirai à l'avenir; je désire avec votre assistance, en apprendre soigneusement les mystères avec leurs principales circonstances, pour les considérer en les disant, & régler ma vie sur les exemples de votre Fils & sur les vôtres par ces considérations.

E X E M P L E S.

Thomas de Champrai rapporte d'un jeune Gentilhomme Alemand, qui, après la mort de ses père & mère, avoit consumé la plus grande partie de son bien au jeu & en des festins, sans néanmoins pécher contre la chasteté; qu'ayant, à la persuasion d'un de ses oncles, pratiqué la dévotion du Rosaire pendant trois années, en disant la première un Chapelet de cinq dizaines chaque jour, la seconde deux, & la troisième trois, le goût des choses de Dieu entra peu à peu dans son cœur: Et il changea tellement de vie, que cet oncle charitable luy ayant procuré un parti fort avantageux en récompense, il mérita le jour de ses nocces d'être invité par la sainte Vierge pendant qu'il disoit son Rosaire, aux nocces de l'Agneau sans tache, dont il alla goûter la douceur inefable au bout de trois jours que son ame se sépara du corps par l'effort d'une fièvre dont il fût saisi après que la Vierge eût disparu; ce qui toucha si fort son épouse, qu'elle passa le reste de sa vie dans un Monastère. *L. 2. de apib. c. 29.*

TROISIEME DOCTRINE.

*De la devotion aux Anges sur tout à
l'Ange Gardien.*

DEM. *Les Anges meritent-ils d'être honorez ?*

REP. *Ils le meritent, à cause de l'excellence de leur nature, de l'eminence de leur sainteté, de la sublimité de leur gloire, & de la part qu'ils prennent à nôtre salut.*

1. Dans l'ordre de la nature, les Anges sont les aimez de Dieu, *a* les portraits de ses grandeurs, les miroirs de ses beautés, & les images de son immortalité. *b* Ils penetrent les secrets les plus cachez de la nature par des lumieres aux prix desquelles la science des plus celebres Docteurs n'est que tenebres. *c* Leur force est si prodigieuse, qu'un seul en a assez pour faire rouler sur nos têtes la vaste & si pesante machine du premier mobile. *d* 2. Dans l'ordre de la grace, ils possèdent tous le comble de la sainteté, *e* chacun neanmoins conformement à la perfection de sa nature; parce que n'ayant point esté sujets comme nous à des passions rebelles, dont la fougue arrêtât ou afoiblit cet elan d'amour par lequel ils se disposerent à la grace, un chacun, dit saint Thomas, reçût plus ou moins de cette divine qualité, selon qu'il se trouva plus ou moins avanta-gé des dons naturels? 3. Dans l'ordre de la gloire, ils occupent une place d'autant plus honorable, que leurs dons de nature & de grace ont esté tres-excelens; Dieu, comme dit encore le Docteur Angelique, ayant fait comme un habile architecte, qui polit les pierres selon

a Primogeniti Dei. *Clemens Alex. l. 6. Stromat. ex c. 1.*

b Divina simulachra, specula & imagines. *Sophron. orat. de Angel. excellent.*

c Quantum inter hominem cæcum & videntem discriminis est, tantum virtutes illæ incorporatæ à nobis differunt. *Chrysof. l. 3. cont. Anon.*

d Potentes virtute. *Pf. 102.*

e Per Sancti Spiritus sanctificationem, omnes perfectionis numeros acceperunt. *Damascen. lib. 2. de fide c. 3.*

que l'endroit auquel il les destine est plus beau. 4. Notre bonheur fait leur joie, notre perte cause leur tristesse; & comme dit saint Paul, tous travaillent à notre salut; *f* les plus nobles par le ministère des moins parfaits, à qui ils font connoître quel secours ils doivent nous donner; ceux - cy par eux - mêmes, en nous secourant dans nos besoins.

Ce sont donc là des motifs bien puissans à nous inspirer du respect & de l'amour pour tous ces bien - heureux Esprits: mais comme le glorieux saint Michel a esté établi de Dieu pour être le grand Défenseur de sa gloire, le Prince de l'Eglise triomphante, le Protecteur de la militante, & le Tuteur general des fideles; comme encore c'est luy qui a soin de presenter à Dieu nos ames après la mort, & qu'il s'intresse avec zèle pour notre salut, il n'est point de Chrétien qui ne doive se devouer par une devotion singuliere à cet illustre Chef des armées du Dieu vivant.

D. *Par quelles pratiques pouvons - nous honorer ces Esprits si glorieux?*

R. *Il y en a plusieurs, dont la principale est d'imiter leur pureté, leur promptitude à obeir à Dieu, leur zèle pour sa gloire, & leurs autres vertus.*

Ces pratiques sont de les reverer, les louer, les aimer, nous rejouir de leur bonheur, les saluer, particulièrement ceux qui sont commis à la garde des personnes que nous abordons ou que nous rencontrons en chemin, offrir à Dieu en leur honneur nos communions, & nos autres bonnes œuvres, & reciter de tems en tems neuf *Gloria Patri*. Mais comme nous sommes destinez pour leur être associez en remplissant parmi leurs cœurs les places que les Anges apostats y ont laissé vuides, *g* nous devons sur tout travailler à leur devenir semblables en vertu & en innocence, sans quoi nous ne meriterons jamais ce bonheur. *h*

D. *Chacun de nous a - t - il un Ange gardien?*

f Omnes sunt administratorii spiritus. Heb. 1.

g Indicabit Dominus implebit ruinas. Ps. 109.

h Qualem putas esse hominem oportet, qui repudiat locum Angeli fortiatur? Planè immunem ab omni peccato. Ber. ser. in Kalen. Novemb.

R. *Il est certain qu'ouï, puisque l'Écriture le marque tant dans l'ancien Testament, i que dans le nouveau. k*

La raison de saint Thomas est que la divine Providence se signale particulièrement dans la conduite des choses perpetuelles & qui doivent toujours subsister, occupant ses Ministres à leur conservation & à leur gouvernement; ce qui paroît en ce que dans le commun sentiment des Docteurs, il y a un de ces Esprits celestes destiné pour presider à chaque espece : d'où il s'ensuit que nos ames estant immortelles, il est hors de doute que nous avons chacun un Ange tutelaire. Aussi cela nous a esté tres-necessaire pour echaper des dangers où nous étions de nous perdre; dangers si grands & si frequens, que sans le secours d'un tel Guide, il nous seroit impossible de nous en garentir. Cela montre encore jusqu'à quel degré de gloire monte la noblesse de nos ames. l

D. *Sommes-nous obligez à avoir une devotion particuliere à nos Anges tutelaires?*

R. *La justice, la gratitude & nôtre propre intérêt nous en imposent une obligation indispensable.*

D. *Sur quoi est fondé le devoir de justice?*

R. *Il est fondé sur leur eminente dignité.*

Il est vrai que les Anges deputez à nôtre garde sont du dernier chœur, mais aussi il est vrai que les derniers de ces bien-heureux Esprits sont incomparablement plus nobles que les premiers d'entre les hommes, m & que la dignité des Rois mêmes n'est que basse au prix de la leur: n Ce qui nous engage à leur rendre un grand honneur, puis qu'autant qu'une

i Angelis suis Deus mandavit de te, ut custodiant te in omnibus viis tuis. *Psf. 90.*

k Angeli eorum semper vident faciem Patris mei. *Math. 18.*

l Magna profectò dignitas animarum, ut unaquæque habeat in custodiam sui Angelum deputatum. *Hieron. sup. Math. cap. 18.*

m A Deo sunt secundi, post quem primi. *Tertul. Apolog. c. 30.*

n Quorum tanta dignitas, ut omnis humana natura illis comparata pueritia nuncupetur. *Hieron.*

personne est élevée en dignité, autant elle mérite d'être honorée o.

D. Sur quoi est fondé le devoir de gratitude?

R. Il est fondé sur les offices pleins de charité qu'ils nous rendent sans jamais se lasser ni se rebuter.

L'obéissance, la charité & l'exemple du Fils de Dieu donnent des ailes aux saints Anges pour voler à nôtre secours; sans être ni arretés par nôtre indignité, ni dégoûtés par nos ingratitude, ni attirés par aucune récompense, mais on diroit qu'ils se font un honneur de nous rendre leurs bons offices p.

Ils nous secourent 1. Dans nos combats, soit en écartant ou afoiblissant nôtre énémi, soit en nous tenant lieu de sauvegarde q. 2. Dans nos chutes, tant par de secretes repréhensions, que par des sollicitations pressantes à nous relever promptement, comme les deux qui avertirent Loth de la ruine de Sodome le presserent d'en sortir au plutôt. *Gen. 19. 3.* Dans nos peines, soit en les adoucissant, comme celui qui changea l'ardeur des flammes de la fournaise en une douce rosée. *Daniel. 3.* Soit en nous donnant la force de les porter, comme celui qui fortifia nôtre Seigneur dans son agonie *Luc. 22. 4.* Dans nos tenebres, en les dissipant par de certaines images sensibles qu'ils forment dans l'imagination, d'où elles passent à l'entendement pour l'éclairer r. 5. Dans nos tiedeurs, en excitant la ferveur dans le cœur materiel d'où elle passe dans la volonté s. 6. Dans nos dangers, en nous portant sur leurs mains pour nous en garantir, comme une nourrice porte son nourisson sur son bras, afin qu'il ne tombe point t.

D. Pourquoi est-ce que nôtre propre intérêt nous oblige à leur être devots?

o Secundum dignitatem unicuique tribue honorem. *Ber. serm. de obed.*

p Ambitioso lamulatu ad hominum servitium accedunt. *Hilar. can. 18. in Matth.*

q Circumdat in giro Angelus Domini timentes eum. *Psf. 339. Juxta versionem S. Hieronimi.*

r Pædagogî in morem instruunt. *S. Maxim.*

s Incensi & incendentes. *Dionis.*

t In manibus portabunt te. *Psf. 90.*

R. *C'est que cette dévotion nous est nécessaire pour profiter des bons offices qu'ils nous rendent.*

Nos bons Anges nous servent. 1. De Tuteurs conservant & faisant valoir nos biens spirituels u. 2. De Pasteurs, veillant sur nous pour nous préserver de la gueule du loup infernal x. 3. De Mediateurs, montant & descendant comme ceux de l'échelle de Jacob, pour représenter à Dieu nos besoins & pour nous apporter les graces de Dieu y. Or il est manifeste qu'afin de titer du fruit de ces offices charitables, nous devons être d'intelligence avec eux par une singuliere dévotion.

D. *En quoi consiste la dévotion à l'Ange gardien ?*

R. *Elle consiste à l'honorer. A reconnoître ses bienfaits. A l'invoquer.*

D. *Quels témoignages d'honneur pouvons-nous lui rendre ?*

R. *Ce sont de le saluer le matin au reveil & souvent le long du jour. De ne rien faire d'indecent en sa présence. De lui demander pardon dans l'examen du soir.*

Si selon l'oracle du Sauveur, il faut prendre garde de ne pas mépriser un petit enfant, à cause que son bon Ange voit la face de Dieu; quel respect un chacun n'est-il pas obligé d'avoir pour le sien propre en tout tems & en tout lieu? Qui osera faire en sa présence ce qu'il auroit honte de faire devant un homme de qualité z?

D. *Quelles marques de reconnoissance pouvons-nous lui donner ?*

R. *Ce sont de faire souvent réflexion sur les maux dont il nous a préservés & sur les biens qu'il nous a faits. De l'en remercier de tout notre cœur. D'être prompts à exécuter ses bonnes inspirations. De nous étudier à lui plaire par*

u Ipsi velut parvuli ut tutoribus committimur. *Ber. in Ps. Qui habitat. Ser. 12.*

x Invenerunt me vigiles. *Cam. 3. Hoc est juxta Hugonem Cardinalem Angeli.*

y Solliciti currere inter nos & te; suspiria nostra ad te referentes... ut referant ad nos desideratam tuæ gratiæ benedictionem. *Aug. Soliloqu. c. 26.*

z In quovis angulo, in quovis diversorio Angelo tuo reverentiam exhibe. Tu ne audeas illo présente, quod me vidente non audeas? *Ber. loc. cit.*

par la fuite du péché, par la ferveur dans le service de Dieu, & par une pureté Angelique.

De toutes ces marques de reconnoissance, la fuite du péché est la plus nécessaire ; parce que le péché véniel contriste nôtre bon Ange, le mortel lui donne la chasse ; de même que la fumée fait fuir les abeilles, & qu'une odeur puante chasse les colombes *a*.

D. *Quand est-ce qu'il le faut invoquer ?*

R. *Il le faut invoquer le matin, le soir, dans nos tentations, dans nos dangers, dans nos afflictions tant d'esprit que de corps, au commencement de la priere, quand on veut aller à confesse, aiant à traiter quelque affaire ; & en ce cas il est bon d'invoquer aussi les Anges intellaires de ceux avec qui on la doit traiter.*

La cordialité maternelle de nôtre Ange tutelaire doit animer nôtre confiance dans les prieres que nous lui adressons : Et bien qu'il semble quelque fois ne pas nous entendre, il ne dort ni ne sommeille point, mais il fait le sourd pour éprouver nôtre fidélité *b*.

F R U I T S.

Que toutes les créatures vous benissent, ô grand Dieu, d'avoir commis un de vos Anges à la garde de ce chetif vermillieu de terre.

Mon bon Ange, je vous rends graces de tous les bons offices que vous m'avez rendu pendant tout le cours de ma vie.

Je vous demande tres-humblement pardon de les avoir paieés jusqu'à présent d'ingratitude, & désire de les mieux reconnoître à l'avenir.

Faites-moy la grace, ô Esprit bien heureux, que par ma fidélité à repondre à vos soins charitables, je mérite de louer avec vous nôtre commun Seigneur pendant l'éternité. *Angele Dei, &c.*

E X E M P L E S.

Elie consolé dans la Persecution de Jezabel par un

a Veluti fumus apes fugat, sedus odor columbas expellit; sic Angelum vitæ custodem abigit graveolens peccatum. *Basil. hom. in Ps. 33.*

b In tribulationibus invoca illum. Non dormit neque dormitat, nisi ad tempus dissimulet. *Ber. loc. cit.*

Angé. 3. Reg. 19. Judith préservée de toute corruption dans la tente d'Holopherne. *Judith.* 13. Daniel garanti de la mort & sustenté miraculeusement dans la fosse aux lions. *Daniel.* 3. Reconnoissance des deux Tobies pour saint Raphaël. *Tob.* 12. Respect de saint Jean pour un de ces Esprits célestes. *Apoc.* 19.

Saint Agnez aiant été trainée dans un lieu infame, elle y trouva un Ange qui défendit sa pureté virginale contre les libertins qui y entrerent pour la lui ravir, éfraiant les premiers par l'éclat de sa lumière, & tüant de sa main le dernier, qui étoit fils du Préfet Sempronius.

Sainte Françoisé avoit le bon-heur de voir à son côté son bon Ange sous la figure d'un enfant doüé d'une beauté incomparable, & dont le visage étoit si resplandissant, qu'elle disoit quelquefois son office pendant la nuit à la clarté de la lumière qui en rejalissoit. Que si cette Sainte se laissoit aler à des pensées inutiles dans sa solitude, ou si elle s'échapoit en des paroles oiseuses dans la conversation, cét Esprit censeur lui faisoit connoître sa faute en se derobant à ses yeux : Et lors que d'autres y bleissoient tant soit peu la charité par quelque médifance, qu'ils y choquoient la pudeur par quelque folatrerie, il témoignoit combien cela lui étoit desagreceable en couvrant de ses mains son visage.

QUATRIEME DOCTRINE.

De la dévotion aux Saints, surtout à nos Patrons.

D E M. **D** Evons - nous être dévots aux Saints ?
R E P. **D** Nous le devons sans doute.

Ce devoir est fondé tant sur l'excellence de leur sainteté & sur l'éminence de leur gloire, que sur leur pouvoir à nous défendre contre les ennemis de nôtre salut, & à nous obtenir des graces singulieres a.

a Adorantur, ut qui à Deo sunt gloriâ affecti, adversarii forma dolosi, & in eos benefici qui ad ipsos cum fide confugiunt. *Damasc. orat. 3. de imagin.* Venerare unumquemque pro sua merito sanctitatis. *Bar. ser. 19. de modo bene vivendi.*

D. *Y a-t-il des Saints pour qui nous devons avoir une dévotion particulière ?*

R. *Il y en a, sçavoir nos Patrons.*

La raison est que la grace imite la nature, qui nous inspire plus d'amour pour nos proches que pour les étrangers. Or chacun doit mettre au rang de ses Patrons. 1. Le saint dont il porte le nom. 2. Le Titulaire de sa paroisse & ceux dont les reliques y sont honorées. 3. Ceux à qui il s'est dévoué par quelque inspiration particulière. 4. Si c'est un homme de vocation, celui que tout le corps a choisi pour Patron, comme un Avocat S. Yves, un tailleur sainte Luce, & ainsi des autres.

D. *En quoi consiste la dévotion aux Saints ?*

R. *Elle consiste à les honorer. À les imiter. À les invoquer.*

Il faut 1. Les honorer comme étant les enfans bien aimez de Dieu, de puissans Protectors du genre humain, & nos favorables Intercesseurs *b.* Prenons néanmoins garde de ne pas regarder les Saints comme l'objet principal du culte que nous leur rendons, mais rapportons-le à Dieu comme à son dernier terme, l'honorant en eux, & les honorant pour lui *c.*

2. Les imiter, parce que ce sont des astres resplendissans, qui nous éclairent par la lumière éclatante de leurs exemples *d.* Ce sont des modèles de sainteté que Dieu nous a donnez, afin que nous formions nos mœurs sur leur conduite *e.* Ce sont des miroirs de vertu que nous n'avons qu'à regarder pour régler nôtre vie selon les loix du christianisme : Et puis qu'ils étoient païtris du même limon que nous, leurs actions vertueuses ne doivent pas nous paroître inimitables ; mais nous de-

b *Ecquid igitur causæ esse potest, quin eos honore complectamur, qui servi, amici ac Filii Dei appellati sunt?... An non honorandi sunt, qui totius generis humani Patronos se profiterentur, Deo nostri causâ supplicanti ? Damasc. l. 4. de orthod. fid. c. 16.*

c *Laudate Dominum in Sanctis ejus. Ps. 150.*

d *Inter quos luceris sicut luminaria in mundo. Philip. 2.*

e *Sanctorum vita cæteris est vivendi forma. Ambr. l. de Jo. seph.*

vons les confiderer comme des loix vivantes *f*, pour nous y conformer, & pour devenir par là de fidèles portraits & comme des statues animées des saints.

3. Les invoquer, parce que s'ils ont esté puissans sur la terre, ils sont plus puissans dans le ciel; & bien qu'ils soient exempts de toute souffrance, ils ne sont pas insensibles à nos miseres; tout au contraire leur cœur en est d'autant plus vivement touché, qu'ils sont joints immédiatement à la source de toute miséricorde *g*.

D. Quels honneurs puis je rendre aux Saints?

*R. Concevez une haute idée de leur excellence. Ayez un profond respect pour leur personne. Reverez dévotement leurs reliques. Saluez humblement leurs images rapportant ce culte aux originaux. Remerciez Dieu des graces dont il les a favorisez. Célébrez leurs fetes avec devotion, & sans aucune intemperance *h*.*

Il est honteux de dire, mais il n'est pas permis de taire, que ceux qui à la Fête du saint Patron de leur Paroisse ou de leur métier, se portent à des dissolutions ou à des danses scandaleuses, rendent plus d'honneur au diable qu'à ce saint *i*. Qu'ils font la Fête de Satan non la sienne *k*. Qu'au lieu d'obtenir de lui quelque faveur, ils s'attirent son indignation. Car quel sujet d'une juste fureur contre ces impies n'est-ce pas à ce Saint, de se voir deshonoré par eux de la sorte en un temps destiné pour l'honorer? de voir un jour consacré à son honneur, changé par leurs excez criminels

f Quorum actiones sunt nobis pro legibus. *Clemens Alex. 2. Stromat. Cujus conversatio lex fuit. Zeno veron. de Abraham. ser. 3.*

g Qui potens fuit in terrâ potentior est in cœlis. . Nec quia impassibilis, impassibilis factus est; sed nunc potius induit tibi viscera misericordiæ; cum ante fontem misericordiæ existit. *Ber. ser. in vigil. SS. Petri & Pauli.*

h Natalitia sanctorum cum sobrietate celebrate, ut gaudeant de vobis qui orant pro vobis. *Aug. in Ps. 38. Valdè absurdum est nimia saturitate velle honorare Martirem, quem scimus Deo placuisse jejuniis.*

i Puder dicere, sed necesse est non tacere: Plus impenditur demoniis quam Apostolis. *S. Leo. in Octav. Apost. Petr. & Paul.*

k Vbi Cytharæ & Chori, ibi Angelorum tristitia & diaboli Festum. *Chrysof. hom. 49. in Matth.*

eu un jour de carnaval ? De voir ofenser à son occasion le Tour-Puissant de la gloire duquel il est si jaloux ? En vérité il seroit mieux qu'il n'y eût point de cette sorte de Fêtes , que de les profaner par des débauches & des impudicitez , comme font les vilageois & les artisans. Il seroit mieux de labourer la terre ou travailler à la boutique ces jours-là , que de se porter à de tels désordres.

D. Comment pourrai-je imiter les Saints ?

R. Instruisez-vous de leurs vertus par la lecture de leur vie. Gravez dans votre souvenir celles qui vous sont propres. Pratiquez-en de semblables dans les occasions.

Pour copier un portrait, il le faut avoir devant les yeux, il en faut remarquer les traits, il en faut faire de semblables. Mais c'est aussi en lisant, en considérant, & en imitant les actions des Saints, que l'on devient une fidèle copie de ces beaux portraits de vertu.

D. De quelle maniere faut-il les invoquer ?

R. Il ne faut pas s'adresser à eux comme aux auteurs de la grace, ni comme à nos principaux médiateurs; mais comme à des Intercesseurs tres-puissans & tres-prompts à nous obtenir les dons célestes.

Il n'y a que Dieu qui puisse nous donner la grace. Il n'y a que Jesus-Christ qui nous l'ait méritée. Il n'y a que lui qui soit nôtre grand Médiateur; cela toutefois n'exclut pas la médiation des Saints; qui d'une part n'ont pas moins de pouvoir auprès de Dieu, que des soldats qui pour obtenir une grace de leur Prince exposent à ses yeux les plaies qu'ils ont reçues pour son service, & de l'autre se plaisent merveilleusement à prier pour nous; comme étant tout pleins de charité, faisant un même Corps mystique avec nous, sçachant par leur expérience l'extrême besoin que nous avons de la grace, & attendant de nôtre salut la consommation de leur gloire: ainsi nous devons recourir à leurs intercessions avec grande confiance, reciter souvent leurs Litanies, invoquer chaque jour nos Patrons, & ceux dont l'Eglise honore la memoire, & dans la souffrance de quelque mal, nous adresser à celui que Dieu a favorisé d'une vertu particuliere d'en délivrer.

FRUITS.

Mon dieu je vous remercie de la gloire à laquelle vous avez élevé tous les Saints & singulièrement mes Patrons. Faites s'il vous plaît que j'honore leurs mérites, & que j'imité leurs vertus.

Saint N. mon Patron, je me réjouis de votre bonheur inestimable, obtenez - moi je vous prie la grace d'y mériter quelque part par une vie conforme à la vôtre.

E X E M P L E S.

Abdias, Surintendant des Finances du Roi Achab, se prosterne aux piez du Prophète Hélie. *3. Reg. 18.* Nabuchodonosor rend le même respect à Daniel. *Danjel 2.* Saint Pierre promet aux fidèles de se souvenir d'eux après sa mort. *2. Petr. 1.*

Saint Antoine portoit la robe de saint Paul l'Hermite faite de feuilles de palmier aux jours de Pâques & de la Pentecôte.

Sainte Marguerite, fille du Roi d'Hongrie, jeûnoit & portoit la haire les veilles des Apôtres & des principaux Saints de l'année.

Pendant le séjour que saint Martin fit à la Cour de l'Empereur Maxime, pour les intérêts de l'Eglise, l'Impératrice voulut un jour le servir elle-même à table; ce qu'elle fit avec tant de respect, qu'on ne lui vit jamais lever les yeux, que quand cela étoit nécessaire pour bien exercer ce vil office.

Philippe second & Philippe troisième son fils se firent un honneur de porter sur leurs épaules la chaise de sainte Leocade dans la réception solennelle de ses Reliques qui se fit à Madrid après qu'elles eurent été transportées de la Flandre en Espagne.

Saint Michel, sainte Barbe & sainte Cathérine la Martire défendent leurs dévots contre les atakes du démon à l'heure de la mort. Aëtius ancien Médecin met l'invocation de saint Blaise parmi les remèdes qu'il donne contre les aretes qui s'arretent au gosier. L'invocation de sainte Agathe est aussi fort efficace contre la douleur des mamelles, & celle de sainte Apollonie

contre le mal aux dents. Bien des prisonniers ont été afranchis de leurs liens par l'intercession de saint Leonard. Des febricitans guérissent tous les jours de leur fièvre en invoquant saint Raimond, & avalant tant soit peu d'une poussiere rougeatre qui sort de son ancien sepulchre.

CINQUIÈME DOCTRINE.

Des Pelerinages

DEM. *Q* D'apellez-vous pèlerinage ?

REP. *Q* C'est un voiage qu'on fait par dévotion en un lieu où il y a quelque chose de saint.

Comme des reliques, une image miraculeuse, une solennité particuliere.

D. Dans quel esprit faut-il le faire ?

R. Ce doit être dans un esprit de soumission & de Religion.

C'est à quoi manquent ceux & celles qui vont à des lieux de dévotion sans la permission de leurs pere & mere ; ou qui n'y vont que par curiosité, ou par vanité, ou par libertinage ; au lieu de n'avoir d'autre but que la gloire de Dieu, le culte du Saint, & l'impétration de quelque grace. Et comme plusieurs manquent en ce point, le dévot Akempisa eu sujet de dire que la saintete ne s'acorde guère avec les frequens pèlerinages. *a*

D. Comment faut-il se comporter en chemin ?

R. Ce doit être fort chrétiennement & avec grande modestie.

Il faut pour cét éfet se joindre à des personnes vertueuses & autant qu'il se peut de son sexe. Eviter toutes sortes de folatreries, de médisances & d'excez de bouche. Marcher en esprit avec le petit Jesus, la sainte Mere & saint Joseph alans en Egipte ou au Temple de Jerusalem. Chanter des Cantiques spirituels. Dire tous ensemble le Chapelet. Entrer dans les Eglises des lieux où l'on passe, pour y adorer Dieu & se recommander aux Saints qui y sont honorez.

a Raro Sanctificantur, qui sæpe peregrinantur.

D. *Que faut-il faire étant arrivé au terme de son pèlerinage?*

R. *Il faut s'appliquer uniquement aux exercices de dévotion.*

Comme sont, rendre avec ferveur les vœux & les respects à Dieu, à la Vierge, ou au Saint. S'approcher des Sacremens avec un désir sincere de changer de vie & d'en prendre les expediens. Demander instamment les graces dont on a besoin, & sur tout celle d'une parfaite conversion. Ne point s'amuser à voir par curiosité les raretez du lieu, pour n'être pas détourné de ces dévotions.

D. *Que faut-il faire après son retour?*

R. *Il faut remercier Dieu de ses graces, lui demander pardon de nos fautes. Commencer une vie toute nouvelle pour la continuer jusques à la fin de nos jours.*

Regardons-nous comme des Pélerins en ce monde, & ce sera un moien d'embrasser cette vie nouvelle, en nous détachant des choses de la terre dont la passion nous empêche de suivre Dieu. *b*

E X E M P L E S.

Les deux Disciples qui aloient en Emaüs attirerent nôtre Seigneur en leur compagnie par leurs dévots entretiens sur la Passion *LUC. 24.*

Saint Charles alant rendre ses respects au saint Suaire dans Turin, fit ce voyage à pié avec douze de ses Domestiques vêtus en pèlerins. Le long du chemin ils marchoient par son ordre deux à deux s'occupant à méditer, à dire le Chapelet, à chanter des Pseaumes, ou à faire des entretiens spirituels. Etant au lieu de la dînée ou de la couchée, ils aloient adorer le saint Sacrement avant que de prendre leur réfection, dans laquelle ils n'usoient que de viandes de Carême.

Après leur arrivée à Turin, le Duc de Savoie & les habitans furent si édifiez de leur maniere d'agir, & sur tout de la piété du Saint, que pendant les trois jours de sejour qu'ils y firent, les boutiques demurerent fermées, & tout ce tems ne fut employé qu'à des exercices de dévotion.

b *Obscuro vos tanquam advenas & peregrinos abstinete vos à carnalibus desiderijs. 1. Petr. 2.*

SIXIÈME DOCTRINE.

De la Mortification.

DE M. *D'Où vient qu'il y a si peu de Chrétiens qui aiment la prière & les exercices de dévotion ou qui y réussissent ?*

REP. *Cela vient de ce qu'il y en a peu qui s'appliquent à la pratique de la mortification.*

La prière, comme il a été dit ci-dessus, n'est autre chose qu'une élévation du cœur à Dieu; mais comme un cœur immortifié est apesanti par le poids de ses passions & par les soins des choses de cette vie, & embarrassé par une infinité de fantômes & de vaines images, il n'est nullement en état de s'élever à Dieu & de fixer ses pensées en lui. Si donc nous voulons réussir dans ce saint exercice, nous devons penser auparavant à purifier notre cœur par la mortification. *a*

D. *Qu'est-ce que la mortification ?*

R. *Elle consiste à régler ce qu'il y a en nous de vicieux & de déréglé.*

Pendant l'heureux état d'innocence, il n'y avoit rien dans l'homme qui ne fût bien réglé. Son esprit étoit parfaitement soumis à Dieu. Son corps & tout ce qu'il y avoit en lui de sensuel étoit parfaitement assujéti à l'esprit, comme la partie la moins noble à la plus relevée: mais ce bel ordre fut entièrement renversé par le péché d'Adam, sans même que le Batême qui efface ce péché, nous y rétablisse. Tout au contraire par une juste disposition de Dieu, qui veut reprimer notre orgueil & exercer notre vertu, l'homme se trouve contraire à lui-même, la chair se souleve incessamment contre l'esprit, l'appétit sensitif fait une guerre perpétuelle à la raison. *b* Mais la mortification a cela de propre, que d'arrêter ces desordres, de régler nos passions, de

a Deum videre cupis? Prius cogita de corde mundando.
Aug. ser. 2. de Ascens.

b Caro concupiscit adversus spiritum. *Galat. 5.*

396 DE LA MORTIFICATION.

vaincre nôtre chair, & d'assujettir tous ses desirs & tous les sens à l'empire de l'esprit.

D. *La mortification nous est-elle fort nécessaire ?*

R. *Elle l'est & d'une nécessité indispensable.*

C'est ce que saint Paul nous apprend quand il dit qu'à moins de mortifier nôtre chair, nous ne pouvons ni plaire à Dieu, *c* ni éviter la mort spirituelle & éternelle. *d* La raison est que sans l'usage de la mortification, il nous est impossible d'éviter le péché, dont la source empoisonnée n'est autre que la corruption de nôtre nature, qui par l'attrait du plaisir nous porte à faire des choses que Dieu défend, ou qui pour l'horreur de la peine nous empêche de faire celles qu'il nous commande. Il nous est impossible d'acquiescer la vertu, laquelle consiste à régler nos passions & tous les autres mouvemens tant intérieurs qu'extérieurs de nôtre vie selon la raison & la grace. C'est pour cela que, selon l'oracle de l'Écriture du cœur *immortifié* naissent toutes sortes de péchez : *e* & que la sagesse, qui renferme toutes les vertus, ne se trouve pas dans la terre de ceux qui vivent dans les délices. *f*

D. *Quelles sont les conditions de la mortification ?*

R. *Elle doit être continuelle & générale. g*

La concupiscence est comme une hidre à qui plus on coupe de têtes plus il lui en renaît. Elle est comme une plante malheureuse qui pousse sans cesse de maudits rejettons, dont nous ne pouvons attendre que des fruits de mort, si nous n'avons perpétuellement en main le couteau de la mortification pour les retrancher : sans que nous puissions nous en dispenser pour le progrès que nous pouvons avoir fait dans la vertu; puis qu'il reste toujours dans la terre de nôtre cœur quelque Jeburéen à combattre, quelque dérèglement à mortifier : ainsi que saint Paul, tout saint Paul qu'il étoit, l'avoué de lui-même, quand il dit qu'il sentoît dans son corps

c Qui autem in carne sunt, Deo placere non possunt. Rom. 8.

d Si secundum carnem vixeritis, moriemini. Rom. 8.

e De corde exeunt cogitationes malæ, adulteria, homicidia, &c. Matth. 5.

f Nec invenitur sapientia in terrâ suaviter viventium. Job. 28.

g Semper mortificationem Iesu Christi, corpore nostro circumferentes.

Une autre loi contraire à la loi de son esprit, laquelle le rendoit captif sous la loi du péché. *b* Et comme la meme concupiscence repand son venin sur tout l'homme, il faut que cette mortification soit générale.

D. Que faut-il faire pour la rendre générale

R. Il faut mortifier le corps & l'ame.

La mortification du corps consiste 1. A le traiter comme l'on traite un cheval fougüeux & reveche, lui donnant le frein quand il se porte au mal, n'épargnant pas l'éperon quand il resiste au bien. 2. A le chatier par la rigueur de l'abstinence, par le travail des veilles & par les disciplines, les haïres & les cilices, le regardant comme un esclave rebelle : un cruel tiran, & un mortel ennemi. 3. A brider ses sens ne leur donnant pas la liberté de se porter aux objets qui leur sont les plus agréables, mais s'acoutumant à les en retirer.

La mortification de l'ame demande 1. Qu'on se dépouille de son propre jugement, soumettant ses propres lumieres, tant à celles de ses Superieurs dans leurs commandemens. pour vaincre les repugnances qu'on sent à leur obéir, & pour éviter les murmures ; que même à celles de ses égaux dans les rencontres où l'on est d'un sentiment contraire, pour éviter les debats & contestations. 2. Que l'on meure à sa propre volonté, combattant de telle sorte ses affections, ses attaches & ses inclinations naturelles, que l'on ne se porte jamais à ce à quoi l'on sent du penchant, mais que l'on embrasse toujours ce qui plaît à Dieu, & qu'on l'embrasse parce qu'il lui plaît. 3. Que l'on reprime ses passions ou apertits sensuels, veillant soigneusement sur leurs mouvemens, & égorgeant ces vipereaux dans leur première naissance ; de peur d'en être mordu, & de devenir en même-tems captif du péché, esclave du diable & ennemi de Dieu.

D. Dans quelles choses faut-il pratiquer la mortification ?

R. Il la faut pratiquer en cinq choses.

b Sentio aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis meæ, & captivantem me in lege peccati. Rom. 7.

398 DE LA MORTIFICATION.

1. Dans le vice ou la passion qui nous domine , travaillant sans relâche à nous afranchir de sa tyrannie pour éviter les fautes où elle nous engage. 2. Dans les tribulations , les acceptant de bon cœur & les portant en paix , pour en faire des sujets de mérite & de vertu. 3. Dans les choses qui sont de commandement ou de conseil , les faisant ou nous en abstenant , pour remplir dignement nos obligations , soit communes , soit particulières. 4. Dans les choses indifferentes & permises , quelque petites qu'elles soient , nous empêchant pour l'amour de Dieu de les sçavoir , de les regarder , de les écouter , de les goûter , ou d'y toucher , afin de nous acoutumer à rompre nôtre propre volonté , qui est la source de tous nos maux , & dont la mortification fait l'holocauste le plus parfait que nous puissions offrir à la divine Majesté. 5. Dans les actions qui sont de nécessité ou d'obligation mangeant travaillant , étudiant , priant , &c. non par inclination , ni par contrainte , mais parce que Dieu le veut ; & nous eforçant de faire bien ces choses , non parce que cela nous plaît , mais parce que c'est la volonté de Dieu que nous les faisons bien.

D. Combien y a-t-il de degrez dans la mortification ?

R. Ily en a trois.

Le premier consiste à renoncer aux choses superflües. Le deuxiême , à n'avoir pas d'atâche aux choses nécessaires , ne s'empresant pas trop pour les obtenir , & suportant en paix leur privation. Le troisiême , à regarder les plaisirs , les richesses , les louanges & les honneurs comme des croix , & à se plaie de toute l'afection de son cœur dans les travaux , la disete , les blames & les rebuts : comme on dit du glorieux Patriarche saint Dominique , que rien ne lui plaisoit à l'égal du mépris : *Nulla re aqñe delectabatur ac sui contemptu.*

D. Par quels motifs puis-je m'exciter à la pratique de la mortification ?

R. En voici de tres - pressans.

Considérez 1. Que par cette pratique vous vous garentirez à l'avenir du péché , refrenant vos cupiditez qui en sont l'unique cause. 2. Que vous expiérez vos crimes passés , en vous imposant des pé-

DE LA MORTIFICATION 399

sances proportionnées à leur énormité. 3. Que vous vous garentirez des peines du Purgatoire, en satisfaisant dès cette vie à la justice divine. 4. Qu'autant d'Actes de mortification que vous ferez, autant vous ajouterez de pierres précieuses à la couronne que Dieu vous a préparée pour l'éternité. 5. Que vous vous établirez dans l'état d'une parfaite paix, en coupant la racine de tous vos troubles qui ne naissent que de vos passions immortifiées. 6. Que vous acquerrez cette liberté des enfans de Dieu à laquelle tous sont appelés, & dont tous ne jouissent pas, parce que leurs passions immodérées les rendent esclaves des personnes de qui ils attendent quelque avantage. 7. Que vous vous rendrez & semblable à Jesus-Christ dont toute la vie a été une chaîne de mortifications; & agréable à Dieu son Père, qui l'a toujours regardé avec complaisance, parce qu'il l'a toujours vû acablé de peines & de travaux pour son amour.

FRUITS.

Mon Dieu je vous demande tres-humblement pardon d'avoir été si sensuel par le passé.

Je proteste avec vôtre grace d'être plus mortifié à l'avenir.

E X E M P L E S.

David étant campé avec son armée devant les Philistins, & aiant témoigné dans l'ardeur de sa soif un grand désir de boire de l'eau de la Citerne de Bethléem, trois des plus braves Seigneurs de sa suite traverserent au péril de leur vie le camp des ennemis pour lui en aller querir : Et la lui présentant, ce saint Roi n'en voulut point boire, mais il la répandit en l'honneur du Seigneur, de quoi l'Ecriture le louë comme d'une action illustre, & par laquelle il vainquit la nature. †

† Noluit bibere sed magis libavit illam Domino. 2. Reg. Vicit ergo naturam, ut sitiens non biberet. Amb. in Apo- 102. de David. cap. 7.

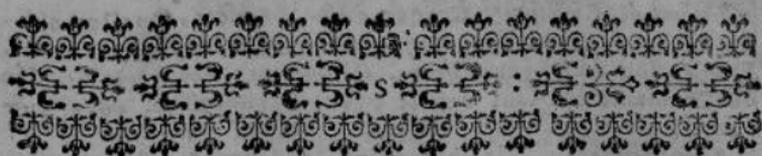


400 DE LA MORTIFICATION

Saint Machaire se sentant agité de pensées de vanité, il chargea sur ses épaules une corbeille pleine de sable & de cailloux qu'i porta par le desert : Et un autre Solitaire qui le rencontra lui disant que portoit-il là & qu'il ne se tourmentât point davantage : *Vexo vexatorem meum*, lui repondit - il, je tourmente celui qui me tourmente. *Pallad. in vita S. Machar.*

Fin de la troisième Partie.





TABLE

DES MATIERES du premier Tome.

A

ABSTINENCE. Comment il faut prendre le repas : 335.

Voiez Jeûne, Gourmandise.

Adversitez. Voiez Tribulation.

Agnus Dei. Ce que c'est. Sa vertu 26.

Ajustemens mondains. Il faut s'en abstenir, 226.

Ame. Ses avantages sur le corps, 343. 384. Il la faut orner comment. 326.

Amour de Dieu Il doit être le principe de toutes les actions, 73. 76. 78. Il abolit nos crimes 146. Il assujerit toutes nos passions à son empire, 212. *Voiez charité.*

Anges. Leur excérence, leur sainteté, leur gloire, leur charité les rendent dignes de nos respects. Comment il les faut honorer, 382 & suivant.

Antechrit. Sa naissance. Sa malice & sa mort, 41 & suivant.

Ascension de Jesus-Christ. Sa pompe & ses autres circonstances. Ce que fait au ciel ce divin Conquerant. Il faut l'y suivre & y demeurer en esprit. Par quelle échelle on y peut monter. *Exemples.* 38. & suivant. Pratiques de dévotion pour ce jour-là, 359.

Atention. Sa nécessité dans la prière 304. En quoi elle consiste, 306.

Avarice, Péchez d'avarice où l'on tombe 183.

Aumone. Elle abolit nos crimes, 163. Elle est une semence de bénédictions, 247.

B

BATEME DE JESUS CHRIST. Ce que signifient ses circonstances. 29.

T A B L E

Batême des Chrétiens. Ce que c'est. Ses effets, Quelles obligations on y contracte. Avec quel respect il y faut assister. Explication de ses cérémonies. Obligations des parrains. De quelle maniere il faut batiser en cas de nécessité. 56. & suivantes.

Biens temporels. Ils sont vains, passagers & affligeans, 3. Il s'en faut détacher, 68. 314. Comment il se faut comporter dans leur perte. 338.

Blasphêmes. Pénitences des SS. Canons contre ce péché. 189. Ce que c'est. Comment on y tombe. C'est un péché mortel de sa nature. Le plus énorme de tous les péchez. Il attire de grands maux pendant la vie, à la mort & après la mort. Ses remèdes. Exemples. 25. & suivant.

C

C A R A C T E R E. Ce que c'est. Effets de chaque Caractère, 56.

Charité. Elle est la machine de l'ame, 40. La faite de la Religion, 146. Elle distingue les bonnes œuvres d'avec les mauvaises, & les enfans de Dieu d'avec les enfans du diable, 78. Voyez amour.

Chrétien. Sa noblesse, 57. Quelles obligations il contracte au Batême, 57. Il est obligé de vivre selon l'Evangile, 58. De régler ses paroles, ses actions & de donner bon exemple, 59. D'imiter Iesus-Christ, 19. 24. 64. De mener une vie Chrétienne, 92. Voyez vie. Il doit avoir pour lui-même un cœur de juge, pour le prochain un cœur de mere, pour Dieu un cœur d'enfant. Explication de ces devoirs. 209 & suivant. Ce qu'il doit faire le matin, le long du jour & le soir, 323 & suivant. Le Dimanche & les Fêtes, 346 & suivant. Au commencement du mois, 350 & suivant. Aux principales Fêtes de l'année, 353 & suivant.

Circoncision. Pourquoi Iesus-Christ voulut estre circoncis, 25. Pratiques de dévotion pour ce jour-là, qui est le premier de l'an. 373.

Clerc. Voyez Ecclésiastique.

Cœur. Il faut le donner à Dieu. 19. 314. 356. Y porter Iesus, 22. Et l'y graver. 29.

Colère. Péchez de colère, 184. Voyez Patience.

Comandemens de Dieu. Par quels péchez on peut les violer, 172 & suivant. Peines taxées par les SS. Canons contre ces péchez. 189.

Communion. En quoi consiste la communion des Saints, 51. La communion indigne renouvelle la Passion de Iesus-Christ, 91. Elle tue, empoisonne, assajettit au diable & engage à d'autres grands malheurs celui qui la fait Exemples, 93 & suivant. De la préparation à la communion, 96 & suivant. Il est bon de communier souvent, pourvû que ce soit avec les dispositions

DES MATIERES.

requises, 100 De l'action de grace, 107 & suivantes. Le principal fruit de la Communion est de mener une vie conforme à celle de Jesus - Christ, 111.

Concupiscence. Espèce d'idolatrie, 12. Jesus - Christ commença à la combattre dans sa naissance, 24. Elle soupire après les plaisirs, les honneurs, & les richesses, donne naissance à tous nos crimes, & est la porte de la mort. 67.

Confesseur. Il doit donner des pénitences proportionnées autant qu'il se peut aux péchez de son penitent, 187. Ce qu'il doit faire avant que d'entendre les Confessions, pendant qu'il les entend, après les avoir entendues. 216 & suivant. Il doit être doux & patient, 221, 233, 264. Son obligation à suspendre l'absolution dans les cinq cas de S. Charles. Maniere de s'y bien conduire. 222 & suivant.

Confession. Elle remet nos péchez. Ses parties. Nécessité de commencer à s'y préparer par la priere 135 & suivant. Ce que c'est. Ses fruits & les dispositions qui doivent la précéder l'accompagner & la suivre. Exemples, 159 & suivantes. En quel cas la confession générale est nécessaire. Ses fruits. Ses dispositions. Exemples. 169 & suivant.

Confiance. Ses apuis, 307, 312. Sa nécessité dans la priere, 304. En quoi elle consiste. 307.

Confirmation Ce que c'est. Ses états. Sa matiere & ses cérémonies avec leur explication. Sa nécessité. Ses dispositions. Exemples. 80 & suivant.

Conformité à la volonté de Dieu. Sa nécessité & son excellence, 139, 313.

Contrition. Ce que c'est. Combien il y en a de sortes. Sa nécessité. Ses qualitez. Moiens de l'obtenir. Exemples, 144 & suivant.

Conversion. Il ne faut pas la diferer de peur de n'en avoir pas ou le tems, ou la force, ou la grace efficace. 128 & suivant. Exemples, 134.

Correction. Obligation de la correction fraternelle & maniere de la faire. 339.

Croix. Qu'il la faut porter & comment, 70, 82, 358. Ce que signifie le signe de la Croix, 326. Sa vertu, 317, 327, 337. La Croix mérite du respect, 340 *Voyez mortification.*

Curé. Son obligation à visiter les malades, 249. De quelle maniere il doit ensevelir les morts, 250. & faire pénitence pour ses Paroissiens, 280. *Voyez Prêtre, Ecclésiastique,*

D

DEMON. Défarmé par le Sauveur: 225. Par le signe de la Croix, 327. Ses étranges efforts contre le pécheur converti, 201. Ses tentations profitent aux bons, 315. *Voyez Tentation.*

Dévotion. Elle ne demande pas des actions éclatantes, mais

T A B L E

seulement qu'on s'aquite bien de ce qui est de son état. 72.
Ce que c'est, 102. Sa nécessité pour la priere. 304. Sa vertu, 347.

Dieu. Premier Principe, dernière Fin & Maître absolu de toutes choses, 2. & *suivant.* Il a fait toutes choses pour le service de l'homme, 4. Ses perfections, 7. Il est lui-même son centre & n'a besoin de rien, 8. Ce qu'il fait en chaque lieu, 9. Sa Providence, 11. Son unité, 12. Combien il mérite d'être loué, 284. Aimé, 9. Il est très porté à nous départir ses grâces, 303. 307. 308.

Dimanche. Péchez contre sa sanctification, 174. Pénitences des SS. Canons contre ces Péchez, 189. Manière de le sanctifier, 347 & *suivantes.*

Dirigeur. Sa nécessité. Il importe d'en choisir un bon. Moïens de le trouver. Comment il se faut comporter à son égard, 204.

E

E *A U* Benite Sa vertu & son usage, 125.
Ecclesiastique. De quelle manière il doit assister aux enterremens, 250. Dire son Bréviaire, 284. Malheurs de ceux qui entrent dans l'Eglise sans y être apellez. Marques de cette vocation. A qui il appartient d'en juger. *Exemples,* 255 & *suivant.* Il a besoin d'être animé de l'esprit Ecclesiastique. Ce que c'est que cet Esprit. Ses marques, dont les principales sont le dégage-ment du propre repos, des bénéfices & des emplois honorables; des parens & des biens temporels, 251 & *suivant.* Combien il doit avoir de zèle pour la gloire de Dieu, pour l'honneur de l'Eglise, pour le salut des ames. Parties de ce zèle. *Exemples,* 262 & *suivant.* Il a encore besoin d'une science convenable, 265. *Voiez Curé. Prêtre.*

Eglise. Ce que c'est. Point de salut pour ceux qui en sont hors. Marques de la véritable, qui se trouvent dans la Romaine. Ses biens. *Exemples,* 49 & *suivantes.* Dans quelles dispositions il faut entrer dans nos Eglises & s'y tenir. *Exemples,* 119. 120. Ce sont des maisons d'oraison, 299.

Enfans. Leurs péchez contre leurs pere & mere, 175. Pénitences des SS. Canons contre ces péchez, 189. Ils doivent se consacrer au service de Dieu dès leur bas âge, 27.

Enfer. Un seul péché mortel suffit pour nous y précipiter, 10.

Enemi. Obligation de se reconcilier avec lui avant que de recevoir l'absolution. 227. De le pardonner, 83. 314.

Envie. Péchez d'envie, 184.

Epiphanie ou jour des Rois. Circonstances de ce Mystère, 26. Pratiques de dévotion pour ce jour, 355.

S. Esprit. Il procéde du Pere & du Fils. Ses noms, 13. Sa descente sur les Apôtres. Ses effets dans l'ame. Moïens de l'y attirer. Nécessité de sa présence, 45 & *suivantes.* Les actions

DES MATIERES.

qui ne se font pas par sa direction n'ont aucun mérite. Ce qu'elle demande, 75. 360. Pratiques de dévotion pour le jour de sa Fête, 339.

Evangile. Obligation de vivre selon ses maximes, 58.

Eucharistie Ce que c'est. Sa réalité. Merveilles qu'elle contient. Ses effets incomparables. *Exemples.* 85 & suivantes. Elle est une école admirable de toutes les vertus, 362. Ce qu'il faut faire quand on visite cét adorable Sacrement par dévotion, 348. Pratiques de dévotion pour le jour de sa Fête, 361. *Voiez Communion.*

Examen. Ce que c'est. Nécessité de le faire avant que de se présenter à Confesse. Comment il se fait, 139. & suivantes. Examen du midi, 336. Examen du Soir, 343.

Extrême - Onction Ses effets. Dispositions qui doivent la précéder, l'accompagner & la suivre *Exemples.* 233 & suivantes

F

FEMME. Elle ne doit pas donner trop de liberté à ses filles, 290. Doit être fort modeste, 121. *Voiez Fille, Mariage.*

Fête. Il faut se préparer aux grandes Fêtes, & comment, 351. S'empêcher de les profaner, 390. Maniere de les sanctifier, 347.

Fiançailles. Elles obligent à une grande chasteté, 292.

Fille. Elle doit trembler en la présence des hommes, 22. Danger de celles qui pour trouver un mari blessent la modestie ou la pureté, 290. ou qui promettent mariage à l'insçu de leurs parens, 292. Combien une fille doit être pudique, 325. Modeste, 326. *Voiez Mariage.*

Foi. Elle est le fondement de la Religion. 1. Nécessité d'en apprendre les principaux Articles, 226.

G

GENEROSITE'. *Voiez magnanimité.*

Gloire de Dieu. Elle est la fin de toutes ses œuvres, 5. C'est pour elle que l'homme doit aussi faire toutes les siennes, 76. Gloire éternelle. Moïens de l'obtenir, 37. 40. 359. *Voiez Paradis.*

Gourmandise. Péchez de gourmandise, 184. Pénitences des SS. Canons contre ces péchez, 190.

Grace. Elle nous est nécessaire pour connoître, aimer & faire le bien, 48. Pour y persister, 156. Pour faire une bonne confession, 136. Pour vivre en bons Chrétiens, 208.

Gratitude. Elle fait de l'homme comme un orgue mistiquin, 110. Son pouvoir à nous attirer la grace, 334. Sa pratique, 350.

T A B L E

H

H *A B I T S.* Marques de nôtre désobeissance, 326. Il n'y faut affecter le luxe, 326.

Habitude. Force de la mauvaise habitude. 230. 178.

Haine. Voyez *ennemis.*

Homicide corporel. Péchez qui se commettent là dessus, 177. Pénitences des SS. Canons contre ces péchez, 189. *Homicide spirituel & corporel.* A quoi l'un & l'autre oblige. 197.

Homme. Avec quelle fidélité il doit servir Dieu, 3; 4. *Voyez Mariage.*

Honneur mondain. Il y faut renoncer. 69.

Honte Elle ne doit jamais nous empêcher de faire le bien, 83. Ni de Confesser tous nos péchez, 133, 163. Le vrai pénitent est couvert d'une honte salutaire. 166.

Humilité. Elle est nécessaire pour s'élever, 29. Pour bien confesser, 165. Pour obtenir le pardon des péchez, 285. Pour bien prier, 304, 305. Pour vaincre les tentations, 316, 337. Ses fruits merveilleux, 285. Ce que c'est. Elle nous avilit par pensée, par affection, & par les œuvres. A l'égard de Dieu. du prochain & de nous-mêmes, 302 & suivantes. Exemples. 310, 311.

I

J E S U S - C H R I S T. qui il est, 21. Sa présentation au Temple. Sa fuite en Égypte. Sa dispute avec les Docteurs. 26. 27. Vertus qu'il fit briller dans cette dispute, 355. Ses exercices pendant sa vie cachée, par laquelle il nous apprend à ne nous produire pas, 28. Son Batême. Sa retraite au desert. Ses fatigues, 29, 30. Sa sépulture & sa descente aux Limbes, 34. Il viendra juger les vivans & les morts, 46. Il nous apprend par sa doctrine & par ses exemples à nous abstenir du péché, des richesses, des plaisirs & des honneurs, 67 & suivantes. A porter la Croix, 70. A faire en tout la volonté de Dieu son Pere, 71. Il est un parfait modèle de pénitence. 132. De nos devoirs envers nous-mêmes, envers le prochain & envers Dieu, 207 & suivantes. Obligations de l'imiter. *Voyez Chrétien.* Il est veni de Dieu, des Anges & des hommes, 320. C'est par lui & dans son Esprit qu'il faut prier, 303. Produire nos actes intérieurs, 328. Sa patience dans les outrages, 152. Sa charité, 32, 213 308. Il faut le porter dans nôtre cœur, sur nôtre langue, entre nos bras. 356, 357. *Voyez ses autres Misères dans leur propre lieu.*

Jesus. Excéllences de ce sacré nom. Et combien il mérite de respect, 354.

Jésus. Iesus - Christ jeûna quarante jours pour nous

DES MATIERES.

engraïsser , 29.

Imitation. C'est la plus belle de toutes les dévotions , 27. Il faut imiter Dieu , 63. *Jesus - Christ.* Voyez *Chretien.* La sainte Vierge , 371 , 373. Les Anges , 183. Les Saints , 189
Impureté. Péchez d'impureté , 178. Pénitences des SS. Canons contre ces péchez , 190.

Incarnation du Fils de Dieu. Explication de ce mystère. Ses fruits. Ses circonstances. Qualitez de *Jesus - Christ* depuis son accomplissement , 17 & suivantes. Pratiques de dévotion pour ce jour. 357.

Indulgence. Ce que c'est. Ce qu'on entend par Indulgence plenièrè ou non plenièrè. Ce qui est nécessaire pour la gagner , Elle ne doit pas empêcher les œuvres de pénitence , 195 . 196.

Ingratitude. Elle déplaît beaucoup à Dieu , & arrête le cours de ses graces , 92 . 110 . 201.

Intention droite. Elle est l'ame de la vie Chrétienne. En quoi Elle consiste. Il est tres-juste , tres- glorieux & tres- avantageux d'en animer toutes nos actions. Moyens de l'avoir. Exemples , 75 & suivantes.

Saint Joseph. Ses prerogatives. Ses vertus & son pouvoir. 357.

Jugement universel. Glorieux aux bons. 324. Ce qui doit le précéder , l'accompagner & le suivre 41 & suivantes.

Jurement. Péchez sur cette matiere , 173. Pénitences des SS. Canons contre ces péchez , 189.

Juste. Le juste doit éviter le peché avec grand soin , 199. Ne jamais se chagriner pour ses fautes : 73. Il a Dieu pour Père. 311.

L

LANGUE. Il faut en arrêter l'élusion , 108. 210. Elle produit une infinité de péchez , 141.

Larcin. Péchez de larcin & d'injustice. 179. Pénitences des SS. Canons contre ces péchez 190.

Larmes de componction. Leurs fruits inestimables , 145. Maniere de s'y exciter , 151. 152.

Lecture spirituelle. Maniere de la faire. 349.

M

MALADE. De quelle maniere il doit recevoir sa maladie , s'y comporter & se disposer à la mort , 239 & suivantes. Règles à observer dans la visite des malades , 149.

Maladie. Ses avantages : 238. Motifs de patience pris des qualitez du lit d'un malade , 246.

Mariage. Efets de ce Sacrement. Son excellence. De quelles

T A B L E

dispositions il doit être précédé, accompagné & suivi. Explication de ses cérémonies. *Exemples*, 287 & *suiuantes*.

Marie. Sa pureté & son humilité la rendirent digne d'être la Mere de Dieu, 22. Sa pureté fut consacrée par la conception de son divin Fils, 20. & anoblie par sa naissance, 25. Le Saint-Esprit vient à nous par son entremise, 47. Elle est la Reine du monde, une étoile brillante, comblée de grace, unie à Dieu d'esprit & de corps, la plus heureuse de toutes les femmes, la mere de tous les fidèles, 318 & *suiuantes*. Sa protection nous est nécessaire en tout tems, & sur tout à l'heure de la mort, 322. Dieu désire que nous l'honorions, & elle le mérite par le comble de ses graces, par l'éclat de sa gloire, par l'excéllence de sa Maternité & par ses autres prérogatives incomparables, 366 & *suiuantes*. Lui être déuot d'une déuotion véritable: est une marque de prédestination, 370. Il faut l'honorer par pensée, par affection, par parole & par œuvre, sur tout par l'imitation de ses vertus, sans laquelle les exercices extérieurs de ses Confréries ne suffisent pas pour le salut. 371 & *suiuantes*. Sa compassion pour les pécheurs, 321, 371. Elle ouure à tous le sein de sa miséricorde, 204. Où il n'y a rien à craindre, 316. Son amour pour la retraite, 206. Son humilité, 26. Pratiquez de déuotion pour le jour de sa purification, 355. De l'Annonciation, 357. De la Visitation & de l'Assomption, 363. De sa Natiuité & de sa Conception, 364.

Méditation. Ses avantages. Sa pratique, 300.

Messe. Elle est un véritable sacrifice. Qui en est l'Auteur. A qui & pour qu'elle fin il faut l'offrir, 114 & *suiuantes*. Dans quelles dispositions il la faut entendre, 118 & *suiuantes*, 331. L'ouir tant qu'il se peut chaque jour, 331. *Exemples*, 336.

S. Michel. Ses excéllences: obligation de tous les Chrétiens à lui être deuots, 383.

Miséricorde. En exercer les œuvres, 193, 213, 349.

Modestie. Ses avantages, 290. Elle est nécessaire, 325. Sur tout aux Ecclésiastiques, 282. *Voyez Teux*.

Monde. Pourquoi Dieu l'a fait, 4. Il est le Théâtre des perfections de Dieu & son Temple, 5. Vn Livre excéllent, 6. Mépriser ses sentimens, 81, 201. Comment il nous tente, 315.

Mort. Son incertitude, 128. Il y faut penser, 326, 345.

Mortification. La naissance de Iesus-Christ nous la préche 24. Comme aussi les plaies, 31, 358. Elle est nécessaire pour regner, 37. Pour expier nos péchez, 192. Ce que c'est. Sa nécessité. Ses conditions. Sa pratique. Ses degrés. Motifs. *Exemples*. 395 & *suiuantes*. *Voyez Croix*.

N

NAISSANCE de Nôtre Seigneur. Ses circonstances. Ses prérogatives. Elle demande nôtre amour & nôtre imi-

DES MATIERES.

ation, 25 & suivantes. Pratiques de dévotion pour le jour de Noël, 365.

Noces. Comment il les faut célébrer, 292.

O

OCASION. Ce que c'est & combien il y en a de fortes, 157. Nécessité de la fuir pour éviter le péché, 157, 202, 228.

Oeuvre. Nécessité de s'apliquer aux bonnes œuvres, 81. Il ne suffit pas de connoître le bien, mais il faut le mettre en œuvre, 302. Faire les bonnes œuvres avec sagesse, force, douceur & amour, 72. Celles qui ne se font pas par le mouvement du S. Esprit sont inutiles pour l'éternité, & ce qu'il faut pour cela, 73. 360. Les offrir à Dieu, 330. Comment il s'y faut comporter, 332. 360.

Office divin. De quelle maniere il le faut dire, 284. Y assister, 347.

Oraison Dominicale. Son excellence. Son efficace. Ses parties. Explication des sept demandes, 310 & suivantes.

Oraisons jaculatoires. En quoi elles consistent, Leur utilité. 333. Voyez Priere.

Ordre. Les états, le nombre, la matiere & la forme des SS. Ordres, 251. Nécessité indispensable d'une légitime vocation pour y entrer. 255.

Orgueil. Nul sujet d'en avoir. 2. Péchez d'orgueil, 182.

P

PAIN *beni.* Pourquoi il a esté institué. Ses états. Son usage. 125.

Paresse. Péchez de paresse, 184.

Parole de Dieu. Elle nuit aux uns & profite aux autres, 30. Onction nécessaire pour en être touché, 269. Maniere de la bien entendre, 347.

Passion du Sauveur. Ce qu'il y endura. Comment. Avec quel amour, 31. 32.

Passions. Leur nombre. Nécessité de les combattre. Moins de les vaincre, 210.

Pasteur des ames. Voyez Curé.

Patience. Sa pratique dans les maladies, 239. Dans les douleurs, & les pertes, 438. Dans les outrages, 338.

Pauvreté. L'endurer en paix. 5. 68.

Péché mortel. Difficulté d'en sortir après y avoir croupi long tems, 129. 230. Il fait du pécheur un diable, 137. Ses hostilités, 152. Ne jamais l'amoindrir ou excuser & moins encore le défendre, 165. C'est un mal qui n'a point d'égal, pas même le diable. 167. Ses remedes, 202. Il empêche l'effet de la

T A B L E

- Prière, 305. S'en relever promptement, 338.
 Péché véniel. Comment il s'en faut confesser, 164.
 Pécheur. Il doit se convertir promptement 128. Prendre la
 Sainte Vierge pour sa Médiatrice, 321. 371.
 Peine. Voyez tribulation.
 Pèlerinage. Dispositions requises, avant pendant & après.
 393.
 Pénitence. On la prend pour une vertu, ou pour un Sacre-
 ment, ou pour des peines satisfactoires. Idée de cette vertu. Sa
 nécessité. Danger de ceux qui la défont. Son parfait modèle
 qui est Jésus - Christ. Exemples, 128. & suiv.
 Le Sacrement de Pénitence remet nos péchez. Ses parties.
 Commencer à s'y préparer par la prière. S'en aprocher pour
 réparer l'injure faite à Dieu par le péché, 145 & suivantes.
 Pénitences prescrites par les anciens Canons contre les péchez
 les plus communs, 188 & suivantes. Fruits merveilleux des
 exercices de pénitence, 185, 192, 197. Voyez satisfaction.
 Penitent. Il doit s'examiner & comment, 139 & suivantes.
 S'exciter à la contrition & comment. 147 & suivantes. Former
 un bon propos & comment. 154. Confesser ses péchez & com-
 ment 159 & suivantes. Satisfaire à Dieu & comment, 165 &
 suivantes. Satisfaire au prochain & comment, 197 & suivantes.
 Éviter la rechute & comment, 199 & suivantes. Embrasser
 après la pénitence une vie nouvelle & comment, 207 & suivan-
 tes.
 Peres & meres. Leurs péchez, 176. Fautes qu'ils peuvent
 commettre en faisant leurs enfans d'Eglise, 253. En les enga-
 geant au mariage, 288. Ils doivent les corriger dès leur plus
 bas âge, 30.
 Persévérance. Sa nécessité après la pénitence & la conversion.
 299. Dans la prière. 304. 308.
 Plaies. Raisons pour lesquelles nôtre Seigneur ressuscita avec
 ses plaies 35. Le péché les renouvelle. 31.
 Plaisir sensuel. Il est vain, affligeant & tres-court, 3. Y
 renoncer & comment, 58. Ne le chercher jamais dans l'usa-
 ge des sens. 210, 397.
 Prédicateurs. Commencer par se remplir de Dieu & par faire
 ce qu'il veut prêcher. 29. 30. Zèle d'un Prédicateur & ses par-
 ties, 263. Ne point s'ingérer dans cet emploi, mais s'en esti-
 mer indigne. Ce qu'il y a à faire avant, pendant & après la
 Prédication. 267 & suivantes.
 Présence de Dieu. Dieu est par tout & y doit être reveré, 9.
 La pensée de sa présence triomphe du péché, 11. Elle doit
 occuper l'esprit pendant le travail, 330. 333.
 Prêtre, Avis pour la Messe, 123. Il est obligé à une sainteté
 éminente pour six raisons. En quoi consiste cette sainteté. Moïens
 de l'acquérir. Exemples, 271 & suivantes. Se signaler par toutes
 les vertus, sur tout par la Religion, l'obéissance, la péniten-
 ce, la chasteté & la modestie. Pratique de ces vertus. Exemples
 277 & suivantes. Obligations d'un Prêtre qui a mené une vie

DES MATIERES.

scandaleuse, 283. *Voyez Confesseurs, Curé, Ecclésiastique.*

Priere. C'est au S. Esprit de l'inspirer, 37. 305. 329. Ce que c'est. Sa matiere. Sa nécessité. Son tems. Son lieu. Ses espèces. Avantages de la mentale sur la vocale. Maniere d'y vaquer. *Exemples* 296 & *suivantes*. Elle est souvent sans effet faute des dispositions requises, qui sont la preparation, l'attention, la dévotion, la persévérance. En quoi elles consistent. *Exemples*, 303 & *suivantes*. Nécessité & pratique de la priere du matin, 327. De la priere du soir 343.

Prochain. Devoir de Chrétien à son égard, 313.

Propos. Ce que c'est que le bon propos. Sa nécessité pour faire une bonne confession. Ses conditions. Moiens de le rendre efficace, 154 & *suivantes*.

Prosperité. Ne s'y laisser pas vaincre. 5. Elle nous rend malheureux, 314.

Pudeur. Nécessaire au sexe, 325. *Voyez honte.*

Purgatoire. Cruauté de ses peines. Moiens de les éviter, 10, 196. Prier pour les morts, 340. Moiens de les secourir. 52.

R

RECHUTE. Nécessité de l'éviter. Outrages quelle fait à Dieu. Maux qu'elle cause au pécheur. Moiens de l'éviter. *Exemples*, 199 & *suivantes*. Elle est tres-dangereuse, 359.

Religion. Péchez contre cette vertu qui choquent aussi le premier Commandement de Dieu 172. Pénitences des SS. Canons contre ces péchez, 189. Elle nous excite à louer Dieu & comment, 284 & *suivantes*.

Résignation à la volonté de Dieu. Voyez conformité.

Restitution. Il faut restituer. Au plutôt, 227.

Resurrection du Sauveur. Ses circonstances. Sa fin. Ses prérogatives. Ce qu'il faut faire pour y avoir part. Excellence du jour de Pâques, 34 & *suivantes*. Pratiques de dévotion pour le même jour. 358.

Resurrection des Morts. Ses circonstances, 43. Le reveil du matin en est le symbole, 324.

Richesses. Voyez biens temporels.

Rosaire. Ses fruits. Ce que c'est. Pour le bien dire il y faut appliquer la langue, l'esprit, le cœur, la main, & comment, 377.

S

SACREMENTS. Ce que c'est. Combien il y en a. Qui les a instituez. Pourquoi. 54 & *suivantes*.

Sacrifice. Il faut nous sacrifier à Dieu tout entiers, 110. *Voyez Messe.*

T A B L E

Sacrilege. Enormité des sacrilèges qui se commettent dans les Communions, 93. Dans les Confessions, 162.

Saint. En Choisir chaque mois un pour son Patron, 352. Pratiques de dévotion pour la Fête de tous les Saints, 364. Les honorer, sur tout nos Patrons. Les imiter. Les invoquer. Comment. *Exemples*, 388 & *suivantes*.

Saineté. Ce que c'est. Moïens de l'aquerir, 274. Il faut y travailler, 312. La posséder pour être sauvé, 364, 383.

Salutation Angélique. Son excellence. Son explication. Dispositions qu'elle demande. 318 & *suivantes*.

Satisfaction. Partie du Sacrement de pénitence. Accomplir toujours la pénitence enjointe. Quand. Comment. Y en ajouter de volontaires, 139. & *suivantes*. Ces pénitences sont ou générales, ou spécifiques, ou médicinales. Leur explication. *Exemples* 191 & *suivantes*.

Scandale. Qui consiste à donner occasion aux autres de pécher. Son énormité. 142, 229.

Science. Obligation des Prêtres à s'y signaler, 265.

Service & maniere de servir Dieu, 4.

Solitude. Elle sert au recueillement, 299.

T

T E M P E R A N C E. Ce que c'est. Ses espèces, 294. 295.

Témoignage. Pénitence des Saints Canons contre le faux témoignage. 190.

Tentation. Iesus-Christ voulut être tenté pour nous rendre victorieux des tentations, 30. Nous en triomphons par une humble priere, 299, 337. Ce que c'est que tentation. Maniere de s'y bien comporter. Moïens de la vaincre, 315. 316.

Testament. Le faire pendant qu'on est en santé. Ce qu'il y faut observer. 241.

Travail. Chacun y est obligé. De quelle maniere il s'y faut apliquer. 330, 332.

Tribulation. Sa nécessité. Ses diverses sortes. Son pouvoir à expier nos crimes, 194. Ses autres avantages. 238. La priere est un bouclier contre ces ataqes 299. Maniere de s'y comporter. 338.

Sainte Trinité. Explication de ce Mistère incompréhensible, 12. Pratiques de dévotion pour le jour de sa Fête, 351.

V

V E N G E A N C E. Voyez *ennemi*.

Vie Chrétienne. Tout Chrétien est obligé à l'embrasser. 62. Elle consiste à s'abstenir, à souffrir, à agir, & comment. 71. & *suivantes*. Elle consiste encore à remplir nos devoirs en-

DES MATIERES.

vers Dieu, le prochain & nous - mêmes sur les exemples que
Iesus - Christ nous en a donnez , 299 & suivantes. Il nous l'a
méritée par sa mort. Il nous la donne au batême quant à sa
substance. Il prétend que nous en exercions les fonctions par
nos soins , 64. Il nous y élève par sa communion , 112.

Y

Y E U X. Les retenir , 325.

Z

Z E L E. Ce que c'est. Son excellence. Son mérite. Ses fon-
ctions. Vertus nécessaires pour l'exercer , 261 & suivantes.
Il regarde comme ses ennemis ceux qui le sont de Dieu , 339.

F I N.

DEPARTMENT OF THE INTERIOR

UNITED STATES GEOLOGICAL SURVEY
WASHINGTON, D. C.

LIX

REV. J. H. ...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...